



HAL
open science

L'accès au logement des jeunes adultes à Ouagadougou (Burkina Faso) : pratiques et stratégies résidentielles

Seydou Séré Séré

► To cite this version:

Seydou Séré Séré. L'accès au logement des jeunes adultes à Ouagadougou (Burkina Faso) : pratiques et stratégies résidentielles. Géographie. Université Rennes 2; Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou, Burkina Faso), 2020. Français. NNT : 2020REN20023 . tel-02553225v2

HAL Id: tel-02553225

<https://theses.hal.science/tel-02553225v2>

Submitted on 28 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Thèse de Doctorat
Présentée par Seydou SERE

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

Pour l'obtention du grade de **DOCTEUR** en **GEOGRAPHIE**

De l'Université Rennes 2 et de l'Université Joseph Ki-Zerbo

L'accès au logement des jeunes adultes à Ouagadougou (Burkina Faso) : pratiques et stratégies résidentielles



Thèse préparée au sein de l'UMR CNRS 6590 ESO « Espaces et Sociétés », site de Rennes et du Laboratoire Dynamique des Espaces et des Sociétés « LDES » de l'UFR/SH, de l'Université Joseph Ki-Zerbo

Soutenue le 23 janvier 2020 devant le jury composé de :

M. Vincent GOUËSET, *Professeur de Géographie, Université Rennes 2 / Directeur de thèse*

M. Georges COMPAORE, *Professeur titulaire de Géographie, Université Joseph Ki-Zerbo / Directeur de thèse*

Mme Florence BOYER, *Chargée de Recherche en Géographie, Institut de Recherche pour le Développement / Membre du jury*

Mme Anne OUALLET, *Professeure de Géographie, Université Rennes 2 / Membre du jury*

M. Jean-Fabien STECK, *Maître de Conférences HDR en Géographie, Université de Paris – Nanterre / Rapporteur*

M. Alphonse YAPI DIAHOU, *Professeur de Géographie, Université Vincennes – Saint-Denis / Président / Rapporteur*



SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ BRETAGNE LOIRE

Université Rennes 2

Ecole Doctorale : Sociétés, Temps et Territoires (ED 604 STT)

UMR 6590 ESO Rennes – CNRS

Université Joseph KI-ZERBO de Ouagadougou

Ecole Doctorale Lettres, Sciences Humaines et Communication (ED/LESHCO).

Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines (UFR/SH)

L'accès au logement des jeunes adultes à Ouagadougou (Burkina Faso) : pratiques et stratégies résidentielles

Thèse de Doctorat

Discipline : Géographie, option : Aménagement du territoire

Présentée par Seydou SERE

Soutenue le 23 janvier 2020 devant le jury composé de :

M. Vincent GOUËSET, *Professeur de Géographie, Université Rennes 2 / Directeur de thèse*

M. Georges COMPAORE, *Professeur titulaire de Géographie, Université Joseph Ki-Zerbo / Directeur de thèse*

Mme Florence BOYER, *Chargée de Recherche en Géographie, Institut de Recherche pour le Développement / Membre du jury*

Mme Anne OUALLET, *Professeure de Géographie, Université Rennes 2 / Membre du jury*

M. Jean-Fabien STECK, *Maître de Conférences HDR en Géographie, Université Paris – Nanterre / Rapporteur*

M. Alphonse YAPI DIAHOU, *Professeur de Géographie, Université Paris 8, Vincennes – Saint-Denis / Président / Rapporteur*

REMERCIEMENTS

Cette thèse de doctorat a été réalisée dans le cadre d'une convention de cotutelle entre l'Université de Rennes 2 et l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou. Elle est le fruit de rencontres et d'échanges avec de merveilleuses et exceptionnelles personnes qui ont contribué, chacune à sa réalisation. Il me plaît de les remercier :

J'adresse tout d'abord ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à mes directeurs de thèse :

Mes premières pensées vont à l'endroit de mon directeur de thèse de l'Université Rennes 2, M. Vincent Gouëset, qui m'a toujours soutenu, orienté et accompagné dans mes recherches. Ses encouragements et son soutien constant ainsi que ses précieux conseils n'ont fait qu'enrichir ce travail. Les mots me manquent pour traduire cette reconnaissance, recevez mes infinies remerciements pour avoir accepté de diriger cette thèse.

Mes sincères remerciements à M. Georges Compaoré, mon directeur de thèse de l'Université Joseph Ki-Zerbo, pour son soutien, son accompagnement et ses conseils qui ont été d'un apport précieux pour la réussite de cette thèse. Il n'a pas hésité à nous accepter dans les moments difficiles après le décès de mon premier directeur de thèse feu Dieudonné Ouédraogo, merci encore.

Mes sincères remerciements vont également à l'endroit de Mme Anne Ouallet, Mme Florence Boyer, M. Jean Fabien Steck et M. Alphonse Yapi-Diahou pour avoir accepté de participer à notre jury de thèse.

Notre très grande reconnaissance aux membres de notre comité de thèse :

Florence Boyer qui, en plus de ses orientations et conseils au sein du comité de thèse, nous avais accepté au sein de son unité de recherche, lorsqu'elle était en affectation à l'IRD à Ouagadougou. Elle nous a soutenu dans le cadre de nos travaux de thèse mais aussi de master II. Co-proprétaire des données avec M. Daniel Delaunay et l'IRD, elle n'a pas hésité à mettre à notre disposition les données de l'étude « *Ouaga 2009* » pour les besoins de cette thèse. Grandement merci pour toutes ces années passées à vos côtés comme assistant de recherche.

Je remercie M. François Madoré, membre de notre comité de thèse, pour sa disponibilité et son accompagnement durant ces années. Ses avis et conseils nous ont été très utiles pour nous.

J'exprime mes sincères remerciements et toute ma gratitude à M. Daniel Delaunay, pour ses contributions, suggestions et encouragements. Il n'a pas hésité à marquer son accord pour nous permettre d'utiliser les données de « *Ouaga 2009* » dans le cadre de nos travaux afin d'enrichir notre réflexion.

J'exprime toute ma reconnaissance à Feu Dieudonné Ouédraogo, il a été notre directeur de mémoire au master II, puis notre directeur de thèse, disponible et rigoureux. De son vivant, il nous a toujours accompagné de ses conseils, tant dans l'élaboration du projet de recherche que pour la réalisation de cette thèse. Que son âme repose en paix.

Mes sincères remerciements à Mesdames et Messieurs Florent Demoraes, Anne Ouallet, Emmanuelle Hellier, Isabelle Danic, Sandrine Depeau, Isabelle Bremond, Arnaud Lepetit, Karine Breton, Nicole Piton, Théodora Allard et aux différents directeurs d'ESO Rennes, pour leurs

conseils et leur disponibilité. Merci aux doctorants d'ESO rennes pour leur collaboration. J'exprime ma reconnaissance au laboratoire ESO qui, grâce à sa vision d'ouverture, et de partage, ainsi qu'aux bonnes conditions de travail, nous a permis de mener sereinement nos travaux.

J'exprime toute ma gratitude à l'Ecole doctorale : Sociétés, Temps et Territoires (ED 604 STT) pour l'accompagnement et l'appui financier pour le terrain.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit de M. Ousmane Nébié, responsable du Laboratoire Dynamiques des Espaces et Sociétés (LDES), pour ses facilitations et son accompagnement.

Je tiens à remercier toute l'équipe pédagogique de la formation doctorale « dynamique des espaces et sociétés option aménagement du territoire » du département de Géographie de l'Université de Ouagadougou. Je remercie également l'Ecole Doctorale Lettres, Sciences Humaines et Communication (ED/LESHCO).

Toute ma gratitude à l'Ambassade de France au Burkina Faso, au Service de coopération et d'action culturelle (SCAC), pour m'avoir accordé cette bourse qui m'a permis d'effectuer mes voyages d'étude et de recherche.

Merci à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) qui m'a accepté dans l'UMR 201, Développement et Sociétés, au sein du Programme dirigé par Mme Boyer Florence, puis qui par la suite a mis à notre disposition un bureau pour nos travaux de thèse.

Ce travail de recherche n'aurait pas vu le jour sans la participation des jeunes adultes que j'ai interviewés. Ils m'ont ouvert leurs portes. Ils ont consacré une partie de leur temps, merci infiniment. Mes remerciements vont également à l'endroit de tous les autres acteurs qui ont accepté répondre à nos différentes questions à savoir la mairie de Ouagadougou, les cadres de l'administration publique, les sociétés immobilières, la représentation de l'ONU habitat au Burkina Faso, les leaders de quartiers, les démarcheurs, les ONG et associations impliquées dans les quartiers non-lotis et dans la promotion du droit au logement, ainsi que toutes les personnes ressources que nous avons rencontrées.

Nous remercions la Direction Générale du Développement Territorial (DGDT) à travers son Directeur Général, M. Martial Wilfried Bassolé, ainsi que les collègues de la Direction de la Géomatique et de l'Observation des Territoires, pour leur compréhension et leurs encouragements. Merci aux collègues qui m'ont aidé dans les relectures et la mise en forme de la thèse.

A ma très chère épouse Drabo Soufieta et mes mignons trésors, Bassou Farida, Pakoun Amine Habib, pour leur amour, soutien et surtout leur compréhension pendant les moments d'absences répétées lors de mes voyages d'études, je vous embrasse très fort.

A ma mère Mme Séré Ouari Baziasso Sita, mes frères et sœurs, Sali, Mariam, Habiba, Karim, Souleymane, soyez remerciés pour votre soutien indéfectible. Nous avons une pensée pieuse à notre feu père Pakoun Adama Séré, qui a toujours cru en moi et su me guider sur le chemin du travail bien fait.

A tous ceux qui n'ont ménagé aucun effort pour combler mes attentes et me soutenir moralement, pour l'accomplissement de ce travail. A tous, mes salutations et sincères reconnaissances.

RESUME

Comprendre les différentes pratiques et stratégies résidentielles des jeunes adultes est l'objectif recherché par cette étude. L'analyse a été centrée sur les jeunes adultes (18-40 ans), frange de la population la plus demandeuse de logements et difficile à loger, dans une logique de décohabitation parentale, de quête d'autonomie et d'émancipation.

Pour mieux cerner cette problématique, une démarche méthodologique administrée à trois niveaux a été nécessaire : la recherche documentaire, l'exploitation de la base de données de l'étude « *Ouaga 2009* », et les entretiens réalisés dans les différents quartiers de la ville de Ouagadougou.

La thèse met en évidence l'état de l'art et présente le cadre réglementaire et le marché du logement à Ouagadougou au Burkina Faso. Elle fait une analyse contextuelle à partir des données de l'étude « *Ouaga 2009* ». Puis elle analyse l'influence de la famille et de l'entourage dans le choix résidentiel et la quête d'autonomie résidentielle. Les stratégies et les trajectoires résidentielles ainsi que les modes d'habiter (décor interne et extérieur), puis les mobilités quotidiennes et les pratiques des jeunes adultes à partir du quartier et du logement sont les thématiques abordées.

Les résultats de la recherche indiquent que le processus de décohabitation des jeunes ouagalais est entraîné par l'avancée en âge et plus précisément par le mariage, par l'évolution des rapports familiaux, par les études et l'entrée dans la vie active. Il nécessite des moyens financiers pour faire face aux charges qui en découlent. La majorité des jeunes habitent dans des logements de deux pièces. Il ressort également que la fratrie et le réseau social sont un facteur important dans la détermination des trajectoires résidentielles des jeunes adultes, et notamment dans l'accès à l'autonomie.

Quatre trajectoires-types dans l'accès au logement des jeunes adultes ont été retenues. Il s'agit du passage par le non-loti (qu'il aboutisse ou pas à un logement dans le secteur loti), du recours aux promoteurs immobiliers, de l'auto-construction individuelle ou du recours à l'Etat, à travers les logements sociaux. Le non-loti et l'auto-construction sont les stratégies les plus développées. Deux grandes typologies de trajectoire ont été identifiées dans l'étude, il s'agit des trajectoires liées à l'activité et celles directionnelles (centre vers la périphérie). Concernant les formes d'appropriation du logement, nous nous sommes intéressés à la décoration interne des salles de séjour. Nous avons distingué quatre types de décorations : les décorations religieuses, familiales, tendance jeune et mixtes. La pratique de l'espace du quartier, à proximité du logement est fortement liée aux événements sociaux ou religieux, au travail, à la distraction et aux divers achats. Le moyen de déplacement privilégié pour circuler à partir du logement reste la moto.

Mots clés : Jeune adulte, pratique et stratégie résidentielle, mobilité résidentielle, trajectoire résidentielle, croissance urbaine, migration urbaine, décohabitation, autonomie résidentielle, aménagement urbain, Ouagadougou.

ABSTRACT

Understanding the different residential practices and strategies of young adults is the objective of this study. The analysis focused on young adults (18-40 years old), the size of the active population and the difficult housing, in a logic of parental decohabitation, quest for autonomy and emancipation.

To better understand this issue, a methodological approach, it was necessary to do a literature search, database, "Ouaga 2009", and to prepare for the different neighborhoods of the city of Ouagadougou.

The state of the art and the regulatory framework and the housing market in Ouagadougou, Burkina Faso, have been highlighted. She made a contextual analysis based on data from the "Ouaga 2009" study. Then she analyzes the influence of the family and the entourage in the residential choice and the quest for residential autonomy. Residential strategies and trajectories as well as the current and future lifestyles of young adults from the neighborhood and housing are the topics discussed.

The results of the research were carried out according to the process of decohabitation of the young people or were specified by age and more simply by marriage, by the evolution of the family relations, by the studies and the entry into the active life. He needs money to cope with the burdens that come with it. The majority of young people live in two-room dwellings. It appears that networks and the social network play an important role in determining the residential trajectories of young adults, including access to autonomy.

Four standard trajectories in access to housing for young adults have been retained. This is the passage through the non-loti (whether or not it leads to housing in the loti sector), the use of real estate developers, self-construction or recourse to the state, through social housing. Non-loti and self-construction are the most developed strategies. Two main typologies of trajectory were identified in the study, these are activity-related trajectories and directional trajectories (center to the periphery). Concerning the forms of appropriation of housing, we were interested in the interior decoration of the living rooms. We have distinguished four types of decorations: religious, family, youthful and mixed decorations. The practice of neighborhood space near housing is strongly linked to social or religious events, work, entertainment and various purchases. The preferred means of movement to travel from the housing remains the motorcycle.

Key words: Young adult, residential practice and strategy, residential mobility, residential trajectory, urban growth, urban migration, decohabitation, residential autonomy, urban development, Ouagadougou.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	i
RESUME.....	iii
SOMMAIRE	v
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	vii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE GENERALE, METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET PRESENTATION DE OUAGADOUGOU	19
Chapitre 1 : Problématique générale et état des recherches sur l'accès au logement des jeunes adultes dans une ville africaine.....	21
1.1. Transition et croissance urbaine en Afrique de l'Ouest.....	21
1.2. Les conditions d'accès au logement des jeunes adultes.....	35
1.3. Le rapport avec l'Habiter	44
Conclusion du chapitre 1	53
Chapitre 2 : Sources d'information et méthodologie de la recherche	55
2.1. Sources d'informations et définition des concepts mobilisés.....	56
2.2. L'articulation entre données quantitatives et données qualitatives.....	63
2.3. Ouagadougou comme terrain de recherche.....	64
2.4. Autres sources d'informations et exploitation des données disponibles.....	71
2.5. La phase préparatoire de l'enquête	78
2.6. La phase de réalisation des enquêtes.....	85
2.7. Traitement, exploitation et analyse des données.....	88
2.8. Les difficultés rencontrées	92
Conclusion du chapitre 2	93
Chapitre 3 : Présentation de la ville de Ouagadougou, cadre réglementaire et institutionnel du marché du logement.....	95
3.1. Historique et géographie de la ville de Ouagadougou	95
3.2. Dynamique démographique et spatiale de la ville de Ouagadougou	105
3.3. Typologie du logement et caractéristiques de l'habitat	119
3.4. La structure des ménages ouagalais	126
3.5. L'évolution de la politique du logement de la période des indépendances à nos jours	127
3.6. Le marché du logement entre l'offre et la demande	136
Conclusion du chapitre 3	150
DEUXIEME PARTIE : DYNAMIQUE URBAINE, PRATIQUES ET STRATEGIES RESIDENTIELLES DES JEUNES ADULTES	151
Chapitre 4 : Dynamique résidentielle des jeunes adultes et analyse contextuelle à partir de l'enquête « Ouaga 2009 ».....	153
4.1. Caractéristiques socio-démographiques des ouagalais à partir de l'enquête « Ouaga 2009 ».....	153
4.2. Types de logements et statuts d'occupation.....	168
4.3. L'équipement et le confort du logement	183
Conclusion du chapitre 4	192
Chapitre 5 : Choix résidentiels des jeunes adultes à Ouagadougou : entre famille, entourage et quête d'autonomie	195
5.1. Caractéristiques sociodémographiques des personnes interrogées.....	195
5.2. Le rôle de la famille et de l'entourage dans les choix résidentiels des jeunes adultes	203
5.3. Les relations dans la fratrie et les types d'entraide au sein de la famille.....	212
5.4. Le rapport à l'aîné des jeunes adultes ouagalais : une relation parfois conflictuelle	216

5.5. Les relations intergénérationnelles : vivre avec ses parents, entre contraintes et avantages.....	217
5.6. Cohabitation et décohabitation ; autonomie, émancipation, ou indépendance résidentielle : quels liens ?	218
Conclusion du chapitre 5	234
Chapitre 6 : Les trajectoires et stratégies résidentielles des jeunes adultes ouagalais.....	237
6.1. Statut d’occupation et cycle de vie	238
6.2. Les stratégies et les choix résidentiels des jeunes adultes ouagalais	249
6.3. Typologie des trajectoires résidentielles des jeunes adultes de Ouagadougou.....	265
6.4. L’effet de l’origine migratoire sur les trajectoires résidentielles	274
6.5. En guise de synthèse : les parcours résidentiels types des jeunes adultes à Ouagadougou	281
Conclusion du chapitre 6	283
TROISIEME PARTIE : HABITER LE LOGEMENT ET LE QUARTIER : PERCEPTIONS ET PRATIQUES QUOTIDIENNES DES JEUNES ADULTES A OUAGADOUGOU	285
Chapitre 7 : La relation des jeunes adultes ouagalais à l’espace du logement	287
7.1. La notion d’habiter et les différentes façons d’occuper le logement	288
7.2. L’attachement aux lieux, entre représentations et ancrage	291
7.3. L’espace du logement et l’espace domestique, quel lien ?	293
7.4. L’environnement externe et interne du logement des jeunes adultes enquêtés	297
7.5. Typologie de l’espace intérieur des logements des jeunes adultes ouagalais	305
7.6. Typologie de la décoration intérieure du logement	313
7.7. Typologie des décorations intérieures selon le standing.....	319
Conclusion du chapitre 7	322
Chapitre 8 : L’espace de vie du quartier et les pratiques quotidiennes à partir du logement ..	323
8.1. Le quartier comme objet de recherche	323
8.2. Le quartier, un territoire de pratiques quotidiennes	326
8.3. La mobilité quotidienne et les lieux fréquentés par les jeunes adultes ouagalais	329
8.4. La perception par les jeunes adultes des problèmes d’aménagement et d’équipement des quartiers de Ouagadougou.	348
8.5. Les projets de changement de résidence des jeunes adultes ouagalais	352
Conclusion du chapitre 8	356
CONCLUSION GENERALE	359
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	369
TABLE DES TABLEAUX.....	I
TABLE DES GRAPHIQUES	I
TABLE DES CARTES	III
TABLE DES FIGURES	IV
PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES.....	IV
ANNEXES	VIII
TABLE DES MATIERES	XLIII

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence Française pour le Développement
BHBF	Banque de l'Habitat du Burkina Faso
CDS	<i>Strategy Development of City</i>
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFAC	Centre de Facilitation des Actes de Construire
CEGECI	Centre de Gestion des Cités
CEPED	Centre français sur la Population et le Développement
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CNR	Conseil National de la Révolution
CNRS	Centre National de Recherches Scientifiques
CNRST	Centre National de Recherches Scientifiques et Technologiques
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAT	Direction de l'Aménagement du Territoire
DFN	Domaine Foncier National
DGAHC	Direction Générale de l'Architecture, de l'Habitat et de la Construction
DGAT/DLR	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional
DGC/OAC	Direction Générale du Contrôle des Opérations d'Aménagement et de Construction
DGDT	Direction Générale du Développement Territorial
DGPHL	Direction Générale de la Promotion de l'Habitat et du Logement
DGSTM	Direction Générale des Services Techniques Municipaux
DGTMM	Direction Générale des Transports Terrestre et Maritime
DGUTF	Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers
DPHL	Direction de la Promotion de l'Habitat et du Logement
DPL	Direction de la Promotion du Logement
EBCVM	Enquête burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages
EMC	Enquête Multisectorielle Continue
EMIUB	Enquête Migration Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso
EPCD	Etablissement Public Communal pour le Développement
ESO	Espaces et Sociétés
FAU	Fonds des Aménagements Urbains
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GPS	<i>Global Positioning System ou Système de Positionnement Global</i>
IEDES	Institut d'Etude du Développement Economique et Social
IGB	Institut Géographique du Burkina Faso
INED	Institut National d'Etudes Démographiques
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INS	Institut National de la Statistique
INSS	Institut National des Sciences des Sociétés
IPD/AOS	Institut Panafricain pour le Développement (Afrique de l'Ouest-Sahel)
IRD	Institut pour la Recherche et le Développement

ISSP	Institut Supérieur des Sciences de la Population
ISTED	Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement
JSTOR	Trusted archives for scholarship
LDES	Laboratoire de recherche Dynamique des Espaces et Sociétés
MAP	Méthode d'Aménagement Progressif
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MINEFID	Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement
MSP-DRO-L	Mouvement Solidarité Pour le Droit au Logement
MUH	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
OIT	Organisation Internationale Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
ONU-Habitat	Organisation des Nations-Unies pour l'Habitat
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDM	Partenariat pour le Développement Municipal
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAT	Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire
PNDES	Programme National de Développement Économique et Social
PNH DU	Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
POS	Plan d'Occupation des Sols
PUH	Permis Urbain d'Habiter
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
REMUAO	Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RI	Résidences en Ruines
RR	Résidents Réels
RV	Résidents Virtuels
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable
SDAGO	Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga
SDAT	Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDF	Sans Domicile Fixe
SIAMO	Syndicat Interprofessionnel d'Acheminement de la Main d'Œuvre
SIAO	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SIG	Systèmes d'Information Géographique
SIV	Société Immobilière de la Volta
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SOCOGIB	Société de Construction et de Gestion immobilière du Burkina
SONABEL	Société Nationale d'Électricité du Burkina
SONAR	Société nationale d'Assurance et de Réassurance
SONATUR	Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
SOPROGIM	Société de Promotion et de Gestion Immobilière

SOTRACO	Société de Transport en Commun de Ouagadougou
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMR	Unité Mixte de Recherche
ZACA	Zone d'Activités Commerciales et Administratives
ZAD	Zone d'Activités Diverses

INTRODUCTION GENERALE

La question de l'accès au logement reste toujours une préoccupation mondiale si bien que l'Organisation des Nations Unies pour l'Habitat (ONU-Habitat) a régulièrement tiré la sonnette d'alarme sur l'urgence de la question. En effet, en 1976, la communauté mondiale s'est réunie lors de la première conférence des Nations Unies « *habitat I* » à Vancouver au Canada sur les Etablissements Humains. La deuxième conférence mondiale, « *habitat II* », s'est tenue à Istanbul en Turquie en 1996 et la troisième conférence, « *habitat III* », à Quito en Equateur en 2016. A toutes ces conférences tenues sous l'égide de l'ONU, l'une des recommandations fortes a été d'offrir à chaque ménage un logement décent. La communauté internationale constatait que l'un des principaux problèmes des populations était le manque d'habitations convenables et accessibles pour la majorité des ménages urbains vivant dans des conditions de pauvreté. La gravité des problèmes auxquels sont confrontés certains pays interpelle et requiert un engagement universel.

Les populations urbaines ont toujours été soucieuses de la question du logement. Environ 50% de la population mondiale vit actuellement dans des zones urbaines et au cours des vingt-cinq prochaines années, plus de deux milliards de citoyens auront besoin d'un logement. Pour satisfaire cette demande, l'ONU estimait en 2005 qu'il faudrait une production journalière de 96 150 logements soit près de 4 000 logements par heure d'ici 2030 (ONU-Habitat, 2005).

Ces préoccupations ont été réitérées à la dernière conférence mondiale sur le logement et partant de là, un « *Nouveau Programme pour les Villes* » a été adopté avec des engagements des pays : « *nous nous engageons à promouvoir, aux niveaux national, infranational et local, des politiques du logement...* » (ONU-Habitat, 2017 : 14). Ceci corrobore l'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui était : « *améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis* »¹ (ONU, 2015 : 60). Cependant, ces objectifs sont contraints dans les villes où la croissance démographique et spatiale est rapide et où le contrôle de l'urbanisation est faible.

Ainsi, la situation est préoccupante dans les villes des pays en développement et particulièrement dans les villes africaines. Dans ces villes, il est estimé que plus de 50 % des ménages vivent dans des logements inadéquats, souvent dans des taudis, des bidonvilles ou des établissements informels (Cities Alliance, 2006). Selon le rapport 2015 de l'ONU, l'Afrique subsaharienne continue d'avoir la plus forte proportion de taudis, estimée à 55 % en 2014. Les villes africaines sont donc dans une phase globale de transition urbaine et de métropolisation.

¹ Cible 7. Objectifs du Millénaire pour le Développement : rapport 2015

Transition urbaine et métropolisation en Afrique

Les pays africains ont aujourd'hui les taux de croissance urbaine les plus élevés au monde, malgré leur entrée tardive dans le processus de transition urbaine (Moriconi-Ebrard, 1993 ; Africapolis, 2008 ; Amadou Sanni et *al.*, 2009 ; Chenal, 2013). Selon l'ONU-Habitat, en 2016, le taux de croissance moyen y était de 4%, avec seulement 40 % de la population habitant dans les villes. Cette forte croissance démographique entraîne une crise du logement liée à une inadéquation entre l'offre et la demande.

L'essor des villes africaines demeure ainsi un problème majeur pour les acteurs en charge des questions urbaines. En effet, la maîtrise de la croissance urbaine, tant démographique que spatiale, est une difficulté pour l'aménagement des villes et pour garantir la qualité de vie de leurs habitants. La problématique de l'accès au logement en ville participe à la croissance tant démographique que spatiale et les pays de l'Afrique dans leur ensemble ne font pas exception à la règle. Les tendances, d'ici à 2050, indiquent que la moitié de la population africaine sera alors citadine. Les villes et les cités d'Afrique, avec 1,2 milliard d'habitants, abriteront à cette date près d'un quart de la population urbaine du monde (ONU-habitat, 2016).

Le paradoxe actuel, signalé par plusieurs auteurs (Tabat, 1991 ; Beauchemin, 2004 ; Schoumaker, 2007 ; ONU-habitat, 2008 ; Amadou Sanni et *al.*, 2009 ; Boyer et *al.*, 2009 ; Ouattara et *al.*, 2009 ; Séré, 2011), est que les villes africaines connaissent aujourd'hui un accroissement démographique et spatial très rapide alors que le taux d'urbanisation des pays africains reste pour le moment encore faible à l'échelle mondiale.

Le taux d'urbanisation du continent africain est de 42,5 % en 2018, avec des disparités importantes : l'Afrique Australe est la région la plus urbanisée avec 63,6 % ; l'Afrique du Nord est à 52 % ; l'Afrique de l'Ouest, 46,4 % ; l'Afrique Centrale, 49,5 % ; et l'Afrique de l'Est 28 % (ONU, 2018²).

Les pays de l'Afrique de l'Ouest (46,4 %) sont confrontés à cette situation et les politiques n'arrivent pas à trouver des solutions fiables (Assogba, 2011 ; Bertrand, 2012 ; Agoma, 2014 ; ONU, 2018). Le taux d'urbanisation du Burkina Faso est de 29,4 %, contre 47,3% pour le Bénin, 50,8% pour la Côte d'Ivoire, 47,2% pour le Sénégal, etc., (ONU, 2018). Le Burkina Faso fait ainsi partie des pays les moins urbanisés de la sous-région Ouest africaine.

Une autre caractéristique forte du processus actuel d'urbanisation en Afrique est la « métropolisation », c'est-à-dire une croissance plus rapide dans les capitales et les principales

² <https://population.un.org/wup/>

villes du continent, où le taux de croissance démographique est plus élevé que dans les villes de rang inférieur.

Ainsi, Niamey, Dar es-Salaam et Lomé ont enregistré un taux annuel de 4 % ou davantage, tandis que Kigali, la capitale du Rwanda, a connu une croissance démographique annuelle spectaculaire de 8,6 % entre 2000 et 2005 (Amadou Sanni et *al.*, 2009).

Au terme de plusieurs décennies, ce processus débouche sur une situation de « macrocéphalie urbaine », avec une forte primauté de la première ville sur le reste du réseau urbain, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire avec Abidjan, au Mali avec Bamako, au Ghana avec Accra, etc.

Plus rarement, deux villes se partagent le sommet de la hiérarchie urbaine (le bicéphalisme), comme c'est le cas au Cameroun (Yaoundé et Douala), ou au Burkina Faso (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) (Africapolis, 2008). Face à l'accélération de la croissance urbaine, des défis en matière d'urbanisation et de façon spécifique à la production du logement pour les citoyens restent à relever.

Défis pour l'aménagement urbain et la production du logement

La rapidité de la croissance des métropoles africaines, ainsi que leur taille désormais importante, qui se traduit par un étalement urbain, entraînent d'énormes défis pour les pouvoirs publics municipaux en termes de gestion, de viabilisation et d'équipement en infrastructures. C'est aussi bien les acteurs institutionnels du public que du privé intervenant directement ou indirectement dans l'aménagement de la ville qui sont interpellés.

Il faut tout à la fois maîtriser l'expansion urbaine et l'usage des réserves foncières, viabiliser les espaces en construction et donner aux habitants l'accès aux réseaux et aux services domestiques de base (eau, assainissement, électricité, etc.). L'espace doit également être maillé d'équipements et de services sociaux élémentaires (dispensaires de soins, écoles, services administratifs, etc.), développer les transports en commun, etc., tout en veillant, si possible, à ce que l'emploi soit réparti dans toute la ville et pas uniquement concentré dans le centre.

Cependant, le constat est que les pouvoirs publics qui doivent faire face à ces défis sont eux-mêmes souvent démunis. Les autorités municipales, dont les prérogatives ont été renforcées par la décentralisation, disposent de moyens financiers, techniques et humains limités, et c'est souvent le pouvoir central qui intervient par défaut, avec des moyens également limités.

La plupart des Etats africains ont tenté après les indépendances un modèle interventionniste, avec la création d'entreprises publiques pour les services élémentaires (eau, électricité, transports collectifs, etc.). Ils se sont également lancés dans des politiques de planification, avec des plans

d'urbanisation établis au niveau national, régional ou municipal, souvent en partenariat avec les bailleurs de fonds internationaux et parfois avec l'aide de la coopération décentralisée.

Dans un contexte de croissance démographique rapide et de rajeunissement de la population, les besoins augmentent de façon exponentielle, alors que l'offre formelle de logements sociaux et construction par les promoteurs immobiliers est insuffisante, ce qui contraint les habitants à des arrangements résidentiels inconfortables. Ils logent à plusieurs dans des logements trop petits ou auto-construisent des logements dans des espaces périphériques dénués de services.

Le déficit structurel de logements atteint des proportions très élevées dans la plupart des métropoles africaines, ce qui a pour effet une explosion de la production informelle de logements et une dégradation des conditions d'habitation pour les catégories populaires.

Face à cette crise du logement, les pouvoirs publics et locaux ont adopté différentes politiques publiques portant à la fois sur le contrôle du foncier, les usages du sol urbain et sur la réglementation de la production du logement (Yapi, 1994 ; Arnaud, 1998 ; Agoma, 2014). Dans ce sens, plusieurs programmes de production de logements ont été développés comme c'est le cas en Mauritanie (programme Twize), en Côte d'Ivoire, au Mali ou au Burkina Faso (programme de logements sociaux et économiques), etc. Mais, ces politiques ne jouent pas pleinement leur rôle, la production restant en-dessous des attentes. En plus de l'insuffisance de logements, il existe une spéculation autour de ces logements ne permettant pas une accessibilité à tous (Choplin, 2009). Comment cette crise du logement se présente-t-elle au Burkina Faso, notamment dans sa capitale, Ouagadougou ?

Le cas du Burkina Faso et problématique du logement à Ouagadougou

Le Burkina Faso n'est pas en marge de cette situation, malgré son faible taux d'urbanisation.-Sa capitale Ouagadougou fait actuellement partie des métropoles ouest africaines en forte croissance démographique et spatiale. Le taux de croissance entre 1996 et 2006 est estimé à 7,6%, dû à un solde migratoire élevé et à la baisse du taux de mortalité (Prat, 1996 ; Ouédraogo et *al.*, 2007 ; Boyer et Delaunay, 2009). Ouagadougou a donc connu une croissance soutenue ces dernières années. Cette dynamique se caractérise par un accroissement de la population accompagné d'une extension spatiale et d'une pression sur l'espace urbain.

A titre d'illustration et pour appréhender cet état de fait, de 1960 à 2006, la population est passée de 60 000 à 1 500 000 habitants. Dans le même temps, la superficie est passée de 138,4 km² en 1960 à 300 km² en 2006. Les projections de la population de la capitale faites par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) en 2009 estiment à 2 millions d'habitants la population en 2016 avec une croissance démographique de 3,1 % par an et une superficie de 518 km². Cette augmentation rapide résulte du croît naturel et de la migration. Selon l'étude

« Ouaga 2009 » réalisée par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) en 2009 sur le peuplement et le développement urbain, la ville connaît un fort taux de croissance. Cette tendance soutenue serait également due -outre le solde migratoire interne et la baisse de la mortalité- aux déplacés du conflit ivoirien, venus grossir la population ouagalaise au cours des années 2000 (Prat, 1996 ; Ouédraogo et al., 2007 ; Guengant, 2009 ; Delaunay, 2009, Rossier et al., 2013). Selon l'observatoire de la population de Ouagadougou, au Burkina Faso 71 % des adultes de plus de 15 ans ne sont pas nés dans la capitale (Rossier et al., 2013). Les quartiers résidentiels périphériques se caractérisent de manière générale par une insuffisance d'infrastructures de service et des équipements socio-économiques, du fait de l'étalement de la ville, qui est lui-même lié à un mode de construction horizontal plutôt qu'à une stratégie de densification des quartiers anciens, ou de construction en hauteur. Cette insuffisance est plus prononcée au niveau des quartiers qualifiés localement de quartiers « non-lotis³ » en opposition aux quartiers dits « lotis ». Ainsi, l'une des premières conséquences de l'extension de ces quartiers non-lotis est l'étalement de la ville, sans véritable gestion ni suivi. Les populations qui y résident sont laissées à elles-mêmes dans des conditions difficiles (Jaglin, 1995 ; Prat, 1996). Le non-loti n'est pas uniquement le fait de populations pauvres, exclues du marché immobilier classique : il constitue une voie d'accès alternative à la propriété foncière pour tous les ouagalais.

La population de la ville est caractérisée par son extrême jeunesse. En effet, les jeunes ayant moins de 15 ans représentaient 35% de la population de la ville en 2006, et les 15 à 24 ans, 25%. Les projections actuelles montrent que cette tendance est maintenue à environ 50 % de la population entre 15 et 35 ans (INSD, 2014). Ces jeunes sont en forte augmentation et sont pour la plupart désireux d'accéder à un logement décent qui leur garantirait une autonomie résidentielle individuelle ou familiale ; mais ils sont vulnérables face à un marché foncier et immobilier qui les défavorise. La situation économique des jeunes est souvent précaire. Elle se traduit souvent par un maintien prolongé au domicile parental, ce qui est en phase avec un certain mode de vie traditionnel, les familles africaines étant marquées par des rapports intergénérationnels très forts. Cela amplifie les situations de dépendance résidentielle et repousse les phases de décohabitation familiale et du mariage dans le cycle de vie des individus.

En outre, la croissance rapide de la population jeune a vite entraîné des difficultés croissantes d'accès au logement. La question foncière et la problématique du logement restent des préoccupations majeures pour les habitants de la ville de Ouagadougou, qui rencontrent des difficultés pour se loger. Cela est intensifié par le désir et la détermination des jeunes à obtenir leur propre parcelle par achat ou par occupation d'un lopin de terre aussi bien dans les quartiers lotis

³ Les quartiers appelés communément « non-lotis », situés le plus souvent en périphérie de la ville, sont des quartiers informels auto construits sans permis de construire, édifiés le plus souvent en terre battue ou « banco ».

que non-lotis. Ce qui se traduit sur le terrain par la multiplication des conflits autour de l'accès au foncier. « *Au Burkina Faso, la crise du logement s'ouvre dès les années 1970 en milieu urbain pour atteindre des niveaux explosifs dans les années 1980 avec la prise d'assaut des zones non-loties des grandes villes par les ménages confrontés non seulement au problème d'habitation mais aussi à une pauvreté extrême* » (Sagnon et Sanou, 1996 : 1).

La crise du logement affecte surtout les jeunes ménages, qui connaissent de nombreuses difficultés pour se loger. Pour eux, la décohabitation est une étape très difficile à franchir, à un stade de leur vie où l'insertion professionnelle est précaire et les ressources limitées. L'écart entre l'offre et la demande de logements s'accroît du fait de l'évolution démographique et de la mauvaise gestion du foncier et par la spéculation, une situation ancienne à Ouagadougou (Jaglin, 1995 ; Prat, 1996). Ainsi en 2006, le déficit était estimé à 276 720 logements pour une population de 1 475 389 habitants. En 2010 les besoins étaient de 292 424 logements pour 1 559 597 habitants. En 2007, les estimations faisaient état d'un besoin annuel de 17 772 nouveaux logements pour répondre à la demande (INSD, 2009). En 2013, selon le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH), pour 1 744 demandes de logements sociaux enregistrées, seuls 458 logements avaient été construits. En 2008, au lancement par le gouvernement du programme de construction de 10 000 logements sociaux, environ 30 000 demandes avaient été enregistrées sur le plan national et la ville de Ouagadougou comptait, à elle seule, plus de la moitié des demandes (16 000). Malheureusement, à la fin de l'année 2016, seulement 4 000 logements avaient été construits (MUH, 2016). La production formelle du secteur privé, pourtant en plein essor est coûteuse et ne permet pas non plus de répondre à l'ampleur de la demande. La production des parcelles d'habitation se fait majoritairement par les opérations de lotissements menées par les mairies d'arrondissement. Cependant, ces dernières sont très souvent mal conduites, ce qui provoque des conflits dans la répartition des lots. Ce tableau peu reluisant en termes d'offre de logements dans le pays, et particulièrement à Ouagadougou, est la conséquence de politiques qui ne répondent pas pleinement aux attentes.

Des politiques de logement inadaptées

Après la période révolutionnaire (1983-1987) avec sa politique dite « *une famille, un toit*⁴ », qui a permis la réalisation d'opérations de « *lotissements commandos*⁵ », la construction de Cités d'habitat social, la politique publique de logement s'est surtout concentrée sur le lotissement des quartiers périphériques non-lotis, mais aussi sur des opérations de régularisation des quartiers auto-construits. Le gouvernement de l'époque visait la régularisation foncière mais aussi l'organisation

⁴ Slogan de la politique révolutionnaire du logement durant la période 1983-1987.

⁵ Lotissement de masse réalisé sous la révolution 1983-1987 par le Président Thomas Sankara.

des citoyens ; ce qui n'a pas empêché par la suite la prolifération des quartiers informels auto-construits et non-lotés.

En 2006, une politique nationale de l'habitat et du développement urbain a été élaborée et en 2008, la loi n°057-2008/AN, portant promotion immobilière et définissant les règles de l'urbanisme et de la construction a été promulguée. Ces différents instruments réglementaires encouragent les personnes physiques et morales à entreprendre dans le secteur de l'habitat et du logement avec quelques avantages fiscaux, une facilitation dans l'acquisition de terrains, etc. Toutefois les politiques et les réformes engagées, en rupture avec les pratiques de la révolution et marquées par la libéralisation du secteur immobilier, n'ont pas véritablement résolu le problème de l'habitat et les besoins des populations. Depuis, les dispositions prises par l'Etat, comme en 2008 à travers le « *programme 10 000 logements sociaux, et économiques*⁶ », n'ont pas permis de réduire le déficit et changer la situation résidentielle des populations. Récemment, le « *programme 40 000 logements sociaux et économiques*⁷ », qui a été lancé en 2017 et qui est en cours d'opérationnalisation, ne répond pas, pour l'instant, aux attentes des jeunes demandeurs de logement. A ce propos, des interrogations sont portées sur la réalité du concept de « logement social » à Ouagadougou, car ce dernier est, de fait, destiné à une autre classe sociale que les plus pauvres. « *En réalité, ce qui est appelé "logement social" ne l'est que de nom, car il n'est pas destiné aux personnes démunies, mais plutôt aux personnes d'un niveau de vie moyen, voire supérieur* » (Compaoré, 2014 : 105). Ce qui favorise et accentue le recours à l'auto-construction en périphérie pour les classes populaires. Une enquête a montré que les logements sont réalisés dans 90% des cas par les ménages eux-mêmes (MHU, 2008).

La conséquence de cette pénurie de logements est qu'elle contraint les habitants à adopter diverses pratiques et stratégies résidentielles alternatives. Pour cela, ils sont contraints très souvent à des arrangements résidentiels difficiles. Ainsi, pour accéder à un logement, certains se retrouvent en zone « non-lotie », sur des lopins de terres qui leur appartiennent ou non ; d'autres cohabitent avec leurs parents, avec des membres de leur famille ou sont hébergés chez un tiers, souvent dans des conditions inconfortables. Boyer et Delaunay (2009) estimaient dans l'étude « *Ouaga 2009* » que les secteurs non-lotés abriteraient 33,5% de la population ouagalaise. Malgré les nombreuses opérations de lotissement, cette proportion reste encore élevée : environ 20% des ménages y vivent encore (INSD, 2015). La location est la solution recherchée par certains, cependant, celle-ci ne correspond pas à toutes les bourses, le coût du loyer étant de plus en plus élevé et souvent

⁶ Programme des 10 000 logements sociaux et économiques initié par le président Blaise Compaoré en 2008 n'a malheureusement pas tenu toutes ses promesses.

⁷ Programme des 40 000 logements sociaux et économiques initié par le président Rock Marc Christian Kaboré en 2017, est en cours d'opérationnalisation.

inaccessible. Divers statuts résidentiels caractérisent les jeunes ouagalais, ils sont soit propriétaires, majoritairement en zone non-lotie, soit héritiers, pour ceux habitant le logement parental, soit locataires, soit usufruitiers, ou encore hébergés par des tiers.

L'offre résidentielle en faveur surtout des jeunes constitue donc un problème non seulement en termes quantitatifs, mais aussi en termes qualitatifs. Pour mieux cerner la recherche, l'objet et l'intérêt de l'étude sont définis.

Objet de recherche et intérêt de la thèse

Initialement, le projet de thèse était intitulé : « *L'aménagement d'une ville africaine en forte croissance : la problématique du logement à Ouagadougou (Burkina Faso)* ». Au fur et à mesure, ce titre a évolué pour être centré sur les pratiques et stratégies d'accès au logement des jeunes adultes. Cette évolution se justifie par le fait qu'à l'issue d'un travail de recherche bibliographique, de révision des sources institutionnelles et d'observations faites pendant la phase de terrain, il nous est apparu que les enjeux se situaient non seulement sur l'accès au logement mais aussi sur les pratiques et les stratégies développées par les jeunes adultes, en réponse à une situation de crise. Ainsi, la problématique des jeunes ouagalais face à l'accès au logement nous a donc orienté vers le présent sujet de recherche : ***L'accès au logement des jeunes adultes à Ouagadougou (Burkina Faso) : pratiques et stratégies résidentielles.***

La présente thèse tire ses origines dans notre implication dans le projet « *Ouaga 2009* »⁸ mené par l'IRD à Ouagadougou (Burkina Faso). En effet, pendant les phases de repérage de l'étude, puis pendant les phases d'enquête, les populations essentiellement jeunes rencontrées et interrogées aussi bien dans les quartiers lotis que dans les quartiers non-lotis évoquaient leurs inquiétudes sur les perspectives d'accès au logement et sur l'épineuse question de l'attribution des parcelles lors des opérations de lotissement, avec son corolaire de conflits. Tous témoignaient leurs difficultés face au coût élevé des loyers, aux conditions difficiles d'accès aux logements sociaux, et surtout à leur désir ardent d'être propriétaires d'un terrain ou d'un logement. Ces constats nous ont permis de nous rendre compte de l'ampleur de la crise du logement à Ouagadougou, mais aussi de la spéculation dans ce secteur. Cela a ainsi suscité un certain nombre de questionnements, tels que : comment se logent les Ouagalais ? Quelles pratiques et stratégies développent les jeunes pour avoir accès à un logement ? Quels sont leurs modes d'habiter et les implications de la quête de l'autonomie résidentielle ?

⁸« *Ouaga 2009* » Projet de recherche dont la phase pilote a été conduite en 2007 et pleinement exécuté en 2009 à Ouagadougou, par l'IRD, sous la direction de Florence Boyer et de Daniel Delaunay, avec la collaboration d'une dizaine de chercheurs venus du Burkina, dont Vincent Gouëset, notre Directeur de thèse. Nous y avons pris part en tant qu'assistant de recherche.

C'est à partir de ces questions et observations que nous nous sommes véritablement intéressés à l'accès au logement des jeunes adultes, qui composent la catégorie la plus nombreuse et la plus difficile à loger des habitants de Ouagadougou, d'où l'intérêt d'engager sur recherche doctorale sur cette catégorie de la population. Les résultats de l'étude « *Ouaga 2009* » ont confirmé ces faits. Il en ressort que les modes d'habiter sont marqués par le désir des jeunes de quitter la cour familiale pour fonder leur foyer au sein d'un logement séparé.

Après notre expérience au sein du Programme « *Ouaga 2009* », l'IRD nous a offert l'opportunité de réaliser un master II recherche, option aménagement du territoire, au sein du laboratoire de recherche dynamique des espaces et des sociétés⁹ du département de Géographie de l'Université de Ouagadougou. Ce master a été une riche phase d'apprentissage, dans une institution de référence, qui nous a incité ensuite à nous inscrire en thèse. Notre participation au programme « *Ouaga 2009* », au côté de Florence Boyer, Daniel Delaunay et de Vincent Gouëset, nous a permis d'élargir notre champ de recherche sur la ville avec des thématiques comme la croissance urbaine en lien avec les migrations, les mobilités urbaines, l'aménagement et le logement. Ce champ de recherche a été une passerelle pour la présente thèse.

Ayant défini le sujet de recherche pour la thèse et dans le cadre de la convention de cotutelle signée entre l'Université de Ouagadougou et celle de Rennes 2, avec l'appui financier de l'ambassade de France au Burkina Faso, nous avons commencé une thèse au sein du site rennais de l'UMR ESO du CNRS, une unité pluridisciplinaire ouverte à des terrains variés. L'unité regroupe des géographes, des aménageurs, des sociologues, des psychologues environnementaux, des urbanistes et des architectes. Elle est structurée en quatre axes thématiques : productions, différenciations et partages de l'espace (axe 1) ; pratiques, expériences et représentations de l'espace (axe 2) ; construction spatialisée de l'action politique : entre ordinaire et institutionnel (axe 3) ; théories, interdisciplinarités, méthodes (axe 4). Notre étude s'inscrivait dans l'axe 1 et 2 du laboratoire, dont l'apport scientifique, sous la forme de séminaires et autres, nous a été utile à plus d'un titre, lors de nos séjours en France notamment.

Peu de thèses et de recherches réalisées sur la ville de Ouagadougou abordent la question du logement par le bas de l'échelle, en donnant la parole aux habitants, en s'intéressant à leur vécu. Le plus souvent c'est l'action publique qui est mise en évidence. C'est donc là une originalité et un intérêt de la présente thèse, qui place les habitants au centre de la recherche et s'inscrit dans la continuité du programme « *Ouaga 2009* ».

⁹ Laboratoire du département de Géographie, dirigé par le Professeur Ousmane Nebié, de l'école doctorale, Ecole Doctorale Lettres, Sciences Humaines et Communication (ED/LESHCO).

La recherche a ainsi été centrée sur la question des pratiques et des stratégies résidentielles des jeunes adultes, tout en intégrant les politiques publiques ayant un impact à la fois sur les conditions de logement de ces jeunes et leur mode de vie dans le logement, ainsi que sur le quartier et ses équipements. Quels sont les parcours ou trajectoires résidentielles des jeunes adultes ? Quelle est leur situation résidentielle et le statut d'occupation de leur logement ? Quels sont les motivations de la décohabitation du domicile parental, et quels en sont les freins ou les blocages ? Pourquoi cette décohabitation est-elle si tardive et quelles en sont les implications dans le fonctionnement intergénérationnel des familles ouagalaise ? Le contexte métropolisation ouagalais est-il de nature à remettre en cause le modèle familial traditionnel ? Quelles sont les conséquences de la décohabitation, notamment sur les modes d'habiter, les perceptions et représentations du logement et du quartier par les jeunes Ouagalais ? Qui sont les acteurs et quels sont les différents modes de production de logement dans la ville ?

Comprendre les différentes pratiques et stratégies résidentielles des jeunes adultes est l'objectif général recherché par cette thèse. Plus spécifiquement, son ambition est de contribuer à connaître les trajectoires résidentielles des jeunes ouagalais, comprendre leurs préoccupations, leurs pratiques et leurs stratégies pour accéder à un logement, pouvoir interpréter leurs mobilités résidentielles et analyser leurs parcours vers l'autonomie résidentielle, à travers la figure de la décohabitation parentale, qui renvoie à de nombreuses modalités possibles dans l'espace et la société ouagalais.

Le choix des jeunes adultes se justifie par le fait que c'est la frange de la population la plus demandeuse de logements, dans une logique de décohabitation parentale et de mise en union, donc dans une quête d'autonomie et d'émancipation. Leur situation professionnelle et financière est souvent fragile. Les jeunes adultes sont en phase de transition dans leur cycle de vie. C'est la catégorie la plus pénalisée par le déficit de logements au sein de la population ouagalaise. Cela met en évidence le rôle traditionnel de la famille africaine, mais aussi son évolution : les jeunes peuvent rester au domicile parental y compris après une entrée en union matrimoniale, ou au contraire en partir, selon des logiques qu'on connaît mal et qu'il convient d'éclairer. Ainsi, les jeunes citadins aspirent à une émancipation qui passe par l'autonomie résidentielle, dans un contexte de crise de logement qui à l'inverse s'y oppose (Diagne et Lessault, 2007 ; Boyer et Delaunay, 2017a). Mais tout d'abord, la première question qui se pose est « qu'est-ce qu'un jeune adulte » ? La notion renferme plusieurs définitions et approches, que nous explorons à présent.

La notion de jeune adulte : absence de consensus et diversité d'appréciations

Faute d'une définition consensuelle, la notion de jeune et de jeunesse se définit selon le milieu ou le contexte (Cicchelli, 2000 et Galland, 2002). Dans l'optique de mieux appréhender ces notions,

plusieurs approches sont analysées. Sur le plan sociologique, selon Galland (2001), l'approche de la jeunesse est essentiellement fondée sur la notion de cycles d'existence. La jeunesse est une période de transition, de passage, marquée d'étapes aboutissant à l'âge adulte. Quatre phases successives (ou concomitantes) sont repérables : la fin des études, le départ du domicile parental, l'insertion dans le marché du travail, la mise en union conjugale. Cette approche sociologique de la jeunesse met en relief l'importance des quatre phases de socialisation des jeunes (Galland, *op. cit.*).

Sur le plan économique, l'approche axée sur une définition économique de la jeunesse privilégie son insertion socio-économique. Elle intègre les facteurs liés aux problèmes de l'emploi, de la formation, du chômage et de la pauvreté au sein des jeunes. Est jeune celui qui, au terme de ses études ou formation professionnelle acquiert un emploi et aspire à fonder un foyer. Sur le plan démographique, l'approche de la notion de jeunesse est basée sur les données démographiques et permet de quantifier numériquement les jeunes par rapport à l'ensemble de la population.

De nombreux chercheurs ont également abordé cette question. Ainsi dans le cadre de ses recherches, Galland (2004) discute et décrit en termes de parcours de vie et de temporalités. La jeunesse s'articulerait autour de deux axes de transition : l'axe scolaire et professionnel, caractérisé par la fin des études et l'entrée dans la vie professionnelle, et l'axe familial et matrimonial, caractérisé par la décohabitation parentale et la formation d'une union stable. Cependant, ce type de définition ne permet pas l'économie du constat de la diversité des parcours biographiques des jeunes. Il faut plutôt insister sur le fait que la jeunesse ne constitue pas un ensemble homogène, que ce soit par rapport aux moments où ces différents seuils sont franchis, aux vécus subjectifs et objectifs de l'appartenance au monde des adultes et, plus généralement, aux pratiques qui recouvrent la sociabilité entre pairs. Enfin, « *être jeune, constitue une identité sociale qui fait référence à un potentiel de mobilisation qui n'est utilisé que sporadiquement pour des causes communes et des événements vécus en commun* » (Delforge, 2004 : 10).

Le concept a été scruté sous un angle avant tout sociologique, avec une relative unanimité sur la difficulté de définir la notion de jeunesse. Parfois elle prend en compte l'adolescence, quelquefois ces deux notions sont dissociées. Le critère le plus simple qui apparaît est celui de l'âge : la jeunesse est alors considérée comme une étape de transition plus ou moins longue entre l'enfance, état inachevé et de complète dépendance, et l'âge adulte, état accompli qui jouit d'une relative autonomie. D'autres théories ont plutôt abordé la question par une approche concernant les générations, soit par une succession des générations, soit par une interdépendance entre générations. Certains analysent les politiques publiques traitant de la jeunesse, notamment par des comparaisons entre pays (Moreau et *al.*, 2009).

L'Organisation des Nations Unies (ONU) (1992) définit la catégorie des jeunes comme étant la classe d'âge des 15-24 ans inclus, une définition reprise par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Cette dernière précise par ailleurs que la catégorie des inactifs correspond aux personnes âgées de moins de 15 ans, aux étudiants de plus de 15 ans, aux retraités, aux hommes et aux femmes au foyer, ou aux personnes en incapacité de travailler, ce qui concerne une partie des jeunes. De son côté, le Commonwealth¹⁰ considère que la jeunesse regroupe les personnes dont les âges se situent entre 15 et 29 ans. En Afrique la définition de la jeunesse est plus étendue : l'Union Africaine (2006) précise dans la charte africaine de la jeunesse qu'est considérée comme jeune toute personne âgée de 15 à 35 ans, une définition reprise par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

A quel âge est-on considéré comme jeune au Burkina Faso ? L'INSD (2009), précise qu'un individu est majeur à 18 ans mais considère comme jeune toute personne faisant partie de la tranche d'âge de 10 à 24 ans et comme étant jeune majeur toute personne ayant 18 ans et moins de 21 ans, bénéficiant d'une prorogation de mesures d'assistance éducative. Un ministère est consacré aux jeunes, il s'agit du ministère en charge de l'emploi et de la jeunesse. Il définit la jeunesse dans la tranche d'âge comprise entre 15 et 35 ans, en s'alignant sur les critères de l'UA et de la CEDEAO.

Il y a donc une absence de consensus et une diversité d'appréciations sur la définition de la jeunesse. Dans le cadre de cette recherche et tenant compte du contexte de l'Afrique subsaharienne et de Ouagadougou où la décohabitation au domicile parental est tardive (Antoine, 1996), nous avons choisi de retenir la définition africaine de la jeunesse, de 18 à 35 ans, en l'élargissant toutefois, pour les besoins de l'enquête, jusqu'à l'âge de 40 ans, afin de pouvoir tenir compte du caractère progressif et relativement long du processus d'autonomisation résidentielle, avec le franchissement de différentes étapes dans le cycle de vie : fin d'études et entrée dans la vie active, décohabitation parentale, mise en ménage, accès à la parentalité et recherche d'un logement propre, idéalement en accession à la propriété. La stabilisation familiale, professionnelle et résidentielle n'est souvent acquise qu'à un âge avancé, entre 30 et 40 ans, voire au-delà.

Ainsi, dans le cadre de cette thèse, nous retenons que les jeunes adultes ont l'âge compris entre 18 et 40 ans. Ils amorcent l'âge adulte à 18 ans, franchissent des étapes de vie (décohabitation, mise en couple, mariage, insertion professionnelle, etc.) pour atteindre une certaine stabilité autour de 40 ans. Ces jeunes adultes constituent notre population cible, soit environ la moitié de la population ouagalaise. Ils sont en forte augmentation et sont pour la plupart désireux d'accéder à un logement

¹⁰ Le Commonwealth of Nations (littéralement la « Communauté des Nations »), plus communément appelé Commonwealth, est une organisation intergouvernementale composée de 53 États membres indépendants et souverains, symboliquement dirigé par le souverain du Royaume-Uni.

décent qui leur garantirait une autonomie résidentielle individuelle ou familiale. Cependant, ils sont vulnérables face à un marché foncier et immobilier qui les défavorise, leur situation économique étant souvent précaire.

Cette définition reste proche des assertions et de la définition d'Antoine (1996) sur la crise du logement en Afrique, notamment sur l'accès tardif des jeunes à la propriété en Afrique de l'Ouest. Cet accès tardif se confirme aussi en France pour les jeunes adultes. Les problèmes liés au logement sont fréquents et touchent même ceux qui ont une situation financière convenable (Jauneau et al., 2007). La prise en compte de l'autonomie résidentielle et de la décohabitation des jeunes adultes reste une préoccupation. Dans un autre contexte, cette situation a été décrite dans les métropoles colombiennes par Dureau et al., (2009) qui relèvent que dans le cursus résidentiel des habitants se pose la question du moment de la décohabitation, date à laquelle les individus choisissent, en toute indépendance, leur logement, sa localisation et son statut d'occupation. Tout comme la notion de jeune, il y a une diversité d'appréciation des stratégies résidentielles.

Modes de vie et stratégies résidentielles

Dans la littérature scrutée, aussi bien scientifique qu'institutionnelle, le logement est considéré comme étant la plus petite entité de la ville, la plus petite unité qui fonde la structure d'une ville. Celui-ci est défini comme étant « *un local ou un ensemble de locaux formant un tout, destiné à l'habitation, et où habitent ensemble plusieurs personnes qui constitue un ménage, qu'elles aient ou non des liens de parenté entre elles. Le logement peut être unifamilial, s'il abrite uniquement les membres d'une même famille constituée par le couple et ses enfants (noyau familial) et éventuellement par des ascendants. Le concept est plus précis que celui de l'habitation qui est une unité physique, identifiée à la maison, rurale ou urbaine, avec ses dépendances, et qui peut comprendre plusieurs logements (ayant des accès et des équipements, tels que la cuisine ou la salle d'eau, distinctes), sans qu'il s'agisse toujours, pour autant, d'un immeuble collectif* » (Merlin et Choay, 2010 : 441). Intégré dans l'espace de vie, le logement fait partie intégrante du vécu des populations, il fait partie de « l'habiter », pour reprendre le concept développé par M. Stock (2004, 2006), c'est-à-dire le lieu où l'on s'est établi, où l'on vit, où l'on est habituellement. Plus qu'un bien immobilier, le logement est le lieu de prise de conscience de soi, qui permet de se stabiliser, de se ressourcer pour mieux s'ouvrir au monde plus tard. Ce qui entraîne le besoin de contrôler un espace privé est fondamental et traduit la nécessité, pour chacun, de pouvoir prendre ses distances, de couper les relations avec l'environnement physique et social. Ainsi, la notion de « chez-soi » évoque l'intimité, la conscience d'habiter avec soi-même, le logement permet un équilibre entre le besoin de communiquer avec les autres et le besoin de s'en protéger (Serfaty Garzon, 2003 ; Bernard, 2005).

La construction de soi, le besoin de l'affirmer par le logement fait que la plupart des citoyens aspirent à accéder à la propriété avec un statut de propriétaire ou simplement accéder à un logement, comme l'atteste Ségau, Brun, Drian (2002 :1), « *chacun tisse son « chez-soi » mais nul n'échappe aux facteurs qui influent sur le logement : les maîtriser, c'est se donner la chance de mieux habiter le monde* ».

C'est pourquoi, de nombreuses pratiques ou stratégies sont déployées pour atteindre cet objectif, en particulier dans le contexte ouagalais, nous y reviendrons. Ayant suscité de nombreuses réflexions, le concept de « stratégie », qui dérive du grec *stratos* (armée), et *ageîn* (conduire), est une notion qui vient du langage militaire et qui est utilisée par de nombreuses disciplines de sciences humaines et sociales, comme la géographie, la sociologie, la science politique ou l'économie, pour désigner un « *ensemble d'actions coordonnées, d'opérations habiles, de manœuvres en vue d'atteindre un but précis*¹¹ ». De nombreux travaux et réflexions ont été réalisés afin de mieux appréhender et comprendre l'utilisation de ce concept. Stratégie résidentielle et mobilité résidentielle, stratégies et choix résidentiels des ménages ont été abordés et repris dans plusieurs études, entre autres : Bonvalet et Dureau, 2000 ; Dureau et Paquette, 2006 ; Gouëset, 2009 ; Bony 2012 ; Bonvalet, Lelièvre, 2012 ; Authier, Bonvalet et Lévy, 2010 ; et pour le contexte africain, Bertrand, 1999, 2006, 2012 ou Agowa, 2014, entre autres.

Selon Crow (1989), les sociologues considèrent le concept de « *stratégie* » comme un ensemble d'actions coordonnées ou de conduites articulées entre elles en fonction d'un but ou pour arriver à un résultat précis (qu'elles soient élaborées par des individus, des familles ou des collectivités). Pour cela, une vision relativement claire des objectifs à atteindre semble nécessaire. La notion de stratégie implique un choix entre des alternatives différentes dans une sorte de calcul des coûts et avantages de chaque alternative qui s'offre à l'individu (Bonvalet et Fribourg, 1990 ; Brun, Gotman, 1990), Stock (2007). Les géographes l'utilisent pour étudier les itinéraires ou cheminements résidentiels des ménages, le choix de leur logement et de sa localisation résidentielle (Fagnani, 1990). Cependant, il n'y a pas de consensus sur la définition.

Ainsi, selon Bonvalet et Fribourg (1990), on peut parler de stratégie lorsque l'on n'a pas le choix de résider, quand l'on est hébergé (compromis acceptable entre les contraintes du marché du logement, contraintes économiques et financières). En cela, des auteurs comme Godard (1988) soutiennent que la stratégie fait partie intégrante de la théorie du choix rationnel, en particulier de la théorie des jeux, qui est souvent liée aux questions de choix et de pouvoir, mais aussi aux caractéristiques des interactions. Un acteur, tout en essayant de prévoir les comportements des

¹¹ Selon l'encyclopédie libre Wikipédia, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Stratégie>

autres acteurs, cherche à y répondre, et surtout à anticiper. En effet pour eux, une stratégie ne peut être analysée et prendre tout son sens qu'en référence au système d'interactions dans lequel elle s'inscrit et que si elle est reliée aux autres stratégies. La stratégie résidentielle est donc abordée dans la recherche comme étant le statut d'occupation (propriétaire, locataire), l'habitat (rural, urbain) et la localisation (Bonvalet, Fribourg, 1990 ; Bonvalet, Dureau, 2000 ; Madoré, Pihan, 2003 ; Dodier, 2004 ; Authier et *al.*, 2010). Un ensemble d'actions coordonnées ou conduites, articulées entre elles en fonction d'un but ou pour arriver à un résultat précis (Fagnani, 1990). Pourtant, selon Bourdieu (1986), il peut y avoir des stratégies inconscientes : ce sont « *des ensembles de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente des fins et la maîtrise express des opérations nécessaires pour les atteindre* » et qui sont « *collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre* » (Bourdieu, 1986 : 21).

A côté de ce concept, la notion de mobilité résidentielle, incontournable, a été étudiée par de nombreux chercheurs dans les pays du Nord aussi bien que dans les pays du Sud (Bonvalet et Brun, 2002 ; Fol, 2009 ; Fol et *al.*, 2014, Imbert et *al.*, 2014). A ce titre : « *elle est devenue depuis quelques décennies comme une valeur centrale des sociétés urbaines* » (Fol et *al.*, 2014 : 2). Les études insistent de plus en plus sur la quête d'autonomie comme ressort de la mobilité résidentielle. Par ailleurs les ménages ayant de faibles revenus sont obligés de quitter le centre-ville pour acquérir des logements ou être locataires en périphérie, selon leur disponibilité financière (Fol, 2009).

La définition des espaces résidentiels, à l'échelle du quartier ou de la ville dans son ensemble, ainsi que les modèles de choix résidentiels constituent des enjeux importants pour les territoires urbains. Les trajectoires résidentielles sont structurées à travers plusieurs dimensions à la fois familiales, professionnelles, politiques et contextuelles. Ainsi, « *la notion de trajectoire résidentielle fait référence aux positions résidentielles successivement occupées par les individus et la manière dont s'enchaînent et se redéfinissent au fil des existences ces positions, en fonction des ressources et des contraintes objectives de toute nature qui dessinent le champ des possibles, en fonction des mécanismes sociaux qui façonnent les attentes des individus, et en fonction de leur motivation et de leurs desseins* » (Fol et *al.*, 2014 : 23).

L'action de la famille et de l'entourage (*ayant un lien de parenté ou non : fratrie, parents biologiques et/ou, adoptifs et autres membres de la famille, amis, collègues, etc.*), est capitale dans l'accès au logement (Bonvalet et *al.*, 2012). En effet, elle intervient sous plusieurs formes à travers les aides et appuis multiformes, à différents moments du cycle de vie, comme la cohabitation de longue durée et l'hébergement par des personnes tierces. Les garanties financières peuvent concerner la caution ou du dépannage d'un loyer à l'octroi d'un prêt ou d'un don permettant

d'étoffer l'apport personnel pour l'accession à la propriété ; la transmission d'un logement par héritage ou donation ; l'aide pour la recherche et l'accès à un logement ou l'aide pour le restaurer. Aussi l'action de la famille, avec la proximité des réseaux familiaux, les sociabilités et les solidarités familiales locales, jouent également un rôle important dans les trajectoires résidentielles, notamment dans les choix de localisation du logement. Egalement, d'autres choix résidentiels sont opérés par les individus dans des moments de ruptures professionnelles (Vignal, 2010 ; Bonvalet et *al.*, 2012 ; Fol et *al.*, 2014). En outre, les recherches portant sur la décohabitation familiale ont mis en évidence les relations intergénérationnelles, la quête de l'autonomie résidentielle et la décohabitation des jeunes du logement parental. Les questions de recherche et la clarification des concepts ont permis de formuler nos hypothèses de travail.

Hypothèses de recherche

Ces questionnements nous ont amené à formuler trois hypothèses de travail. La première porte sur les facteurs explicatifs avancés pour justifier la décohabitation tardive, entre autres l'âge, les études, le chômage, les limitations financières, etc. Ainsi, Menard et Vallet (2012) indiquent que l'âge médian d'entrée dans un logement autonome en France est de 22 ans, alors qu'Antoine (2007) montre qu'en Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest et au Sénégal, la décohabitation est beaucoup plus tardive ; elle intervient autour de 35 ans. Selon Diagne et Lessault (2007), cette moyenne atteindrait 36 ans. Pour appréhender cette situation à Ouagadougou, nous posons comme première hypothèse : *Le manque de travail et l'insuffisance de moyens économiques sont-ils les principales causes de la décohabitation tardive du logement parental ? Le cas échéant, quels sont les autres facteurs explicatifs ?*

La deuxième hypothèse est liée au contexte urbain de Ouagadougou ; une ville en expansion, en forte croissance, auto-construite et confrontée à une grave crise du logement, ce qui conduit les jeunes adultes à adopter des stratégies diverses pour accéder à un logement. Nous formulons l'hypothèse que *l'accès au logement des jeunes adultes est principalement le résultat de pratiques et de stratégies individuelles, informelles et familiales qui ont peu de liens avec les politiques publiques de l'habitat.*

Les quatre grandes composantes du choix résidentiel que sont les aspirations individuelles et collectives, les étapes de la vie, la configuration familiale et les situations professionnelles se hiérarchisent différemment et celles qui viennent en premier induisent souvent les autres. Dans le contexte français, les jeunes parents choisissent très souvent un logement à proximité d'un établissement scolaire, quitte à rester locataires où à se priver d'une plus grande surface habitable. La préférence pour la maison individuelle au contraire impliquera souvent une localisation périurbaine et un statut de propriétaire (Authier, 2010 ; Fol et *al.*, 2014). Ce type de logique est-il transposable au contexte ouagalais ?

A Ouagadougou, la population est en quête de solutions pour résoudre la crise du logement. Quel est l'avis des habitants sur le sujet et quelle est la place du non-loti, territoires « de l'entre-deux » (dénoncé officiellement mais reconnu officieusement) dans cette dynamique ? Ce qui nous conduit à formuler l'hypothèse suivante : *les logements sociaux bien qu'appréciés, ne sont pas accessibles à toutes les catégories socio-professionnelles, et quant aux quartiers auto-construits, bien que dénoncés dans les discours publics, ne constituent-ils pas la seule issue au déficit de logement pour les jeunes adultes ouagalais ?*

La structuration de la thèse

La thèse est structurée en trois grandes parties subdivisées en huit chapitres et composée de la manière suivante :

La première partie porte sur la problématique générale, l'objet d'étude et la méthodologie de recherche. Elle est constituée de trois chapitres. Le premier aborde la problématique générale sous un angle théorique et procède à une revue de la littérature scientifique. Il s'agit de présenter le cadre dans lequel s'inscrit notre objet de recherche, aussi bien à travers une revue scientifique qu'institutionnelle. La revue de littérature nous a permis de scruter différents ouvrages, articles, études et rapports, afin d'établir nos hypothèses de travail. Le deuxième chapitre traite des sources d'informations et de la méthodologie adoptée. Plusieurs données secondaires ont été exploitées, telles que le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), les documents institutionnels du Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme (SDAU, Annuaire statistique des villes), de l'ONU-Habitat, ou les données de l'enquête « *Ouaga 2009* ». Ensuite sont présentées les données primaires collectées sur le terrain auprès des habitants (jeunes adultes et leurs parents), des acteurs du logement et de différentes personnes ressources. Ce chapitre aborde également la méthodologie de recherche, à savoir l'organisation pratique des travaux allant de la phase préparatoire, en passant par l'élaboration des outils de collecte, la collecte, les étapes du traitement, de l'analyse des résultats et la rédaction.

Le troisième chapitre s'articule autour de la présentation de la ville de Ouagadougou, à travers son historique, sa croissance, les questions foncières et d'aménagement et le cadre institutionnel du marché du logement. La configuration de ce dernier est étudiée en identifiant les acteurs qui interviennent et le cadre réglementaire existant. Sont également présentés l'offre de logement (l'état du parc et la dynamique de production de nouveaux logements), la demande résidentielle (caractéristiques générales du nombre de ménages et de logements, statuts d'occupation des logements, caractéristiques des ménages, etc.), ainsi que le rôle des politiques publiques.

La deuxième partie, également constituée de trois chapitres, est consacrée à la dynamique urbaine et aux pratiques et stratégies résidentielles des jeunes adultes à Ouagadougou. Le chapitre 4,

portant sur la dynamique résidentielle et l'analyse contextuelle à partir de l'enquête « *Ouaga 2009* », permettra de comprendre la dynamique résidentielle à Ouagadougou, afin de contextualiser la recherche. Ce chapitre aborde les caractéristiques concrètes de l'urbanisation : la parcellisation, les matériaux de construction, les types de logement, le statut d'occupation des logements, la migration et les mobilités résidentielles. Le cinquième chapitre traite de la famille, l'entourage et la quête d'autonomie résidentielle. Ainsi sont examinés les changements contemporains dans la famille, l'entourage et les relations intergénérationnelles, qui influent sur les choix résidentiels et sur la quête d'autonomie des jeunes adultes. Les relations au sein du ménage et de la famille étendue, le lien entre logement et réseaux familiaux, les types d'aide, les pratiques observées dans l'accès au logement des jeunes sont analysés dans ce chapitre, en vue de comprendre l'influence de la famille sur le choix résidentiel. Cela permet également de comprendre les motivations réelles des jeunes dans la recherche de l'autonomie et les raisons des jeunes continuant de résider tardivement au domicile parental. Le sixième chapitre analyse les parcours résidentiels à travers les pratiques, les stratégies. Les différentes pratiques pour accéder à un logement ou à une parcelle d'habitation seront au cœur de ce chapitre. L'accent est mis également sur les statuts d'occupation, afin de déterminer des parcours résidentiels types mais également de comprendre les stratégies ou les circuits de financement ou d'accès au logement. Les motifs de déménagements, les projets de changement résidentiel et les aspirations résidentielles sont analysés au cours de ce chapitre.

Dans la troisième partie, il est question des modes d'habiter, aussi bien dans le logement que le quartier, des perceptions et des représentations du logement et du quartier. Elle est constituée de deux chapitres. Le chapitre sept scrute les modes d'habiter le logement, des relations des jeunes adultes avec leur cadre de vie domestique. Ce chapitre examine les liens qu'entretiennent les jeunes adultes avec leur logement, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, à travers une série de typologies. Il aborde également les modes d'habiter selon les différents statuts d'occupation (propriétaire, locataire, hébergé, usufruitier). Le huitième chapitre aborde la vie quotidienne, les pratiques ainsi que les mobilités quotidiennes des jeunes adultes à partir de leur quartier, les perceptions qu'ils ont de celui-ci et plus largement de l'environnement du logement. Il étudie les représentations du quartier pour les jeunes, ses points forts et ses points faibles. Les contraintes, les changements de résidence et les projets résidentiels, ainsi que les parcours quotidiens, les lieux fréquentés, sont autant de points développés dans ce chapitre. Il est également question de jeter un regard sur l'aménagement et l'équipement des quartiers.

PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE GENERALE, METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET PRESENTATION DE OUAGADOUGOU

Cette recherche est centrée sur la question des pratiques et des stratégies résidentielles des jeunes adultes, avec un regard porté notamment sur les politiques en matière de logement, ainsi que sur le mode de vie des jeunes adultes, dans le logement et en relation avec le quartier de résidence. La première partie est constituée de 3 chapitres. Elle a pour objectif de présenter le cadre théorique à travers la problématique générale de recherche et l'état de l'art. Ensuite, elle présente la démarche méthodologique de recherche. Elle s'achève par une présentation de la ville de Ouagadougou, ainsi que le fonctionnement institutionnel du marché du logement.

Le premier chapitre aborde la problématique générale et l'état de l'art. Il s'agit de présenter notre objet de recherche, afin de permettre mieux comprendre le cadre théorique qui la soutient. L'élaboration du cadre théorique aussi bien à travers une revue de la littérature scientifique et institutionnelle a été nécessaire pour affiner et préciser davantage l'objet de recherche, de définir les concepts utilisés et les thématiques abordées ; toutes choses indispensables pour affiner et cadrer la recherche. Cette revue de littérature nous a permis de scruter différents ouvrages, articles, études et rapports et d'établir nos hypothèses de travail.

Le deuxième chapitre traite des sources d'information et de la méthodologie de recherche adoptée. Il aborde l'organisation concrète des travaux allant de la phase préparatoire (l'exploitation des données existantes surtout « *Ouaga 2009* », le RGPH, l'élaboration des outils de collecte), à celle du travail de terrain qui a permis la collecte des données. A cela s'ajoutent les étapes du traitement, de l'analyse des données et la rédaction du mémoire.

Le troisième chapitre s'articule autour de la présentation de la ville de Ouagadougou à travers son historique, son découpage administratif, sa croissance, les questions foncières et d'aménagement, ainsi que le cadre institutionnel du marché du logement. La configuration du marché du logement est définie en identifiant les acteurs qui interviennent et le cadre réglementaire existant. L'offre de logement (l'état du parc de logements et la dynamique de production de nouveaux logements), la demande résidentielle (caractéristiques générales sur le nombre de ménages et de logements, les statuts d'occupation des logements, caractéristiques des ménages dans les logements, etc.), et le rôle des politiques publiques. Cette description détaillée permet de mieux appréhender le contexte ouagalais.

Chapitre 1 : Problématique générale et état des recherches sur l'accès au logement des jeunes adultes dans une ville africaine

La croissance rapide des métropoles entraîne des besoins en logements pour ses habitants. Fijalkow (2011) caractérise le logement comme étant un bien particulièrement hybride, dont la valeur est à la fois d'usage et d'échange, dont la fonction est à la fois domiciliaire, d'habitat, voire identitaire, donc de protection de la famille. Cependant, l'accès au logement est une préoccupation majeure pour les populations urbaines, notamment dans les pays en développement. Cette situation ne peut s'étudier sans comprendre les facteurs de la croissance urbaine. L'inadéquation entre l'offre et la demande, du fait d'une croissance démographique élevée, place de nombreux ménages en situation de précarité résidentielle et les conduit à mettre en place des stratégies, des choix et des pratiques résidentielles sous contraintes. Ce qui les conduit dans des situations souvent précaires et inconfortables, notamment les jeunes et ceux dont les moyens économiques sont limités.

Pour comprendre cette problématique, ce premier chapitre a pour objectif de faire un état des lieux de l'objet d'étude, en s'appuyant sur une revue de la littérature scientifique et des sources institutionnelles disponibles. Il s'agit à travers cette approche de mobiliser les paradigmes et les discussions en cours sur le concept d'habiter. Cet état des lieux est un tremplin pour mieux appréhender les concepts discutés, afin de mettre en évidence les pratiques et les stratégies développées par les jeunes pour avoir accès à un logement. Aussi, l'autonomie, la décohabitation des jeunes adultes, les différentes trajectoires, les modes de vie et d'habiter sont analysés.

L'objectif du chapitre est d'apporter un éclairage sur la problématique du logement de manière générale, et sur les pratiques et les stratégies résidentielles plus spécifiquement. Il est structuré en trois parties, à savoir, les questions théoriques liées à la croissance urbaine et au logement, ensuite les conditions d'accès au logement et enfin les rapports avec l'habiter.

1.1. Transition et croissance urbaine en Afrique de l'Ouest

1.1.1. Les théories de la dynamique urbaine

L'étude de la croissance urbaine à travers le monde a permis d'appréhender le niveau de croissance des villes et les tendances observées. Cette section permet de comprendre le processus de croissance des villes de manière générale et celle de la ville de Ouagadougou de façon plus spécifique. Ces aspects seront également repris dans les chapitres 3 et 4. En effet, le chapitre 3 présentera la ville de Ouagadougou et le marché du logement, tandis que le quatrième traitera de la dynamique urbaine de la ville de Ouagadougou, à partir des données de l'étude « *Ouaga 2009* ».

Certaines théories abordent la croissance urbaine en tenant compte de plusieurs facteurs. Aussi, proposons-nous de faire une esquisse des théories qui abordent la question, en centrant notre point de vue sur le continent africain.

Plusieurs théories tentent d'expliquer et de donner les déterminants de base de la transition urbaine développée initialement par Zelinsky (1983) aux Etats-Unis d'Amérique. Cette théorie a été reprise plusieurs fois. On distingue, entre autres, les théories économiques mais également des théories basées sur les facteurs sociaux et politiques (Harris et Todaro, 1970 ; Lututala, 1995 ; Pott, 1997 ; Ouédraogo, 2002 ; Ndione, Lalou, 2004 ; Monnet, 2005).

Les théories de transition urbaine se sont fondées sur la prépondérance des facteurs économiques et de la migration comme facteur de croissance urbaine. Selon Ledent (1989), ces théories évoquent l'impact démographique des migrations. Quelle que soit la motivation économique des migrants, leur impact démographique est fort et durable.

Les premières théories sur la migration, comme celle de Harris et Todaro (1970) insistent sur la rationalité économique du migrant : la décision de migrer serait prise à partir du calcul des différences de salaires entre le milieu rural et le milieu urbain. Monnet (2005) précise cette idée de rentabilité de Harris et Todaro et montre qu'elle a donné lieu à de nombreux travaux théoriques, empiriques et économétriques. Il présente un modèle théorique de la façon dont la migration a influencé la croissance urbaine. Le modèle repose sur le capital humain et se focalise principalement sur les rentabilités des caractéristiques individuelles sur le marché du travail.

Selon (Pott, 1997), le « *rural-urban income gap* » est considéré dans les théories migratoires néoclassiques comme cause principale de la migration des ruraux vers les villes. Pour les migrants, les opportunités économiques du milieu urbain sont plus élevées qu'en milieu rural pour que l'individu décide de migrer vers la ville, même s'il doit se retrouver en chômage ou en sous-emploi, notamment dans le secteur informel (Zourkaleini, Piché, 2007). Le modèle suggère que l'insertion du migrant dans le marché du travail urbain au Burkina Faso, déjà saturé n'est pas sans conséquence et constitue un handicap pour les migrants à l'égard des autres groupes qui ont un accès plus facile aux ressources et aux avantages du marché du travail urbain. Par conséquent, l'exode rural entraîne une concurrence dans le domaine de l'emploi et provoque un taux de chômage urbain élevé. Le modèle du Harris-Torodo renvoie à une non-intégration des migrants au sein du marché du travail urbain (Zourkaleini, Piche, 2007).

Selon Lututala (1995), il y a deux modèles de migrations dans le contexte africain : le modèle descriptif et explicatif. Mais, les modèles explicatifs sont divisés en deux grands groupes : le premier met l'accent sur la rationalité économique dans le processus de décision de l'acte migratoire et le second considère uniquement le caractère répulsif des zones de départ.

Enfin, il différencie quatre niveaux d'analyse selon la décision de migrer par le migrant : lui-même (niveau micro individuel), le rôle de la famille (niveau méso familial), les caractéristiques des lieux d'origine et de destination de l'espace migratoire ou des variables contextuelles (niveau macro factoriel) et les aspects liés à l'espace (niveau macro spatial). Ainsi, Lututala est arrivé à inventorier 19 modèles explicatifs et à catégoriser les migrations africaines.

La théorie de la transition de la mobilité de Zelinsky (1971) indique que dans les sociétés « traditionnelles pré-modernes » et de « transition initiale » les migrations rurales-urbaines sont dominantes (Zelinsky, 1971, cité par Ledent, 1989). Plusieurs auteurs ont élaboré leurs travaux autour de cette théorie : Ledent (1989) ; Courgeau (1985) ; Moriconi-Ebrard (1993), Dureau *et al.* (2006). Courgeau (1985) reprend la théorie de Zelinsky dans ses propres travaux. Pour lui, le modèle élaboré en 1971 par Wilbur Zelinsky a constitué une première phase de discussion indispensable et très utile sur l'hypothèse d'une transition dans la mobilité.

Selon l'auteur, il était nécessaire d'envisager, non pas une transition unique, mais plusieurs formes de transition urbaine, parce que de nouvelles formes de mobilité interne se développent, telles que les migrations entre villes ou les déplacements internes à une agglomération urbaine. Enfin, il y a aussi des déplacements tels que les navettes pendulaires, les déplacements touristiques ou professionnels... Il faut aussi replacer ces transitions, pas seulement dans l'évolution démographique des sociétés, mais dans une évolution plus générale faisant intervenir l'économique, le politique, le social, le culturel, le religieux, etc. (Courgeau, 1985).

Dureau (2006) indique que la théorie de Zelinsky s'est construite à partir des expériences européenne et nord-américaine. Ce modèle insiste sur la relation entre la transition démographique et le processus d'urbanisation. Quatre phases sont identifiées à savoir : a) Croissance lente du taux d'urbanisation ; b) Accélération de type exponentiel ; c) Au-delà d'un certain seuil, décroissance de l'accélération ; d) Atteinte du seuil de saturation du taux d'urbanisation, nullité de la croissance devient quasiment nulle.

Ainsi, les phases B et C correspondent à la transition urbaine proprement dite qui désigne la période relativement brève à l'échelle de l'histoire au cours de laquelle un pays bascule d'une majorité de population rurale à une majorité de population urbaine (Moriconi-Ebrard, 1993, cité par Dureau *et al.*, 2006).

Ces auteurs estiment que la transition urbaine n'est donc pas effectuée partout de la même manière. En Amérique Latine, F. Dureau (*op. cit.*) a classé les pays selon les phases de transition dans lesquelles ils se trouvent :

- les pays à transition avancée, où plus de 80 % de la population est urbaine (Argentine, Bahamas, Chili, Uruguay, Venezuela) ;

- les pays en pleine transition, où le taux d'urbanisation est compris entre 70 % et 80 % (Brésil, Colombie, Cuba, Mexique, Pérou, Trinidad et Tobago) ;
- les pays à transition modérée, où le taux est compris entre 50 et 70 % (Barbade, Bolivie, Costa Rica, Equateur, El Salvador, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, République Dominicaine ;
- les pays à transition tardive, où le taux reste inférieur à 50 % (Guatemala, Haïti, Honduras).

Selon l'auteure, la migration, qui est une composante majeure de la transition urbaine, est de nature sélective. Ce sont surtout des femmes et des jeunes en âge de procréer qui migrent, ce qui ralentit la croissance des campagnes et accélère celle des villes. Le processus devient alors « endogène » du fait de la modification de la structure par âge et par sexe des villes, où sont concentrés les jeunes en âge de procréer.

Amadou Sanni et *al.* (2009) ont cité dans leur étude sur « *les villes du Sud* », la théorie d'Arsène Dumont, sociologue français de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Ils décrivent sa *théorie de la capillarité sociale*, la première grande théorie de fécondité, dans laquelle apparaît clairement le rôle de la ville et des migrations : c'est l'ambition pour soi et parfois pour ses enfants, le désir d'ascension sociale mais aussi l'idéal urbain, l'idéal de la vie oisive du bourgeois, l'idéal de vie calme et de repos, la montée de l'individualisme, l'effet d'imitation de la classe sociale supérieure qui conduisent les ménages à limiter volontairement le nombre de leurs enfants.

Les théories sur la transition urbaine et sur le processus d'urbanisation ont été évoquées dans de nombreuses études suivant plusieurs approches. Ainsi, la transition urbaine est bien plus qu'un passage statistique : c'est aussi un passage dans le fonctionnement et l'organisation des territoires ; dans leur gestion et dans celle des citoyens qui les habitent (Steck, 2006).

Pour cet auteur, la transition urbaine est une étape de passage. Les pays développés, ainsi qu'une partie des pays d'Amérique Latine, ont atteint le stade final de la transition urbaine, avec un taux d'urbanisation proche des 90% qui correspond au « seuil de saturation urbaine » envisagé par Zelinsky dès 1971. Les pays asiatiques et africains sont dans leur grande majorité entrés dans la troisième étape où le croît naturel de la ville joue désormais un rôle plus important que le solde migratoire dans la croissance urbaine.

Selon les dernières estimations du *World Urbanization Prospects 2018* de la Division de Population des Nations Unies¹², L'Afrique reste encore majoritairement rurale (taux d'urbanisation de 42,5%) et des disparités internes existent comme en Asie. En Afrique au Sud du Sahara, ce taux varie entre 29,4% et 50,8% selon les pays. Le processus d'urbanisation en Afrique subsaharienne

¹² <https://esa.un.org/unpd/wup>

est récent et très rapide (Dureau, 2004), particulièrement en Afrique de l'Ouest où le taux d'urbanisation est passé de 32% en 1990 à 39% en 2000 puis 46,4% en 2018 selon la même source. A titre de comparaison, en Afrique du Sud et en Afrique du Nord, les taux sont respectivement de 54% et 49%. Le rapprochement avec l'Asie, fait par Dureau (*Ibid.*), ou à partir des données du *World Urbanization Prospects 2018*, montrent qu'en Asie le taux d'urbanisation varie entre 18,5 et 100% et qu'en Chine il est passé de 27% en 1990 à 36% en 2000 et 59,2% en 2018. L'Afrique et l'Asie sont donc deux régions encore peu urbanisées mais en nette progression. Sur la base de ces données, Dureau (*Ibid.*) partage le même point de vue que Amadou Sanni et *al.* (2009) ou Schoumaker (2007), sur le rôle de la migration et sa temporalité dans le processus d'urbanisation.

1.1.2. Croissance urbaine en Afrique de l'Ouest

L'Afrique se caractérise à l'échelle mondiale par une entrée tardive dans le processus de transition urbaine (Moriconi-Ebrard, 1993). La croissance urbaine s'y est amorcée plus tardivement qu'ailleurs, mais les taux de croissance urbaine sont aujourd'hui les plus élevés et les plus rapides du monde (Africapolis, 2008). Les villes et les cités d'Afrique avec 1, 2 milliards d'habitants, abriteront bientôt près d'un quart de la population urbaine du monde (ONU-habitat, 2008). Si le rythme de cette croissance se maintient, la population urbaine africaine passera de 323 millions en 2000 à 855 millions en 2025 (Schoumaker, 2007). Les tendances, d'ici à 2050 indiquent que la moitié de la population africaine sera citadine.

Le taux d'urbanisation du continent africain était de 42,5 % en 2018. Bien que le continent africain reste majoritairement rural, il compte un taux annuel de croissance démographique de la population urbaine d'environ 4 % (Amadou Sanni et *al.*, 2009).

On observe de fortes disparités d'une région à l'autre. Le taux d'urbanisation de l'Afrique Australe est de 58 %, celui de l'Afrique du Nord est 52 %. Alors qu'il n'est que de 42, 9 % en Afrique Centrale, 44, 6 % en Afrique de l'Ouest et de 23 % en Afrique de l'Est. Le rythme de croissance urbaine moyenne qui est de l'ordre de 4 % par an, est actuellement le plus élevé du monde. C'est l'Afrique de l'Est, avec un taux annuel d'environ 5 % qui détient le record de croissance urbaine (ONU, 2008 cité par Amadou Sanni et *al.*, 2009).

C'est dans les capitales et les villes principales que le taux de croissance est le plus élevé. Ainsi, Niamey, et Lomé ont enregistré un taux annuel de 4 % ou plus, tandis que la capitale du Rwanda, Kigali, a connu une croissance annuelle moyenne élevée de 8,6% entre 2000 et 2005.

En plus de cette croissance, ces villes sont caractérisées par une extension et un étalement. Ce qui entraîne d'énormes défis aux différentes municipalités en termes de gestion, de viabilisation et d'équipement en infrastructures socio-urbaines de base. Ces pays sont également caractérisés par

*le macrocéphalisme urbain*¹³, comme c'est le cas au Togo par exemple, où 82% des citoyens vivent à Lomé (Africapolis, 2008), mais aussi en Côte d'Ivoire (Abidjan), au Mali (Bamako), au Ghana (Accra) et même au Burkina Faso, où la brèche entre Ouagadougou et Bobo Dioulasso ne cesse de s'accroître.

Comme en Amérique latine et en Asie, la croissance urbaine en Afrique de l'Ouest s'explique par un mouvement naturel caractérisé par la transition démographique, avec un taux élevé de la fécondité et une baisse de la mortalité. En effet, l'indice synthétique de fécondité du continent africain est autour de 5 enfants par femme (Pison, 2017).

La croissance urbaine est aussi déterminée par les migrations des campagnes vers les villes, ainsi que par le simple reclassement statistique de localités rurales en localités urbaines, ou l'incorporation de certains villages en périphérie des aires urbaines (Schoumaker, 2007). Les migrations constituaient autrefois la première source de croissance urbaine, mais aujourd'hui, la croissance naturelle est passée devant les migrations. Plusieurs auteurs ont confirmé cet état de fait, comme Tabutin et Schoumaker (2004), cité par Amadou Sanni et *al.* (2009), ou Moriconi-Ebrard (2000), qui pointe la très grande baisse de la mortalité comme moteur de la croissance démographique des villes des pays en développement.

Ainsi, la population urbaine croît très rapidement. Elle a été multipliée par 15 depuis les années 1950. La population des villes d'Abidjan, d'Accra est proche de 5 millions d'habitants, celle de Lagos atteint 12 millions d'habitants ; Ouagadougou et Bamako ont environ 2 millions d'habitants selon *World Urbanization Prospects 2018*. C'est pourquoi, la croissance des grandes villes Ouest-africaines est devenue un sujet d'inquiétude majeur, conduisant de nombreux pays africains à mettre en place des stratégies visant à réduire les migrations vers ces villes (Beauchemin et *al.*, 2004). Selon la même source, ces actions sont entre autres le développement des villes moyennes et des communes rurales, le financement des micro-projets des jeunes en milieu rural, etc.

En 1988, Abidjan rassemblait près de 46% de la population urbaine totale de Côte d'Ivoire et comptait près de 2 millions d'habitants (Haeringer, 1999). Actuellement la population de la ville compte environ 4 653 592 habitants (INS, 2014), pour un taux d'urbanisation de l'ensemble du pays estimé à 50,6 % (Ouédraogo et *al.*, 2010).

La croissance naturelle tient désormais une place prépondérante dans la croissance démographique d'Abidjan ; un très fort contraste avec la dynamique qui a prévalu jusqu'en 1980. Avant cette date, l'immigration apportait près des deux tiers de la croissance de la ville. Vers 2000, le taux de croissance naturelle d'Abidjan évoluait dans la fourchette de 3 à 4 % (Haeringer, 2000). Au Mali, le taux de croissance moyen annuel de la population urbaine entre 2005 et 2010 était de 4,65 %.

¹³ Croissance exacerbée de la capitale au détriment des autres villes.

Au Burkina Faso, ce taux est de 6,92 % (Ouédraogo et al., 2010). Par contre au Nigéria, dans la métropole de Lagos, plus de 2/3 de la croissance était liée à l'exode rural (Bertrand, 1998 ; Africapolis, 2006).

De manière générale en Afrique, la croissance démographique des villes est liée à une très forte natalité qui stimule le taux d'accroissement naturel de la population. Ainsi, 2/3 des citadins avaient moins de 25 ans en Afrique à la fin du XXe Siècle (Moro, 1998) ; Ouédraogo et al. (2010), partagent ce point de vue et soulignent que le taux d'accroissement naturel du continent est élevé. Il était d'environ 2,18 % entre 2000 et 2005 (Ouédraogo et al., 2010).

La majorité des auteurs (Antoine et Savane, 1992 ; Moro, 1998 ; Antoine, 1990 ; Tabah, 2000 ; Bocquier et Traore, 2000 ; Ouédraogo, 2007) reconnaissent que le poids de la migration dans la croissance urbaine est en baisse. Pour Bocquier : « *Au fur et à mesure que les poids du milieu rural et du milieu urbain s'équilibrent, le nombre de migrants venant alimenter la croissance urbaine diminue, par simple effet mécanique, même si la probabilité d'émigrer du milieu rural reste la même* » (Bocquier et al., 2000 : 2).

Le ralentissement du poids de la migration dans la croissance urbaine est également lié à l'extrême jeunesse de la population urbaine, qui contribue à accroître les naissances sur les décès, sous l'action de deux effets : la prédominance des personnes en âge d'avoir des enfants et une fécondité élevée alliée à une baisse de la mortalité. Les différents facteurs de croissance sont également impulsés par l'aménagement du territoire et l'urbanisation.

1.1.3. Aménagement et gestion urbaine, facteurs de croissance

La forte croissance des villes ouest-africaines est peut-être aussi due à la contribution de l'aménagement urbain, qui permet un développement mieux structuré, comme le suggèrent les travaux de plusieurs auteurs : Jaglin (1995) ; Yapi-diahou (2005) ; Choplin (2006) ; Alvergne (2008) ; Fournet et al. (2008) ; Biehler (2010) ; Chenal (2013) etc. En effet, la gestion de ces métropoles passe par une politique d'aménagement du territoire, notamment urbain et par des acteurs mieux formés, ayant une expérience en gestion et planification urbaine (cf. chapitre 3). Cela est accompagné d'une planification spatiale et une gestion de l'espace urbain avec une meilleure répartition des populations et des activités. L'aménagement urbain n'est donc pas une opération ponctuelle mais une somme d'opérations cohérentes à moyen et long terme, prenant en compte tous les aspects du développement de la ville afin d'assurer son développement durable.

La politique d'aménagement urbain s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de développement durable, avec pour ambition l'amélioration du cadre de vie des habitants, la contribution au

développement économique des agglomérations et l'intégration du critère de qualité environnementale dans les projets urbains.

Diaz et *al.* (2003) ont mis en évidence la problématique du transport dans un contexte général de croissance démographique, des problèmes du foncier, d'étalement urbain à Dar es Salaam, à Dakar, ou dans d'autres grandes villes africaines comme Ouagadougou. Leurs travaux menés dans ces grandes villes africaines renseignent sur les conditions de logement, les caractéristiques sociodémographiques, les dépenses annuelles, et les conditions d'accès des ménages à divers services et équipements (santé, éducation, eau, électricité, marchés, desserte routière). L'étude sur la pauvreté, la mobilité quotidienne et l'accès aux ressources dans les villes subsahariennes, a mis en évidence les écarts importants existant dans l'accès à la ville, d'une part, et, d'autre part, à l'insuffisance des infrastructures socioéconomiques et de transport des résidents des quartiers lotis et non-lotis et enclavés. En dépit des particularités propres à chaque contexte urbain, il y a une convergence des pratiques et des problèmes rencontrés : ségrégation urbaine croissante, remise en cause de l'accès à la ville et dégradation des conditions de vie des populations à bas revenus (Diaz et *al.*, 2003).

Mais quelles sont les grandes lignes des politiques urbaines adoptées depuis la colonisation à nos jours ? Au cours de la période coloniale, les aménagements se faisaient en l'absence d'instruments de cadrage de l'aménagement urbain. Aussi bon nombre de villes africaines étaient naissantes et les opérations d'aménagement se limitaient aux villes capitales. Elles se sont développées quasiment sans outils de planification à long terme, comme les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme. En outre, les lotissements n'ont été que des opérations ponctuelles qui n'ont pas pu résoudre la question du développement cohérent et harmonieux des villes. On ne pouvait à proprement parler d'aménagement, au sens où on l'entend de nos jours (Jaglin, 1995).

L'aménagement urbain, pendant cette période, avait pour but d'organiser l'espace urbain en quartiers résidentiels pour les blancs et les cadres coloniaux et en quartier traditionnels pour les indigènes. Les premiers étaient à l'image des villes européennes avec des équipements et infrastructures socio-économiques, tandis que les seconds étaient sous-équipés. Fournet et *al.* (2008), ont abordé cette phase de l'histoire urbaine de la ville de Ouagadougou, dans le cadre d'une étude plus large portant sur la période 1850-2004. Ils décrivent la dynamique socio-spatiale amorcée depuis cette période, ayant permis l'amorce de la croissance de la ville.

Aujourd'hui, la problématique de l'aménagement urbain pose d'énormes défis aux villes africaines en matière d'aménagement, selon la plupart des études menées en Afrique de l'Ouest (Yapi-Diahou, 1994 ; Arnaud, 1998 ; Yra, 2001, Zongo, 2008, Guigma, 2008, Ouédraogo, Piché, 2007, etc.). Les facteurs tels que les migrations vers les villes, la croissance de la population, l'étalement urbain et le problème de logement, de transport, d'équipement en infrastructures de services sont

les principaux défis d'une ville comme Ouagadougou. L'extension urbaine est toujours en avance sur la réalisation des travaux d'aménagement et d'équipements publics. Selon, Arnaud (1998) à côté de la ville légale, objet de l'urbanisation formelle, se développe une ville illégale, qui n'est l'objet d'aucun urbanisme maîtrisé.

Biehler (2010), Di Méo (2005), Amblard *et al.* (1996), ou encore Augé (1992) insistent sur le lien existant entre territorialisation et identité, même si pour Di Méo on assiste de nos jours à l'émergence d'identités plurielles, c'est-à-dire une identité non attachée à un espace précis, à cause de la grande mobilité des individus. C'est dans ce contexte qu'Arnaud (1998) décrit les défis auxquels sont confrontées les villes en développement, notamment celles au sud du Sahara. Il distingue les besoins d'équipements, de services et la rareté des finances. Il faut, selon l'auteur, développer les divers réseaux de transport, de communications, d'énergie, d'eau potable, d'épuration des eaux usées ou de traitement des déchets. C'est ce qui contribuera au développement économique et améliorera la compétitivité et l'attractivité des territoires et enfin favorisera l'intégration économique et la cohésion sociale.

Alors que des progrès importants ont été réalisés dans le domaine des services domestiques élémentaires (accès à l'eau potable, électricité, téléphonie), la plupart des villes éprouvent des difficultés budgétaires sérieuses et persistantes. La majorité dispose peu d'équipements d'assainissement et les réseaux de drainage des eaux pluviales sont insuffisants. Cette situation a de graves conséquences sur l'environnement et la santé publique. Par conséquent, plusieurs stratégies sont nécessaires pour lever ces défis, notamment dans l'aménagement du territoire. A cela s'ajoute une bonne gestion urbaine parce que cette dynamique s'accompagne d'une montée de la pauvreté urbaine et d'un décalage entre la ville formelle et la ville informelle, source d'exclusion et d'insécurité.

Yapi-diahou (1994), montre que l'habitat précaire constitue un défi pour les pouvoirs publics à Abidjan comme dans la plupart des grandes villes du tiers-monde. L'habitat informel connaît une croissance soutenue sous l'effet de la croissance démographique, d'une part, et des variations économiques, d'autre part. Il attire une population diversifiée à la fois par les origines ethniques et culturelles et par les trajectoires migratoires et socioprofessionnelles. L'habitat précaire n'est pas seulement un lieu de résidence, il est également le support d'activités économiques. Ces considérations permettent de situer la diversité des défis, qui sont de plusieurs ordres et s'inscrivent à différentes échelles de l'organisation de l'espace et de la société.

Selon Yapi-diahou (*Ibidem*), l'aménagement du territoire relève d'une volonté politique, l'Etat doit manifester sa vision, son autorité par des actions de développement territoriales. Les défis de l'aménagement du territoire relèvent également selon lui, du développement d'activités économiques permettant à la puissance publique d'affirmer son autorité. Elle le peut grâce à

l'élargissement des bases de l'économie et à la croissance. Mais les défis ont aussi une connotation sociale à travers la redistribution des investissements vers des secteurs non directement productifs mais stratégiques comme l'éducation, la santé, le logement, ou encore la recherche, la culture, etc. Dans de nombreux cas, les engagements de l'Etat ont privilégié les capitales qui ont polarisé l'essentiel des ressources (équipements, établissements scolaires ou sanitaires, etc.) (Yapi-diahou, 2003). Le cas spécifique de la croissance de la ville de Ouagadougou est abordé dans le point suivant, en mettant en évidence le rôle joué par l'aménagement et les politiques urbaines dans l'évolution socio-spatiale de la capitale burkinabé.

1.1.4. Politiques publiques et dynamiques socio-spatiales à Ouagadougou

L'aménagement du territoire a joué un rôle fondamental dans l'évolution de la ville de Ouagadougou (*cf.* chapitres 3 et 8). La présente section montre ce rôle dans la croissance organisée autour du foncier et les politiques de logement, particulièrement celle du logement.

Au lendemain des indépendances, la plupart des Etats africains ont hérité de villes coloniales qui n'avaient pas fait l'objet de véritables politiques d'aménagement urbain. Au moment des indépendances et de la création de la Haute-Volta, le choix de Ouagadougou comme capitale a été l'occasion d'un timide début dans les politiques d'aménagement. En effet, la volonté des autorités s'est affichée avec la création de la première Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) en 1979. Bien qu'effectuées sans réel plan d'ensemble, les rares opérations d'aménagement, particulièrement les lotissements, répondaient plus à un souci de rattrapage du croît démographique qu'à de véritables opérations d'aménagement (Jaglin, 1995 ; Ouattara, 1993).

Peu après a été adopté le premier texte portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) en 1984, sous l'impulsion de la révolution de 1983 du président Sankara. L'objectif était, entre autres, de favoriser une répartition foncière plus juste et un changement des mentalités par rapport au foncier traditionnel, à travers la remise en cause du droit coutumier. La terre appartenait désormais à l'Etat. L'aménagement urbain a véritablement connu un essor en cette période. Une véritable révolution urbanistique est apparue, avec l'adoption d'outils et de techniques d'aménagement tels que le premier Schémas Directeur d'Aménagement et Urbanisme (SDAU) et la Méthode d'Aménagement Progressif (MAP), qui devaient permettre non seulement d'aménager mais surtout de maîtriser l'extension anarchique de la ville de Ouagadougou.

Par la suite et afin de trouver des solutions appropriées au contexte national, le Burkina Faso s'est doté d'une Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain en 2006. Le pays a aussi mis en place un programme national de logements sociaux en 2007 afin de permettre aux populations de disposer de logement à coût abordable. La première phase de ce programme

prévoyait la construction de dix mille (10 000) logements sociaux. Plus récemment en 2017, un autre programme quarante mille (40 000) logements a été initié, prenant en compte le précédent. L'évolution spatiale et démographique de la ville de Ouagadougou depuis l'ère coloniale à nos jours est considérable. La plupart des auteurs sont unanimes sur l'étalement de la ville et les difficultés que cela pose (Yra, 2001 ; Jaglin, 1995 ; Beauchemin, Bocquier, 2003 ; Ouattara, 2004 ; Lebris, 2000 ; Ouédraogo, 2001 ; Compaoré, 2003 ; Prat, 1996 ; Guigma, 2008 ; Zongo et al 2008...). En effet, l'évolution spatiale de la ville se matérialise par son étalement surtout horizontal. On assiste à une extension au niveau des quatre axes cardinaux au Nord, au Sud, à Ouest, et à l'Est de la ville, surtout dans les périphéries, en particulier les longs des grands axes routiers. Au recensement de 1985, ces périphéries regroupaient 210 771 habitants, soit 47,7% de la population totale (Jaglin, 1995).

L'extension de la ville se fait donc à un rythme élevé sous l'effet de la transition démographique et urbaine. Comparée à d'autres villes africaines, Ouagadougou connaît une croissance de sa population très élevée à raison de 3,1 % par an (Beauchemin, Bocquier, 2003). La superficie de la ville était de 1400 ha en 1960. A la fin des années 1980, elle est passée à 8686 ha, et à 11 680 ha environ en 1990, puis 30 250 ha en 2007 (Prat, 1996 ; Ministère de l'urbanisme, 2007). Cette extension a donné lieu à une délimitation géographique des périphéries, comme la couronne périurbaine, constituée des secteurs numérotés de 15 à 30. Selon les résultats du recensement de 2006, la population était de 1 181 702 d'habitants pour la capitale à cette date. En 2009, selon l'étude « *Ouaga 2009* », la population de Ouagadougou était passée à environ deux millions d'habitants, avec une superficie de 268,3 km², soit 20 km du Nord au Sud et 25 km d'Est en Ouest (Guengant, 2009 ; Boyer et Delaunay, 2009). Les projections de l'INSD en 2012 estimaient que la ville comptait 1 915 102 d'habitants à cette date. Les projections actuelles donnent respectivement une population d'environ 2 343 995 habitants en 2017 pour une superficie d'environ 518 km² (INSD, 2016).

Chenal (2013) apporte une lecture sur la planification urbaine dans les villes Ouest-africaines. L'objectif principal de son étude était d'analyser les liens entre les processus de planification physique, les modèles de ville, les pratiques sociales et les mutations spatiales, dans le but de comprendre la ville africaine dans sa spécificité et son évolution, en vue de développer des modèles de gestion et de planification efficaces, mais aussi d'alimenter les théories urbaines, ou du moins une théorie sur la ville africaine.

Chenal (*Ibidem*) fait ressortir qu'avec la croissance rapide, les crises urbaines, les problèmes d'hyper concentration des équipements urbains et d'hypertrophie des capitales africaine, les villes d'Afrique de l'Ouest ne seraient plus planifiables, du moins pas avec les instruments classiques de l'urbanisme. Sans nier le rôle des méthodes participatives pour bâtir la ville, il mentionne qu'il est nécessaire de revenir sur les plans, sur les modèles de villes, sur ce qu'ils véhiculent et sur la

manière dont ils sont construits. Mais selon lui, il faut également descendre dans la rue, à même le sol, pour appréhender la ville dans toute son épaisseur. Pour cela, il propose un regard à double échelle sur la ville Ouest-africaine. A l'échelle intra-urbaine, il a analysé les documents d'urbanisme, afin de faire émerger les grandes tendances qui se dessinent, au-delà des plans, dans le parcours historique et le développement spatial de ces villes. En innovant dans les méthodes, en expérimentant des processus nouveaux, il fait émerger une vision peu classique de Nouakchott, de Dakar et d'Abidjan, sur les trois terrains de son investigation. La ville d'aujourd'hui, en Afrique ou ailleurs, doit, selon lui, réinterroger ses multiples dimensions sociales, économiques, culturelles, politiques et spatiales.

De nombreux chercheurs se sont intéressés à la ville de Ouagadougou, suivant différents axes de recherche : Marie, 1989 ; Ouattara, 1993 ; Jaglin 1995 ; Prat, 1996 ; Le Bris 1983, 2000 ; Hilgers 2005 ; Ouédraogo et Piché, 2007 ; Zongo et Koudougou, 2008, etc. Ces recherches ont porté sur plusieurs facteurs concourant à la croissance urbaine au Burkina Faso et plus spécifiquement à Ouagadougou. Les migrations urbaines, l'extension de la ville, la gestion urbaine et le foncier sont entre autres les sujets abordés. Capitale politique et pôle économique, Ouagadougou a connu une évolution spectaculaire aussi bien au niveau démographique que spatial. L'espace urbain a connu une extension considérable, passant de 1400 ha en 1960 et 20 000 ha en 1993 soit une multiplication par 14 sur une trentaine d'années (Prat, 1996), avant d'atteindre 30 250 hectares en 2007 (CDS, 2008), soit une multiplication par 22 de la surface urbaine en moins d'un demi-siècle. L'extension spatiale a suivi à peu près le même rythme que celui de la croissance démographique, puisque partant de 57 354 habitants en 1960, Ouagadougou avait triplé sa population en 1975, pour atteindre environ 1 million d'habitants en 2004 et 1 475 223 en 2006 (INSD, 2006), soit une multiplication par 27 de la population sur la même période. L'étude « *Ouaga 2009* » donne des résultats un peu supérieurs, avec 2 millions d'habitants estimés à cette date.

Les résultats des recherches menées par Zongo et Koudougou (2008) et Ouédraogo et Piché (2007) signalent l'importance de l'installation des migrants dans les quartiers précaires non-lotis de la périphérie. L'évolution démographique de l'agglomération de Ouagadougou se caractérise par sa rapidité, ce qui pose des problèmes d'expansion et d'équipement dans ces quartiers. Au-delà du cas des périphéries, plusieurs études (Zourkaleini et Piché, 2007 ; Ouédraogo et Piché, 2007) ont permis de mettre en exergue les problèmes majeurs pour les villes. Les difficultés d'insertion des migrants, l'augmentation du nombre de chômeurs, les problèmes de logement, la délinquance juvénile, le banditisme, sont entre autres les conséquences de l'immigration dans la capitale burkinabè. Beauchemin et Schoumaker (2004) confirment eux aussi les problèmes causés par l'immigration dans les villes burkinabè. Cette croissance engendre de nombreuses contraintes sur

la population urbaine, comme l'accès au logement, à la santé, à la mobilité urbaine. Dans le cadre de cette thèse, nous mettons l'accent principalement sur la problématique de l'accès au logement.

1.1.5. Les politiques du logement face à la crise

Selon ONU-Habitat (2006), le nombre de personnes vivant dans les zones d'habitat informel a progressé de 36% au cours des années 1990. Près d'un milliard de personnes, soit environ un citadin sur trois dans le monde était concerné à cette date, et 90% d'entre eux vivaient dans les pays en développement. L'Afrique subsaharienne, le Sud et l'Ouest de l'Asie dominent cette dynamique globale (ONU-Habitat, 2006). Cette inadéquation entre l'augmentation rapide de la population urbaine et l'insuffisance de l'offre en logements pousse certains pays à mettre en place des politiques de logement. De nombreux chercheurs se sont intéressés à la question du logement social dans les villes du Sud (Tribillon, 1999 ; Dupont, 2003 ; Bertrand, 1999, 2003 ; Herbelin, 2009 ; Choplin, 2009). En Inde par exemple (Dupont, 2003), Delhi offre une large gamme d'opérations des pouvoirs publics dans le secteur de l'habitat et du logement, avec un objectif de promotion de l'équité sociale à travers l'attribution de parcelles et d'appartements pour les populations aux revenus inférieurs. Les programmes de logements publics ont offert ainsi des appartements pour différentes catégories de revenus. Durand-Lasserve, 2003, cité par Dureau et Paquette, observe que « *la construction est un secteur clef d'accumulation du capital et de création d'emplois en milieu urbain, qui génère une part importante du PIB* » (Dureau et Paquette, 2006 : 238).

De nombreux chercheurs se sont intéressés à cette question, comme Dureau et *al.* (2006) qui se sont intéressés à la production du logement populaire en Amérique Latine, qui se décline selon deux grands types, qu'on retrouve dans toutes les villes étudiées (São Paulo, Mexico, Bogota, Santiago du Chili, etc.) : la production de logements sociaux, placée sous le contrôle de l'Etat, et l'auto-construction informelle, sur des terrains occupés illégalement. Dans ces métropoles, la production légale est largement insuffisante, ce qui contraint de nombreux ménages à recourir à l'auto-construction.

En Afrique, on observe également un large déficit de l'offre légale, comme cela a été étudié à Bamako par Diarra et *al.* (1994 ; cité par Antoine, 1996). Il ressort de cette étude que les lotissements édifiés sans autorisation, de façon clandestine, concernent près de 60 % des constructions. L'auteur signale que l'inadéquation entre l'offre de logement et la demande concerne plusieurs villes d'Afrique de l'Ouest : Dakar, Niamey, Bamako et Ouagadougou. Des études plus approfondies confirment ces mêmes observations pour la ville de Ouagadougou (Boyer, 2010) ou pour Dakar (Antoine, 1996). Ce dernier fait ressortir trois grandes catégories de logements produits à Dakar. La première constitue l'habitat de haut et moyen standing ; elle

regroupe villas, appartements en immeubles et logements construits lors d'opérations immobilières publiques. La deuxième comporte les types d'habitat plutôt populaires : maisons, terrasses ou étages, et maisons à toits en tôle ondulée ou en tuile. La troisième catégorie rassemble les baraques et l'habitat précaire. Dans le cas d'Abidjan, selon Antoine (*op. cit.*), il existe quatre catégories de logements à savoir : *l'habitat résidentiel*, essentiellement constitué de villas de type colonial, et plus récemment d'immeubles de haut de gamme ; *l'habitat économique*, réalisé par des sociétés immobilières le plus souvent publiques ; *l'habitat évolution*, la plus ancienne forme d'habitat abidjanais, ainsi dénommé parce qu'il peut évoluer progressivement avec la construction successive de nouveaux bâtiments au sein de la cour, ou celle de nouveaux niveaux sur les toitures en terrasse initiales ; enfin *l'habitat spontané*, fait de constructions précaires hétéroclites, où dominant les baraques, implantées de façon illégale, en dehors des lotissements officiels.

Toutefois selon Tribillon (1999) et contrairement aux auteurs précédemment cités, une politique du logement populaire adaptée aux pays en développement pourrait être axée sur le locatif. Il cite à l'appui quelques cas d'immeubles collectifs en Afrique occidentale, au Mexique, au Venezuela, au Sri Lanka, à Djibouti, au Burundi ou au Sénégal. Pour Tribillon, la première catégorie de cette politique est d'ordre normatif. L'objectif est de soumettre la production de l'habitat au secteur privé tout en la soumettant au respect des normes modernes de construction et d'hygiène.

Le rôle des politiques urbaines et de la production du logement dans la réduction de la pauvreté est mis en évidence, pour la Mauritanie, par Choplin (2009). Pour l'auteure, c'est un très bon moyen de lutte contre la pauvreté. Ainsi, le programme Twize, développé en Mauritanie entre 1998 et 2008, avait pour objectif de faciliter l'accès à l'habitat en dur dans les deux premières villes du pays, Nouakchott et Nouadhibou. Ce programme, dont le volet habitat social a été mis en œuvre par une ONG française (le GRET) partait *du postulat que l'accès à la propriété et à un logement décent pouvait opérer comme un levier de développement* (Choplin, 2009 : 9). Cette démarche devait permettre de lutter efficacement contre la pauvreté dans les quartiers précaires et périphériques. L'étude est centrée sur les quartiers et leurs habitants, et elle analyse les impacts économiques et sociaux du projet. En Inde, Heuze (2003) a fait les mêmes observations sur le logement des pauvres à Mumbai. En même temps qu'il représente un atout dans la lutte contre la pauvreté, l'impact du logement des pauvres se situe à plusieurs niveaux : social, économique et politique. L'auteur montre par ailleurs que cela pourrait être source de conflits entre l'autorité, la population vulnérable et le secteur privé, parce que c'est une source de convoitise. Quant à la ville de Dehli, Dupont (2003 : 25) fait la même analyse et stipule que les « *politiques publiques de logement n'ont pas répondu à la demande d'une très large part de la population, en particulier la classe moyenne et des classes populaires qui ont été reléguées à l'informel* ».

En Mauritanie, il ressort que dans certains quartiers, l'habitat précaire a disparu au profit de l'habitat en dur (Choplin, *Ibidem*). L'étude révèle que le programme Twize a également permis à une partie de la population marginale d'améliorer ses conditions de vie. Il a fait naître une forte mobilisation et implication des habitants dans le projet et dans le quartier. Il a également offert des méthodes et des outils efficaces pour produire du logement dans une ville du Sud. En revanche, l'objectif final qui visait à institutionnaliser la politique d'habitat n'a pas été atteint car il n'existe pas à ce jour de réelle politique d'habitat social. Le programme n'a donc pas atteint tous ses objectifs et les autorités compétentes continuent de distribuer des terrains et le programme ne leur a pas donné une vision prospective d'ensemble. Toutefois, en dépit du contexte institutionnel mouvant qui a caractérisé la fin du programme, Twize sert aujourd'hui de modèle de référence à l'Etat.

Cette section a permis de comprendre les différents facteurs à l'origine de la croissance urbaine. Plusieurs théories ont été développées pour montrer l'impact sur les villes de manière générale et celles ouest africaines en particulier. Plusieurs auteurs ont mis en évidence les facteurs tels que la migration, l'économie, la planification, l'urbanisation, comme moteur de la croissance dans les villes africaines et ailleurs. Le cas spécifique de Ouagadougou est déterminé en plus des facteurs cités, du croît naturel, des politiques d'aménagement du foncier et du logement. Cette croissance accélérée est caractérisée par une population de jeunes adultes en quête de logement et d'autonomie résidentielle. La section suivante aborde les différentes manières d'accéder au logement des jeunes adultes.

1.2. Les conditions d'accès au logement des jeunes adultes

Après avoir montré les facteurs de la croissance urbaine dans les villes Ouest africaine particulièrement Ouagadougou, cette section aborde l'accès au logement des jeunes adultes. L'objectif est de l'appréhender d'abord à travers la question du financement et ensuite selon le statut, les pratiques et les stratégies résidentielles (qui seront reprises dans le chapitre 6).

1.2.1. Le financement du logement

La question du financement reste un élément fondamental dans le processus d'accès au logement. C'est un facteur de blocage lié souvent au manque de travail ou à la faiblesse des revenus du travail. Morin, et *al.* (1996) indiquent que les difficultés d'accès au logement dans les villes sont liées à plusieurs facteurs dont le financement. Ils ont analysé les conditions d'accès au logement des ménages de la ville de Bamako. En s'appuyant sur deux indicateurs se rapportant à la nature des matériaux de construction et à la disponibilité des services urbains, les auteurs sont arrivés à analyser les conditions d'habitation des ménages dans l'espace bamakois, mais aussi la diffusion

du caractère rudimentaire de ces conditions sur l'ensemble du territoire de la ville. Il ressort de cette étude que les conditions d'habitation sommaires affectent autant les locataires que les propriétaires-occupants (46,6 % des ménages sont propriétaires, 44 % locataires et 9,4 % hébergés), la proportion des locataires et des propriétaires concernés variant d'un quartier à un autre. Après avoir défini une typologie des quartiers de la ville (vieux quartiers centraux coloniaux, quartiers coloniaux plus récents, quartiers récents viabilisés, quartiers récents mixtes et quartiers récents non viabilisés), ils ont montré la stratification centrifuge, la création des quartiers ainsi que les différentes spéculations qui s'y mènent.

Ces auteurs partagent le même point de vue que Bertrand (1995, 2006), Zongo et al. (2008) ; Boyer et Delaunay (2009) sur la précarité de l'accès au foncier et au logement des ménages des villes africaines sahariennes. Morin et al., (1996 : 8) précisent sur la question qu'il se crée une « *situation spéculative avec l'instauration d'un marché foncier parallèle très dynamique et rémunérateur* ». Ainsi, les terrains font l'objet de spéculation et de transactions commerciales qui relèvent du régime foncier coutumier. Ainsi plusieurs personnes peuvent posséder des terrains de façon informelle sans titre officiel. Les auteurs soulignent que ces spéculations sont surtout effectuées au niveau des quartiers spontanés et périphériques. D'où l'importance de ces derniers, qui illustrent l'inadaptation du régime foncier officiel et des politiques urbaines, avec pour effet l'inadéquation entre l'offre formelle et la demande de terrains. Sur le plan des matériaux de construction, l'étude fait ressortir que le dur (béton ou le ciment) est beaucoup plus coûteux que le banco (l'argile séchée) et sur le plan des services urbains, le branchement aux réseaux d'électricité et d'adduction d'eau. Le manque de financement pousse les habitants à faire des choix alternatifs pour accéder à la propriété à moindre coût. Boyer (2010), évoque la voie d'accès par le non-loti pour les ouagalais, la majorité des habitants n'ayant pas les moyens de passer par le marché immobilier formel. Cette voie se distingue notamment par les matériaux utilisés, à savoir le banco (terre battue) et le recours à une parcelle irrégulière à moindre coût.

Traoré (1988), cité par Morin (1996), soutient que c'est dans les quartiers non viabilisés que l'on rencontre la proportion la plus importante de ménages occupant un habitat construit avec des matériaux traditionnels (72,7 %), ce qui, encore ici, n'est pas étonnant puisque ces quartiers accueillent majoritairement des ménages à faibles revenus. Ces différents résultats corroborent ceux de Bertrand (1988) ; Jaglin (1995) ; Prat (1996) ; Boyer et Delaunay (2009), Boyer (2010) ; qui ont montré dans leurs études le phénomène de la spéculation foncière ainsi que l'utilisation des matériaux de construction traditionnels au détriment du matériel en dur. Cette précarité est également décrite dans l'étude « *Ouaga 2009* », où il ressort que la ville de Ouagadougou est surtout une ville de propriétaires.

Contrairement à Ouagadougou, Dakar et Abidjan sont avant tout des villes de locataires. La proportion de propriétaires est relativement importante à Dakar, où seulement 48 % des chefs de ménage sont propriétaires. A Abidjan, les proportions de locataires étaient environ de 83% dans les années 1990 (Antoine, 1996).

Bertrand (2006), à travers le programme de recherche « *villes ouest-africaines, mobilités et ancrages* », s'est intéressée au marché foncier, au droit de la terre, aux pratiques d'accès au sol urbain, aux pratiques et mobilités résidentielles, etc. Avec une méthodologie scientifique de comparaison axée sur des observations longitudinales entre les villes d'Accra et de Bamako, ces recherches urbaines ont permis d'obtenir, entre autres, des résultats similaires. Les parcelles y sont vendues par les municipalités et la question du lotissement constitue un point sensible de la gestion urbaine. L'ensemble des profils de cohabitation a montré le caractère dynamique de la composition métropolitaine d'Accra. La complexité de l'offre de logements et la typologie plus diverses sur le terrain du fait du nombre variable de ménages. Bien que moins peuplée, la capitale malienne avait déjà montré des tendances similaires.

Cependant, l'étude des pratiques au Ghana (cohabitation, marché locatif, statuts d'occupation du logement) conduit à la critique des catégories résidentielles couramment utilisées dans les politiques urbaines de logement et de réduction de la pauvreté. En effet, des points de divergence ont été identifiés, la catégorisation des ménages dans le cadre de cette recherche a permis de montrer la différence entre les deux villes africaines. A Bamako, la culture administrative place l'Etat au centre du droit foncier, et l'immatriculation, ainsi que des personnes privées, dans les procédures de légitimation de la propriété, alors qu'au Ghana, la reconnaissance juridique d'une propriété coutumière et de droits composites d'usufruits s'inscrit dans la tradition. Dans la capitale malienne, il y a plus de propriétaires que de locataires. Alors qu'à Accra, les usufruitiers paupérisés sont opposés aux propriétaires individualisés (Bertrand, *op. cit.*).

Ces résultats corroborent ceux de Dureau et Paquette (2006) sur les métropoles latino-américaines, où le modèle de la propriété correspondait au modèle majoritaire dans la plupart des cas dans les années 1990. A São Paulo, en 1991, 76% des ménages habitaient des maisons individuelles en propriété propre. La production des logements dans les villes d'Amérique Latine a *permis la formation d'un parc de logement dominé par la propriété* (Dureau et Paquette, 2006 : 263). Ainsi à Santiago du Chili, 63% des ménages étaient propriétaires de leur logement en 1992, et dans la ville de Guatemala, les propriétaires représentaient environ 90% des ménages. Bogota est la seule capitale latino-américaine à se distinguer, avec en 1990 seulement 48% des ménages pauvres qui étaient propriétaires, contre 52 % des ménages de classes moyennes et 73% des ménages aisés (Dureau et Paquette, *op. cit.*). Les métropoles latino-américaines sont donc majoritairement des villes de propriétaires, comme Ouagadougou, où de nombreuses stratégies sont développées par

les jeunes pour accéder à un logement ou bien à une parcelle constructible (Boyer et Delaunay, 2009).

A Nouakchott, les bénéficiaires des logements étaient surtout des charretiers, des gardiens, des journaliers, des vendeurs, des teinturiers. Par ailleurs, *les habitants des quartiers périphériques ont pour caractéristique commune d'être originaires de l'intérieur du pays et d'avoir été déplacés à l'échelle intra-urbaine* (Choplin, 2009 : 33). Seuls 4 % des personnes interrogées sont nés à Nouakchott, la majorité vient des autres régions du pays. Environ 40 % des bénéficiaires disent avoir rencontré des difficultés pour rembourser. Certains expriment les sacrifices qu'ils avaient dû consentir pour s'acquitter des remboursements : « *J'ai affamé ma famille pour avoir quelque chose en dur* », disait l'un d'entre eux ; « *j'ai des dettes chez le boutiquier car la priorité, c'est rembourser le crédit. Pour la boutique, je verrai après* » (Choplin, 2006 : 96). Concernant le financement de l'habitat, seuls 35 % ont conscience d'avoir bénéficié d'une subvention (parmi eux, ils ne sont que 20 %, à savoir que l'État est intervenu). Du point de vue des bénéficiaires, le rapport qualité/prix est jugé bon. Environ 40 % avouent avoir rencontré des difficultés pour rembourser. Le principe de caution solidaire du crédit a été le garant des remboursements. La solidarité des groupes de paiement a cependant été limitée et portée trop souvent par le chef de la *Twize* qui payait pour les autres. Notons que pour des individus peu habitués aux institutions bancaires et aux crédits sous cette forme, l'accueil a été relativement bon. La satisfaction envers le programme est grande et liée au mode de paiement. La demande pour des crédits individuels est aujourd'hui forte. Plus de 60 % des habitants de ces quartiers sont prêts à épargner pour construire. Les conditions d'accès au logement ont toujours été difficiles pour les ménages en Afrique. Elles diffèrent d'un pays à un autre, et aussi d'un type de projet immobilier à un autre. Les populations adoptent ainsi plusieurs pratiques et stratégies pour accéder à un logement.

1.2.2. Statut d'occupation : entre stratégies, choix et mobilité résidentielle

Cette sous-section aborde les pratiques, stratégies et logiques résidentielles ; elle permet d'appréhender les réflexions menées dans ce sens. Le chapitre 6 sera consacré plus précisément aux pratiques et stratégies des jeunes adultes ouagalais face à la crise du logement. La présente réflexion s'intéresse aux travaux menés aussi bien en Afrique que dans les autres continents, afin de mieux connaître la manière dont ces questions sont abordées pour comprendre et bien analyser ce qui se passe à Ouagadougou. Les stratégies résidentielles ont été assez peu abordées dans la littérature africaine. Plusieurs publications françaises (entre autres : Bonvalet et Fribourg 1990 ; Bonvalet et Dureau, 2000 ; Dureau et Paquette, 2006 ; Bertrand, 1999, 2006 ; Gouëset, 2009 ; Boyer, 2010 ; Bony, 2012) ont analysé les stratégies résidentielles des ménages. Ainsi, trois principaux facteurs ressortent, à savoir : le statut d'occupation (propriétaire, locataire), le type

d'habitat (rural, urbain) et la localisation, comme l'ont mis en évidence, Bonvalet et Fribourg (1990). Sur ce thème Grafmeyer (2010 : 37), précise qu'en France, le choix résidentiel des habitants repose sur deux postulats : « *sauf exception, les habitants ne se limitent pas à une seule caractéristique du logement pour arrêter leur choix : ils tendent plutôt à mettre en regard et en balance plusieurs critères (taille, localisation, etc.) ; les modalités selon lesquelles ils sélectionnent, comparent, hiérarchisent et combinent les critères ne peuvent être dévidées a priori : elles varient d'un individu à l'autre, elles sont socialement différenciées, et elles ne peuvent être connues que par l'observation* ».

En Amérique latine, selon Bonvalet et Dureau (2000 : 134 ; cité par Dureau et Paquette, 2006), le souhait des habitants est de vivre loin du centre-ville. Ce choix résidentiel centrifuge caractérise les populations des villes de Santiago, Mexico, ou encore de Bogota. Parmi les facteurs à l'origine de cette situation figurent la saturation du centre-ville par les effets du bruit, de la pollution ou de l'insécurité, mais aussi le coût élevé du foncier ou la rareté des logements disponibles.

Pour l'Inde, la question du choix résidentiel dans la ville de Delhi est abordée par Dupont (2003). Tout en évoquant les mêmes phénomènes, l'auteur met l'accent sur d'autres stratégies d'accès au logement. Ainsi, il existe deux filières d'accès à la propriété, une filière légale, soumise à une procédure longue et contraignante, et une autre détournée du système public correspondant à la voix illégale.

Au Ghana, selon Bertrand (2003), Accra illustre surtout un décalage entre l'offre et la demande de logements, qui marque structurellement bon nombre de capitales africaines : l'habitat de cour, auto-promu et souvent dégradé, domine le marché immobilier. Comme on le constate, le marché locatif est intégré dans la stratégie d'accès à un logement. Ainsi, la cohabitation des ménages locataires avec les propriétaires-résidents, dont les conditions de logement ne sont pas toujours meilleures, justifie le fait que l'on ne puisse pas réduire le fait locatif aux seuls locataires eux-mêmes (Tribillon, 1988 ; cité par Bertrand, 2003). En réalité dans cette ville, c'est bien 72 % des ménages qui sont considérés soit comme locataires, soit comme des logeurs de locataires avec lesquels, en proportions variables, ils partagent l'espace non-bâti, le seuil de la maison (stratégie pour l'implantation de petits commerces), les équipements de proximité, et dont ils tirent une partie de leurs ressources. A Bamako, l'étude de Bertrand (2003) sur « *habitat de cour et mobilités résidentielles* » montre que le nombre de personnes dans les ménages est un facteur favorisant la décohabitation et de l'installation des jeunes couples à leur propre compte soit comme propriétaire, locataire ou usufruitier.

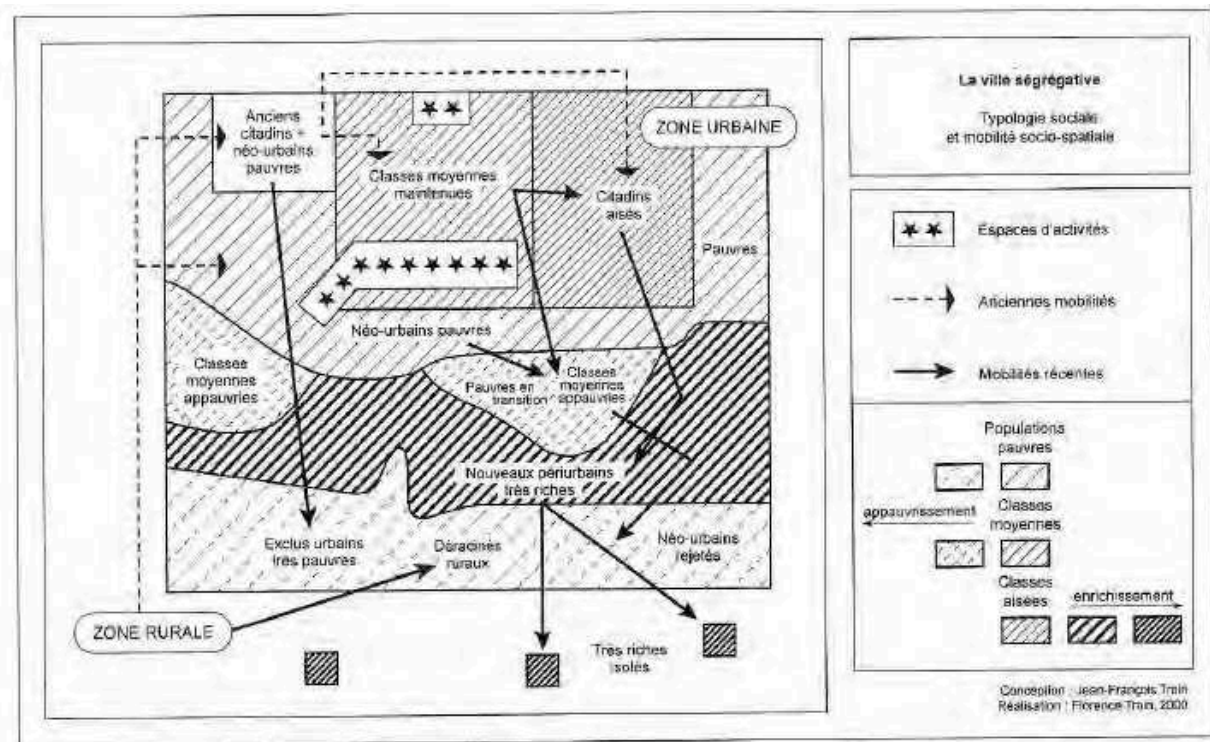
Sur la même question du choix résidentiel des ménages et du logement au Cameroun, Antoine (1996) montre l'implication de la taille du ménage dans la recherche de la décohabitation et de l'accès au logement à Douala où l'on compte entre 4,7 et 4,8 personnes par logement. Alors qu'à

Yaoundé la taille des ménages a fluctué, passant de 3 à 5,2 personnes. La taille du ménage dans la prise de décision de mobilité résidentielle et de choix du logement est analysée dans le travail (cf. chapitre 5).

Face à la croissance urbaine et aux difficultés d'accès au logement, Antoine et *al.* (1987) dans « *Abidjan côté cours* », évoquent plusieurs aspects du développement de la capitale ivoirienne. Ces aspects sont abordés à travers les thématiques de la croissance démographique et spatiale, l'habitat de cours et la propriété face à la politique urbaine. La dynamique de peuplement et l'extension sont mises en évidence par les auteurs qui expliquent qu'environ 70% des citadins vivaient dans un habitat de type cours, qui constitue toujours l'habitat du plus grand nombre. Ainsi en 1987 comme en 1963, plus de 7 citadins sur 10 résidaient dans un habitat dénommé « *cour commune* » dans le langage usuel. Ce qui a amené Antoine et *al.* (1987 : 157) à affirmer que « *le développement du marché locatif répond à une fonction d'accueil des migrants qui est essentiellement le fait de l'habitat de cour* ». Selon la même étude, le processus d'accès au foncier ou à la terre repose sur trois processus fondamentaux : un processus légal par l'accès au lotissement administratif ; un processus illégal par l'accès à un lotissement privé entrepris par les propriétaires coutumiers ; enfin un processus illégal par l'installation hors lotissement privé ou public sur des terrains insalubres ou sur des espaces laissés libres dans le tissu urbain. Cette pratique est visible également dans le contexte ouagalais (Boyer et Delaunay, 2009). Selon Antoine et *al.* (*op. cit.*), la production foncière et immobilière ne permet pas l'accès au plus grand nombre au sol et au logement, car les investissements publics de restructuration bénéficient plus à la minorité des propriétaires qu'à la majorité des locataires. Selon ce qui précède, des similitudes existent dans les pratiques aussi bien à Ouagadougou, Douala, Yaoundé, Accra ou Bamako que dans les villes françaises ou américaines.

Troin (2000), à travers une étude sur les parcours résidentiels dans les villes du Sud, montre que la mobilité des habitants dans une ville, obéit à des facteurs sociaux et spatiaux complexes. Il montre les mécanismes de ces mobilités socio-spatiales au travers le schéma ci-dessous :

Figure 1 : Typologie sociale et mobilités socio-spatiales dans les métropoles du Sud



Source : Troin (2000 : 44)

La typologie sociale et les mobilités socio-spatiales sont situées entre les deux pôles que sont la zone urbaine et la zone rurale. Troin (*op. cit.*) distingue qu'au-delà d'une nouvelle couronne périurbaine très riche, on retrouve des espaces occupés soit par des citadins appauvris, chassés du centre-ville par la spéculation sur les loyers et le coût de l'immobilier, soit occupés par des ruraux déracinés. Pour Guigma (2008 :28) « la ville apparaît comme un puzzle de quartiers forts différents par leur habitat, leur architecture, leur composition sociale, leur mode de vie, leur vocation résidentielle pure, fonctionnelle, ou mixte ».

Les stratégies résidentielles déployées par les habitants témoignent de leurs choix en matière de logement (Bonvalet et Dureau, 2000 ; cité par Boyer, 2010). Tout en partageant ce point de vue, Boyer précise que les choix résidentiels des habitants de la ville de Ouagadougou se manifestent dans un contexte de croissance démographique et spatiale. Ils dépendent des modes d'habiter et de la politique de gestion foncière par l'Etat puis par les collectivités décentralisées.

Selon Gouëset (2009 : 137), à Ouagadougou « les mobilités résidentielles, tout d'abord, sont conditionnées par une offre de logements constamment déficitaire, où les nouveaux aspirants au logement sont condamnés à chercher toujours plus loin un terrain où construire leur maison, sauf à se contenter des rares solutions locatives ou de formes d'arrangements résidentiels (usufruitiers, hébergés à titre gratuit...) qui ne sont accessibles qu'à ceux disposant de réseaux familiaux et sociaux pouvant mettre à leur disposition de telles options ». De son côté, Boyer (2010 : 49) affirme que « les choix résidentiels qui s'expriment dans les dynamiques spatiales et dans les

modes d'habiter le logement, dépendent aussi des caractéristiques individuelles des habitants ». Son étude a permis de décrire les choix résidentiels et de mettre en évidence le processus de différenciation qui apparaît dans l'espace ouagalais en expansion, en mettant l'accent sur le statut migratoire comme variable pour la compréhension des logiques résidentielles. Ainsi, il ressort que la stratégie résidentielle des ouagalais favorise le développement du non-loti dans les zones périphériques. La pratique consiste à acheter une parcelle dans un quartier périphérique non-loti, à le revendre après et à acheter une autre parcelle encore plus loin dans le même quartier non-loti ou dans un autre quartier situé toujours dans la périphérie.

Dans un autre registre, la question des choix et de la vie dans les quartiers est abordée par Authier et al. (2001) dans « *Du domicile à la ville : vivre en quartier ancien* », un ouvrage produit à partir d'une enquête menée dans plusieurs villes : Lyon, Montpellier, Paris, Montreuil et Versailles. L'étude a permis de comprendre les différentes manières d'habiter et de vivre dans les quartiers anciens de ces villes françaises. Plusieurs types de parcours d'habitants, de statuts d'occupation et de stratégies résidentielles sont ainsi étudiés, ainsi que des thèmes comme habiter son logement à travers les questions des présences et des usages, des sociabilités liées au logement ainsi que des rapports au quartier.

Ces études révèlent de nombreux types de comportements des citoyens à l'égard du logement, du quartier et de la ville, et contredisent bien des idées reçues sur les nouveaux modes de spatialisation des pratiques et des relations sociales. Il ressort entre autres que les stratégies reposent sur l'étalement urbain et la spécialisation sociale de l'espace, sur des calculs économiques et sur la prise en considération des préférences personnelles. Les parcours diffèrent, Lévy (2001 : 21) précisant que « *l'emménagement et le déménagement c'est-à-dire la mobilité résidentielle sont des phases décisives de la construction du rapport résidentiel* ». En effet, près du quart des citoyens enquêtés ont emménagé dans leur logement l'année de l'enquête et la moitié dans les trois années précédant l'enquête. Un habitant sur trois occupe son logement depuis plus de huit ans et 17% des individus, interviewés habitent le même logement depuis plus de seize ans. Le quartier est considéré aussi comme un espace d'enracinement, un lieu de stabilité. Les histoires résidentielles peuvent être ainsi diverses et les parcours types de la plupart des citoyens se résument par le départ du domicile parental et l'occupation du premier logement indépendant. Différents domiciles se succèdent, qui sont autant de séquences résidentielles, jusqu'au dernier logement du parcours résidentiel qui stabilise plus que les autres. Plusieurs travaux de démographes (Courgeau, 1998 ; Bonvalet, 1998, Lelievre, 1990) ont montré la linéarité du processus, qui commence dans de petits logements et généralement se termine dans de grands logements. Ainsi, de locataire au départ, on peut terminer comme propriétaire.

Cette même démarche de la construction du choix résidentiel est mise en évidence par Authier, Bonvalet et Lévy (2010), qui interrogent les raisons et les contraintes qui pèsent sur les choix résidentiels des individus ou des ménages. La perspective comparative permet de voir les différences et les similitudes dans les choix résidentiels d'un lieu à un autre. Les auteurs relèvent une multiplicité de facteurs qui peuvent intervenir dans ces choix : des déterminants financiers, familiaux (aussi bien la famille d'où l'on vient que celle que l'on construit), professionnels, institutionnels, spatiaux... Le rôle de la trajectoire professionnelle est particulièrement important. Un changement professionnel peut être une source de changement résidentiel, ce qui est encore plus le cas quand l'entreprise se délocalise Fol et *al.* (2014), mais le lieu de la profession joue aussi et dans ce cas les ménages peuvent s'interroger : vaut-il mieux être proche de son emploi ou accepter de s'en éloigner pour profiter d'autres avantages ? Une autre contrainte qui influe sur le choix résidentiel tient tout simplement dans les revenus des individus ou des ménages, et dans leur patrimoine économique. Ainsi, les individus et les ménages les moins aisés sont-ils contraints en termes financiers. Pour autant, une majorité de ménages parmi les plus aisés sont également contraints par la localisation résidentielle et la recherche d'un entre-soi, d'une homogénéité sociale. Fol et *al.* (*op. cit.*) soulignent aussi que les individus appartenant aux couches aisées de la population n'habitent pas forcément dans des quartiers socialement homogènes, car cela dépend de leur vision de l'intégration sociale.

De plus, le choix résidentiel peut se poser autrement pour les ménages, sous la forme par exemple d'un arbitrage entre rester ou partir d'un quartier central, rester dans son pavillon ou partir en maison de retraite, dans le cas d'une contrainte comme le vieillissement (Lord, 2009). Ce qui ressort d'une part importante de ces analyses, c'est premièrement l'incertitude importante qui entoure les individus quant au futur de leur résidence et deuxièmement l'importance de l'attachement au quartier, et du « chez-soi », qu'on ne souhaite pas quitter.

Comprendre ces choix n'implique pas seulement de s'intéresser aux ressources et aux contraintes des personnes, mais aussi de prendre en compte les éléments de contexte qui structurent les décisions, les motifs invoqués par les individus, les interactions avec d'autres personnes, les histoires personnelles et familiales. La contribution de Grafmeyer (2010) souligne à ce titre l'importance « d'étudier les choix en situation » c'est-à-dire en prenant en compte tous les éléments de contexte du choix. Les trajectoires de vie ont autant d'importance que les déterminants sociaux. Ils permettent de passer d'une analyse quantitative un peu statique à une analyse qualitative plus dynamique, qui prend plus en compte les trajectoires des individus et des ménages, à travers les monographies, les entretiens, etc.

Les réflexions de Authier et *al.* (*op. cit.*) sur les choix résidentiels rejoignent une grande partie de ces conclusions, notamment sur l'influence des caractéristiques sociales comme le sexe, la

profession, le milieu social, etc. Mais elles prennent aussi en compte la trajectoire biographique des individus, pour qui l'avenir résidentiel peut se trouver remis en question lors de changements familiaux, professionnels ou autres, ou à l'occasion de nouveaux projets résidentiels. Face à la multiplicité des situations et des choix, des individus sont souvent incertains et qu'ils n'obéissent pas forcément à une rationalité pure (au sens de la théorie économique), mais aussi qu'ils ne sont pas entièrement contraints par des déterminants sociaux. Les individus, quels qu'ils soient, ont une part importante d'autonomie dans leurs choix résidentiels. Il existe alors non pas un, mais plusieurs processus de construction du choix résidentiel. Au final, les individus arbitrent entre des ressources, des contraintes, des désirs et des biographies multiples qui s'entrecroisent.

Ce panorama sur le questionnement autour du choix résidentiel, des stratégies et des pratiques ainsi que des lieux a alimenté de nombreuses réflexions. Ces différentes questions sont analysées dans le contexte ouagalais des jeunes adultes dans les chapitres 5, 6. Les différentes pratiques, stratégies, choix et mobilité résidentielles suscitent des questions sur les rapports qu'ont les jeunes adultes avec leur espace.

1.3. Le rapport avec l'Habiter

Cette section développe les rapports des individus avec leur lieu de vie ainsi que les motifs expliquant ces relations. Elle aborde, dans un premier temps, les modes d'habiter en milieu urbain et les différents facteurs de mobilité résidentielle. Puis dans un second temps, elle analyse la décohabitation parentale des jeunes et les relations intergénérationnelles.

1.3.1. Les modes d'habiter la ville

L'une des problématiques que la présente thèse pose est le mode d'habiter le logement, le quartier et les rapports qu'ont les jeunes adultes avec ceux-ci (*cf.* chapitre 7 et 8). De ce fait, il convient de scruter les réflexions scientifiques sur la notion de l'habiter ainsi que les modes de vie y afférents.

Selon Stock (2004 : 2) « *habiter, c'est pratiquer les lieux géographiques du Monde* » pour permettre d'appréhender d'une autre façon le rapport à l'habitat des sociétés humaines. Il montre comment les termes « habiter » et « habitat » sont d'un usage commun en géographie. Ils désignent alors par habiter, l'ensemble des formes d'appropriation de l'espace résidentiel ainsi que les pratiques à partir du domicile.

Stock (*op. cit.*) poursuit en disant qu'« habiter », signifie également le fait « d'avoir son domicile en un lieu ». Quant à « habitat », il l'indique comme « le lieu où l'on s'est établi, où l'on vit, où l'on est habituellement » tout en précisant que plus généralement encore, l'habitat se définit par « l'ensemble et l'arrangement des habitations » où l'on distingue « habitat urbain » et « habitat rural ». Cette catégorisation urbain-rural de l'habitat permet également à l'auteur une même définition

de la géographie urbaine ou de la sociologie urbaine, qu'habiter signifie « occuper un logement » ou « résider ». Ainsi, conclut-il, les « habitants » sont ceux qui résident dans un lieu donné.

Dans la même dynamique, pour Stock, on peut définir les « pratiques des lieux » comme étant ce que font les individus des lieux, surtout pour ce sont les manières de pratiquer les lieux qui retiennent notre attention et non la question de la localisation ou la fréquentation. Pour cela, il rappelle trois différentes théories pour comprendre la « pratique spatiale ». Il y a celle élaborée par Thrift (1996) qui se focalise sur la pratique spatiale comme étant « pré-reflexive ». Cette théorie tient compte des personnes ayant une capacité de décider et d'avoir un regard critique afin de prendre les décisions en toute conscience. Ensuite, la théorie de Werlen (1997) sur l'espace comme ressource des actions au quotidien et enfin celle de Lussault (2000) comme pratique prise dans un contexte spatial. Ces différentes théories prennent en compte, d'une part, l'homme et ses pratiques sur son territoire, puis participent à étayer aussi bien les différentes stratégies que les pratiques liées au logement dans la ville, d'autre part. L'action de l'homme est déterminante dans ce processus de pratiques des lieux. Il tient compte du territoire mais aussi du choix des lieux. Stock (2004 : 5) affirme ainsi qu'« *on peut alors dire que l'habiter désigne l'irréductible condition des êtres humains en tant qu'ils pratiquent des lieux* ». Ces lieux à titre d'illustrations sont aussi bien le domicile, des lieux du quotidien tels que le travail, lieux des courses, de récréation ou de loisirs, que des lieux qui ne sont pas dans le quotidien tels que les sites touristiques.

Au-delà de l'habiter et des pratiques des lieux géographiques, pour Heidegger cité par Stock (*op. cit.*) c'est l'irréductible condition des êtres humains en tant qu'habitants de la terre, ou habitant la terre. C'est plus globalement au-delà des lieux, associer l'homme à sa vie et à ses conditions sur terre. Lancereau (2011) ajoute que l'habiter est le lieu de vie : « j'habite donc je suis ».

A l'habiter, s'associent les modes de vie, être dans l'habiter conduit forcément à des pratiques tant au niveau du logement que du quartier. Le logement et l'habiter sont des termes souvent utilisés, l'un ou l'autre comme des concepts clés pour comprendre le cadre théorique sur le logement, les différentes stratégies et les modes de vie associés.

Le concept d'habitat est plus large et renferme celui de logement mais va bien au-delà. Le logement peut être décrit selon plusieurs critères tels que sa forme, son emprise au sol et sa répartition et son occupation spatiale, son occupation juridique etc. Alors que l'habitat se situe même au soubassement même de la citoyenneté démocratique. Comme cela est mentionné dans plusieurs constitutions à l'image de celui du Burkina Faso, où, le droit au logement est reconnu à chaque Burkinabè.

Les modes d'habiter apparaissent comme la manière d'occuper et de vivre l'habiter. Plusieurs réflexions menées permettent de situer nos travaux sur les modes d'habiter aussi bien dans le

logement que dans le quartier. Ainsi, une diversité de modes d'habiter existe, pratiqués selon les intérêts de chacun. On distingue les modes d'habiter dans le périurbain (Dodier et Cailly, 2007 ; Dodier, 2010). Ces modes mettent en rapport l'espace périurbain et le centre urbain. Certaines réflexions ont porté sur les modes d'habiter liés aux contraintes (Bonvalet et Dureau, 2000) mais aussi dans le quartier (Giroud, 2007 ; Authier, 2008 ; Chabrol, 2012) et le logement Staszack (2001), Serfaty-Garzon (2003) ; Cailly et Dureau (2016), etc., cependant tous mettent en rapport l'homme avec son environnement de vie.

Selon Leroux (2008), les modes d'habiter ont évolué, allant vers toujours plus de liberté, de sociabilité et d'intimité. Habiter son logement, c'est « s'approprier son domicile et en faire l'adjuvant de ses projets ». Puis préciser que l'habitat joue un rôle dans la constitution de l'identité puisqu'il en est le support spatialisé (Bernard, 2005). Le logement est occupé et enrichi par la présence d'homme.

Les travaux de Staszack (2001) sur l'espace domestique et ses modes de vie montrent que cet espace est délimité par une clôture, matérielle ou non, identifiable tant de l'intérieur que de l'extérieur. Il est le fait de « l'habitant-aménageur » mais aussi « le produit d'une société dont il porte les normes ». Bernard (2005) a travaillé sur le « chez-soi », mettant en évidence les relations existantes entre l'identité et le lieu ainsi que les processus d'appropriation de l'espace qui les accompagnent.

Dans une analyse des dynamiques résidentielles et commerciales dans le quartier de Château-Rouge à Paris, témoignant l'ancrage des habitants au quartier, Chabrol (2012) aborde la transformation spatiale et sociale de l'espace de la ville. Ainsi, la dynamique d'un quartier « où il se passe des choses » ; mais aussi, la construction de dynamiques résidentielles et commerciales. La mobilité résidentielle et le changement social des résidents du quartier : présences, pratiques et représentations sont abordés.

Les travaux de Chabrol, à travers une entrée par les temporalités et par les pratiques de mobilité, méritent d'être mis en regard avec le contexte ouagalais. Parce qu'elle montre que dans ces situations, le processus n'est ni linéaire, ni aréolaire, mais prend la forme d'une mosaïque spatiale et sociale à différentes échelles des métropoles (l'agglomération, le quartier, la rue, l'immeuble). L'exemple de Château-Rouge à Paris montre que ce quartier au bâti ancien et hétérogène constitue depuis plusieurs années une centralité commerciale africaine. Les africains de ce quartier ont un mode de vie centré sur le commerce. Ces modes de vie, maintenus durablement grâce à la dynamique résidentielle et commerciale, permettent-ils de créer une appropriation, un attachement aux lieux ? La sous-section suivante développe ces liens pour évoquer ce que représente l'habiter pour les habitants.

1.3.2. Rapport entre appropriation, attachement, représentation et ancrage aux lieux

Apporter un regard sur l'appropriation, l'ancrage et sur l'attachement d'un lieu est nécessaire dans le prolongement des modes d'habiter. Ces concepts permettent de comprendre pourquoi et comment l'habitant arrive à s'adapter, à façonner à sa guise un lieu et ainsi que les différentes représentations qui en sont faites. Selon Stock (2004), ces concepts renvoient dans leur ensemble au niveau d'appréhension et d'intégration dans l'habité. Cette section apporte ainsi un regard sur les réflexions menées sur ces notions.

Selon le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (2010 : 58) l'**appropriation** se définit comme « *l'action de prendre possession d'un objet physique ou mental* ». Au regard de cette définition, il apparaît qu'elle peut bien être aussi matérielle qu'idéelle. Ainsi, l'appropriation est mise en lien avec le territoire par les géographes, qui partent du constat qu'après l'aménagement ou l'installation sur un territoire quelconque, le premier réflexe est de s'approprier ce lieu. Ensuite, l'attachement et l'ancrage peuvent survenir. Le chapitre 7 montrera les différents niveaux d'appropriation des jeunes adultes selon le milieu de vie. L'appropriation est visible, impacte, contrôle le rapport à l'espace. Elle met ainsi en évidence et marque l'espace de vie. Comme l'évoque Serfaty-Garzon (2002 : 27, 29) dans sa définition de l'appropriation, « *la notion de propriété constitue ainsi, une dimension importante de l'appropriation* ». Elle évoque plusieurs éléments montrant l'appropriation dont le contrôle de l'habiter par le marquage, la disposition des objets, ou des interventions sur l'espace habité. Prenant l'exemple d'une maison, elle dira que : « *la maison appropriée, recueille les choses, les événements et les actions du passé, le temps vécu de l'habitant, et présente ainsi le témoignage de sa propre continuité* ». Pour Lefebvre (2000), il considère l'appropriation comme les modifications d'un espace donné afin de servir des besoins. C'est aussi l'action des populations en vue de s'assurer l'accès, le contrôle et l'usage des ressources. Pour Audas (2011), les pratiques spatiales des individus constituent un véritable révélateur de l'appropriation qui les sous-tend. Pour confirmer cela, elle précise que selon la dimension temporelle, l'appropriation est plus courte tandis que l'attachement nécessite un écoulement de temps plus conséquent.

L'**attachement** tout comme l'appropriation mettent l'homme en rapport avec son milieu de vie. Cet attachement s'appuie sur plusieurs facteurs variant d'un individu à un autre avec des niveaux différents. Ainsi, l'attachement se construit sur des expériences personnelles de parcours et histoire de vie personnelle. Les rapports aux lieux souvent marqués par l'opposition entre topophilie et topophobie, témoignent de l'indifférence ou non qu'une personne a d'un lieu.

La question de l'attachement aux lieux et des facteurs de mobilité permet de comprendre les liens entre l'habitant et l'habiter. Ces liens peuvent justifier les raisons d'un attachement à une ville, un quartier, une mobilité et la durée dans un lieu.

Plusieurs chercheurs se sont penchés sur la question de l'attachement au lieu de vie comme facteur de stabilité résidentielle. Parmi eux, Giroud (2007), développe plusieurs aspects sur le lien entre les habitants et leur milieu de vie. Ainsi, les parcours d'habitants, les transformations, les présences résidentielles conduisent à l'attachement. Le cas des anciens quartiers ouvriers représente des espaces stratégiques au niveau local, par les pratiques quotidiennes qu'ils déploient à l'échelle du quartier, ou par leurs représentations.

Guérin-Pace et Filippova (2008) mènent la réflexion à travers « ces lieux qui nous habitent » matérialisent les « identités des territoires » et les « territoires des identités », c'est-à-dire l'attachement des individus à leur cadre de vie. Elles mettent en évidence l'essence des lieux d'attachement ou la nature du lien qui attache un individu à différents lieux. Quant à Sencébé (2004), elle distingue dans la notion de l'attachement, les lieux « qui font les liens » et les « liens qui font les lieux ». Dans la définition de l'attachement, Sébastien (2016), identifie trois termes clés qui découlent du phénomène de l'attachement ; ce sont : l'appropriation de l'espace, l'appartenance au lieu et surtout l'identité spatiale. Puis reprend la définition de Altman et Low, (1992 :24) sur l'attachement au lieu défini comme « *un phénomène complexe qui souligne un lien affectif, positif entre des individus et des lieux familiers (lieux de vie, de vacances, de mémoire, de famille)* ». Elle distingue une diversité des types d'attachement aux territoires ruraux, dans le cadre de ses travaux sur l'attachement à savoir : l'attachement institutionnalisé, l'attachement basé sur le capital patrimonial, le rapport social et l'attachement au lieu politiquement à travers l'aménagement du territoire. Il ressort ainsi de son analyse que l'attachement au lieu se rapproche de l'appropriation. Cependant quelle représentation est-elle envisageable ?

La notion de **représentation** a également fait l'objet de nombreuses recherches. Les représentations sont considérées comme un indicateur de la connaissance des lieux dans un territoire. Staszak (2003), dans sa définition de la représentation de l'espace, insiste sur la distinction entre représentation et perception. Selon lui, toutes les représentations de l'espace sont des constructions sociales car elles procèdent d'un processus d'énonciation, un acte créatif, qui marque une distance entre la chose représentée et sa représentation, ce qui la distingue de la perception, liée à l'expérience immédiate d'une situation. La représentation est celle d'un individu, elle est liée à la culture et à la société de celui-ci. A travers les représentations, la pratique ou l'appropriation des uns peuvent se heurter à celles des autres lorsque les pratiques sont presque identiques.

L'**ancrage** résidentiel, défini à travers le degré d'attachement des individus à leur lieu de résidence (domicile et environnement proche), peut se distinguer en tenant compte de trois dimensions : les relations sociales construites dans le quartier, les modes de vie des habitants et l'ambiance du quartier. L'ancrage est la résultante des différentes formes d'appropriation, d'attachement, susceptibles d'expliquer l'ancrage. L'appropriation de l'espace peut alors correspondre à l'ancrage que réalise l'individu dans un milieu. C'est ce que Audas (2011) examine dans son analyse du rapport affectif entre les individus et les milieux urbains, rapport affectif des individus envers les lieux urbains et vise à mieux comprendre la formation et l'évolution de cette relation dans le temps. Dans le milieu urbain, l'ancrage dans les quartiers et l'ancrage local sont également l'une des dimensions abordées par Fol et *al.* (2014) ; ou l'ancrage résidentiel par Cally (2009) ; Authier (2008) ; Dubuc (2009) ; Imbert (2005). Cet ancrage sur le long terme se déploie dans le temps et s'appuie souvent sur l'analyse des trajectoires résidentielles.

Appropriation, attachement, représentation et ancrage sont donc ici appréhendés comme des éléments entretenant des liens forts entre eux et mettant en exergue le rapport individus et lieux. Ces liens pouvant se traduire par une sorte d'affection entre les individus et les lieux dont ils prennent soin.

La décohabitation, l'attachement au lieu et les modes d'habiter sont très souvent influencés par de tierces personnes, la famille et autres relations sociales. Quel type de relation entre les jeunes et leur famille ? Quel est l'impact sur le choix des jeunes dans leur parcours résidentiel ?

1.3.3. La relation intergénérationnelle et la question de la décohabitation familiale

Dans cette recherche, l'entourage et la quête d'autonomie résidentielle des jeunes adultes de la ville de Ouagadougou sont examinés (*cf.* chapitre 5). Ainsi, on s'intéresse aux changements observés dans la famille, l'entourage et les relations intergénérationnelles, qui influent sur les choix résidentiels et sur la quête d'autonomie de ces jeunes adultes. S'il est vrai que le contexte ouest-africain est différent de celui français, il convient de savoir comment la réflexion est menée par les chercheurs et autres acteurs concernés afin de mettre en relation les différentes situations observées dans le contexte des jeunes adultes ouagalais.

Ainsi, le 61^{ème} numéro de la revue *Agora Débats*, coordonné par Bony (2012) et dédié aux jeunes, nous a permis de compiler les contributions de plusieurs auteurs sur la question. Menard et Vallet (2012), indiquent à travers les résultats de leurs travaux sur le logement des jeunes que l'âge médian d'entrer dans un logement autonome en France est de 22 ans et demi. Ces auteurs soulignent que cette population a des difficultés spécifiques en matière d'accès au logement. Tout en reconnaissant que les jeunes partagent un certain nombre d'expériences (décohabitation, études

plus ou moins longues, statut matrimonial, résidentiel, professionnel et identitaire en construction), ils notent que les jeunes ont une diversité de trajectoires et de situations.

Quant à Moguerou et Santelli (2012), elles portent leur analyse sur les modes d'habiter des jeunes descendants d'immigrés en France, par leurs trajectoires et origines. Celle-ci leur permet d'observer les contraintes sociales et familiales qui s'imposent aux personnes âgées de 18 à 35 ans, nées en France et descendant d'immigrés, dans leur expérience ou perspective de décohabitation. Il ressort de cette analyse que la décohabitation dépend essentiellement de l'âge (25 ans en moyenne), la plupart attendant le mariage avant de partir. Lagier (2012), dans « *Quitter le "quartier" et habiter la "ville", parcours résidentiels de jeunes femmes d'origine étrangère* », fait une analyse qui montre comment la décohabitation provoque une recomposition du rapport aux espaces de vie.

Il ressort de ces différentes contributions que la décohabitation est une phase de passage à l'âge adulte. Socialement ambiguë, elle ne relève ni tout à fait des rôles d'adultes ni tout à fait des rôles d'adolescents.

Dans le processus de décohabitation, le mariage ou la mise en couple constitue une raison fréquemment évoquée. Le mariage est l'événement qui pousse finalement les jeunes à quitter le nid familial après une cohabitation prolongée. Outre les raisons habituelles de la décohabitation, que sont la mise en couple et l'insertion professionnelle, le désir d'autonomie émerge aujourd'hui comme un motif croissant de décohabitation.

Cependant, entre le passage à une indépendance résidentielle et le maintien de liens familiaux forts, qu'est-ce qui prévaut ? Ainsi, de nouvelles formes de relations parents-enfants naissent lorsque ces derniers quittent le foyer familial, surtout quand ils partent sans pour autant s'établir en couple. D'une part, bien que les jeunes créent un nouveau « chez-soi » hors du foyer familial, ce dernier demeure un lieu important où l'on retourne, un rappel de leurs racines. D'autre part, les parents éprouvent de la difficulté à reconnaître l'indépendance de leurs enfants célibataires, à reconnaître qu'ils puissent avoir un « chez-soi » sans avoir de partenaire. Ils ont même parfois tendance à conserver dans leur logis un espace pour le jeune ayant pourtant quitté le foyer familial. L'insertion professionnelle est souvent le moyen qui permettra la décohabitation, par l'accès à une indépendance financière.

Dans le contexte africain, Antoine (1996), montre qu'en dépit de l'amélioration de la situation du logement à Dakar, sur trente-cinq ans, des conditions d'habitat cachent des évolutions profondes inquiétantes. Il met en évidence quelques difficultés, entre autres : la densification de l'habitat - principalement au centre-ville- et un accès aux terrains à bâtir et la construction qui ne respectent pas les règles d'urbanisme. Cela a, selon l'auteur, une incidence sur l'augmentation de la taille des

ménages et des noyaux familiaux, qui conduisent parallèlement au renforcement de la cohabitation intergénérationnelle.

L'auteur, tout en faisant ressortir que les jeunes se marient de plus en plus tard, soutient qu'en l'absence d'une source de revenu fiable, ils sont pour la plupart hébergés par les parents ou des tuteurs. L'absence d'autonomie résidentielle transforme systématiquement ces types de ménages en noyaux familiaux. Ainsi, les jeunes générations n'ont pas les moyens financiers suffisants pour acquérir des parcelles en périphérie et procéder à l'auto-construction. Il n'existe pas non plus de logements locatifs adaptés à leurs possibilités financières. Le système de la grande concession familiale qui se reproduit en ville, amoindrit les tensions sur le marché immobilier. Mais combien de temps encore une part de la population pourra-t-elle en héberger une autre ?

Selon Antoine (2007), la question des relations intergénérationnelles est révélatrice des transformations économiques et sociales actuellement sur le continent africain. Son étude donne un premier aperçu, non exhaustif, de la diversité des approches de l'évolution des relations intergénérationnelles en Afrique.

Diagne et Lessault (2007) apportent des éléments de compréhension et l'explication sur l'évolution des rapports intergénérationnels à Dakar, à travers une analyse quantitative et une approche qualitative. Leur article examine le calendrier de sortie de trois générations de jeunes citadins : la première ayant été confrontée à la prise d'autonomie résidentielle dans le cadre du Dakar « post-indépendant », les deux suivantes, dans le contexte d'une crise multiforme qui persiste depuis les années 1980. De nouvelles stratégies résidentielles émergentes et ces changements affectent également les structures et modèles familiaux. En effet, l'accès au logement des jeunes étant de plus en plus tardif, certaines familles, dont les principaux pourvoyeurs de revenus arrivent à l'âge de la retraite ou décèdent, bénéficient en retour de la présence des jeunes actifs pour s'unir face à la pénurie de ressources. Ils indiquent par ailleurs que cette situation modifie progressivement les rapports intergénérationnels au sein des familles.

Selon Bertrand (2001), la relation des individus enquêtés à leur tuteur dans le ménage révèle en effet des différences plus fines entre les ménages urbains, car les dépendants familiaux sont « sélectionnés » à l'accueil selon des critères d'âge et de sexe. Le gradient des âges moyens par catégorie d'individus confirme notamment la place intermédiaire des dépendants familiaux (22 ans en 2014) entre celle des tuteurs et celle des enfants (13 ans en 2001). Ce groupe est d'ailleurs plus jeune que les dépendants sociaux (où l'emportent les « amis » des tuteurs : 29 ans) et plus âgé que les dépendants économiques (les bonnes ont en moyenne moins de 19 ans). Très représentés parmi les dépendants familiaux, les neveux et nièces (17 ans en moyenne) constituent de fait une force d'appoint pour le travail domestique ou pour la surveillance des enfants du noyau familial. Le handicap du logement qui semble de nouveau priver les ménages de la possibilité matérielle de

s'élargir, les conduit même à comprimer leur assise résidentielle en faisant circuler, par exemple, une partie de leur progéniture ou en poussant les jeunes gens à la décohabitation, voire à argumenter un refus d'accueillir des parents plus éloignés.

Toujours selon Bertrand (*Ibidem*), les individus entrants affichent les âges moyens les plus jeunes de l'échantillon (17 ans en 2001), derrière les individus sortants (23 ans en 2000) et les stables. Ces « cadets sociaux » sont donc tout particulièrement redevables de l'accueil de tuteurs plus âgés au sein du ménage. Les jeunes mobiles sont ainsi célibataires à 63 % d'entre eux, et le taux de célibat plafonne à 83 % des individus classés comme frères ou sœurs, également très concernés par la mobilité, alors que moins de 11% des chefs de ménage n'ont jamais été mariés. Cette immaturité sociale va donc de pair avec une certaine volatilité résidentielle.

Golazn (2007) a étudié l'évolution des relations entre générations au sein des familles gusii, dans le sud-ouest du Kenya. Cette relation est marquée par le contrôle du mariage par les aînés, ce qui constitue l'un des marqueurs du changement de génération. Selon Hertrich et Lesclingand (cités par Golazn, 2007 :14), « *en se mariant on passe de la génération des « jeunes » à celle des « adultes », en étant officiellement investi par les "aînés" et redevable de leur confiance* ». Les auteurs font remarquer qu'au sud du Mali, le démantèlement progressif des dispositions entourant le mariage marque une redéfinition des rapports intergénérationnels, ce qui est signe d'une perte de reconnaissance de la compétence des générations âgées ; cette remarque est perceptible aussi dans d'autres domaines.

Selon Antoine (2007 : 39) la décohabitation tardive des enfants résulte des difficultés d'accès à l'immobilier, en particulier à Dakar et, dans une moindre mesure, à Niamey, Bamako et Ouagadougou. L'auteur le justifie en disant que « *faute d'emplois, l'absence de revenus réguliers des jeunes générations les contraint à rester chez leurs parents : sans autonomie financière il n'est guère envisageable, pour eux, d'accéder à l'autonomie résidentielle* ». Partant de cette situation, il déclare que de nombreux chefs de ménage accueillent donc au moins un de leurs enfants majeurs qui est sans emploi, comme c'est le cas d'un ménage sur quatre à Cotonou et à Lomé, d'un sur trois à Bamako et à Abidjan, d'un sur deux à Niamey et à Ouagadougou. Selon l'auteur, la situation est encore plus marquée à Dakar, où 60 % des ménages dirigés par un homme ou une femme de plus de 55 ans hébergent au moins un de leurs enfants adultes sans emploi. La situation reste préoccupante parce que le chômage est une des manifestations de la fragilisation de leur statut (quelle que soit la ville, environ 30 % sont au chômage ou inactifs à 25-29 ans).

L'étude du lien entre l'entrée en union et l'accès à la terre montre une relation de dépendance unilatérale entre ces deux événements. Cela se vérifie dans l'Ouest du Burkina Faso, scruté par Bologo (2007). En effet, l'auteur met en évidence à travers ses travaux les transferts fonciers intergénérationnels et intrafamiliaux dans un contexte de pression démographique accrue.

La question des relations intergénérationnelles de dépendance résidentielle soulevée en Afrique renvoie à celle de la connaissance de l'entourage observée par Bonvalet et Lelièvre (2012). Sur la base d'analyses biographiques, elles replacent l'individu dans son univers d'influence. Elles explorent l'entourage et des relations intergénérationnelles au long de la vie des enquêtés, et traitent de leur mobilité résidentielle. L'approche de Bonvalet et Lelièvre articule donc trajectoires individuelles, réseaux d'influence personnels et environnement sociétal. Le système d'enquêtes qu'elles proposent permet de saisir l'évolution des structures familiales et le contexte d'apparition de nouvelles configurations familiales (vie solitaire, ménages monoparentaux, familles recomposées, etc.). Ces données se prêtent également à l'exploration de leurs modes de fonctionnement, notamment sur le plan des pratiques résidentielles (phénomènes de double résidence, hébergement, couples non-cohabitants, etc. ...).

Les données ont permis de réactualiser pour des générations récentes des indicateurs longitudinaux concernant par exemple, le nombre moyen de logements, d'emplois occupés, d'unions à un âge donné (à 30 ans, 40 ans, 50 ans...). Les auteurs mettent en relation la famille, l'espace et l'habitat. Ils combinent pour cela deux approches : l'approche relationnelle (appréhendée surtout dans le réseau de parenté) et l'approche biographique (mettant en évidence l'importance des trajectoires passées sur les comportements individuels observés à un moment donné).

Les rapports des individus avec l'habiter ont fait l'objet de plusieurs réflexions aussi bien par les géographes, sociologues, psychologues, etc. Au terme de cette section, la revue de littérature a permis d'examiner les travaux faits autour des concepts tels que les modes d'habiter, l'appropriation, l'attachement, la représentation, l'ancrage, les relations intergénérationnelles, la cohabitation et la décohabitation, etc. Ce qui a permis de les définir afin de mieux les comprendre, de les comparer et de croiser ces résultats avec ceux des jeunes adultes ouagalais dans leur rapport avec l'habiter.

Conclusion du chapitre 1

Ce premier chapitre nous a permis de faire un état des lieux des recherches, principalement dans la littérature francophone, et de comprendre la problématique générale de la recherche sur les pratiques et stratégies d'accès au logement des jeunes adultes ouagalais. Il avait pour objectif de mener la réflexion sur le plan théorique autour des concepts tels que transition et croissance urbaine, accès au logement, pratique et stratégie résidentielle, mobilité résidentielle, habiter, appropriation, attachement, représentation, ancrage, relation intergénérationnelle, cohabitation et décohabitation. Il était nécessaire d'examiner ces définitions en lien avec notre propre travail de recherche. Ainsi, plusieurs travaux et théories ont été développés pour analyser et comprendre le développement des villes en situation de transition urbaine dans les pays en développement, et

particulièrement en Afrique, où la très forte croissance démographique engendre de nombreuses préoccupations pour le développement des villes, qui sont confrontées à un aménagement urbain de plus en plus difficile et à une demande de logements qui est largement supérieure à l'offre. Disposant de très faibles budgets, les villes en développement n'arrivent pas à asseoir des politiques urbaines adaptées, ce qui engendre une désorganisation du secteur de l'habitat urbain, dominé par l'informel et l'auto construction. Des efforts sont faits pour endiguer le phénomène, cependant, cela demande encore beaucoup plus de temps et de moyens. Parce que les conditions d'accès restent toujours difficiles pour de nombreux jeunes adultes dépourvus de moyens, comme c'est le cas dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. Les programmes de logements sociaux (10 000 puis 40 000 logements sociaux), censés être la panacée, restent toujours hors de portée de l'immense majorité des jeunes adultes. Cependant, de nombreuses stratégies sont développées par ces derniers, en quête de parcelles et de logements décentes. Il ressort à travers la revue de littérature aussi bien scientifique qu'institutionnelle que le choix de résidence de manière générale est centrifuge, et se fait en fonction des moyens financiers, du statut d'occupation, du type d'habitat et de la localisation du logement. Les pratiques résidentielles et les stratégies des habitants, individuelles ou collectives, doivent intégrer ces différentes contraintes. En ce sens, si un large éventail de choix s'offre aux populations les plus aisées, les populations les plus démunies en revanche se voient souvent contraintes de résider aux marges des villes.

La revue de littérature a également permis de mettre en évidence l'importance des concepts d'appropriation, de représentation, d'ancrage et d'attachement au lieu comme des facteurs intervenant dans la mobilité résidentielle. Les définitions sont assez proches les unes des autres ; ces concepts ont un lien commun qui est le rapport au lieu où à l'habiter avec des niveaux différents. Ainsi, la prise de décision du choix du lieu de résidence et de son attachement est tributaire de facteurs comme la disponibilité du logement, la présence de proches, la continuité des présences résidentielles, les parcours des habitants (installation et durée de vie dans le quartier), le changement urbain et les transformations du quartier, mais aussi les transformations du logement par ses habitants. Ainsi naissent des modes d'habiter et des habitudes, que plusieurs théories essaient d'expliquer comme étant ce que les individus font avec les lieux, donc l'ensemble des pratiques qu'un individu associe à des lieux pour établir un mode d'habiter à la fois individuel et collectif.

Le processus de décohabitation est très souvent entraîné par le mariage, l'évolution des rapports intrafamiliaux, les études, l'accès à un emploi, et bien sûr l'avancée en âge. Cette autonomie nécessite des moyens financiers pour faire face aux charges qui en découlent. Habiter chez soi plutôt que chez autrui est l'un des facteurs qui motivent l'ensemble des jeunes, même si le manque de moyens financiers demeure un des principaux freins.

Chapitre 2 : Sources d'information et méthodologie de la recherche

Le présent chapitre présente la méthodologie de recherche suivie tout au long de la thèse. Il décrit l'organisation, le fonctionnement et précise les techniques abordées pour répondre à la problématique de recherche ainsi qu'aux questions spécifiques qui en découlent. Il présente donc la stratégie adoptée tout au long de la recherche, avec pour ambition au lecteur de mieux situer le cadre de la thèse. La méthodologie élaborée pour la présente recherche repose sur la collecte et l'exploitation de données aussi bien quantitatives que qualitatives. Les données exploitées dans cette thèse proviennent de plusieurs sources : du Programme « *Ouaga 2009* » de l'IRD, auquel nous avons eu l'honneur de participer (*cf.* sections 2.3.1 et 2.4.1), de nos enquêtes de terrain, reposant principalement sur des entretiens qualitatifs, d'une revue de la littérature scientifique spécialisée et d'une exploitation des ressources institutionnelle disponibles sur le logement. Enfin notre méthodologie repose également sur le choix d'une série de concepts opératoires qui ont été mobilisés dans la thèse et qui sont exposés dans la section 2.1.

La majorité des chercheurs s'inscrivent simultanément dans les deux champs méthodologiques que sont les approches quantitatives et qualitatives. Toutefois certaines réflexions tendent à opposer ces deux approches, parlant de « mimétisme » pour l'approche quantitative et qualifiant de « peu représentative » l'approche qualitative (Lord, 2009). Dans le cadre de cette thèse, nous avons recherché une approche mixte, pour pouvoir prendre en compte les deux approches. L'approche quantitative nous a permis d'approfondir certains aspects de l'étude « *Ouaga 2009* », en ré-exploitant les données statistiques de cette enquête sur les thématiques qui nous intéressent, à savoir les pratiques et stratégies résidentielles des jeunes adultes, et nous avons mené en parallèle une enquête qualitative, à travers des récits de vie et des entretiens sur les motifs des choix résidentiels durant le cycle de vie des jeunes adultes, apportant des explications sur leurs trajectoires résidentielles. En effet, comme le soutient Bertaux (1910 : 10), « *en sciences sociales, le récit de vie résulte d'une forme particulière d'entretien, l'ancien narratif. C'est un entretien au cours duquel un "chercheur" [...] demande à une personne, que nous désignons tout au long de ce texte comme "sujet", de lui raconter tout ou partie de son expérience vécue* ».

Plusieurs points vont alimenter ce chapitre : la revue de littérature scientifique et institutionnelle, la présentation et le choix de la zone d'étude, la présentation et l'exploitation des sources de données secondaires, la phase préparatoire de la collecte des données, la collectée des données, enfin la phase d'exploitation et les techniques d'analyses des données.

2.1. Sources d'informations et définition des concepts mobilisés

La revue de littérature scientifique (*cf.* chapitre 1) s'est focalisée notamment sur le logement dans les pays du Sud, surtout en Afrique de l'Ouest et au Burkina Faso. Elle a été complétée par une collecte de documents techniques et de planification sur le Burkina Faso à Ouagadougou.

Des recherches documentaires ont été menées auprès des centres de documentation des institutions suivantes : la base *Horizons - Pleins textes* de l'IRD, la bibliothèque du Centre IRD de Ouagadougou, celle de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), la Bibliothèque Centrale de l'Université de Ouagadougou, la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Appui à la Décentralisation, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, la Mairie de Ouagadougou, etc. En France, on a mobilisé la bibliothèque et les ressources en ligne du Service Commun de Documentation de l'Université Rennes 2, ainsi que des centres de documentation spécifiques (IEDES, ISTD, etc.). Sur Internet, on a exploité entre autres, le portail documentaire du SCD de Rennes 2 et la base documentaire de l'IRD, les bases du CNRS (BiblioSHS, Isidore) et des bases de données bibliographiques spécialisées (JSTOR, INED, CAIRN INFO ; INSEE, CEPED, PERSEE, Google Scholar, etc.). En outre, nous avons recensé les documents techniques et les rapports d'études produits sur le sujet (voir liste en Annexe I), ainsi que les textes réglementaires concernant plusieurs domaines d'action publique (urbanisme, logement, jeunesse, sociale). Nous avons procédé également à un inventaire des statistiques existantes, des enquêtes et des données secondaires disponibles et également tous les plans et documents d'urbanisme et d'aménagement.

La révision de la littérature spécialisée (*cf.* chapitre 1) a permis de définir les principaux concepts qui ont été mobilisés pour la thèse, ceci afin de faciliter la compréhension des appellations usuelles dans le contexte ouagalais.

❖ **Ménage** : La notion de ménage a fait l'objet de plusieurs définitions, il se définit souvent selon les contextes et selon les pays. Nous retenons celle énoncée par le dictionnaire démographique multilingue (2012 : 22), *le ménage est une unité statistique complexe de caractère économique-social, est en principe constitué par l'ensemble des individus vivant habituellement en commun, au même foyer, d'où l'appellation de feu utilisée jadis (on dénombrait alors les feux comme nous dénombrons aujourd'hui les ménages). Le dictionnaire le définit aussi comme un groupe de personnes vivant au sein d'un même logement et prenant leurs repas en commun, et distingue, à côté des ménages ordinaires correspondant à la notion usuelle, des ménages collectifs ou collectivités groupant les individus vivant habituellement en commun dans certains établissements.*

Au Burkina Faso dans le cadre du RGPH, le concept est étroitement associé à celui d'habitation, qui reflète ses caractéristiques socio-économiques et culturelles. De ce fait, l'analyse des variables liées à l'habitation constitue, d'une part, un élément supplémentaire de connaissance des ménages et, d'autre part, une source importante pour l'élaboration des politiques en matière d'habitation et d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Nous retenons dans le cadre de cette thèse le ménage comme étant une unité socio-économique de base au sein de laquelle un ou plusieurs membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité de l'un d'entre eux ou de l'une d'entre elle, appelé chef de ménage (INSD, 2006).

❖ **Famille** : A l'image du concept ménage, définir la famille n'est pas aisé. En effet, plusieurs explications et sens sont donnés à ce concept ; Dureau (1999) ; Lebris (1987) ; Vallon (2006), INSD (2009), Boyer et Delaunay (2017c), etc. Cependant, plusieurs réflexions ont été menées dans ce sens pour permettre non seulement de le comprendre mais également de le définir. Vallon (2006) dans une série de définitions montre l'aspect polysémique du concept de famille. La première définition, selon lui, « *c'est l'ensemble unique qui forme les parents et leur enfant* ». Sa deuxième définition est « *la famille est un groupe solidaire d'appartenance, composé de ceux qui vont devoir m'aider sans réfléchir ni calculer. On s'y serre les coudes dans une chaîne d'unions réciproques* ». Quant à sa troisième définition « *la famille, c'est ce qui est écrit sur les faire-part de naissance, de mariage ou de deuil* ». A travers toutes ces définitions, il ressort le lien de parenté, surtout celui parent-enfant, la solidarité, le partage des événements sociaux. Ces valeurs sont en effet fortement présentes en Afrique. La complexité des liens dans la famille africaine fait que souvent il est difficile d'établir souvent le lien de parenté. Cela s'accroît avec les différentes considérations entre la ville et le village. Pour comprendre la famille africaine, mieux vaut donc se référer à une définition très large de la notion de parenté.

Selon Ferdinand Ezembe, cité par Grelley (2009), « *le jeu des multiples alliances symboliques et biologiques, personne ne peut dire ni où commence, ni où se termine une famille* ». Puis il explique que dans les familles africaines, certaines personnes sont reconnues comme parents, sans que personne ne puisse dire avec précision le degré ou la nature de leur relation.

Selon Dureau (1999), le concept de famille se complexifie dans un contexte de forte mobilité résidentielle et des modèles familiaux, en Afrique ou en Amérique latine. Elle évoque les ménages dont la localisation obéit à une logique de reproduction multipolaire de la famille, d'où la notion de « ménage confédéré », défini en Amérique latine pour caractériser la complexité des systèmes familiaux et résidentiels. Cette caractérisation a été également faite par Le Bris et al. (1987) en Afrique comme « *l'ensemble articulé des lieux de résidence d'une même famille* ». Dans le même

sens pour Bertrand (1999), à Bamako au Mali, il s'agit de familles élargies sur plusieurs générations et/ou branches collatérales.

La famille ouagalaise, scrutée par Boyer et Delaunay (2017c : 2) est qualifiée de nucléaire même lorsqu'elle héberge des personnes non reliées par des liens de filiation directe, dès lors qu'elle privilégie ses propres enfants au détriment des autres personnes hébergées. Les deux auteurs précisent que la « *famille est un lieu de formation et d'expression des rapports intergénérationnels et de genre, dont la configuration et l'intensité dépendent notamment de la composition sociale ou parentale, du moment dans le cycle domestique* ».

L'INSD la définit comme étant un groupe de personnes unies par les liens de mariage, de sang ou d'adoption. Ainsi selon cette définition, de facture classique, une famille peut être constituée d'un ou de plusieurs ménages exposés souvent aux aléas de la société, conduisant à des situations de nature à compromettre son équilibre, ses fonctions essentielles de production, de reproduction et de socialisation.

❖ **Logement** : De nombreuses définitions y sont associées. Le dictionnaire démographique multilingue de Demopaedia (2012) indique que la dénomination générique de logement s'applique à un local d'habitation formant un tout et destiné à abriter un ménage, avec comme précision que les dimensions d'un logement se mesurent fréquemment par le nombre de pièces, parfois par la surface habitable. Selon l'INSEE, repris par Segaud et *al.*, dans le dictionnaire de l'habitat et du logement (2002 : 261), le logement désigne un « local séparé et indépendant utilisé pour habitation », et elle précise qu'il doit être isolé par des murs ou des cloisons et posséder une entrée indépendante, d'où l'on a directement accès à l'extérieur ou sur les parties communes. Il est défini aussi du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation : séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, etc.). Plusieurs types de logement sont distingués, à savoir le *logement collectif* (immeuble collectif, avec appartement), le *logement occasionnel* (pièce indépendante utilisée par exemple occasionnellement pour des raisons professionnelles), le *logement vacant* (inoccupé).

Selon l'INSD du Burkina Faso, le logement est un local distinct et indépendant se trouvant à l'intérieur d'une concession, si celle-ci en comporte plusieurs, ou se confondant à la concession elle-même, pour servir d'habitation. Les éléments de confort suivants sont pris en compte : équipement en eau et en électricité, rapport entre nombre d'occupants et nombre de pièces, et nature des toits, des murs.

Dans le programme « *Ouaga 2009* » de l'IRD (*cf.* sections 2.3.1 et 2.4.1), le logement est l'unité d'habitation, défini comme l'unité d'observation considérée. C'est le point de départ de la plupart

des pratiques résidentielles tels la multi-résidence et l'hébergement chez un tiers. Les mobilités résidentielles dans la ville permettent de voir l'occupation de l'espace, le peuplement de la ville (Boyer, Delaunay et al., 2009).

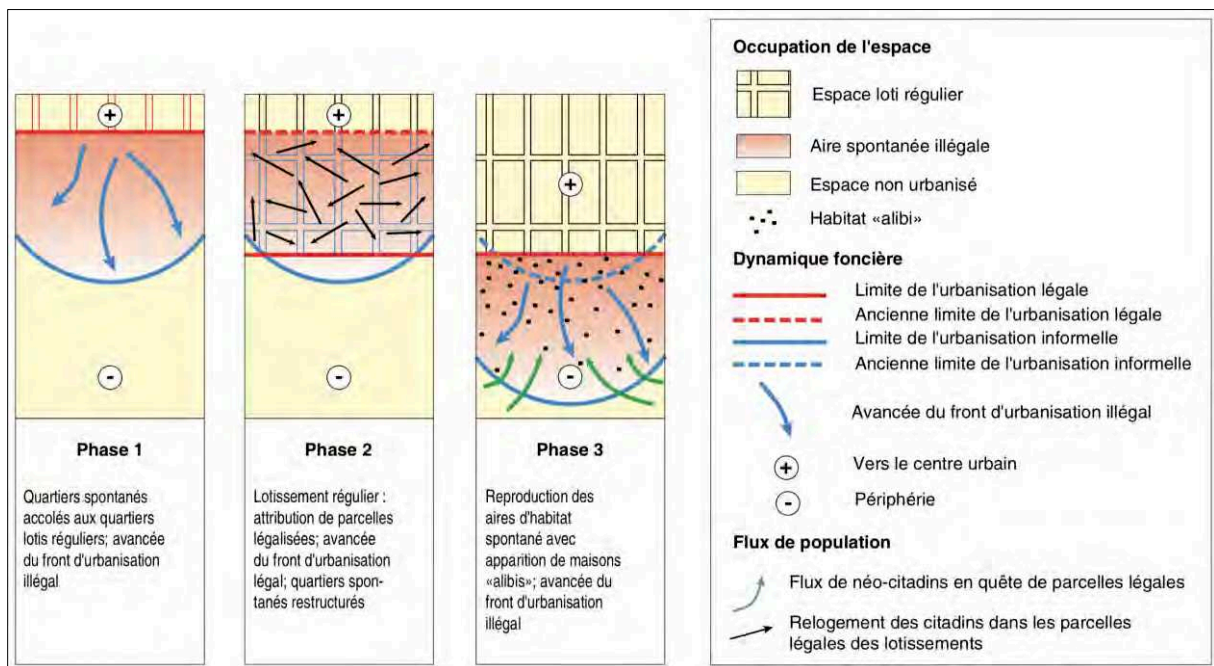
❖ **Non-loti** : Plusieurs terminologies sont utilisées selon les pays, pour désigner ces territoires urbains que sont les quartiers informels, les quartiers irréguliers, les quartiers auto-construits, les quartiers spontanés, les bidonvilles, les quartiers sous-intégrés ou non-aménagés, les quartiers de l'entre-deux, etc. Dans le contexte ouest-africain, un des termes les plus répandus est celui de quartier non-loti. Il est apparu au Burkina Faso dans les années 1980, selon Prat (1996), « *en fait, ces quartiers périphériques alternent entre de longues périodes d'inertie, d'attente et une période rapide de changement : les opérations de lotissement constituent le facteur qui influe le plus sur leur profil* » (Boyer, Delaunay et al, 2009 : 34). Les quartiers non-lotis de Ouagadougou renvoient, entre autres, à une localisation périphérique. « *Ces quartiers sont décrits en opposition au reste de la ville et aux espaces alentours (quartiers réguliers, formels, lotis...) ou comme des espaces en transition vers cette ville dite « légale », « formelle* » (Sory, Soura, 2014 : 3). C'est un lieu en pleine mutation, qui se présente comme un espace à la base d'un processus de production physique et sociale de l'espace urbain sur les franges de la ville, un espace de conquête foncière et urbaine, un secteur socialement à part où vivent des « refusés à la ville » à la conquête d'une reconnaissance urbaine (Bénao, 2011 ; Milic, 2013).

Nous considérons le non-loti comme un habitat spontané ou habitat établi sans autorisation de construire et sans titre de jouissance, construit principalement en terre battue, appelée communément banco. Les parcelles sont vendues par les propriétaires terriens mais n'ayant pas connu une opération d'aménagement et de répartition par les services compétents. Situé en périphérie de la ville de Ouagadougou, il est à la base de la prolifération d'un habitat informel ceinturant la ville.

Le concept de « quartier sous-intégré » s'est diffusé au Burkina Faso dans le cadre du Programme participatif d'amélioration des bidonvilles (PPAB), initié par l'ONU-Habitat en 2011, afin d'offrir un meilleur cadre de vie aux populations des zones non aménagées, non-loties. Il est financé par l'Union européenne. On utilise également couramment au Burkina la notion de quartier ou espace de « l'entre-deux », par la reconnaissance tacite du régime foncier coutumier par l'Etat. Les stratégies d'accession à la propriété foncière et les pratiques qui leur sont associées rendent difficile la façon de désigner ces quartiers et conduisent à de nombreuses appellations. Prat (*op. cit.*), l'avait évoqué dans le contexte burkinabè, les zones non-loties s'apparentent à l'habitat spontané. Elles sont nommées ainsi en opposition avec les zones loties qui, elles, correspondent à la ville légale. Il est donc préférable de parler d'« habitat spontané », de « zone non-lotie », ou d'« espace de l'entre-deux » (Milic, 2013). Les ouagalais, de manière générale sont plus familiarisés

au concept de « quartier non-loti » que celui de « quartiers spontanés » (Jaglin, 1995). « L'entre-deux » pour qualifier les quartiers non cadastrés de Ouagadougou, pourrait permettre de mieux rendre compte du double régime juridique et foncier qui les caractérise. La préposition « entre » qualifie ici des espaces « à la fois » soumis au régime étatique et au régime coutumier. Elle sert également à désigner l'état de transition « administrative » de ces quartiers vers la ville légale, du coutumier vers l'étatique : effective à certaines époques, la transition tend à s'installer dans bien des cas (Sory, Soura, 2014). Ces espaces « l'entre-deux » situés en périphérie ouagalaise constituent un modèle de production de l'espace comme le montre le graphique de Prat (1996 : 23).

Figure 2 : Modèle de production de l'espace urbanisé à Ouagadougou



Source : Prat (1996)

❖ **Typologie des logements** : En français usuel, les lettres T (type) ou F (fonction) sont utilisées pour déterminer le nombre de pièces d'un logement. Elles indiquent les pièces de vie d'un logement, c'est-à-dire le salon (ou encore séjour), la salle à manger et les chambres. La cuisine et les salles de bain ne sont pas comprises.

Au Burkina Faso la lettre F (F1, F2...Fn) (nomenclature officielle) est utilisée par les professionnels du logement pour désigner la taille des logements. Les habitants de la ville de Ouagadougou utilisent couramment la même appellation. Travaillant sur les pratiques et stratégies locales des habitants, nous nous référerons à ces appellations dans le cadre de la thèse. Le tableau n°1 indique les types de logement et leurs caractéristiques.

Tableau 1: Typologie des logements

Type	Appellation locale	Caractéristique
F1	Entrée-couché	Séjour et chambre combinés
F2	Chambre-salon	Séjour et une chambre
F3	Deux chambres-salon ou mini-villa	Séjour et deux chambres
F4	Villa	Séjour et trois chambres
F5	Villa, duplex	Séjour et quatre chambres

Source : Ministère de Urbanisme et de l'Habitat, 2008

Les logements de type F1, F2 et F3 sont les plus répandus. Les logements de type F4 et plus ainsi que les duplex sont très minoritaires.

Les termes suivants sont utilisés pour désigner certains types de logement à Ouagadougou :

- **Maison individuelle simple** : maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.
- **Cour commune ou célibaterium** : bâtiment à plusieurs logements : construction d'un niveau formée de plusieurs logements séparés. Un célibaterium est un bâtiment de plain-pied qui réunit plusieurs logements séparés. Ceux-ci partagent généralement à minima le raccordement à l'eau, mais aussi très souvent les latrines, les douches et souvent l'électricité. Généralement en colocation, cette forme de logement répond à la forte demande locative des jeunes célibataires ou des jeunes couples sans enfant, ou avec enfants en bas âge. Certains célibaterium sont formés de plusieurs chambres, disposant parfois d'un vestibule, on parle alors d'une « *entrée-couché* », d'autres disposent de deux pièces « *chambre-salon* » avec ou sans douche interne.
- **Villa et mini-villa** : maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes : cuisine, douche, WC avec fosse septique ; et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison.
- **Immeuble à appartements** : bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements.

❖ **Typologie des formes d'habitat** : dans le cadre de la thèse, trois types d'habitat sont utilisés, conformément à la typologie utilisée par (Guigma, (2011) ou le MHU (2013) :

- **L'habitat populaire** constitué de bâtiments de forme rectangulaire édifiés à même le sol en banco ou en parpaings de ciment et recouverts de tôles ondulées. Il s'agit de bâtiments isolés de type F1 (entrée-couché), F2, F3. On les rencontre généralement dans les quartiers non-lotis, mais également dans les zones aménagées, notamment dans les vieux quartiers, ainsi que dans certaines zones nouvellement loties.

- **L’habitat de moyen standing** composé essentiellement de villas de type F3 ou F4 réalisées en parpaings de ciment et recouvertes de tôles.

- **L’habitat de standing** qui se compose de villas à un ou deux niveaux, en parpaings de ciment avec des toitures à plusieurs pentes ou en dalle de type F4 au minimum.

- **La cour** : la cour fait partie des constructions servant d’habitation pour un ou plusieurs ménages en Afrique de l’Ouest. La cour dans les villes africaines découle de la tradition, accentuée souvent par l’absorption de certains villages dans l’extension de villes comme Bamako, Ouagadougou ou Accra (Dubresson A. et Savina A., 1987 ; Jaglin, 1995, Antoine, 1996, Bertrand, 1999, Agoma, 2014). La cour traditionnelle, qui appartient à ses occupants, est différente de la « cour commune », généralement plus récente et composée de pièces à usage locatif. Cependant, il n’est pas rare de trouver certaines pièces mises en location dans une cour traditionnelle. L’habitat en cour est caractérisé par un ensemble de logements construits sur une même parcelle et organisés autour d’une cour commune, lieu de manifestation et de déploiement privilégié des pratiques culturelles africaines. Les logements sont souvent construits aux extrémités de la parcelle, contigus et sans communication entre eux mais dans certains cas, ils peuvent se faire face. Les cours communes abritent des logements de différentes tailles : une seule pièce, encore appelée « entrée-couché », deux pièces ou « chambre-salon » et trois pièces ou « deux-chambres-salon ». Les sanitaires et les cuisines se retrouvent dans d’autres coins de la cour. Les cuisines ne sont pas équipées, constituées de pièces nues elles servent à entreposer les fourneaux et les ustensiles de cuisine. Les salles d’eau sont aussi constituées d’une pièce nue couverte ou non et chacun y va avec un sceau rempli d’eau pour prendre sa douche. Quant aux WC, ils sont généralement de type traditionnel, c’est-à-dire constitués d’un trou au milieu de la pièce. Les chambres sont souvent très petites, 10 à 12 m² pour les « une-pièce » et 20 à 25 m² pour les « deux-pièces », l’objectif des propriétaires étant d’économiser de l’espace pour construire des logements à usage locatif. La densification de la cour s’opère alors progressivement, en fonction de la demande et des capacités financières du propriétaire. La taille des parcelles varie entre 300 et 400 m² avec un coefficient d’emprise du sol élevé allant de 40 % à 60 %. Les cours sont parfois sur-densifiées, car le nombre d’habitants par parcelle reste élevé. Les parcelles de 500 m² accueillait en moyenne entre 36,8 et 44,6 habitants en 1984 (Dubresson A. et Savina A., 1987 : 158-161) cité par (Agoma, 2014).

❖ **Jeunes adultes** : Les jeunes adultes sont notre population cible. Dans le cadre du présent travail, nous considérons comme jeunes adultes tous jeunes ayant l’âge compris entre 18 et 40 ans résidant principalement dans la ville de Ouagadougou. Cette population est majoritaire et demandeuse de logement. Cette définition a été retenue après avoir croisée les définitions des notions de jeunes et d’adultes au Burkina Faso, dans la sous-région à travers la CEDEAO et selon la définition de l’UA (cf. chapitre 1).

Ainsi, au Burkina Faso on est majeur à l'âge de 18 ans et la catégorie « jeunes » concerne la population comprise entre 15 et 35 ans. Cette définition corrobore celle de la CEDEAO et de l'UA. Afin d'éviter de prendre en compte les enfants, pour la borne inférieure, nous avons préféré 18 ans qui est l'âge de la majorité, nécessaire pour prendre des décisions. Pour la borne supérieure, nous avons tenu à monter jusqu'à 40 ans, au regard du fait de la stabilisation familiale, professionnelle et résidentielle (avec les étapes de vie que sont la décohabitation, la mise en couple, le mariage et l'entrée dans la vie active) n'est souvent acquise qu'à un âge avancé, entre 30 et 40 ans.

2.2. L'articulation entre données quantitatives et données qualitatives

Cette recherche se veut mixte par le fait qu'elle articule aussi bien des données quantitatives (principalement issues du Programme *Ouaga 2009*) que qualitatives (enquête par entretiens réalisée pour la thèse). Il y a deux grandes manières de produire des données par cette méthode mixte. Considérée comme une troisième voie de recherche (Bô, 2013 ; Rossier 2012, Lord, 2009), cette approche mixte facilite également l'interdisciplinarité, comme l'a fait remarquer Lord (2009). En effet, pour réaliser une recherche empirique, le chercheur se positionne selon le paradigme définissant l'ensemble de ses références disciplinaires. De plus en plus de chercheurs adoptent une position mixte permettant l'interdisciplinarité, voire la transdisciplinarité autour d'objets et de concepts communs. Dans cette logique, une comparaison présentant les avantages et les inconvénients des éléments principalement discutés est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 2: Comparaison entre approche quantitative et approche qualitative

Approche quantitative	Approche qualitative
1. Méthode hypothético-déductive ;	1. Méthode inductive ;
2. Objectivisme ;	2. Intersubjectivisme ;
3. Réalité comme indépendante et objective, elle existe en tant que telle	3. Réalité comme construction, elle existe à travers le regard et l'interprétation (inter)subjective ;
4. Réduction et contrôle de la réalité ;	4. Conservation de la complexité (interaction sujet-objet)
5. En lien avec la quantité, le nombre, l'intensité ou la fréquence :	5. En lien avec le contexte psychologique, social, culturel et temporel ;
6. Traitement mathématique et statistique ;	6. Analyse d'idées, de mots et du discours ;
7. Généralisation et liens de causalité.	7. Récit et théorie contextualisé.

Source : Lord, 2009

Les approches quantitatives et qualitatives en sciences sociales font toutes des efforts de construction de connaissances nouvelles par l'observation de la réalité. Leur force et leur richesse, leur profondeur, leur vision synthétique, permettent de capter les pratiques individuelles dans les processus sociaux dans lesquels elles s'insèrent.

Pour avoir participé à l'étude « *Ouaga 2009* », nous avons conscience que les données statistiques issues de ce programme étaient insuffisantes pour le traitement de notre thème de recherche, et

qu'il était nécessaire d'approfondir certains aspects de l'étude particulièrement sur les stratégies d'accès au logement, les motifs de la cohabitation et de la décohabitation parentale, les lieux fréquentés, les représentations, les topophilies et topophobies, les motifs des migrations et les parcours de vie des jeunes ; autant de points sur lesquels se développe la thèse et qui nécessitaient le recours à des entretiens approfondis. Avant de présenter les données utilisées dans le cadre de la thèse nous présentons le terrain de recherche.

2.3. Ouagadougou comme terrain de recherche

2.3.1. Le projet « Ouaga 2009 » et choix de la ville de Ouagadougou

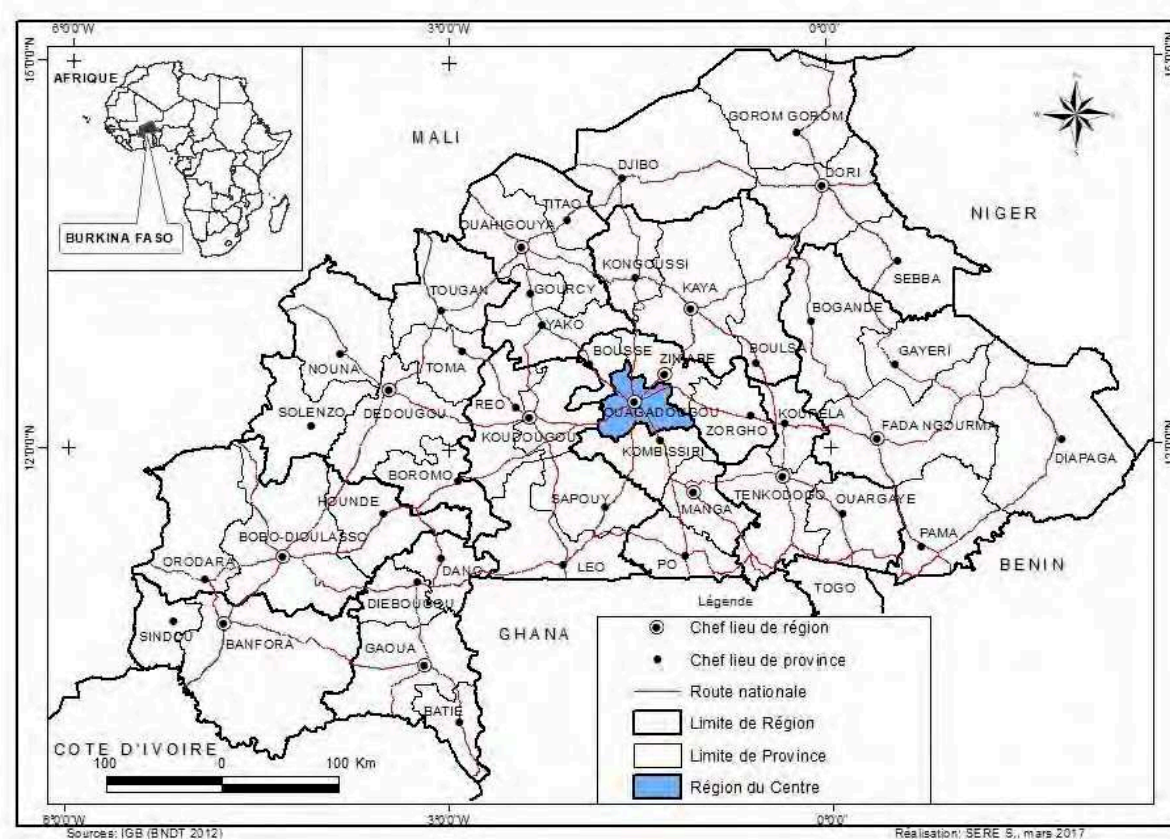
Notre ambition de travailler sur la problématique de l'accès au logement, s'est révélée lors de notre participation au projet de recherche « *Ouaga 2009 : peuplement de Ouagadougou et développement urbain* », conduit par Florence Boyer et Daniel Delaunay de l'IRD, avec le financement du SCAC¹⁴ de l'Ambassade de France au Burkina Faso en 2009 et la participation de plusieurs autres chercheurs, dont Vincent Gouëset, alors accueilli en délégation à l'IRD. Ce dernier s'est intéressé aux mobilités et au rôle des politiques publiques sur le développement urbain à Ouagadougou. Ayant été assistant de recherche de Florence Boyer puis brièvement de Vincent Gouëset, ce projet nous a permis de constater que l'accès au logement suscite actuellement beaucoup d'enjeux pour la population, surtout pour les jeunes adultes en quête d'autonomie résidentielle, familiale et économique, d'où notre intérêt pour ce sujet. En nous appuyant sur les résultats de « *Ouaga 2009* » et avec l'accord des initiateurs du projet et de nos co-directeurs de thèse, nous avons décidé d'analyser de manière approfondie la problématique de l'accès au logement des jeunes à travers leurs pratiques et stratégies. Etant entendu que notre étude s'appuyait sur les résultats et les données de « *Ouaga 2009* », le choix du terrain était tout désigné. Ainsi, le choix de la zone d'étude s'est inscrit donc dans la continuité de nos activités et surtout dans le sillon du programme de recherche « *Ouaga 2009* ».

Dans le but d'approfondir les aspects sur les pratiques et stratégies, nous avons pris part à ce projet à divers titres : superviseur de la collecte et de la saisie des données, nous avons aussi comme activités le repérage des logements, le géo-référencement des logements enquêtés, la vérification des questionnaires et la production de rapports sur l'évolution de l'enquête. Nous avons également participé aux enquêtes quantitatives et qualitatives réalisées auprès des habitants et des acteurs du développement de la ville de Ouagadougou. Cette expérience nous a permis d'acquérir une connaissance fine de la ville.

¹⁴ Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Burkina Faso.

L'observation du développement actuelle de la ville de Ouagadougou, dont les caractéristiques majeures sont une croissance démographique doublée d'une extension spatiale très rapides, nous a également interpellé en tant qu'acteur professionnel de l'aménagement du territoire et du développement local. En effet, l'étalement spectaculaire de la ville, provoqué en partie par le phénomène des lotissements tous azimuts et d'expansion de l'habitat spontané, pose un problème de développement cohérent de la ville de Ouagadougou, qui est de surcroit la capitale politique du pays et qui veut être un pôle majeur en matière d'offre de services dans la sous-région Ouest-africaine. Ces travaux de thèse nous permettront donc de mieux comprendre les réalités et les stratégies d'accès au logement des habitants ainsi que les politiques menées en la matière par les collectivités, d'une part, et par l'Etat dans la ville de Ouagadougou, d'autre part.

Carte 1: Localisation de Ouagadougou

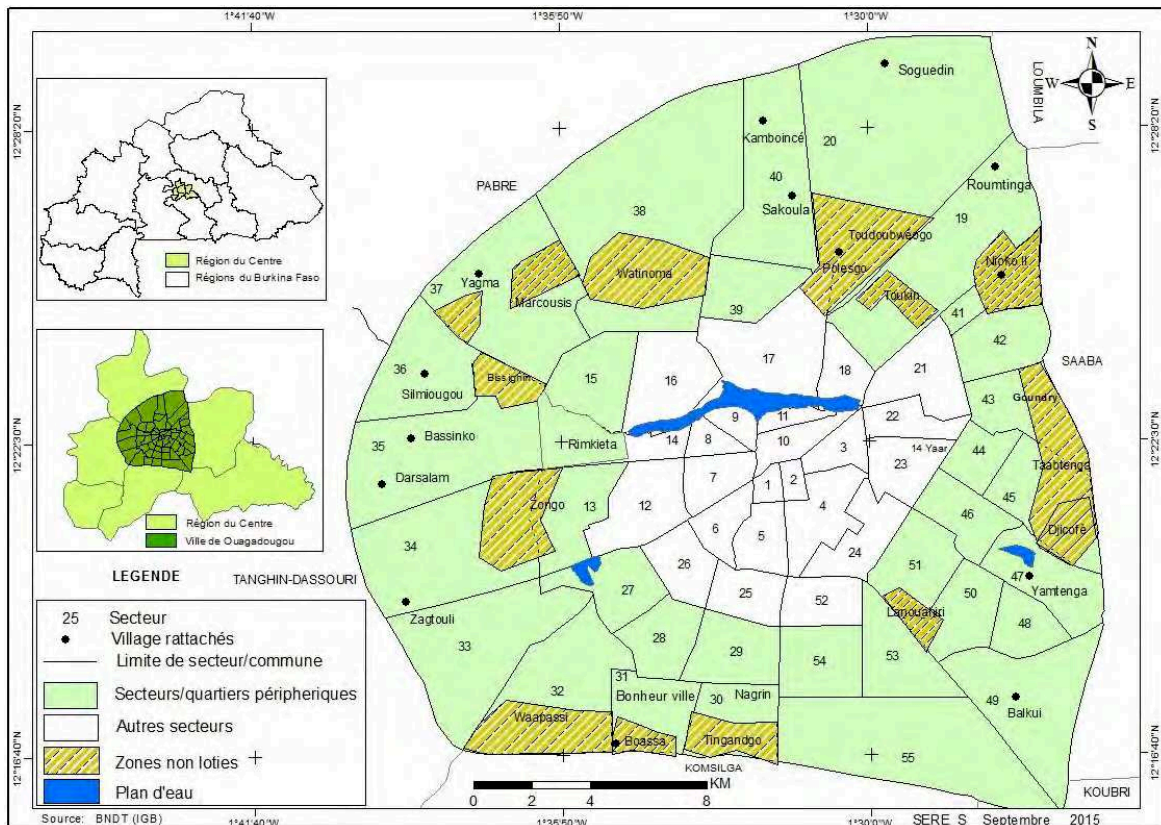


2.3.2. La morphologie du terrain d'enquête

Administrativement, la ville de Ouagadougou est découpée en 12 arrondissements et en 55 secteurs. Ce découpage est assez récent, il a été adopté en 2009. Il était auparavant de 5 arrondissements et de 30 secteurs, avec une centaine de quartiers et de sous-quartiers (IRD, 2009). Ce changement récent, important dans la structuration de la ville, n'a pas été suffisamment vulgarisé. Nombreux sont les habitants, qui ne connaissent pas le secteur dans lequel ils habitent, sans doute parce que ce nouveau découpage ne repose pas sur les quartiers par lesquels les

populations s'identifient et se reconnaissent. En effet, il est plus facile pour les habitants de donner le nom de leur quartier que le numéro du secteur et d'arrondissement. L'intégration de certains villages extérieurs à la ville (Yagma, Boassa, Kamboinssin, Yamtenga, Darsalam, Roumtenga...) n'a pas non plus facilité les choses, cela a eu pour conséquence l'augmentation du nombre de quartiers. Ainsi, à ce jour il est difficile de connaître le nombre exact de quartiers que compte la ville de Ouagadougou, et en plus de cela, des sous-quartiers existent, ce qui crée un amalgame pour les habitants dans la désignation de leur espace de vie.

Carte 2: Secteurs et zones non-loties de Ouagadougou

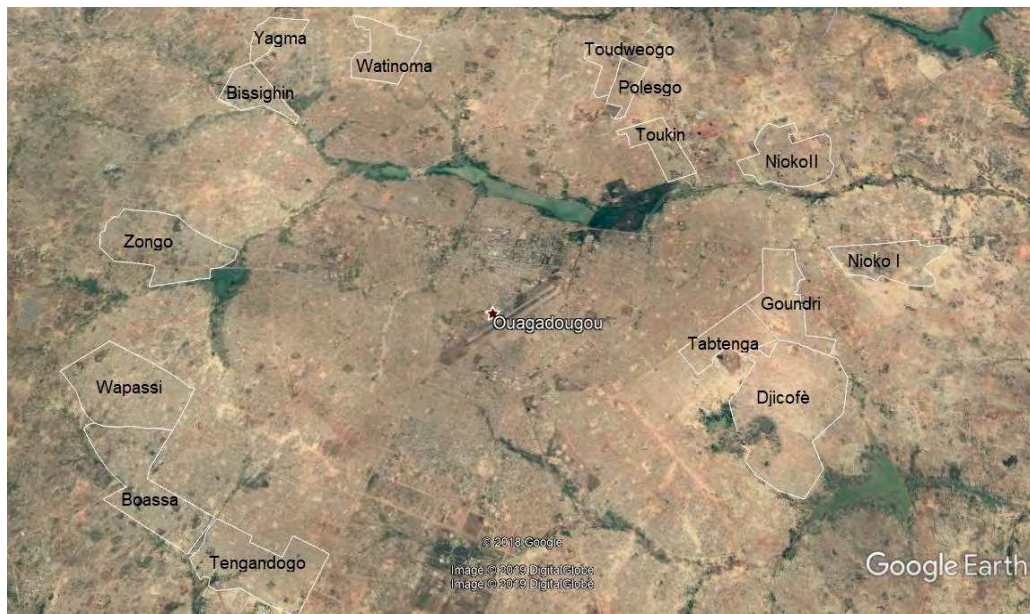


A première vue lorsqu'on aborde la ville de Ouagadougou, on s'aperçoit qu'elle est construite sur un relief assez plat et étalé, appelé « plateau mossi » (Prat, 1996 ; Ouattara, 1992 ; Boyer et Delaunay, 2009 ; Séré, 2011). La ville est largement construite de façon horizontale, avec une faible proportion de constructions en hauteur. On enregistre une mixité sociale dans l'ensemble de la ville, avec quelques Cités et quartiers résidentiels comme Ouaga 2000 au Sud, la Cité Azimmo au Sud-ouest, ou les cités construites sous la révolution au centre-ville et à l'Est, telles que les cités An II ou An III, la cité Socogib au Nord et la Zone du bois au Centre-est. A cela s'ajoutent les cités des logements sociaux, construites à partir de 2009.

A travers cette morphologie urbaine très plate, seules deux formes de différenciation apparaissent au premier regard. La première et la plus évidente distingue les quartiers lotis des quartiers non-loties ou spontanés. Situés aux marges de la ville, on les retrouve suivant les quatre points cardinaux au Nord (Bissighin, Watinoma, Toukin, Toudweogo, Polesgo, Nioko II, Yagma), au Sud (Boassa,

Tengadogo), à l'Est (Tabtenga, Djicofè, Goundri, Nioko I), et à l'Ouest (Zongo, Wapassi), construits en terre battue ou banco.

Figure 3 : Localisation et vue des quartiers non-lotis dans la ville de Ouagadougou



Source : Google Earth, 2019

Les quartiers non-lotis sont faits de petites maisons en banco resserrées les unes des autres, autour de ruelles où les véhicules accèdent très difficilement. Lorsqu'elles sont plus récentes, les maisons en banco se dispersent sur des terrains vagues, cultivés lors de la saison des pluies et qui seront progressivement occupés, comme on le voit ici sur l'image Google Earth ci-dessous, un quartier non-loti (Tengandogo) situé en périphérie Sud de la ville de Ouagadougou.

Figure 4 : Vue d'un quartier non-lotis, Tengandogo



Source : Google Earth, 2019

Les zones non-loties constituaient environ 35 % de l'espace urbain en 2009 (Boyer et Delaunay, 2009). Aujourd'hui, elles représentent environ 20 % de la superficie totale de la ville (INSD, 2015).

Le reste de la ville, appelé couramment zone lotie, représente environ 80% de l'espace urbain. Il est constitué de rues orthogonales, Ouagadougou se distinguant par l'orthogonalité des rues, comme le montre bien ici l'image Google Earth du quartier de la Patte d'oie.

Figure 5 : Vue d'un quartier loti, la Patte d'oie



Source : Google Earth, 2019

L'habitat est donc caractérisé par une organisation en trois catégories : l'habitat moderne, l'habitat populaire et l'habitat spontané. Par ailleurs, « *Ouagadougou ne possède pas de centre historique, contrairement à une ville comme Bamako où les traces du passé colonial sont toujours très visibles. Hormis l'Avenue Kwamé N'Krumah, construite au moment de la révolution sankariste, dont les immeubles, les enseignes lumineuses, font toujours la fierté des Ouagalais, le centre-ville se partage entre Koulouba à l'est, ancien quartier des colons, qui reste prisé par les expatriés et les classes aisées, et l'ouest plus populaire, autour du palais du Mogho Naaba. Le nord du centre-ville abrite aussi d'anciens quartiers pré-coloniaux, qui restent populaires. Cependant le centre-ville connaît actuellement de profonds remaniements en raison de la spéculation et les immeubles de bureau et commerciaux se multiplient* » (Boyer, 2009).

Planche photographique 1: Vue d'ensemble de la ville de Ouagadougou



Non-loti, quartier Djicoffè



Rue lotie du quartier loti Dassassgho



Cité An III



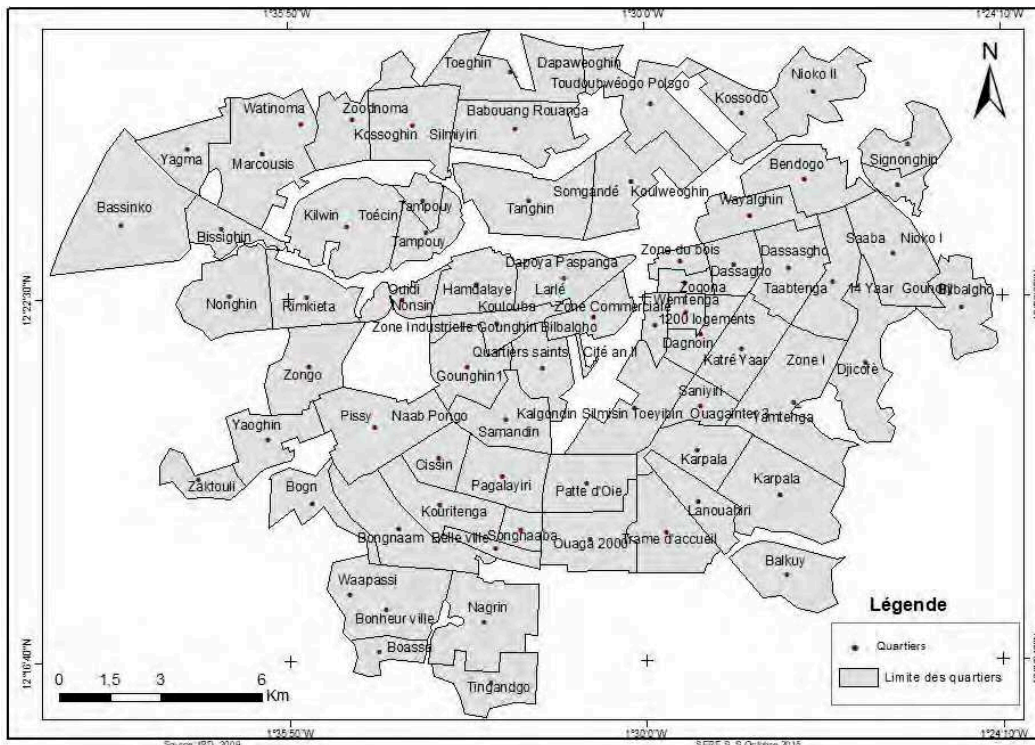
Vue d'ensemble du Centre-ville de Ouagadougou

Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Lorsqu'on quitte le centre-ville pour se diriger vers les quartiers péricentraux, on distingue la continuité du bâti et de la trame urbaine. Quelques repères montrent la densité des routes bitumées, notamment des petites rues, aux abords desquels se trouvent des commerces et des maisons de toutes tailles. Alors que dans les quartiers populaires, les rues sont moins bitumées, avec des commerces informels.

Le passage de ces quartiers péricentraux aux quartiers périphériques est plus net, lorsque l'on franchit la limite entre les quartiers lotis et non-lotis, ou lorsque l'on rentre dans les quartiers nouvellement lotis. La voirie n'y est pas encore nettement tracée, les maisons sont encore pour beaucoup non terminées et l'espace urbain se dilue progressivement avec des constructions de moins en moins denses, non occupées. Egalement, ces quartiers ne sont pas souvent raccordés aux réseaux d'eau et d'électricité (Boyer, 2009). Les principaux quartiers de la ville de Ouagadougou sont représentés sur la carte ci-dessous.

Carte 3: Les quartiers de Ouagadougou



2.3.3. Les quartiers enquêtés

Le choix des zones d’enquête pour la thèse a été effectué en s’appuyant en partie sur les cartes de « Ouaga 2009 ». Dans ce cadre, une typologie des quartiers a été effectuée à partir des variables suivantes : la répartition des logements en propriété, la répartition des logements en location, l’occupation à titre gracieux, les familles nucléaires, les ménages unipersonnels et l’âge moyen des habitants. Cette typologie a permis d’apprécier le statut d’occupation et la spatialisation de l’accès aux logements des jeunes. Elle a également permis d’identifier les quartiers dans lesquels les entretiens approfondis allaient se réaliser. Le tableau ci-dessous indique les quartiers retenus à partir de la sélection faite de « Ouaga 2009 ».

Tableau 3: Liste des quartiers d’enquête

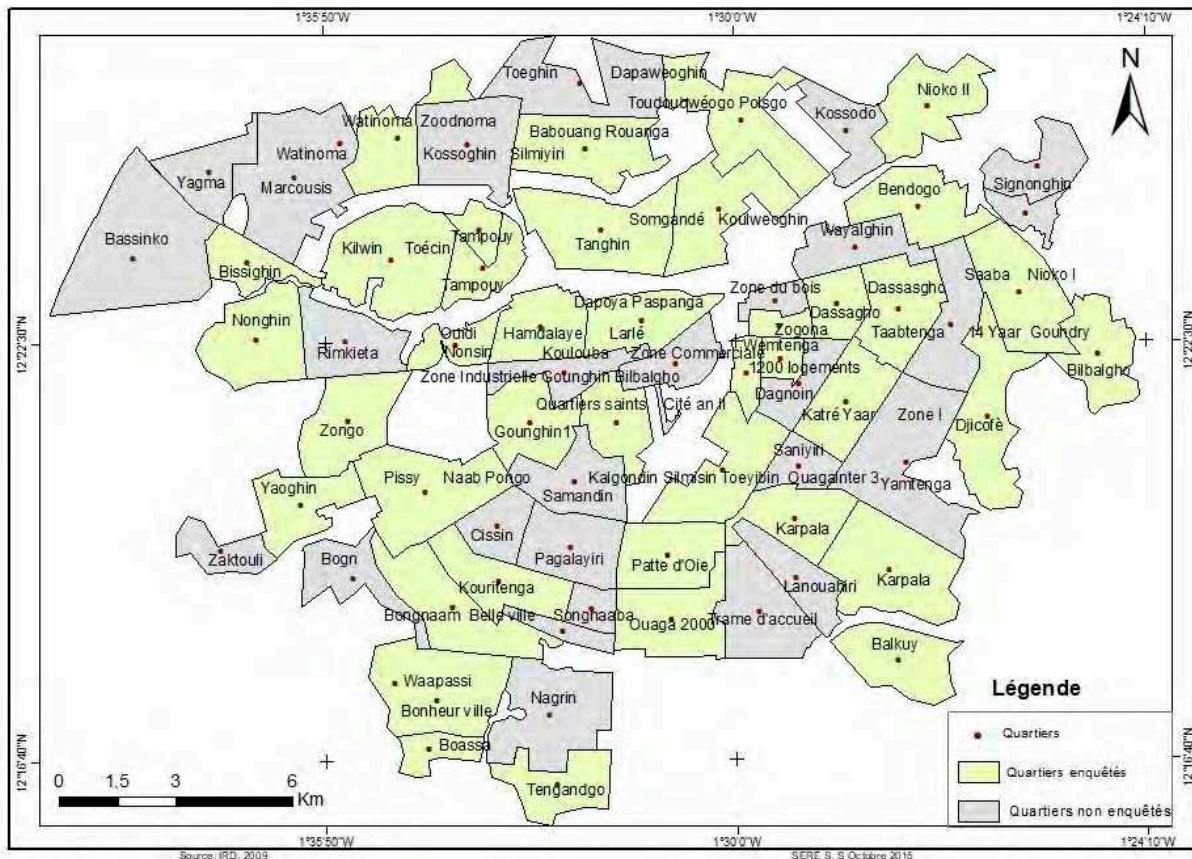
Typologie des quartiers		Quartiers enquêtés
Centre		Ouidi, Dapoya, Paspanga, Larlé, Saint Léon, Bilbalogho, Cité an II
Péri-centre		Tampouy, Gounghin, Tanghin, Wemtenga, 1200 logements, Kalgondin, Nonsin, Patte d’oeie, Dassasgho, Zogona
Périphérie	Lotie	Ouaga 2000, Karpala, Kilwin, Pissy, Balkuy, Tampouy, Bendogo, Katré Yaar, Kouritenga, Belle ville
	Non-lotie (sous intégrée)	Saaba-NiokoI, Zongo, Watinoma, Bissighin, Toudouweogo Polesgo-Toukin, Nioko II, Waapassi-Boassa, Djicofè, Yaoghin, Tengadogo

SERE, 2014

Trente-sept quartiers (37) sur les soixante-deux (62) répertoriés sont concernés par notre enquête de terrain. En effet, au moins un logement dans ces quartiers a été interviewé. Ils représentent 59,68 % de l’ensemble des quartiers. Il ressort du tableau ci-dessus que les quartiers périphériques

sont les plus nombreux et représentent plus de la moitié soit 19. Cela s'explique par le fait que ces quartiers regroupent aussi bien les lotis que les non-lotis. La carte ci-dessous présente la répartition spatiale des quartiers enquêtés.

Carte 4: Les quartiers enquêtés entre 2014 et 2015



Les quartiers concernés par les entretiens réalisés dans le cadre de notre recherche sont répartis de façon homogène sur l'ensemble de la ville. Cet équilibre vise à éviter que la concentration des quartiers dans la ville soit au Nord à l'Est, au Sud, à l'Ouest, ou au Centre. Cette couverture de la ville de Ouagadougou a facilité la collecte des données de terrain, source principale de nos travaux, mais elle a aussi permis l'exploitation d'autres sources.

2.4. Autres sources d'informations et exploitation des données disponibles

Plusieurs sources existantes ont été scrutées, en complément des données collectées sur le terrain par les entretiens. Il s'agit principalement de l'étude « Ouaga 2009 » réalisée par l'IRD et des recensements généraux de la population et de l'habitat. De ces différentes sources, on retient des données sociodémographiques sur la ville de Ouagadougou et sur l'ensemble du pays.

2.4.1. Exploitation des données du programme « Ouaga 2009 »

a) Présentation du protocole d'enquête de l'étude « Ouaga 2009 »

Le protocole de l'enquête « *Ouaga 2009 : Mesure des mobilités spatiales* », reprend celui employé lors d'une enquête exploratoire menée en 2007 (Boyer, Delaunay et Le Roux, 2008), en l'étendant à des aspects moins étudiés des relations entre les mobilités et le développement. Il se distingue également par les mises en œuvre statistique et cartographique d'une description fine du territoire intra-urbain. Les choix méthodologiques opérés sont le sondage aréolaire et l'emploi du logement comme unité statistique à la place du ménage. Ainsi, l'enquête répond aux rapports entre les mobilités et le travail, le capital humain et le capital social, les vulnérabilités dont le protocole constitue une première approche (Boyer, Delaunay, 2009).

b) Les échelles spatiales et temporelles retenues par le protocole sont diverses mais indissociables

Le protocole a été conçu pour saisir un large éventail de données, notamment sur les différentes formes de mobilités : les caractéristiques de la parcelle, du bâtiment et du logement, les déplacements quotidiens, les mobilités résidentielles dans le même bassin d'emploi, mais aussi des pratiques de multirésidence, d'hébergement, les mobilités saisonnières. Les migrations internes et internationales sont au centre de l'étude, mais elles sont replacées dans des pratiques spatiales plus larges et généralisées. Une ville, un quartier, se forment aussi bien par les migrations internes ou internationales que par les pratiques résidentielles ou les mobilités quotidiennes, qui sont courtes mais répétées, donc très structurantes.

Ce protocole a permis de saisir des mobilités qui s'inscrivent dans le temps et des limites territoriales multiples. Il a affiné le territoire utile à l'analyse, en harmonie avec des échelles de temps qui rendent compte aussi bien des mobilités quotidiennes que des mouvements saisonniers ou du peuplement de la ville. La précision spatiale a été obtenue d'une part par le sondage aréolaire qui a permis une représentativité de l'espace couvert, et d'autre part par le choix du logement comme unité spatiale d'observation. Les échelles de mesure ont été de plusieurs ordres : quotidienne et hebdomadaire pour les pratiques spatiales, annuelle pour la résidence et le travail, biographique pour les trajectoires professionnelles, résidentielles et de cohabitation Boyer et Delaunay (2009).

c) Choix du logement comme unité de mesure

Le choix du logement comme unité d'observation, plutôt que le ménage qui est le plus souvent utilisé, est une particularité du Programme *Ouaga 2009*. Par logement, nous entendons une unité physique de résidence, délimitée selon des règles précises et concrètement identifiable dans l'espace. Sa position sur le territoire a permis des passages répétés sans les problèmes d'attribution que l'on rencontre avec le ménage qui bouge, une difficulté récurrente pour les statistiques de mobilité. Le logement présente une autre qualité analytique, à savoir l'occupation de l'espace, le

peuplement de la ville, et son échelle. Considéré comme l'atome du territoire, il est le point de départ de la plupart des pratiques résidentielles, telles que la multirésidence, l'hébergement ou les mobilités résidentielles dans la ville.

Le logement permet d'observer des formes de socialisation nées de la cohabitation au-delà de la famille nucléaire, au côté de formes plus étendues, également appréhendées, qui découlent des canaux de parenté ou des pratiques professionnelles ou migratoires. De manière plus fine et aboutie que dans l'enquête de 2007, le présent protocole a introduit des éléments de mesures sur le travail, le capital humain, le capital social et les pratiques alimentaires, ainsi que sur la perception des vulnérabilités s'y rapportant, Boyer et Delaunay (2009).

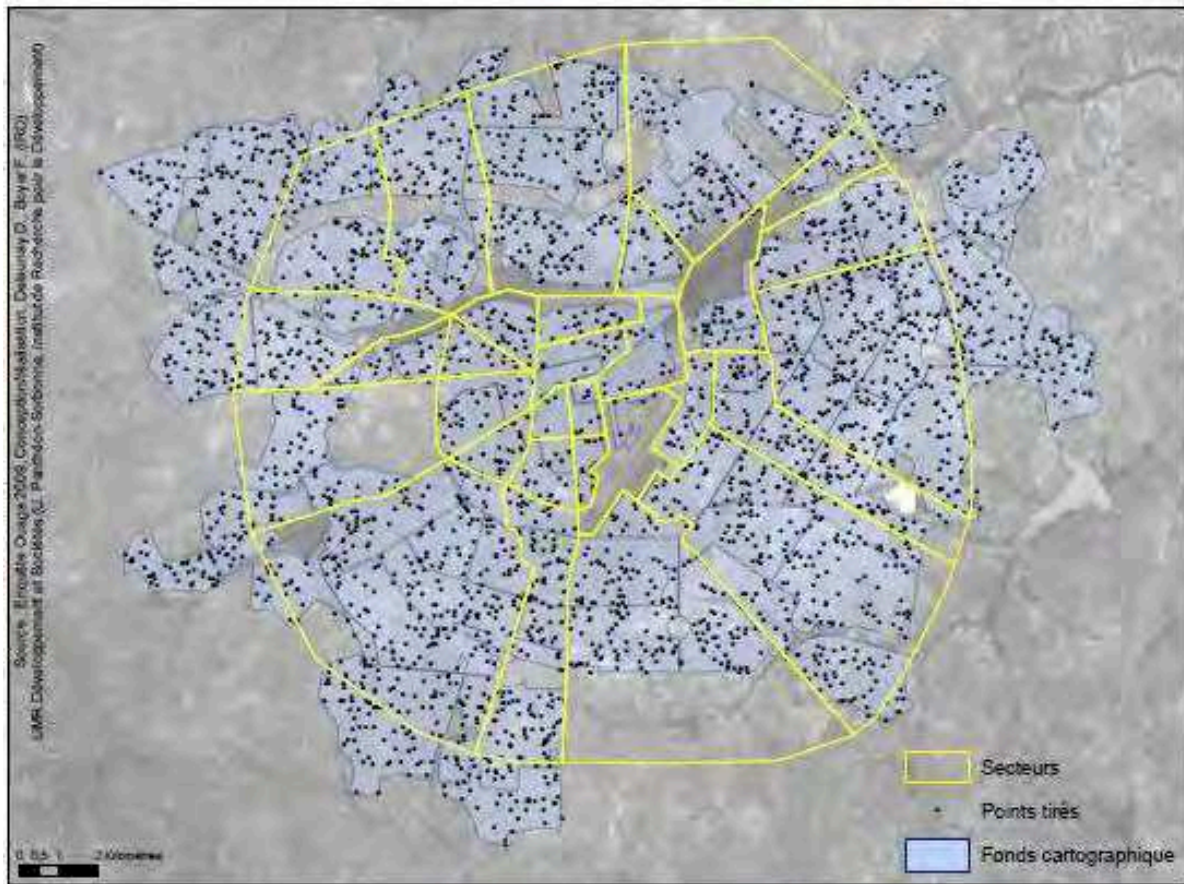
d) Le mode de sondage

Afin d'assurer la représentativité de l'ensemble du territoire de la ville, et parce que l'on ne disposait pas d'un inventaire à jour des logements ou des parcelles, l'enquête a utilisé un sondage aréolaire. Cette technique sert également pour la représentation cartographique des données recueillies.

La première étape a consisté à délimiter la zone d'étude au moment de l'enquête, afin de disposer d'une couverture actualisée de l'empreinte urbaine. Les limites de la ville en décembre 2008 ont été définies de manière empirique, se référant à la continuité et au type du bâti. Elles ont été intégrées dans un SIG, par géoréférencement sur le terrain. Les grandes zones non habitées connues (barrages, aéroport, espaces verts, camp militaire...) ont été repérées et enlevées de l'univers du tirage. A l'aide du logiciel ArcGis, des points dans l'espace habité ont été tirés au hasard, constituant le premier niveau de sondage. Les coordonnées géographiques de chaque « point-cible » ont permis de repérer la parcelle foncière, selon des règles précises de délimitation. Dans cette parcelle, l'enquêteur a réalisé l'inventaire des logements. Un seul a été enquêté, choisi par un tirage aléatoire simple, afin d'éviter les effets de grappe induits par des logements aux caractéristiques proches. Tous les individus du logement ont été interrogés. Le questionnaire biographique a porté sur les résidents habituels de 18 ans et plus, à raison d'un individu sur deux, déterminé par un tirage aléatoire simple, sans remise. La méthode choisie possède des avantages appréciables, en particulier dans le cas de Ouagadougou. Tout d'abord, elle ne requiert aucun inventaire préalable, nous assurant une précieuse indépendance par rapport aux recensements ou autres données secondaires, difficiles à obtenir ou non actualisés. Cela a permis tout particulièrement de retenir la définition appropriée de l'univers de l'enquête et de dégager des limites administratives. Il était impératif d'inclure les zones périphériques, incontournables pour comprendre la dynamique de la ville et les pratiques résidentielles. Outre ces avantages, la méthode visuelle de reconnaissance de l'espace habité a permis de dessiner des unités cartographiques respectant les caractéristiques du bâti, pour décrire la géographie interne de la ville. Ce fonds

cartographique a été intégré dans un système d'information géographique, calé sur une image satellitaire SPOT datant de 2002 (Boyer, Delaunay, 2009).

Carte 5: Sondage aréolaire et découpages en polygone et secteurs pour l'étude « Ouaga 2009 »



Source : Boyer, Delaunay, 2009, IRD

L'outil principal de collecte qui est le questionnaire a permis de préciser les modalités de production des statistiques à analyser. L'ambition de mesurer toute la diversité des mobilités et des contextes a obligé à assurer la cohérence des définitions entre chacune des échelles. Pour ce faire, le protocole est composé de dix modules différents, qui sont à la fois compatibles et autonomes entre eux. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous : à chacun des modules correspond soit un niveau d'observation (parcelle, logement, individu), soit un type de mobilités (mobilités quotidiennes, annuelles, biographiques), soit un thème spécifique (pratiques et vulnérabilité alimentaires, éducation, capital social) (Boyer, Delaunay, 2009).

Tableau 4: Modules du questionnaire « Ouaga 2009 »

Unité d'observation		Descriptif du questionnaire
Module 1	Parcelle Logement	Caractéristiques physiques, d'équipement du logement Statut d'occupation
Module 2	Individu (tous) <i>Catégorie résidentielle</i>	Détermination de la catégorie résidentielle : résident présent/absent et résident habituel/temporaire
Module 3	Individu (tous) <i>Mobilités résidentielles annuelles</i>	Mobilités résidentielles au cours de l'année écoulée, calendrier des activités professionnelles
Module 4	Individus (tous) <i>Caractéristiques socio-économiques</i>	Caractéristiques démographiques (sexe, âge, lieu de naissance...), économiques (travail, statut d'occupation, lieu d'exercice...) et culturelles (langue, religion...) de l'individu
Module 5	Individu (1 sur 2 de plus de 16 ans) <i>Biographies d'Ego</i>	Trajectoires migratoire et professionnelle, trajectoires familiale et matrimoniale (cohabitation avec les parents)
Module 6	Individu (1 sur 2 de plus de 16 ans) <i>Fratrie d'Ego</i>	Recensement des membres de la fratrie Évaluation des liens entre les membres de la fratrie Trajectoire migratoire simplifiée des frères et sœurs
Module 7	Individu (1 sur 2 de plus de 16 ans) <i>Capital social d'Ego</i>	Évaluation de l'ampleur du réseau social par un générateur de noms Évaluation des liens et échanges de biens et services entre Ego et les membres de son réseau
Module 8	Individu (présents) <i>Mobilités quotidiennes</i>	Usage des moyens de transport Mesure des mobilités à l'échelle de la semaine et de la journée
Module 9	Éducation	Statut scolaire, scolarité passée, décision parentale sur l'éducation des enfants, partage père/mère des décisions
Modules10	Alimentation	Pratiques alimentaire (lieu, nature et socialisation des repas), perception de la dégradation en 2008, stratégies pour surmonter les difficultés passées et à venir

Boyer, Delaunay et al., 2009, « Ouaga2009 »

e) L'exploitation spécifique des données de l'enquête « Ouaga 2009 »

Pour les besoins de la thèse, une exploitation spécifique de l'enquête « Ouaga 2009 : peuplement de Ouagadougou et développement urbain » nous a permis non seulement d'exploiter une large gamme de données, mais surtout de focaliser notre intervention sur la thématique du logement et des jeunes adultes. Dans un premier temps nous avons extrait de la base de données ce qui nous paraissait utile pour l'ensemble des individus, puis pour notre population cible, les 18-40 ans.

Ainsi, nous nous sommes intéressé aux données socioéconomiques, particulièrement l'âge, le sexe, la parcelle, le type de logement, le bâti, l'usage du bâti, le parcours résidentiel, l'équipement du logement, le statut d'occupation, le niveau de vie, les surfaces couvertes, les matériaux de construction, les caractéristiques physiques des bâtiments, l'équipement des logements, etc. Ainsi, des tris à plat et croisés ont permis d'extraire plusieurs tableaux statistiques, sur l'âge et le sexe, l'âge et le lieu de naissance, l'âge et le travail, l'âge et le statut matrimonial, l'âge et le niveau de vie, l'âge et le niveau d'étude, l'âge et le niveau d'étude des migrants, l'âge et le diplôme, l'âge et le cycle d'étude, l'âge et la résidence en non-loti ; cela pour l'ensemble de la population d'étude et pour les 18-40 ans. Les informations sur le référent-logement ont également fait l'objet d'exploitations. Il s'agit principalement de l'âge moyen, selon la période de lotissement, le statut du logement, le type de logement, le sexe, le lieu de naissance, le statut matrimonial, le diplôme, ainsi que de la composition du logement selon le sexe et la composition du ménage selon la localisation du logement.

Les variables identifiées à partir du questionnaire ont servi à élaborer une liste d'indicateurs et des croisements à faire. Les résultats extraits à l'aide du logiciel STATA, sous forme de tableaux Excel, ont été analysés et commentés et cela à travers des tris à plats ou des tableaux multivariés, afin d'aboutir à des données complémentaires aux entretiens et utiles pour la thèse. Dans cette perspective, et pour assurer une bonne conduite dans l'avancement de la thèse, des séances de travail ont été réalisées avec notre comité de thèse constitué de Florence Boyer et de nos co-directeurs, Vincent Goueset et Georges Compaoré, mais aussi avec Daniel Delaunay, l'un des responsables de l'étude « *Ouaga 2009* ». Ces différentes séances de travail ont eu lieu d'abord à Ouagadougou, puis à Rennes et à Paris. Les variables utiles à notre recherche étaient au centre des échanges au cours des séances de travail.

Ce travail a permis également d'identifier dans un second temps les aspects à approfondir lors des entretiens approfondis, auprès des habitants mais également auprès des acteurs de la production du logement. Ces aspects plutôt qualitatifs ne figuraient pas dans la base de données comme variable d'étude. Il s'agit, entre autres, des motifs de décohabitation ou de non-décohabitation, des stratégies et des pratiques résidentielles, des trajectoires vers l'autonomie résidentielle, de la vie dans le logement et dans le quartier, etc.

L'exploitation a porté également sur les données cartographiques de l'étude. A ce niveau, les cartes dont les thématiques entraient dans le cadre de notre recherche ont été analysées et exploitées. Il s'agit des cartes sur les périodes des lotissements, sur les limites de la ville et des espaces non couverts par l'enquête « *Ouaga 2009* », de la carte de la configuration urbaine, des logements équipés en eau et électricité, du niveau de vie des habitants, du statut d'occupation du logement, de la mobilité résidentielle pendulaire et du mode de transport utilisé. Ces cartes thématiques ont été analysées et interprétées en les mettant en relation avec les résultats des entretiens.

2.4.2. L'exploitation des données de recensement

Au Burkina Faso les recensements généraux de la population et de l'habitat ont lieu en principe chaque 10 ans. Au cours de son histoire, le pays a connu cinq recensements généraux de la population et de l'habitat, en 1960-1961, 1975, 1985, 1996, et le dernier en date est celui de 2006. Ces opérations de collecte de données socioéconomiques, démographiques et sanitaires ont permis d'élaborer des rapports d'analyse à l'issue de chaque opération de recensement. Dans le cadre de cette exploitation nous nous sommes intéressés à plusieurs thématiques dont celles traitant : de l'état et de la structure de la population, du niveau de vie, de la pauvreté et de la situation économique des populations, des questions de migration, de la croissance urbaine, du logement et de l'habitation, pour l'ensemble du pays, pour la région du Centre dont Ouagadougou

est le chef-lieu et enfin pour la commune de Ouagadougou, lorsque les informations existaient. Le tableau ci-dessous récapitule les informations observées. Pour l'exploitation nous sommes intéressés aux trois derniers recensements, à savoir ceux de 1985, 1996, et celui 2006, qui regroupe plus d'informations.

Tableau 5: Récapitulatif des principales données exploitées des recensements de 1985, 1996 et 2006

Type de source	Echelle	Description des variables
RGPH 1985	Ensemble du pays, village, département/commune, province, région	Population Nombre de ménages Taille des ménages Superficie Population urbaine Taux d'urbanisation Population du centre Densité du centre
RGPH 1996	Ensemble du pays, village, département/commune, province, région	Population Nombre de ménage Taille du ménage Superficie Population urbaine Taux d'accroissement intercensitaire 85-96 Taux d'urbanisation Population du centre Densité du centre
RGPH 2006	Ensemble du pays, village, département/commune, province, région	<p>Population : Effectif total de la population Population de 15 à 49 ans Nombre de ménages Population urbaine Population du centre Taux d'accroissement intercensitaire 96-2006 Taux d'urbanisation Taille moyenne du ménage Age moyen au premier mariage - Hommes Age moyen au premier mariage - Femmes Age moyen - milieu urbain Densité Densité du centre Type d'habitation Sexe Age Religion Niveau d'instruction Statut d'occupation du logement Etat matrimonial Nature du handicap</p> <p>Logement : Nombre de pièces occupées par le ménage (Espace vital) Nature du sol Nature des murs Nature du toit Mode principal d'éclairage Principale source d'énergie pour la cuisson Principale source d'approvisionnement en eau de boisson Type d'aisance Possession de radio Possession de télévision Possession de téléphone cellulaire Possession de bicyclette Possession de mobylette Possession de voiture</p>

Source : INSD, 1985, 1996, 2006

2.4.3. L'exploitation des autres sources d'information

Les principales sources secondaires exploitées sont le SDAGO (provisoire de 2009), le POS (provisoire de 2012), l'annuaire statistique des parcelles 2013, l'EMC (2015), l'EBCVM 2009 et la RAF (2012). De l'ensemble de ces sources, plusieurs indicateurs permettant de mesurer les conditions de vie des jeunes adultes, ont été ainsi répertoriés et utilisés dans la thèse. Il s'agit, entre autres, des indicateurs socio-démographiques (âge, sexe, nombre, type et taille des ménages, taux de pauvreté, niveau d'éducation, chômage, densité, relation avec la fratrie, parcours scolaire et professionnel). Il y a les indicateurs sur le logement (offre et demande de logement, type et caractéristique du logement, statut d'occupation, équipement du logement, motif de départ, décoration intérieure et extérieure). Nous avons également certains indicateurs sur la mobilité quotidienne (moyens de déplacement, lieux fréquentés, motif des mobilités) ; sur les textes réglementaires (type de patrimoine foncier, outils d'aménagement) et sur l'environnement urbain (taux d'urbanisation, problèmes des quartiers, taux de croissance, infrastructures des quartiers) ; sur la migration à travers les indicateurs comme l'âge, le motif de décohabitation parentale et ainsi que les conditions d'accès à l'autonomie résidentielle. A cela s'ajoutent le quartier (perception, relation avec l'entourage, problème d'aménagement, choix du quartier), les perceptions de la politique de logement de l'Etat, les solutions de la crise de logement et le développement de la ville, aspiration, raison, projet de changement de résidence.

2.5. La phase préparatoire de l'enquête

La phase préparatoire de la collecte des données a permis de préparer le terrain en procédant à l'élaboration des outils de collecte et le matériel de terrain. Au cours de cette phase, le choix des logements et des personnes à enquêter a été effectué.

2.5.1. Les outils de collecte des données

Les outils de collectes déployés spécialement pour la thèse sont principalement les guides d'entretiens, le GPS (Global Positioning System), la carte des quartiers et des secteurs de la ville de Ouagadougou ainsi que le carnet de terrain, auxquels étaient associés un dictaphone et un appareil photo.

a) Les guides d'entretiens élaborés

Considérés comme l'outil de collecte principal, les guides ont été conçus à l'issue de la phase de la revue de littérature institutionnelle et scientifique, ainsi que de la phase de test. Plusieurs guides d'entretien ont été réalisés : un guide d'entretien habitants, ciblé sur les jeunes adultes, un guide d'entretien destiné à leurs parents et un guide pour les acteurs institutionnels. Une phase

préparatoire avant l'élaboration des guides a été incontournable. Elle a consisté à faire l'état des lieux des recherches sur le sujet et le contexte africain, notamment ouagalais ; ce qui a entraîné des ajustements sur les questions posées. Ils ont été conçus donc de façon progressive, avant l'enquête exploratoire et après celle-ci. D'autres modifications ont ainsi été apportées avant la version finale (cf. Annexe 1).

Outils d'entretien, les guides avaient pour objectif de collecter des informations utiles pour répondre aux questions posées dans la thèse. Pour cela, des thématiques en lien avec nos objectifs et hypothèses ont été dégagées, l'objectif de la thèse étant d'étudier les stratégies résidentielles des habitants de Ouagadougou, et plus précisément des jeunes adultes.

❖ **Guide d'entretien des jeunes adultes**

Pour ce qui concerne le guide d'entretien des jeunes adultes, plusieurs thèmes ont été abordés. Il est constitué de quatre grandes parties (cf. Annexe 1). La première est l'identification du jeune interrogé (Ego) et son parcours résidentiel ainsi que sa situation et ses relations familiales. La deuxième concerne les stratégies et les pratiques résidentielles et aborde le statut d'occupation du logement selon que l'enquêté soit propriétaire, locataire, hébergé ou en situation d'usufruit. Le troisième thème est consacré à la connaissance des politiques publiques sur le logement. Le dernier thème discute des perspectives et représentations de la ville, en abordant les « topophilies », les « topophobies » et l'environnement urbain. La localisation du quartier est également prise en compte. Comme indiqué plus haut dans le Tableau 3, les personnes enquêtées se répartissent entre des zones loties, non-loties, centrales, péri-centrales et périphériques.

❖ **Guide d'entretien des parents**

Il est organisé en deux grandes parties avec des sous-thèmes. Les différentes parties sont : l'identification et le statut matrimonial, l'autonomie des jeunes adultes, le développement urbain et le point de vue des parents. Cette partie aborde les sous-thèmes suivants : les stratégies d'accès au logement ou à la parcelle, l'autonomie des jeunes, l'avis sur les politiques de l'habitat et du logement de l'Etat.

❖ **Guide d'entretien des acteurs institutionnels**

Il est composé de plusieurs thèmes en fonction de l'origine de l'acteur. L'acteur est soit de l'Etat, soit du privé, ou soit de la société civile. Cependant, certaines thématiques se rejoignent et sont synthétisées autour des thèmes suivants : la présentation générale de l'enquêté, la politique du logement, l'offre et la demande, la prise en compte du logement dans les outils de planification urbaine et politique, la logique d'installation et le choix résidentiel. Le financement des logements, l'accès au logement par le non-loti et le rapport avec les autorités (municipale/population), les

programmes ou projets en cours sur le logement, les logements sociaux, l'extension de la ville de Ouagadougou et l'accès au logement par les opérations de lotissements.

b) Autres outils de terrain.

❖ Le GPS

Le repérage et la prise des coordonnées géographiques ont été effectués à l'aide du GPS. Il a servi à double titre, d'abord pour trouver les logements à enquêter sur le terrain, ensuite pour prendre les coordonnées des nouveaux logements.

❖ Carnet de terrain, cartes, dictaphone et appareil photo

Pour mener à bien nos activités de terrain, nous étions muni d'un dictaphone, d'un appareil photo, d'une carte des quartiers et d'un carnet de notes de terrain. Le dictaphone a servi à l'enregistrement des entretiens, ce qui nous a permis de disposer des enregistrements sonores des entretiens que nous avons transcrits. Toutefois, quelques enquêtés ont refusé d'être enregistrés, justifiant que certains thèmes abordés surtout sur le foncier étaient sensibles et relevaient des questions d'ordre politique. Il s'agit essentiellement de certains acteurs de l'administration publique. Dans ce cas de figure des prises de notes manuelles ont été effectuées en lieu et place des enregistrements.

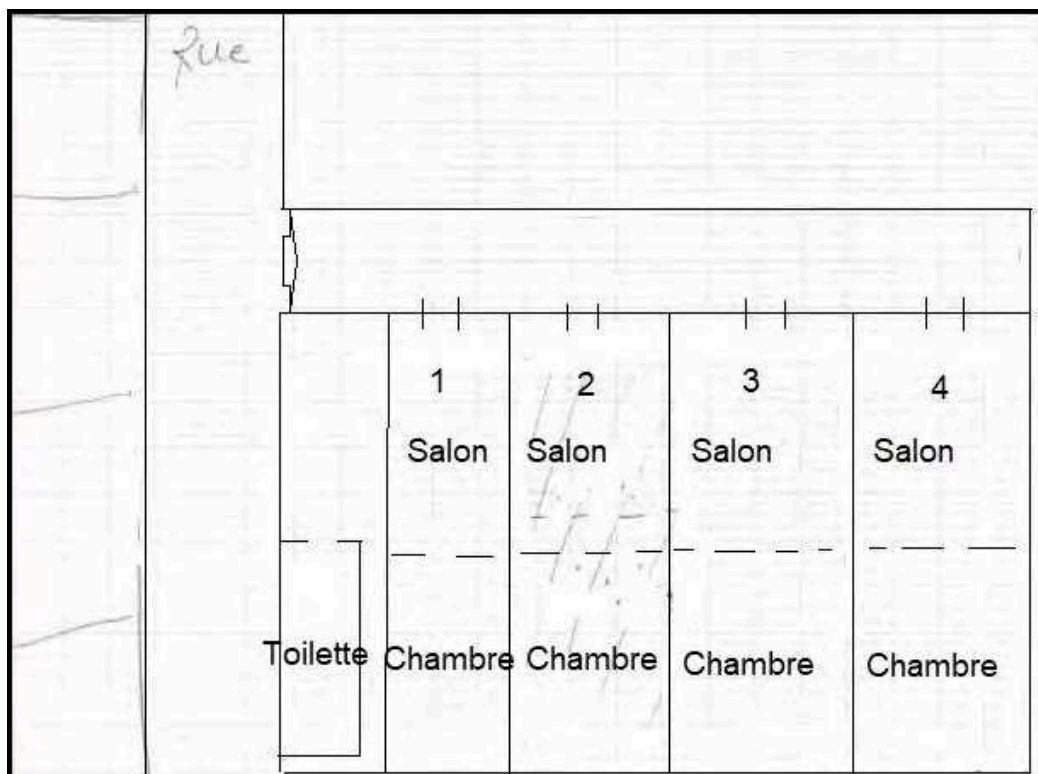
L'observation étant un outil de prédilection pour le géographe que nous sommes, le carnet de terrain a été incontournable et nous a servi à prendre des notes sur ce que nous avons observé avant, pendant et après les interviews. Nos observations ont porté, entre autres, sur le quartier et son environnement, particulièrement les micro-territoires, l'environnement du logement, son accessibilité, la distance du logement aux voies bitumées, les caractéristiques du logement (type de logement, matériaux de construction des murs, etc.), la décoration dans le logement et sur les murs, le niveau d'équipement du ménage. Les notes prises ont permis de faire une fiche descriptive de chaque logement (cf. Annexe 4).

Nous avons également fait des photos, après autorisation de l'enquêté. Ce sont les photos des rues les plus proches du logement dans le quartier, mais aussi à l'intérieur du logement, principalement le salon, etc. Ces photographies exploitées ont permis de comparer les logements entre eux selon les caractéristiques des logements, des quartiers, des personnes interrogées et le statut d'occupation du logement. Quelques refus ont été enregistrés sur les prises de photos dans le salon. Cependant, la majorité des enquêtés ont accepté la prise de photos de la salle de séjour.

La carte des quartiers de Ouagadougou a été un support important pour nous sur le terrain. Conçue dans le cadre du projet « *Ouaga 2009* », elle a été imprimée et soumise à chaque enquêté, l'objectif étant de retracer le parcours résidentiel des Ouagalais. Sur ce support, Ego indiquait le nombre de déménagements, les années et les quartiers dans lesquels il a vécu de son logement initial à l'actuel.

Cet outil a été adressé à tous les habitants à l'exception des acteurs institutionnels. A l'issue des phases d'observation, de notes et de photos, un croquis du logement a été élaboré dans le carnet de notes. Il contient les différentes pièces du logement, les rues et les commerces.

Figure 6 : Schéma simplifié d'un logement enquêté



Source : SERE S., 2014 (célibatérium, situé à Tampouy, Denis y est en location, dans la 2^{ème} maison)

2.5.2. Les choix des logements et des enquêtés à partir de l'enquête « Ouaga 2009 »

Des critères ont été définis dans le choix des logements et des personnes à interviewer. Ils ont été examinés également pour prendre en compte la localisation résidentielle des enquêtés selon le quartier d'habitation, le statut d'occupation du logement, ainsi que d'autres variables telles que le niveau de vie, le confort des logements, etc. Les profils utiles à la présente recherche ont été retenus. Ainsi, les critères de sélection ont été entre autres : le lieu de résidence, l'année de naissance, l'activité, le type de logement, etc. Nous avons sélectionné un panel d'habitants témoignant de la diversité des types de logement et des formes d'occupation des logements ainsi que de la diversité sociale de la population de Ouagadougou (cf. Tableau 7 et 8).

Le choix des personnes enquêtées s'est fait d'abord, à partir de la base des données et des questionnaires de « Ouaga 2009 », puis par boule de neige auprès des personnes enquêtées. Ceci, afin d'élargir le profil des interviewés, étant donné qu'après notre sélection nous n'avions pas dans notre échantillon suffisamment de personnes en situation de vulnérabilité sociale, de difficulté ou de rupture familiale (ces cas spécifiques étant sous-représentés dans la base de données Ouaga

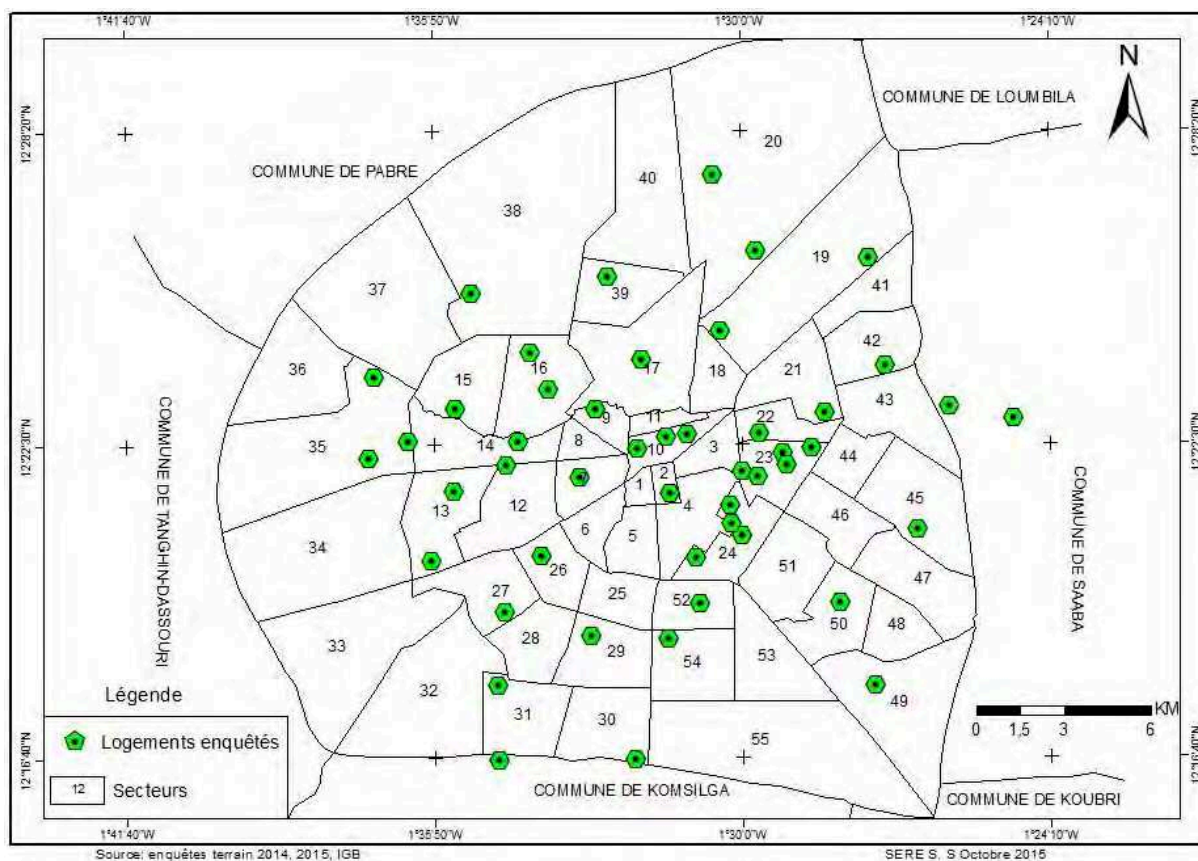
2009). L'objectif étant d'obtenir des profils diversifiés de la population-cible. Ainsi, les personnes et les logements à enquêter ont été sélectionnés prioritairement à partir des questionnaires de l'enquête « *Ouaga 2009* », en fonction des polygones définis à cet effet, tout en tenant compte du nouveau découpage administratif de la ville de Ouagadougou.

Dans les réponses aux questionnaires figurent la localisation et les caractéristiques des logements enquêtés, ainsi que la liste de l'ensemble des résidents dans le logement, avec l'âge, le lieu de naissance, l'activité, etc. A l'aide du GPS et des coordonnées géographiques figurant sur les questionnaires, les logements repris de l'enquête Ouaga 2009 ont été retrouvés sur le terrain dans les différents quartiers de la ville. Plusieurs cas de figure se sont présentés :

- lorsque le logement recherché est en propriété, s'il est retrouvé et que l'enquêté est présent, nous présentons l'objet de l'enquête et un rendez-vous est sollicité pour l'entretien, selon sa disponibilité. Lorsque celui-ci ne vit plus ou qu'il n'est plus dans le logement, un remplacement est fait s'il existe dans le logement un individu présentant les mêmes caractéristiques. Dans le cas contraire, le logement le plus proche est sollicité en remplacement du précédent et le même exercice est effectué ; nous nous assurons qu'il y a dans ce logement le profil recherché ;
- lorsque le logement recherché est dans le locatif ou dans une autre situation (occupation gratuite, usufruit...), s'il est identifié et que l'enquêté est présent, à l'issue du discours introductif, un rendez-vous est sollicité pour l'entretien. Cependant, s'il n'est plus dans le logement considéré, nous procédons à son remplacement soit par un individu du même profil, ou alors nous procédons à son remplacement par le logement le plus proche ayant les mêmes caractéristiques recherchées.

La sélection des logements a été faite en tenant compte du nouveau découpage administratif de Ouagadougou, postérieur à l'enquête Ouaga 2009 et constitué de 12 arrondissements et 55 secteurs. Ceci afin de garantir une répartition assez homogène des enquêtés sur le nouveau territoire communal (*cf.* carte n°5).

Carte 6: Localisation des logements enquêtés pour la thèse entre 2014-2015



2.5.3. Le profil des enquêtés et le corpus de l'enquête

Le choix des logements et des personnes à interroger s'est fait, comme nous l'avons précisé précédemment, en repartant de l'enquête « *Ouaga 2009* » puis par boule de neige.

a) Le profil des enquêtés

Les enquêtés sont tous habitants de la capitale burkinabè, où se trouve leur résidence principale. Ils sont de sexe masculin ou féminin. On enregistre trois grandes catégories : la population cible des jeunes adultes, les parents, et les acteurs institutionnels et/ou personnes ressources :

- ❖ **les jeunes adultes** : ils sont en situation de décohabitation parentale ou non. Dans ce dernier cas, ils vivent toujours au domicile parental. Certains de ces jeunes sont en rupture familiale. Ils sont issus de différentes couches socio-économiques et professionnelles, allant de cadre supérieur du secteur formel (administration publique, secteur privé) jusqu'au travailleur informel ou à la personne inactive ou sans emploi ;
- ❖ **les parents de jeunes** ont également été enquêtés : il s'agit de parents vivant toujours avec des enfants adultes, mais aussi des parents ne vivant plus dans le même ménage que les enfants interrogés, afin de comprendre les logiques de l'entourage familial de ces derniers ;

- ❖ **les entretiens institutionnels et/ou avec des personnes ressources** : ce sont les acteurs institutionnels nationaux impliqués dans la question du logement. Il s'agit d'élus, de fonctionnaires publics (nationaux et municipaux), de représentants des sociétés immobilières (formelles et informelles), de fonctionnaires des cités d'habitat collectif et des programmes de construction de logements sociaux, de représentants des organisations internationales, de leaders de quartiers ou d'ONG impliquées dans la régularisation des quartiers non-lotis ou de l'aménagement des quartiers lotis, ainsi que de personnes ressources ayant une connaissance fine du développement urbain et de la problématique du logement au Burkina Faso et à Ouagadougou, en particulier.

b) Le corpus ou l'univers de l'enquête

Nous avons interrogé au total dans le cadre de notre thèse 98 habitants et acteurs du logement. Ce chiffre est reparti comme suit : 66 jeunes adultes (dont 43 hommes et 23 femmes), 11 parents (dont 6 hommes et 5 femmes) et 21 acteurs du marché du logement ou personnes ressources (chercheurs ou autres). Les entretiens se sont déroulés en deux phases, la première entre mars et août 2014 et une seconde phase complémentaire entre février et septembre 2015. Afin de mieux comprendre les logiques et stratégies collectives, nous avons interrogé plusieurs membres d'une même famille, à savoir des conjoints et conjointes, des enfants, des parents, des cadets et des aînés, d'autres personnes de la même famille, comme les neveux et cousins, mais aussi des personnes sans lien de parenté avec la personne cible (Ego). Nous avons interrogé des jeunes vivant dans le logement parental comme des jeunes vivant hors du logement parental, et dans ce cas, quand cela a été, les parents également ont été interrogés.

Tableau 6 : Profil général de l'échantillon des enquêtes

Habitants : Jeunes adultes et parents	Effectif	Sexe	
		F	M
Jeunes	66	23	43
Parents	11	5	6
Total 1	77		
Acteurs du logement et personnes ressources	Effectif		
Administration public	5		
Collectivité territoriale	1		
Privé ou indépendant	9		
Institution internationale	1		
Personnes ressources	3		
ONG, association	2		
Total 2	21		
Total 1 + Total 2	98		

Source : SERE S., 2016

Le tableau ci-dessous présente le détail des personnes enquêtées. En plus des jeunes adultes et leurs parents interrogés, ce tableau indique toutes les sociétés, et structures, interviewées.

Tableau 7: Liste détaillée du profil des personnes enquêtées

Statut	Détail du profil des enquêtés	Effectif
Habitants	Jeunes adultes en décohabitation parentale	48
	Jeunes adultes en cohabitation parentale	18
	Parent de jeune en décohabitation	3
	Parent de jeune en cohabitation	8
Structures Etatiques	Centre de gestion des cités	5
	Direction de la promotion de l'habitat et du logement	
	Société nationale d'aménagement de terrain urbain	
	Direction générale de l'urbanisme et des travaux foncières	
	Directeur de cabinet, conseiller spécial de l'ONU Habitat pour le programme PPUB	
Commune de Ouagadougou	Mairie centrale, direction de l'urbanisme	1
Structures internationales	ONU Habitat	1
Sociétés Immobilières	AZIMO (SOCOGIB)	3
	CGE immobilier	
	BTM IMMO	
Agence immobilière informelle	Agence immobilière Bassiyam	3
	Agence immobilière Kazimut	
	Agence immobilière du BF	
Producteur individuel de logement	Habitant, producteur de logement	3
Personnes ressources à enquêter	Chercheur	3
	Urbanistes, Architectes	
	Géomètre-expert	
Association droit et accès au logement	Association droit au logement	2
	Association Wend Song Sida	
Total		98

Source : SERE S., 2016

Il ressort du tableau que des personnes ou des structures intervenant sur les questions institutionnelles et réglementaires de vente de parcelles, de logements sociaux et économiques au niveau de l'Etat que du privé ont été enquêtées. La collectivité territoriale, à travers la mairie de Ouagadougou, n'est pas en reste, ainsi que les chercheurs urbanistes et géomètres. Enfin, les organisations de la société civile intervenant dans le droit au logement. Le déroulement des enquêtes est présenté dans le point suivant.

2.6. La phase de réalisation des enquêtes

Cette étape a permis dans un premier temps de réaliser une étape exploratoire, en vue de tester les outils de collecte. A l'issue de cela, l'enquête principale a été effectuée dans plusieurs quartiers à l'échelle de la ville de Ouagadougou. Avant d'aborder ces aspects, l'approche et l'immersion dans notre terrain sont décrites.

2.6.1. L'approche de terrain, le contact avec les enquêtés

Précisons que l'approche terrain s'est faite de deux manières. En effet, celle des jeunes adultes et des parents diffère des acteurs institutionnels. Concernant l'enquête terrain auprès des jeunes

adultes et de leurs parents, après l'étape de préparation qui a consisté à réunir toutes les informations et les documents nécessaires, c'est avec l'aide du GPS, que nous avons pris les premiers contacts avec les différents quartiers qu'ils soient au centre, au péricentre, en périphérie ou dans les zones non-loties. Le fait d'habiter dans la ville et l'avantage que nous avons eu d'avoir une connaissance fine de la ville à travers l'enquête « *Ouaga 2009* » nous a permis d'aller directement et sans intermédiaire au contact de nos enquêtés.

En effet, après le transfert des coordonnées des logements dans le GPS, ils ont été retrouvés sur le terrain. Cette phase a été importante pour rassurer les enquêtés, afin qu'ils participent pleinement aux entretiens. Les premiers contacts et surtout la capacité à rassurer et à convaincre les habitants ont été déterminants. Pour réussir l'immersion dans l'univers des enquêtés, nous avons préparé un discours d'entrée qui s'articule autour de plusieurs points, d'abord notre état civil (nom, prénoms, profession, lieu de résidence), ensuite interviennent la présentation et l'objectif de l'enquête. Nous rappelons aussi l'enquête « *Ouaga 2009* », mais aussi pourquoi le logement a été choisi et comment, il a été retrouvé dans le quartier. Compte tenu des enjeux du foncier, d'une part, et du logement, d'autre part, dans la ville de Ouagadougou, nous précisons qu'il s'agit d'un travail purement académique qui entre dans le cadre de nos recherches doctorales. Ensuite, nous remettons à l'enquêté une carte de visite sur laquelle figure la mention doctorant en Géographie des Universités de Ouagadougou et de Rennes 2 en France, en plus des autres informations. C'est seulement après cela qu'un rendez-vous d'entretien est sollicité en fonction de la disponibilité de ce dernier. En dépit de ces dispositions, quelques difficultés ont été enregistrées surtout au niveau des quartiers *non-lotis* où les problèmes de régularisation et d'attribution sont d'actualité.

Lorsqu'il s'est agi d'un logement de remplacement, par effet boule de neige, nous nous sommes adressés à un interlocuteur du logement, afin de nous mettre en contact avec une autre personne dans le voisinage présentant le même profil. Une fois le contact établi avec l'intéressé, le même exercice d'introduction et de prise de rendez-vous pour l'entretien a été répété.

Pour ce qui concerne les autres acteurs de l'administration publique et du privé, après le travail préparatoire de prise de contact, une demande dans laquelle nos attentes étaient exprimées a été déposée afin de nous permettre d'obtenir un rendez-vous.

2.6.2. L'enquête exploratoire

L'objectif de l'enquête exploratoire était de tester les différents guides d'entretien en vue d'apporter des améliorations. L'enquête exploratoire a consisté à choisir de manière aléatoire cinq habitants de trois quartiers différents de la ville. Elle était constituée essentiellement de questions ouvertes, destinées en particulier à des jeunes adultes, en décohabitation familiale ou non, en couple ou non, ainsi qu'à un parent du jeune interrogé.

a) Des modifications de forme

Des modifications de fond nous ont permis d'ajouter des thèmes manquants, ou au contraire de soustraire des points qui faisaient doublon. Ainsi le statut matrimonial, les caractéristiques de la parcelle, le logement, l'avis sur les politiques publiques, les aspects positifs et négatifs dans le quartier (ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas), ainsi que les thèmes abordant le financement et les pratiques urbaines ont été rajoutés (cf. Outils de collecte, Annexe 1). C'est à l'issue de ces différents changements et recadrages des guides d'entretien que l'enquête principale s'est déroulée.

b) Des modifications de fond

Les modifications de fond nous ont permis d'ajouter des thèmes manquants, ou au contraire de soustraire des points qui faisaient doublon. Ainsi le statut matrimonial, les caractéristiques de la parcelle, le logement, l'avis sur les politiques publiques, les aspects positifs et négatifs dans le quartier (ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas), ainsi que les thèmes abordant le financement et les pratiques urbaines ont été rajoutés (confère outils de collectes annexe 1). C'est à l'issue de ces différents changements et recadrages des guides que l'enquête principale s'est déroulée.

2.6.3. Le déroulement de l'enquête principale

L'enquête principale s'est déroulée à l'issue de l'enquête exploratoire, entre mars et août 2014, puis entre février et septembre 2015. Les guides d'entretien ont été appliqués en fonction du statut résidentiel de chaque enquêté, avec des questions communes à tous et des questions spécifiques selon les profils. Tous les entretiens des habitants se sont déroulés dans le logement des interviewés (à l'exception des entretiens des acteurs institutionnels, qui se sont déroulés dans les services de ces derniers), après avoir pris le soin de fixer un rendez-vous préalable. Avant le début de chaque entretien, nous prenions le soin de demander l'accord d'Ego avant d'enregistrer et de prendre des photos.

Les entretiens se déroulaient selon la disponibilité de chaque interviewé. Ainsi pratiquement tous les jours de la semaine étaient des jours d'enquête. Cependant, les entretiens se sont déroulés beaucoup plus pendant les weekends, surtout les dimanches, jour de repos pour la majorité des actifs au Burkina Faso. Quelquefois, il arrivait qu'un conjoint, un frère ou des membres de la famille soient présents. Toutefois, ces dernières personnes intervenaient rarement, même lorsque par des relances, nous demandions leur avis sur un sujet donné. Cela s'est noté surtout avec les conjointes, qui se référaient le plus souvent à l'avis de leur conjoint.

Les entretiens avaient une durée variable, de 1h30, à 45 mn, voire 20 minutes pour certains. La

durée moyenne des entretiens est de 40 minutes. Les entretiens des parents étaient les plus courts. Cela s'explique par le fait que ces entretiens concernaient surtout l'avis des parents sur l'autonomie des jeunes et sur la contribution de ces derniers au sein du logement familial. Le nombre de thèmes abordés n'était donc pas très élevé.

2.7. Traitement, exploitation et analyse des données

2.7.1. La transcription des entretiens

Les données collectées ont fait l'objet d'un traitement et d'une analyse spécifique. Le traitement est réalisé sur l'enquête qualitative effectuée auprès des habitants mais également sur les données des coordonnées GPS.

Concernant les données qualitatives issues des interviews, elles ont été transcrites et documentées (cf. Annexe 2). Dans un premier temps, un fichier Word est créé portant le nom de l'enregistrement en question que nous avons appelé fichier de transcription. Ce fichier est constitué de deux grandes parties. La première est l'indentification. Elle mentionne toutes les informations relatives à l'enquêté. Il s'agit du tableau de bord de l'enquêté. On y retrouve les informations sur le quartier, la localisation, les coordonnées géographiques, le nom et prénom, la profession, l'âge, le statut de l'enquêté, le contact, la date de l'interview, l'heure de l'entretien, la durée, le réalisateur et le transcripteur. La seconde partie aborde le contenu de l'enregistrement, à savoir nos questions et les réponses données par Ego.

2.7.2. Le dépouillement, le traitement et l'analyse des entretiens

Le traitement a consisté en une structuration et en une organisation de nos entretiens en fonction des thèmes abordés après les transcriptions. Des fichiers thématiques individuels de chaque entretien ont été élaborés. Ces fichiers regroupent tous les thèmes abordés au cours de l'entretien. Un fichier statistique de chaque variable dans un tableur Excel a été élaboré. Ensuite, nous avons réalisé une matrice des enquêtés avec les variables et les réponses données par les enquêtés (cf. Annexe 4) ; ce qui a permis d'élaborer des tableaux statistiques sur chaque individu enquêté, permettant ainsi de connaître les différents profils. Les notes prises sur le terrain ont permis de faire une description des logements. Ces descriptions ont concerné l'environnement dans lequel est situé le logement, les caractéristiques du bâtiment ainsi que l'intérieur pour les logements dont nous avons obtenu l'autorisation de photographier l'intérieur.

Afin de garder l'anonymat des enquêtés, un pseudonyme a été attribué à chaque enquêté. Pour ce faire, les entretiens ont été classés par ordre alphabétique, puis codés de 1 à 66. Ensuite, ils ont

été structurés par type d'acteur : les habitants, les acteurs institutionnels, les jeunes en cohabitation familiale, les jeunes en décohabitation familiale et les parents (cf. Tableau 8).

Tableau 8: Caractéristiques du corpus des jeunes et des parents enquêtés (2014-2015)

N°	Pseudonyme	Sexe/ Age	Statut	Région de naissance	Situation matrimoniale	Activité	Type salarié	Quartier	N° pers. par logt
1	Allou	M/33	Jeune	Sahel	Marié religieusement	Commerçant	Indépendant	Saint Léon	2
2	Gérard	M/40	Jeune	Côte d'Ivoire	Union libre	Employé d'hôtel	Salarié privé	Wemtenga	4
3	Sidoine	M /21	Jeune	Centre Nord	Célibataire	Sans emploi	Sans emploi	Zogona	1
4	Yacine	M/25	Jeune	Côte d'Ivoire	Célibataire	Etudiant	Etude	Nioko 2	1
5	Denis	M/33	Jeune	Côte d'Ivoire	Marié légalement	Assistant environnement et développement durable	Salarié public	Kilwin	2
6	Martin	M/30	Jeune	Centre	Marié légalement	Chauffeur	Salarié privé	Watinoma	4
7	Ginette	F/25	Jeune	Centre Sud	Marié traditionnellement	Restauratrice	Indépendant	Zongo	5
8	Justin	M/35	Jeune	Côte d'Ivoire	Marié légalement	Assistant des affaires économiques	Salarié public	Nioko1	4
9	Solange	F/25	Jeune	Haut-Bassin	Célibataire	Commercial	Salarié privé	Cité An III	4
10	Damien	M/40	Jeune	Centre	Marié légalement	Commercial	Indépendant	Ouaga 2000	6
11	Siaka	M/32	Jeune	Plateau central	Marié traditionnellement	Gardien	Salarié privé	Gounguin	3
12	Alidou	M/39	Jeune	Côte d'Ivoire	Marié légalement	Inspecteur d'éducation spécialisée	Salarié public	Karpala Cité verte	7
13	Arnaud	M/26	Jeune	Centre Sud	Célibataire	Technicien maintenance industrielle	Salarié privé	Kalgondin	4
14	Fabien	M/23	Jeune	Centre	Célibataire	Etudiant	Etude	Kalgondin	4
15	Amidou	M/40	Jeune	Côte d'Ivoire	Marié légalement	Commerçant	Indépendant	Dapoya	5
16	Patrice	M/32	Jeune	Centre Sud	Marié traditionnellement	Commerçant	Indépendant	Non-loti Zongo	5
17	Claude	M/33	Jeune	Sud-Ouest	Marié légalement	Conseiller en économie et développement	Salarié public	Wayalghin	5
18	Binaté	F/25	Jeune	Sahel	Marié traditionnellement	Ménagère	Sans emploi	Saint Léon	3
19	Ilyas	M/32	Jeune	Centre	Célibataire	Elève	Etude	Kalgondin	11
20	Issouf	M/36	Jeune	Centre	Marié religieusement	Commerçant	Indépendant	Kalgondin	11
21	Alexis	M/28	Jeune	Centre	Union libre	Commerçant	Indépendant	Dapoya	7
22	Francine	F/39	Jeune	Plateau central	Veuve	Commerçant	Indépendant	Pissy	4
23	Lassine	M/24	Jeune	Centre Sud	Célibataire	Maçon	Indépendant	Non-loti Tengadogo	1
24	Catherine	F/28	Jeune	Côte d'Ivoire	Marié légalement	Professeur	Salarié public	Wayalghin	5
25	Balibié	M /39	Jeune	Centre Ouest	Marié légalement	Conseiller d'éducation scolaire	Salarié public	Rimkieta Cité Avenir	6
26	Fatim	F/27	Jeune	Côte d'Ivoire	Marié religieusement	Coiffure	Indépendant	Tanghin	4
27	Sidik	M/28	Jeune	Boucle du Mouhoun	Célibataire	Tâcheron	Indépendant	Tengandgo	1
28	Donald	M/19	Jeune	Côte d'Ivoire	Célibataire	Coiffure	Indépendant	Bissighin	5
29	Richard	M/21	Jeune	Côte d'Ivoire	Célibataire	Sans emploi	Sans emploi	Bissighin	5
30	Sylvain	M/36	Jeune	Centre	Marié légalement	Menuisier	Indépendant	Dasasgo	4
31	Viviane	F/27	Jeune	Centre	Marié légalement	Cuisinière	Salarié privé	Watinoma	4
32	Adelaide	F/24	Jeune	Côte d'Ivoire	Marié traditionnellement	Institutrice	Salarié privé	Kouritenga	5
33	Natalie	F/26	Jeune	Côte d'Ivoire	Marié traditionnellement	Assistante d'éducation	Salarié public	Bonheur ville	3

N°	Pseudonyme	Sexe/ Age	Statut	Région de naissance	Situation matrimoniale	Activité	Type salarié	Quartier	N° pers. par logt
34	Malik	M/37	Jeune	Côte d'Ivoire	Marié légalement	Informaticien	Salarié privé	SOCOGIB Ouaga 2000	4
35	Setou	F/26	Jeune	Centre Nord	Marié religieusement	Etudiant	Etude	Wemtenga	3
36	Madi	M/24	Jeune	Centre	Marié traditionnellement	Mécanicien	Indépendant	Polesgo	5
37	Simon	M/38	Jeune	Centre Sud	Marié légalement	Economiste	Salarié privé	Patte d'Oie	5
38	Youba	M/22	Jeune	Côte d'Ivoire	Célibataire	Etudiant	Etude	Karpala	2
39	Agnès	F/30	Jeune	Nord	Marié légalement	Institutrice	Salarié public	Saaba	4
40	Aline	F/26	Jeune	Centre	Marié légalement	Assistant en éducation de jeunesse	Salarié public	Kilwin	2
41	Sita	F/26	Jeune	Haut-Bassin	Marié traditionnellement	Ménagère	Sans emploi	Djicofè	9
42	Christine	F/23	Jeune	Centre	Marié légalement	Ménagère	Sans emploi	Saaba	3
43	Célestin	M/30	Jeune	Centre Sud	Célibataire	Inspecteur des impôts	Salarié public	Cité An III	6
44	Fanta	F/25	Jeune	Côte d'Ivoire	Célibataire	Etudiant	Etude	Toukin	1
45	Kassoum	M/34	Jeune	Haut-Bassin	Marié religieusement	Mécanicien	Indépendant	Djicofè	9
46	Hassane	M/35	Jeune	Côte d'Ivoire	Marié religieusement	Couture	Indépendant	Balkui	4
47	Yaya	M/30	Jeune	Côte d'Ivoire	Marié religieusement	Consultant	Indépendant	Wemtenga	2
48	Pasere	M/37	Jeune	Boucle du Mouhoun	Marié légalement	Inspecteur des impôts	Salarié public	Rimkieta Cité Avenir	7
49	Jeanne	F/18	Jeune	Sud-Ouest	Célibataire	Fille de ménage	Indépendant	Wayalghin	5
50	Amie	F/36	Jeune	Haut-Bassin	Célibataire	Couture	Indépendant	Zone I	4
51	Issiaka	M/27	Jeune	Cascades	Célibataire	Sans emploi	Sans emploi	Polesgo	1
52	Abdoulaye	M/36	Jeune	Haut-Bassin	Célibataire	Salarié du privé	Salarié privé	1200 logements	3
53	Alima	F/25	Jeune	Côte d'Ivoire	Célibataire	Etudiant	Etude	Zogona	2
54	Madou	M/25	Jeune	Haut-Bassin	Célibataire	Sans emploi	Sans emploi	Nioko2	2
55	Fatima	F/25	Jeune	Centre	Marié traditionnellement	Ménagère	Sans emploi	Tengandgo	4
56	Samba	M/27	Jeune	Côte d'Ivoire	Marié traditionnellement	Maçon	Indépendant	Tengandgo	4
57	Djenébou	F/28	Jeune	Haut-Bassin	Marié légalement	Caissière	Salarié privé	Tampouy	5
58	Drissa	M/18	Jeune	Haut-Bassin	Célibataire	Elève	Etude	Tampouy	5
59	Salam	M/35	Jeune	Haut-Bassin	Marié légalement	Cadre de banque	Salarié privé	Tampouy	3
60	Alex	M/21	Jeune	Centre	Célibataire	Etudiant	Etude	1200 logements	5
61	Irène	F/25	Jeune	Centre	Célibataire	Etudiant	Etude	1200 logements	5
62	Solo	M/35	Jeune	Centre	Célibataire	Assistant en aménagement du territoire	Salarié public	Tampouy	6
63	Hyppolite	M/30	Jeune	Centre Est	Marié traditionnellement	Assistant en aménagement du territoire	Salarié public	Saaba	3
64	Noel	M/29	Jeune	Boucle du Mouhoun	Célibataire	Consultant	Indépendant	Kalgondin	1
65	Marina	F/18	Jeune	Boucle du Mouhoun	Célibataire	Fille de ménage	Indépendant	Tampouy	5
66	Bernadette	F/28	Jeune	Centre	Célibataire	Etudiant	Etude	Nonsin	4
67	Modeste	M/55	Parent	Centre Ouest	Marié légalement	Technicien supérieur d'agriculture	Salarié public	Nonsin	4
68	Norbert	M/59	Parent	Boucle du Mouhoun	Veuf	Retraite	Retraite	Kalgondin	4
69	Paul	M/64	Parent	Nord	Marié légalement	Retraite	Retraite	Bissighin	5
70	Mirielle	F/57	Parent	Nord	Marié légalement	Ménagère	Sans emploi	Bissighin	5
71	Haoua	F/62	Parent	Sahel	Veuve	Ménagère	Sans emploi	Saint Léon	5

N°	Pseudonyme	Sexe/ Age	Statut	Région de naissance	Situation matrimoniale	Activité	Type salarié	Quartier	N° pers. par logt
72	Mariam	F/65	Parent	Sud-Ouest	Veuve	Retraite	Retraite	Dapoya	9
73	Marie	F/56	Parent	Centre	Veuve	Ménagère	Sans emploi	Dapoya	7
74	Germaine	F/64	Parent	Centre Ouest	Veuve	Retraite	Retraite	Ouidi	3
75	Rahamane	M/54	Parent	Boucle du Mouhoun	Marié légalement	Fonction du publique	Salarié public	Nonsin	6
76	Jean	M/53	Parent	Plateau central	Marié légalement	Conseiller d'élevage	Salarié public	1200 logements	5
77	Tanga	M/58	Parent	Nord	Marié religieusement	Sans emploi	Sans emploi	Tampouy	6

Source : SERE, enquête terrain, 2014, 2015

Ainsi, l'analyse a été faite en tenant compte des objectifs et des hypothèses, ce qui a permis de définir les concepts et les variables. Puis de croiser les variables, de faire des analyses et des comparaisons en nous appuyant sur le traitement des données du Programme « Ouaga 2009 », mais aussi sur des recherches similaires. A cet effet, une grille d'analyse comportant les variables et les indicateurs ainsi que toutes les modalités de réponses a été réalisée. Cette organisation a permis de procéder à des croisements de variables, de construire des tableaux, graphiques, courbes et enfin, de rédiger les chapitres de la thèse. Un accent a été mis sur l'itinéraire résidentiel des enquêtes car : « *les trajets résidentiels que constituent les histoires de vie font partie des expériences constitutives de l'identité sociale, comme variable indépendante et explicative de leurs opinions, de leurs attitudes, de leurs pratiques et de leurs représentations* » (Di Meo et Buléon 2005 : 39).

2.7.3. La réalisation de cartes thématiques, de graphiques et de courbes

Dans l'optique de cartographier les informations collectées et de spatialiser le parcours résidentiel des jeunes adultes, des cartes thématiques ont été réalisées (Chapitres, 2, 3, 4, 6 et 8) à partir des données de « Ouaga 2009 » comme celles issues des entretiens. Ces cartes portent entre autres sur la carte administrative du Burkina Faso, la localisation de la commune de Ouagadougou, les densités des secteurs et arrondissements, la localisation des logements et des quartiers enquêtés, la localisation des quartiers non-lotés, le statut d'occupation, le parcours résidentiel, les premiers et actuels quartiers habités, le nombre de logements par arrondissement, et la localisation des logements sociaux, etc.

Pour cela, un tableau Excel regroupant les variables à cartographier a été conçu. Il porte sur le parcours résidentiel à Ouagadougou, le nombre de déménagements, le quartier de résidence lors de l'enquête, ainsi que d'autres variables telles que le changement de résidence (centre, péricentre et périphérie loti ou non-loti), l'âge de la décohabitation familiale et leurs raisons.

Quant aux données géo-référencées, elles ont été utiles d'abord, à la localisation des logements enquêtés, puis à la réalisation des cartes, pour montrer les parcours résidentiels et les changements de résidence (cf. Chapitre 6). Les coordonnées des centres des quartiers ont été extraites à l'aide

du logiciel Arc Gis. Il convient de préciser que nous disposons uniquement des coordonnées géographiques des logements dans lesquels les enquêtés ont vécu, d'où l'utilisation de la technique des centroïdes afin d'extraire les coordonnées géographiques des logements des enquêtés ayant changé plusieurs fois de résidence. C'est donc les coordonnées du centre du quartier qui est attribué par défaut au logement antérieur dont nous n'avons pas les coordonnées. Il s'agit pour nous de montrer les quartiers dans lesquels l'enquêté a résidé.

Toutes ces informations ont été consolidées dans le tableau. Ensuite, nous avons procédé à une jointure de table du fichier Excel à la base relationnelle des quartiers et secteurs de la ville de Ouagadougou, pour réaliser les cartes.

2.8. Les difficultés rencontrées

Quelques difficultés ont été observées au cours de nos travaux, il s'agit :

- du déménagement de certains enquêtés que nous avons voulu retrouver grâce aux contacts ou informations données par des voisins, ou des proches de l'enquêté. Dans certains cas, nous n'avons pas pu retrouver l'enquêté. Il a donc été remplacé par un habitant aux caractéristiques similaires, dans le logement voisin le plus proche.
- Nous avons eu des difficultés à retrouver des enquêtés dans les quartiers *non-lotis* ou *sous-intégrés*, soit parce que le logement n'existait plus, ou alors parce que l'enquêté ne vivait plus sur place.
- Parfois nous n'avons pas été autorisé à prendre des photos ni à enregistrer. Face à ces cas de refus nous expliquions toujours l'objectif recherché avant de formuler à nouveau une autre demande. Lorsque l'enquêté insistait, nous avons respecté sa volonté et lui avons réitéré nos remerciements, avant de mener l'entretien sans enregistrement (avec une prise de note manuelle) et sans photo. Pour ce qui est des photos, les refus concernaient principalement l'intérieur des logements, cependant, la majorité des enquêtés ont accepté les prises de vue à l'intérieur de leur domicile.
- Nous avons eu des difficultés pour obtenir des statistiques sur la production du logement à Ouagadougou : effectif des parcelles et des logements construits dans le cadre des opérations de lotissement, production des sociétés immobilières, production dans le cadre des programmes de logements sociaux.

Conclusion du chapitre 2

Le chapitre 2 a présenté la méthodologie adoptée dans le cadre de cette thèse. Après avoir présenté le terrain d'étude, elle définit les concepts, les sources d'information utilisées, l'enquête qualitative réalisée pour les besoins de la thèse, les outils de collecte, la phase d'enquête terrain, pour terminer sur le traitement et l'exploitation des résultats obtenus. Le chapitre a mis en évidence l'exploitation des sources d'information, la source des données de l'étude « *Ouaga 2009* » réalisée par l'IRD en 2009. La base de données quantitatives collectées à travers le questionnaire biographique de « *Ouaga 2009* » est constituée d'environ dix modules portant sur les parcelles et le logement, la catégorie résidentielle, les mobilités résidentielles annuelles, les caractéristiques socio-économiques, les biographies, la fratrie, le capital social, les mobilités quotidiennes, l'éducation et l'alimentation d'Ego (Boyer, Delaunay, 2009). Nous nous sommes intéressé surtout aux modules relatifs à la parcelle et au logement, aux mobilités quotidiennes et aux résidentielles. En plus de ces données, des sources secondaires telles que le RGPH, le SDAU, le POS ou l'enquête sur les conditions de vie des ménages ont été scrutées. Cet ensemble d'informations a permis de bâtir un guide entretien dont l'objectif était de collecter des données qualitatives permettant de comprendre et d'approfondir certains points ressortant de l'enquête « *Ouaga 2009* » ou des autres sources quantitatives. Une enquête a été menée en 2014 et 2015 auprès des habitants de Ouagadougou, en ciblant les jeunes vivant au domicile parental et ceux en décohabitation parentale, ainsi que les parents de ces jeunes. Ont également été interrogés des acteurs spécialisés sur les questions du logement au Burkina Faso, à savoir dans l'administration publique, auprès des promoteurs privés, des institutions internationales, des ONG et associations, ainsi que des personnes ressources connaissant la thématique du logement. Les entretiens auprès de cet ensemble d'acteurs a permis de produire un corpus de données très riche, qui nous a servi de support pour l'ensemble de la thèse et permis de répondre à la problématique de recherche. Le prochain chapitre porte sur la présentation de la ville de Ouagadougou, ainsi que sur le contexte actuel du marché du logement et de l'immobilier.

Chapitre 3 : Présentation de la ville de Ouagadougou, cadre réglementaire et institutionnel du marché du logement

Ce chapitre fait la présentation de notre terrain d'étude qu'est Ouagadougou. Cette présentation est structurée en cinq parties. La première est consacrée à un bref aperçu de la genèse de la ville de Ouagadougou et son découpage administratif. La deuxième met en évidence sa croissance à travers deux facteurs fondamentaux, à savoir : la croissance démographique et spatiale de la ville et l'analyse de ses déterminants, ainsi que les effets de cette croissance sur le paysage urbain. Ensuite sont abordées les caractéristiques de l'habitat et la typologie des ménages. Puis la politique nationale de l'habitat et du développement urbain, ainsi que son évolution de la période des indépendances à nos jours est scrutée, avant d'aborder dans la dernière partie le cadre institutionnel, le marché du logement à travers l'offre et la demande.

3.1. Historique et géographie de la ville de Ouagadougou

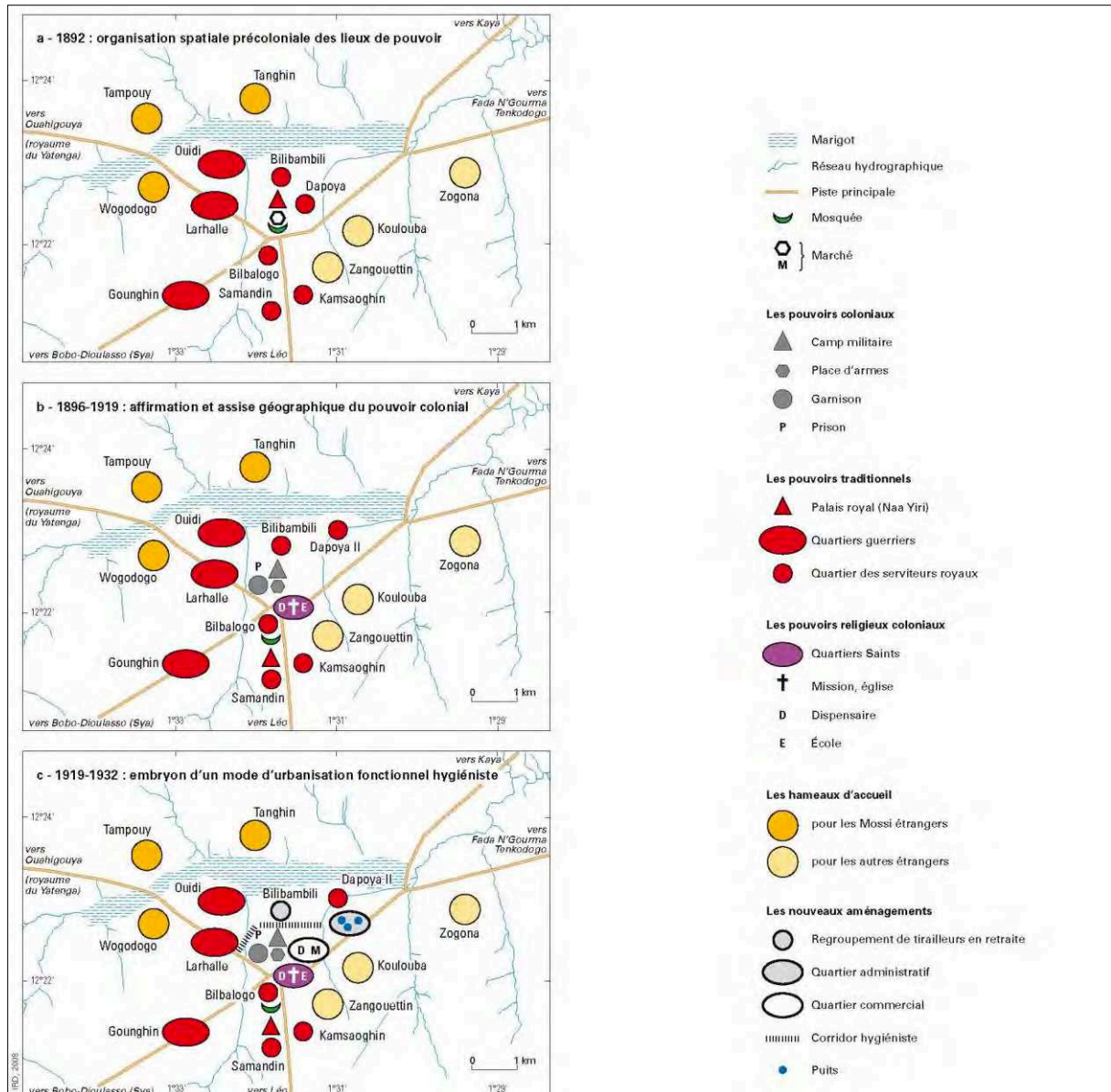
3.1.1. Bref historique

Le mot Ouagadougou à l'origine est « Woogrtenga » ou « Wogodogo » et signifie « là où on reçoit des honneurs, du respect ». La ville s'appelait autrefois Kombemtenga, c'est-à-dire la « terre des princes ». Et le nom Ouagadougou que l'on lui donne aujourd'hui est une déformation de « Wogodogo ». Les versions expliquant ce changement de nom sont nombreuses et parfois opposées. De façon plus certaine, on peut affirmer que la ville a été fondée au XI^e siècle par les Nyonyonsé. Subissant des assauts répétés des Ninsi, un peuple voisin, ils durent demander la protection de l'Empereur mossi Zoungrana alors établi à Tenkodogo. Zoungrana confia la défense de la ville à son fils Oubri. Les Nyonyonsé se soumirent, et la localité fut alors baptisée « Wogdgo » : « Venez m'honorer ». C'est cette appellation qui aurait évolué pour donner Wogodogo, puis Ouagadougou dans sa version occidentalisée. La ville devint capitale de l'Empire mossi en 1441 sous le règne de Naaba Niandéfo. Mais ce n'est qu'en 1681 qu'elle deviendra résidence permanente des empereurs (morho-naaba), avec Naaba Sanem.

Des quartiers se créent alors rapidement autour du palais impérial. Ils ont conservé jusqu'à ce jour leur nom : les quartiers Ouidi, Larhalle et Gounghin sont ceux des guerriers. Bilibambili est le quartier des sages, Samandin, celui de la chefferie de l'accueil et des grandes manifestations et Kamsaoghin est le quartier responsable de la jeunesse. Dapoya, quartier des captifs affranchis et Paspanga, où les empereurs nouvellement intronisés vont recueillir la soumission des dignitaires de l'Empire. Le quartier Koulouba accueillait les étrangers de même que Zogona, tandis que les commerçants Haoussa se concentraient à Zangouettin. Les Mossi des autres royaumes pouvaient s'installer dans les hameaux de Tampouy, Tanghin et Wogodogo, qui constituent ainsi une zone

tampon entre les royaumes mossi rivaux et les hameaux guerriers. L'organisation polynucléaire dessine quatre empreintes spatiales : le palais royal et son auréole centrale de serviteurs de cour, un rideau ouest guerrier sécuritaire à la fois offensif et défensif, un arc de cercle nord-ouest comme amortisseur et enfin, une vaste trame d'accueil à l'Est pour les étrangers. La carte ci-dessous, montre l'organisation du territoire entre 1892-1932, selon Fournet *et al.*, (2008).

Carte 7: Organisation territoriale de Ouagadougou (1892-1932)



Source : IRD, Fournet F., Nikiema A. M., Salem G., 2008

Devenue capitale du territoire de Haute-Volta en 1919, pendant la colonisation, la ville perd sa prééminence pendant les années de partage du territoire de la Haute-Volta (1932-1947) entre l'actuel Mali, le Niger et la Côte d'Ivoire. À la reconstitution de la Haute-Volta, l'administration est de nouveau transférée à Ouagadougou. Le pays obtient son indépendance le 4 août 1960, et l'appellation Burkina Faso est née de la période révolutionnaire dirigée par le capitaine Thomas Sankara (1983-1987). En effet, c'est en 1984 que la Haute-Volta reçoit le nom de « Burkina Faso »

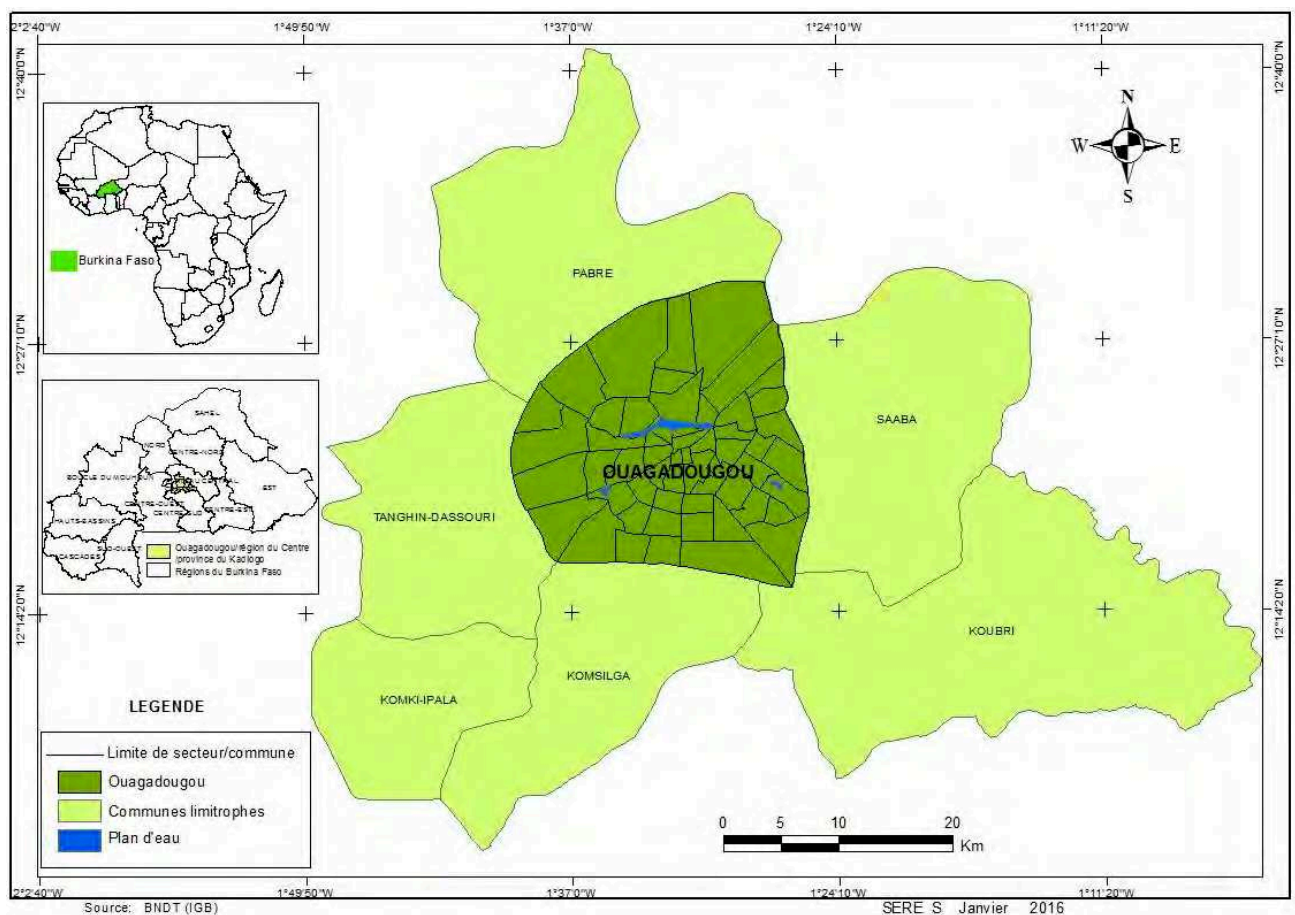
conjuguant le *moore* (*Burkina* signifiant « homme intègre ») et le dioula (*Faso* signifiant « patrie ») et le *ffulde* dans la terminaison pour désigner les habitants du pays (les Burkinabè) (Meyer, 2004 ; André, 2007 : 230).

3.1.2. Localisation, aperçu du cadre physique et découpage administratif de la ville de Ouagadougou

a) Localisation

La ville de Ouagadougou est située à peu près au centre du pays, dans la région du Centre dans la province du Kadiogo, dont elle est le chef-lieu. Elle est située entre 1°30' de longitude Ouest et 12°23' de latitude Nord. Ainsi, la ville de Ouagadougou est limitée au Nord par les communes rurales de Pabré et de Loumbila, à l'Est par celle de Saaba, au Sud par celles de Koubri, Komki Ipala et de Komsilga et enfin à l'Ouest par la commune rurale de Tanghin-Dassouri. La carte n°1 précise la localisation de la commune de Ouagadougou.

Carte 8: Localisation de la commune de Ouagadougou



b) Aperçu du cadre physique de la ville

Le relief permet de situer la ville de Ouagadougou sur la vaste pénéplaine centrale. Elle se caractérise par un ensemble de terrains plats qui descendent en pente douce du Sud vers le Nord et par une absence de points élevés. Les pentes sont en effet faibles et varient entre 0,5 et 1%. Cette zone fait partie du vieil ensemble cristallophyllien d'âge précambrien, aplani et recouvert d'un manteau assez continu, mais d'épaisseurs irrégulières d'altérites de cuirasses et de dépôts détritiques (MUH, SDAU, 1999). Aucun obstacle physique ne limite l'étalement de la ville qui s'agrandit au gré de la croissance démographique et de l'occupation des espaces ruraux qui l'entourent. La ville de Ouagadougou repose sur des sols peu profonds et pauvres en éléments nutritifs. Les sols de la commune urbaine de Ouagadougou sont de types ferrugineux tropicaux lessivés, développés sur des matériaux sableux, sablo-argileux ou argileux. Ils sont très riches en oxydes et hydroxydes de fer et de manganèse, ce qui leur donne une couleur rougeâtre. Ces sols se caractérisent aussi par leur faible teneur en potassium, phosphore et avec une structure fragile très sensible à l'érosion.

Sur le plan climatique, Ouagadougou connaît deux saisons : une saison des pluies qui s'étale de mai à septembre et une saison sèche qui dure d'octobre à avril. La pluviométrie moyenne est de 740 mm avec une grande variabilité inter-annuelle. Sa température moyenne est de 24.2°C avec de fortes amplitudes thermiques diurnes moyennes pouvant dépasser 13°C. L'humidité relative moyenne de l'air est de 49%. Deux principaux types de vents soufflent sur la ville de Ouagadougou : les vents secs de l'harmattan et les vents frais de la mousson.

L'implantation de la ville s'est faite sur un site marécageux, dans le bassin versant du Massili.

Elle est traversée par quatre marigots du Sud vers le Nord : le marigot central ou de Paspanga et le marigot de Zogona, aménagés en canal, le marigot du Mooro Naaba (ou du Kadiogo), dont seulement un tronçon est aménagé en canal et celui de Wentenga (ou de Dassago). En outre, Ouagadougou compte au total quatre barrages intra urbains dont trois participent à l'alimentation en eau potable de la ville. Les risques d'inondation sont énormes pour les populations riveraines des marigots et des barrages lors des fortes pluies.

La formation végétale initiale de la ville a connu une dégradation nette en quantité et en qualité. La forêt classée du barrage (ou Bangr-weogo) celle du « CNRST » et quelques espaces verts constituent désormais pour la ville de Ouagadougou, les grandes réserves forestières. La « ceinture verte », mise en place avant la période révolutionnaire, et qui avait pour but de protéger la capitale des vents desséchants, de piéger les poussières et d'atténuer le transport des sols par les eaux de ruissellement vers les barrages a été presque totalement consommée par le développement de

l'habitat spontané ou des lotissements, d'où la faible densité du couvert végétal (YRA, 2001 ; Kafando, 2006 ; Commune de Ouagadougou, 2009).

c) Le découpage administratif de la ville de Ouagadougou

La gestion et le développement territorial de Ouagadougou sont assurés par le pouvoir traditionnel, par les collectivités et par l'Etat (Jaglin, 1995). Avec l'arrivée des colons pendant la période coloniale, des expériences d'organisation municipale ont vu le jour. En effet, conformément aux arrêtés du 04 décembre 1926 et du 1^{er} août 1952 pris par le colon, le statut de commune mixte avec une autonomie de gestion financière fit son apparition dans la typologie des communes de l'administration coloniale en Haute Volta. Ouagadougou aura ainsi le statut de commune mixte avec la commune de Bobo-Dioulasso, deuxième agglomération influente du pays à l'époque.

En 1956, l'agglomération de Ouagadougou sera érigée en commune de plein exercice avec des organes élus au suffrage universel direct. Cette expérience est écourtée par la loi n°41/59/AL du 9 décembre 1959 de l'Assemblée Législative, qui crée des délégations, initialement composées de notabilités locales nommées et disposant de pouvoirs généraux d'administration et de gestion, identiques à ceux d'un conseil municipal (Projet CDS, 2009).

A partir de 1966, à la suite des bouleversements politiques survenus dans le pays¹⁵, l'organisation des collectivités territoriales a connu des modifications avec la création des circonscriptions administratives. Ouagadougou est alors érigée en 1974, à la fois en département, en sous-préfecture et en arrondissement. Mais très vite, les organes de gestion de ces structures seront remplacés par des délégations spéciales en 1975, qui, à leur tour, sont devenues, en 1976 des conseils spéciaux, puis à nouveau des délégations spéciales jusqu'en 1980.

Le développement et l'administration de Ouagadougou ont été, depuis 1932, l'objet de l'application effective de différentes politiques. Mais, la première véritable opération de découpage administratif de la ville date de 1984 sous l'avènement du Conseil National de la Révolution (CNR). En 1983, avec l'arrivée au pouvoir du CNR, une nouvelle organisation du territoire est mise en place. La commune de Ouagadougou est divisée en 30 secteurs et la notion d'arrondissement est plus ou moins mise en exergue.

Un nouveau processus a été enclenché avec l'avènement du Front Populaire en 1987. Son adoption, par référendum, au titre de la Constitution du 02 juin 1991, a donné lieu à la décentralisation. Ce processus consacre l'organisation du Burkina Faso en collectivités territoriales, mentionnées dans l'article 143 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cet article énonce « la participation démocratique des populations à la libre

¹⁵ Il s'agit du soulèvement populaire du 03 janvier 1966 qui occasionna la chute du Président Maurice Yaméogo

administration des collectivités territoriales » (article 145). Les premières élections municipales eurent lieu dans 33 communes de plein exercice (y compris la commune de Ouagadougou) le 12 février 1995. La notion d'arrondissement de commune fit donc véritablement son apparition.

Les secondes élections municipales organisées en 2000 dans le pays voient la création de 49 communes urbaines. La commune de Ouagadougou est divisée en cinq arrondissements, à savoir Baskuy (*Laissez venir les tortues*), Bogodogo (nom de la famille qui a fondé ce village au XIV^e siècle), Boulmiougou (*Puits rouge*), Nongr-maasom (*Terre de Paix et de Bonheur*) et Sig-noghin (*Descendre dans le bon coin*). Elle connaît une nouvelle organisation territoriale. Ainsi, en application de la loi 0055-2004/AN du 21 décembre 2004, qui fait correspondre les limites communales au département, 17 villages sont rattachés à la commune (MUH, 2008). Le territoire administratif de la ville était alors organisé autour des cinq arrondissements et subdivisé en 30 secteurs et 17 villages rattachés. La superficie des arrondissements ainsi que leur forte population, accompagnée d'une gestion difficile, a conduit l'Etat à procéder à un nouveau découpage, afin de réduire la taille des arrondissements en vue d'une gestion plus aisée. C'est à travers la loi n°66-2009/AN du 22 décembre 2009 portant découpage de la capitale politique en 12 arrondissements et 55 secteurs que ce nouveau découpage a pris effet. Le tableau 9 présente les nouveaux arrondissements et secteurs et leur superficie.

Tableau 9: Découpage de la commune de Ouagadougou en arrondissements et secteurs suivant la superficie

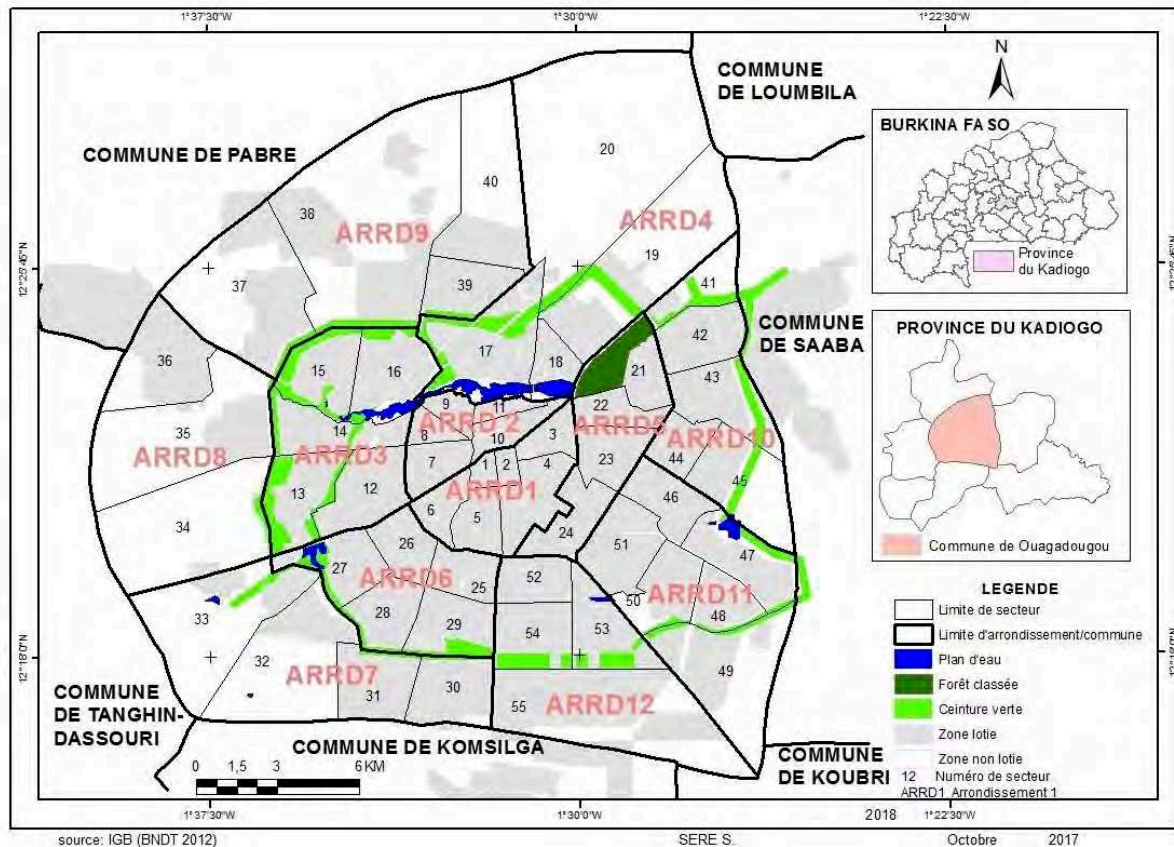
Arrondissements	Secteurs	Quartiers	Superficies (en km ²)
1 ^{er} Arrondissement	1, 2, 3, 4, 5, 6	Bilbalogo ; Saint Léon ; Zangouettin ; Tiedpalogo ; Koulouba ; Kamsonghin ; Samandin ; Gounghin Sud ; Gandin ; Kouritenga ; Mankougoudou	20,98
2 ^{ème} Arrondissement	7, 8, 9, 10, 11	Paspanga ; Ouidi ; Larlé ; Kologh Naba ; Dapoya 2 ; Nemnin ; Niogsin ; Hamdalaye ; Gounghin Nord ; Baoghin	13,45
3 ^{ème} Arrondissement	12, 13, 14, 15, 16	Camp militaire ; Naabapougo ; Kienbaoghin, Zongo ; Koumdayonré ; Nonsin ; Rimkièta ; Tampouy ; Kilwin	32,12
4 ^{ème} Arrondissement	17, 18, 19, 20,	Tanghin ; Sambin barrage ; Somgandé ; zone industrielle ; Nioko 2 ; Bendogo ; Toukin	25,99
5 ^{ème} Arrondissement	21, 22, 23, 24	Zogona ; Wemtenga ; Dagnoën ; Ronsin ; Kalgondin	20,03
6 ^{ème} Arrondissement	25, 26, 27, 28, 29	Cissin ; Kouritenga ; Pissy	27,84
7 ^{ème} Arrondissement	30, 31, 32, 33	Nagrin ; Yaoghin ; Sandogo ; Kankasin ; Boassa	31,78
8 ^{ème} Arrondissement	34, 35, 36	Zaghtouli ; Zongo Nabitenga ; Sogpèlécé ; Bissighin ; Bassinko ; Dar-es-Salam ; Silmiougou ; Gantin	35,52
9 ^{ème} Arrondissement	37, 38, 39, 40	Bangpooré ; Larlé Wéogo ; Marcoussis ; Silmiyiri ; Wob Riguéré ; Ouapassi	37,37
10 ^{ème} Arrondissement	41, 42, 43, 44, 45	Kossodo ; Wayalghin ; Godin ; Nioko 1 ; Dassosgho ; Taabtenga	21,98
11 ^{ème} Arrondissement	46, 47, 48, 49, 50, 51	Dassasgo ; Yemtenga ; Karpala ; Balkuy ; Lanoayiri ; Dayongo ; Ouidtenga	30,47
12 ^{ème} Arrondissement	52, 53, 54, 55	Patte d'oie ; Ouaga 2000 ; Trame d'accueil de Ouaga 2000	20,29
Total	55	81	317,82

Source : Commune de Ouagadougou, 2013

Ce nouveau découpage a été fait sur la base d'un certain nombre de critères. Les effectifs de populations résidentes sont l'un des critères utilisés. Il a été retenu que la population d'un arrondissement doit être supérieure ou égale à 50 000 habitants et inférieure ou égale à 225 000 habitants (Assemblée Nationale, 2009). Le deuxième critère qui a servi est la densité du tissu urbain. La densité du tissu urbain et le taux d'occupation des parcelles dans la ville de Ouagadougou sont très variables d'un secteur à un autre et d'un arrondissement à un autre. La densité est très forte dans le centre (74 hbts/km²) à cause des anciens quartiers et de la présence marquée de l'administration et des activités commerciales et économiques. Par contre, elle est faible vers la périphérie (27 hbts/km²) du fait de l'insuffisance d'infrastructures, d'équipements socio-économiques et du mode de production du logement (illégal et informel). Dans ce découpage, les tissus ayant des typologies similaires (habitat populaire, habitat résidentiel) ont donc été regroupés. Cela viserait à corriger des « inégalités » constatées entre les anciens

arrondissements et quartiers et à trouver des repères plus faciles pour l'administration des populations. Le troisième critère visait à rendre plus simples les limites géographiques des arrondissements en se basant sur des éléments naturels (la ceinture verte, les routes nationales à l'intérieur de la ville, le boulevard circulaire, les plans d'eau, etc.). En effet, les limites de l'ancien découpage effectué en 1984, n'étaient pas toujours évidentes pour les populations, selon les autorités locales. Le dernier critère qui a servi au nouveau découpage avait pour objectif de réduire la taille du territoire des arrondissements dans le sens de rapprocher l'administration des administrés. La configuration du territoire communal (12 nouveaux arrondissements et des 55 secteurs) est présentée sur la carte n°2.

Carte 9: Découpage administratif de la commune de Ouagadougou en 12 arrondissements et 55 secteurs



Le redécoupage s’est appesanti sur le redimensionnement de la taille des arrondissements et des secteurs géographiques, pour un meilleur rapprochement entre l’administration et l’administré. A travers la carte du découpage administratif, on peut remarquer qu’il y a une disparité des superficies occupées par les différents arrondissements. Les arrondissements 1 et 2 sont situés au centre de la commune ont des superficies réduites, la plus petite superficie étant celle de l’arrondissement n°2 (13,447 km²). Cependant, ils constituent le centre névralgique de la commune de Ouagadougou. Cette fonction leur est attribuée parce qu’ils concentrent la plupart des institutions de la capitale, leur position stratégique fait qu’ils accueillent d’importantes infrastructures et offrent de nombreux services tels que le grand marché de Ouagadougou appelé Rood Woko, les départements ministériels et institutionnels, la Zone d’Activités Commerciale et Administrative (ZACA), banques, salles de jeux, hôtels, aéroport, le marché de Zabré-daaga et bien d’autres services qui attirent de nombreuses personnes. Par contre, les arrondissements périphériques sont assez étendus, le 9^{ème} à la plus grande superficie (37, 374 km²).

Le redécoupage s’arrête au niveau du secteur et ne tient pas compte des quartiers. En effet, le quartier ne fait pas partie des entités administratives, alors qu’usuellement les populations se reconnaissent et sont plus familiers des quartiers. Elles utilisent les noms des quartiers pour se repérer plus facilement contrairement au numéro des secteurs. Le Tableau 10 montre les limites de chaque arrondissement.

Tableau 10: Limites géographiques des nouveaux Arrondissements

Arrondissements	Limites	
1 ^{er} Arrondissement	EST	la portion Nord du canal de Zogona et la limite Est du domaine de l'aéroport international de Ouagadougou ;
	NORD	l'avenue Kadiogo, la place de la Bataille du rail, l'avenue Kombemba, la place du 02-October, la place des Cinéastes, l'avenue Nelson Mandela, l'avenue de la Nation, la place des Nations-Unies, l'avenue du Président Thomas Sankara et l'avenue Kumda Yôore ;
	SUD-OUEST	la place Mogho Naba Wobgho, le boulevard Tansoba Zoobclo, le boulevard Tansoba Benda et le boulevard Tânsoba Polle.
2 ^{ème} Arrondissement	EST	une portion de l'avenue Sanmatenga
	OUEST	le boulevard Tansôba Bugum et le boulevard Tansôba Wam Gôdi.
	NORD	les barrages n°2 et 3
	SUD	l'avenue Kadiogo, la place de la Bataille du rail, l'avenue Kombemba, la place du 02-October, la place des Cinéastes, l'avenue Nelson Mandela, l'avenue de la Nation, la place des Nations unies, l'avenue du Président Thomas Sankara et l'avenue Kumda Yôore
3 ^{ème} Arrondissement	EST	le boulevard Tansoba Bugum et le boulevard Tansoba Wam Godi
	OUEST	la bande verte séparant le nouveau lotissement de Zongo et Zaghouli
	NORD	une portion de la bande verte
	SUD	l'avenue Boulmiougou et la route nationale n°1
4 ^{ème} Arrondissement	EST	l'avenue Sanmatenga et la route nationale n°3
	OUEST	une portion de la bande verte et la zone inondable non aédificandi
	NORD	une portion de la bande verte, une portion du chemin de fer Ouagadougou -Kaya et la rue 23.795
	SUD	les barrages n°2 et n°3
5 ^{ème} Arrondissement	EST	le boulevard Tansoba Kîema, le boulevard Tansoba Waooré, le boulevard Tansoba Fiid-Laado et le boulevard Tansoba Waoda ;
	OUEST	la portion Nord du canal de Zogona et la limite Est du domaine de l'aéroport international de Ouagadougou
	NORD	l'avenue Sanmatenga et la route nationale n°3
	SUD	le boulevard Tansoba Réongo et l'échangeur Ouaga 2000
6 ^{ème} Arrondissement	EST	le boulevard France-Afrique et la route nationale n°6
	OUEST	l'avenue Boulmiougou et la route nationale n°1.
	NORD	la place Mogho Naba Wobgho, le boulevard Tansoba Zoobdo, le boulevard Tansoba Benda et le boulevard Tansoba Polle ;
	SUD	Une portion de la bande verte
7 ^{ème} Arrondissement	EST	le boulevard France-Afrique et la route nationale n°6
	OUEST	la commune rurale de Tanghin-Dassouri
	NORD	une portion de la bande verte
	SUD	la commune rurale de Komsilga
8 ^{ème} Arrondissement	EST	une portion de la bande verte
	OUEST	la commune rurale de Tanghin-Dassouri
	NORD	l'avenue Yatenga et la route nationale n°2
	SUD	la route nationale n°1
9 ^{ème} Arrondissement	EST	une portion du chemin de fer Ouagadougou-Kaya et la rue 23.795
	OUEST	la route nationale n°2
	NORD	la commune rurale de Pabré
	SUD	une portion de la bande verte
10 ^{ème} Arrondissement	EST	la commune rurale de Saaba
	OUEST	le boulevard Tansoba Fiid-Laado et le boulevard Tansoba Wôoda
	NORD	l'avenue Sanmatenga et la route nationale n°3
	SUD	la rue 28.150
11 ^{ème} Arrondissement	EST	la commune rurale de Saaba
	OUEST	le boulevard Tansoba Kîema, le boulevard Tânsoba Waooré et l'échangeur Ouaga 2000
	NORD	la rue 28.150
	SUD	la route nationale n°5
12 ^{ème} Arrondissement	EST	la commune rurale de Koubri
	OUEST	le boulevard France-Afrique et la route nationale n°6.
	NORD	la place Mogho Naba Wobgho, le boulevard Tansoba Réongo et l'échangeur Ouaga 2000
	SUD	la commune rurale de Komsilga

Source : Commune de Ouagadougou, DUH, Juin 2013

Outre l'évolution administrative, la ville de Ouagadougou est fortement marquée par sa croissance démographique et spatiale.

3.2. Dynamique démographique et spatiale de la ville de Ouagadougou

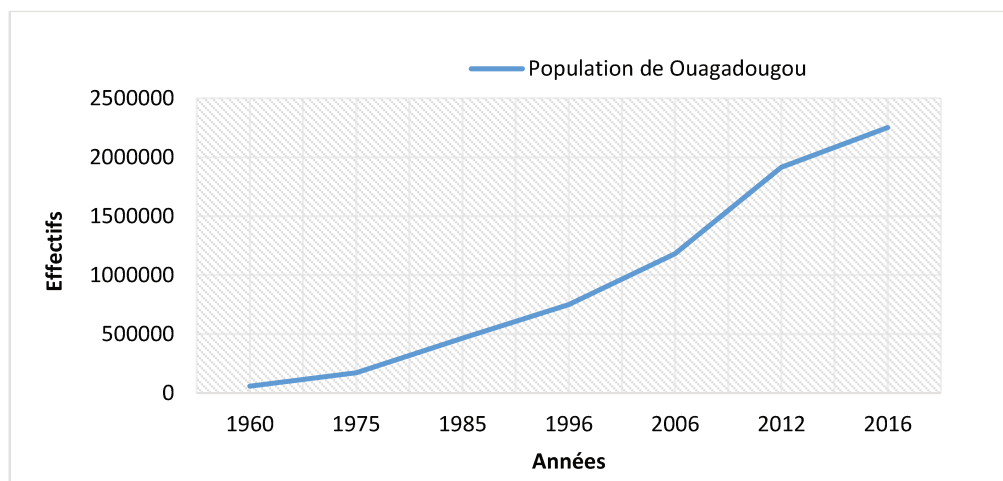
L'évolution aussi bien démographique que spatiale qu'a connue la ville de Ouagadougou depuis l'ère coloniale est remarquable. Cette croissance rapide est caractérisée par un croît naturel mais aussi par l'immigration interne et internationale. Quant à la croissance spatiale, elle est marquée par l'extension de la ville. Les facteurs de cette expansion territoriale sont la croissance démographique et la faible planification de l'urbanisation et du contrôle du foncier avec comme conséquence les lotissements tous azimut et l'habitat spontané (non-loti). Ces lotissements ont contribué à accroître considérablement l'espace urbain ouagalais et à accélérer le processus de création des quartiers d'habitat spontanés. Les paragraphes suivants analysent les caractéristiques démographiques, spatiale et l'urbanisation rapide de la ville.

3.2.1. La croissance démographique de la ville de Ouagadougou

a) L'évolution de la population

En 1960, période de l'indépendance, la population de Ouagadougou était estimée à 59 000 habitants au premier RGPH officiel (1975) et cette population est passée à 172 660 habitants en 1975. En 1985, la commune comptait 459 677 habitants, alors qu'en 1996, ce chiffre s'élevait à 752 236 habitants avant d'atteindre 1 181 702 habitants, lors du dernier recensement RGPH 2006 (INSD, 2006). 46 ans plus tard, les résultats du dernier recensement indiquent qu'elle avait été multipliée par 25 et qu'elle atteignait alors près de 1,5 million d'habitants (Guengant, 2009). Entre 1985 et 1996, le taux annuel moyen de croissance était de 4,58 %. Il est passé à 4,62 % entre 1996 et 2006. Selon l'étude « *Ouaga 2009* », il y a une certaine accélération du rythme de croissance de la population communale. Le dénombrement fait par l'INSD en 2012, montre que la ville comptait environ 1 915 102 habitants. Les projections donnent respectivement une population d'environ 2 252 306 habitants en 2016 et environ 2 343 995 habitants en 2017 (INSD, 2016). Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la population ouagalaise.

Graphique 1: Evolution de la population de Ouagadougou de 1960 à 2016



Source : INSD, données RGPH, 1960, 1975, 1985, 1996, EPOB 2012, projection 2016

De ce graphique, on peut lire que sur les périodes 1960-1975 et 2012-2016, la croissance de la population était moins rapide que celle de la période 1975-2012. Et surtout sur la période 2006-2012, cette évolution de la population a été brusque et peut être justifiée par les effets de la crise ivoirienne qui a entraîné l'entrée de bon nombre des burkinabè au pays.

b) Les déterminants de la forte croissance démographique

Ces évolutions spectaculaires sont à replacer dans le contexte de forte croissance démographique et d'urbanisation rapide qu'a connue le Burkina Faso depuis son indépendance. Les taux de croissance démographique intercensitaire sont également assez variables d'une période à l'autre pour la population totale : 3,8% entre 1975 et 1985, puis 2,4% entre 1985 et 1996, et 3,1% entre 1996 et 2006. Il en va de même, mais de manière plus accentuée avec les taux trouvés pour la population urbaine et pour Ouagadougou : de l'ordre de 10% entre 1975 et 1985, puis 4 à 5% entre 1985 et 1996, et plus de 7% entre 1996 et 2006. Ces variations peuvent avoir des causes multiples : variations des migrations internationales, variations des migrations internes (rurales et urbaines) vers Ouagadougou, et aussi qualité inégale des données (les sous-estimations ou les surestimations des résultats d'un ou de plusieurs recensements se répercutant, de manière difficile à évaluer, sur le niveau des taux trouvés).

Pour la période récente, 1996-2006, le taux annuel moyen de croissance de la population totale de 3,1% est légèrement inférieur à l'accroissement naturel du fait de la persistance d'une certaine émigration nette des Burkinabè vers l'extérieur. Le taux annuel moyen de 7,6% de croissance donné pour Ouagadougou pour la période 1996-2006 suggère donc une immigration nette à Ouagadougou pendant cette période de l'ordre de 4%, supérieure à l'accroissement naturel. Les retours de Côte d'Ivoire expliquent en partie ce phénomène, de même que la persistance de migrations internes. La croissance naturelle et les migrations vers Ouagadougou restent donc fortes et elles contribuent à maintenir une croissance rapide de la ville. La population de Ouagadougou

aurait ainsi franchi le cap du million d'habitants au cours de l'année 2000, et aujourd'hui, les estimations que l'on peut faire suggèrent que la ville continue de croître de quelque 100 000 à 110 000 personnes par an. Le graphique suivant montre l'évolution de la population de Ouagadougou de 1960 à 2016. Le tableau suivant met en relation la population, les taux de croissance et d'urbanisation.

Tableau 11: Evolution de la population et du taux de croissance

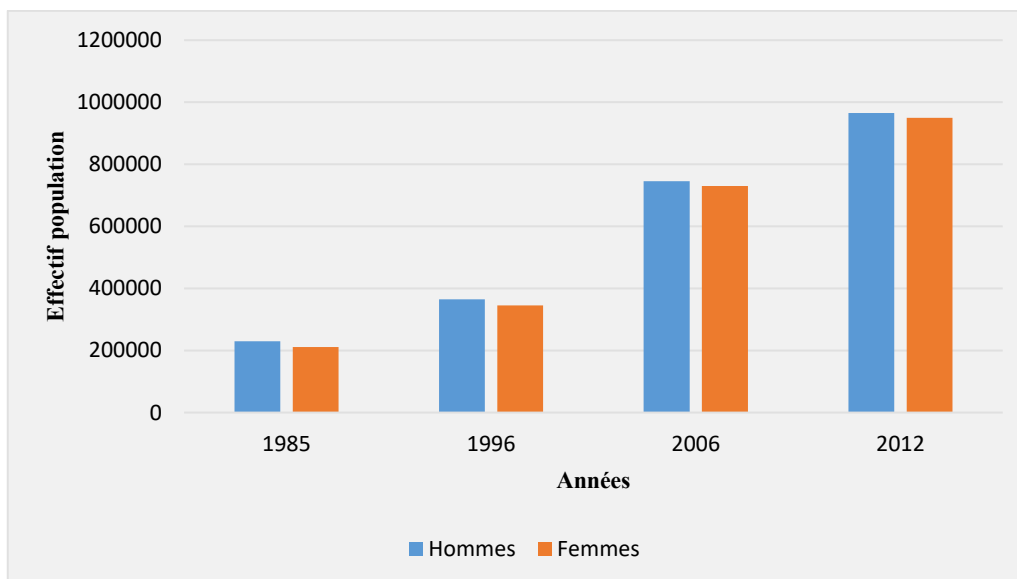
Années	Population de Ouagadougou	Taux d'urbanisation du pays	Taux de croissance	Taux de croissance intercensitaire
1960 (enquête)	59 126	2,5%	11,2%	-
1975	172 660	6,5%	8,8%	7,4%
1985	465 969	12,7%	9,8%	9,9%
1996	750 398	15,5%	4,4%	4,4%
2006	1 181 702	22,7%	4,2%	7,6%
2012 (enquête)	1 915 102	26%	4,2%	-
2016 (projection)	2 252 306	31,5%		-

Source : INSD, RGPH, 1975, 1960, 1985, 2006

c) La répartition de la population de Ouagadougou par sexe

La répartition de la population du Burkina Faso par sexe, selon la projection de l'INSD en 2016, indique que le nombre de femmes (52 %) dépasse celui des hommes (48 %). Qu'en est-il de celle de Ouagadougou ?

Graphique 2: Evolution de la population de Ouagadougou par sexe de 1985 à 2012



Source : données INSD, RGPH 1985, 1996, 2006 et EPOB 2012

De l'analyse de ce graphique, on peut dire que la situation de Ouagadougou est l'inverse de celle du pays. On note que les hommes dépassent légèrement les femmes, avec une répartition qui se présente de la manière suivante : en 1985, 230 123 hommes contre 211 391 femmes ; en 1996, on enregistre 364 674 hommes contre 345 062 femmes ; en 2006, on enregistre aussi 745 589

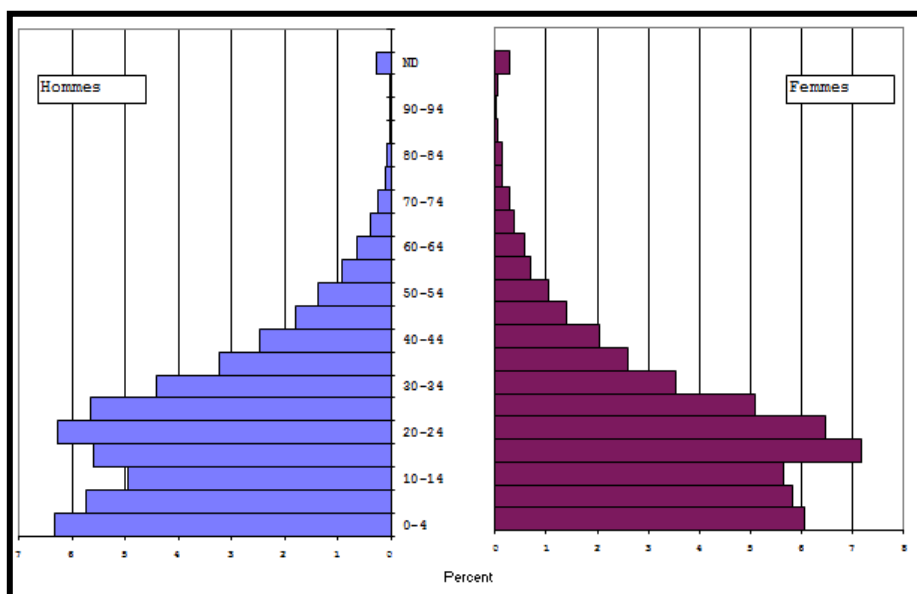
hommes contre 729 934 femmes et enfin en 2012, on compte 965 171 hommes contre 949 931 femmes. L'augmentation de l'effectif des hommes dans la capitale est le résultat de la migration interne, sélective par sexe (Ouédraogo et Piché, 2007 ; Guengant, 2009). Cependant, comment se présente alors la pyramide des âges de la population de la ville de Ouagadougou ?

d) La structure de la population de Ouagadougou par âge et par sexe

L'âge et le sexe sont les deux éléments fondamentaux de la composition de la population qui participent directement à sa dynamique et à sa reproduction. Cette population, était constituée de 50,5% d'hommes contre 49,5% de femmes en 2006. La population de la ville est un peu moins jeune que celle du Burkina Faso. En effet, 47,3% de la population de Ouagadougou a moins de 20 ans, contre 56,9% pour l'ensemble du pays. De même, l'âge moyen est de 23,1 ans pour la capitale, contre 21,7 ans au niveau national.

La structure par âge de la population recensée à Ouagadougou en 2006, reflète deux phénomènes : une forte croissance naturelle illustrée par la base toujours très large de la pyramide des âges (Graphique 3 ci-dessous), et une immigration dans la ville toujours importante, attestée par l'importance des 15-19 ans et 20-24 ans, qui sont les deux groupes d'âges les plus nombreux et qui comptent un certain nombre de migrants venus des zones rurales, d'autres villes, et de retour de l'étranger. Ainsi, les moins de 15 ans représentaient en 2006 35% de la population de la ville et les 15 à 24 ans, 25%. Le graphique suivant montre la structure par sexe de la population de la ville de Ouagadougou en 2016.

Graphique 3: Pyramide des âges de la population de Ouagadougou



Source : INSD, à partir des données du RGPH, 2006

La pyramide des âges de Ouagadougou reflète son histoire démographique et présente les caractéristiques suivantes :

- une structure asymétrique en raison des différences entre sexe des effectifs des naissances, des niveaux de mortalité et des mouvements migratoires ;
- une base rétrécie, signe d'une population urbaine ;
- un sommet effilé, conséquence d'une mortalité importante pour des âges avancés ;
- des saillies pour certains groupes d'âges, surtout jeune (15-24 ans notamment), dues essentiellement à leur migration (fréquentation scolaire et universitaire).

Plus spécifiquement pour les individus dont l'âge est compris entre 5 et 24 ans, il y a une prédominance des filles par rapport aux garçons. Cela s'explique, entre autres, par la migration de plus en plus importante des jeunes filles à la recherche d'un travail dans les ménages et aussi pour continuer leur cursus scolaire. Ce qui peut avoir un impact sur la répartition de la population, de la ville de Ouagadougou sur son territoire.

e) La répartition spatiale de la population de Ouagadougou

En rappel, Ouagadougou est la ville la plus peuplée du pays avec une population qui est passée de 1 475 223 habitants en 2006 à 2 252 306¹⁶ habitants en 2016. Par ailleurs, elle enregistre le taux de croissance le plus élevé. Selon le rapport final de l'ONU-Habitat (2015), elle concentre 46,4% de la population urbaine nationale, soit la moitié des citoyens du pays.

La répartition de cette population présente des disparités sur le territoire de Ouagadougou et peut être justifiée par certains éléments. Comme on peut le voir sur la Carte 10 ci-dessous, les arrondissements 8 et 12 sont les moins peuplés, ce dernier abritant le quartier Ouaga 2000¹⁷, où l'acquisition d'une parcelle et la construction d'une maison requièrent le respect d'un cahier de charges. Cet arrondissement abrite également la Présidence du Faso, des services et des ministères, des institutions, des résidences et des enclaves diplomatiques. Excepté, les arrondissements 1 et 2, les autres arrondissements sont plus à vocation résidentielle. Quant à l'arrondissement n°8, il est en périphérie et englobe des zones non habitées.

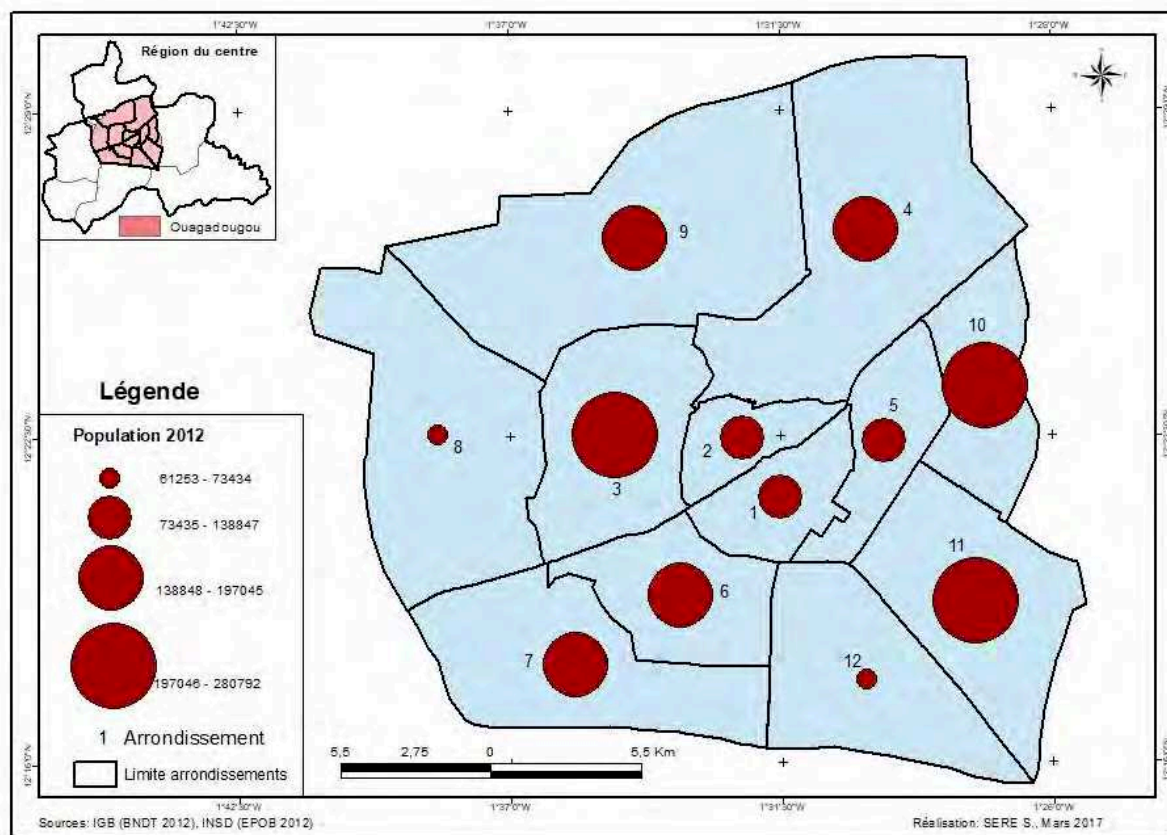
Les zones moyennement peuplées sont les arrondissements n°4, 9, 7, 5, 2 et 1. Les arrondissements n°1, 2 et 5 sont des anciens quartiers dont les n°1 et 2 sont situés au cœur de la ville et abritent le centre des affaires de la capitale. De ce fait, ils couvrent plus de services que d'habitations. Les arrondissements n°3, 10, 11 et 6 sont les plus peuplés parce qu'ils constituent des zones

¹⁶ INSD, données projetées 2009

¹⁷ « Ouaga 2000 », est un nouveau quartier initié en 1990, inauguré à l'occasion du 19ème sommet France-Afrique en 1996. Situé à une dizaine de kilomètres au Sud-est du centre-ville ancien. Il est composé d'un complexe présidentiel avec des infrastructures modernes, des résidences de luxe et une zone commerciale.

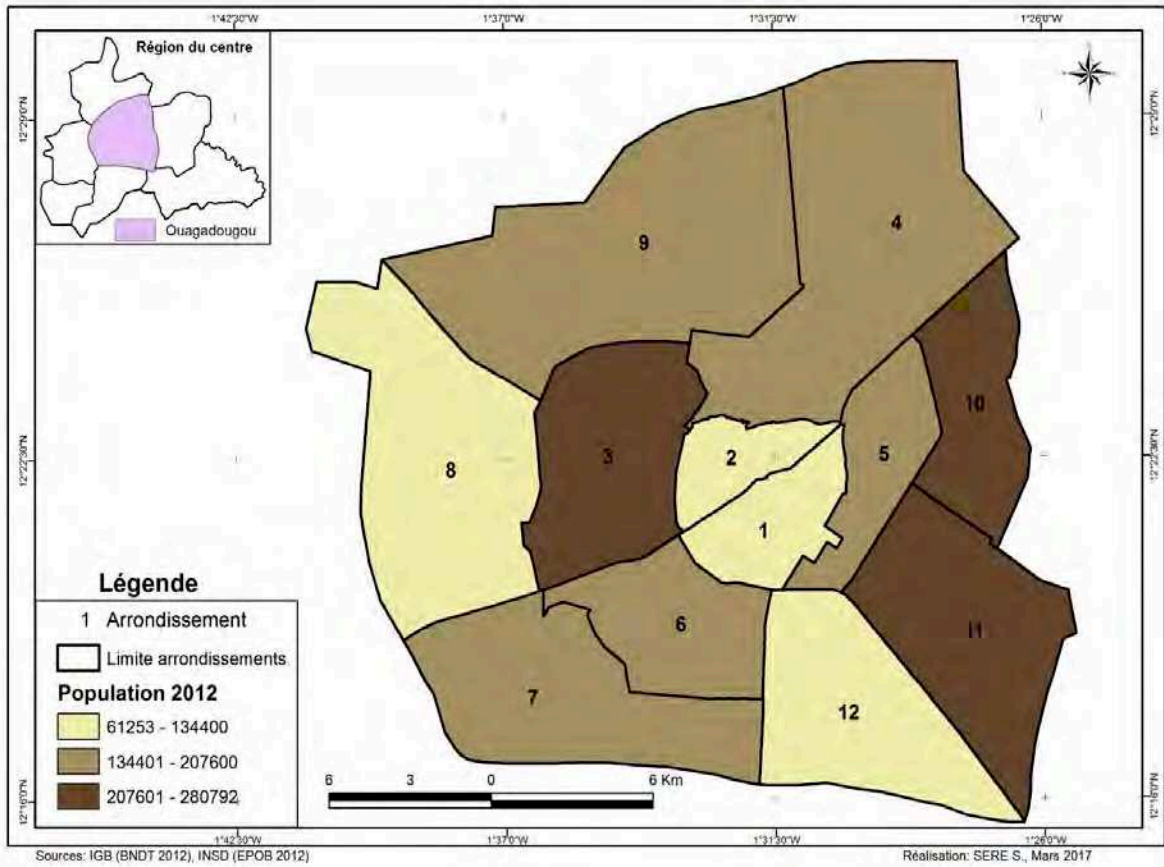
résidentielles. Cette disparité de la population au niveau des arrondissements s'étend au sein des secteurs.

Carte 10: Répartition de la population par arrondissements en 2012

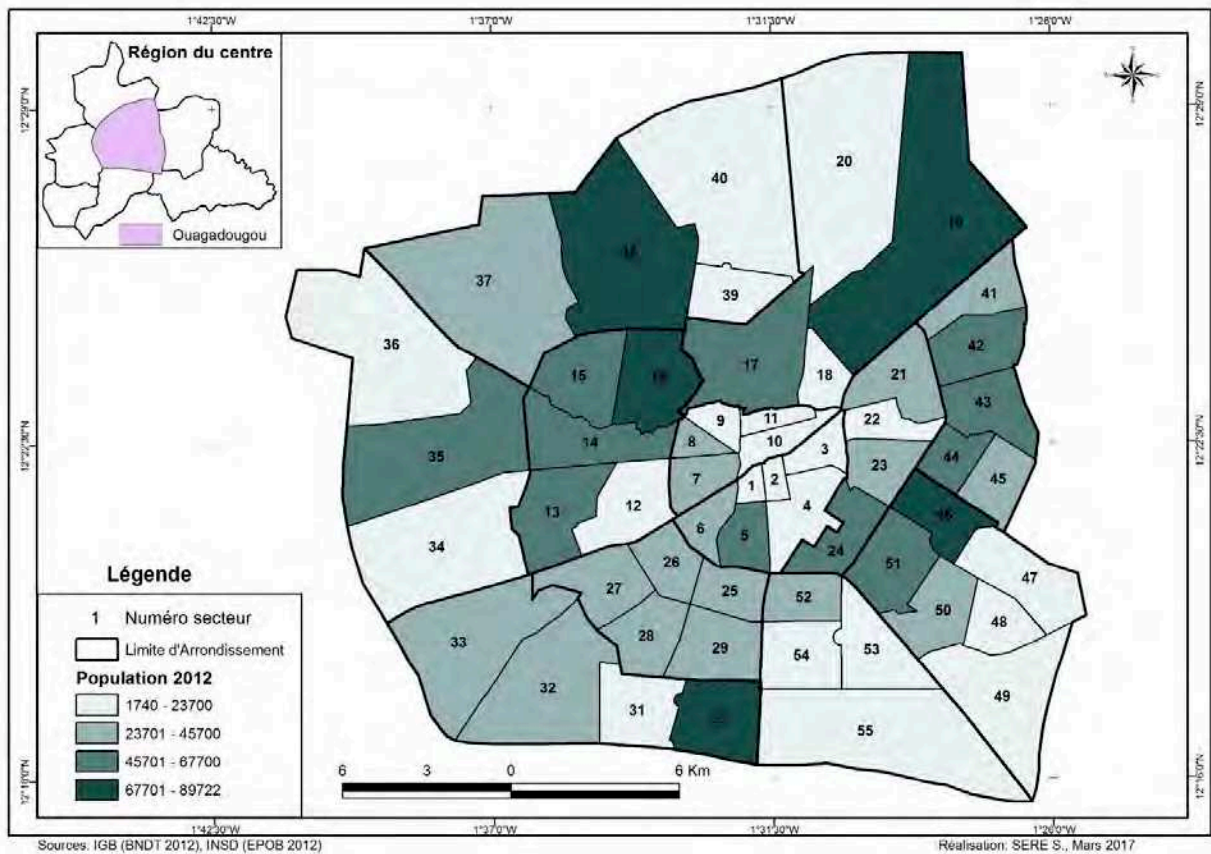


La densité de la population par arrondissement et par secteur est représentée par les cartes 11 et 12 ci-dessous. Pour ce qui est de la carte des arrondissements, l'analyse montre que les arrondissements n°3, n°10 et n°11 sont les plus peuplés. Ils ont une population comprise entre 207 601 et 280 792 habitants. On note également que cinq arrondissements ont une population comprise entre 134 601 et 207 600 habitants donc, ayant une densité moyenne. Ce sont les arrondissements n°4, n°5, n°6, n°7 et n°9. Enfin, il ressort que quatre arrondissements ont une faible densité de population qui est comprise entre 61 253 et 134 400 habitants. Ce sont les deux arrondissements du centre de la ville (n°1 et n°2) occupés par les services administratifs, le n°8 à l'Ouest de la ville et n°12 au Sud-est.

Carte 11: Densité de la population de Ouagadougou par arrondissements en 2012



Carte 12: Densité de la population de Ouagadougou par secteur en 2012



La densité de population présente des disparités importantes entre les différents secteurs. Ainsi, la Carte 12 permet d'entrevoir que la plupart des secteurs ayant une faible densité de population se trouvent au centre et à la périphérie de la ville. L'arrondissement n°1 compte à lui seul quatre secteurs à faible densité, le n°2 en compte trois et le n°12 dans sa quasi-totalité a une densité faible. Cependant les arrondissements n° 3 et n°11 qui ont une forte densité de population générale comportent des secteurs de faible densité. Ce sont le secteur n°12 de l'arrondissement n°3 et les trois secteurs (n°47, n°48 et n°49) de l'arrondissement n°11. Après avoir présenté la répartition spatiale de la population de Ouagadougou, il importe maintenant de s'appesantir sur les raisons de l'évolution de sa population.

f) Les facteurs d'évolution de la population

L'accroissement d'une population s'effectue par les naissances, les décès et les mouvements migratoires. L'évolution des naissances, quant à elle, se mesure par la fécondité, quantifiable par le nombre de naissances au sein d'une population des femmes en âge de procréer (15-49 ans).

Cet accroissement démographique trouve son origine dans un phénomène actuel : l'allongement de la durée de vie, que l'évolution de la fécondité vient seulement freiner ou accélérer. La migration peut également influencer sur l'ampleur du processus.

L'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations étant incertaine à long terme, plusieurs variantes peuvent être retenues pour chacune de ces composantes. Pour le cas du Burkina Faso, les hypothèses ont été élaborées à partir de l'évolution des phénomènes démographiques observés au cours des vingt à trente dernières années dans le pays, ainsi que dans d'autres pays d'Afrique en développement. Une telle croissance n'est pas sans conséquences sur la croissance spatiale de la ville.

3.2.2. L'extension de la ville de Ouagadougou par les lotissements et les non-lotis

La ville de Ouagadougou se caractérise par une extension horizontale qu'aucun obstacle ne vient limiter. Cet espace se modèle depuis des décennies à travers lotissements et habitats spontanés, sans une véritable politique de construction à niveau et de viabilisation des zones loties. Il sera question dans cette partie de présenter la morphologie de la ville de Ouagadougou mais aussi d'établir une comparaison avec d'autres villes de la sous-région. Le Tableau 12 ci-après établit une comparaison entre Ouagadougou et quelques capitales voisines. La population, la superficie et la densité figurent dans cette comparaison.

Tableau 12: Comparaison de Ouagadougou avec quelques capitales ou anciennes capitales

Villes ou Capitales	Population	Superficie (km ²)	Densité (hab. /km ²)	Densité à l'hectare
Accra	2 000 000	185	10 811	108,11
Cotonou	761 137	79	9 635	96,35
Abidjan	3 796 677	422	8 997	89,96
Yaoundé	1 500 000	180	8 333	83,33
Lomé	737 751	90	8 197	81,97
Dakar	2 496 244	550	4 539	47,39
Niamey	1 200 000	255	4 705	47,05
Bamako	1 016 167	267	3 806	38,06
Ouagadougou	1 475 223	518	2 847	28,47

Source : Commune de Ouagadougou, annuaire statistique 2010, 2011

En termes de superficie, Ouagadougou occupe la deuxième place. Cependant, elle détient la dernière place dans la sous-région en termes de densité. Accra possède la plus forte densité de la sous-région soit 10 811 hab/km². On remarque également que la superficie de la ville de Ouagadougou est approximativement cinq fois supérieure à l'agglomération de la capitale française (Paris : 105,4 km²) mais sa densité, elle, est dix fois inférieure (2 847 hab. /km² contre 20 807 hab. /km²).

L'évolution spatiale de la ville de Ouagadougou de l'ère coloniale à nos jours est remarquable et évoquée dans de nombreuses études. Dans la plupart des études, les auteurs sont unanimes sur l'étalement de la ville et les difficultés que cela pose en termes d'aménagement et de gestion (Yra, 2001 ; Jaglin 1995 ; Beauchemin, 2005 ; Le Bris, 2000 ; Ouédraogo et *al.*, 2001 ; Compaoré, 1993 ; Prat, 1996 ; Guigma, 2008 ; Zongo *et al.* 2008).

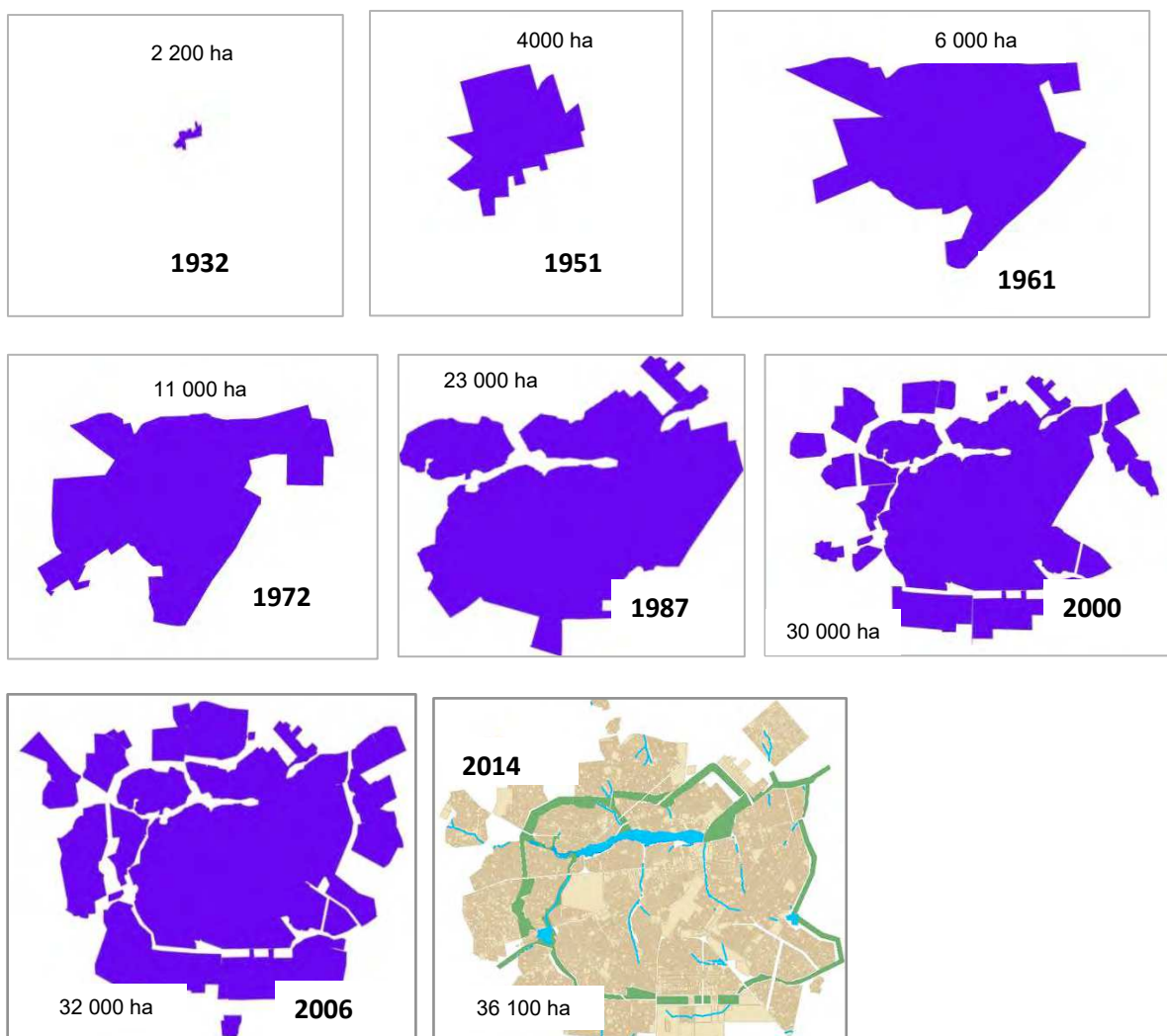
En effet, l'évolution spatiale de la ville se matérialise par son étalement, dans toutes les directions. Cette extension se fait à un rythme élevé, comparé à d'autres villes africaines et en cercles concentriques s'élargissant du centre vers les périphéries (Prat, 1996). De nombreux chercheurs signalent que l'expansion de Ouagadougou repose essentiellement sur les lotissements, la production de logements neufs (les cités construites en périphérie, Bassinko, la Cité de l'avenir à Riemkièta). Mais aussi, elle repose sur les mobilités résidentielles, la création et le développement des quartiers non-lotis, ainsi que les politiques de rénovation qui installent les populations plus loin dans les périphéries (Prat, 1996 ; Jaglin, 1995 ; CDS, 2008 ; Boyer *et al.*, 2009). Le poids des quartiers non-lotis dans la ville a été mis en évidence dans l'étude « *Ouaga 2009* ». Il indique que ces quartiers périphériques occupent environ 1/4 du territoire de la capitale burkinabè (Boyer et *al.*, 2009).

Ainsi, la superficie de la ville était de 1 400 ha en 1960. A la fin des années 1980, elle est passée à 8 686 ha et à 11 680 ha environ en 1990. En 1997, elle était de 19 500 ha ; la ville régulière est passée à environ 25 620 ha en 2000. Elle est estimée actuellement à 30 250 hectares incluant les

non-lotis et les territoires des villages rattachés. La superficie aménagée de la ville serait actuellement d'environ 21 750 hectares (Prat, 1996 ; Ministère de l'urbanisme, 2007 ; CDS, 2007). Cet étalement est souligné ainsi que la délimitation géographique des périphéries comme la couronne périurbaine, constituée des secteurs numérotés de 15 à 30 (Jaglin, 1995). L'extension massive de la ville n'est cependant pas le reflet des besoins fonciers réels, mais elle est en fait bien souvent le fruit de pratiques spéculatives. Si la tendance des lotissements se poursuivait dans les mêmes conditions à l'avenir que celles des années passées, il y aurait un besoin en superficie urbanisable d'environ 16 000 ha (CDS, 2008).

Le rythme élevé de l'extension des villes africaines a conduit au Symposium international sur les enjeux du développement urbain durable, tenu à Ouagadougou du 04 au 06 octobre 2007, où a été formulée une recommandation sur « *la prise d'initiatives fortes afin de densifier les villes et d'arrêter l'extension urbaine* », cela paraît difficile avec une forte croissance démographique. L'évolution de la ville de Ouagadougou est illustrée par les cartes ci-dessous. Elles montrent son étalement à travers surtout les lotissements.

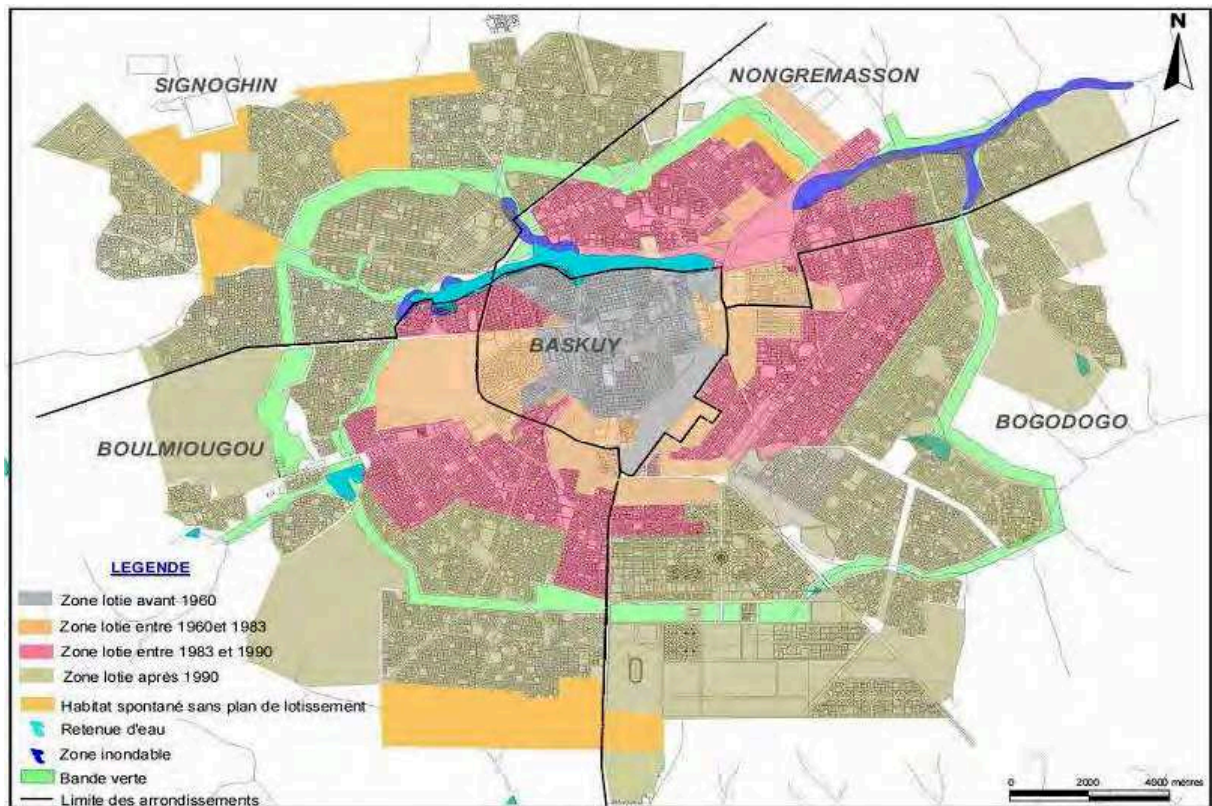
Carte 13: Evolution spatiale de la ville de Ouagadougou de 1932 à 2014



Source : Commune de Ouagadougou, Projet CDS, 2009, MUH, 2014

Le phénomène de spéculation et la stratégie d'anticipation expliquent en partie l'expansion du non-loti en périphérie de la ville, alors même que les opérations de lotissement sont massives. La carte ci-dessous présente les différentes périodes de lotissement.

Carte 14: Evolution des lotissements de Ouagadougou



Source : DGUTF, IGB (BNDT 2002)

Il ressort de cette carte que la ville de Ouagadougou a été construite progressivement, de manière radio-concentrique, lotissement après lotissement, de la période des indépendances jusqu'à aujourd'hui. Cette évolution nous a permis d'élaborer une typologie des quartiers en 3 zones : centre, péricentre et périphérique ; ensuite selon l'habitat, loti ou non-loti et aménagé et auto-construit par les lotissements.

Tableau 13 : Typologie des quartiers

Type	Nom du quartier
Centre	Koulouba, Paspanga, Larlé, Ouidi, Dapoya, Saint Léon, Samadin, Hamadalaye, Bilbalogho, Cité an II et an III
Péricentre	Wemtenga, Zogona, Zone 1, Gounghin, 1200 logements, Kalgoné, Zone du Bois, Nonsin, Patte d'oe
Périphérique	Ouaga 2000, Wayalghin, Rimkieta, Karpalla, Tampouy, Kilwin, Kossodo, Tanghin, Somgandé, Balkui. Nagrin, Cité de l'avenir Rimkieta, cité Bassinko, Cité route de Loumbila, logement sociaux Karpalla
Loti	Koulouba, Gounghin, Zone du Bois, Paspanga, Larlé, 1200 logements, Larlé, Ouidi, Dapoya, st Léon, Kalgoné, Samadin, Nonsin, Hamadalaye, Bilbalogho, Cité an II et an III, Ouaga 2000, Wayalghin, Zone 1, Rimkieta, Karpalla, Patte d'oe, Tampouy, Kilwin, Kossodo, Gounghin, Tanghin, Somgandé, Balkui. Nagrin, Wemtenga, Cité de l'avenir Rimkieta, cité Bassinko, Cité route de Loumbila, logement sociaux Karpalla
Non-loti	Non-loti Saaba, Yamtenga, Zongo, Tengadogo, Bassinko, Toukin, Taabtenga, NiokoI, et II
Aménagé, cités, logement sociaux	Ouaga 2000, Cité de l'avenir Rimkieta, cité Bassinko, Cité route de Loumbila, logement sociaux Karpalla cité verte, Cité an II et an III, 1200 logement, Cité SOCOGIB Ouaga 2000
Auto construit	Karpalla, Koulouba, Gounghin, Zone du Bois, Paspanga, Larlé, 1200 logements, Larlé, Ouidi, Dapoya, St Léon, Kalgoné, Samadin, Nonsin, Hamadalaye, Bilbalogho, Wayalghin, Zone 1, Rimkieta, Karpalla, Patte d'oe, Tampouy, Kilwin, Kossodo, Gounghin, Tanghin, Somgandé, Balkui. Nagrin, Wemtenga

Source : SERE, 2017

Les quartiers lotis sont les plus nombreux. Ils regroupent aussi bien des quartiers auto-construits dans les opérations de lotissement classiques, très souvent sans viabilisation, que des quartiers construits par une opération d'aménagement viabilisée.

Les quartiers non-lotis avaient la particularité d'être construits en terre battue. Cependant, actuellement de nombreux logements sont construits avec des matériaux définitifs, notamment du ciment ou en matériaux mixtes (ciment et terre battue).

Planche photographique 2: Construction en dur en non-loti, Tabtenga



SERE, enquête terrain, 2014-2015

Les quartiers non-lotis n'avaient que des bornes fontaines, pas de branchement individuel, ni d'électricité avant 2005. Aujourd'hui, plusieurs quartiers non-lotis (Bissighin, Bogodogo, Toukin,

Nioko 2, Zongo) sont desservis en partie en eau potable par l'Office National de l'Eau (ONEA), à travers des opérateurs privés. L'abonnement et le paiement des factures dans ces zones s'effectuent dans leurs agences. Certains des quartiers comme celui Tengadogo dispose des bornes fontaines.

Si pour l'approvisionnement en eau, l'ONEA est impliqué dans sa mise en œuvre, ce n'est pas le cas pour l'électricité. Il s'agit d'initiatives de certaines personnes, sans autorisation de la Compagnie nationale d'électricité. Ce phénomène s'est répandu dans pratiquement tout le quartier comme le montrent les photos de la planche photographique suivante.

Planche photographique 3: Electricité dans le quartier non-loti de Tengadogo



SERE, enquête terrain, 2014-2015

Aujourd'hui, le statut des populations des quartiers non-loties est varié. On y trouve pratiquement toutes les couches sociales, des fonctionnaires, aux commerçants en passant par les élèves.

g) Les modes d'occupation du sol au sein de la ville de Ouagadougou

Selon le Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (2010), on distingue de nos jours deux types d'occupation dans la ville de Ouagadougou à savoir :

- l'occupation régulière, située dans les zones loties, issue des aménagements urbains régis par des cadres juridiques et réglementaires en matière d'urbanisation ;
- l'occupation irrégulière dans les zones non-loties qui échappe à toute forme de réglementation.

L'occupation des terres urbaines, avant l'adoption en 2012 de la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso (RAF), était assurée à la fois par le régime foncier coutumier, en vertu du caractère inaliénable de la terre, et par le régime réglementaire, dont les garanties étaient l'immatriculation, le certificat administratif et le livret foncier. Avec le Code de l'Urbanisme et de la Construction adopté en 2006 et la RAF de 2012, la sécurité de l'occupation des terres est garantie par l'un des titres suivants : le permis d'habiter, le permis d'exploiter, l'arrêté d'affectation, l'arrêté de mise à disposition, le bail, le titre de propriété ou le titre foncier (MUH, 2006).

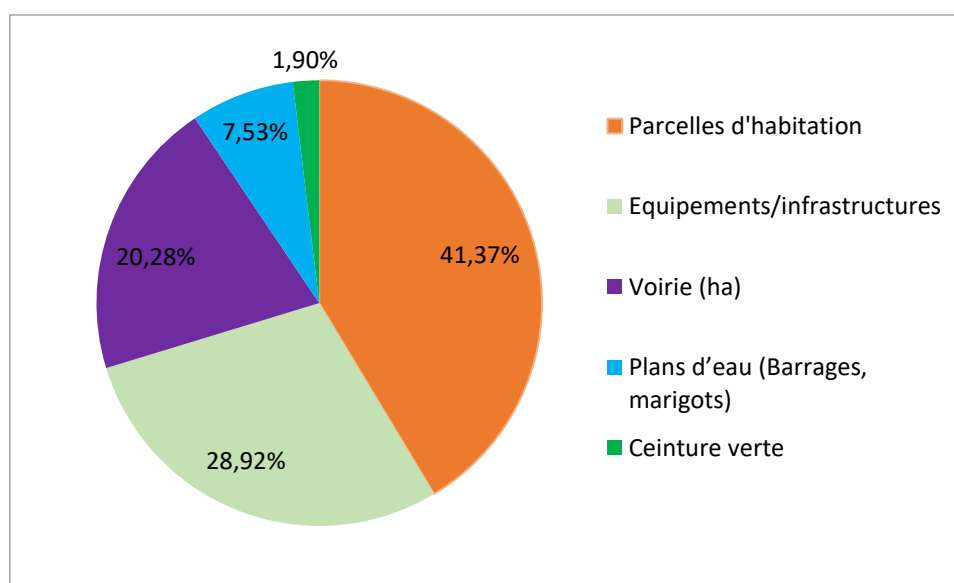
L'attribution des parcelles à la suite d'un lotissement est le premier mode d'accès à la terre, suivie de l'achat, de l'héritage et du don. Le système d'accession aux parcelles est tel que malgré le nombre de parcelles existantes, la demande reste insatisfaite. Selon le MHU (2013), la ville de

Ouagadougou, de façon régulière, compte au total 406 379 parcelles de tout usage, contre 390 532 d'habitation.

Selon le MUH (2014), l'espace urbain de l'agglomération de Ouagadougou se répartit entre les zones d'habitation (14 756 ha), les grandes infrastructures et équipements (10 314 ha), la ceinture verte et les espaces verts (679 ha) et les plans d'eau, dont les barrages et les marigots (2 684 ha).

Sur une superficie de 36 100 ha, selon les limites administratives actuelles de la ville lotie, seulement 310 km², soit 60% de la superficie communale, sont effectivement occupés, dont 272 km², soit 87,7% de cette superficie, abritent des habitations avec des standings variés. La ville croît de manière radioconcentrique, au fur et à mesure des extensions spontanées et des opérations de lotissement. La principale conséquence d'une telle dynamique de l'espace est le développement d'un tissu urbain peu dense (196 000 parcelles non mises en valeur sur un total de 390 532, soit moins de 50% de taux de mise en valeur, moins de 40 habitants à l'hectare), dépourvu de services urbains de base (eau potable, éclairage public, caniveaux, etc.). Ce mode de développement conditionne également la typologie de l'habitat et du logement, comme le montre le graphique 4.

Graphique 4: Le mode d'occupation du sol dans la commune de Ouagadougou en 2013



Source : MHU, DGUTF, (SIU) 2013

L'analyse de l'expansion urbaine de Ouagadougou a permis de montrer qu'en plus de la croissance démographique, la ville de Ouagadougou s'est agrandie au fil du temps par les opérations de lotissement et par l'urbanisation informelle dans les espaces non-lotis. La section suivante décrit la typologie du logement et les caractéristiques de l'habitat correspondant à toutes ces zones aménagées et non aménagées.

3.3. Typologie du logement et caractéristiques de l'habitat

Pour aborder les caractéristiques de l'habitat, il s'avère nécessaire de clarifier certaines terminologies telles qu'habitat et logement. L'**habitat** désigne, selon la politique nationale de l'habitat et du développement urbain initiée en 2008, le logement et son environnement, incluant ainsi l'ensemble des services urbains de base. Quant au **logement**, c'est un lieu ou une unité d'habitation, c'est l'endroit où vit un ou plusieurs ménages. C'est un local, un appartement ou une maison et plus généralement tout endroit où une ou plusieurs personnes peuvent s'abriter, en particulier pour se détendre, dormir, manger et vivre en privé. C'est un endroit pour s'abriter le jour et la nuit. En fait, les deux termes sont voisins du point de vue sémantique.

L'habitat de la ville de Ouagadougou n'est pas homogène, et ce, parce que l'habitat ouagalais n'est pas le fruit de la mise en œuvre d'un processus projeté et planifié. Les différents modes d'occupation de l'espace sont fortement marqués par l'héritage traditionnel et colonial. Cette caractérisation peut prendre plusieurs formes, selon le standing, le type de logement et la catégorie de l'habitat.

3.3.1. Typologie et standing des logements

De manière générale, il n'existe pas de zone d'habitat homogène dans la ville de Ouagadougou, en dehors de quelques poches d'habitat planifié (zones de promotion immobilière). Et même dans ces zones, les occupants entreprennent, en fonction de l'évolution de leurs moyens, des opérations de modifications qui interviennent quelquefois avant même la première occupation. Ces modifications dénaturent souvent la cohérence d'ensemble du quartier.

On distingue dans la plupart des quartiers des logements aux standings variés qui se côtoient. Si l'on se réfère à la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU), on peut distinguer à Ouagadougou, trois catégories de logements en fonction des standings : le logement de grand standing, le logement de moyen standing et le logement populaire considéré comme le bas standing (MHU, 2012).

En 2009, le CDS a établi une typologie légèrement différente des standings de logements qui est représentée dans le tableau 14.

Tableau 14: Importance des standings de logements à Ouagadougou en 2009

Standing	Importance dans la ville	Surface (m ²)	Matériaux de construction	Eau potable	Electricité	Sanitaire
Haut	11%	>500	Dur (béton)	Eau courante avec plusieurs points d'eau	Oui	WC avec chasse
Bon	18%	300-500	Dur, banco enduit de ciment	Eau courante avec un point d'eau	Oui	Latrine fosse étanche
Moyen	27%	300-500	Banco amélioré	Borne fontaine	Non	Latrine traditionnelle
Bas	44%	200-300	Banco simple	Borne fontaine	Non	Espace naturel

Source : Commune de Ouagadougou, Projet CDS, 2009

Le logement dans la ville de Ouagadougou, au regard des données du tableau 14, ne répond pas à des normes urbanistiques acceptables. En effet, 89% des logements sont construits avec des matériaux locaux (banco amélioré ou non) qui sont fragiles ; toute chose qui laisse entrevoir déjà le degré de vulnérabilité de l'habitat. Autre question qui se pose : Comment ces typologies se recoupent-elles avec celle du loti/non-loti ?

a) Le logement de grand ou haut standing

Le logement de grand ou de haut standing concerne les immeubles ou duplex, les logements de type F5, c'est-à-dire une maison individuelle comportant d'au moins une cuisine de moins de 12 m², 5 pièces, des WC/salles d'eau et un ou plusieurs séjours. Ce type de logement est construit en matériaux définitifs, et bénéficie d'installations et de commodités répondant aux besoins en confort et luxe des occupants. Les ouvertures de ces constructions sont vitrées et posées sur des cadres métalliques ou en aluminium. Les sols sont revêtus au moins de chapes en ciment, de céramiques ou autres nouveaux matériaux nouveaux importés. Les plafonds sont en bois riches, en staffs ou autres matériaux importés.

On trouve ce genre de logement de façon disparate à travers toute la ville. Mais, il est plus concentré dans le centre-ville et dans les quartiers planifiés tels que la zone du bois, Ouaga 2000, etc. Il représente 11% des logements dans la ville de Ouagadougou¹⁸.

Planche photographique 4: Logement grand ou haut standing



SERE, enquête terrain, 2014-2015

¹⁸ Cf. POS de Ouagadougou en cours de validation, 80 p

b) Le logement de bon standing

C'est une maison individuelle bâtie sur une superficie comprise entre 300 et 500 m². Il est de type F4 (3 chambres salon ou villa) ou F3 (2 chambres salon ou mini villa), c'est-à-dire, une maison disposant de quatre ou trois pièces, une cuisine de moins de 12 m², des WC/salles d'eau. Ce type de logement est construit avec des matériaux définitifs et bénéficie d'installations et de commodités répondant aux besoins en confort des occupants. Il est généralement destiné à l'hébergement d'un ménage. On en trouve également un peu partout dans la ville de Ouagadougou et il représente environ 18% des logements de la ville (Commune de Ouagadougou, 2010).

Planche photographique 5: Logement de bon standing



SERE, enquête terrain, 2014-2015

c) Le logement de moyen standing

Il se rencontre essentiellement dans les zones loties. Ce type de logement est bâti sur une superficie allant de 300 à 200 m² et comprend une cuisine de moins de 12 m², 2 pièces, WC/salle d'eau, c'est-à-dire un logement de type F2 appelé communément chambre-salon, les pièces sont en général de petite taille (8 à 12m²). Les murs sont en matériaux définitifs, en banco amélioré ou en parpaings de ciment enduits ou non. La toiture est en tôle ondulée et les ouvertures sont des menuiseries métalliques à persiennes. Il prend en compte aussi, le logement sous forme d'alignement de maisons d'une ou deux pièces, généralement appelé « célibatérium » et constitue en général le parc de logement locatif. Le logement de moyen standing (photo n°6) occupe 27 % du logement de la ville (Commune de Ouaga, 2010).

Planche photographique 6: Logement de moyen standing



Source : SERE, 2015

d) Le logement de bas standing

Il se rencontre particulièrement dans les zones non-loties mais aussi dans les anciens et nouveaux quartiers. C'est l'ensemble des logements du type F1 (entrée-couché ou studio) et le reste des logements non cités. Les pièces de ce type de logement sont en général de petite taille (5 à 8 m²) ; les murs sont en banco amélioré, ou en ciment, mais, très souvent en matériaux non définitifs. Il s'agit souvent de constructions précaires érigées dans l'attente d'une opération d'aménagement ultérieure qui viendrait régulariser l'occupation du sol.

Planche photographique 7: Logement de bas standing



SERE, enquête terrain, 2014-2015

3.3.2. Typologie de l'habitat

Ouagadougou, ville cosmopolite, est également caractérisée par une large variété des formes d'habitat. On distingue principalement deux catégories d'habitat : l'habitat moderne ou planifié et l'habitat populaire, constitué d'habitat auto-construit en zone lotie et d'habitat spontané ou sous-intégré en zone non-lotie. Ces différents types d'habitats présentent des caractéristiques spécifiques qui animent la dynamique de l'ensemble de la ville.

a) L'habitat moderne ou planifié

C'est le premier type d'habitat composé de villas situées dans les zones résidentielles présentant plus ou moins la même configuration et une viabilisation plus ou moins complète (canalisation, voirie bitumée, éclairage public, adduction d'eau potable, téléphone, etc.). Il intègre différentes cités construites pour la plupart pendant la période révolutionnaire. On peut citer, entre autres, les Cités An I, An II (A et B) et An III, les 1200 logements, les cités SOCOGIB, AZIMMO, Songtaaba, Ouaga 2000, les cités des logements sociaux (la cité verte à Karpala, la cité de Bassinko, la cité de l'espérance à Rimkièta) etc. La ZACA et la ZAD peuvent être incluses dans cette catégorie au vu de la forme urbanistique de l'habitat qui se dégage progressivement même si sa vocation première est d'abriter le commerce et l'administration. On peut citer également les aménagements de zones opérés à travers le projet « 10 000 logements sociaux », comme la cité de l'Espérance sur la route de Ouahigouya.

Planche photographique 8: Habitat planifié, logements sociaux et économiques, cité de Bassinko



SERE, enquête terrain, 2014-2015

b) L'habitat populaire

Ce deuxième type d'habitat se rencontre aussi bien dans les zones loties que non-loties. Il est la conséquence de lotissements successifs, avec une viabilisation sommaire ou insuffisante en termes de canalisation, de bitumage des voies, d'éclairage public, etc.

Ce type d'habitat se retrouve dans les anciens quartiers centraux comme dans les quartiers nouvellement aménagés, avec une diversité de constructions et de standings. Cela se justifie par le fait que les constructions sont laissées à l'initiative des ménages, après l'attribution des parcelles durant le processus du lotissement. Ce processus de lotissement est conduit par la mairie de l'arrondissement concerné, à travers une commission mise en place à cet effet. Un recensement des personnes vivant sur le site et ayant une parcelle est effectué. A l'issue de ce recensement, les attributions sont faites en tenant compte des statuts des résidents. La priorité dans les attributions est réservée respectivement à la catégorie des résidents réels (personnes vivant sur le site), puis des résidents virtuels (ils ne résident pas mais ont des parcelles), et enfin viennent les propriétaires des ruines (résidences en ruines). En outre, chaque résident selon son statut paie une taxe de

contribution au lotissement qui varie de 35 à 75 000 FCFA. 18,5% des ménages de Ouagadougou vivent dans l'habitat populaire. Au total, l'habitat populaire et l'habitat moderne occupent 14 286 ha, soit 47% de la superficie urbanisée (Projet CDS, 2009) ; le reste étant occupé par l'habitat spontané.

En d'autres termes, l'habitat populaire dans la ville est le fruit d'une mutation de la concession traditionnelle, seulement influencée par les formes rectangulaires, induites par l'utilisation des matériaux importés, et implantés désormais sur les trames parcellaires urbaines.

Aujourd'hui, ce mode d'habitation influence encore les citadins. La parcelle urbaine dans les quartiers populaires accueille plusieurs maisonnettes implantées autour d'une cour, même si les maisons rectangulaires remplacent à présent les cases rondes. Comme dans les concessions traditionnelles, les cours sont peu végétalisées et l'élevage domestique est encore présent dans plusieurs parcelles de la ville. La planche photographique suivante présente des exemples d'habitat populaire de la ville de Ouagadougou

Planche photographique 9: Habitat populaire en zone lotie



Quartier Kalgoné, arrondissement 5



Quartier Balkui, arrondissement 11

SERE, enquête terrain, 2014-2015

A défaut d'obtenir un logement dans des zones d'habitat populaire, les ménages ont recours aux zones d'habitat spontané où non-loties. Elles sont caractérisées également par l'auto construction, avec pratiquement une absence de viabilisation. Environ 97% des constructions sont faites avec des matériaux précaires, comme le banco, du fait de la pauvreté des habitants et aussi de l'absence de sécurité sur l'occupation foncière comme l'explique, Bertrand (1998), Durand-Lasserre et Le Roy (2012), Zongo et Koudougou (2003, 2012), Prat (1996).

Elles sont généralement dépourvues de tout équipement moderne. D'après Dupuis, Leu, Söderström, Biehler (2010), ces constructions sont couramment appelées « maisonnettes-alibi » car elles servent plus ou moins de garantie pour l'obtention d'une parcelle durant l'opération de lotissement qui interviendra ultérieurement. L'habitat spontané se développe dans les quartiers périphériques, autour des quartiers issus des lotissements massifs des années 1980. Ces quartiers accueillent une grande partie des populations frappées par la pauvreté urbaine. L'habitat spontané

se trouve être la forme dominante parmi les trois catégories, car il occupe 53% de la superficie de l'agglomération de Ouagadougou et abrite 25% des ménages (INSD, RGPH, 2006).

Planche photographique 10: Habitat spontané ou non-loti



Habitat spontané, non-loti à Tabtenga, Arrondissement 10 (photo 1) et Boassa Arrondissement 7 (photo 2)

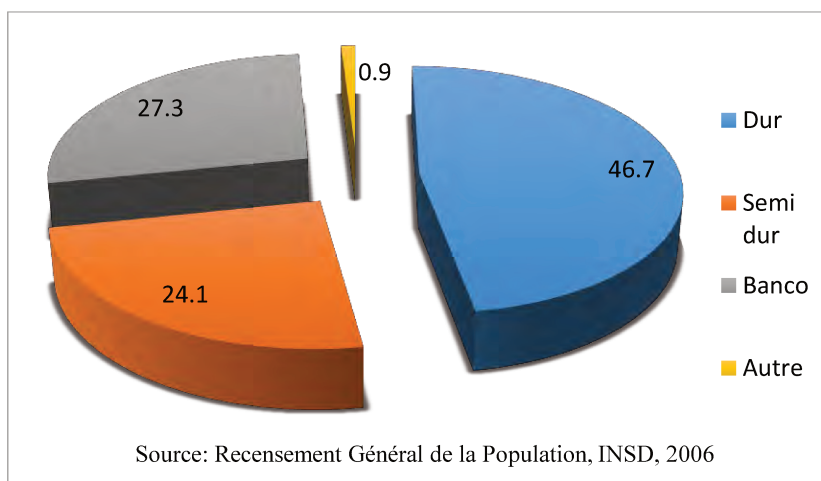
SERE, enquête terrain, 2014-2015

3.3.3. Les matériaux de construction

Les matériaux utilisés dans la production du logement varient en fonction du revenu des familles. Il y a donc un parallélisme entre les secteurs urbains et les matériaux utilisés : plus on s'éloigne du centre, plus les matériaux précaires sont dominants. Ainsi, dans les quartiers centraux les matériaux utilisés sont durables (parpaings de ciment, béton), en dehors des poches des quartiers anciens. Mais, même dans ces vieux quartiers, le renouvellement urbain est à l'œuvre et les nouvelles constructions sont en matériaux consolidés.

Dans les quartiers populaires, il y a une mixité et les constructions en matériaux consolidés côtoient des constructions en matériaux semi-définitifs comme le banco amélioré. Les matériaux durs (46,7%) sont les plus utilisés, suivis du banco qui occupe une part importante (27,3%), et des matériaux semi-durs (24,1%).

Graphique 5: Typologie des matériaux utilisés pour les constructions



De façon générale, les constructions étant menées sans permis de construction, sans contrôle et souvent sans techniciens, il existe pour chacune de ces catégories de matériaux des facteurs de risque liés à leur mise en œuvre. Une construction en matériaux durs peut très bien être précaire ou constituer un danger quand on considère la sécurité des ménages.

Pour les couvertures, le matériau dominant est la tôle (96%). C'est en effet, le matériau durable et à bas prix que l'on retrouve sur le marché. Il est très souvent posé sans isolation, ce qui entraîne un réchauffement important des locaux, surtout pendant les périodes chaudes de l'année où la température à Ouagadougou atteint 43°C.

Dans les quartiers d'habitat spontané, la plupart des constructions restent en matériaux précaires : murs en banco avec toitures en tôles. Les constructions manquent souvent de fondations et les murs ne bénéficient pas d'enduit de protection. Nous pouvons donc noter une vraie difficulté à trouver un logement décent pour les jeunes ménages ouagalais, en dépit des multiples opérations de lotissement et des parcelles dégagées. Il serait donc opportun de mener une véritable réflexion stratégique sur la problématique du logement, visant une densification et plutôt la satisfaction de l'objectif « loger » au lieu de l'objectif « attribuer » une parcelle pour le ménage. Cependant, quelle est la compréhension de la population de la ville sur la politique du logement ? Le niveau d'éducation n'a-t-il pas un impact sur cette façon de voir les choses ?

3.4. La structure des ménages ouagalais

La population de la ville de Ouagadougou est constituée de différentes familles qui peuvent aller de la famille nucléaire (couple parental avec enfants) à la famille élargie. Les familles sont à leur tour constituées d'un ou plusieurs ménages. Plusieurs études ont abordé la question des ménages ouagalais, INSD (2006) ; Delaunay et Boyer (2017) ; Guengan (2009) etc.

L'augmentation du nombre de ménages s'accompagne d'une modification de leurs caractéristiques. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse : les facteurs démographiques (transition démographique et diminution du nombre d'enfants, vieillissement de la population), auxquels s'ajoutent les comportements sociaux (départ des jeunes, fréquence des études supérieures, augmentation des familles monoparentales, maintien à domicile des personnes âgées). Cela aboutit à une multiplication du nombre de ménages et une diminution de leur taille moyenne. Au dernier RGPH, Ouagadougou, disposait de 308 380 ménages avec une population de 1 475 223 habitants. La taille moyenne d'un ménage était de 4,8 personnes. Ainsi, les ménages de la ville de Ouagadougou ont une taille moyenne inférieure à la moyenne nationale qui est de 5,9 (INSD, 2009). Selon les données projetées, la ville aura 762 757 ménages environ en 2030¹⁹.

¹⁹ Commune de Ouagadougou, Annuaire statistique, 2011.

On distingue plusieurs types de ménage dans la ville de Ouagadougou, selon les liens de parenté des membres avec le chef de ménage :

- le ménage unipersonnel constitué d'un seul membre ;
- les couples sans enfants : ce sont des ménages constitués uniquement du chef de ménage avec sa/son conjointe/conjoint ;
- les couples avec enfants : ce sont des ménages constitués du chef de ménage avec un(e) seul(e) conjoint(e) et uniquement des fils et/ou filles du chef de ménage ;
- le ménage monoparental : ménage formé du chef de ménage avec ses enfants uniquement (sans conjoint(e) ni d'autres membres);
- le ménage monoparental élargi : il s'agit des ménages constitués du chef de ménage sans conjoint(e) avec ses enfants et d'autres membres apparentés ou non au chef de ménage ;
- le ménage élargi : il s'agit soit des couples avec ou sans enfants et qui vivent avec d'autres personnes apparentées ou non au chef de ménage soit des familles polygames.

Cette classification ne prend pas en compte les domestiques et autres personnels de maison. Les types de ménages les plus nombreux sont les familles élargies, qui sont soit des ménages polygames, soit des couples avec ou sans enfants vivant avec d'autres membres de la famille élargie. Les familles élargies sont suivies de loin par les couples vivant uniquement avec leurs enfants. Les couples sans enfants et les ménages unipersonnels viennent en dernière position.

L'étude « *Ouaga 2009* » donne des résultats similaires. Les familles à composition élargie sont les plus nombreuses dans les quartiers lotis, alors que les ménages unipersonnels dominent dans les quartiers non-lotis. Ainsi, Delaunay et Boyer (2017) analysent la famille ouagalaise à partir des données de l'étude « *Ouaga 2009* ». Cette famille élargie est constituée de personnes ayant un lien de parenté (tante, oncle, neveu, cousin etc.) et ceux n'ayant aucun lien de parenté. C'est dans ce contexte qu'avait également décrit Le Bris et *al.*, (1987) la notion de ménage ou famille « conférée » en Afrique de l'Ouest où l'autorité peut être confiée à une tierce personne.

3.5. L'évolution de la politique du logement de la période des indépendances à nos jours

Cette partie vise maintenant à donner un aperçu des actions politiques entreprises dans le domaine du logement, en particulier et dans celui de l'habitat, en général au Burkina Faso depuis les indépendances, en 1960. On distingue trois grandes périodes dans la politique du logement au Burkina Faso de la colonisation à nos jours.

a) Période 1960 à 1983

A l'accession de la Haute Volta à l'indépendance en 1960, Ouagadougou (60 000 habitants) et Bobo-Dioulasso (55 000 habitants) n'étaient que les villes les plus importantes, les critères alors retenus pour définir la ville étant d'ordre démographique (plus de 10 000 habitants) et infrastructurel (services administratifs, réseaux de distribution d'eau potable et d'électricité). Sur cette base, seules cinq agglomérations étaient considérées comme centres urbains en 1975 : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya et Banfora. La gestion du foncier au Burkina Faso a connu plusieurs mutations. Elle est partagée entre le pouvoir traditionnel, les collectivités et l'Etat (Jaglin, 1995). L'évolution des lois en la matière a été en déphasage avec la réalité du terrain. Le pouvoir traditionnel, qui n'est pas pris en compte de manière officielle dans les différentes lois, continue de jouer un rôle capital et cela est constaté depuis la période coloniale jusqu'à nos jours, même si pendant la période de la révolution (1983-1987), il a été en retrait, avec les *opérations commandos de lotissement*²⁰ et du fait que la terre appartenait exclusivement à l'Etat, à travers la première réorganisation agraire et foncière de 1984.

Pendant la période coloniale et ce jusqu'en 1983, marquant le début de la révolution, le foncier était géré selon les principes coutumiers de la chefferie terrienne. La terre était un patrimoine familial détenu par les propriétaires terriens et transmis de génération en génération. Elle était utilisée pour les besoins de toute la communauté. En effet selon Le Bris et *al.* (1991 :13), le foncier « est l'ensemble des règles définissant les droits d'accès, d'exploitation et de contrôle concernant la terre et les ressources naturelles ». Cette définition met l'accent sur la dimension sociale du foncier, le rapport entre les hommes et les groupes sociaux, partie intégrante du fonctionnement de la société. Durant cette première phase, la terre ne pouvait faire l'objet d'aucune vente ni appropriation individuelle moyennant de l'argent. Par contre, elle était cédée aux populations en tant qu'usufruit, moyennant le respect des rites coutumiers selon les sociétés. La terre était sacrée et le principe de la loi coutumière était que la terre était inaliénable. Cette doctrine ancestrale sur la gestion du foncier a été mise à l'épreuve par la colonisation. Le foncier est devenu l'apanage du colon avec un droit à la propriété privée, à travers l'immatriculation et la délivrance d'un titre foncier, ou l'individu devient propriétaire de la terre (Jaglin, 1991). Cette observation a été faite par exemple à Bamako au Mali lors d'une étude sur la question foncière dans les villes du Mali : « les terrains ne sont plus donnés mais vendus. (...) C'est bien une rupture sociale que ce morcellement du sol périurbain d'un type nouveau consacre par rapport au précédent schéma d'insertion irrégulière », Bertrand (1994 :58).

De l'indépendance en 1960 à l'avènement de la révolution en 1984, la législation foncière fut peu différente de la période coloniale. La loi 77-60/AN de la Haute Volta, datée du 12 juillet 1960,

²⁰ Opération de lotissement dit commando étaient des lotissements tous azimuts organisés sous la révolution.

bien que déterminant trois types de concessions domaniales qui sont les concessions urbaines, les concessions rurales et les concessions industrielles, restait dans son ensemble une copie du régime de 1932. C'est véritablement autour de la décennie 1970, que la spéculation sur le sol apparaît alors comme un phénomène relativement nouveau. Le développement des achats, qui représentent à partir de 1974 et jusqu'en 1984 plus de 50% des attributions, marque l'entrée de la terre urbaine dans le marché monétaire et indique aussi probablement le début de la pression foncière due à la croissance démographique, aux nouveaux propriétaires et spéculateurs. Le mécanisme marchand est enclenché et contribue à la compensation financière. L'occupation du sol se banalise et entretient une spirale inflationniste, c'est la marchandisation organisée du foncier (Jaglin, 1991).

Outre le fait que la loi 77/60 AN reconnaissait le droit foncier coutumier, elle édictait une longue procédure en matière d'aménagement urbain : enquête de commodo et d'incommodo (enquête effectuée par l'administration avant la déclaration d'utilité publique), palabre avec les propriétaires coutumiers, immatriculation des terres ainsi acquises au nom de l'Etat, etc.

L'État était ainsi partagé entre la volonté de faire entrer le maximum de terres dans le domaine foncier national et celle de respecter le droit coutumier. Mais la résistance des chefs de terre était telle que l'Etat ne pouvait mener une politique urbaine profitable à tous.

Cette période s'est ainsi caractérisée par l'absence d'une véritable politique d'aménagement urbain. Plusieurs projets ont été néanmoins initiés et exécutés, sur financement extérieur. La plupart ont été expérimentés à Ouagadougou, quelques centres urbains en ont également bénéficié : le projet habitat de 1973, le projet pilote de Cissin, le projet des Nations unies en milieu rural, le projet du PNUD à Gaoua et à Fada N'Gourma, le projet de la Banque mondiale de 1978 à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, le projet Wagadogo Nonsin de 1980.

Dans le cadre des politiques et programmes de développement impulsés par les différents gouvernements, il y a eu, en dehors de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, le début de l'industrialisation des villes moyennes comme Koudougou et Banfora et le déploiement de l'administration dans les centres secondaires. Le programme des « dix villes moyennes », initié pour appuyer le développement des centres secondaires s'est traduit par la création d'établissements publics communaux de développement (EPCD) dans les villes de Fada-N'Gourma, de Kaya et de Ouahigouya.

Enfin, la période de 1960 à 1983 a connu le début de la promotion immobilière, avec la construction de logements par la Société Immobilière de la Volta (SIV), la Société de Promotion et de Gestion immobilière (SOPROGIM), créée par décret 77/167/PRES/MF du 17 mai 1977, sous la forme d'une entreprise publique à caractère industriel et commercial, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Société nationale d'Assurance et de Réassurance (SONAR). Mais

cette production est restée très faible (200 logements environ), se limitant de surcroît à un moyen et haut standing. Elle ne pouvait satisfaire des besoins de logements sociaux plus importants et pour lesquels aucune tentative n'a été faite au cours des années 1960 à 1983. De plus, ces logements étaient excessivement chers : les loyers exigés pour les villas SIV variaient entre 40 000 et 140 000 FCFA, et les loyers SOPROGIM étaient plus chers que ceux construits par les privés. Ils n'étaient donc pas à la portée de tous les travailleurs. Une politique en déphasage par rapport aux réalités démographiques et économiques du pays pendant ce temps. N'ayant pas satisfait les exigences des besoins en logement de cette période, cette politique du logement a évolué avec la phase suivante.

b) Période de 1983 à 1987

Cette période s'est illustrée par un certain renouveau dans l'urbanisation au Burkina Faso. L'année 1983 marque l'avènement d'un régime politique, celui du Conseil National de la Révolution (CNR) dirigé par le capitaine Thomas Sankara, dont la volonté s'est traduite par une rupture radicale avec les habitudes connues jusque-là dans l'aménagement du territoire, la planification urbaine et la promotion de l'habitat.

En effet, le pouvoir du CNR va entraîner des bouleversements profonds dans la gestion du foncier et dans l'aménagement et l'occupation du sol. On assiste d'abord à l'adoption de la Loi portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF), à travers l'ordonnance n°84-050/CNR/PRESS du 04 août 1984 (Marie, 1990 ; MEF, 1996 ; Dialla, 2003). Ce tournant historique indique que désormais la terre appartient uniquement à l'Etat et cela est matérialisé à travers la mise en place du Domaine Foncier National (DFN). Dans sa définition, le DFN comprend toutes les terres faisant l'objet de titres de propriétés au nom de personnes physiques ou morales de droit privé ; les terres détenues en vertu des coutumes. Par cet acte, le pouvoir nationalisait ainsi toutes les terres et l'Etat devenait seul propriétaire du droit sur le sol. Ainsi, pour la première fois dans la législation foncière, la loi ne reconnaît plus toutes les formes de jouissance coutumière de la terre et la propriété privée du sol.

L'objectif de la RAF, était, entre autres, de favoriser une répartition foncière plus juste, un changement des mentalités et un travestissement des repères symboliques. Il s'agissait pour le pouvoir révolutionnaire de briser le monopole de l'autorité coutumière en matière de gestion foncière et de procéder à une répartition équitable du sol (Hilgers, 2005).

Les premiers outils de planification sont apparus. Sur le plan urbain, le premier Schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) adopté est mis en œuvre à Ouagadougou. Ainsi, de nombreux projets et programmes ont contribué au développement des villes et à l'amélioration de l'habitat grâce à la production de parcelles et d'équipements collectifs.

L'aménagement foncier et la politique de l'habitat sont sous-tendus par des opérations de lotissement à grande échelle, autour du slogan « Un ménage, une parcelle ». Cette politique des lotissements massifs a été accompagnée d'une politique de production de logements socio-économiques et par un contrôle des loyers de logement en vue de réduire le taux d'effort des ménages non propriétaires.

Un vaste programme de rénovation urbaine a été exécuté à Ouagadougou. La capitale présentait jusque-là l'image d'un gros village composé en grande partie de quartiers traditionnels insalubres et du centre-ville avec quelques immeubles autour du marché central et de la gare ferroviaire. L'Etat révolutionnaire a soutenu le financement des opérations d'aménagements urbains en créant un « Compte d'opérations lotissement des centres urbains et ruraux », et un Fonds de l'habitat pour le financement du logement, l'objectif étant de soutenir les efforts des services, des sociétés de promotion immobilière et d'une certaine catégorie des agents de l'Etat. Les mesures du Conseil National de la Révolution (CNR) dans le cadre de l'amélioration du logement a permis, entre autres, la construction de cités dites de la révolution (Cités an I, an II, an III, an IV-I et an IV-2), la cité de Tampouy, la cité des 1200 logements, etc.

c) La période de 1987 à l'ère de la gestion municipale décentralisée

A la fin de la révolution en 1987, avec le nouveau régime et la politique de décentralisation, la gestion coutumière et le privé réapparaissent et sont mis en exergue. Les directives de la RAF de 1984 sont brandies par certains acteurs comme révolutionnaires : « seul l'Etat peut être propriétaire de la terre ; les citoyens étant exclus de la propriété des terres et ne pouvant disposer que de simples droits de jouissance. Cette situation va aboutir à des relectures de la RAF, conformément à l'Etat de droit, successivement en 1991, en 1996, pour introduire le fait que les terres du DFN pourraient être cessibles à titre privé. La terre cessait dès lors d'être la propriété absolue de l'Etat. De plus, le processus de communalisation va voir l'aménagement du foncier dévolu aux autorités municipales.

La mise en œuvre de la version de la RAF de 1996 a fait ressortir des insuffisances vis-à-vis des collectivités locales et du privé avec l'apparition de nouveaux acteurs tels que les « agrobusiness men ». Il ressort également comme faiblesse l'imprécision de certains articles, et l'ineffectivité de la charte foncière (Nacambo et Sanou, 2015).

Ces différentes faiblesses ont conduit à la révision et à l'adoption en 2012 de la Loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012, portant réorganisation agraire et foncière et ensuite le décret n°2014-281/PRES/PM/MATD/MEF/MHU du 03 juin 2014, déterminant les modalités d'application de la Loi au Burkina Faso.

Tirant leçons des expériences antérieures, des modifications ont été apportées sur le domaine foncier national au Burkina Faso. Le domaine foncier national constitue un patrimoine commun de la nation et l'Etat, en tant que garant de l'intérêt général, organise sa gestion conformément aux principes établis. Ainsi, le domaine foncier national est composé du : domaine foncier de l'Etat, le domaine foncier des collectivités territoriales, le patrimoine foncier des particuliers. Le domaine foncier de l'Etat comprend le domaine public immobilier et le domaine privé immobilier de l'Etat. Celui des collectivités territoriales comprend le domaine public immobilier des collectivités territoriales et le domaine privé immobilier des collectivités territoriales. Quant au patrimoine foncier des particuliers, il est constitué : de l'ensemble des terres et autres biens immobiliers qui leur appartiennent en pleine propriété (MEF, RAF, 2012). On remarque bien que le pouvoir coutumier n'est pas pris en compte dans la gestion du foncier.

Malgré cet état de fait, le pouvoir coutumier continue de jouer un rôle clé dans le foncier, surtout les terres en périphérie de la ville de Ouagadougou, se rendant ainsi incontournable à tout achat de parcelle dans les quartiers non-lotis et villages rattachés à la ville. Comme le confirment deux jeunes interrogés ci-dessous, en réponse à la question de savoir si elles ont recours aux chefs coutumiers ou les propriétaires terriens pour avoir une parcelle :

« J'ai acheté avec les propriétaires de terre à 50 000 FCFA en 2004 ; en ce moment, il n'y avait pas beaucoup de gens par là. Mais aujourd'hui on ne peut avoir ça à ce prix ; si tu obtiens, le moins cher c'est entre 150 000 FCFA et 200 000 FCFA un terrain vide et s'est avec les revendeurs mais ce n'est pas mon cas. » (Kassoum, n°45, 34 ans, mécanicien auto, non-loti Djicofè).

« Je suis allé avec un autre cousin, parce qu'il faut un témoin ; comme c'est l'informel quand tu veux payer quelque chose, il faut un témoin qui va apprécier. Je suis allé avec ce cousin, ensemble on a vu le terrain et lui aussi a donné son avis. Et comme il est ami à l'un des propriétaires terriens, ça a vraiment simplifié les choses, on a fait la transaction, ils ont délimité, ils m'ont donné la parcelle qui fait 210 m² et je leur ai donné 125 000 FCFA ; c'était en 2010. » (Hyppolite, 30 ans, fonctionnaire, non-loti Saaba).

Ces pratiques, qui ne sont pas encadrées, engendrent de nombreuses conséquences pendant les périodes de lotissement. Mais elles nourrissent aussi la spéculation foncière, d'autant plus qu'il y a des revendeurs qui sont intermédiaires comme le confirment ces entretiens. Des conflits interviennent surtout pendant les opérations de lotissement, qui sont en réalité des périodes de régularisation. Certains ne sont pas attributaires, en dépit de toutes les années passées à attendre les opérations de lotissement (le temps d'attente varie entre 5 et 30, voire 40 ans). Ces personnes dénoncent très souvent le manque de transparence de la part des commissions d'attribution et de la part des maires concernés qui sont les présidents des commissions. Ils dénoncent aussi les attributions fictives, dans l'optique de revendre après. Aussi dénoncent-ils les bénéficiaires qui ne

méritent pas, selon eux, parce que ces personnes ne sont pas connues du quartier. Très souvent, ils constituent des associations pour défendre leurs intérêts, comme c'est le cas de l'association Wend Song Sida²¹ de Yamtenga. Après le lotissement en 2006, les personnes non attributaires ont créé cette association pour défendre leurs intérêts, afin de leur trouver des parcelles, mais aussi pour dénoncer les personnes attributaires considérées comme n'étant pas des habitants du quartier et dont certaines ont acheté leur parcelle auprès de tierces personnes. Comme le souligne le secrétaire général de l'Association Wend Song Sida, les conflits liés au foncier sont récurrents à la suite des opérations de lotissement :

« Nous avons été recensés premièrement en 2003, et, depuis cette date jusqu'à 2011, il y a eu trois recensements en tout. Nous avons cependant des problèmes d'attribution de parcelle parce que depuis lors, nous sommes toujours dans le statu quo. Pourtant, il y a des personnes qui ont habité dans cette zone depuis plus de 20 ans. Là où le bât blesse, c'est le fait qu'il y ait des gens qui viennent obliger les résidents réels à déguerpir, parce qu'ils sont attributaires de la parcelle où ces résidents réels vivent. Nous pensons que c'est une injustice qui est faite, et donc, en appelons aux autorités en charge des questions, notamment le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, afin qu'il voie comment régler notre situation. Car cela n'a fait que trop durer, et, les populations commencent en avoir ras-le-bol » (Secrétaire général de l'Association Wend Song Sida).

La responsabilité de manière générale est attribuée à l'Etat par les populations mais aussi par certains acteurs de la société civile. Le président du mouvement solidarité pour le logement (ONG, MSP/DROL) et consultant de la clinique foncière du Burkina Faso, reprochait à la RAF 2012 des insuffisances, notamment à travers ses articles 127 et 157, en ces termes :

« Pour preuve quand je prends la RAF, il y a les articles 127 et 157, lorsqu'on me dit que toute personne qui occupe une place sans avoir un titre de propriété, peut être déguerpie sans dédommagement, il faut lire la déclaration universelle des droits de l'homme que notre pays a ratifié. Mais dès lors que vous avez ratifié une convention, automatiquement vous devez corriger vos lois, mais ça ne se fait pas au Burkina Faso, j'attire l'attention chaque fois » (Président de ONG, MSP/DROL). En effet, l'article 127 de la RAF stipule que : *« Toute occupation sans titre des terres du domaine privé de l'Etat est interdite et le déguerpissement ne donne lieu ni à recasement ni à indemnisation »*.

Quant à l'article 159, il mentionne que : *« Les terres urbaines ou rurales du domaine privé immobilier non affecté des collectivités territoriales sont cédées aux personnes physiques et aux personnes morales dans les conditions fixées par les textes en vigueur. La cession des terres se*

²¹ Wend Song Sida signifie en langue mooré que Dieu permet la manifestation de la vérité.

fait conformément aux principes énoncés à l'article 3 ci-dessus, notamment au principe de genre et en tenant compte des dispositions du Code des personnes et de la famille ».

La RAF interdit donc toute occupation sans titre foncier et précise que tout dépérissement entrant dans ce cadre n'engendre aucun recasement ni indemnisation. Pour ce qui est du cas de la ville de Ouagadougou, sont concernés ici surtout les habitants des quartiers périphériques non-lotis, qui occupent des terrains sans un document officiel. Alors même qu'ils ne sont pas reconnus parce qu'ils ne disposent d'aucun document, l'Etat investit en même temps dans ces zones, en termes d'écoles, centres, de santé, d'eau potable, etc. Certains chercheurs ont recours à l'entre-deux pour parler du paradoxe des espaces informels de Ouagadougou (Sory et Soura, 2014).

L'administration peut, pour certaines zones, procéder à des attributions en plus des attributions de gré à gré. C'est désormais à celui qui a les moyens, le mieux-disant, que revient une parcelle mise en vente (MUH, 2002). En d'autres termes, la terre prend un caractère vénal et la spéculation foncière et immobilière est ainsi stimulée et normalisée. De plus, les terres urbaines peuvent être attribuées pour la promotion immobilière ou foncière, ce qui ouvre une place importante à l'implication du secteur privé dans la production des terrains d'habitation et des logements. Ainsi, la période contemporaine a été caractérisée par le désengagement progressif de l'Etat du secteur de la production du logement, au profit de l'initiative privée, comme l'avaient souhaité les institutions internationales, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Ainsi, on assiste à l'émergence des sociétés privées de promotion immobilière, en parallèle à l'action des collectivités locales dans l'aménagement de parcelles à usage d'habitation.

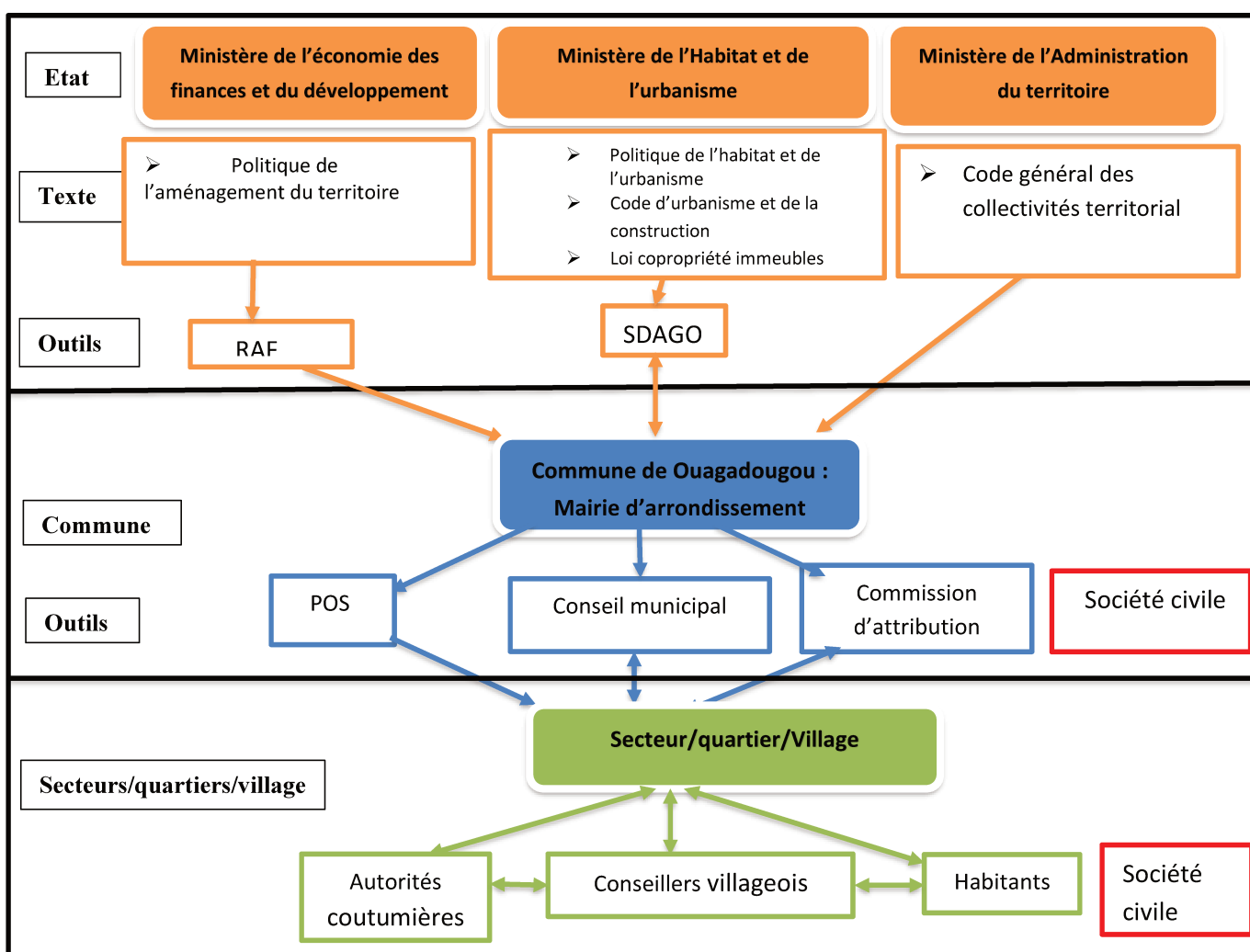
Cependant, à partir de 2006 on assiste à un renouveau du secteur de l'habitat et de l'urbanisme, avec la création d'un ministère plein chargé du secteur, la création de la Banque de l'Habitat, l'adoption de la loi portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso et l'élaboration de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU) en 2008, dont une des concrétisations a été le programme des « 10 000 logements sociaux et économiques », qui n'a malheureusement pas tenu toutes ses promesses. En effet, le programme n'a pu réaliser les 10 000 logements prévus, environ la moitié, soit 4 582 logements ont été produits sur la période 2008-2015 (MUH, 2016). Tirant leçons des insuffisances du programme 10 000 logements, l'Etat a lancé en avril 2017 un nouveau programme de production de 40 000 logements sociaux, économiques, de standings et collectifs. La phase de souscription (1 mois) à raison de 2000 FCFA non remboursables a permis de recenser plus de 240 000 souscripteurs. Cependant, les mêmes inquiétudes des populations vulnérables du secteur informel surtout n'ayant pas de revenus, ou ayant un faible ou un revenu qui n'est pas fixe, restent toujours posées

car les critères d'éligibilité ne diffèrent pas vraiment de ceux du programme antérieur. Ils concernent :

- tout Burkinabè âgé d'au moins 21 ans ;
- tout Burkinabè de l'intérieur et de la diaspora ;
- les travailleurs du public, du privé, du secteur informel et des professions libérales ;
- les mutuelles et autres organisations socioprofessionnelles de travailleurs ;
- les personnes disposant d'une parcelle et désireuses d'un accompagnement pour la construction.

Le schéma du jeu d'acteur de la gestion foncière permet de comprendre le lien entre les différents acteurs.

Figure 7: Schéma du jeu d'acteurs de la gestion foncière



Source : SERE, 2016

Le schéma du jeu d'acteur ci-dessus montre qu'il y a trois niveaux dans la gestion du foncier. Le premier est le niveau supérieur, représenté par l'Etat et ses services. Plusieurs ministères sont impliqués dont les plus importants sont l'économie et le développement, l'urbanisme et l'habitat et l'administration territoriale. Le deuxième niveau est le niveau communal avec la commune de

Ouagadougou et ses arrondissements. Enfin le troisième niveau est celui du village avec les autorités coutumières, les conseillers villageois et les habitants.

Ces différents acteurs interviennent dans le système foncier et jouent plusieurs rôles. L'Etat qui donne les grandes orientations et adopte les textes et règlement en matière d'urbanisme comme la RAF, tout en élaborant les outils tels que les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme. La commune de Ouagadougou et les arrondissements de qui relève l'opérationnel à travers le plan d'occupation du sol et la mise en œuvre de leur plan de développement communal. Enfin le village ou le secteur, qui constate les effets des actions entreprises pour le développement de leur territoire, par les opérations d'aménagement. A côté d'eux, il y a la présence de la société civile composée d'associations et d'ONG qui assurent le suivi et la défense des intérêts de leurs membres et des populations de manière générale, pour un développement harmonieux de la ville. Ce qui n'est pas toujours le cas avec les difficultés évoquées plus haut surtout dans les opérations d'accès aux fonciers et des lotissements. En somme, il y a plusieurs acteurs qui interviennent dans le domaine de la production du logement. Cependant, quelle est la situation actuelle de la production et de la demande du logement ?

3.6. Le marché du logement entre l'offre et la demande

La rapidité de la croissance démographique de Ouagadougou est un indicateur de l'ampleur du besoin en logements et en terrains d'habitation. En effet, la population de Ouagadougou va crescendo depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, sans interruption. Cette croissance de la population induit une augmentation du besoin en logements. Le rythme de la croissance démographique est supérieur à l'offre en logements, qui reste constamment déficitaire. Ainsi, l'obtention d'une parcelle et de surcroît d'un logement devient pénible pour les ménages et procure de gros revenus importants aux spéculateurs fonciers et immobiliers.

3.6.1. La promotion immobilière : les acteurs de la production du logement à Ouagadougou

La production de logements à Ouagadougou a été assurée aussi bien par l'Etat que par le privé. Depuis la période coloniale jusqu'à la fin de la révolution en 1987, la production de logement était surtout le fait de l'Etat. En effet, à travers le Ministère l'Urbanisme et de l'Habitat, l'Etat a, pendant longtemps, été le principal initiateur des opérations d'urbanisation tant en matière de planification que d'aménagement dans la ville. Les services du MUH et les organismes qui lui sont rattachés intervenant dans le domaine du logement à Ouagadougou sont : la Direction de l'Urbanisme, la Direction de l'Architecture, la SONATUR, le Centre de Gestion des Cités (CEGECI), la Direction

Générale de la Promotion du Logement. Les premières opérations datent du début de l'indépendance, avec la réalisation du projet de camp pour les fonctionnaires.

Ainsi, des opérations importantes ont vu le jour à travers des institutions comme la SONATUR, le CEGECI et la CNSS. Ces acteurs centraux ont produit des parcelles et des logements dans le but de rendre la capitale plus attractive et compétitive. Ainsi, les zones d'habitat créées dans ce cadre ne répondaient pas à des préoccupations sociales, pour loger les ménages démunis. Il s'agit au contraire des zones les plus chères de la ville.

L'habitat planifié a connu sa véritable période de décollage durant la période révolutionnaire, avec la construction des cités dites de la révolution (Cités an I, an II, an III, an IV-I et an IV-2), de la cité Songtaaba, et de la zone des 1200 logements. Dans le même ordre, nous pouvons également classer les zones aménagées SOCOGIB, CEGECI, les cités SONAR, les cités CNSS.

Planche photographique 11: Aperçu des cités construites sous la révolution (1983-1987) : les 1200 logements (photo 1) et la Cité An III (photo 2)



SERE, enquête terrain, 2014-2015

La CNSS s'est beaucoup investie dans l'immobilier, sans s'intéresser au social. Pour aider les ménages aux faibles revenus, l'Etat avait cependant entrepris, à travers le projet de promotion des matériaux locaux (LOCOMAT), des études de valorisation de matériaux et techniques constructives durables utilisant des intrants locaux. Cependant, le projet LOCOMAT n'a pas su développer un volet recherche sur les techniques de construction des maisons en banco, considérées comme précaires et qui constituaient cependant le type de logement dominant pour une grande partie du parc.

Parmi les apports qualitatifs de l'Etat, on peut citer la mise en place de la politique et de la stratégie nationale de l'habitat et du développement urbain, qui aura une incidence sur la ville. En effet, c'est ce contexte réglementaire qui fonde désormais la mise en œuvre des opérations d'urbanisme sur la ville, et qui institue le fondement du POS en cours d'adoption. Aussi, le contexte législatif actuel permet la mise en place de mécanismes de contrôle de l'acte de bâtir.

La prise en compte de la nécessité d'accompagner les couches pauvres de la population semble à présent préoccuper l'Etat qui a créé en 2007 la BHBF, puis en 2008 la Direction générale de la

promotion de l'habitat et du logement. Cette dernière a initié récemment un programme de réflexion sur la production et le financement du logement social, ainsi que sur des mesures d'accompagnement à l'auto-construction, par la mise à disposition des populations de plan type.

Depuis la libéralisation du secteur en 1995, on enregistre environ une trentaine de promoteurs immobiliers privés qui interviennent dans ce domaine : les producteurs des parcelles et logements, les facilitateurs d'accès et d'acquisition de parcelles, voire de logements. Des opérations de production sont initiées dans la ville de Ouagadougou par des promoteurs fonciers et immobiliers privés. Les opérations les plus importantes ont été initiées par la société AZIMMO en 1997, qui a réalisé 205 logements dans le quartier Ouaga 2000 pour des ménages riches, au coût unitaire variant de 16,5 à 30 millions de FCFA, et 365 logements dans le quartier Tampouy au Nord de Ouagadougou. Le coût de cession de chaque logement varie en fonction de sa taille, entre 6,5 et 12 millions de FCFA. Ainsi, le sud de la ville voit l'implantation de projets importants, comme Ouaga 2000. Malgré ces efforts consentis dans la promotion du logement, l'offre reste toujours en deçà des besoins de la population de la ville.

En 2006, il y a eu l'adoption du code de l'urbanisme et de la construction, puis la politique nationale de l'habitat et du développement urbain en 2008. La même année, est intervenu le lancement de la Banque de l'Habitat et un programme de construction de 159 logements sociaux a été initié entre cette banque et le CEGECI.

Par la suite, l'Etat, à travers la Direction générale de la promotion du logement, a lancé le programme de construction de 10 000 logements sociaux, échelonné sur 5 ans. Le principal site choisi a été celui de Bassinko. Plusieurs promoteurs immobiliers, environ une vingtaine (CGE Immobilier SA, Entreprise Abdoul-Service, Société Wend-Kouni SA, Société Immobilière Internationale Wend-panga, Société GELPAZ « IMMO SA » et bien d'autres) (cf. liste complète en Annexe 7), avec l'appui de certaines banques, notamment la Banque de l'habitat et du logement, ont entrepris la construction de logements sociaux et économiques au profit des burkinabè moyens.

Une seconde catégorie d'acteurs intervenant dans la promotion immobilière est ceux qu'on appelle communément les « démarcheurs ». Ils sont intermédiaires entre le propriétaire et le client, leur rôle est de faciliter l'acquisition, l'accès à des parcelles ou à des logements. Les services de démarcheurs sont des services auxquels toute personne peut recourir en cas de besoin d'achat d'une parcelle ou d'un logement ou encore pour trouver un logement en location. D'autres bailleurs vont jusqu'à leur confier la gestion des loyers de ces logements. Cependant, on distingue deux catégories de démarcheurs, à savoir les démarcheurs formels, c'est-à-dire ceux détenant des documents réguliers établissant leur reconnaissance officielle, et ceux informels, sans reconnaissance légale. La visite d'un logement est facturée à 2000 FCFA de frais de commission pour une maison à louer. Lorsque le logement convient au client, il verse au démarcheur 50 % du

loyer prévu. Pour ce qui concerne les parcelles, les frais de visite sont fixés à 5 000 FCFA et 10 % de la valeur de la parcelle lui est versée. Du fait des bas tarifs qu'ils appliquent et malgré des pratiques parfois trompeuses, les services des démarcheurs informels jouent un très grand rôle dans l'accès au logement de la population ouagalaise. Cependant, le secteur a besoin d'une véritable organisation.

Aujourd'hui, les résultats visibles de la promotion immobilière dans la ville concernent surtout la qualité architecturale, qui est au-dessus de la moyenne des quartiers générés, si l'on fait abstraction des modifications désordonnées sur les villas après acquisition.

Une autre conséquence de l'intervention des promoteurs privés est leur contribution à la spéculation foncière et à l'étalement urbain. En effet, autour de la ville, de grands domaines ont fait l'objet d'attribution à des promoteurs, sous couvert d'une intention de construction de logements sociaux. Ces terrains restent inexploités et il faudrait s'assurer qu'ils seront destinés à l'usage pour lequel ils ont été attribués.

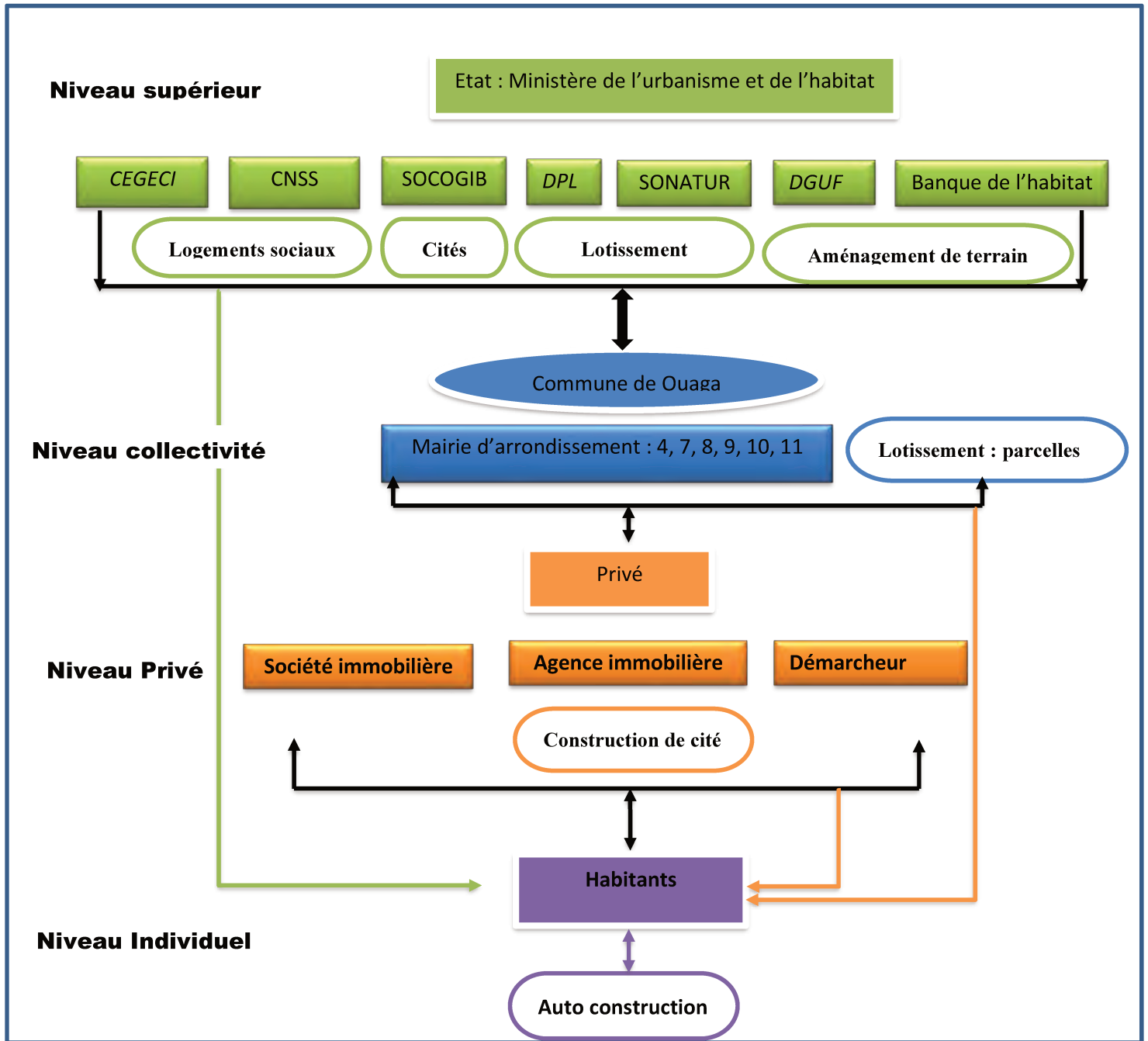
A cela, s'ajoute la non-capitalisation des actions des promoteurs immobiliers par l'Etat. En effet, il n'existe pas un système de suivi des réalisations des promoteurs immobiliers sur le territoire de la ville. En plus des promoteurs qui réalisent des logements sur des sites identifiés, d'autres construisent pour des particuliers disposant de leurs propres parcelles, à la suite de leur demande. Toutefois, la pratique dominante reste l'auto-construction du logement par les habitants, à Ouagadougou comme dans l'ensemble du pays (Boyer et *al.*, 2009 ; Biheler, 2010 ; MUH, 2013). L'auto-construction privée représente plus de 90 % de la production totale du logement. Cette situation s'explique aussi par la culture constructive du milieu traditionnel mossi, où la construction du logement était l'occasion de manifester la solidarité de la grande famille ou du village à l'endroit du maître d'ouvrage. Même placé dans un contexte de capitalisme et de spécialisation des tâches, cet esprit n'a pas complètement disparu : si le propriétaire auto-constructeur recourt à des prestataires rémunérés. Il n'est pas rare que ces derniers soient des membres de la famille, comme le relève l'étude menée par le MUH (2010, 2015) pour un « *dispositif d'aide à l'auto-construction* » initiée par la DGPHL.

L'absence d'une stratégie des pouvoirs publics dans l'accompagnement des ménages pour l'accès au logement est générale. Même quand le ménage accède au foncier, il n'y a pas encore de mécanisme d'aide financière ou technique, facilitant la construction du logement, ce qui entraîne chacun à faire comme il peut. Ce qui a comme corollaire la production de logements précaires accompagnée d'une faiblesse économique du secteur de la construction.

La figure ci-dessous présente le jeu d'acteur dans la production de logement au Burkina Faso et notamment à Ouagadougou. Nous avons déterminé 4 niveaux, à savoir le niveau supérieur

constitué de l'Etat et de ses structures centrales ; le niveau des collectivités constitué de la commune de Ouagadougou et des arrondissements périphériques ayant une façade de quartier non-loti pouvant effectuer d'éventuels lotissements ; le niveau privé constitué des sociétés immobilières agréées, des agences immobilières, et des démarcheurs ; et enfin le niveau individuel constitué des habitants, acteurs principaux de l'auto-construction.

Figure 8: Acteurs de la production de logement



Source : SERE, 2016

- **L'Etat et ses structures centrales** : le schéma montre bien qu'au niveau de l'Etat, plusieurs structures sont impliquées. Cependant, on distingue celles qui produisent des logements (CEGECI, SOCOGIB), celles chargées de la production et de l'aménagement de parcelles (DGUTF, SONATUR), qui sont chargées du suivi de la production de logements sociaux (DPL) et celles qui sont chargées du financement, mais aussi de la production (CNSS, Banque de l'habitat). Toutes ces structures ont des gestions autonomes, il y a très peu de synergie entre ces structures ; ce qui crée souvent des conflits de compétence entre elles. Seuls les salariés et la diaspora ont accès aux prestations de ces différentes structures.

- **La commune de Ouagadougou et les arrondissements périphériques** : à ce niveau il s'agit essentiellement des opérations de lotissements effectuées par les arrondissements périphérique (4, 7, 8, 9, 10, 11). Le suivi de l'Etat étant faible à ce niveau, la corruption aidant, ces opérations entraînent de nombreux conflits pendant la phase d'attribution. Le lien d'échange et de coopération entre les structures de l'Etat et celui des collectivités sur les questions de lotissements et production de logement est faible.
- **Les sociétés immobilières agréées, les agences immobilières et les démarcheurs** : elles sont constituées principalement des sociétés agréées, des agences immobilières très nombreuses et non reconnues pour la majorité, elles exercent dans l'informel ; enfin des démarcheurs, dont la plupart sont dans l'informel et jouent souvent les intermédiaires entre l'acheteur et le propriétaire d'un bien. A la recherche du profit, ces structures ont très peu de connexion avec les structures de l'Etat. Cependant, elles ont plus de relations avec les habitants à la recherche soit d'un logement, d'une parcelle soit d'autre type de prestation, comme les démarches d'obtention des PUH, les changements de destination d'un terrain, la construction etc.
- **Les habitants** : acteurs clé de l'autoproduction, ils ont produit la majorité des logements, aussi en zone lotie qu'en zone non-lotie. Ils construisent surtout après avoir acheté un terrain dans les quartiers non-lotis, une parcelle ou après avoir été attributaires d'une parcelle à l'issue d'un lotissement.

3.6.2. Le parc du logement et le statut d'occupation par les ménages

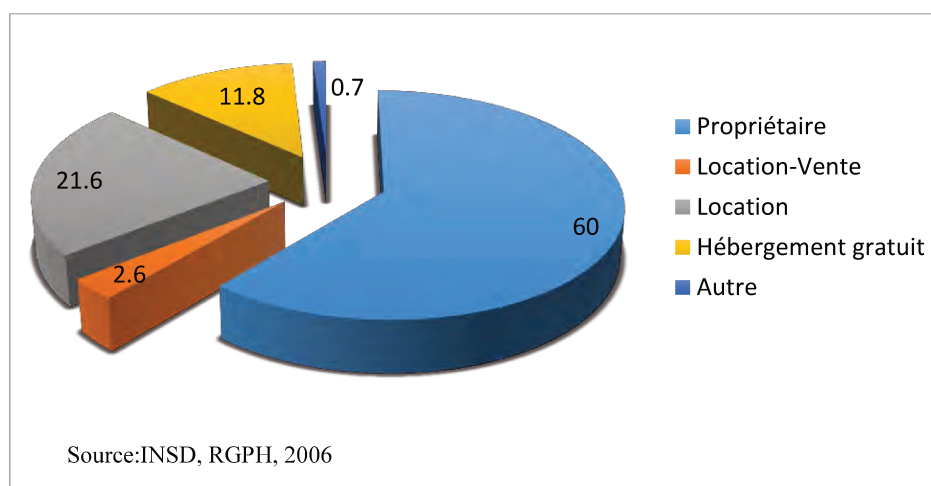
Pour mieux cerner les besoins en logement, il est important d'analyser le statut d'occupation des logements par les ménages. Mais aussi une analyse de l'impact des multiples opérations de lotissement sur la satisfaction de la demande est faite.

Comme l'a bien signalé le rapport diagnostic de la politique nationale du logement et de l'aménagement urbain (MUH, 2006), être propriétaire d'une résidence est une aspiration majeure pour tout ménage burkinabè, comme l'illustre cette maxime : « Dormir sous le toit ou sur la natte d'autrui, c'est dormir dehors ou à terre ». L'aspiration à la propriété est un besoin sociologique. Pour le Burkinabè, l'essentiel, c'est d'être propriétaire, peu importe la qualité de la propriété. Cette observation est faite également par Assobga (2011), qui parle « *d'obsession d'habiter sa propre maison à Lomé* ». Cette conception explique en partie le fait que sur l'ensemble du territoire, le logement locatif est peu prisé. Seuls 26% des ménages, d'après le RGPH 2006 vivaient en location. La majorité des ménages sont donc propriétaires de leur logement : 81,1% pour l'ensemble du pays, 58% pour Ouagadougou selon le RGPH 2006. Ces taux élevés illustrent la facilité d'accès à la terre en vue du logement. Dans le milieu rural et les villages à la périphérie de

la ville, les territoires n'étant pas lotis, c'est le droit coutumier basé sur les liens sociaux qui régit de manière pratique l'accès à la terre.

A l'inverse, dans les zones urbanisées, c'est le droit moderne avec le paiement des taxes qui s'applique, ce qui rend l'accès à la terre plus difficile, en particulier pour les ménages pauvres et les jeunes adultes. Le recours à la location s'impose donc pour ces ménages ne pouvant pas devenir propriétaires, ou qui sont obligés de recourir au quartier non-loti pour obtenir un logement. Une partie de ces ménages arrive à se loger gratuitement du fait de la solidarité (11% en 2006). Cette analyse se résume dans le graphique suivant.

Graphique 6: Répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement



De manière générale, les ménages locataires se composent de salariés du secteur public et du secteur privé formel. La location-vente est le fait des couches à revenus supérieurs. Le rapport des statistiques urbaines dressé en 2010 par le MUH à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance dénombre pour la ville de Ouagadougou 331 914 parcelles aménagées de 1960 à 2002. D'après le même rapport qui évalue à 95% le nombre de parcelles réservées à l'habitation pour une opération d'aménagement, il y aurait à Ouagadougou en 2006, environ 315 318 parcelles à usage d'habitation, soit plus de parcelles que de ménages.

Pourtant d'après le RGPH de 2006, il y avait encore 76 297 ménages résidant en zone non-lotie, soit 25% des ménages. Ils étaient 32 503 ménages en 1996, soit 23%. Il y aurait donc 232 098 ménages tributaires de 331 914 parcelles, soit 1,4 parcelle par ménage. Ces chiffres montrent non seulement le poids de la spéculation, mais aussi la production massive de parcelles, qui n'est pas forcément la meilleure alternative à la problématique de l'habitat spontané.

Le besoin en parcelles, qui motive les différentes opérations d'extension, est à regarder avec beaucoup de discernement. On se trouverait à présent face à une pratique où les régularisations par lotissement des zones d'habitat spontané déclencheraient l'appétit des spéculateurs, sans résoudre les problèmes réels des ménages.

Ainsi entre 1983 et 1995 le nombre de parcelles dégagées par les opérations de lotissement a été de 66 525 à Ouagadougou. Si l'on considère que seulement 9 800 parcelles avaient été dégagées entre 1960 et 1983 pour l'ensemble du pays et si l'on admet que la moitié concerne Ouagadougou, il y aurait eu alors plus de 250 000 parcelles produites depuis la décentralisation (1996), soit plus de 25 000 parcelles par an, ce qui dépasse la croissance annuelle des ménages.

Au cours de la période 1997-2000 les besoins étaient estimés à 23 809 parcelles, soit une production annuelle de 7 936 parcelles. Mais le besoin total en parcelles d'habitation a presque doublé depuis 2000-2005, avec 48 117 parcelles. En termes de projection, il est estimé à un besoin total 60 623 parcelles d'habitation entre 2005 et 2010. Entre 1997 et 2005, la production des terrains d'habitation répondait à la demande parce qu'il y a eu là une continuité dans l'offre depuis 1983. Le rapport nombre de ménage par parcelle dégagée fait apparaître l'importance quantitative de l'offre, respectivement de 5,5 et 3,6 entre 1997-2000 et 2005-2010.

Malgré tous ces chiffres, le taux de ménages propriétaires est passé de 60% en 1996 à 58% en 2006. Cette baisse paradoxale, a favorisé la hausse de la demande en logements locatifs, qui est passée de 21,6% en 1996 à 26% en 2006.

Face aux difficultés de financement et d'accès au logement, l'Etat a fait un retour dans la production des logements sociaux et économiques. Avec le concours des promoteurs immobiliers pour la construction, il a produit 4 582 logements entre 2008 à 2015.

Par ailleurs la majorité des ménages très pauvre, quand ils accèdent à la propriété foncière (la parcelle), ne peuvent pas financer la construction d'un logement en matériaux durables, parce qu'ils sont limités financièrement. La majorité des logements dans les quartiers urbains est précaire, et le phénomène est encore plus grave pour les villages rattachés de la périphérie.

Aussi, l'extension urbaine démesurée crée des distances importantes entre les espaces résidentiels et les équipements sociaux de base, contribuant ainsi à accentuer la pauvreté urbaine chez les habitants relégués en périphérie. Par ailleurs, la commune dispose de très peu de réserves foncières aménageables, si ce n'est dans les villages rattachés. Ainsi dans le cadre des dernières opérations de lotissement annoncées à Nongremassom, face à l'importance des souscripteurs, la commune a dû recourir à une négociation auprès des autorités de la commune voisine de Saaba, pour l'installation d'une partie des demandeurs. Ceci est un signe qui marque le manque de disponibilité foncière dans cette commune.

L'évolution rapide de la démographie de Ouagadougou marque l'importance du besoin en logements et en terrains d'habitation. Le tableau 15 montre l'évolution du besoin en logement en fonction de l'évolution de la population de la ville de Ouagadougou.

Tableau 15: Evolution de la population, du nombre de ménages et des besoins de logements de 2008 à 2020

Année	Population	Evaluation du besoin en logement	Besoin annuel
2 009	1 482 507	277 970	13 739
2 010	1 559 597	292 424	14 454
2 011	1 637 577	307 046	14 622
2 012	1 719 456	322 398	15 352
2 013	1 805 428	338 593	16 195
2 014	1 895 700	355 444	16 851
2 015	1 990 485	373 216	17 772
2 016	2 090 009	391 877	18 661
2 017	2 194 510	411 471	19 594
2 018	2 304 235	432 044	20 573
2 019	2 419 447	453 646	21 602
2 020	2 538 000	475 875	22 229

Source : RGPH. 2006, INSD., 2007

Les besoins en logements sont estimés par l'INSD à partir des données du RGPH de 2006 à travers la formule suivante : $P_n = P_o + 5\% P_o = P_o * 1,05$ les besoins en logement = $P_o * 1,05 / 5$. Pour y parvenir, les variables ci-dessous ont été mises à contribution :

- la taille moyenne des ménages était de 5,6 personnes selon le RGPH de 2006 ;
- un taux d'accroissement annuel de 5% entre 2007 à 2020 : ce taux est de 4,9% entre 1996 et 2006 ;
- P_o la population à l'année de base (2007) ;
- P_n la population de l'année en cours.

Face à ce besoin important en logements et compte tenu de la faiblesse de l'offre, les populations, notamment les jeunes, sont contraintes à recourir à l'auto-construction et à vivre dans un logement précaire dans les quartiers non-lotis.

3.6.3. Les insuffisances règlementaires et le gaspillage du foncier

Les principaux textes régissant la question du logement et du foncier sont : la politique nationale de l'habitat et du développement urbain, le code de l'urbanisme et de la construction, la loi sur la promotion foncière et immobilière, la réorganisation agraire et foncière ainsi que leurs décrets d'application.

C'est le code de l'urbanisme qui institue les opérations d'urbanisme, ainsi que les documents de planification et les documents d'urbanisme opérationnels. On y trouve les règles générales d'urbanisme et de construction fixant, outre le rôle des intervenants, les dispositions générales en matière d'implantation des ouvrages, les normes par défaut de recul des constructions par rapport aux limites parcellaires, ainsi que les procédures de contrôle des actes de construire, notamment :

le certificat d'urbanisme, le permis de démolir, le permis de construire et le certificat de conformité.

La ville ne dispose à ce jour d'aucun document de planification qui oriente la production du logement. Le SDAGO en cours d'adoption n'est pas suffisamment en adéquation avec les objectifs du SNAT, qui l'oblige à une approche inflationniste des espaces à urbaniser. Une fois de plus, il s'agit d'un document initié par l'Etat et qui n'a pas connu une participation suffisante des élus locaux lors de son élaboration, qui aurait pu permettre son appropriation par les élus locaux et garantir ainsi son opérationnalité. Par ailleurs, le SDAGO prend en compte toute l'agglomération ouagalaise, y compris les communes rurales voisines, dont les problématiques en termes d'habitat sont différentes de celles de Ouagadougou.

En l'absence de documents de planification urbaine mis à jour, la production parcellaire se fait depuis quelques années au niveau des arrondissements, sans une vision stratégique d'ensemble de croissance de la ville et de gestion durable des ressources foncières et naturelles.

Pour ce qui est du contrôle de l'usage des sols en rapport avec l'acte de construire, le POS en cours d'adoption sera le premier document de cette nature. Jusqu'à présent les règles en vigueur en dehors des rares zones disposant de cahiers de charges sont les règles générales du code de l'urbanisme et de la construction.

Pour inciter les ménages constructeurs à demander un permis de construire, le code de l'urbanisme et de la construction a instauré le permis de construire de catégorie A, un permis à procédure simplifiée pour les constructions à usage d'habitation dont la surface de plancher hors œuvre ne dépasse pas 150 m². Ce permis mérite d'être connu et mis en œuvre, car il concernera l'habitat de la grande majorité des ménages.

Les demandes de permis de construire sont de plus en plus nombreuses depuis la mise en œuvre du CEFAC qui a introduit des mesures de facilitation financière et d'accélération des procédures par un guichet unique. Cependant, la grande majorité des constructions se fait toujours sans permis de construire, et pire sans techniciens ni plan.

Pour conforter le rôle des communes dans les opérations d'urbanisme sur leur territoire, le code a institué les commissions communales d'urbanisme et de la construction, dont celle de Ouagadougou, toujours fonctionnelle. Depuis l'adoption du code de l'urbanisme et de la construction, la commune a mis en place des brigades de contrôle pour vérifier l'application des règles de construction, mais l'impact de leur intervention reste encore peu visible.

La norme en matière de distance à respecter lors d'une construction est d'un mètre par rapport aux murs mitoyens et de trois mètres par rapport au mur donnant sur la voie. Cependant, dans la plupart des parcelles, il existe des constructions sur des murs mitoyens, et de plus en plus de constructions

sur les murs de façade, au point que les façades urbaines de la plupart des rues, surtout quand elles sont bitumées, sont faites d'alignements de kiosques et de boutiques sans aucune préoccupation de qualité architecturale, avec des extensions sur les limites de l'emprise publique. Cette situation entraîne de nombreux désagréments, tels que l'encombrement des axes aménagés, des difficultés de stationnement et de circulation, etc. Dès qu'une voie est bitumée, elle est tellement surchargée de ces petits commerces que les accidents se multiplient, ce qui est le contraire de l'objectif poursuivi par l'aménagement de la voirie.

Les constructions se réalisent également sans aucun souci d'harmonie dans les caractéristiques du bâti. Il n'y a pas de prescriptions sur les gabarits des immeubles ou sur les couleurs des bâtiments à l'échelle des îlots par exemple.

Le non-respect des normes d'implantation est tout aussi vrai, même dans le cas des zones à cahier de charges. D'ailleurs, il faudrait que la commune porte davantage son regard sur les opérations dotées de cahier de charges, car les constructions y sont en général le fait des populations suffisamment aisées pour se doter de l'expertise technique nécessaire dans le processus de construction.

Nous avons montré qu'à ce jour il y a plus de parcelles que de ménages à Ouagadougou, ce qui contribue à maintenir des densités d'occupation très faibles. Quand on considère la taille des parcelles dégagées et les revenus des ménages, on peut conclure que la taille des parcelles est supérieure à la capacité d'investissement des ménages. La plupart des parcelles dégagées avant les années 1980 avaient une superficie supérieure à 500 m². Pendant la période révolutionnaire, jusqu'au début des années 2000, les parcelles dégagées pour le logement dans les nouveaux lotissements mesuraient en moyenne entre 300 et 500 m².

Or la plupart des ménages peinent à construire un logement de 3 pièces, soit environ 50 m², et souvent en matériaux précaires. Il s'ensuit donc une très faible densité d'occupation des parcelles. Les ménages revendiquent toujours une cour, qui correspond à leur modèle culturel, mais bien souvent la cour elle-même ne peut être aménagée par le ménage, qui a même du mal à planter un arbre car elle ne peut l'arroser, surtout en saison sèche où l'eau devient un trésor.

Depuis 2007, les parcelles dégagées par les nouvelles opérations mesurent en moyenne 250 m² à Ouagadougou. La production du logement se fait jusque-là par extension horizontale, tant à l'échelle de la parcelle qu'à l'échelle urbaine.

Le fait réel à ce jour est l'ampleur prise par la spéculation foncière. En effet, depuis la décentralisation, l'objectif de « un ménage, une parcelle » est perdue de vue. Les opérations initiées l'ont été par la contribution des souscripteurs pour le financement des opérations. Malheureusement, ce financement n'a concerné que le paiement des études et la production de

bornes. Il ne prend pas en compte les infrastructures et réseaux entrant dans le cadre de la viabilisation de la parcelle.

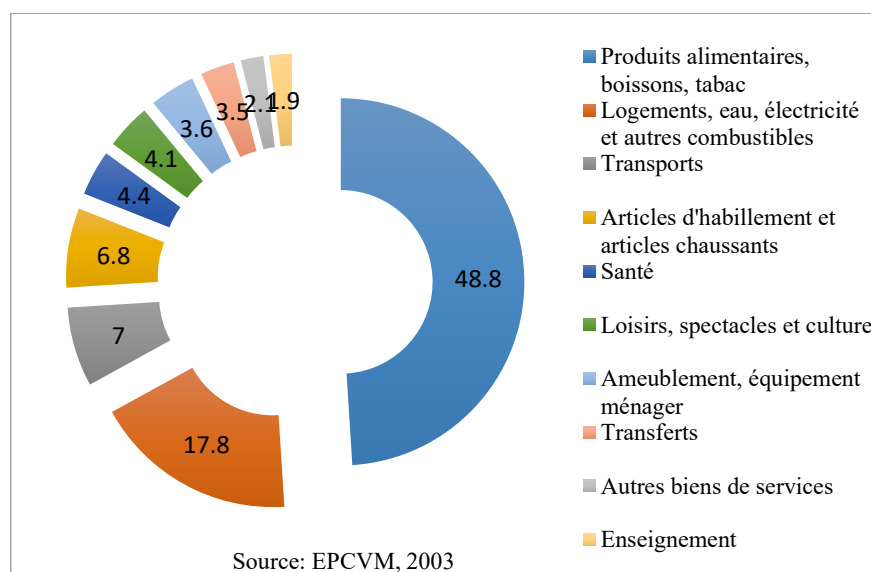
Aussi, en l'absence de tout mécanisme de vigilance, et compte tenu de la faiblesse des contributions demandées aux souscripteurs non-résidents dans les zones à aménager (entre 25 000 et 50 000 FCFA), des personnes fortunées ont souscrit et sont souvent propriétaires de nombreuses parcelles dans la commune, sans avoir pour intention une mise en valeur immédiate.

Une législation et une réglementation de base existent pour le contrôle des actes de construire que le POS viendra affiner et rendre accessible. Mais au regard des pratiques de l'administration, des us et coutumes des populations, comment pourra-t-on assurer la mise en œuvre du POS ?

3.6.4. Les difficultés d'accès au financement du logement

La satisfaction du droit au logement est à Ouagadougou un objectif qui semble irréaliste à moyen terme, si l'on analyse les choses sous le plan du financement du logement. D'après l'EPCVM, en 2003, les dépenses moyennes des ménages au Burkina Faso étaient de 866 381 FCFA par an soit 72 198 FCFA par mois. Alors que le salaire moyen burkinabè est de 60 000 FCFA et Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), est de 32 218 FCFA.

Graphique 7: Répartition des dépenses des ménages



Tout comme pour le reste du pays, la principale préoccupation des ménages dans un contexte de pauvreté de masse, reste alimentaire. Il est difficile pour des ménages vivant dans ces conditions d'extrême pauvreté de mobiliser des financements pour le logement. D'ailleurs, très peu de banques semblaient intéressées par la vente des produits immobiliers.

La création de la BHBF en 2006 a suscité beaucoup d'espoir. En effet, à travers cette banque l'Etat devait proposer des mécanismes de financement adaptés aux besoins des ménages. L'Etat

promettait la mise à disposition d'une allocation annuelle d'un milliard FCFA sur une période de 10 ans. La BHBF a contribué avec cette allocation en 2008 à l'opération pilote de construction de 154 logements sociaux à Ouagadougou avec le CEGECI. A partir de cette opération, le programme 10 000 logements sociaux a été lancé par le Ministère de l'habitat et de l'urbanisme. Cependant, après 4 ans de fonctionnement, l'impact de la création de cette institution sur la production du logement n'est pas encore visible.

En effet, le montant annuel alloué par l'Etat (1 milliard FCFA) est très faible au regard des besoins : il permet seulement la réalisation annuelle de 300 logements, et le taux d'intérêt, même s'il est faible par rapport aux autres banques, reste difficilement accessible à la majorité des ménages.

D'ailleurs, depuis sa création, la BHBF fonctionne sous la forme d'une banque commerciale et compte sur la mobilisation de l'épargne des ménages pour le financement du logement, un objectif rendu difficile au vu de la pauvreté urbaine. Ainsi, moins de 10% des crédits de la Banque de l'Habitat aux clients concernent le logement.

Dans ces conditions, la banque pourra difficilement avoir un impact visible sur l'habitat. « *Les clients solvables de la future banque se recruteront de ce fait parmi les ménages ayant un revenu mensuel égal ou supérieur à 100 000 FCFA, soit environ 10% des ménages du Burkina Faso* » avait conclu l'étude de faisabilité de la Banque de l'Habitat en 2001. Cette situation amène à repenser d'autres mécanismes d'appui et d'aide mieux adaptés au contexte actuel.

D'ailleurs très peu de ménages recourent aux banques pour le financement du logement. Selon l'étude de faisabilité de la Banque de l'Habitat du Burkina Faso, seulement un ménage sur 10 aurait eu recours au crédit (sous toutes ses formes) pour bâtir le logement qu'il occupe. Le recours au crédit bancaire concerne essentiellement la construction de villas pour les personnes aisées ou pour les salariés soit moins de 10% des logements urbains. Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que très peu de crédits permettent de couvrir l'ensemble des projets de construction (détails, matériaux, épargnes).

La difficulté de réaliser entièrement un projet de construction à partir d'un crédit s'explique par les conditions difficiles d'emprunt de sommes d'argent élevées. Les crédits accordés sont en général à court et moyen terme (dépassant rarement 5 ans), les taux d'intérêt sont élevés (au-dessus de 12 %) et il faut fournir une garantie couvrant le crédit. Les cotisations appelées « tontines » ou crédit informel n'arrivent pas non plus à être utilisées dans ce secteur, parce que les montants ne sont pas assez élevés. Seuls quelques commerçants déjà riches et quelques fonctionnaires aisés peuvent accéder aux financements des banques sous leurs formes actuelles. L'essentiel du financement alloué par l'Etat est destiné aux promoteurs immobiliers, ce qui n'est pas la meilleure

offre quand on considère que la plupart des ménages disposent de parcelles non mises en valeur et que les promoteurs vendent des logements sur des terrains aménagés par eux-mêmes. Il se crée alors de nouveaux quartiers et les vieilles parcelles restent souvent inoccupées. Face à de telles difficultés, l'autofinancement par les ménages est le mode le plus utilisé, ce qui conforte l'auto-construction comme mode principal de production du logement.

Conclusion du chapitre 3

Ce troisième chapitre a permis de présenter la ville de Ouagadougou dans son ensemble, c'est-à-dire dans son contexte historique et géographique. Elle a également permis d'analyser et de comprendre la très forte croissance démographique et spatiale que connaît la ville de Ouagadougou, et de faire la genèse de la politique du logement de l'indépendance à nos jours, à l'échelle du pays, en général comme à celle de la ville de Ouagadougou. Ainsi, le chapitre a permis de comprendre l'évolution de la question foncière depuis la période des indépendances à nos jours où la terre a connu plusieurs statuts. Aujourd'hui, la terre a trois statuts : le domaine foncier de l'Etat, celui des collectivités territoriales et le patrimoine foncier des particuliers. La question du logement de manière générale renvoie à la question foncière, alors que le pouvoir coutumier n'est pas pris en compte dans les textes officiels tels que la RAF. Pourtant, il est incontournable dans l'octroi des terres. Malheureusement, source de conflit, le foncier fait l'objet de spéculation et de marchandisation du sol. La situation de l'offre et la demande en termes de logement a été décrite et il ressort que malgré les efforts de l'Etat dans la promotion immobilière, la demande en logement dépasse largement l'offre disponible, la demande étant tirée par la croissance démographique de la ville.

La commune ne dispose pas d'une politique locale en matière de logement. Jusqu'à présent, elle s'est contentée de suivre la politique de l'Etat en tant que ville capitale. En effet, c'est l'Etat qui initie les projets urbains majeurs, avec souvent une faible implication des autorités communales, qui n'interviennent que pour offrir la ressource foncière.

En effet, les interventions majeures de la commune en matière de production de logement se limitent à l'initiation des opérations de lotissement, au niveau des arrondissements, sans une coordination des actions entreprises. Cette analyse permet de comprendre l'origine et les mutations qu'a connues la ville depuis la colonisation jusqu'à nos jours, et la place écrasante de l'auto-construction irrégulière dans la production du logement à Ouagadougou.

DEUXIEME PARTIE : DYNAMIQUE URBAINE, PRATIQUES ET STRATEGIES RESIDENTIELLES DES JEUNES ADULTES

Selon Bonvalet et Fribourg (1990), Bonvalet et Dureau (2000) et Ségau *et al.* (2003), trois principaux facteurs jouent un rôle primordial dans les stratégies résidentielles des ménages, à savoir le statut d'occupation, le type de logement et sa localisation. Antoine (2007) ajoute également les caractéristiques du ménage et des individus qui le composent, puis il précise que de manière générale, la décohabitation, c'est-à-dire le départ des jeunes du domicile parental, est tardive en Afrique de l'Ouest. Plusieurs facteurs explicatifs sont avancés pour justifier cette décohabitation tardive, entre autres les moyens financiers, le chômage, les études et certains facteurs sociaux, tels que les rapports d'autorité ou de dépendance qui peuvent se nouer entre parents et enfants. Cette deuxième partie, qui est constituée de 3 chapitres, permet de comprendre la dynamique urbaine et les pratiques et stratégies résidentielles des jeunes adultes à Ouagadougou.

Le quatrième chapitre, « *Dynamique résidentielle et analyse contextuelle* », permet de comprendre l'évolution résidentielle à Ouagadougou à partir des données de l'étude « *Ouaga 2009* », qui permet de contextualiser et d'apporter des informations précieuses sur la présente recherche. Ainsi, ce chapitre aborde les aspects suivants : les caractéristiques socio-démographiques des ouagalais à partir de l'enquête « *Ouaga 2009* », les types de logements et les statuts d'occupation ainsi que l'équipement et le confort du logement.

Le cinquième chapitre s'articule autour de la famille, de l'entourage, du choix résidentiel et de la quête d'autonomie des jeunes adultes. Il aborde les relations intergénérationnelles, les évolutions et les changements contemporains. Les relations au sein du ménage et de la famille, les relations entre les familles et le logement des jeunes, le lien entre logement et réseaux familiaux, les types d'aide, les pratiques et les stratégies individuelles pour l'accès au logement, font l'objet d'analyse dans cette partie, en vue de comprendre l'influence de la famille dans le choix résidentiel des jeunes adultes. La quête d'autonomie résidentielle permet également de comprendre les motivations des jeunes dans la recherche d'indépendance résidentielle et celles des jeunes n'ayant pas décohabité, continuant de résider tardivement au domicile parental. Les stratégies résidentielles des jeunes adultes sont toujours replacées dans le cadre du réseau familial, qui est déterminant pour comprendre le choix des personnes qui ont été enquêtées.

Quant au sixième chapitre, il est centré sur les jeunes adultes, à partir des entretiens et des informations qualitatives qui ont été collectées lors de notre terrain de thèse. Il analyse leurs pratiques, leurs stratégies et leurs trajectoires résidentielles. Les différentes modes d'accès à un logement ou à une parcelle constructible constituent la substance de ce chapitre. L'accent est mis

également sur les parcours résidentiels selon les statuts d'occupation, afin de déterminer des parcours résidentiels types. En effet, nombreux sont les jeunes qui essaient par tous les moyens d'être propriétaires. Comprendre les stratégies ou les circuits de financement ou d'accès au logement fait partie des objectifs de ce dernier chapitre.

Chapitre 4 : Dynamique résidentielle des jeunes adultes et analyse contextuelle à partir de l'enquête « Ouaga 2009 »

On a pu voir dans le chapitre 3 que la dynamique socio-spatiale que connaît la capitale du Burkina Faso est marquée par une forte croissance démographique, accompagnée d'un étalement urbain lié notamment au mode de production du logement et aux politiques de gestion foncière et de lotissement. C'est dans ce contexte que l'IRD a réalisé l'étude « *Ouaga 2009* » : *Peuplement de Ouagadougou et développement urbain*²² », dont l'objectif était d'interroger les liens entre mobilités spatiales et développement, en apportant une description précise de l'espace intra-urbain ainsi que des mobilités qui l'affectent. Dans ce programme de recherche, auquel nous avons pris part, il s'est agi aussi d'interroger les formes d'habiter de la population ouagalaise, en prenant en compte les dynamiques du territoire et la dimension temporelle. Le présent chapitre s'inscrit dans cette perspective. Il recentre la population d'étude sur les jeunes adultes de 18 à 40 ans qui constituent 60% de la population urbaine (INSD, 2006). L'exploitation de la base de données de l'étude « *Ouaga 2009* », a permis d'analyser aussi bien les résultats de l'échantillon total mais particulièrement les résultats des jeunes adultes (18-40 ans) extraits de cette population totale.

L'objectif est de mettre en parallèle les résultats de l'étude sur cette frange d'âge par rapport à l'ensemble de la population d'étude. Cette comparaison permet de mettre en évidence les tendances et de ressortir les points communs et les divergences. Elle s'est faite autour d'une description de notre échantillon et des variables d'analyse que sont : les parcelles et les lotissements, le quartier, les caractéristiques des logements, ainsi que les situations observées selon les indicateurs, tels que l'âge, le sexe, le statut migratoire, le statut matrimonial, le niveau d'instruction, le statut d'occupation du logement et son niveau de confort.

4.1. Caractéristiques socio-démographiques des ouagalais à partir de l'enquête « Ouaga 2009 »

La présente section présente les caractéristiques socio-démographiques des jeunes adultes (18-40 ans) de l'étude « *Ouaga 2009* ». Elle croise la population totale à celle des jeunes adultes. Pour avoir une situation plus globale, des indicateurs suivants ont été retenus : les lieux de naissance, le statut matrimonial, la composition du ménage, le diplôme, la mobilités et l'activité.

²² <https://iedespubli.hypotheses.org/category/monographies-sud-nord>

4.1.1. Le lieu de naissance des jeunes adultes ouagalais et leur répartition selon le quartier de résidence

La croissance démographique de la ville de Ouagadougou est soutenue aussi bien par la croissance naturelle que par les migrations qui contribuent également à cette croissance rapide de la population. De nombreux ouagalais ne sont pas nés dans la capitale. Les résultats de l'étude « *Ouaga 2009* » indiquent qu'un peu moins de la moitié de la population, à savoir 46,72 % est née à Ouagadougou, et 33,59 % pour les jeunes adultes. Plus de la moitié des habitants de la ville 53,28 % sont nés hors de Ouagadougou. Chez les jeunes adultes, cette proportion est de 66,42%. Les proportions des lieux de naissance hors de Ouagadougou se répartissent comme suit pour la population totale : 42,05% sont nés dans le reste du Burkina Faso, 8,54% en Côte d'Ivoire, 2,04% en Afrique de l'Ouest et 0,65 % dans le reste du monde. Au niveau des jeunes adultes, les proportions sont les suivantes : 50,64% pour le reste du Burkina Faso, 12,53% en Côte d'Ivoire, 2,4% en Afrique de l'Ouest et 0,85 % dans le reste du monde. On observe que les jeunes de 18-40 ans nés dans le reste du Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Afrique de l'Ouest, et dans le reste du monde sont les plus nombreux. La migration explique cela, plusieurs travaux ont montré la contribution de la migration dans le peuplement de la ville de Ouagadougou (Ouédraogo (2002), Ouédraogo et Piché (2007), Boyer et Delaunay (2017b). Plusieurs capitales Ouest africaines sont confrontées aux mêmes phénomènes migratoires, c'est le cas à Dakar selon Lessault et al. (2011) ; à Bamako selon Bertrand (2011), à Abidjan selon Kouadio (2010).

Les migrations internes, notamment l'exode rural et les mobilités inter-urbaines, occupent une place importante dans ce processus, comme l'explique Beauchemin et Schoumaker (2004), Ouédraogo et Piché (*op. cit.*), Zourkaleini et Piché (2007), Boyer et Delaunay (2009). Cette tendance est corroborée par les résultats de l'observatoire de la population de Ouagadougou. En effet, selon cet observatoire, 71 % de la population de plus de 15 ans habitant les quartiers ne sont pas nés dans la capitale (Rosier *et al.*, 2013).

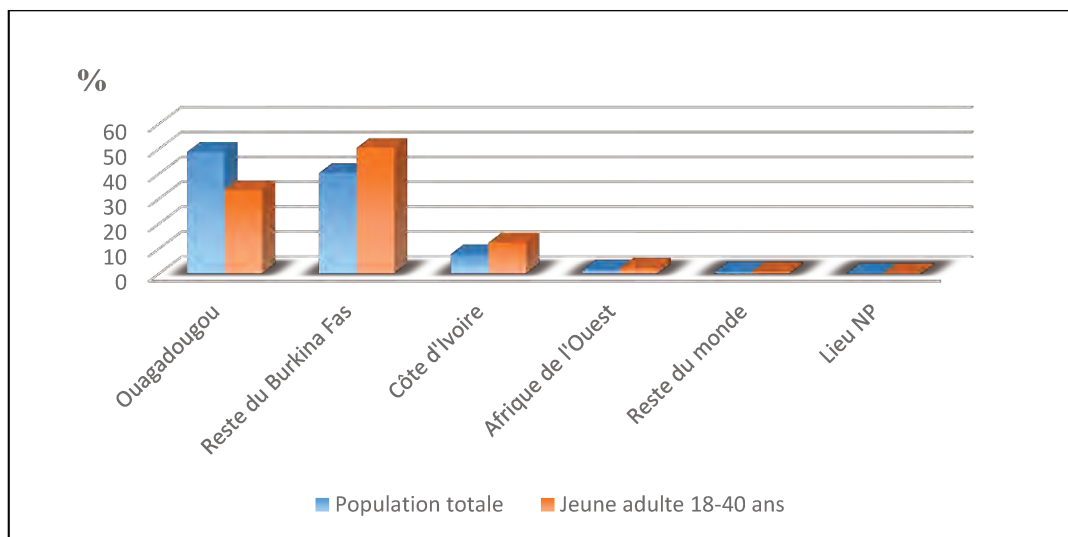
Tableau 16: Lieux de naissance des ouagalais

Lieu de naissance	Population totale (%)	18-40 ans (%)
Ouagadougou	46,72	33,59
Reste du Burkina Faso	42,05	50,64
Côte d'Ivoire	8,54	12,53
Afrique de l'Ouest	2,04	2,4
Reste du monde	0,65	0,85
Total	100	100

Source : SERE, 2017, à partir des données de « *Ouaga 2009* »

Les explications à cette population fortement constituée de « *migrants-durée de vie* ²³ » se justifient aussi par la recherche de travail, notamment pour les jeunes du groupe d'âge ciblé (18-40 ans). Ce résultat pourrait s'expliquer par l'importance des jeunes provenant de l'extérieur et notamment de la Côte d'Ivoire, mais aussi du milieu rural, pour fréquenter les établissements secondaires et les universités de la capitale.

Graphique 8: Lieu de naissance des jeunes de 18-40 ans



Source : SERE, 2017, à partir des données de « Ouaga 2009 »

La majorité des jeunes adultes (50,46%) est née hors de Ouagadougou, 33,47 % sont nés à Ouagadougou. Il ressort qu'environ 12,49 % de la population jeune adulte de Ouagadougou est née en Côte d'Ivoire, contre 2,39% pour le reste de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, 66,53% de la population de jeune adulte de Ouagadougou est née hors de Ouaga. Cela s'explique notamment par le « retour » des burkinabés dont les parents avaient migré vers la Côte d'Ivoire. En effet, de tous les pays de la sous-région, la Côte d'Ivoire est le pays qui a accueilli plus de migrants burkinabè, plus de 3 555 636 selon le RGPH de 2014 (INS, 2014). Ainsi, on note une forte présence de jeunes nés dans ce pays où ils ont grandi et effectué une partie de leur scolarité, voire de leur vie. La crise socio-politique de ces dernières années a contraint de nombreux jeunes à retourner dans leur pays d'origine et à s'installer dans la capitale ouagalaise, comme on peut le voir dans des quartiers comme Marcousis au Nord de la ville, créés à la faveur de la crise ivoirienne. La majorité des jeunes migrants de la Côte d'Ivoire vivant à Ouaga sont d'origine burkinabè. C'est une jeunesse issue de la diaspora ivoirienne, ils se font donc appeler couramment « *diaspos* », diminutif de diaspora. C'est le cas de Donald²⁴ (n°28) et Richard (n°29), interrogés par nos soins dans le

²³ Un migrant duré de vie est né dans un autre lieu que son lieu actuel de vie.

²⁴ Tous les prénoms de personnes interrogées qui figurent dans la thèse sont des pseudonymes. Ils portent chacun un identifiant unique (ex : 28 pour Donald et 29 pour Richard), comme expliqué en méthodologie dans le chapitre 2 (cf. Annexes 4, 5 et 6).

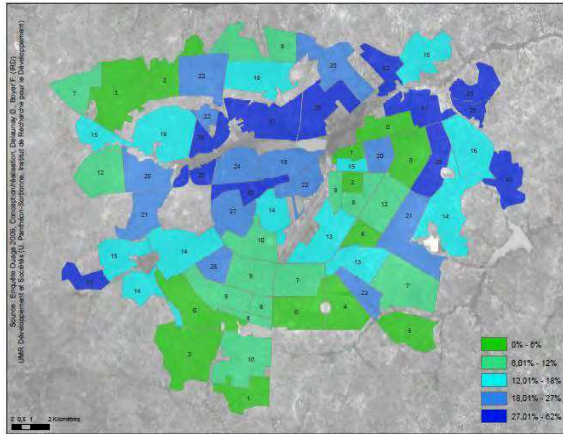
cadre de cette thèse et âgés respectivement de 19 et 21 ans, tous deux habitant dans le non-loti de Bissighin. Ils indiquaient être rentrés de la Côte d'Ivoire à cause de la crise socio-politique. Le plus âgé, Richard, affirmait : *« nous sommes rentrés, ma mère, mon petit frère et moi à la suite de la crise ivoirienne, parce qu'en 2004, la crise ivoirienne avait déjà éclaté, et ce n'était pas du tout facile, en plus de la crise, mon père allait prendre sa retraite un an plus tard parce qu'il travaillait dans une société ivoirienne ».*

L'analyse du lieu de naissance des habitants est faite à travers les cartes ci-dessous. Une opposition centre-périphérie se dessine entre la localisation des « migrants » et des « non-migrants ». Les personnes nées dans la zone d'enquête où elles résidaient au moment de l'enquête se trouvent dans les quartiers centraux tels que Dapoya, Saint Léon, Bilbalogho, Larlé, et dans le péricentre Nord et Nord-Est. Les quartiers de Zagtouli, Nioko, Saaba font aussi partie de cette catégorie : ce sont d'anciens villages qui ont été par la suite rattachés à la ville de Ouagadougou, sauf Saaba qui demeure une commune rurale distincte. Le processus d'urbanisation et d'extension de la ville dans le temps a amené certains quartiers périphériques très autochtones, correspondant à des villages traditionnels, à être rattrapés par l'urbanisation. Leur présence à l'Est et au Nord-est est négligeable.

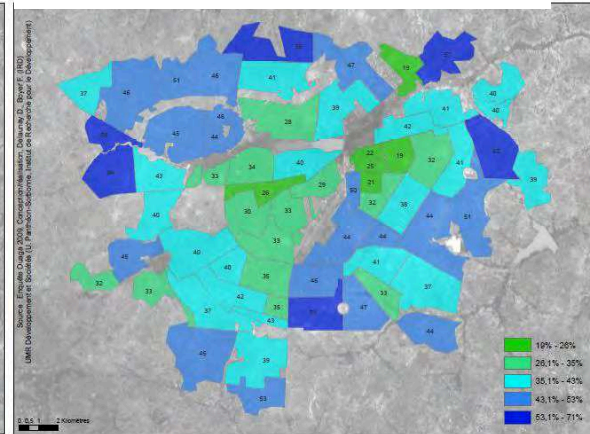
Quant aux personnes nées hors de Ouagadougou (mais à l'intérieur du Burkina Faso), elles résident en priorité dans les quartiers périphériques situés au Nord, comme Bissighin, Watinoma, au Sud, notamment Tengadogo, Balkui, Patte d'Oie, à l'Est (Djicofè) et à l'Ouest (Zongo).

Pour les personnes nées à l'étranger, deux secteurs se distinguent dans la ville. La première au Centre-ouest (Koulouba, Zone du Bois, Dassasgho), du fait de la présence des infrastructures universitaires, des services ou des quartiers d'expatriés. L'autre se situe du côté Ouest, à proximité de la route nationale N°1 (Ouagadougou-Bobo-Dioulasso), et au Nord-ouest, qui accueille préférentiellement les personnes venues de Côte d'Ivoire. Ils se sont souvent installés dans les quartiers situés sur l'axe par lequel ils étaient entrés dans la ville.

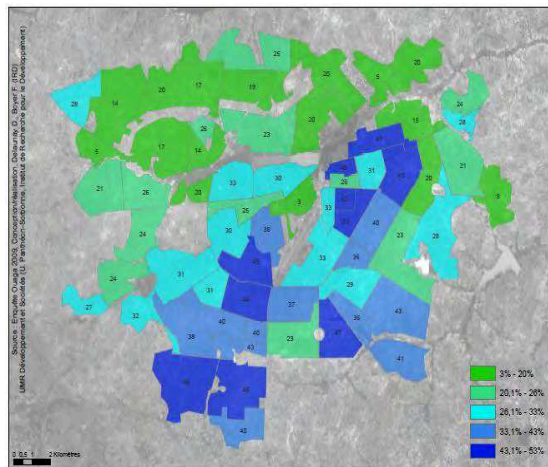
Carte 16: Répartition des personnes nées dans la zone d'enquête



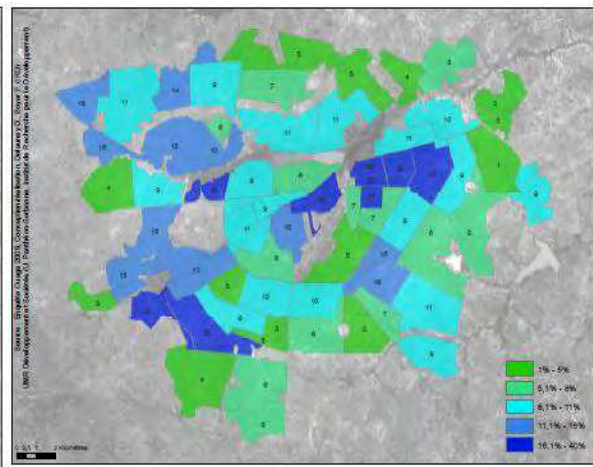
Carte 15 : Répartition de personnes nées au Burkina Faso



Carte 17: Répartition de personnes nées hors de la zone d'enquête



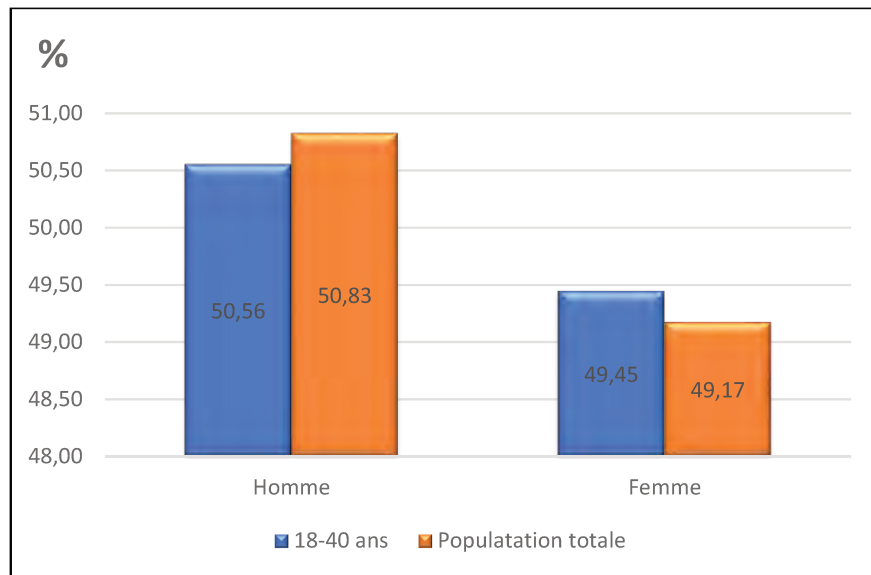
Carte 18: Répartition de personnes nées à l'étranger



4.1.2. La proportion d'hommes et de femmes

La structure par sexe de la population de la ville de Ouagadougou est différente de celle de l'ensemble de la population urbaine burkinabè, selon les estimations de l'ONU (2018). En effet, la population ouagalaise est composée d'environ 50,5% d'hommes et de 49,5% de femmes (INSD, 2006). Cette tendance est confirmée par les résultats de « *Ouaga 2009* », selon laquelle la population totale est composée de 50,8% d'hommes et 49,2% de femmes. Cette tendance est aussi respectée chez les 18-40 ans, les hommes sont légèrement les plus nombreux (50,6%) contre 49,4% de femmes.

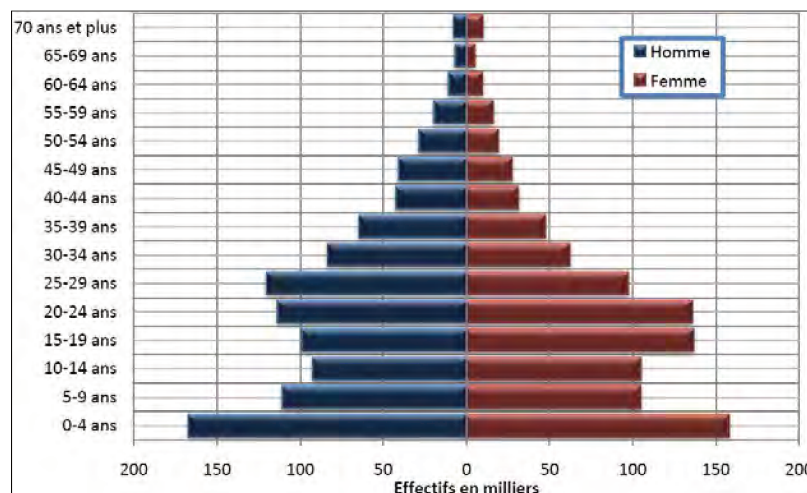
Graphique 9 : Proportion d'hommes et de femmes



Source : SERE, 2017, à partir des données de « Ouaga 2009 »

La pyramide des âges de la ville de Ouagadougou en 2009 (ci-après) montre la structure de la population ouagalaise. La très grande jeunesse de la ville donne une pyramide distinctive avec une base élargie et un sommet effilé, ce qui est le résultat d'une forte natalité et d'une population très jeune (base large) et d'une mortalité élevée aux âges avancés Boyer et Delaunay (2017b)). Cela se justifie par la natalité et les migrations. Les plus fortes mobilités s'observent à ces âges (20-30 ans), au moment de l'acquisition de l'autonomie par l'union et la recherche d'emploi.

Graphique 10 : Pyramide des âges de la population de Ouagadougou en 2009



Source : Boyer et Delaunay, 2009 « Ouaga 2009 »

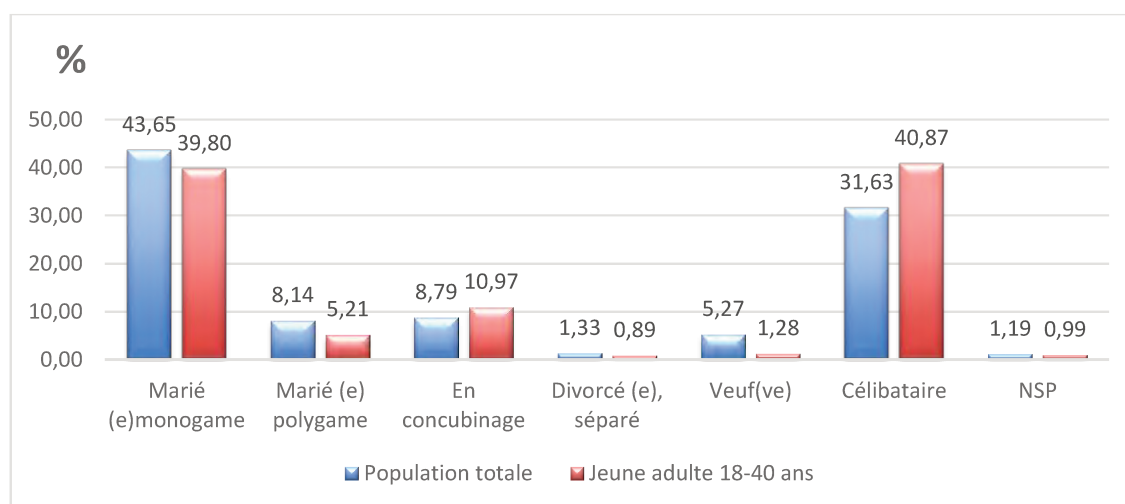
Ces observations sur les 20-24 ans sont aussi faites par l'INSD (2006) et par Guengant (2009). Elles s'expliqueraient par une migration des jeunes quittant le milieu rural pour la ville. La concordance des âges entre le cycle de vie et la structure de la population indique donc que la capitale reste très attractive. L'autre fait marquant sur cette structure est l'élargissement de la base, tout particulièrement pour les enfants de moins de 5 ans. Nous verrons que cette importance serait due à un autre changement dans les comportements migratoires, avec une arrivée de jeunes qui

peut être mise en relation avec l'augmentation des migrations féminines ou de familles déjà formées. Cette soudaine vitalité est clairement à mettre à l'actif de l'effectif élevé de jeunes femmes en âge de procréer. Il y a une légère prédominance de l'effectif des femmes sur celui des hommes. Cependant, à partir de 60 ans, il y a moins de veilles personnes et à peu près autant d'hommes que de femmes. Cela peut s'expliquer en partie par l'espérance de vie faible (60,77 ans en 2017 selon ONU) avec le nombre de décès élevé à cet âge, mais aussi par le faible retour de migrants âgés de la Côte d'Ivoire.

4.1.3. Le statut matrimonial des jeunes adultes

L'analyse du statut matrimonial permet de percevoir que la proportion de célibataires chez les 18-40 ans (40,87%) est plus élevée que pour la population totale (31,63%). Cette situation n'est pas observée chez les mariés monogames, on enregistre 39,8% pour les 18-40 ans contre 43,65% pour la population totale. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la population cible (18-40 ans) correspond à une tranche d'âge où les études, la recherche de travail, en somme la recherche d'une situation stable économiquement est une préoccupation majeure, ce qui fait que la mise en couple est assez tardive. On sait en effet que les jeunes hommes surtout cherchent au cours de leur cycle de vie à être autonomes avant le mariage. Alors que, la quête d'autonomie est accompagnée de difficultés à se mettre en ménage pour des raisons matérielles et culturelles, Boyer et Delaunay (2017b). Le graphique suivant met en évidence ces différents statuts matrimoniaux des jeunes adultes mais aussi de l'ensemble de l'échantillon.

Graphique 11: Statut matrimonial de la population totale et des 18-40 ans



Source : SERE, 2017, à partir des données de « Ouaga 2009 »

Les deux statuts dominants sont les célibataires (40,87%) et les mariés monogames (39,8%), à côté desquels on a 1,28% de veufs/veuves, 10,97% d'unions libres et 0,89% de divorcés/séparés. Par contre, les polygames représentent (5,21%) dans cette enquête. Lorsqu'on s'intéresse au concubinage, on remarque qu'il y a plus de concubins chez les jeunes adultes (environ 11%) que

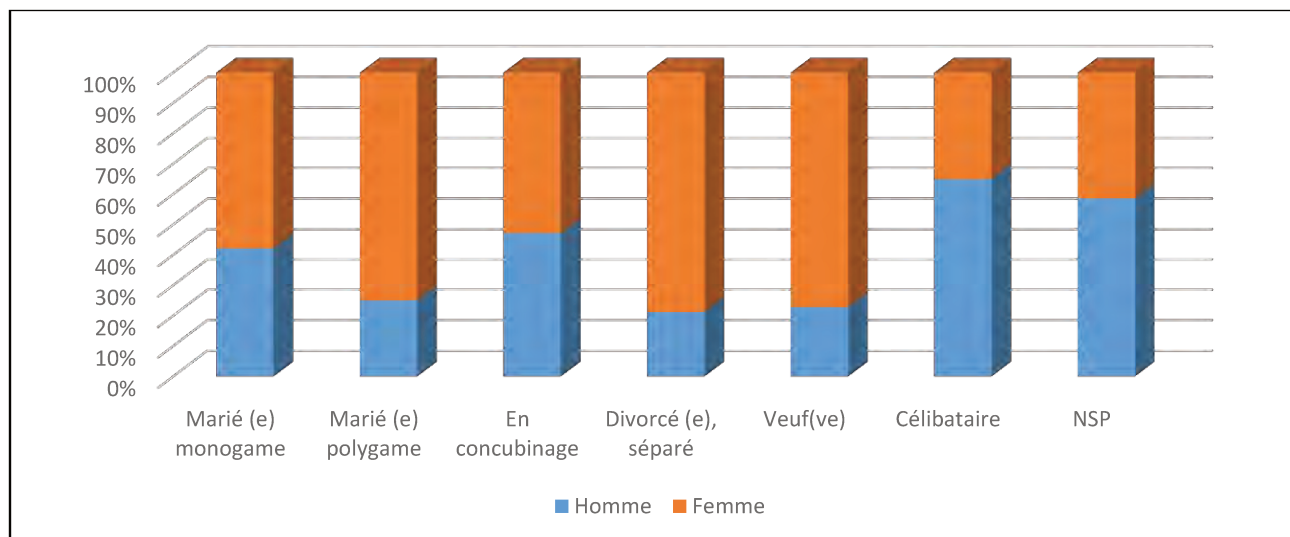
dans la population totale (8,79%). Cette pratique n'est pas très bien vue au Burkina Faso, ce qui pourrait expliquer cette faible proportion. Cependant, elle semble davantage tolérée comme une phase transitoire chez les jeunes.

Lorsqu'on s'intéresse à la polygamie, on se rend compte qu'elle est peu développée, dans les deux cas. Le milieu urbain n'est pas un milieu très fertile pour ce type d'union, qui ne concerne que les populations musulmanes. Il est plus présent en milieu rural. Ces résultats sont proches de ceux de l'enquête multisectorielle continue (EMC) effectuée par l'INSD (2015).

4.1.4. Le statut matrimonial selon le sexe

Lorsqu'on croise le statut matrimonial et le sexe, il ressort que la proportion de célibataires est plus élevée chez les hommes (26,53%) que chez les femmes (14,34 %). La proportion des femmes mariées et monogames est au-dessus des hommes, avec une différence de 6,28 % entre les deux sexes. La proportion des conjoints vivant en concubinage est sensiblement identique chez les femmes et chez les hommes (5,79% et 5,18 % respectivement). Les jeunes ouagalais vivant en concubinage et ceux divorcés ne sont pas nombreux. Il en est de même que les veufs et les mariés polygames. Les femmes sont légèrement plus concernées par la polygamie (3,91%) que les hommes (1,30%). Ces observations pourraient s'expliquer par le fait que le mariage civil nécessite des moyens financiers plus importants. Alors que les jeunes hommes ayant très peu de moyens financiers ne peuvent pas se marier facilement. Dans ces conditions, il faut un capital économique pour avoir une femme, encore plus pour en avoir plusieurs. Ces contraintes poussent donc les jeunes dans le concubinage ou dans le mariage traditionnel plus simple et moins coûteux.

Graphique 12 : Statut matrimonial selon le sexe des jeunes adultes

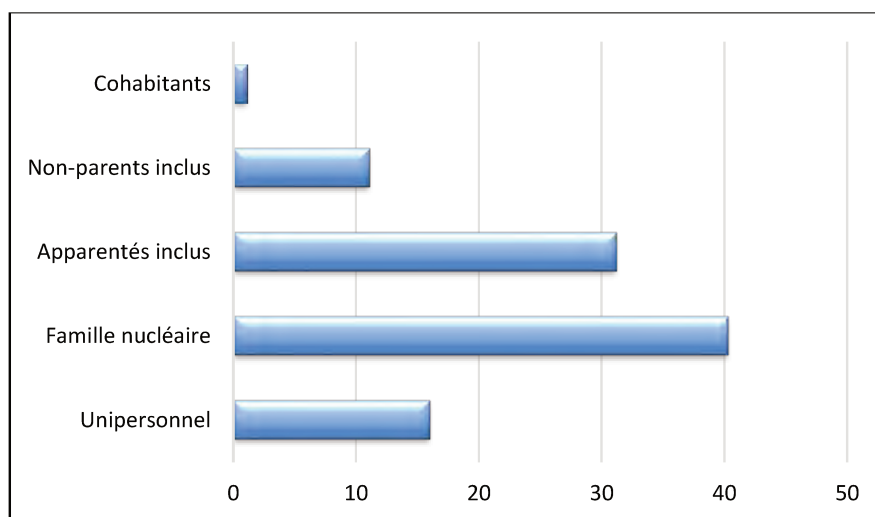


Source : SERE, 2017, à partir des données de « Ouaga 2009 »

4.1.5. La composition sociale du ménage

La composition du ménage détermine les personnes qui le constituent et les liens existants entre elles. Dans le graphique ci-dessous, certains ménages, les « non-parents inclus » abritent au moins un individu qui n'a pas de lien de parenté avec le référent logement²⁵. Les apparentés élargis abritent un ensemble d'individus qui ont entre eux des liens de parenté dépassant le seul couple avec ou sans enfant (les grands parents par exemple, ou des oncles et tantes). Les ménages nucléaires abritent un couple avec ou sans enfant, ou l'un des deux conjoints avec un ou plusieurs enfants. Les ménages unipersonnels correspondent à des personnes vivant seules dans leur logement. Enfin, il y a les ménages « cohabitants », composés uniquement de personnes n'ayant aucun lien de parenté. Le graphique ci-dessous présente la répartition des occupants des logements selon leur composition sociale.

Graphique 13: Composition des ménages des logements enquêtés



Source : SERE, 2017, à partir des données de « Ouaga2009 »

Ouagadougou est une ville constituée majoritairement de ménages nucléaires : 40,36 % des familles réunissent uniquement le couple parental et ses enfants. Les ménages composés des apparentés suivent avec 31,27%, puis les logements unipersonnels avec 16,6%, et les ménages composés des non-parents avec 11,15%. La domination des familles nucléaires est liée à la très grande jeunesse de la population, comme le montre la pyramide des âges, accompagnée du désir des jeunes de s'affranchir de l'autorité parentale en obtenant leur propre logement pour y fonder un ménage autonome. En effet, le recul du modèle de la grande famille traditionnelle africaine dans les grandes villes est remarqué dans d'autres études (Lessault et Diagne, 2007), l'émancipation résidentielle des jeunes étant à la base de la recomposition et des liens de

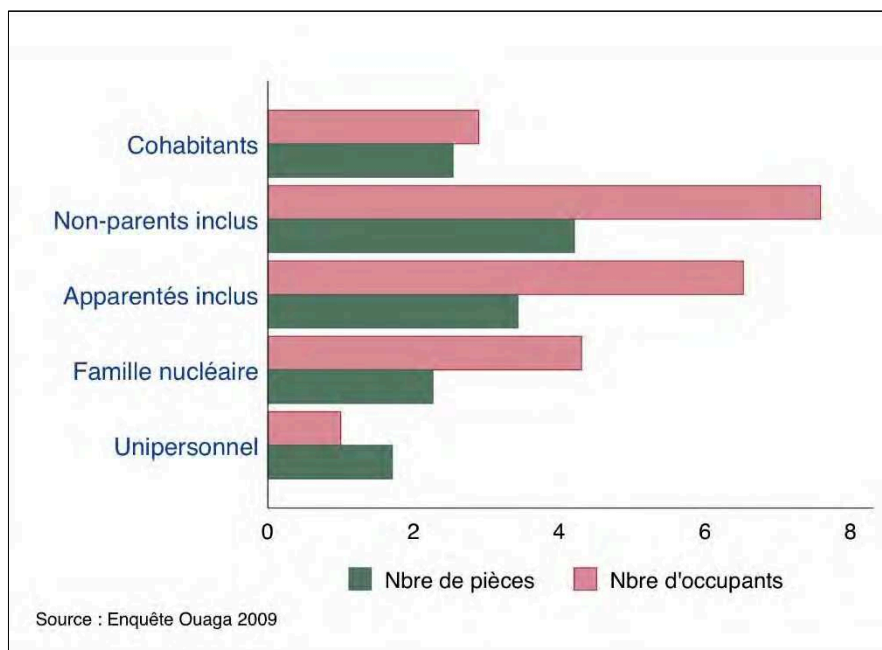
²⁵ Le référent logement dans l'étude "Ouaga 2009" est toute personne propriétaire du logement, soit celle qui paye le loyer, soit celle à qui le logement a été prêté.

dépendance intergénérationnels. Alors que c'était l'inverse depuis les indépendances, comme l'ont indiqué dans leurs différentes recherches Le Bris (1998) et Jaglin à Ouagadougou (1995), ou Antoine *et al.*, à Dakar et Abidjan (1984, 1987), où les logements type cour familiale misent en exergue par Bertrand (1998, 1999) à Bamako. Par ailleurs, dans les zones non-loties, qui occupent environ 30% du territoire, les parcelles n'ont pas une très grande superficie (entre 60 et 200 m² en moyenne) (Boyer, Delaunay, 2009), ce qui n'est pas favorable à la vie en famille étendue. Cette évolution s'explique également par l'immigration. En effet, les populations arrivent soit seules, soit en couple, soit en couple avec un ou deux enfants, dans l'optique d'être autonomes, et si possible propriétaires. Les logements de type nucléaire sont donc plus nombreux dans les quartiers non-lotis que dans les quartiers lotis.

Pour les ménages de type élargi, la situation est inversée : ils sont plus nombreux dans les quartiers lotis, où l'on trouve des populations plus anciennement installées et où abondent les vieux logements de type « cour » ou concession. Dans ces quartiers, ils représentent la principale forme d'organisation de la co-résidence. Spatialement, les ménages de type élargi se regroupent dans les quartiers les plus anciens de Ouagadougou, comme Gounghin ou Zogona, ou dans des quartiers qui ont gardé une structure villageoise, en dépit des processus de lotissement, tels que Somgandé. Les ménages dont la composition est nucléaire sont présents dans l'ensemble des périphéries récemment urbanisées, qu'elles soient loties ou non : si l'on part du centre vers la périphérie, leur présence est guidée par un gradient qui va dans le sens croissant. Il en est de même pour les logements unipersonnels, même s'ils sont un peu plus clairement localisés dans les quartiers non-lotis, aux extrémités de la ville comme à Yemtenga ou Zongo, ainsi qu'à proximité de l'Université de Ouagadougou.

Dans l'enquête « *Ouaga 2009* », le statut matrimonial du référent-logement a des implications sur la taille du logement, qui tiennent pour l'essentiel à l'effet du cycle de vie (accumulation patrimoniale) et de génération (meilleur accès au terrain et au fonctionnariat durant les décennies passées). Les plus petits logements (un peu moins de 2 pièces) correspondent aux célibataires et aux personnes en union libre, des jeunes pour l'essentiel qui se sont autonomisés et sont devenus propriétaires de leurs logements. Une autre différence statistiquement significative s'observe entre les personnes mariées monogames (2,8 pièces) et les polygames (3,6). Il est possible d'invoquer la nécessité d'augmenter la disponibilité de pièces indépendantes, mais il s'agit également d'un effet d'âge, le nombre d'épouses augmentant au cours du cycle de vie.

Graphique 14 : Taille du logement selon la composition du ménage



La variation du nombre de pièces selon la taille et la composition du groupe domestique, que l'on peut lire sur le graphique, était attendue. Elle suscite la question de l'opportunité ou de la nécessité. Est-ce parce que les logements sont grands qu'ils permettent d'héberger des individus au-delà de la famille nucléaire, et donc des dépendants ? Ou bien sont-ce les obligations sociales qui incitent à adapter la taille du logement à la configuration du ménage ? La relation est assurément très cohérente entre la complexité du ménage et la taille du logement, les groupes avec des non-parents (et souvent d'autres parents) sont les plus nombreux et disposent de logements plus divisés. C'est le cas de Patrice (n°16) qui affirmait que : « *quand tu quittes le village et que tu arrives en ville, tu cherches à t'installer là où tu pourras avoir de quoi faire pour subvenir à tes besoins. D'abord, à mon arrivée à Zangouetin je vendais des galettes afin de pouvoir maîtriser un peu la ville et me faire des connaissances avant d'aller chez ma sœur à Bilbalgho* ».

On remarque d'ailleurs que le nombre de personnes augmente plus vite que le nombre de pièces, ce qui tempère l'idée d'un désavantage aux petits logements : ils offrent en réalité plus de surface par occupant.

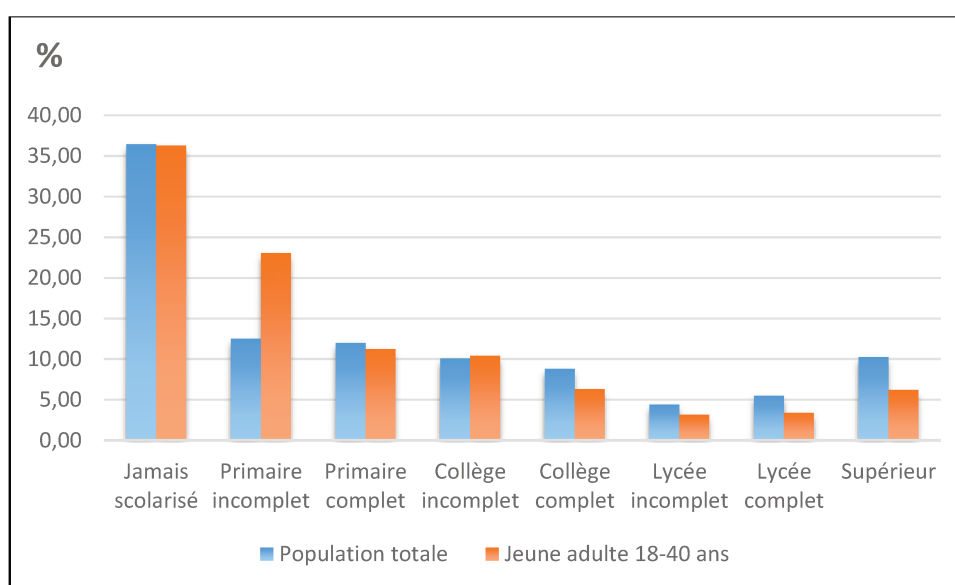
4.1.6. Le niveau scolaire atteint par les jeunes adultes

La grande jeunesse de la population ouagalaise nous conduit à nous intéresser à son niveau d'instruction. La scolarisation des jeunes adultes reste toujours un défi, malgré les efforts effectués par l'Etat dans ce domaine. Selon le Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (2016), le taux de scolarisation général brut national était de 86,1% en 2016. Cependant de nombreuses inégalités demeurent, y compris au sein de l'espace urbain. Les proportions restent assez proches lorsqu'on met en regard les résultats de la population totale et ceux des 18-40 ans. Dans les deux cas, certaines proportions sont presque identiques. Ceux qui n'ont jamais été

scolarisés sont les plus nombreux (36%). En ce qui concerne le primaire complet, aussi bien pour la population totale que les jeunes adultes, les taux sont de 11%, pour le collège incomplet, 10 %. Ceux qui terminent le lycée ne sont pas nombreux : ils représentent 5,5% de la population totale et 3,4% pour les 18-40 ans. Environ 10% de la population totale atteint le niveau du supérieur, contre 6,2% pour les jeunes adultes.

Il ressort que nombreux sont les jeunes de 18 à 40 ans n'ayant jamais été scolarisés, soit 36,4%. Ceux ayant un niveau primaire incomplet représentent environ 22%. Peu parmi eux arrivent à terminer le primaire avec l'obtention du certificat d'étude primaire. Il représente environ 12% à avoir un niveau primaire complet. Au collège, ils sont 19%, avec 10,1% de cursus incomplet et 8,8% de cursus complet. Les jeunes ayant atteint le niveau primaire sont environ 10%, cette proportion se retrouve également au niveau du supérieur.

Graphique 15: Niveau scolaire des jeune adultes ouagalais



Source : SERE, 2017, à partir des données de *Ouaga 2009*

L'analyse des résultats nous indique que nombreux sont les jeunes qui restent au niveau du primaire, soit 34% pour les 18-40 contre 24,5% pour l'effectifs total. Au collège, ils sont environ 18,9% de la population totale. Au lycée, les résultats donnent, 9% pour la population totale alors qu'elle est d'environ 7% chez les 18-40. On observe bien que ces proportions diminuent au fur et à mesure du primaire au secondaire, et peu sont les habitants qui y arrivent. Paradoxalement, avec les chiffres qui semblent montrer une scolarisation développée, de nombreux jeunes quittent vraisemblablement le système scolaire relativement tôt, n'acquérant qu'un niveau élémentaire et non un cursus complet, ce qui peut constituer un handicap à moyen et à long terme. La croissance forte et continue de la ville de Ouagadougou, de même que le développement des quartiers non-lotis, posent la question de la capacité de cette ville à accompagner cet étalement, c'est-à-dire à mettre à la disposition des habitants les infrastructures nécessaires dans le domaine de l'éducation, comme de la santé d'ailleurs. Cette question est également abordée par Pilon (2007), Pilon et

Wayack-Pambé (2009), Ouédraogo (2018). L'accès, l'inégalité et les disparités spatiales dans l'offre d'éducation à Ouagadougou sont perçus comme un enjeu aussi bien de gouvernance que d'aménagement du territoire.

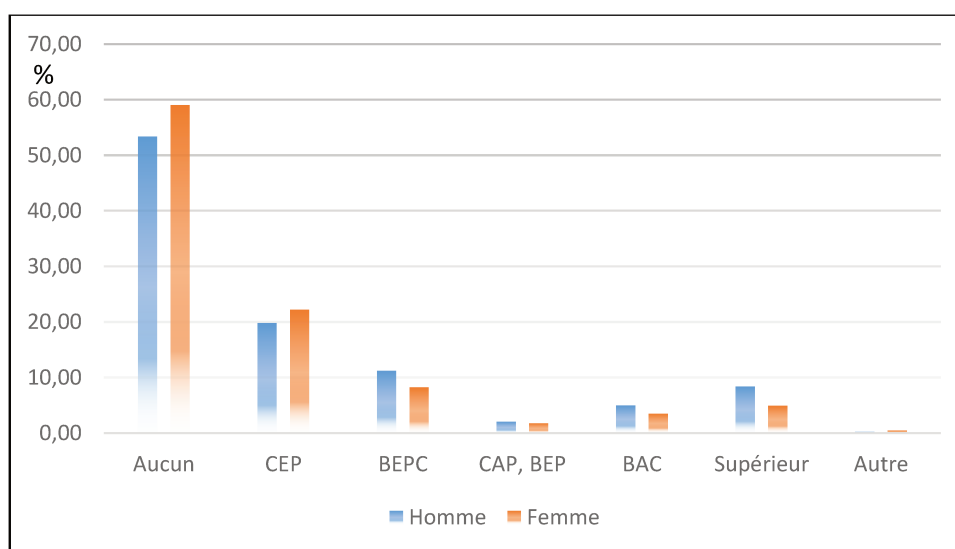
En effet, les quartiers périphériques apparaissent comme dépourvus de ces équipements. Cependant l'importance du secteur privé, tout comme la possibilité de se déplacer pour être scolarisé peuvent apparaître comme des éléments à même de contrebalancer les déficits en infrastructures.

4.1.7. Le niveau de diplôme selon le sexe

Lorsqu'on fait un croisement de la variable diplôme selon le sexe, cela permet de se rendre compte que les femmes n'ayant aucun diplôme sont légèrement plus nombreuses parmi les jeunes de 18 à 40 ans, soit 59% contre 53,4% chez les hommes. Les résultats montrent dans l'ensemble que les jeunes femmes ont un niveau de diplôme légèrement plus élevé au niveau du primaire et plus bas que les jeunes hommes au niveau du supérieur.

Ainsi au BEPC, 11,2 % des garçons sont diplômés alors que chez les femmes cette proportion est de 8,1%. Au Bac, ils sont environ 5% d'hommes contre 3% de femmes. Il en est de même pour le supérieur, où on compte 8% de garçons diplômés contre 5% de femmes. Kobiané (2003) et Pilon (2007) se sont intéressés aux déterminants de l'éducation chez les garçons et les filles. Ainsi, les déterminants de fréquentation scolaire identifiés dans leurs travaux chez les jeunes garçons sont entre autres, l'âge, le niveau d'instruction du chef de ménage, la pauvreté, la religion du chef de ménage des enfants en bas âge. Alors que chez les jeunes filles, ces déterminants de fréquentation scolaire sont l'âge, le statut familial, le lieu de naissance, le niveau d'instruction du chef de ménage et la pauvreté Kobiané (*op. cit.*).

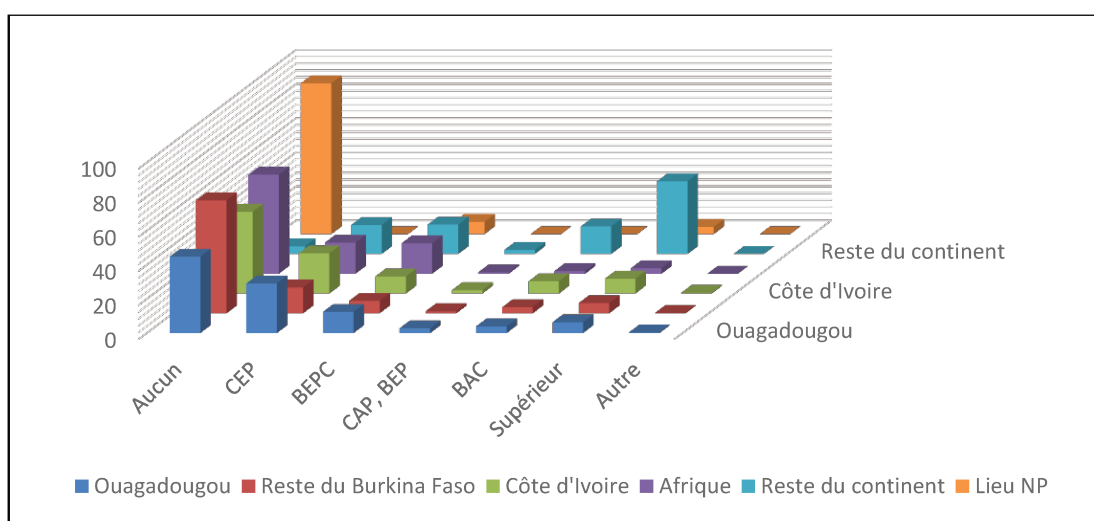
Graphique 16: Niveau de diplôme selon le sexe



Source : SERE, 2017, à partir des données de « Ouaga 2009 »

Au niveau des diplômes, les jeunes adultes migrants nés dans les autres localités du Burkina Faso, sont les plus nombreux à ne pas être scolarisés. Les natifs de Ouagadougou ainsi que les migrants ont pratiquement les mêmes proportions au primaire à l'exception des immigrants du reste du Burkina Faso. Au collège et au lycée, les proportions varient entre 6 et 11% quant à l'université les proportions sont entre 2 et 5%. Ces résultats corroborent ceux de Kobiané (2003), de Pilon (2007) et de Pilon et Wayack-Pambé (2009). Ces auteurs indiquaient que le lieu de naissance est une variable déterminante dans l'accès à l'éducation, mais également dans les diplômes, parce que plusieurs profils éducatifs se dessinent selon le statut migratoire. Ainsi, les jeunes scolarisés n'auront tous pas les mêmes chances, selon leur lieu de naissance. Le graphique ci-dessous présente les diplômes acquis selon le lieu de naissance.

Graphique 17: Diplôme selon le lieu de naissance



Source : SERE, 2017, à partir des données de *Ouaga 2009*

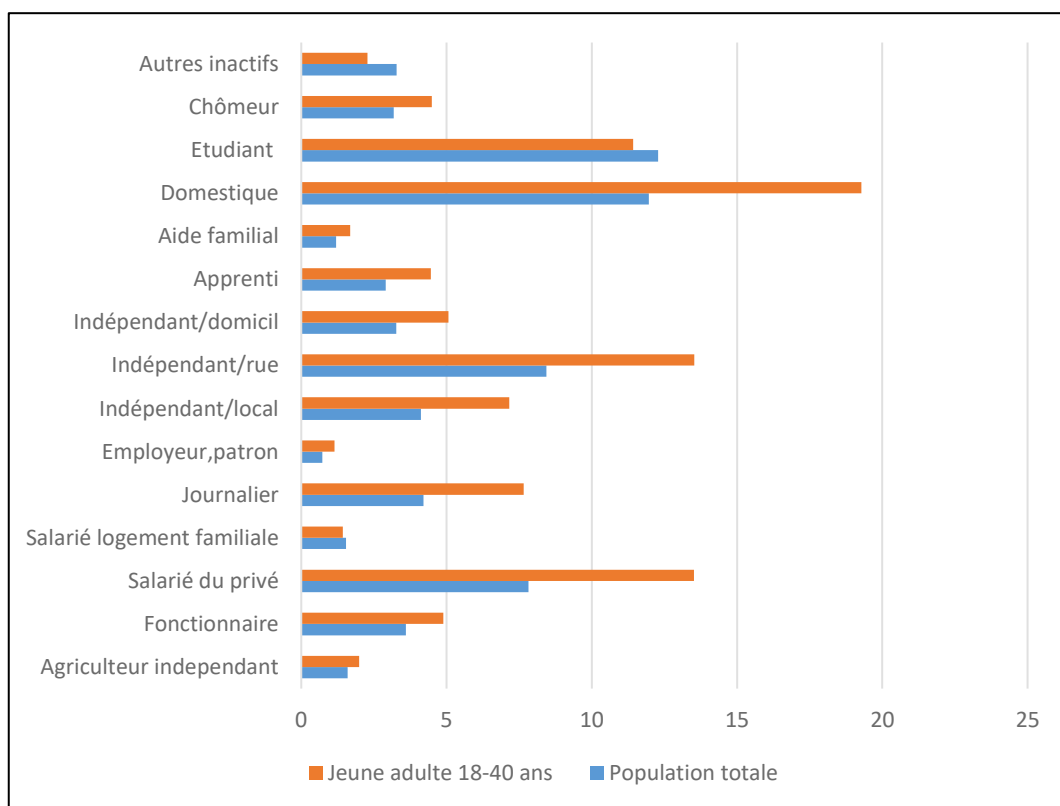
Le diplôme constitue un parchemin qui facilite l'accès à l'emploi. Toutefois, certains jeunes de la ville de Ouagadougou sans diplôme exercent une activité professionnelle même si elles sont moins rémunérées. La sous-section suivante présente les différentes activités professionnelles des jeunes adultes identifiés dans le cadre de l'étude « *Ouaga 2009* ».

4.1.8. Les types d'activités des jeunes adultes

L'activité professionnelle des jeunes adultes a été configurée en 15 sous-catégories afin d'obtenir le maximum de précision sur les situations que l'on retrouve dans la vie courante, à savoir : agriculteur, indépendant, fonctionnaire, salarié du privé ou d'une association, salarié de logement familial journalier, employeur ou patron, indépendant dans un local, indépendant dans la rue, indépendant au domicile, apprenti, aide-familial, domestique, étudiant de 12 ans et plus, chômeur ou en interruption de travail, autres inactifs ou NSP.

Les premières catégories d'occupation aussi bien au niveau de la population totale que des 18-40 ans sont : les domestiques, les salariés du privé indépendant, les étudiants. Ensuite arrivent en deuxième position fonctionnaire : les journaliers, les indépendants ayant un local, les indépendants au domicile, les apprentis, les chômeurs ou en interruption de travail, les agriculteurs indépendants, les salariés logement, aide familial, autres inactifs. L'activité informelle étant très développée à Ouagadougou, cette catégorisation, permet de prendre en compte diverses professions. Il ressort du graphique ci-dessous, qu'environ 81% des jeunes adultes sont actifs. Ils sont occupés dans les activités suivantes : actifs dans un domicile (19,28%), les indépendants (13,53 %), puis les salariés du privé (13,52%), peu sont dans la fonction publique (4,49%), et très peu sont employeurs (1,14%).

Graphique 18: Types d'activités des jeunes adultes



Source : SERE, 2017, à partir des données de « Ouaga 2009 »

La disparité des activités des jeunes ouagalais, présenté dans ce graphique, montre l'importance du secteur informel. L'exode rural est un facteur explicatif comme le montre Ouédraogo et Piché (2007), Schoumaker (2007), Delaunay et Boyer (2017). A la recherche d'une insertion urbaine par le travail, les jeunes migrants moins qualifiés sont le plus souvent journaliers, domestiques, apprentis, etc. Cette disparité des activités des jeunes ouagalais est donc en lien avec des profils de migrants ruraux ayant des statuts précaires, et d'autres au contraire avec un capital éducatif et une position professionnelle favorable comme ceux de la diaspora et les natifs.

Au-delà de leur quête de recherche d'emploi et du mieux-être qui les préoccupent, l'une des finalités des jeunes est de pouvoir s'offrir un logement. La section suivante analyse les types de logements examinés dans le cadre de l'étude « *Ouaga 2009* ».

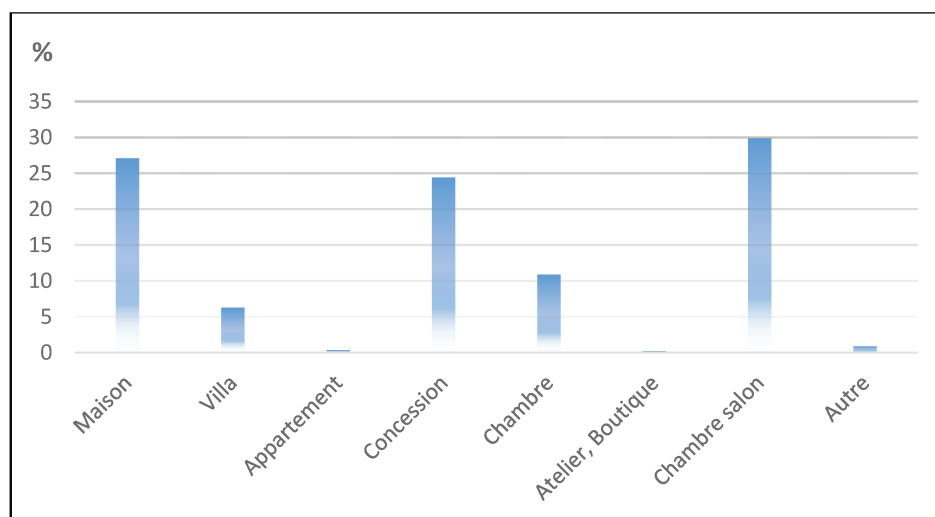
4.2. Types de logements et statuts d'occupation

La présente section décrit notamment la diversité de l'offre de logements à Ouagadougou selon l'enquête « *Ouaga 2009* ». Elle montre où sont logés plus spécifiquement les jeunes adultes. Nous établissons des typologies croisant différents indicateurs tels que le statut d'occupation, le coût du loyer et l'âge.

4.2.1. Les types de logements et les coûts du loyer

Les chapitres 2 et 3 ont défini les types de logements et leurs caractéristiques au Burkina Faso, selon le ministère de l'urbanisme, mais également selon les appellations locales. Parmi les types de logements observés dans l'enquête « *Ouaga 2009* », les « chambres-salon » (F2) représentent environ 30% du total. Les maisons et les concessions arrivent en seconde position, respectivement avec 24,4 % et 27,1 %. Très peu d'appartements existent, soit moins de 1%. Cela confirme la construction horizontale de la ville de Ouagadougou, où les immeubles en hauteur sont peu nombreux. Cela s'explique aussi par le fait que le logement en appartement n'est pas dans les habitudes des ouagalais, mais plutôt des logements donnant directement accès à la rue.

Graphique 19 : Type de logement



Source : SERE, 2017, à partir des données de « *Ouaga 2009* »

La demande de logement en location, autrefois peu importante, est aujourd'hui en pleine expansion. Face à cette demande, des constructions se sont répandues sous différentes dénominations, essentiellement dans le centre de la ville, mieux équipé et concentrant une offre d'emplois et de lieux d'étude. L'offre locative se répartit de la façon suivante : chambre-salon,

entrée-couché, célibatierium... Les petits logements procurent une relative autonomie à de nombreux jeunes adultes, en particulier pendant la période intermédiaire entre la sortie du domicile familial et l'entrée en parentalité. La villa est un logement de prestige pour son propriétaire, où il satisfait son besoin de résidence temporaire aisée. Bien de prestige, elle est majoritairement occupée par son propriétaire mais elle est parfois prêtée à l'égal des autres logements de la ville. La planche photographique suivante montre quelques exemples de villas.

Planche photographique 12: Villa à la cité Azimmo Ouaga 2000



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Certains logements abusivement qualifiés de « maison » peuvent prendre la forme d'une habitation rudimentaire en parpaings, notamment dans les zones non-loties en attente de lotissement. Alors que dans les zones loties, elle est généralement construite en dur ou semi-dur avec plusieurs chambres. La maison simple ne possède pas toutes les commodités d'une villa. La planche photographique suivante montre quelques exemples de maison simple

Planche photographique 13: Maison simple aux 1200 logements photo 1 Kalgoné photo 2



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

La concession est l'héritage des anciens quartiers. Elle est habitée selon un mode qui correspond à la pratique des grands groupes domestiques, à savoir les cohabitants, les non-parentés, les apparentés inclus, la famille nucléaire et les unipersonnels. Quelques exemples de concession ou de cour familiale sont présentés dans la planche photographique suivante.

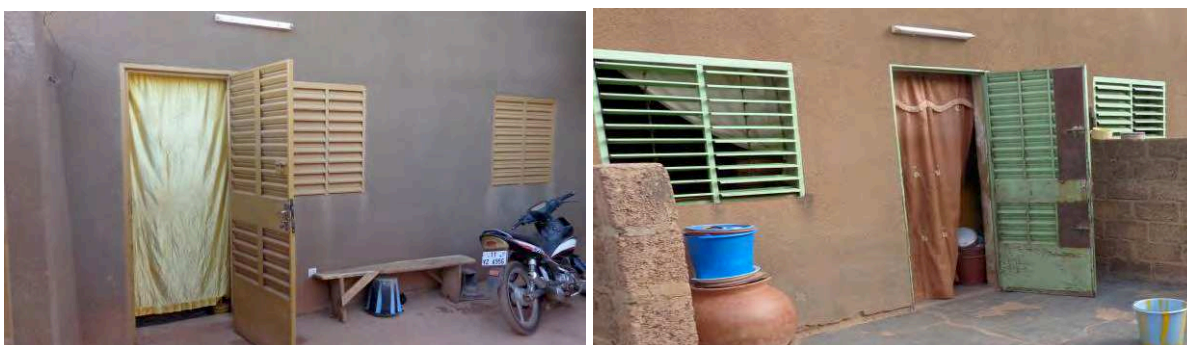
Planche photographique 14: Concession ou cour familiale à Balkui



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Pour des raisons différentes, la villa et la concession caractérisent la propriété légale. La location est le statut dominant des appartements et surtout des chambres-salon (planche photographique ci-dessous), mais aussi le cas plus rare de l'atelier ou boutique, loué dans la majorité des cas.

Planche photographique 15: Chambres-salons au quartier Tanguin photo 1 et Kilwin photo 2



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

La petite chambre (planche photographique 16) est souvent prêtée à titre gratuit, comme les maisons qui renvoient aux pratiques évoquées des occupations temporaires en zone non-lotie.

Planche photographique 16: Exemple de chambre à Nioko II

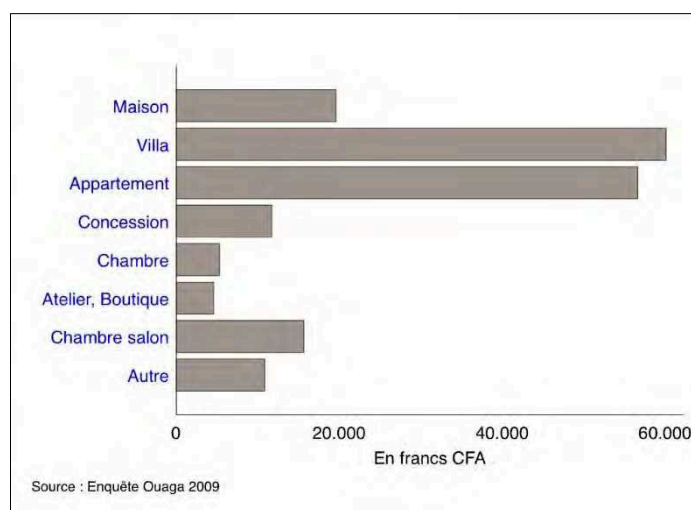


Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Il est ressorti de l'enquête « Ouaga 2009 » que les coûts des loyers diffèrent selon le type de logement. Ainsi, les villas et les appartements sont très largement les plus cotés, trois fois plus chers à louer que les maisons que les autres types de logement (Boyer et Delaunay, 2009). C'est

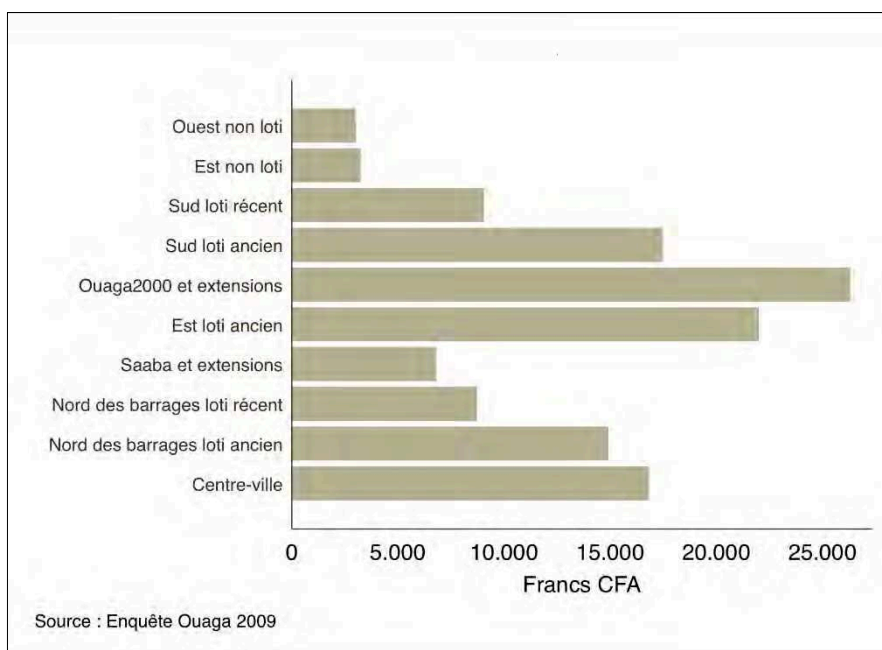
le prix à payer pour un logement de meilleure qualité et surtout bien localisé dans le centre et surtout les quartiers aisés (la Zone du bois, une partie de Zogona, Koulouba, Ouaga 2000, une partie de Cissin, etc.). La maison est un type mal défini, hétérogène de ce fait. Sa valeur locative est trois fois moindre, reflétant probablement une moins bonne localisation, et peut-être aussi la rareté de ce type de produit. La chambre-salon pourrait être qualifiée de produit-phare de la location pour des jeunes couples disposant de revenus moyens ou élevés. Leur prix de location est proche de celui des maisons plus grandes, du fait d'une demande soutenue. La concession n'est pas recherchée ni probablement mise en location (5% des cas). Les chambres forment le recours des plus pauvres, elles sont bon marché parce que mal équipées.

Graphique 20: Loyer moyen des différents types de logement



L'absence de titre foncier, la qualité médiocre des maisons (en terre battue), l'absence d'équipements expliquent le bas prix du loyer dans les quartiers non-lotis. La localisation contribue à valoriser les loyers qui dépassent une moyenne de 20 000 FCFA dans le centre, y contribuant également la location de boutiques ou ateliers, la présence de l'université et la proximité d'une population plus aisée. Le graphique suivant présente le loyer selon la localisation des lotissements.

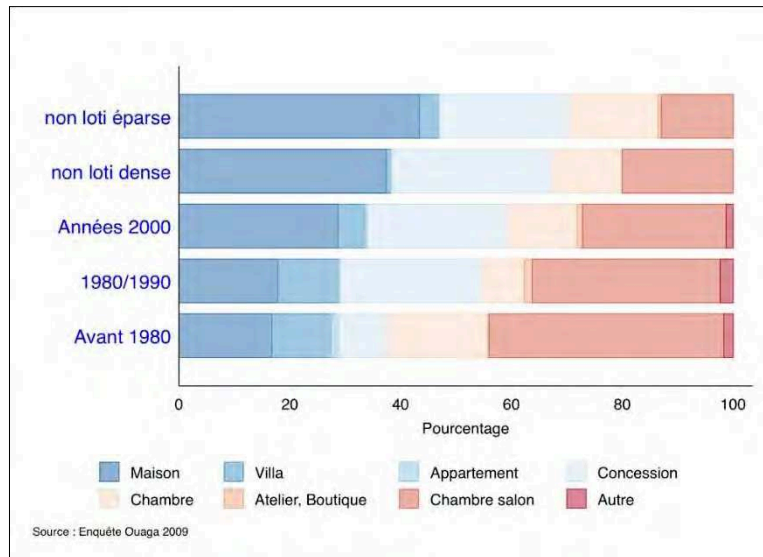
Graphique 21: Loyer moyen des locations selon le quartier/logement



4.2.2. La typologie des logements, selon l'âge du lotissement

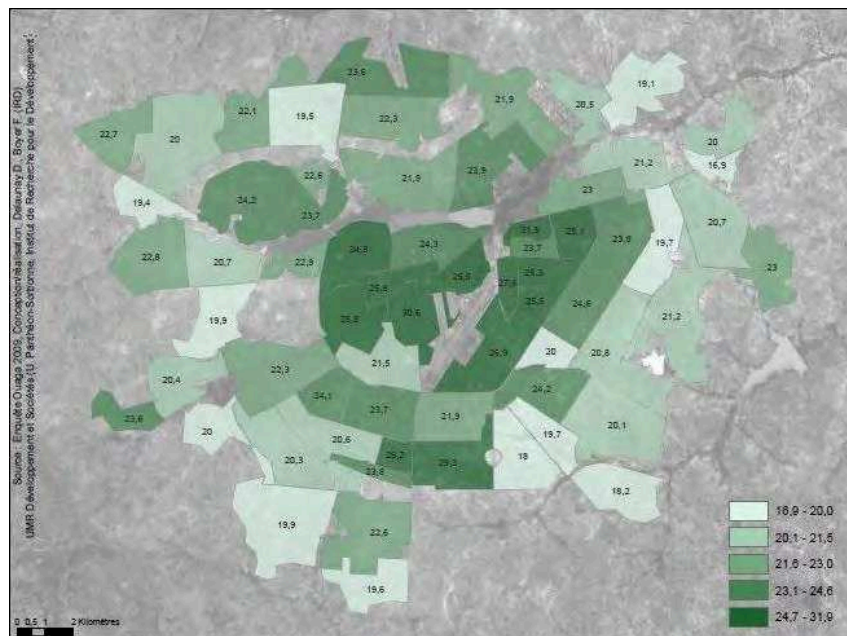
L'inventaire préalable de la parcelle apporte des informations sur la vocation des bâtiments qui s'y trouvent. Toutes ne sont pas destinées à la résidence, mais cette vocation est la principale puisqu'elle concerne trois parcelles sur quatre. Quand celle-ci est construite, et abrite donc un bâtiment, sa destination est la résidence des occupants dans 93% des cas (Boyer et Delaunay, *op. cit.*). Notons que 9 parcelles sur 10 ne sont occupées que par un seul logement, 5% par 2 à 3 logements, ce qui contribue à la faiblesse des densités urbaines à Ouagadougou. L'habitat collectif, dans des appartements ou des célibatierium, est rare mais se rencontre dans une parcelle sur dix. Les chambres, chambres-salons où même souvent les deux chambres-salons se retrouvent dans les célibatierium exclusivement. Les graphiques suivants détaillent les différents types de logements présents sur les parcelles enquêtées, selon la date du lotissement.

Graphique 22: Répartition des types de logement selon la période de construction



L’habitat qui domine est de type individuel ou familial, puisque 27% des logements sont des maisons, 7% des villas, 24% des concessions. La catégorie des chambres-salons, d’importance similaire (28%) peut correspondre à des célibatierium ou à des logements simples, un peu mieux lotis que les simples chambres (12%). Au total, ils représentent 40% des logements. Au regard de cette importance d’un habitat individualisé à l’extrême, l’habitat collectif en hauteur que sont les appartements est très minoritaire, soit 0,4% du parc immobilier. L’âge moyen des quartiers selon l’étude « *Ouaga 2009* » est indiqué dans la carte ci-dessous.

Carte 19: Age moyen des quartiers de la ville de Ouagadougou



La constitution de l’armature urbaine de Ouagadougou s’est faite suivant plusieurs périodes de lotissements (Chapitre 3). La majorité a été faite pendant la période de la révolution. On remarque

encore la présence de nombreux quartiers non-lotis situés en périphérie. Ils représentent encore aujourd'hui environ 20 % du territoire communal.

Les formes d'habitat évoluent dans la ville, selon les strates du peuplement ou les dates de lotissement. La part de la maison individuelle augmente avec l'éloignement du centre : elle est de 17% dans la partie construite avant 2000, de 29% dans les quartiers lotis depuis 2000, de 37% dans le non-loti dense, de 43% dans le loti épars. La villa en revanche perd en importance à partir des années 2000. Les rares appartements sont un peu plus fréquents dans le centre (1,4%). Ce sont les chambres-salons qui occupent la première place dans les quartiers les plus anciens (43% pour la ville construite avant 1980) pour tomber à 13% dans la périphérie non-lotie peu occupée. Les chambres ont un profil de distribution territoriale sensiblement différent : très présentes dans le centre du fait de l'existence de jeunes adultes et d'étudiants (18%), elles sont stables dans le reste de la ville, à part un léger retrait pour les quartiers lotis dans les années 1980 et 1990. Dans les quartiers non-lotis, la sensible recrudescence des chambres peut être liée à la construction à moindre coût de logements d'une seule pièce, habités directement par leurs constructeurs ou confiés à un proche, dans le seul but de faire recenser la construction afin de bénéficier d'un terrain dans une future opération de lotissement, comme le montrent les photographies ci-dessous.

Planche photographique 17: Logement numéroté dans le quartier non-loti de Yamgenta



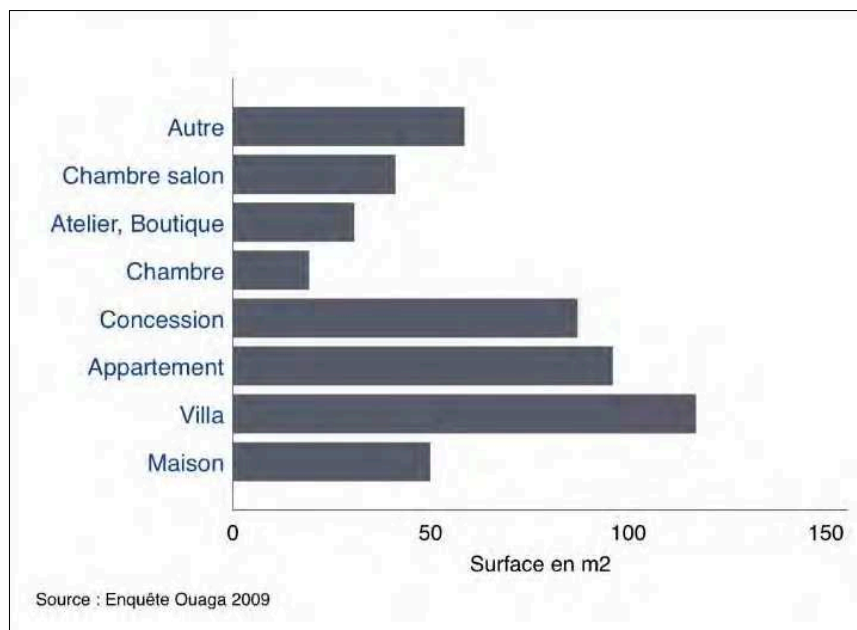
Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

L'importance des chambres dans les quartiers centraux peut être analysée comme une forme de densification des parcelles et d'une demande pour la location de petits logements. Peut-être pour cette raison, les concessions sont relativement rares dans les quartiers centraux d'avant 1980, mais se stabilisent dans le reste du territoire urbain.

L'enquête « Ouaga 2009 » a montré que si la surface moyenne des logements est d'un peu moins de 60 m², elle varie avec la localisation. La taille des logements diminue du centre vers la périphérie, dans une proportion de 2 à 1 entre les extrêmes. Elle est de 80 m² dans les quartiers lotis avant 1980 et d'un peu moins de 40 m² dans les zones non-loties. La rupture s'observe plus nettement à partir de 2000. Il est vrai que le mode d'occupation du terrain avant le lotissement, à partir d'une pièce sommairement construite pour matérialiser la présence d'un candidat à une

opération de lotissement contribue à ce phénomène. En dépit de la présence de nombreuses chambres-salons dans le centre, une autre explication se trouve dans la taille des parcelles attribuées, qui a diminué dans le temps, sans que n'émerge une offre d'habitat collectif (appartements dans des immeubles en hauteur) permettant de compenser la raréfaction des terrains constructibles dans le centre, comme cela a été le cas dans de nombreuses métropoles ouest-africaines comme c'est le cas à Bamako (Bertrand, 1998, 2002). Les parcelles distribuées dans les quartiers les plus anciens avaient une taille d'environ 600 m², actuellement elle est de 250 à 300 m², ce qui a conduit les occupants à réduire la taille des logements et à sacrifier les espaces extérieurs.

Graphique 23 : Superficie du logement selon le type de construction



Les surfaces varient bien sûr avec le type et le standing du logement. Les chambres sont au bas de l'échelle, suivies par les chambres-salons. Faute de construction en hauteur, la densification de l'espace urbain se fait par la réduction de l'espace résidentiel. Villas et appartements se situent donc en haut de l'échelle, avec des surfaces autour des 100 m². Par comparaison, à Paris, en 2006, la taille moyenne des logements était de 59 m² (INSEE), chiffre quasi équivalent, mais dans des contextes urbains radicalement différents en matière de type de logement, de conditions de vie et d'accès aux services urbains.

A Ouagadougou, la taille des parcelles était plus importante dans le centre, où les logements sont à la fois plus grands et plus nombreux. Dans les quartiers lotis avant 1972, on compte 2,5 logements par parcelle, contre un seul dans les quartiers non-lotis. Cependant, les jeunes ont plutôt accès aux petits logements souvent inconfortables, surtout dans les quartiers non-lotis. Cela se traduit par de fortes variations selon le niveau social des jeunes adultes (cf. section 4.4).

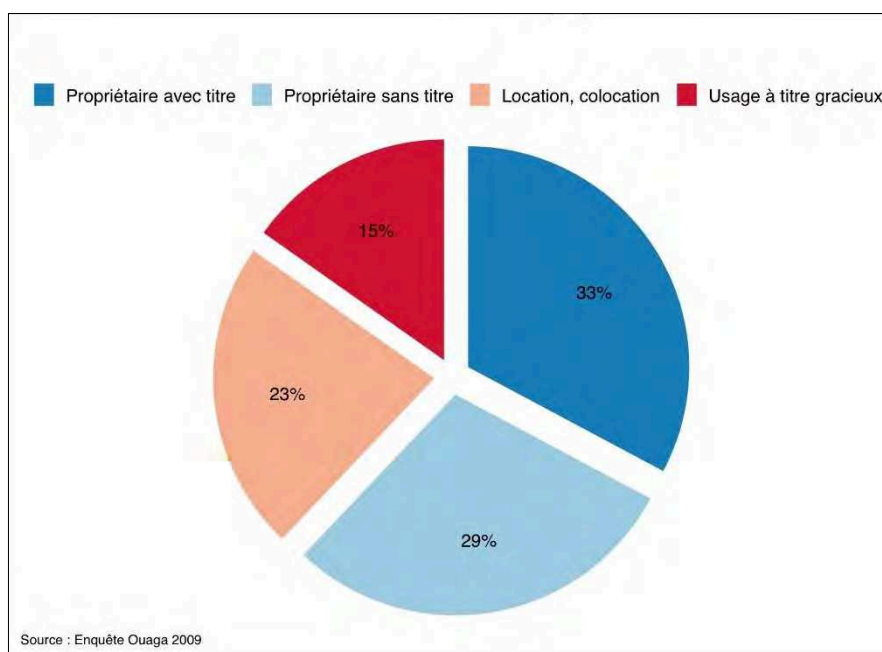
4.2.3. Le statut d'occupation du logement : être propriétaire, un enjeu pour les jeunes

Plusieurs travaux en Afrique de l'Ouest abordent la question du statut d'occupation du logement. Les pratiques sont très proches d'une ville à l'autre, comme l'indiquent Assogba (2011), Senyo (2013) ou Agoma (2014), dans leurs recherches sur Abidjan et Lomé. Les résultats de leurs travaux sont également très proches de ceux observés à Ouagadougou, avec une obsession pour l'accès à la propriété, dans un système où l'accès au logement n'est pas aisé pour les habitants des grandes villes, et où le logement fonctionne comme une « garantie sociale » majeure pour les individus et leur famille, face à un marché de l'emploi souvent précaire et peu rémunérateur. Dans la plupart de ces villes, le statut de propriétaire vient largement en tête devant les autres statuts comme la location.

Le statut légal de l'occupation d'un logement formalise la manière d'habiter la ville, de se l'approprier, et joue sur la pérennité de la résidence. Cette composante première de la « sécurité » du logement a des implications diverses sur la mobilité résidentielle, l'ascension sociale, l'accès quotidien à la ville, ses aménités, finalement la citoyenneté (Bertrand, 2006 ; Durand-Lasserre et Le Roy, 2012 ; Lessault, Imbert, 2013). Dans la durée, la propriété apporte la promesse de réaliser les plus-values foncières qui accompagnent la croissance urbaine. Être propriétaire ou pas, avoir un titre légal ou coutumier, être locataire ou redevable d'un hébergement gratuit, sont des statuts porteurs d'inégalités tant pour les propriétaires que pour les autres occupants. L'exposé suit ces préoccupations : d'abord décrire ces quatre principaux statuts d'occupation tels qu'ils sont apparus dans l'enquête « *Ouaga 2009* », puis s'intéresser à leurs variations dans l'espace urbain, selon le profil du référent-logement et le reste de la famille.

Parmi les différents statuts, une distinction est suggérée entre la propriété légale et coutumière (ou sans titre), puis entre la location payante et l'occupation à titre gratuit, parfois assortie d'obligations morales ou économiques qui renvoient à la pratique généralisée de « l'hébergement ». La forme coutumière de la propriété, en rapport avec les pratiques d'occupation des terrains non-lotis, a contribué à généraliser ce mode d'usage. Ces statuts plus ou moins formels sont des gradients décisifs de la sécurisation de l'acte d'habiter. Le graphique suivant présente la répartition des catégories selon que l'on considère le parc des logements et la population qui les habite. La location est moins densément occupée : si 23 % des logements sont loués, ceux-ci n'accueillent que 15% des habitants de la ville.

Graphique 24: Distribution des logements selon le statut d'occupation



4.2.4. La localisation des propriétés formelles et coutumières

La distinction entre la propriété titrée et celle relevant d'un accord avec l'autorité coutumière s'impose comme corollaire des politiques de lotissement et donc de la catégorie changeante de quartier loti ou non-loti. Gardons à l'esprit que l'absence de titre n'implique pas systématiquement un accord ou un achat auprès des autorités coutumières. De même que la propriété non officialisée ne désigne pas seulement les quartiers non-lotés de la périphérie, elle concerne aussi les habitants de quelques enclaves du centre-ville, en particulier les habitations situées au bord des barrages, dans les parties décrétées comme non-constructibles. Enfin, dans la mesure où nombre de quartiers étaient en cours de lotissement lors de l'enquête (Taabtenga, Goundrin...), certains de leurs habitants étaient engagés dans un processus de lotissement, mais ne disposaient que du document de recensement, sans le titre d'attribution. Dans ce cas, ils ont été considérés comme propriétaires non reconnus officiellement.

A Ouagadougou, les logements en propriété dominent largement puisqu'ils représentent 62% du parc, ce qui en fait une particularité de la capitale burkinabè (Boyer et Delaunay, 2009). Tout comme Ouagadougou, Bamako, la capitale malienne, est majoritairement propriétaire selon Bertrand (1999) ce qui n'est pas le cas d'Abidjan où selon Agoma (2014) quatre abidjanais sur cinq sont locataires, une donnée confirmée par l'enquête-ménage de 1988, dénombrant 80% des ménages locataires et 20 % de propriétaires. Abidjan ville de locataires était également évoqué dans « *Abidjan côté cour* » (Antoine et al., 1987). Cependant à Ouagadougou, la vraie singularité est que près de la moitié des propriétaires ne sont pas en possession d'un titre officiel, et donc se trouvent en situation irrégulière dans leur habitation. Leur nombre et la durée de l'occupation leur assurent néanmoins une réelle assurance d'y rester. Notons à titre de comparaison que 40% des

non-propriétaires se trouvent dans la situation de personne hébergée à titre gratuit, une situation sans doute plus précaire. Au total, un peu moins de la moitié des logements (44%) n'offrent pas un statut d'occupation reconnu ou lié par un contrat de location, ce qui peut à terme représenter une insécurité résidentielle (Boyer et Delaunay, *op. cit.*).

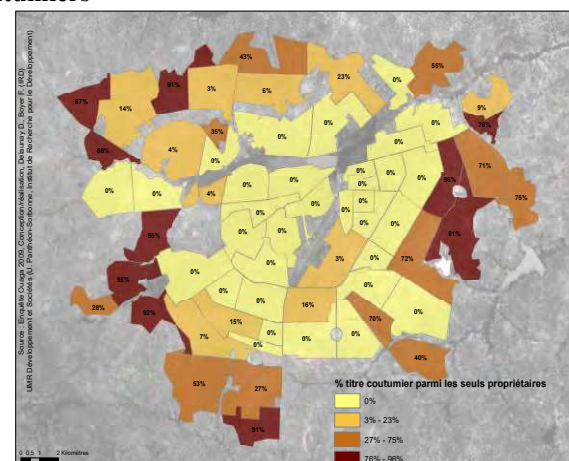
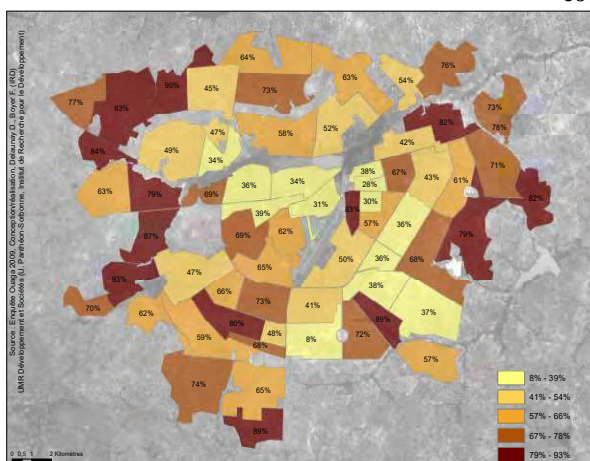
L'occupation « spontanée » des franges urbaines en attente de légalisation par les autorités municipales contribue à cette haute proportion de statuts précaires. Ils ne sont dans l'esprit des habitants et dans les faits qu'une forme transitoire d'habitat, sans savoir quand celle-ci s'achèvera. A Ouagadougou, les quartiers restent non-lotisés le temps que la municipalité décide d'une opération de régularisation. Celle-ci peut ensuite durer plusieurs années, entre le moment du recensement des parcelles et le moment du redécoupage et de l'attribution des parcelles définies. Ce processus de lotissement est rallongé dans les situations de conflit, lorsque la municipalité est contrainte de refaire les attributions, celles-ci pouvant être contestées par les habitants. C'est le cas par exemple, des quartiers de Yamtenga dans l'arrondissement 10 et de Zongo dans l'arrondissement 8, où les municipalités de ces deux quartiers ont dû reprendre l'attribution des parcelles. Parfois les conflits perdurent sur de longues périodes (Boyer et Delaunay, *op. cit.* ; Bénao, 2011 ; Milic, 2013). Ces longs moments d'attente durant les opérations aident à comprendre pourquoi pour de nombreux habitants, le projet de propriété individuelle est un projet de long terme.

Les indicateurs de confort et d'équipement, qui progressent avec l'âge du référent, traduisent cette construction progressive du logement en propriété. Cette situation est fortement discriminante pour les plus démunis, comme le montreront les développements à venir sur les différenciations socio-économiques des statuts d'occupation.

Les propriétés officielles abritent deux personnes de plus que les formes informelles, soit 6,5 personnes en moyenne contre 4,5. Les raisons en sont d'abord démographiques, la propriété se renforçant au cours du cycle familial, elle est associée à des groupes domestiques plus nombreux. Les cartes ci-dessous présentent les proportions des logements en propriété et les proportions des titres coutumiers.

Carte 20 : Proportion de logements en propriété

Carte 21 : Parmi les propriétaires, proportion de titres coutumiers



4.2.5. La montée de la location et de l'usage du logement à titre gratuit chez les jeunes adultes

La location et l'usufruit sont analysés dans cette sous-section, afin d'appréhender la situation chez les jeunes adultes. Selon l'étude « *Ouaga 2009* » un logement sur quatre est loué, 15 sur 100 sont prêtés, soit 38% de logements occupés par les personnes qui n'en sont pas propriétaires. Respectivement 15% des ouagalais vivent dans une habitation louée, 10% dans une habitation prêtée. Paradoxalement, malgré cette taille et un niveau de confort médiocre, les loyers sont assez élevés. Le coût mensuel moyen d'une location est de 17 000 francs CFA en 2009, ce qui représente plus de la moitié du salaire minimal officiel (qui est fixé à peu plus de 30 000 francs CFA). Ainsi, nombre d'individus se voient exclus du secteur locatif, faute de disposer de revenus suffisants et réguliers. Ce coût dissuasif explique sans doute l'importance de la gratuité.

La gratuité revêt diverses formes, pas toutes altruistes ou répondant à des obligations sociales. Pour une part, elles accompagnent le processus de lotissement : le propriétaire d'une parcelle non lotie devra à minima la faire occuper par un tiers afin qu'elle soit recensée et qu'il soit éligible à l'attribution de parcelle. Dans les quartiers lotis, un propriétaire absent, parti en migration par exemple, peut confier sa maison à des parents, des ressortissants du même village, des employés ou des apprentis. L'analyse montre que les logements concernés associent plus souvent un référent-logement et des occupants non apparentés, ou des relations de travail. Pour éclairer ce point, on dispose d'une information sur le lien entre le bénéficiaire de l'usufruit et le propriétaire. Très peu de locataires (4%) sont liés au propriétaire. Il s'agit d'une relation marchande presque exclusive. En revanche, un peu plus de la moitié des bénéficiaires de la gratuité affirment être liés au propriétaire par un lien de parenté. Pour un quart de ceux qui l'admettent, le propriétaire est un oncle ou une tante, pour un autre quart un membre de sa fratrie, étendue aux demi-frères ou sœurs. Les cousins viennent ensuite pour 15% environ. Les connaissances du village, des amis du travail forment la portion congrue mais la question posée portait sur l'existence ou non d'un lien de parenté avec le propriétaire. Les ascendants directs (les parents) sont très rarement signalés comme prêteurs de logement, sans doute parce que loger ses enfants est une obligation morale, sans retour attendu.

A titre d'illustration, selon « *Ouaga 2009* » des jeunes hommes enquêtés d'une vingtaine d'années cohabitent dans un célibatier construit par l'oncle de l'un d'entre eux. Originaires du même village, ils sont formés à la mécanique et à la conduite de camions dans l'entreprise du propriétaire. Celui-ci ne leur verse pas de salaire fixe, mais une contribution variable. Le logement est fourni gratuitement, avec les services d'eau et électricité. Ils ont tous déclaré accepter cette situation dans la mesure où ils bénéficient à la fois d'un logement gratuit et d'une formation, qui, selon eux, pourra leur permettre de quitter un jour la tutelle de l'oncle. Le fils de cet oncle, présent lors de

l'entretien, du même âge et dans la même situation professionnelle que ses cousins, signale qu'il n'est pas autorisé à loger dans cette cour. Dans la mesure où il n'est pas marié, son père considère qu'il n'a pas à quitter la cour familiale pour loger dans une cour extérieure.

Dans la réalité, on observe un large éventail de situations. Le lien de parenté n'implique pas systématiquement une obligation économique. Une relation amicale peut venir pallier les conséquences d'un accident de la vie en assurant un hébergement d'urgence. Les plus jeunes, en tant que cadets ou travailleurs familiaux, n'ont pas toujours la capacité morale de refuser ce don tant qu'ils n'ont pas gagné en autonomie (mariage, emploi...). A l'inverse, certaines personnes âgées retombent dans cette dépendance économique et sociale vis-à-vis de leurs enfants.

Cette relative hétérogénéité de la population bénéficiaire d'un logement gratuit est confirmée par leur profil démo-économique. Elle renvoie au fait qu'un logement prêté n'obéit pas uniquement à une nécessité de logement, mais répond aussi pour le prêteur à la nécessité de voir son logement occupé par une « personne sûre », par exemple quand il est parti en migration pour une durée indéterminée. Au final, les bénéficiaires sont souvent pris dans un ensemble d'obligations et de devoirs qui les conduit à mettre de côté leur propre projet résidentiel. C'est d'ailleurs cette impossibilité (ou manque de volonté) de construire cet ancrage urbain qui caractérise ce statut. Dans une ville qui se peuple encore par la migration d'origine rurale les chapitres 6 et 7 permettront de bien préciser ces aspects.

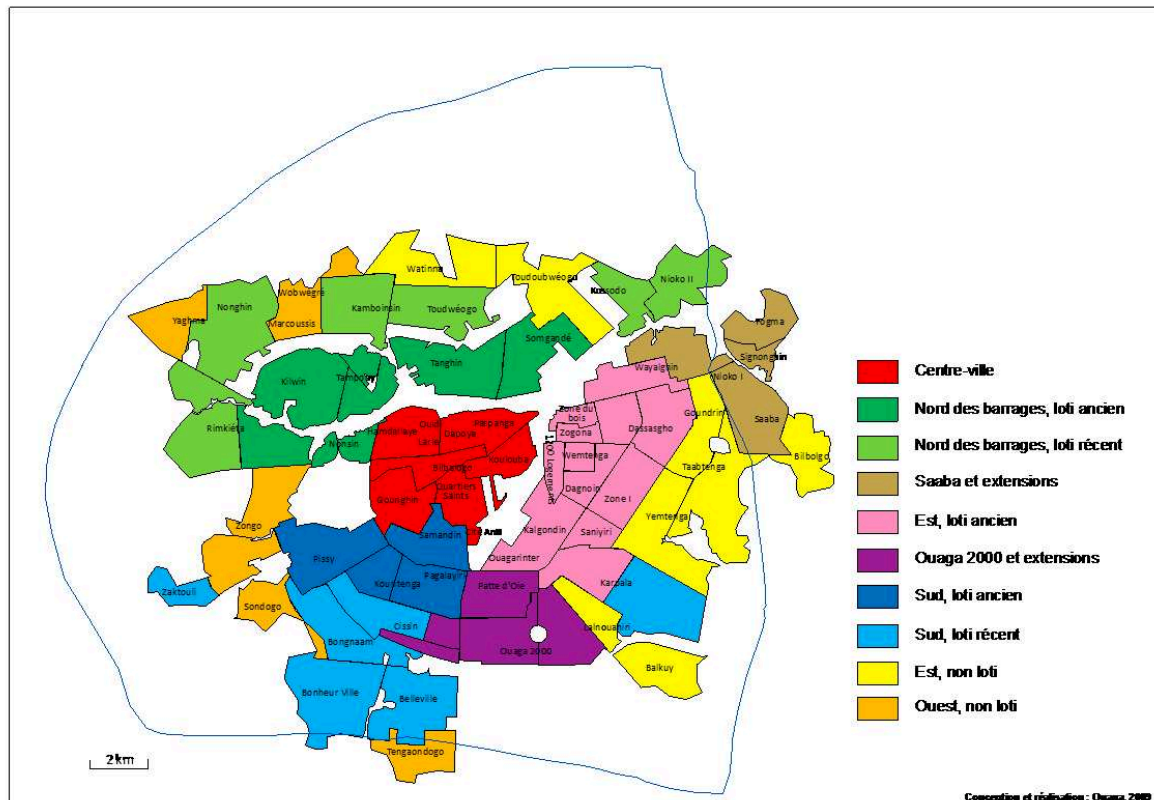
Pour les ouagalais qui le peuvent, ce processus d'acquisition est mené alors qu'ils résident en zone lotie. Ils confient à un proche une petite maison ou une baraque construite à la hâte en secteur non-loti, afin qu'elle soit recensée lors du processus d'attribution. La consolidation de l'habitat prend alors le temps de la régulation et de la formation de l'épargne. Cette stratégie pour accéder à la propriété d'une parcelle à l'issue d'une opération de lotissement est rendue possible par la quasi-gratuité du foncier, les frais des démarches administratives étant faibles.

La propriété sans titre officiel caractérise par définition l'absence de lotissement, sauf lorsqu'un accord coutumier vient entériner l'occupation de la parcelle. Ce statut peut se trouver également dans des zones non-constructibles, par exemple au bord des barrages du nord de la ville, des canaux ou des bas-fonds. Dans les quartiers lotis dans les années 2000, l'absence de titre concernait un quart des logements. Ainsi certains occupants spontanés n'ayant pas obtenu la régularisation ont tardé à partir et se sont maintenus un temps dans les rues mal tracées ou les réserves foncières.

En outre, dans l'Est anciennement loti, habité par des classes moyennes plus aisées, montre un profil similaire au centre, avec juste une part plus grande de la gratuité. La même remarque sociogéographique vaut aussi pour « *Ouaga 2000* » et les environs, où néanmoins un nombre important de bâtiments inachevés étaient occupés par des gardiens, voire des ouvriers au moment de l'enquête. Les villas équipées dans ces propriétés destinées aux classes aisées ou aux fonctionnaires sont également recherchées à la location. Les extensions périphériques portent aussi

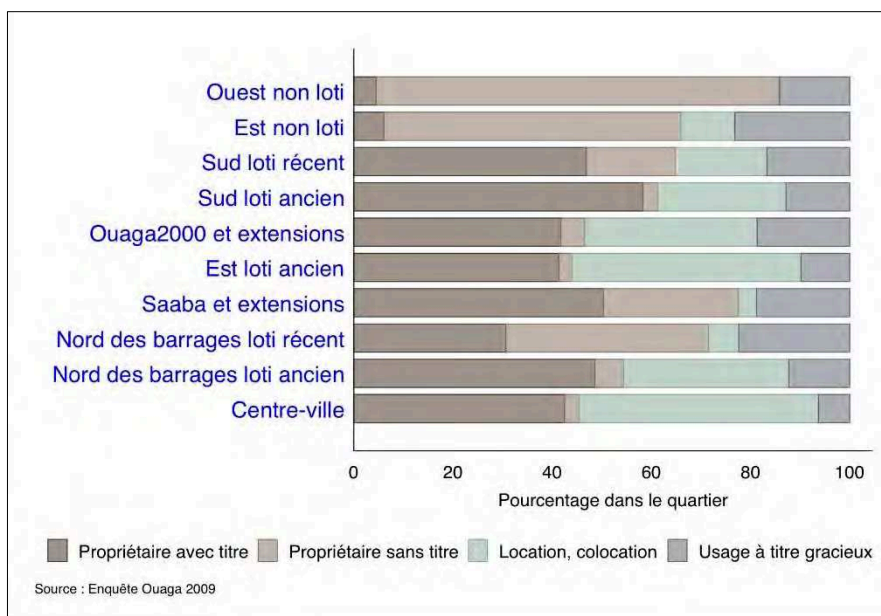
la marque socio-économique des quartiers qu'elles prolongent. L'Est non-loti se distingue en cela de l'Ouest non-loti, car la location y est relativement importante, en dépit de l'absence de titres.

Carte 22: Quartiers de Ouagadougou, selon l'ancienneté période de lotissement



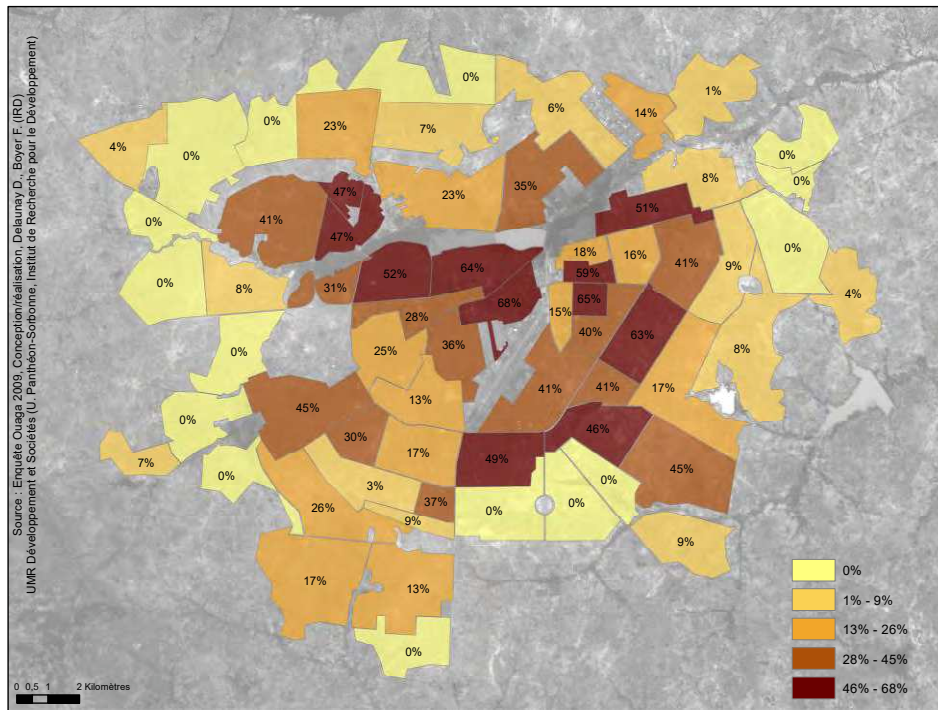
Cette carte montre les quartiers de Ouagadougou et précise si le lotissement est ancien ou récent. Cette stratification s'est faite à partir du centre-ville en rouge sur la carte, qui représente en réalité la vieille ville, ensuite on trouve les quartiers du péricentre, représentant la première couronne du centre-ville. Il s'agit des quartiers Est (loti ancien), Sud (loti ancien) et des quartiers au nord des barrages. Ensuite on trouve la vague des quartiers périphériques, récemment lotis de manière générale. On distingue les quartiers Sud lotis récents, les quartiers Nord des barrages lotis anciens et Ouaga 2000 et son extension.

Graphique 25: Statut d'occupation du logement selon la localisation dans la ville de Ouagadougou



Dans les quartiers en transition (régularisés depuis 2000), on observe une certaine instabilité de la propriété foncière. Le bénéficiaire d'une parcelle n'a pas toujours les moyens d'y reconstruire sa maison et peut être amené à spéculer sur la parcelle acquise, attirant l'intérêt des investisseurs. Le foncier se valorise également dans le centre, avec l'extension de la demande locative et la spéculation, d'autant que les parcelles y sont plus grandes et donc propices à une densification par construction de logement à usage locatif au prix d'un investissement peu élevé. Les parcelles attribuées plus récemment sont de taille plus réduite, restreignant les possibilités d'une densification horizontale. La construction en hauteur, à ce jour peu répandue pourrait s'imposer, même si les ouagalais n'ont pas l'habitude de vivre en appartement pour l'instant et préfèrent le modèle de la maison individuelle.

Carte 23 : Proportion de locataires



La présente sous-section a permis d'analyser la place de la propriété, de la location et du logement gratuit dont bénéficient certains ouagalais. Il ressort que la ville est constituée majoritairement de propriétaires, que l'usage de logement à titre gratuit est surtout présent dans les zones non-loties, avec une montée du locatif. Elle a également permis de s'avoir que les jeunes ouagalais sont en quête d'autonomie résidentielle. La section suivante analyse alors l'équipement et le confort dont bénéficient les jeunes après l'accès au logement.

4.3. L'équipement et le confort du logement

Après l'analyse du type de logement et du statut d'occupation, l'équipement et le confort des logements est analysé dans cette section, à partir des données de l'enquête « *Ouaga 2009* ». Les variables telles que le mode d'éclairage, l'équipement des bâtiments, la présence de sanitaires ou de l'eau courante sont analysées, en faisant le lien avec la date de construction des logements quand c'est possible. La présente section a pour ambition d'analyser le niveau d'équipement des quartiers, tandis que le chapitre 7 ira plus loin dans les espaces du logement à savoir, la manière d'occuper et de décorer le logement par les jeunes adultes.

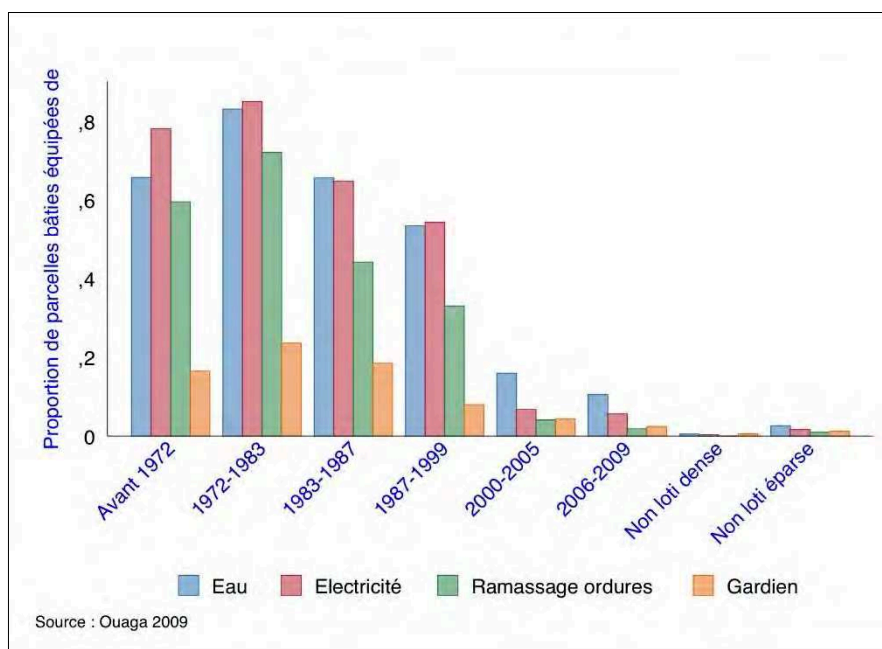
4.3.1. Les services sociaux de base dans les quartiers

Le niveau d'équipement est abordé ici sur tous les types de logement de la ville. L'équipement est évalué sur la base du raccordement du bâtiment au réseau d'eau, d'électricité et de la mise à disposition d'un ramassage d'ordures. La présence d'un gardien est également considérée.

Dans la ville, 25% des bâtiments sont raccordés à l'eau courante, 23% à l'électricité, 15% à un ramassage d'ordures et enfin 5% sont gardés. Le sous-équipement de la ville est tiré vers le bas par des investissements publics qui ne suivent pas la croissance démographique et l'étalement urbain. La mise en place d'infrastructures élémentaires n'accompagne pas toujours le lotissement officiel des quartiers. Elle peut survenir plusieurs années plus tard. Et tous les bâtiments n'en bénéficient pas, souvent en raison du coût du raccordement. Ainsi, dans le centre loti avant 1972, pourtant bien doté en infrastructures, seuls 2/3 des bâtiments sont raccordés à l'eau. La lenteur des aménagements explique en partie l'écart important entre les quartiers lotis avant et après les années 2000. Par exemple, si 57% des bâtiments situés dans des quartiers lotis entre 1987 et 1999 ont accès l'eau, ils ne sont plus que 20% lorsqu'ils sont situés dans les quartiers lotis entre 2000 et 2005, et 16,5% pour ceux légalisés entre 2006 et 2009.

L'écart est encore plus important pour ce qui est de l'accès à l'électricité, passant respectivement de 58% à 9%. Le raccordement au réseau d'eau est légèrement antérieur à l'électricité, car il est considéré comme plus indispensable par les habitants. Les écarts sont encore plus étendus pour le ramassage d'ordures : 36% des bâtiments des quartiers lotis entre 1987 et 1999 en bénéficient, contre 5% de ceux lotis entre 2000 et 2005. Il est absent des quartiers périphériques. Le fait le plus marquant sur le graphique ci-dessous est le non-équipement quasi absolu des quartiers non-lotis denses, qui accueillent pourtant une population nombreuse.

Graphique 26 : Equipement des bâtiments selon la date du lotissement

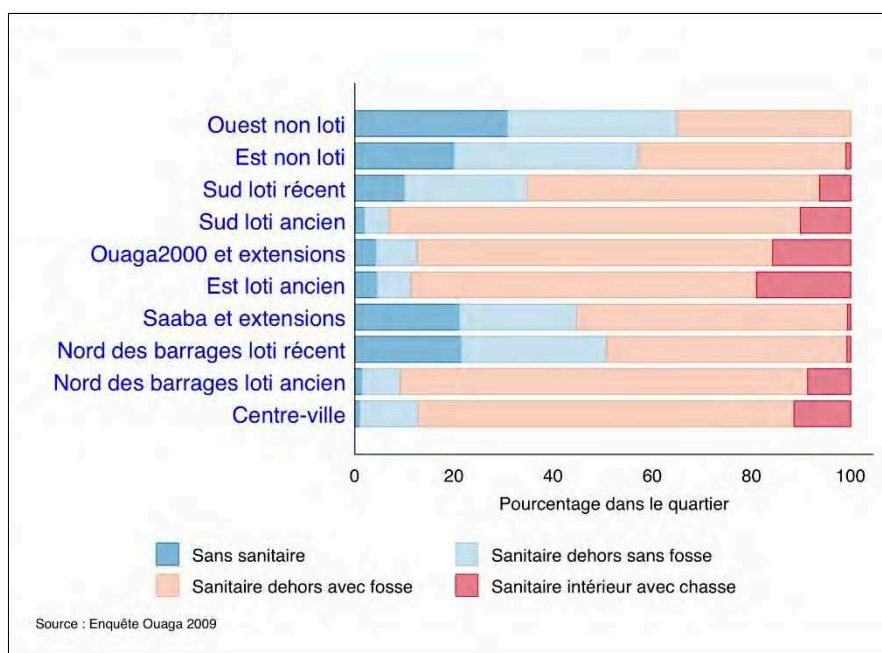


A l'évidence, la régularisation foncière des quartiers ne suffit pas à leur assurer une qualité minimale du bâti et de la couverture en services. Cependant, le décalage temporel entre le lotissement et l'équipement du quartier reste relativement limité à l'échelle du temps urbain. La

situation est plus critique pour les quartiers de la décennie 2000-2009. De même, l'équipement des logements ne repose pas uniquement sur la construction des infrastructures, mais aussi sur la capacité d'investissements des habitants, que ce soit pour la construction du logement ou son raccordement aux réseaux.

La situation dans les quartiers non-lotis reste difficile, alors même qu'ils sont les plus densément peuplés, et comme cela sera montré par la suite, ils abritent essentiellement des jeunes couples avec enfants. Cette situation est d'autant plus préjudiciable que le temps du lotissement est un temps relativement long. Par exemple, certains quartiers non-lotis (Zongo, Tabtenga, etc.), ont plus de 20 ans d'existence. Des observations postérieures à l'enquête de 2009 font état cependant de l'émergence de formes d'auto-équipements en électricité notamment, soit via des raccordements informels au réseau existant, soit via des plaques solaires ou des groupes électrogènes. Les quartiers non-lotis ouagalais ont donc recours à une production informelle des services urbains, tel que cela a été observé dans d'autres villes africaines (Jaglin, 1991).

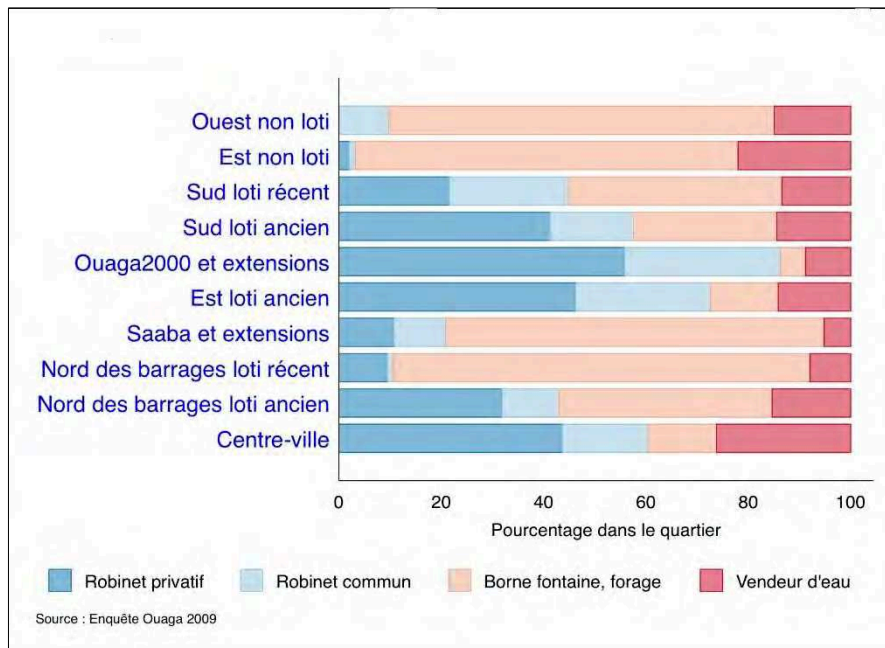
Graphique 27: Distribution de sanitaires selon le quartier et date de lotissement



Seuls 12% des logements ont des sanitaires intérieurs. Une petite proportion (7%) bénéficie de toilettes équipées d'une chasse d'eau dans la maison. Dans 8 cas sur 10, ils sont extérieurs, 60% avec fosse septique, 20% sans fosse. Le souci de réduire les coûts de construction intervient dans ce choix, mais aussi la taille des logements. La graduation de l'équipement va toujours dans les sens d'une dégradation vers les marges de la ville. Les toilettes intérieures comptent pour 15 % dans les quartiers lotis avant 1980, 12% pour les lotissements des années 80/90, pour disparaître pratiquement ensuite. Les années 2000 constituent une rupture, notamment du fait de l'importance des situations inconfortables (16% de logements sans sanitaires, 25 % sans fosse). La situation

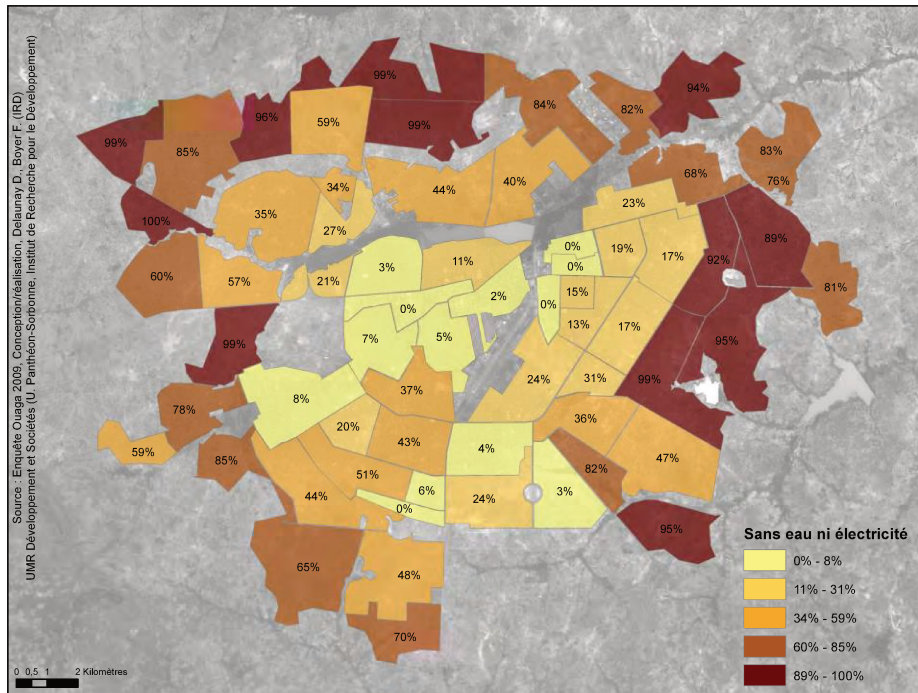
devient préoccupante quand le lotissement ne suit pas le peuplement des quartiers : 60% des logements sont alors mal équipés. Les villas surtout, les appartements ensuite sont favorisés pour cet élément sanitaire : tous sont équipés. Ce n'est pas le cas des maisons (22% sans), moins encore des chambres (30% sans) alors que les chambres-salons bénéficient d'un meilleur confort en la matière (74% disposent de sanitaires avec fosse septique). La situation est réellement préoccupante dans les logements d'une pièce, voire deux.

Graphique 28: Raccordement au réseau d'eau selon la date de lotissement



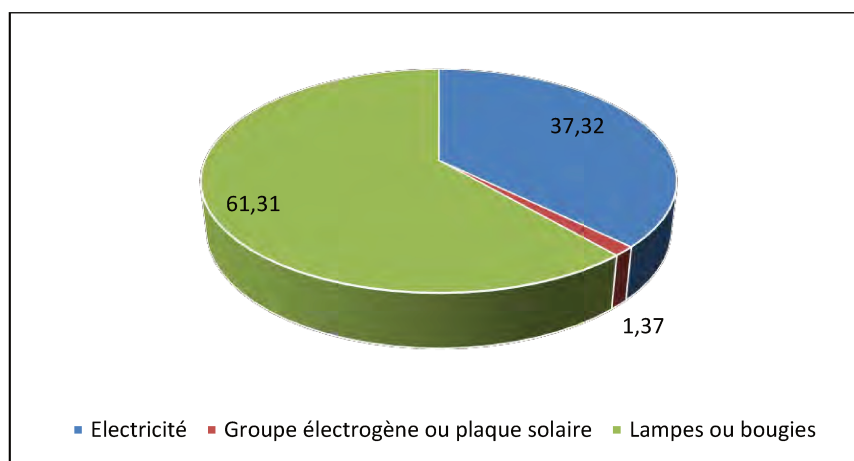
Si l'on considère que les logements ayant un accès privatif à l'eau ou à un robinet commun (situé généralement dans la cour) sont correctement équipés ; alors 37% sont dans ce cas. La moitié environ doivent se servir d'une borne fontaine ou d'un forage et 16% doivent faire appel à un vendeur ambulancier. En l'absence d'infrastructures, ce sont dans les quartiers non-lotis que le recours aux bornes fontaines est le plus fréquent (entre 70 et 80%). Le service des vendeurs d'eau s'observe plus nettement aux extrêmes de la distribution. Dans le centre, il complète l'accès privatif alors que les bornes sont rares, en périphérie non-lotie, c'est le seul moyen d'y accéder faute de distribution individuelle.

Carte 24 : Proportion de logements sans eau ni électricité



Pour ce qui est du mode d'éclairage, 61% des logements n'ont d'autre recours qu'une lampe à pétrole, des bougies ou une lampe de poche. Dans les quartiers non-lotés, ce recours est pratiquement de 96%. A l'opposé dans le centre, 92% des logements disposent d'un compteur privatif. L'usage d'un groupe électrogène ou de panneaux solaires est marginal, soit 1% des logements, surtout présent dans les quartiers lotis depuis 2000, un phénomène récent donc qui vise à pallier le sous-équipement de ces nouveaux espaces résidentiels. Le mode d'éclairage est très contrasté selon le niveau d'étude du référent-logement et donc du niveau de vie du ménage.

Graphique 29 : Mode d'éclairage domestique dans les logements



Source : SERE, 2017, à partir des données de « Ouaga 2009 »

Les lampes et les bougies sont les principales sources d'alimentation (61,31%), cependant 38% environ des jeunes adultes utilisent l'électricité pour s'alimenter. Autre indicateur, nous avons retenu, l'existence d'une cuisine en propre dans le logement, c'est-à-dire d'une pièce dédiée à cet

effet, comme élément discriminant dans l'équipement des logements, par contraste avec l'habitude de cuisiner au charbon ou au bois à l'extérieur. Seuls 25% des logements disposent ainsi d'une pièce dédiée ; sachant que dans 7% des cas, les occupants ne préparent pas eux-mêmes leurs repas. Ces derniers sont un peu plus nombreux dans les zones périphériques non-loties. L'absence de cuisine peut s'observer dans tous les types de quartiers, même si elle est moins importante dans ceux lotis avant 1980. A l'inverse, les logements disposant d'une cuisine en propre se situent essentiellement dans les quartiers lotis, y compris dans ceux qui l'ont été plus récemment.

Le combustible utilisé dépend moins du niveau d'équipement du logement que des ressources du ménage. Le bois de chauffe est le plus courant (53%), suivi du charbon (17%), ces deux combustibles couvrant 70% des besoins. Le gaz, le pétrole et l'électricité forment le quart restant. Ces modalités sont plus présentes dans le centre (45%) et le péricentre construit dans les années 1980 (36%), puis disparaissant quasiment dans le non-loti épars. Se rapprocher de la périphérie impose de recourir au bois et au charbon.

L'équipement du logement en téléviseurs, réfrigérateurs et ventilateurs a été renseigné, pour la raison qu'il s'agit de trois types de commodités qui peuvent fonctionner sur batterie ou au gaz, c'est-à-dire sans que le logement soit raccordé au réseau d'électricité. Cela va de 92% de logements équipés dans le centre d'avant 1980 à 2-3% en non-loti. Une fois encore on remarque une rupture brutale pour les derniers lotissements (depuis 2000) qui sont à 9% équipés d'électricité alors que ceux de la période précédente affiche un taux de 68%, bien plus proche de la situation des quartiers centraux.

Assez paradoxalement, eu égard au faible niveau d'approvisionnement en électricité, 40,5% des logements disposent d'un téléviseur, cet équipement étant présent dans 13% des logements des quartiers non-loties. Ces téléviseurs fonctionnent généralement sur une simple batterie et leur coût à l'achat est assez modéré. Si les réfrigérateurs peuvent fonctionner aussi bien sur batterie qu'avec une bonbonne de gaz, seuls 15% des logements en possèdent. Ce chiffre, extrêmement bas, peut s'expliquer à la fois par le coût élevé de cet équipement et par sa forte consommation en électricité comme en gaz. Par ailleurs, l'habitude de se rendre au marché quotidiennement et la pratique répandue de l'achat de boissons glacées constituent une véritable alternative à l'achat d'un réfrigérateur. Par ailleurs, cet équipement est répandu dans les quartiers centraux et péricentraux. Enfin, on notera que la possession d'un ventilateur est un peu plus répandue que celle d'un réfrigérateur, puisque 25% des logements en sont équipés, mais cela n'en fait pas une commodité partagée, d'autant plus que les logements qui en sont dotés se concentrent une fois encore dans les quartiers centraux et péricentraux. Même si son coût à l'achat est accessible, il ne semble pas être considéré comme un équipement aussi indispensable que le téléviseur par exemple, qui bénéficie

à l'ensemble de la famille, et ce malgré des températures qui dépassent quotidiennement 40° dans les périodes les plus chaudes.

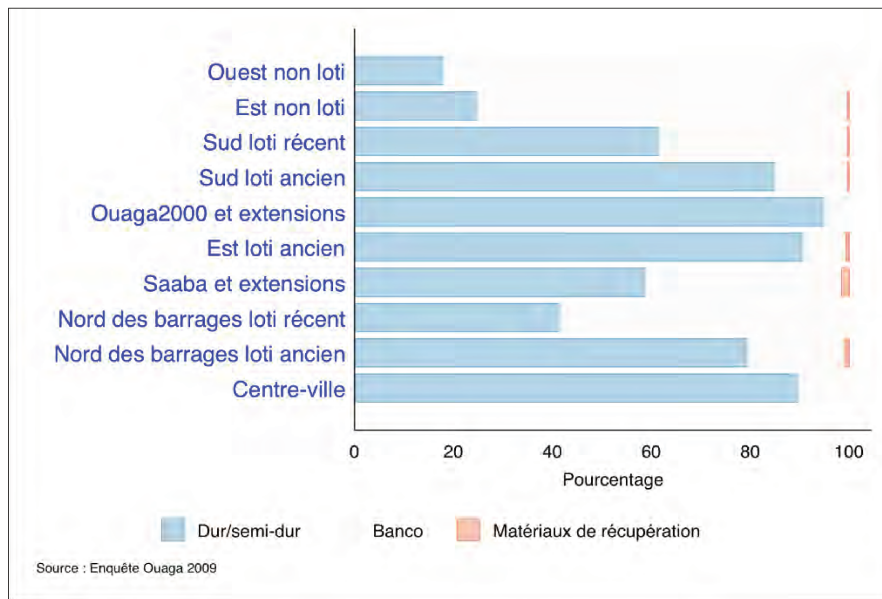
L'observation des différents équipements du logement montre, de façon générale, la situation de précarité que vivent les habitants de manière générale et des jeunes adulte en particulier, au regard des commodités de base. En périphérie surtout, les logements sont plus petits et moins équipés, en plus d'éloignés des commodités urbaines. Leurs habitants sont donc triplement pénalisés, par leur localisation, par une couverture insuffisante en services publics et par un faible niveau d'équipement, trois formes d'inégalités qui sont dues à l'absence de ressources économiques des ménages dans ces quartiers. La pauvreté présente dans les quartiers périphériques explique que tout le monde n'a pas accès aux services publics même lorsqu'ils sont présents sur place.

4.3.2. Les matériaux de construction

Si le type de bâti permet d'introduire un premier niveau de différenciation, la qualité du bâti le complète. Elle est évaluée, dans l'étude « *Ouaga 2009* » assez classiquement, par le biais des matériaux de construction utilisés pour les murs, sachant que la tôle ondulée est le revêtement employé quasi-exclusivement pour les toits. Dans l'ensemble de la ville, 57% des bâtiments sont construits à partir de matériaux en dur ou semi-dur, et une part relativement importante utilise le banco (47%). L'usage de matériaux de récupération est anecdotique, dans 0,4% des cas.

Assez logiquement, la date du lotissement signifie une consolidation du bâti, avec une rupture brutale quand on arrive dans l'espace non-loti, caractérisé par un habitat spontané. Ainsi les quartiers les plus anciens, jusque dans les années 1990, ne sont que marginalement occupés par des bâtiments en banco (autour de 10%) ; une proportion qui passe à 45% pour l'espace loti dans les années 2000. Ainsi, la progression des constructions en dur est relativement lente, au fil de la destruction des anciens bâtiments relevant du non-loti ou provisoires et au rythme des capacités économiques à investir dans de nouveaux matériaux. Huit parcelles sur dix aux marges de la ville (dans le non-loti épars) se contentent de murs en banco. Là, les occupants ne disposent pas d'une reconnaissance foncière formelle ; ils risquent, lors du lotissement, d'être amenés à déplacer leur bâtiment et donc à détruire l'ancien, ou ils risquent de tout perdre si aucune parcelle ne leur est attribuée. Le graphique suivant décline cette information selon un découpage fin en dix zones. Se détachent les quartiers au nord du barrage, majoritairement dressés en banco, bien plus nombreux que dans le Sud loti récemment. Cela semble être l'expression d'une différenciation économique constatée en d'autres occasions. Un autre quartier qui se distingue par sa position périphérique, Ouaga 2000 et ses extensions, qui présente un profil similaire aux quartiers centraux en raison de la particularité de l'opération urbaine qui a donné lieu à sa construction.

Graphique 30 : Matériaux de construction des murs selon la localisation



4.3.3. L'évolution de la taille des parcelles

La ville a été bâtie au fur et à mesure du temps et en fonction des régimes qui se sont succédés. En effet, on remarque une diminution de la taille des parcelles, de la période coloniale à nos jours. La rareté de l'espace et la faible densification des grandes surfaces anciennement acquises ont conduit à la réduction progressive de la taille des parcelles. Elles sont ainsi passées à des tailles plus grandes et moins chères à des tailles plus petites et plus chères, selon les quartiers.

Selon Boyer, *al.* (2009) la surface des parcelles reflète les politiques de lotissement et notamment la volonté actuelle de densification pour contenir l'extension urbaine. Dans l'espace loti, la surface des parcelles tend à diminuer au fur et à mesure du temps. Dans les quartiers du centre historique, et les quelques espaces proches (Zogona, Zone du Bois, Wemtenga) lotis avant 1980, les parcelles distribuées pouvaient atteindre jusqu'à 900 m². Les périodes suivantes voient la taille de ces attributions diminuer progressivement, jusqu'à atteindre 350 à 400 m² aujourd'hui dans les quartiers périphériques.

A Abidjan, ces tendances de réduction sont aussi vérifiées, la superficie des parcelles est passée de 300 m² au lieu de 600 m², des lotissements évolutifs, l'opération de lotissement Niangon-Nord en est un exemple (Antoine *et al.*, 1987). Agoma (2014) va plus loin en citant Antoine *et al.*, (1987 : 158-161). Dans le contexte ouagalais, au-delà même des parcelles, les effets de cette restriction touchent les pièces qui sont souvent très petites, 10 à 12 m² pour les unes et 20 à 25 m² pour les deux pièces. L'objectif des propriétaires étant d'économiser l'espace pour construire assez de logements pour la location. Pour eux, la densification de la cour s'opère alors progressivement en fonction de la demande et des capacités financières du propriétaire. La taille des parcelles a alors varié entre 300 et 400 m² avec un coefficient d'emprise du sol élevé allant de 40 % à 60 %.

Les cours sont parfois sur-densifiées, car le nombre d'habitants par parcelle reste élevé. Les parcelles de 500 m² accueillent en moyenne entre 36,8 et 44,6 habitants en 1984. Cette incitation administrative à la densification de l'espace urbain prendra du temps pour se concrétiser en périphérie urbaine où l'occupation est moindre. Ainsi, à Ouagadougou, dans les zones qui n'étaient pas loties en 2009, la différence est significative (environ 150 m² en moyenne) entre les plus anciennes et les plus récentes. Les parcelles dans les quartiers non-loties denses présentent d'ailleurs les surfaces les plus faibles de la ville, autour de 200 m². Au-delà des parcelles, certains quartiers non-loties, n'attendent plus l'Etat ou la mairie en termes de parcellaire, des voies plus larges sont faites pour permettre aux véhicules d'y accéder.

Tout comme pour les constructions en dur et pour l'électricité, les populations de ces quartiers préfèrent s'organiser elles-mêmes pour la bonne marche de leur quartier. Cela va au-delà du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB), initié par le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, suivant les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les incitations d'ONU-Habitat pour « *réduire de moitié la proportion de la population n'ayant pas d'accès durable à l'eau potable d'ici 2015, et parvenir à améliorer de façon significative les vies d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles d'ici 2020* ».

C'est ainsi que les habitants de ces quartiers construisent en dur, amènent l'électricité, élargissent les voies afin de permettre une circulation plus fluide dans ces espaces. C'est le cas du non-loti de Boassa situé à Bonheur ville un sous-quartier non-loti situé au Sud-ouest de la ville de Ouagadougou. Cette organisation séduit des jeunes comme Pascal, 32 ans, fonctionnaire, qui confirme qu'ils sont de plus en plus nombreux dans le quartier parce que les superficies des logements sont grandes ainsi que les voies d'accès.

Planche photographique 18: Voie d'accès dans le quartier non-loti de Boassa



Source : SERE, enquête de terrain, 2014-2015

Conclusion du chapitre 4

Ce chapitre a permis de faire une analyse contextuelle à partir des données de l'étude "Ouaga 2009", tout en nous référant ponctuellement à nos entretiens. Pour cela, nous avons extrait et analysé des données portant sur les jeunes adultes de 18-40 ans, que nous avons comparées à la population totale, sur les caractéristiques démographiques et celles des logements quand c'était possible.

Le chapitre 4 a également permis de mieux décrire la question des lotissements. La morphologie urbaine de Ouagadougou repose sur le chassé-croisé entre les opérations de lotissement et le développement spontané des quartiers non-lotis. L'opposition entre quartiers lotis et non-lotis, ou entre loti ancien et loti récent, très marquée à Ouagadougou, montre la pertinence de prendre en compte ces éléments d'analyse. Il est vrai que ces quartiers sont très différenciés si l'on s'attache à la trame urbaine, à la structure du bâti et bien sûr au statut foncier du bâti.

La ville est peuplée en majorité de jeunes adultes nés hors de la ville, notamment dans les autres provinces du pays, ensuite en Côte d'Ivoire. Concernant la localisation résidentielle des migrants-durée de vie, il ressort que les migrants internes s'installent plus dans les quartiers périphériques tandis que les migrants internationaux occupent une position plus centrale ou péricentrale, surtout dans des logements en location. Cette localisation aux marges de la ville peut être mise en relation avec le poids des réseaux familiaux et sociaux sur les choix résidentiels des jeunes adultes dans l'espace urbain ouagalais. Cependant, les immigrants internationaux sont également présents dans les quartiers périphériques, tout comme on trouve des migrants internes et des ouagalais de naissance s'installent dans les quartiers centraux. Pour ce qui concerne les quartiers périphériques, les coûts et les procédures de régularisation dans ces quartiers non-lotis sont à l'origine d'une partie des flux.

Le marché du logement est dominé par les logements individuels, de plusieurs types. Les chambres-salons sont les plus répandues, suivies des maisons à plusieurs pièces, des chambres uniques et des concessions. Les villas et appartements sont les types les moins fréquents dans la ville. Les différents statuts d'occupation des logements montrent que Ouagadougou est une ville constituée à 60% de propriétaires (la moitié avec titres et la moitié sans titres), à 23% de locataires et à 15% d'usagers à titre gratuit, surtout dans les quartiers non-lotis.

Ce chapitre a également montré que le rôle de la fratrie et du réseau social –notamment familial– est déterminant dans les trajectoires individuelles et dans l'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes adultes. Le chapitre suivant permettra d'approfondir les motifs de l'autonomisation résidentielle des jeunes et d'étudier la recomposition des rapports intergénérationnels dans

l'agglomération ouagalaise. Il interrogera le rôle de la famille et de l'entourage dans l'accès au logement et dans l'accès à l'autonomie.

Chapitre 5 : Choix résidentiels des jeunes adultes à Ouagadougou : entre famille, entourage et quête d'autonomie

Les relations entre la famille et le logement ainsi que le rôle joué par le réseau social ont été abordés dans plusieurs études, en France (Bonvalet, Lelièvre, 2012) ou en Afrique subsaharienne (Bertrand, 1999 ; Diagne et Lessault, 2007 ; Pasquier-Doumer, 2009 ; Boyer, 2009) ; Le logement a été toujours une préoccupation au sein des familles. Les parents jouent un rôle primordial dans les choix résidentiels et l'accès au logement des jeunes adultes, en plus de celui primordial joué par la fratrie et l'entourage, tout particulièrement l'aîné dans le contexte ouest-africain. L'étude « *Ouaga 2009* » a d'ailleurs montré que l'influence de la fratrie dans les relations intrafamiliales et dans les trajectoires des individus va bien au-delà de la seule question résidentielle. Il est important de souligner qu'au sein de la fratrie, la position sociale des individus n'est pas identique : les plus jeunes sont plus vulnérables que leurs aînés et de ce fait, ils bénéficient d'un capital social plus limité (Pasquier-Doumer, 2009).

Le présent chapitre s'appuie principalement sur les données de l'enquête de terrain menée dans le cadre de cette thèse et qui est présentée dans le chapitre 2. Nous procéderons d'abord à une description de la situation familiale, qui permettra de comprendre le jeune adulte dans son environnement familial, ses rapports avec son entourage et sa quête de l'autonomie résidentielle. Ensuite, notre analyse portera sur une présentation du profil des enquêtés, leur statut, l'âge, le statut matrimonial, le statut d'occupation du logement et le nombre de personnes dans le logement, avant d'analyser le fonctionnement de la vie familiale, la question de l'autonomie résidentielle des jeunes et la recomposition des rapports intergénérationnels dans l'agglomération ouagalaise. Ce chapitre mettra en évidence les comportements résidentiels des jeunes à Ouagadougou, les motifs de la cohabitation ou de la décohabitation parentale, ainsi que les aspirations à l'autonomie résidentielle et leurs motivations.

5.1. Caractéristiques sociodémographiques des personnes interrogées

Les caractéristiques sociodémographiques des 66 jeunes adultes de 18 à 40 ans enquêtés sont présentées dans cette section. Elle concerne également les parents interrogés. La section analyse aussi le cas des jeunes migrants « durée de vie » selon l'âge et le lieu de naissance.

5.1.1. Le profil des jeunes adultes enquêtés

La base de données de l'enquête « *Ouaga 2009* » nous a permis en partie de constituer un premier échantillon des jeunes adultes à interroger dans le cadre d'une enquête qualitative par entretiens

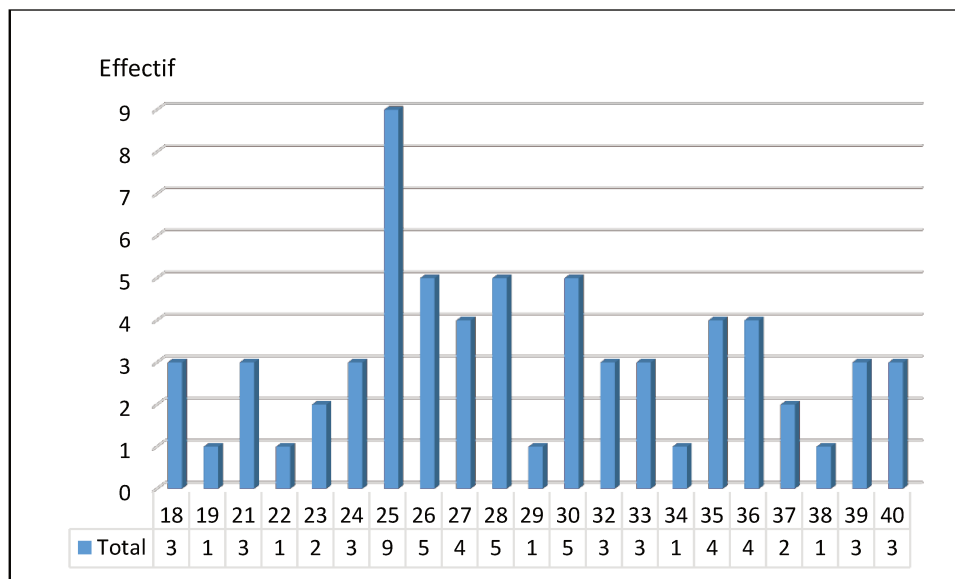
approfondis. Il fallait élargir ce premier échantillon afin d'obtenir un panel diversifié (quoique non représentatif statistiquement) des jeunes ouagalais (cf. Chapitre 2), afin de leur appliquer un guide d'entretien permettant de comprendre leurs pratiques et leurs stratégies résidentielles, mais aussi d'analyser leurs modes d'habiter, leur position sur la question de l'autonomie résidentielle, ainsi que leurs pratiques de mobilités quotidiennes. Il fallait pour cela varier les profils à enquêter. Ainsi, le premier critère pris en compte a été celui de l'âge, c'est-à-dire couvrir tout l'intervalle compris entre 18 et 40 ans. Ensuite, nous avons cherché dans la base de données « *ouaga 2009* » des jeunes exerçant des activités variées dans le secteur public comme dans le privé, des étudiants et des travailleurs indépendants comme des contractuels. Le lieu de résidence a également compté, à savoir le quartier de résidence, de façon à couvrir un large spectre du territoire ouagalais. Nous avons sélectionné aussi bien des jeunes des quartiers populaires que des jeunes des quartiers résidentiels, des jeunes des secteurs non-lotis et lotis, des jeunes pauvres et riches, des hommes et des femmes. Notre priorité était de retrouver des jeunes de l'univers de l'enquête « *Ouaga 2009* », car celle-ci nous permettait de disposer d'une grande quantité d'informations associées à chacun d'eux, et aussi parce qu'il était intéressant de voir les évolutions survenues 5 ou 6 ans après l'enquête. Toutefois, les difficultés pour retrouver ces jeunes sur le terrain, du fait des déménagements ou des absences constatées, nous ont conduit à remplacer certains jeunes adultes pressentis par d'autres, cette fois par la méthode de boule de neige, comme précisé dans le chapitre 2.

La description des personnes interrogées est déterminante pour comprendre le contexte dans lequel le jeune adulte vit, dans un logement qu'il partage en général avec des membres de sa famille, ou bien où il vit tout seul ou avec d'autres personnes non apparentées. La question du genre tout d'abord s'est avérée cruciale. Plusieurs recherches (Bonvalet et *al.*, 1990 ; Diagne et Lessault, 2007 ; Bonvalet et Lelievre, 2012) ont montré l'importance du sexe et du statut matrimonial dans la recherche. En effet, le fait qu'on soit une femme ou un homme peut modifier les choix ou les modes de vie. D'autres critères socio-démographiques sont également importants, comme l'âge, le sexe, le lieu de naissance ou le niveau d'éducation.

Deux tiers des interviewés (43 personnes) sont de sexe masculin, contre un tiers (23 personnes) de sexe féminin. Ils présentent divers profils. Ils sont soit étudiants, soit des travailleurs du public comme du privé, soit des commerçants, ou des sans-emploi. Parmi les jeunes adultes interrogés, environ un tiers sont en cohabitation parentale et les autres en décohabitation. 1/5^{ème} des hommes vivent dans le logement parental, contre 5 seulement chez les femmes. Les interviews ont concerné aussi bien les quartiers non-lotis que ceux lotis. En effet, 48 habitants des quartiers lotis ont été interviewés contre 18 dans les quartiers non-lotis. Les enjeux fonciers en cours dans les quartiers non-lotis ont entraîné la réticence de certains jeunes lors des entretiens, sur les questions d'accès au logement.

Le moins âgé des personnes enquêtées a 18 ans et le plus âgé a 40 ans. L'âge moyen des jeunes enquêtés est de 29 ans. Le graphique ci-dessous montre que tous les âges sont représentés, à des degrés variables (nous avons 9 jeunes de 25 ans et aucun de 31 ans). Cela montre l'effort que nous avons fait pour obtenir au moins un répondant par année de naissance et pour avoir une diversité d'âges dans l'échantillon. Le but était de bien faire ressortir les différentes étapes vers l'accession à l'autonomie résidentielle et à la propriété du logement à Ouagadougou.

Graphique 31 : Effectif par âge des jeunes adultes interrogés



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Lorsqu'on s'intéresse au statut matrimonial, la description montre qu'un peu moins de la moitié de notre échantillon interrogé est célibataire (26), 19 sont mariés légalement. Le mariage traditionnel est très présent chez les jeunes, avec 18 individus. 7 sont mariés religieusement contre 11 traditionnellement et 2 sont en union libre. Notons également la présence d'une veuve dans l'échantillon.

Le statut matrimonial croisé avec le statut d'occupation des logements laisse entrevoir que les célibataires interviewés sont souvent hébergés (14) ou en location (7), 3 étant usufruitiers. Lorsqu'on croise le statut matrimonial et l'âge moyen des jeunes adultes, on voit que l'âge moyen des célibataires est de 25 ans, les jeunes mariés ont une moyenne d'âge de 33,4 ans pour ceux mariés légalement, contre 31,6 ans pour ceux mariés religieusement et 26,9 ans pour ceux mariés traditionnellement. L'âge moyen pour ceux qui sont en union libre est de 34 ans. Cette description montre que l'âge moyen autour duquel le mariage se contracte est de 30 ans, aussi bien pour les mariages légaux, religieux que traditionnels, comme on l'observe dans le tableau suivant.

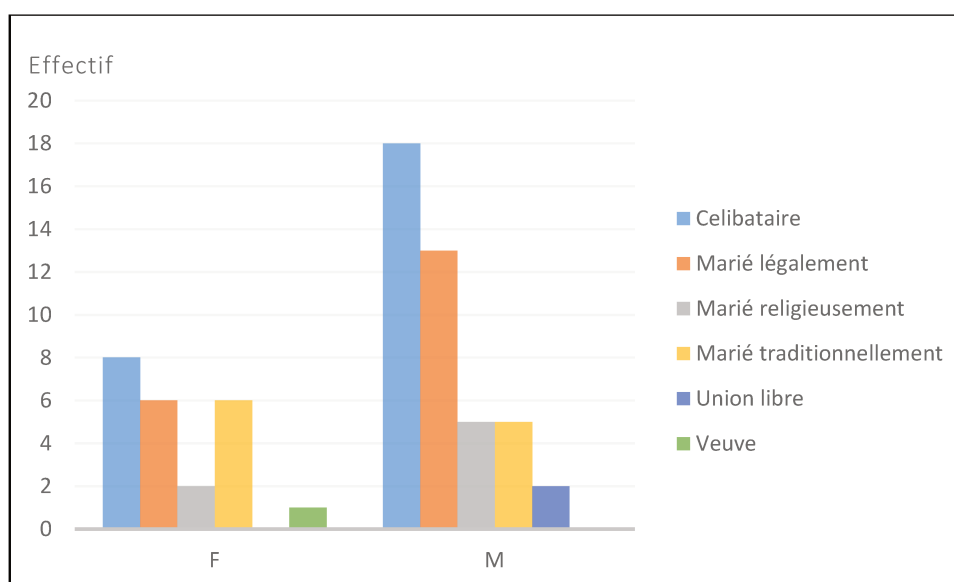
Tableau 17: L'âge moyen selon le statut matrimonial

Statut matrimonial	Effectif	Moyenne d'âge (année)
Célibataire	26	25,5
Marié légalement	19	33,4
Marié religieusement	7	31,6
Marié traditionnellement	11	26,9
Union libre	2	34,0
Veuve	1	39,0
Total	66	29,1

Source : SERE, enquête de terrain, 2014-2015

Le statut matrimonial joue un rôle capital dans la configuration des ménages, surtout chez les hommes. On retrouve un fait déjà constaté par Antoine et *al.*, (1987) : les chefs de ménage masculins et mariés, et particulièrement les polygames, sont à la tête de familles nombreuses.

Graphique 32: Statut matrimonial des jeunes adultes enquêtées selon le sexe



Source : SERE, enquête de terrain, 2014-2015

Quel est le niveau d'éducation des jeunes adultes interviewés ? L'éducation est classée en quatre niveaux : 13 n'ont jamais été scolarisés, 6 ont un niveau primaire, 14 un niveau secondaire et 33 un niveau supérieur. Derrière ces effectifs, il y a des disparités, nombreux sont les jeunes qui n'achèvent pas leur cursus scolaire.

Ainsi aucun des 6 du primaire n'a pu achever son cursus. Marina (n°65), 18 ans fille de ménage à Ouagadougou, illustre cette situation. Elle a arrêté au primaire, en classe de CM1, elle n'a pas pu achever ce cycle pour des problèmes financiers. Il en est de même pour Madi (n°36), 24 ans mécanicien motos, qui a le niveau CM2 et n'a pas achevé le cycle. Le motif avancé est le travail, notamment la mécanique, qu'il exerce aujourd'hui.

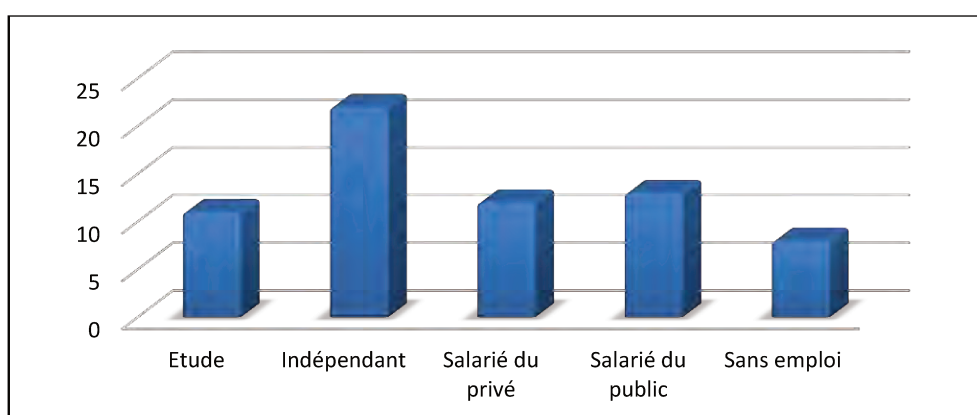
De même, 5 jeunes (sur 14) n'ont pas achevé le second cycle. Ainsi Gérard (n°2), 40 ans, agent d'hôtel, qui a dû abandonner en classe de 5^{ème} pour problème familial et manque de moyens. Quant à Martin (n°6), 30 ans, il est chauffeur, après avoir obtenu le BEPC, il a abandonné en classe de seconde sans terminer le cycle pour des raisons de travail.

Quant au supérieur, plus de la moitié des 33 jeunes ont la licence 1, 2 ou 3, aucun n'a le doctorat. La mise en relation entre niveau d'éducation et statut matrimonial montrent un lien évident. En effet, les jeunes n'ayant aucun niveau scolaire optent pour le mariage traditionnel ou religieux (10), contrairement à ceux qui ont un niveau universitaire (13) et secondaire (5), qui sont plus orientés vers le mariage légal. Les jeunes célibataires sont nombreux dans le supérieur (17), ce qui permet de dire que les études retardent le mariage des jeunes adultes ; des résultats qui corroborent ceux de Diagne et Lessault (2007).

Concernant les activités professionnelles réalisées par les jeunes adultes, nous avons distingué cinq catégories. Il s'agit des salariés du public, du privé, des indépendants, des étudiants et des sans-emplois. De ces résultats, il ressort que de nombreux jeunes adultes exercent des activités rémunératrices ou professionnelles à leur propre compte. Les jeunes indépendants sont majoritairement du secteur informel et représentent environ les 2/5^{ème} de l'effectif. Les salariés du public représentent environ 1/5^{ème} de l'effectif, il en est de même pour ceux du privé. Les jeunes poursuivant toujours leurs études représentent un peu moins de 1/5^{ème} de l'échantillon. En matière d'emploi, l'étude *Ouaga 2009* a mis en évidence la place de l'informel dans les activités professionnelles : elle est importante pour l'économie ouagalaise, particulièrement dans les domaines du commerce et de l'artisanat.

L'INSD (2006) a montré qu'en matière d'emploi, des initiatives ont été développées allant de la promotion de l'emploi à la lutte contre le chômage, au conseil aux jeunes en matière de création d'entreprise, à l'organisation, à la promotion et au suivi des actifs du secteur informel. Cela s'est matérialisé par la promotion de l'auto-emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage, pour booster l'auto-emploi par la création de micro et de petites entreprises.

Graphique 33 : Statut de l'emploi des jeunes adultes



A l'intérieur de ces différentes catégories, on retrouve plusieurs types d'activités professionnelles. Cette diversification de la profession se retrouve aussi bien au niveau des indépendants, qui sont des personnes exerçant pour leur propre compte, qu'au niveau des fonctionnaires et du secteur privé. Le tableau ci-dessous expose les différents profils professionnels rencontrés parmi les jeunes.

Tableau 18 : Typologie des activités professionnelles jeunes adultes ouagalais

Salariés du public	Salariés du privé	Indépendants	Etudiants/ Sans-emploi
Assistant des affaires économiques	Cadre de banque	Coiffure	Elève
Assistant en aménagement du territoire	Caissière	Commerçant	Etudiant
Assistant en éducation de jeunesse	Chauffeur	Consultant	Sans emploi ménagère
Assistant en environnement et développement durable	Commercial	Couturière	
Assistante d'éducation	Cuisinière	Economiste	
Conseiller d'éducation scolaire	Employé d'hôtel	Fille de ménage	
Conseiller en économie et développement	Gardien	Informaticien	
Inspecteur d'éducation spécialisée	Technicien maintenance industrielle	Mécanicien	
Inspecteur des impôts		Maçon	
Institutrice		Menuisier	
Professeur		Restauratrice	
		Tâcheron	

Source : SERE, enquête terrain 2014-2015

Le tableau ci-dessus présente le profil professionnel des jeunes adultes interrogés. Il ressort que les jeunes exerçant une activité dans le secteur public sont aussi bien des assistants que des conseillers ou inspecteurs. Dans le domaine de l'éducation, on trouve des instituteurs et des professeurs certifiés des lycées et collèges. On trouve également des jeunes dans les domaines de l'économie, de l'environnement, de l'aménagement du territoire ou de l'éducation. Les jeunes du secteur privé relèvent de professions très différentes : cadres de banque, caissières, cuisinières, chauffeurs, techniciens, etc. Les jeunes exerçant à leur propre compte sont les plus nombreux. Les professions identifiées sont entre autres : coiffeur, commerçant, maçon, tâcheron, menuisier, restauratrice, consultant, etc. Ces différents profils d'activité sont inclus dans ceux de « *Ouaga 2009* » analysés dans le chapitre 4, Section 4.4. Ils confirment la forte variation et les inégalités au sein de notre échantillon.

Les jeunes exerçant au niveau du secteur public et du secteur privé sont plus instruits que leurs homologues indépendants travaillant à leur propre compte dans l'informel. En effet, nombreux sont les jeunes du secteur informel qui ne sont pas instruits ou qui ont un niveau bas, par contre certains parmi ces jeunes ont le niveau primaire ou secondaire, sans achèvement du cursus. Ces résultats corroborent ceux de plusieurs travaux de recherche sur le faible niveau des jeunes du secteur de l'informel (Boyer et Delaunay, 2009 ; Schoumaker, 2004 ; Ouédraogo et Piché, 2007).

Les migrants internes « durée de vie » sont dans l’informel, alors qu’on retrouve les migrants internationaux, surtout venus de Côte d’Ivoire, dans l’administration ou dans le secteur privé, comme le montrent les encadrés ci-dessous.

Encadré 1 : migrants internationaux exerçant dans l’administration et le privé
<ul style="list-style-type: none"> - Denis (n°5), 33 ans, né à Divo en Côte d’Ivoire, arrivé à Ouagadougou en 2004, est aujourd’hui dans l’administration publique comme assistant en environnement, dans l’administration publique après avoir eu son diplôme à l’Université de Ouagadougou. - Justin (n°8), 35 ans, né à Abidjan en Côte d’Ivoire, arrivé à Ouagadougou en 2000, est aujourd’hui dans l’administration publique comme assistant des affaires économiques dans l’administration publique, après avoir poursuivi et obtenu son diplôme à l’Université de Ouagadougou. - Catherine (n°24), 28 ans, née à Abidjan en Côte d’Ivoire, arrivée à Ouagadougou en 2005, est aujourd’hui dans l’administration publique comme professeur de lycée en comptabilité (Licence), après avoir poursuivi et obtenu son diplôme à l’Université de Ouagadougou. - Adélaïde (n°32), 24 ans, née à Abidjan en Côte d’Ivoire, arrivée à Ouagadougou en 2001, est aujourd’hui dans l’administration publique comme enseignante du primaire (BEPC), après avoir poursuivi ses études secondaires à Ouagadougou.

On retrouve au contraire des migrants internes exerçant pour leur propre compte dans le secteur informel comme le montrent les exemples dans l’encadré ci-dessous.

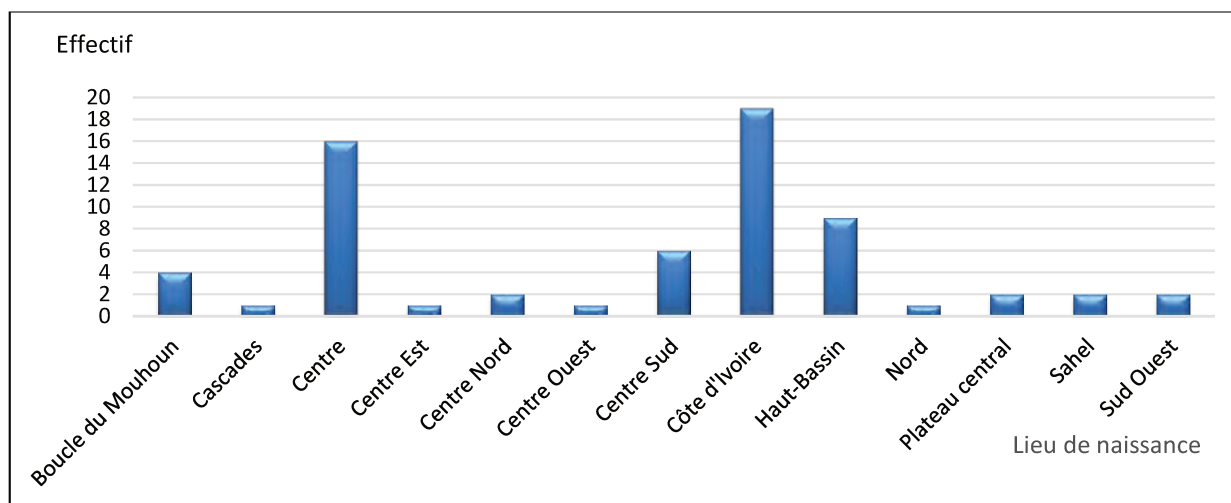
Encadré 2 : migrants internes exerçant pour leur propre compte, surtout dans l’informel
<ul style="list-style-type: none"> - Kassoum (n°45), 34 ans, marié, né à Bobo-Dioulasso deuxième ville du pays, n’est pas allé à l’école. Venu à Ouagadougou en 2000, il est mécanicien moto dans un quartier. - Ginette (n°7), 25 ans, mariée, née à Nobéré dans la région au Centre-Sud, a abandonné l’école en classe de CM1. Venue à Ouagadougou en 2004, elle est aujourd’hui restauratrice juste à côté du marché du quartier. - Siaka (n°11), 32 ans, marié, né à Ziniaré dans la région du Plateau, a abandonné les études en classe de 4^{ème} avant de venir à Ouagadougou en 2011. Il est mécanicien moto dans un quartier. - Sidik (n°27), 28 ans, célibataire, né à Safané, région de la Boucle du Mouhoun, a abandonné les études en classe de 4^{ème}. Arrivé à Ouagadougou en 1998, il est tâcheron dans le secteur du bâtiment. - Patrice (n°16), 32 ans, marié, né à Nobéré dans la région au Centre-Sud, n’a jamais été scolarisé. Venu à Ouagadougou en 1992, aujourd’hui, il est vendeur de téléphone portable. Il travaille à son propre compte.

5.1.2. Ouagadougou, une ville de jeunes adultes migrants

L’histoire du peuplement de la ville de Ouaga (Fournet *et al.*, 2008 ; Guengant, 2009 ; Boyer et Delaunay, 2009) a conduit les jeunes adultes à venir s’installer à Ouagadougou pour les études ou pour la recherche d’un travail (Schoumaker, 2002 ; Rossier, 2011 ; Ouédraogo et Piché, 2007). Parmi les jeunes adultes qui sont nés hors de Ouagadougou, 19 proviennent de Côte d’Ivoire. Les

autres proviennent des différentes régions du Burkina Faso. 16 sont nés dans la région du Centre (principalement Ouagadougou) ; la région des Hauts-Bassins dont le chef-lieu est Bobo-Dioulasso vient en 3^{ème} position, comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 34: Région de naissance des jeunes adultes enquêtés



Source : SERE, enquête terrain 2014-2015

Ces résultats corroborent ceux de l'étude « *Ouaga 2009* », qui indiquaient qu'environ 66% des jeunes adultes ne sont pas nés dans la capitale ; une situation également décrite dans d'autres travaux (ex : Rosier *et al.*, 2013). Cette situation s'explique par la migration, qui intéresse de nombreux chercheurs, pour comprendre les déterminants des migrations vers la ville et les conditions d'insertion des migrants, ainsi que d'autres sujets comme la migration et l'environnement urbain, la migration et l'emploi, la migration et le développement, la migration et l'urbanisation, que ce soit dans les métropoles d'Afrique de l'Ouest ou plus spécifiquement à Ouagadougou (Picouet, 1976 ; Antoine, Landing, 1992 ; Traoré et Bocquier, 1996; Ndione et Lalou, Schoumaker et al, 2002 ; 2004 ; Ouédraogo et Piché, 2007).

Le cas de Ouagadougou est assez parlant. L'importante population née hors de la ville y témoigne du brassage des populations urbaines. Plusieurs facteurs explicatifs ont été apportés dans les nombreuses études sur les flux migratoires vers Ouagadougou. D'abord par les facteurs économiques, qui représentent l'une des raisons essentielles des migrations. A travers l'aspect économique, il faut voir la recherche d'un emploi ou la réalisation d'une activité génératrice de revenus. Il apparaît ensuite les facteurs suivants : les études, le mariage, le regroupement familial, une affectation professionnelle ou encore la visite des proches (Bocquier et al, 2000 ; Ouédraogo, 2002 ; Ouédraogo et Piché, 2007 ; Lejeune, 2007, Ouaga 2009).

Beauchemin et Schoumaker (2004), à partir des données de l'Enquête Migration, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso (EMIUB), ont montré les motifs sociaux des migrations dans la ville de Ouagadougou. La situation se présente comme suit : les raisons familiales viennent en

première position soit environ 23 %, puis les études 17 % et la santé près de 5 %. Environ 40 % des migrantes viennent à Ouagadougou pour des raisons familiales, majoritairement pour le mariage. Cette proportion est seulement de 5 % chez les hommes. Cela montre que le mariage conduit plus les femmes à Ouagadougou que les hommes, d'où leur faible autonomie vis-à-vis de ces derniers. Le problème de la dépendance n'est pas seulement une affaire intergénérationnelle (dépendance des parents) mais aussi une affaire de genre parce qu'on note une domination masculine dans l'accès au logement.

La ville demeure selon ces chercheurs le lieu d'attraction pour les populations, qu'elles résident à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Selon Kabbandji et *al.*, (2007), la répartition des migrants durée-de-vie selon la ville de destination montre une prépondérance des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, la première ayant 56 % des effectifs et la seconde 19 % soit au total 75 % des effectifs de migrants. Ils évoquent également l'équipement et les infrastructures dont disposent les deux grandes villes, notamment Ouagadougou, comme autant de facteurs qui attirent les candidats à l'immigration. Cette caractérisation des jeunes adultes nous conduit vers la question de l'entourage des jeunes adultes interviewés.

5.2. Le rôle de la famille et de l'entourage dans les choix résidentiels des jeunes adultes

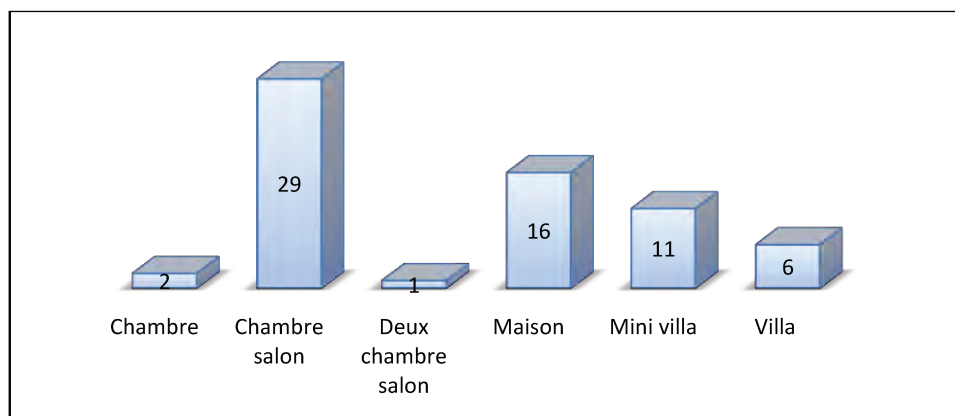
Plusieurs définitions selon le contexte sont attribuées à la notion de ménage et de logement (Boyer et Delaunay, 2009 ; l'INSD, 2009 ; DEMOPÆDIA, 2012), comme signalé dans les chapitres 2 et 4. Cette section montre les caractéristiques des logements des jeunes adultes interrogés et les types de ménages correspondants.

5.2.1. Caractéristiques du logement et typologie des ménages

De plus en plus, la taille des ménages se réduit dans les grandes villes d'Afrique de l'Ouest et du Sud, en raison de l'évolution des modes de vie, mais aussi de l'insuffisance du foncier et du coût de la vie en milieu urbain, notamment le coût élevé des logements (Antoine, 1996 ; Lessault et Imbert, 2013 ; Agoma, 2014 ; Quiroga, 2014 ; Le Roux, 2016).

Pour comprendre les conditions de logement des ménages ouagalais, on peut d'abord analyser le nombre de pièces dans lesquelles ils vivent. L'habitat ouagalais est constitué principalement de logements auto-construits et particuliers. Les types de logements dans lesquels habitent les jeunes de Ouagadougou enquêtés dans le cadre de la thèse sont principalement les « chambres-salons » (T2 ou F2), où vivent 29 des 66 jeunes adultes interrogés. Ensuite, il y a les maisons et les mini-villas, dans lesquelles nous trouvons respectivement 16 et 11 jeunes adultes. Le graphique ci-dessous illustre les résultats de notre enquête.

Graphique 35 : Type de logement des jeunes adultes



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Cette répartition rejoint les constats faits dans l'étude « *Ouaga 2009* », où le type de logement dominant est la chambre-salon (F2), ainsi que les chambres simples, appelées aussi « entrée-couché » ou studio (F1). La forte proportion de chambres et de chambres-salons surclasse les autres types de logements pour les jeunes adultes. Dans les espaces non-lotés, on trouve des maisons en banco généralement d'une seule pièce, deux au maximum. Dans les espaces lotés, on peut retrouver ce type de bâti, mais de façon marginale. Le terme de maison y renvoie aussi bien à des villas, des maisons indépendantes ou des logements de type chambre-salon ou deux chambres-salon.

Il en est de même dans l'étude sur le bail des habitations privées réalisée par le MUH (2015), qui précise à travers un échantillon bien défini la typologie de logements mis en bail. Le constat qui se dégage est que les logements de types F1, F2 et F3 sont les plus répandus. Il ressort de cette étude que plus de 18% des bailleurs interviewés déclarent construire des F1, 53,5% des F2 et 16% des F3. Les logements de type F4 et plus encore les duplex sont très minoritaires : ils ne représentent que 6% des logements construits par les bailleurs enquêtés. A Ouagadougou, la tendance est légèrement à la hausse par rapport à la moyenne observée ci-dessus pour les F1 et les F2, avec respectivement 19% et 57%. Les F3 sont légèrement moins représentés, avec 15%. Toutefois, le nombre de pièces constaté dans les logements varie selon les moyens dont dispose le propriétaire au moment de la construction.

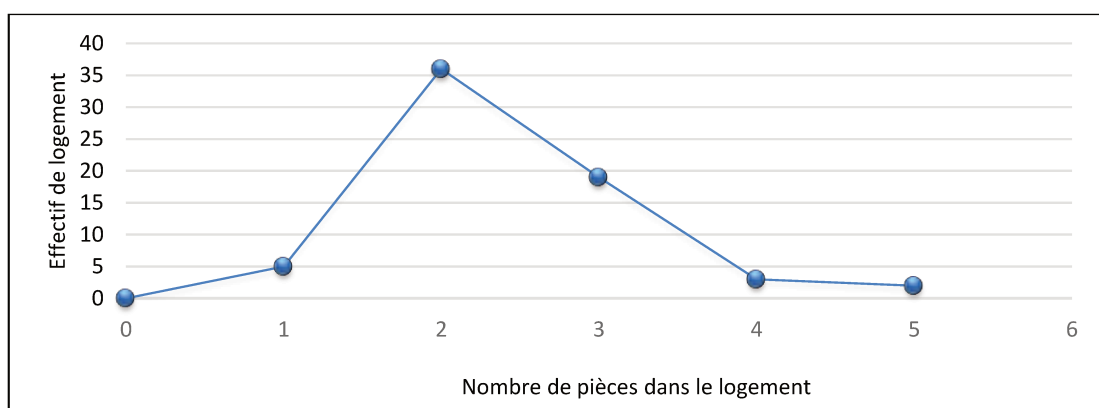
En effet, dans notre enquête, le nombre de pièces par logement varie de 1 à 5, avec une moyenne de 2,3 pièces par logement. Ces résultats sont proches de ceux de « *Ouaga 2009* », qui avaient compté en moyenne 2,7 pièces par logement. 36 logements sont constitués de 2 pièces c'est-à-dire F2, 19 de 3 pièces (F). Les logements constitués d'une pièce et de 5 pièces sont les moins nombreux soient respectivement 3 et 2.

Toutefois, il existe des cas de personnes n'ayant aucun logement à Ouagadougou. Dans le cadre de notre enquête, une seule personne était dans cette situation. Il affirmait dormir sous les hangars

des boutiques situés autour de l'université de Joseph Ki-Zerbo et sous les halls des amphithéâtres. Il prétend connaître environ une dizaine de cas de jeunes adultes dans la même situation. Malheureusement, il n'a pas été possible pour nous de les rencontrer sur le terrain.

De manière générale ces résultats, tout comme ceux de « Ouaga 2009 », sont proches de ceux analysés par l'INSD (2015) sur l'ensemble du territoire national, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En somme, les logements des ménages burkinabè sont composés en moyenne de 2 pièces. Selon le milieu de résidence, on a en moyenne 2,8 pièces par logement en milieu urbain et 3,1 en milieu rural. Ces résultats sont proches de ceux observés en France par Bonvalet (1990), qui trouvait un nombre moyen de pièces de 2,8 et pouvant atteindre 3,8 pièces dans les nouveaux logements.

Graphique 36: Nombre de pièces par logement des jeune adultes ouagalais



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

A titre comparatif, selon l'INSEE les jeunes ménages français constituent une population aux revenus plus faibles qui occupent des logements plus petits que l'ensemble de la population. Les ménages de 18 à 30 ans disposent d'un logement au nombre de pièces moins important que la moyenne nationale. L'ensemble des ménages vit dans un logement composé de 4,2 pièces en moyenne, alors que celui des jeunes ménages n'en possède que 3. On compte 1,4 pièce par personne pour un ménage âgé de 18 à 30 ans, contre 1,7 pour l'ensemble des ménages (INSEE, 2009). Le nombre de pièces en moyenne par logement en 2013 était de 4 ; 4,9 dans l'habitat individuel et 2,9 dans l'habitat collectif (INSEE, 2017).

Dans notre enquête sur Ouagadougou, on connaît le nombre de personnes par logement, leur âge et les liens de parenté existant entre eux. Nos résultats sur les types de logement des jeunes adultes et sur leurs caractéristiques corroborent ceux de l'enquête « Ouaga 2009 ». Il ressort de nos entretiens que le nombre de personnes par logement varie de 1 à 11, la moyenne étant de 4,19, ce qui correspond à la taille moyenne d'un ménage en milieu urbain selon le RGPH en 2006. Ainsi, 17 logements interrogés abritent chacun 4 personnes, 16 logements abritent chacun 5 personnes et 8 logements abritent chacun 3 personnes. Les logements unipersonnels sont au nombre de 8. Les

logements avec grandes familles sont de plus en plus réduits, les jeunes adultes quittant leur famille pour se mettre en couple ou pour s'installer dans les quartiers situés dans les zones périphériques de Ouagadougou. Le croisement entre le nombre de personnes vivant dans le logement et le statut du quartier loti ou non-loti confirme nos propos.

En effet, le logement accueillant le plus grand nombre de personnes dans nos entretiens est situé dans un quartier loti (Kalgoné) dans le péricentre de la capitale. Les autres logements de 4 à 5 personnes sont situés dans des quartiers comme Zogona, Daypoya etc. Nous avons rencontré un cas d'exception, un logement qui abrite 11 personnes, celui de Kassoum 34 ans marié et vivant dans le non-loti de Djicofè. Cela peut s'expliquer par le fait que certains des quartiers enquêtés, comme d'ailleurs la plupart des quartiers de la ville, étaient autrefois des villages, devenus des quartiers urbains à la suite des différentes opérations de lotissement. Dans ces quartiers, la survivance du mode de vie en grande famille au sein d'une cour commune est courante.

Le nombre de personnes dans le logement est également fonction du statut matrimonial. Ainsi selon notre enquête, les logements d'une personne sont surtout occupés par les célibataires. Les célibataires sont surtout des étudiants, des chômeurs, des commerçants, des tâcherons, des couturières, des filles de ménage et aussi bien des hommes que des femmes. Comme on le constate, le secteur informel est fortement présent dans cette catégorie. Au contraire, les logements de plus de deux personnes sont occupés le plus souvent par des personnes mariées.

La taille des ménages a été abordée dans les travaux d'Antoine (1996). Dans le cadre de ses travaux sur la crise du logement au Cameroun, il a indiqué que la taille des ménages à Yaoundé a fluctué, passant ainsi de 3 à 5,2 personnes, alors qu'à Douala, on comptait entre 4,7 et 4,8 personnes. Ainsi un chef de ménage, s'il n'est en union libre, entretient un groupe de domestiques de 3 personnes, alors que pour un homme marié monogame, le ménage atteint en moyenne 6 personnes, et pour un polygame ayant deux femmes, cette moyenne s'élève à 9 personnes (le ménage comptant respectivement 12 et 17 personnes lorsque le chef de ménage dispose de 3 ou 4 épouses). Il faut noter la dimension élevée des groupes domestiques quand le chef est âgé.

Dans un autre registre, Lessault et Imbert (2013) montrent qu'à Dakar les plus petites tailles des ménages se trouvent en périphérie, avec une prédominance plus marquée d'immeubles et des maisons à étages, ce qui est contraire au contexte ouagalais.

Dans le contexte français, le nombre moyen de personnes par logement a régulièrement diminué depuis les années 1980, pour passer de 2,7 en 1984 à 2,3 en 2013 (INSEE, 2017). Cette baisse du nombre de personnes par logement est liée au vieillissement de la population. La présence des parents qui se retrouvent seuls après le départ des enfants, ou qui restent seuls lorsqu'un membre de la famille décède, réduit le nombre de personnes par logement. La décohabitation serait donc

un facteur de cette réduction. Cette rupture de vie dans le logement parentale entraîne aussi une réduction du nombre de personnes dans le logement INSEE (*op. cit.*).

La même situation est constatée au Brésil, en lien cette fois avec la forte baisse de la fécondité, qui est mise en cause pour expliquer la taille réduite des familles dans la ville de Recife (Quiroga, 2014 : 218). On constate dans cette ville une augmentation progressive des ménages unipersonnels au sein de la population âgée. La part des 60 ans ou plus résidant seuls, qui correspondait à 18% des personnes âgées au recensement de 2000, s'est élevée à plus de 21% en 2010. Camarano (2003), cité par Quiroga, indique que l'augmentation des ménages unipersonnels pourrait être associée à la fragmentation familiale, aux changements des pratiques des individus, qui aspirent désormais à réduire la promiscuité dans le domicile, ou encore à la montée de l'individualisme, au détriment de l'entraide familiale.

En ce sens, la réduction progressive de la taille des familles, notamment en raison de la baisse de la fécondité, pourrait avoir pour effet une augmentation des ménages unipersonnels parmi les personnes âgées, ainsi qu'une diminution des aides apportées à ces derniers (Romero, 2002 ; Saad, 2002). Par ailleurs, l'allongement de l'espérance de vie et la « féminisation de la vieillesse » (Camarano, 2003), pourraient multiplier les situations de veuvage et par conséquent favoriser l'augmentation des ménages unipersonnels. Dans le cadre de notre enquête, dix individus de notre échantillon habitent seuls et, pour la plupart, cette situation est plutôt vécue par défaut que comme l'aboutissement d'une quête d'indépendance.

Cela est vécu également à Bogota en Colombie. Les travaux de Le Roux (2016 : 165) montrent que la taille moyenne des ménages est clairement associée au niveau socio-économique de la population résidente, surtout dans le secteur populaire du sud de la ville, où l'on trouve les tailles de ménage les plus élevées. Dans la partie nord de la ville, plus aisée, la taille des ménages est en baisse, la diminution des grands ménages est plus importante que dans le reste de l'aire métropolitaine. Ainsi, les très faibles densités domiciliaires se trouvent dans les Localités aisées du nord. Cette situation passe en 2005 en dessous du seuil de 1 habitant par pièce, presque un quart des ménages étant composés d'une seule personne et la proportion de ménages de 6 personnes ou plus chute à 5%. Par contraste, le cas de Ouagadougou nous amène à nous intéresser à la composition des ménages.

5.2.2. Description et composition des ménages des jeunes adultes et leur entourage

Comment se composent les ménages ? Et comment vivent les jeunes adultes dans leur logement ? Parmi les jeunes, les ménages unipersonnels sont l'apanage des célibataires. Quelles sont les raisons qui conduisent les jeunes adultes à vivre seuls dans leur logement ? Avec qui vivent-ils et quelles activités mènent-ils ?

Ce sont ces questions qui constitueront pour nous l'ossature de notre réflexion dans cette sous-section. Nous avons rencontré plusieurs cas de figure que nous avons classés en deux grandes catégories : les jeunes adultes vivant au domicile parental et ceux en décohabitation. Cette dernière catégorie est elle-même composite, puisqu'on y trouve des jeunes habitant seuls dans le logement, alors que d'autres sont mariés légalement, religieusement ou traditionnellement et habitent avec leur femme uniquement, ou très souvent avec des enfants, ou encore avec d'autres personnes ayant un lien de parenté, comme les cousins, cousines, neveux ou nièces, et parfois des personnes n'ayant aucun lien de parenté, comme les filles de ménage recrutées pour aider les familles. Cette catégorie des jeunes adultes en décohabitation est donc très large. Elle se distingue des jeunes adultes, célibataires ou mariés, vivant toujours dans le logement parental.

Nous avons interrogé 26 jeunes adultes célibataires, dont 8 femmes et 18 hommes et parmi ces 26 jeunes, 15 habitent toujours dans le logement parental contre 11 qui vivent seuls dans leur logement, aussi bien dans les quartiers lotis que non-lotis.

Dans quels types de ménages vivent les jeunes adultes ? Plusieurs situations ont été abordées, selon le statut matrimonial et selon la localisation résidentielle, en zone lotie ou non-lotie ; en centre-ville, dans le péricentre ou en périphérie. La majorité des jeunes que nous avons interrogés habitent dans des quartiers non-lotis, à cause sans doute de la disponibilité du foncier et du coût moins élevé des parcelles.

Les ménages unipersonnels, fréquents dans l'enquête, correspondent à des jeunes célibataires qui vivent seuls, aussi bien dans les quartiers lotis que non-lotis. Ils expliquent cette situation par plusieurs raisons, entre contraintes de vie et choix personnels, comme le montrent les encadrés suivants :

Encadré 1 : Description de la composition du logement de Sidik (n°27), 28 ans et de sa fratrie

Jeune adulte célibataire ayant un enfant, il est né à Safané région de la Boucle du Mouhoun. Il travaille comme tâcheron pour son propre compte sur les chantiers de construction. Il habite dans le non-loti de Tengandogo au sud de Ouagadougou, dans un logement qui appartient à sa tante. Il est issu d'une famille monogame, avec une fratrie de 6 personnes, dont il est le seul garçon. Il est le 2^{ème} de la fratrie, 2 sœurs sont à Ouagadougou (à Karpala et Nagrin), les autres vivent à Bobo-Dioulasso et en province. Sa mère est à Bobo-Dioulasso. Il a abandonné ses études à la suite des mésententes entre lui et sa tante, chez qui il y résidait pour raison d'études. Il a alors été dans l'obligation de trouver un logement dans le quartier non-loti de Tengandogo et de décohabiter.

D'autres jeunes adultes célibataires habitant en zone lotie, c'est le cas par exemple de Noel, qui habite dans un quartier du péricentre de Ouagadougou (Kalgoné). L'encadré ci-dessous présente la situation de sa famille et de sa fratrie.

Encadré 2 : Description du ménage de Noël (n°64), célibataire de 29 ans, et de sa fratrie

Noël : « J'ai 29 ans, je suis étudiant en fin de cycle, je vis à Ouaga au secteur 14, devenu secteur 24 maintenant. Je suis né à Zaba en 1985, dans la province du Nayala, région de la Boucle de Mouhoun, je suis Samo et ma maman est Dafing mais elle est décédée. Quant à mon père, il était un fonctionnaire de la police, mais il est actuellement à la retraite. Je suis arrivé à Ouaga en 2004 pour les études, donc c'est après le Bac que je suis arrivé ici, pour l'université. Je suis célibataire sans enfant. Je suis dans un logement chambre-salon simple, plafonné et j'habite seul. Mon papa, il était fonctionnaire, donc juste après ma naissance il a été affecté à Ouagadougou et il y est venu avec toute la famille, donc j'ai commencé l'école ici même à Ouaga, l'école Karambiri au secteur 28, après on est repartis au village où j'ai fait le CP2 - CE1 et après là-bas on est allés dans un autre village. Lorsque j'ai eu le Bac à Dédougou, je suis revenu à Ouaga ici, en 2004 ».

On note également des cas de jeunes filles célibataires vivant seules dans leur logement. Pour la plupart des cas, il s'agit d'élèves ou d'étudiantes. Ci-dessous l'exemple de Fanta qui vit seule, sa famille étant composée de plusieurs personnes. Venue à Ouagadougou pour les études, la présentation de son ménage et de sa vie familiale se fait comme suit.

Encadré 3 : Description du ménage de Fanta (n°44), 25 ans, et de sa fratrie ; elle habite seule au quartier non-loti de Somgandé, célibataire.

Fanta, jeune fille adulte, 25 ans, née en Côte d'Ivoire à Guiré, célibataire sans enfant. Elle a une fratrie de 7 personnes dont 3 garçons et 4 filles. Elle est l'aînée d'une famille monogame. Elle loge seule, ses parents et les autres frères sont en Côte d'Ivoire. Ses parents sont des planteurs, sa mère a aussi sa plantation de cacao qu'elle gère et en plus, elle aide son père. C'est son père qui lui a cédé une partie de sa plantation. Pour lui permettre de subvenir à ses besoins personnels.

Certains jeunes adultes vivent en couple et prennent en charge leurs géniteurs, ou d'autres personnes avec qui ils n'ont aucun lien de parenté. Dans ce cas, on retrouve plusieurs personnes dans le logement, c'est le cas de Kassoum qui loge avec 9 personnes.

Encadré 4 : Description du ménage de Kassoum (n°45), 34 ans et de sa fratrie, marié ; il habite dans le quartier non-loti de Djicofè

Kassoum : « Je suis un mécanicien et j'ai 34 ans. Je suis né à Bobo-Dioulasso. Marié religieusement, j'ai une femme et 4 enfants, celle-ci est ménagère. Nous sommes neuf à vivre ici, mes 2 parents, mes 4 enfants, ma femme et moi et mon apprenti mécanicien, c'est l'enfant d'un ami. J'ai des frères uniquement, nous sommes au nombre de 4 garçons, je suis le 2^{ème}, le 1^{er} est à Bobo-Dioulasso et les 2 autres sont à Ouaga dans le même quartier. Mes parents ne travaillent pas actuellement pour des questions de santé ».

Les jeunes adultes n'ayant aucun lien de parenté avec le chef de ménage correspondent très souvent au cas des jeunes filles qui se rendent dans les grandes villes à la recherche d'un emploi ou pour

étudier. Le plus souvent, elles travaillent dans des familles comme assistantes ou filles de ménage. Marina illustre bien cette situation, elle a été interrogée, ce qui a permis de voir une autre facette de jeunes adultes.

Encadré 5 : Description du ménage dans lequel habite Marina (n°65), 18 ans, célibataire et de sa fratrie

Marina, âgée de 18 ans, fille de ménage, née à Kassoum dans la région de la Boucle du Mouhoun, est célibataire sans enfant. Elle est issue d'une fratrie de 6 personnes dont elle est la benjamine. Elle réside à Tampouy dans le logement de ses patrons, une famille avec laquelle elle n'a aucun lien de parenté. Elle habite avec sa sœur qui est aussi à Ouagadougou. Le logement est constitué de 5 personnes : elle, ses patrons, le neveu du patron. Ses parents vivent au village.

Les jeunes adultes mariés et qui habitent dans la cour familiale sont illustrés par le cas d'Hamidou, habitant de Dapoya, l'un des quartiers du centre-ville.

Encadré 6 : Description du ménage de Hamidou (n°15) 40 ans, marié et de sa fratrie

Hamidou a 40 ans. Né à Abidjan, il est attaché de commerce de formation. Il travaille pour son propre compte. Il est marié et père de 2 enfants, un garçon et une fille. Sa femme travaille à l'aéroport et il est chef du service facturation et recouvrement. Ils sont 5 personnes à vivre dans le logement, sa femme, ses 2 enfants et leur fille de ménage. Orphelin de père, il vit avec sa maman, qui est dans l'annexe juste à côté de son logement. Concernant sa fratrie, il indique qu'ils sont 7 au total dans la famille, dont 4 garçons et 3 filles, dont une qui n'est plus, donc ils sont 6 en vie. Il vit avec sa grande sœur. Les derniers frères sont des jumeaux, Ousseini vit là, Hassane a eu du travail à la BCB à Gaoua. Il y a un an il vient d'obtenir sa maîtrise. L'autre petite sœur est mariée et habite à Ouidi. C'est le 3^{ème} enfant de la famille. Il a été scolarisé à Ouagadougou, du primaire jusqu'en classe de seconde AB3 et il arrêté, parce qu'il voulait « faire des affaires ».

Le cas d'un jeune adulte vivant dans la rue, sans domicile fixe, est le signe que les jeunes, en dépit de leur dynamisme, restent vulnérables face à certaines situations.

Encadré 7 : Description du cas de Sidoine (n°3) 21 ans, célibataire sans logement

Sidoine a 21 ans, il est né à Kaya, célibataire, sans domicile fixe, il est issu d'une fratrie de 5 personnes dont 3 garçons et 2 filles. Il est le 2^{ème} enfant, son père est décédé lorsqu'il était tout petit, il est orphelin de père, il ne travaille pas et ne reçoit pas d'aide de la part des autres frères parce qu'ils n'ont pas les moyens.

Ce cas illustre les difficultés que traversent certains jeunes dans la ville de Ouagadougou. Lorsque cet enfant a atteint l'âge adulte, il s'est retrouvé à la rue. Cependant, cette logique ne tient pas pour tous les enfants.

La description des différents ménages s'applique au cas des jeunes adultes. De ces différentes définitions, il ressort une diversité de situations : premièrement des ménages composés du jeune adulte seul. Ensuite des ménages regroupant un jeune adulte avec des personnes sans lien de parenté ; il s'agit de cas de jeunes adultes qui décident de cohabiter pour supporter les charges du ménage, loyer et autres. Le plus souvent, les étudiants hommes ou femmes optent pour ce type de ménage. Il y a ensuite les ménages en couple où le jeune adulte vivant avec son conjoint, seul ou avec des enfants lorsqu'ils en ont. On trouve aussi des ménages constitués de jeunes adultes ayant hérité du logement de leurs parents décédés. Dans ces différents ménages, on trouve très souvent un membre de la fratrie ou un membre de la grande famille, un cousin, une cousine, un neveu, une nièce, ou même quelqu'un qui n'a aucun lien de parenté avec le jeune adulte et ça peut être un ami d'enfance, de lycée, le petit frère d'un ami, etc.

Il ressort de notre enquête qu'aucun des jeunes adultes rencontrés n'est polygame. Cela pourrait s'expliquer par plusieurs hypothèses. Les jeunes adultes, dans le contexte d'une grande ville, sont moins favorables à la polygamie que leurs parents et/ou que dans le cadre plus traditionnel du village d'origine ? Est-ce lié aux moyens financiers ? En effet très souvent la polygamie suppose un double logement, ce qui nécessite des moyens financiers plus importants.

Les ménages des femmes adultes vivant seules ne sont pas répandus à Ouagadougou et cette pratique intéresse peu les jeunes filles, parce qu'elle est mal vue. Cependant nous avons rencontré plusieurs fois ce cas, avec une veuve et avec des étudiantes, ce qui est mieux toléré socialement. A l'inverse, les ménages unipersonnels constitués uniquement d'hommes célibataires sont mieux acceptés par la société (notons que nous avons également trouvé 1 divorcé et 1 veuf).

Evoquons rapidement l'entourage des jeunes adultes. Selon Bonvalet et Lelièvre, l'entourage de l'enquêté comprend : les parents biologiques et/ou adoptifs, les autres personnes ayant joué un rôle parental, les frères et sœurs, l'ensemble des conjoints et de leurs parents, les enfants de l'enquêté et ceux de ses conjoints, les petits-enfants. A cet univers s'ajoutent les personnes-clé qui ont jalonné la vie de l'enquêté (autres membres de la famille, amis, collègues, etc.), et les co-résidents, c'est-à-dire tous ceux avec qui l'enquêté a cohabité au moins un an (2012 : 37).

Tableau 19 : Membre de l'entourage dans l'enquête « famille et entourage »

Lignée Ascendants Parents biologiques Parents adoptifs Conjoint (s) du père ou de la mère Autres personnes ayant joué un rôle parental Collatéraux Frères et sœurs Demi-frères et demi-sœurs Frères ou sœurs de lait Descendants Enfants de l'enquêté Petits-enfants de l'enquêté	Alliance Conjoint (marié ou non, corésident ou non) Parents des conjoints Enfants des conjoints
	Ensemble des corésidents avec lesquels l'enquêté a vécu au moins 1 an Autres personnes clés librement citées pour leur rôle positif ou négatif

Source : d'après Bonvalet, Lelièvre, 2012

Dans le cadre de nos travaux, l'entourage est constitué de plusieurs personnes ayant un lien ou non avec Ego. Dans le logement des jeunes adultes, les personnes suivantes ont été distinguées : en première position, les descendants directs des jeunes adultes, qui sont leurs enfants, ensuite les frères et sœurs et les parents constituent l'entourage très proche, que nous considéreront comme le noyau familial. Ensuite, il y a l'entourage constitué de la famille élargie que sont les oncles, les tantes, les cousins et les cousines, les neveux, les nièces. Puis l'entourage n'ayant aucun lien de parenté, constitué des amis, des connaissances, des voisins. Plusieurs types de rapports existent entre ces personnes ; ces rapports vont des échanges d'informations aux aides multiformes, entre autres un appui financier, un appui en vivres, un appui à la construction, etc. Plusieurs profils de jeunes adultes résident dans le logement parental, par exemple des jeunes adultes mariés et habitant le logement parental.

5.3. Les relations dans la fratrie et les types d'entraide au sein de la famille.

Dans les familles de manière générale, les liens entre les frères et sœurs sont très forts. La fratrie se résume à l'ensemble des frères et sœurs de mêmes parents et par extension des enfants ayant un seul parent en commun. Cette section analyse et appréhende les relations entre frères mais aussi entre les parents et enfants, ou avec des personnes sans liens directs avec la famille. Dans la ville de Ouagadougou, on enregistre en moyenne 3,5 frères et sœurs selon l'étude *Ouaga 2009* (Pasquier-Doumer, 2009).

Les relations supposent un contact permanent entre les membres de la fratrie à travers des visites mutuelles, des appels téléphoniques mutuels entre autres. De nos jours les moyens de contact sont variés avec la présence d'autres moyens tels que les réseaux sociaux dans les pratiques quotidiennes des jeunes adultes. Ce rapport réciproque va au-delà du seul logement : derrière l'accès à un logement indépendant, il y a un processus d'autonomie et d'émancipation etc.

Plusieurs types de relations entre les membres ont été identifiés entre les frères et sœurs d'une même famille, et aussi entre les enfants et les parents. Quels en sont les caractéristiques et les impacts de ces relations sur la trajectoire résidentielle des jeunes adultes ?

« L'individu n'est pas isolé sur le marché de logement, car il peut se faire aider par la famille proche ou élargie, qui joue dans certains cas le rôle, soit d'une agence immobilière (en renseignant sur la disponibilité du logement), soit d'assurance logement, ou même d'entreprise du bâtiment (aide financière et matérielle) », Agoma (2014 : 81).

Agoma met en évidence le rôle capital que peut jouer la famille dans l'accès à un logement. Les jeunes adultes interrogés ont leur fratrie dispersée dans la ville de Ouagadougou, les provinces du Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, quelques-uns ont leurs frères et sœurs dans d'autres pays hors d'Afrique, comme les Etats-Unis d'Amérique ou en Europe. Les provinces du Burkina Faso viennent en tête. En effet, la majorité des interviewés ont leurs frères et sœurs dans les provinces, dans les villes de l'intérieur, mais aussi dans les villages. Dans l'étude « *Ouaga 2009* », 64 % des individus ont au moins un frère ou une sœur vivant à Ouagadougou. Les jeunes adultes dans leur majorité annoncent avoir une très bonne relation avec leur fratrie habitant à Ouagadougou ou ailleurs. Cette bonne entente au sein de la fratrie est matérialisée par des visites, des appels téléphoniques, l'entraide mutuelle, surtout morale et financière. Plusieurs types de relations et d'entraide au sein de la famille ont été identifiés, comme l'aide financière pour s'occuper de la santé des parents. Cependant, les moyens sont limités. Ainsi, les aides au sein des fratries vont du soutien financier aux vivres (maïs, riz, sorgho, mil), aux soutiens moraux, aux événements sociaux, à une aide pour accéder à une parcelle constructible, à l'accès à un logement, au financement des études, aux transports, aux travaux champêtres, à l'achat de médicaments, etc.

Dans notre enquête, le soutien financier vient en tête des aides, ainsi la plupart des besoins nécessitant un apport financier (appui d'argent, études, achat de vivres, de médicaments, de parcelles, financement d'une construction etc.), provient de ceux qui ont une activité génératrice de revenus (travailleur du secteur public comme du privé, ou exerçant pour leur propre compte). C'est le cas de Justin (n°8), fonctionnaire de 35 ans habitant à Saaba, 3^{ème} enfant d'une fratrie de 5 personnes dont 3 garçons et 2 filles. Il déclare : *« Oui on s'entraide en tout cas, hébergement, appui financier ou moral, vous savez en Afrique tout le monde s'associe pour venir en aide à celui qui est dans le besoin ».*

Toutefois, certains ont de faibles revenus, comme c'est le cas de Marina (n°65), 18 ans, fille de ménage travaillant dans une famille. Malgré la modestie de ses moyens, elle transfère à sa famille 10 000 FCFA par mois, avec son salaire elle apporte un appui financier à sa mère et à ses frères restés au village.

Ceux n'ayant pas de moyens financiers apportent un soutien moral ou contribuent aux travaux champêtres. C'est le cas d'Hyppolite (n°65), 30 ans, qui retourne à chaque début d'hivernage aider ses frères et ses parents restés au village. Les jeunes adultes mariés et les célibataires ayant une activité professionnelle apportent plus d'aide et de soutiens à leurs frères et à leurs parents.

Nos entretiens nous permettent de constater que les migrants apportent plus de soutien à leur fratrie que les natifs de Ouagadougou. Le besoin de garder le contact avec la fratrie restée soit au village soit en Côte d'Ivoire, pour la majeure partie des cas, fait que les jeunes adultes migrant durée de vie entretiennent des relations avec leur fratrie.

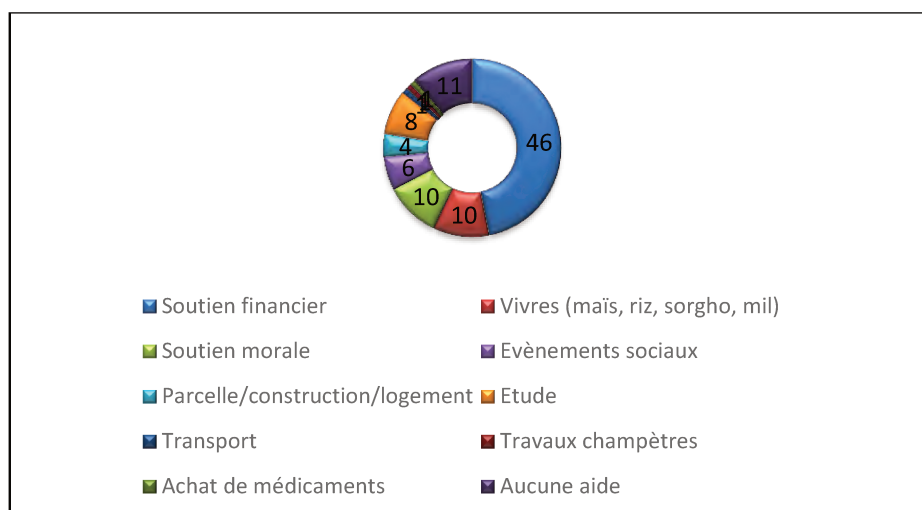
C'est le cas de Denis (n°5) 33 ans, né en Côte d'Ivoire à Divo, qui est aujourd'hui marié et qui vit à Tampouy. Il explique qu'il entretient de très bonnes relations avec ses frères, par des visites, des appels téléphoniques fréquents, par avec des appuis financiers.

Il en est de même pour Setou (n°35), 26 ans, née à Kaya et mariée. Sa fratrie compte 6 personnes dont 3 garçons et 3 filles. En contact avec ses frères par téléphone surtout, elle apporte et reçoit aussi bien un appui moral que financier de ses frères et de ses parents.

L'activité professionnelle et le niveau de revenu sont des facteurs importants dans l'aide. En effet, certains sont mariés mais n'ont pas suffisamment de moyens pour aider. Ils entretiennent de bons rapports avec les autres membres de leur fratrie, mais ils n'apportent cependant que des soutiens moraux. Ainsi Martin (n°6), 30 ans, marié, chauffeur vivant dans le quartier non-loti de Watinoma, au Nord de la ville, l'explique en ces termes : « *Mes frères sont tous à Ouagadougou, l'aîné est à Pissy, tous les autres sont au camp militaire de Gounghin avec leur père, il y a de bonnes relations entre frères, des visites, des appels fréquents par téléphone, on participe aux réunions de famille. Il n'y a pas d'aide financière mais plutôt morale, et mes participations aux événements tels que les mariages, baptêmes et autres sont peu fréquentes, parce que je n'ai pas suffisamment de moyens* ».

Nous constatons dans notre enquête que les jeunes en décohabitation apportent plus d'aide à leurs frères et sœurs, contrairement à leurs homologues vivant dans le domicile familial. Cela se justifierait par le fait que les jeunes qui vivent dans le domicile familial ne travaillent pas pour la majeure partie d'entre eux et recevraient des soutiens de la part de leurs parents, ce qui limite leur aide ou appui envers les autres membres de leur fratrie. Les plus jeunes, c'est-à-dire les 18-25 ans, apportent des aides comme les plus âgés (35-40 ans) dès lors qu'ils mènent une activité professionnelle. Le graphique suivant présente les différents types d'aides apportées par les jeunes.

Graphique 37 : Types d'aides apportées par les fratries des jeunes adultes



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Il ressort également que certains parmi les jeunes n'ont pas les moyens pour venir en aide à leurs proches. Il s'agit le plus souvent d'élèves, d'étudiants ainsi que de sans-emploi. Ils n'apportent aucun soutien parce qu'ils sont sans-emploi, ou parce qu'ils ont de mauvaises relations avec certains membres de la fratrie.

Ainsi Donald (n°28), coiffeur, 19 ans, né à Abidjan, est célibataire sans enfant. Il a une fratrie de 4 personnes (3 garçons et une fille), dont il est le benjamin. Il habite à Bissighin, un quartier non-loti de la ville de Ouagadougou, où il vit dans le même logement que ses parents. Son père est commis à la retraite et sa mère est ménagère. C'est une situation qui le réduit à l'état d'impuissance et l'empêche de venir en aide à ses frères. De plus, il est lui-même dépendant de l'appui financier de son grand frère résidant à Abidjan. Il en est de même des sans-emploi, qui, néanmoins honorent de leur présence les événements familiaux et apportent un soutien moral pendant les temps difficiles.

Ainsi Drissa (n°58), 19 ans, élève, et Yacine (n°4), 25 ans, étudiant, nous confient qu'ils n'aident pas financièrement leurs proches car ils ne travaillent pas. Ils dépendent plutôt d'autres membres de leur fratrie ainsi que de leurs parents. Il en est de même pour Binaté (n°18), 25 ans, née à Gorom Gorom et mariée à Ouagadougou : « *je n'arrive pas à faire des aides financières parce que je ne travaille pas pour l'instant, c'est plutôt mes frères qui m'aident* ».

Par ailleurs, nous avons aussi constaté dans certains entretiens des cas de relations conflictuelles avec les membres de la fratrie et l'entourage.

5.4. Le rapport à l'aîné des jeunes adultes ouagalais : une relation parfois conflictuelle

Les rapports entre les cadets et les aînés sont de plusieurs ordres, certains entretiennent de très bons rapports, alors que d'autres ont des rapports conflictuels. Mais environ 1/6^{ème} des jeunes adultes enquêtés affirment avoir des relations difficiles avec leur fratrie et même avec leurs parents ou les autres membres de la famille, comme les tantes et oncles proches d'eux. Bertrand (1999 : 125) fait le constat de relations souvent difficiles entre l'aîné et son cadet en raison du « *contrôle social qu'exercent dans les familles les aînés sur leurs cadets* ». Ce qui entraîne peu de contacts avec les autres membres et même parfois avec les parents ou d'autres membres de la famille, comme les tantes et les oncles.

Ces relations pénibles ou conflictuelles sont dues à plusieurs facteurs selon les jeunes enquêtés, comme la polygamie ou la pression de l'aîné sur les cadets. Dans la relation parent /enfant, il peut y avoir des ruptures occasionnées par des mésententes liées aux études, au logement, aux tensions intrafamiliales, dans les relations avec l'aîné ou d'autres membres de la famille.

La polygamie et les recompositions familiales seraient en partie les raisons des difficiles relations entre les membres d'une même fratrie. Le fait que les enfants soient de mères ou de pères différents engendre souvent des querelles, avec pour conséquences moins de solidarité et d'entraide. Six jeunes adultes sur 66 sont concernés par cette situation et reconnaissent ne pas entretenir de bonnes relations avec certains de leurs frères et sœurs.

C'est le cas de Yacine (n°4), deuxième d'une fratrie de 10 personnes dont 5 sont de mères différentes. Il évoque cette situation comme source de conflits entre demi-frères. C'est le cas également de Guillaume, qui a une fratrie de 7 personnes, dont 5 de mêmes parents et 2 d'un 2^{ème} mariage du père. Il est le 3^{ème} des 5 enfants de mêmes parents. Il habite seul à Ouagadougou, les autres sont en RCI.

Les relations avec l'aîné sont encore plus difficiles lorsque ce dernier est une femme, comme l'explique, Fanta (n°44), étudiante, 25 ans, née en Côte d'Ivoire, célibataire sans enfant. Elle est l'aînée d'une fratrie de 7 personnes dont 3 garçons et 4 filles. Elle relate les relations conflictuelles entre elle et son frère cadet : « *J'ai un petit frère, avec lui on ne s'entend pas parce qu'il ne me respecte pas comme il faut. Souvent il a des foutaises alors que je suis l'aînée, ce n'est pas simple d'être aînée en tant que femme. Les autres, surtout les garçons, ont tendance à ne pas te respecter. Mais dans l'ensemble ça va. C'est un impoli c'est tout, comme il voit que je suis une femme, il pense qu'en se comportant de la sorte il pourra me dominer. En fait, on ne s'entend pas c'est tout, en plus il est paresseux, il n'aime pas étudier alors moi j'ai horreur de ça. Je ne suis pas comme ça. Ce que je n'aime pas c'est le fait que j'ai constaté qu'il ne veut pas aller à l'école, en plus il*

ne respecte pas les grands. Lorsque tu lui donnes un conseil, il ne suit pas, il fait ce qu'il veut et ça ne me plaît pas. On ne s'appelle pas, c'est un contact par téléphone avec les parents et avec les autres frères, mais, lui, il ne m'appelle pas. Mes parents, ils en ont parlé en vain. Même eux souvent, il ne les respecte pas. En fait, il n'est pas facile. C'est quelqu'un qui n'aime pas le travail et en plus il est impoli, sinon avec les autres frères on s'entend très bien. La preuve j'ai une petite sœur qui a eu le Bac et qui viendra habiter avec moi ».

La pression et le droit de regard de l'aîné sur les autres membres de la fratrie créent souvent des relations difficiles. L'aîné qui a une influence sur le devenir de ses frères impose souvent un droit de regard sur les actions des cadets.

Au regard de ce qui précède, on peut retenir qu'il y a des conséquences aux conflits intrafamiliaux qui rejaillissent sur la trajectoire résidentielle des jeunes ; tant les cadets que les aînés. En effet, dans les deux sens on note que l'aîné peut limiter l'action des cadets, mais aussi que l'aîné subit souvent la contrainte de devoir héberger les cadets. Interrogeons-nous maintenant sur les relations que les jeunes entretiennent avec leurs parents.

5.5. Les relations intergénérationnelles : vivre avec ses parents, entre contraintes et avantages

La majorité des jeunes adultes interrogés ont de très bonnes relations avec leurs parents. Parfois certains jeunes entretiennent des relations difficiles avec eux, ou avec les oncles et tantes proches, à la suite de conflits ou d'incompréhensions. Le chef de famille ou du ménage, très souvent le père ou le grand-père, parfois une tante ou un oncle, détient le pouvoir décisionnel, ce qui contraint souvent les jeunes à se plier à ce pouvoir (Cicchelli, 2001). Cependant, les motifs de tension qui reviennent plus dans la parole des jeunes adultes portent sur les choix scolaires, poursuivre les études ou non, ainsi que sur le logement.

Les raisons peuvent être variées et ont souvent pour motif la déficience des parents directs (père décédé, mère indigente), qui crée des tensions avec les parents indirects (oncle). C'est ce que confirme Sidik (n°27), 28 ans, orphelin de père et dont la mère vit à Bobo-Dioulasso, qui travaille comme tâcheron après avoir abandonné ses études, à la suite d'une mésentente entre lui et la tante chez qui il logeait : *« On s'est un peu manqués parce qu'elle m'a dit d'effectuer une tâche alors que je devais aller à l'école, j'ai refusé et elle a balancé mes affaires dehors. J'ai trouvé refuge chez un ami chez qui j'ai passé quelques temps avant de revenir chez elle, d'où j'ai été renvoyé à Bobo. J'y ai fait deux ou trois mois avant de revenir à Ouaga et je n'ai pas pu continuer les études. Je devais me battre afin de pouvoir survivre. A mon retour j'ai d'abord logé chez un ami maçon, j'ai fait deux ans là-bas avant de recommencer à fréquenter la famille. A la longue c'est elle-même*

qui est venue me demander de revenir. C'est même nous qui avons construit la maison dans laquelle nous sommes ».

Les orientations et instructions de certains parents ou proches ne sont toujours pas approuvées. Ce qui entraîne souvent des ruptures, comme celle de Sidoine, 21 ans, orphelin de père, né à Kaya où réside sa maman. Il est le 2^{ème} enfant d'une fratrie de 5 personnes (3 garçons, 2 filles). Il est sans domicile fixe : « *Je n'en veux pas à mes parents, je n'ai pas connu mon père, il est décédé lorsque j'étais encore bébé. Ma mère, elle, vit toujours mais elle n'a pas les moyens. J'en veux énormément à mon oncle ; c'est lui qui m'a refusé chez lui et a refusé de me scolariser faute de moyens financiers et je suis resté comme ça ».*

Ces témoignages posent la question de savoir si les rapports intergénérationnels difficiles engendrent ou pas une décohabitation plus rapide. Cette question sera examinée dans la section suivante. En attendant, on note que les rapports intergénérationnels ne sont pas toujours aussi conflictuels. Ils sont même souvent très bons, comme c'est le cas de Solo (n°62), 35 ans ; Amidou (n°32), 40 ans ; Arnaud (n°13) 26 ans ; Donald (n°28), 19 ans ; Richard (n°29), 21 ans ou encore Solange (n°9) 25 ans, qui vivent tous avec leurs parents qui se montrent solidaires et avec qui ils entretiennent de bons rapports. Bonvalet et Lelièvre (2012) ont obtenu de pareils résultats dans le cadre de l'étude « famille et entourage ». Les résultats de leur enquête ont confirmé l'existence d'une solidarité très étroite entre la génération des parents et celle des enfants qui, malgré leur autonomie, ont gardé de bons rapports, sans rupture mais plutôt ponctués d'actes de solidarité sous diverses formes.

5.6. Cohabitation et décohabitation ; autonomie, émancipation, ou indépendance résidentielle : quels liens ?

Plusieurs concepts sont employés pour désigner le départ des jeunes adultes du logement parental. Décohabitation, émancipation, autonomie et indépendance résidentielle sont les concepts les plus utilisés dans les travaux de recherches pour qualifier le désir des jeunes de se prendre en charge. Comment ces notions ont été définies et exploitées par les chercheurs dans leurs différents travaux et quels sont les liens entre elles ? Plusieurs chercheurs, dans des contextes différents (France et Afrique) ont abordé la question (Osmont, 1981 ; Bonvalet et Friburg, 1990 ; Bertrand, 1999 ; Cicchelli, 2001 ; Amrouni et Labadie, 2002 ; Diagne et Lessault, 2007 ; Ouédraogo et Piché, 2007 ; Galland, 2010 ; Devaux, 2014 ; Castell et al., 2014 ; Didier-fèvre, 2015 ; INSEE, 2009, 2015, 2017). Quelle lecture peut-on faire de ces différents concepts ?

Le terme de **cohabitation** est formé du préfixe « co » qui signifie *avec*, et du mot « habitation ». La notion de cohabitation exprime donc, au sens propre, le fait d'habiter ensemble. En sociologie, la cohabitation est associée à une situation générale où les membres d'une même famille

appartenant à des générations différentes habitent sous le même toit. Ce terme s'emploie pour désigner la cohabitation des parents et de leurs enfants majeurs (Amrouni et Labadie, 2002). Cette notion est l'opposé de la **décohabitation**. Le dictionnaire français Larousse (2016) précise que la décohabitation est la cessation de la cohabitation entre les parents et les enfants devenus majeurs. Pour Amrouni et Labadie (*op. cit.*) il s'agit d'un néologisme, créé à partir de la notion de cohabitation, pour décrire une situation où les personnes ne cohabitent plus ensemble. Les notions de cohabitation et de décohabitation permettent de décrire la situation résidentielle des jeunes vis-à-vis du foyer parental, mais elles ne renseignent pas sur les conditions de la décohabitation. Ainsi, elles comportent certaines limites, renforcées par les transformations liées au passage à l'âge adulte, en général, et aux trajectoires résidentielles, en particulier.

La décohabitation coïncide fréquemment avec l'accès à l'emploi et l'acquisition de ressources propres. Aussi, souvent intervient-elle avec la mise en couple. Dans ces conditions, les jeunes passent directement d'un état de cohabitation à un état de décohabitation, dégagé de toute prise en charge parentale et donc assumé principalement par les jeunes et leur éventuel(le) conjoint(e).

Dans la réalité, les jeunes quittent leurs parents plus fréquemment par étape et avec des retours éventuels au foyer parental et autre fait nouveau, en étant plus souvent aidés des parents. Comme le soulignent différents travaux (Gaullier, 2008 ; Galland, 2010 ; Devaux, 2014 ; Castell et *al.*, 2014 ; Didier-fèvre, 2015), ces évolutions sont marquées par une diversification des situations de décohabitation : dans un logement mis à disposition par la famille, dans un logement pris en charge partiellement ou totalement par les parents, dans un logement pris en charge par d'autres personnes que la famille, ou dans un logement pris en charge par le jeune. Ces diverses situations s'articulent différemment selon les individus ; elles peuvent se succéder ou alterner avec des périodes de « re-cohabitation », c'est-à-dire de retour dans le foyer parental.

Dans notre enquête, les ressources individuelles des jeunes adultes non-cohabitants sont toujours plus importantes que celles des cohabitants. La décision de décohabiter dépend en effet des ressources disponibles. A l'inverse, la décohabitation induisant des dépenses plus élevées, pour le logement et autres dépenses, peut aussi conduire à augmenter l'aide parentale, et donc les ressources totales du jeune en décohabitation. Par exemple, les étudiants ayant décohabité reçoivent des aides de leurs parents sensiblement supérieures aux autres étudiants restés au domicile parental. En revanche pour les jeunes occupant un emploi, l'écart de ressources individuelles entre non-cohabitants et cohabitants est relativement faible.

Quant à l'**autonomie**, selon Galland (2002), elle apparaît comme une notion articulant l'individuel et le collectif. La littérature l'appréhende également comme étant un état psychologique (Auzoult, 2005, 2008). Certains sont autonomes mais restent toujours dépendants financièrement des parents, comme le précisent Amrouni et Labadie (2002). De fait, l'autonomie résidentielle des

jeunes adultes relève d'une véritable « affaire de famille » (Bonvalet, 1993). L'autonomie résidentielle ne peut être comprise dans sa complexité sans mettre à jour, d'une part, la double dimension des aides familiales (transferts financiers et services, aide affective et psychologique) et, d'autre part, la réciprocité des échanges entre parents et jeunes.

Selon Amrouni et Labadie (2002), en France le départ des logements familiaux avant que le jeune n'acquière son indépendance financière est souvent transitoire. En outre, avant l'extension des aides au logement, en 1991, à de nouvelles populations, seuls les jeunes dont les parents aidaient le départ avaient la capacité de disposer d'un logement propre.

A Yaoundé et Antananarivo, selon Antoine et *al.*, (2001), les individus qui se marient connaissent plus rapidement une autonomie résidentielle, mais elle se ralentit fortement avec la dégradation des conditions économiques. Par contre, à Dakar, aucun élément de la dynamique familiale n'a d'effet sur l'indépendance résidentielle : les hommes mariés ou célibataires, avec ou sans enfants, sortent de l'hébergement au même rythme. Dans ces trois villes, une descendance nombreuse freine l'autonomie résidentielle, en ce sens qu'elle n'arrive pas à obtenir l'appui et les moyens financiers nécessaires à cet effet.

Plusieurs motifs sont à l'origine du désir d'autonomie résidentielle. Ainsi, certains jeunes souhaitent obtenir leur indépendance sur le plan du logement vis-à-vis de leurs deux parents, notamment par mimétisme social (« faire comme les autres »). Les études constituent un autre facteur : souvent contraint, le jeune doit se rendre dans une autre ville ou dans la capitale, voire dans un autre pays pour poursuivre ses études. Ensuite il y a l'insertion professionnelle, quelquefois dans la même ville ou le même quartier, mais parfois plus loin du logement parental, dans une autre ville ou un autre pays, ce qui nécessite non seulement une décohabitation parentale mais surtout une prise en charge personnelle. Enfin, il y a la mise en couple, vivre avec son conjoint est le facteur le plus souvent évoqué par les jeunes pour justifier l'autonomie résidentielle.

Quant au concept d'**émancipation**, pour Bonvalet et Fribourg (1990) et dans le contexte français, deux variables permettent de cerner l'émancipation des jeunes générations : la date de départ de chez les parents, et la date d'emménagement dans le premier logement indépendant, que l'on a occupé plus d'un an. Sur 1987 individus interrogés par les auteurs, une cinquantaine n'a jamais eu de logement indépendant, autrement dit, ils ont toujours habité avec leurs parents. Ainsi, de plus en plus de jeunes disposent d'une certaine autonomie alors même qu'ils tendent à être dépendants matériellement de leurs familles plus longtemps. Certaines étapes de ce processus d'émancipation sont repérables objectivement, comme le changement d'activité (notamment le passage des études au travail), l'acquisition de ressources financières propres, le changement de lieu de résidence. *« S'émanciper signifie se libérer, se dégager d'une dépendance, prendre des libertés, s'affranchir de l'espace habité en même temps que de l'autorité parentale et accéder ainsi à son indépendance,*

à un libre-arbitre, à un jugement par soi-même des situations » (Pasquier, 2013). Dans le cadre d'une quête d'estime de soi, c'est aussi chercher une forme de reconnaissance de son statut d'adulte en devenir, guidée par une dimension normative et un horizon d'attente d'ordre éthique. « Dans ce contexte, l'émancipation passe par le fait de pouvoir circuler librement et de quitter à volonté sans avoir recours à l'accompagnement des parents » (Didier-Févre, 2015 : 227).

L'**indépendance**, pour finir, suppose la « *détention de ressources propres permettant d'être autosuffisant* » (Amrouni et Labadie, 2002 : 81). Dans le domaine du logement, l'autonomie résidentielle peut être rendue possible grâce aux aides privées ou publiques que reçoit le jeune d'autres sources que les parents, mais elle n'est accessible lorsque le jeune a les capacités d'assumer sa charge de logement sans intervention parentale, matérielle ou morale. Sur cette base, le parcours résidentiel des jeunes adultes se décompose en trois phases : cohabitation, autonomie et indépendance résidentielle, qui se distinguent selon le lieu d'habitation et la réception ou non d'une aide familiale. Certains individus passeront directement de la cohabitation à l'indépendance résidentielle, alors que d'autres alterneront différentes périodes de cohabitation et d'autonomie avant d'acquérir leur indépendance résidentielle.

Pour comprendre la question de l'autonomie résidentielle, nous avons fait recours à la littérature aussi bien scientifique qu'institutionnelle. Ainsi, selon la définition du dictionnaire Larousse (2016), l'autonomie désigne la capacité d'un objet, d'un individu ou d'un système à se gouverner lui-même, selon ses propres règles. Dans d'autres cas, elle fait référence aux propriétés d'une entité qui est capable de fonctionner de manière indépendante, sans être contrôlée de l'extérieur ou sans apports extérieurs (matériels, énergétiques, etc.). L'autonomie ne s'oppose pas au concept de dépendance, contrairement aux idées reçues.

L'ensemble de ces concepts renvoient d'une manière générale à la responsabilité personnelle des jeunes adultes. Les travaux de plusieurs chercheurs sur la question ont permis de circonscrire notre intervention à la décohabitation parentale et à l'autonomie résidentielle, qui sont l'objet du présent chapitre. Il s'agit de comprendre les raisons du maintien ou au contraire du départ des jeunes adultes du domicile parental ; à quelle étape, à quel âge et dans quelles conditions cela arrive-t-il ?

Tableau 20 : Les étapes de la cohabitation à l'indépendance

	Cohabitation	Autonomie	Emancipation	Indépendance
Lieu de résidence	Foyer parental	Autre logement	Autre logement	Autre logement
Ressources permettant d'assurer la charge de logement	Revenus des parents	Autre familiale	Revenu du jeune	Revenu du jeune
	Eventuellement aides publiques	+ éventuellement revenus du jeune	+ éventuellement aide publique	+ éventuellement aide publique
		+ éventuellement aides publiques		

Source : d'après Galland, 2001

5.6.1. Le cas des jeunes adultes en situation de cohabitation parentale

Selon la définition de la cohabitation de Castell *et al.*, (2016), un jeune qui vit en permanence chez ses parents ou l'un d'eux est dit cohabitant. Dans le cycle de vie d'un individu il y a l'étape de cohabitation incontournable, celle de l'hébergement dans le logement parental avant d'obtenir son propre logement. Dans l'enquête réalisée à Ouagadougou, il ressort que les étudiants sont 79,1% à résider au domicile parental, contre 53,1% pour les chômeurs et 26,6% pour les personnes en emploi. Cette tendance se retrouve en France, elle s'explique par le fait que les étudiants et les chômeurs ont une autonomie financière limitée et ont davantage tendance à demeurer chez leurs parents entre 20 et 21 ans (INSEE, 2009 ; Jean, 2014).

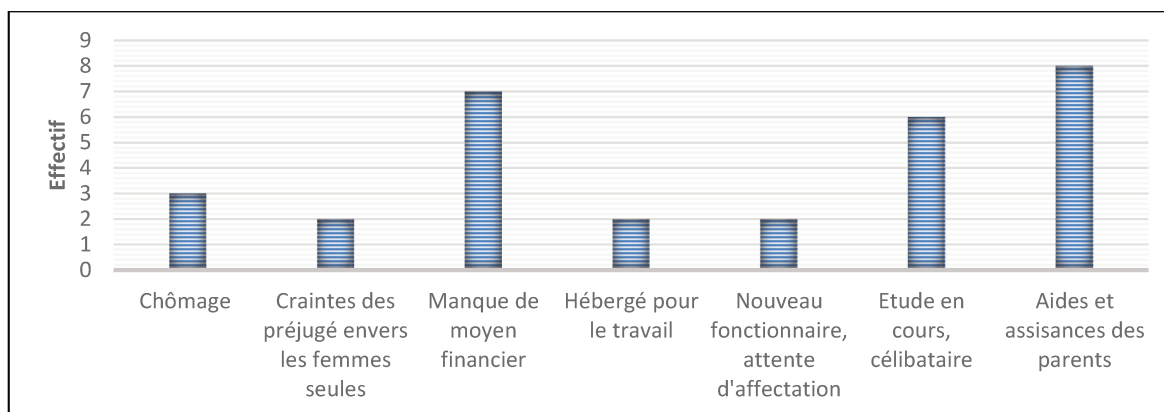
En France selon Castell *et al.*, (*op. cit.*), une partie des cohabitants correspond aux jeunes poursuivant des études toute l'année sans jamais travailler, qui disposent d'une aide de la part des parents. Ceux qui ont travaillé durant l'année dans le cadre d'un emploi ou de leur formation (stage ou alternance) perçoivent plus de ressources individuelles, à la fois des parents et des allocations de stage ou de chômage, accordés par les entreprises ou par l'Etat.

Dans le cadre de nos travaux, 18 sur 66 jeunes interrogés vivent en cohabitation parentale dont 5 sont de sexe féminin. Plusieurs motifs sont avancés par les jeunes pour expliquer cet état de fait : assistance et soutien dus à la famille, particulièrement de la part des parents ; désir rester près des parents ; manque de moyens financiers ; être hébergé gratuitement pour les études ou le travail ; et aussi pour les jeunes femmes, la crainte des préjugés contre celles vivant seules dans un logement.

Le croisement entre les jeunes vivant dans le logement parental et l'activité professionnelle permet de se rendre compte que la moitié des jeunes concernés (9 sur 18) exerce une activité professionnelle, soit du secteur informel (ex : coiffeur), soit du secteur privé, soit des commerciaux, ou encore des fonctionnaires (récents dans leur poste ou en attente d'affectation) et 5 sont étudiants. Cette situation nous montre que dans le contexte ouagalais, travailler et rester au domicile parental ne sont pas incompatibles, en particulier pour ceux dont le revenu du travail est faible (les travailleurs informels). En France la situation est différente. Selon les données de l'INSEE (2009), ce sont plutôt les étudiants et les chômeurs, dont l'autonomie financière est limitée, qui vivent au domicile parental.

Lorsqu'on s'intéresse au statut migratoire, on se rend compte que la moitié est né hors de Ouagadougou. Cela s'explique par le fait que certains jeunes adultes ont suivi leurs parents vers la capitale et cohabitent de ce fait dans le logement parental, comme les natifs de la ville. Le graphique suivant montre les raisons avancées par les jeunes adultes.

Graphique 38: Motifs de la cohabitation parentale des jeunes adultes ouagalais



Source : SERE, enquête de terrain, 2014-2015

Il ressort des entretiens que la présence aux côtés des parents est le premier motif que les jeunes adultes (9 sur 18) avancent pour être dans le logement parental. L'objectif selon eux, c'est d'apporter un soutien multiforme, aussi bien moral et financier, lorsqu'un des parents est à la retraite ou décède. La raison sociale est mise en avant par ces jeunes adultes.

C'est le cas par exemple d'Amidou (n°15), 40 ans, habitant de Dapoya qui vit dans la cour de son père, avec certains de ses frères et qui explique les motifs de sa vie dans le logement parental et ses motivations pour partir ou pas : « *Cela s'explique par nos origines, c'est le Mali et vous savez que les Maliens ont toujours vécu ensemble en communauté, même quand on a les moyens on vit toujours en famille, on mange ensemble, c'est une coutume. C'est différent de chez les autres je ne sais pas comment ça se passe, mais je sais qu'au Mali, si vous y avez déjà fait un tour, c'est une coutume, on a hébergé plein de gens ici, le vieux nous a appris à toujours partager. Sinon c'est la cour familiale. J'envisage de le faire, vu que ma famille aussi s'agrandit, on vit avec les frères et la vieille et ça va. Généralement on dit que les belles-mères sont dures avec les belles-filles, mais ma maman, elle, est très sympa. Sinon on envisage de déménager, j'avais essayé mais je suis le seul grand de la cour, j'aide la vieille à faire ses courses, je l'amène partout. J'ai un véhicule, elle n'en a pas, je suis toujours là, je me retiens même si ce n'est pas facile. Cette année on avait même envisagé de déménager, après j'ai réfléchi et au cas où il y aurait un problème et qu'elle a besoin de moi, si je ne suis pas à côté, ce ne sera pas facile, donc vaut mieux être toujours à côté, en plus le quartier est proche de la ville, donc je peux en profiter et considérer mon départ à long terme. »*

La préoccupation d'Amidou, au-delà des valeurs africaines et du vivre-ensemble inculquées par ses parents : c'est de rester auprès de sa maman et de prendre soin d'elle. Son avantage c'est avoir une voiture contrairement à ses autres frères ; ce qui lui permet d'effectuer les courses pour sa mère, avec ou sans elle.

Planche photographique 19: Vue de cours familiales dans les quartiers Dapoya (Photo 1) et Tampouy (Photo 2)



Source : SERE, enquête de terrain, 2014-2015

Il en est de même chez Arnaud (n°13), 26 ans, qui habite dans le logement parental. Il évoque les mêmes raisons, tout en indiquant qu'il est célibataire. Ayant perdu sa maman, il a décidé de rester au chevet de son père pour l'instant : *« Pour le moment je suis toujours jeune et non marié, j'ai perdu ma maman ainsi que mon grand frère, l'aîné de la famille, et si je venais à déménager je me demande qui restera avec le vieux, J'ai mes deux frères qui sont à Koudougou, donc je ne peux pas bouger de la maison actuellement. »*

Certains fonctionnaires vivent dans le logement parental pour des raisons sociales, mais également parce qu'ils sont en phase de transition entre le logement familial et leur premier travail.

C'est le cas de Solo (n°62). Fonctionnaire, il avance deux raisons pour justifier sa présence dans le logement parental, alors qu'il a 35 ans : *« Premièrement parce que dans la famille il y a toujours de la place pour moi, la deuxième raison est personnelle. En effet, j'ai décidé que ma future épouse restera en famille pour connaître tout le monde davantage, avant qu'on ne déménage. »* Etant l'aîné de la famille, il ne trouve pas la nécessité d'aller très rapidement hors du domicile parental parce qu'il trouve que c'est sa place ainsi que celle de sa future épouse auprès de ses deux parents.

Célestin (n°43), 30 ans, fonctionnaire depuis peu, habite dans le logement parental mais il estime que : *« Chaque jour que Dieu fait, je pense à ça, c'est mon souhait même de quitter, mais pour le moment je n'ai pas encore commencé à travailler donc, je patiente. On peut parler aussi de la situation financière, mais quand on regarde même la manière dont les parcelles sont partagées au Burkina et à Ouaga, certains bénéficient de ça sans avoir de l'argent, donc c'est inégalement réparti. Sinon dans un premier temps, on serait tenté de dire que c'est parce qu'on n'a pas l'argent. Si on a l'argent on peut aller payer, construire et puis rentrer, d'un autre côté d'autres personnes en ont bénéficié doublement, pendant que d'autres n'ont pas encore ça, donc ce n'est pas seulement le plan financier. »*

Le manque de moyens financiers vient en deuxième position dans les raisons avancées : il concerne 6 jeunes sur les 18 vivant dans le logement parental. Ces jeunes estiment qu'ils n'ont pas les

revenus leur permettant de subvenir à leurs besoins, à plus forte raison de louer une maison. C'est le cas de Issouf (n°20), 36 ans, marié et vivant dans le logement parental, parce que « *ça ne va pas, je n'ai pas les moyens, sinon ne serait-ce qu'une location on pouvait s'y mettre, mais ce n'est pas facile* ».

Le point de vue des parents est également intéressant à prendre en compte. Ainsi selon Germaine, 64 ans, retraitée, mère d'enfants qui cohabitent avec elle, elle indexe plutôt l'absence de travail comme la principale raison de la permanence au domicile parental et donne son appréciation sur la question : « *Bon actuellement si un jeune est en âge de se marier et s'il occupe une fonction, obligatoirement il doit quitter. C'est le travail qui ralentit les enfants. Un jeune qui n'a pas le travail comment il va quitter la cour de son papa ? Il va quitter pour aller construire avec quoi ? C'est lié vraiment au travail, à l'activité individuelle, si un enfant n'a pas une activité qui lui permet de bouger, il ne peut pas bouger, il est contraint de vivre avec ses parents, même s'il a 22 ans et il n'a rien.* »

En troisième position on trouve le cas des jeunes femmes vivant dans le foyer parental. Elles l'expliquent non seulement par leur célibat mais aussi par leur crainte des préjugés contre les femmes vivant seules.

Comme l'explique Solange (n°9), 25 ans, célibataire vivant chez ses parents à la cité an II : « *En Afrique ici c'est difficile pour les femmes de se permettre de sortir prendre une maison, même si tu travailles. C'est mal vu par la société, donc on vit avec. On essaie d'attendre si quelqu'un vient à ton secours pour dire qu'ils ont besoin de toi chez eux, là maintenant on peut dire que bon tu peux aller chez lui. La fille en tout cas, à moins qu'elle ne soit appelée à aller travailler dans une autre province ou bien qu'elle n'ait des parents dans la ville où elle sera, ne peut pas habiter seule. Sinon dans cette circonstance, c'est mieux de vivre en famille. On se supporte et un jour en tout cas chacun va prendre son chemin.* »

Cet argument a été en effet avancé, nous l'avons constaté dans le cadre de nos travaux. Les jeunes femmes craignent le regard des autres lorsqu'elles sont seules en location, même si le cas des élèves et étudiantes est courant et toléré.

Ainsi Fanta (n°44), 25 ans, habitait à Tampouy, un quartier situé au nord de Ouagadougou et loin de l'université. Désirant se rapprocher de l'université en prenant une maison dans un quartier proche de l'université, elle a dû expliquer à son oncle qu'elle sera en colocation avec une camarade étudiante pour avoir l'accord de celui-ci : « *Je lui ai dit que c'était avec une autre étudiante, il a cédé. Si c'était seule peut-être qu'il n'allait pas accepter, parce qu'il m'a toujours dit qu'une femme ne doit pas vivre seule car c'est très mal vu dans la société ouagalaise.* »

Celles qui sont en location pour des raisons d'études sont davantage tolérées dans cette situation. Parmi ces cas, il y a, Alima (n°53), 25 ans, étudiante, qui habite en location à Zogona, un quartier riverain de l'Université de Ouagadougou. Certaines sont hébergées pour le motif du travail, comme par exemple Marina (n°65), 18 ans, venue de la province du Sourou dans la région de la Boucle du Mouhoun. Elle est logée chez son patron où elle effectue des travaux d'aide au ménage. Il en est de même pour Jeanne (n°49), 18 ans, venue de la province du Poni, région du Sud-ouest, pour travailler chez son patron comme aide-ménagère. Elle est aussi logée chez son patron. Les femmes hébergées pour des raisons de travail au domicile de leur patron sont moins âgées, la majorité ont entre 18 et 20 ans.

Ouédraogo et Piché (2007 : 228), précisent que « *les jeunes urbains semblent aujourd'hui demeurer de plus en plus tard au sein de la résidence familiale. En effet, près de 60 % des jeunes hommes et 36 % des jeunes femmes de la génération actuelle vivaient encore avec leurs parents en 2000, ce qui représente une proportion nettement plus élevée que les membres des générations 1965-1974 aux mêmes âges* ».

Cela permet de vérifier notre hypothèse initiale selon laquelle *le manque de travail et l'insuffisance de moyens économiques sont les principales causes de la décohabitation tardive et de la cohabitation des jeunes adultes dans le logement parental*.

Cette hypothèse est vérifiée en partie parce que les questions d'aide et d'assistance aux parents occupent une place importante dans la question de l'autonomie résidentielle et de la décohabitation. En effet, plusieurs jeunes vivent au domicile parental alors qu'ils ont un travail et les moyens d'être autonomes. Ils justifient cette situation, en général par le fait qu'ils ont besoin de rester auprès de leurs parents pour leur apporter de l'aide ou pour en recevoir, mais également certains trouvent là une opportunité résidentielle, un confort, voire un soutien affectif qu'ils ne trouveraient pas à l'extérieur, et aussi souvent de la place pour construire une chambre ou un espace privatif au sein de la cour familiale.

La majorité des jeunes adultes interrogés vivant dans le logement parental sont des enfants du chef de ménage (15 sur 18) à l'exception de 2 filles et d'un neveu. Les parents interrogés sur la présence de leurs progénitures trouvent cela normal tant que ces derniers ne sont pas encore mariés et même dans ce cas, ils peuvent rester s'ils le souhaitent. Les parents qui sont dans cette vision reconnaissent les atouts de la présence de leurs enfants, surtout lorsque ceux-ci travaillent et qu'ils habitent dans le logement, car les jeunes apportent alors des contributions multiformes au fonctionnement du logement parental, qui vont de l'appui financier pour les dépenses quotidiennes, à la santé en cas de maladie, à la scolarité et à d'autres types d'encadrement.

Pour comprendre l'avis des parents sur la présence des jeunes adultes dans le logement parental,

prenons l'exemple de Tanga (n°77), 58 ans, habitant de Tampouy, père de 6 enfants dont 3 filles et 3 garçons, dont Ego, fonctionnaire selon lui : *« Avant au village, si tu n'es pas marié tu ne dois pas quitter la cour familiale ou paternelle, mais à Ouaga quand tu as les moyens tu peux quitter la cour. En fait, tout dépend de lui, s'il quitte aujourd'hui il ne peut pas avoir de cour parce qu'il n'a pas l'argent. Il va prendre une location alors qu'il peut rester ici gratuitement, il va rester sans doute jusqu'à avoir sa propre cour et pouvoir construire. Sinon même marié s'il n'a pas les moyens, il va toujours rester en famille. »*

Mettant en avant la culture, les moyens financiers, et la disponibilité de logements pour expliquer cet état de fait, Tanga (n°77) reconnaît néanmoins qu'il est content de la contribution des jeunes adultes au fonctionnement du logement parental : *« Bon, je peux dire que je suis content parce que je peux toujours participer à son éducation s'il est à côté de moi, mais s'il est ailleurs, je ne peux pas savoir ce qu'il fait. Maintenant je me débrouille, donc c'est lui qui aide la famille pour l'alimentation et tout le reste. Actuellement, c'est lui qui s'occupe de moi et de ma femme, il paie la nourriture, si on est malade il nous soigne, il s'occupe aussi de ses frères surtout leur scolarité ; tout récemment il a acheté une moto pour sa petite sœur, mais moi je ne peux plus faire ça ; mon travail de maçonnerie ne marche plus et avec l'âge on ne peut plus travailler comme avant. »*

De l'avis de certains parents, il ressort qu'ils n'ont pas le choix, faute de moyens pour aider leurs enfants à s'installer à leur propre compte, en même temps ils sont très contents de voir leurs enfants vivre toujours dans le logement parental, parce qu'ils apportent un soutien à la famille. Ils vivent impuissants la situation, tout en reconnaissant le désir des jeunes adultes d'être dans un logement en dehors de celui des parents.

C'est le cas de monsieur Paul (n°69), un parent de 64 ans, marié et père de 4 enfants dont 3 garçons et 1 fille, les 2 garçons ont respectivement 18 et 21 ans. L'un est coiffeur et l'autre est sans-emploi ; ils habitent au domicile parental à Bissighin. L'aîné de la fratrie est à Abidjan, quant à fille, elle réside dans la ville de Yako située au Nord du Burkina Faso. Paul (n°69) explique : *« C'est parce qu'on n'a pas le choix, sinon moi-même je sais que mes enfants ont envie d'être autonomes, de se séparer de la famille, d'être indépendants, mais ils ne peuvent pas, le grand frère ne travaille pas, c'est le petit frère qui se débrouille un peu dans la coiffure. Mais ils n'ont pas les moyens, c'est difficile. Ici même, c'est coincé, ma petite fille vit avec nous ici, les deux frères sont de l'autre côté, il n'y a pas de place mais ont fait avec. Si le grand frère travaillait, il allait, lui aussi, chercher à prendre une maison. »*

Cependant, cette présence a aussi des avantages que ne manque pas d'évoquer ce père de famille, ce qui fait qu'il est content de leur présence, même s'ils n'ont pas les moyens. Cette satisfaction est exprimée en ces termes : *« Ce sont mes enfants, je pense que leur présence est très bien, c'est la famille, je ne peux pas les chasser, c'est eux qui font la maison. Lorsqu'ils sont là, ils travaillent*

et ils aident leur maman dans les tâches domestiques, ils font les courses. Celui qui fait la coiffure, souvent il donne l'argent de la popote à sa mère, ou il achète des piles ou des lampes pour l'éclairage. Ils font ce qu'ils peuvent, je pense que leur présence est très bonne. C'est parce qu'ils n'ont pas les moyens sinon, ils allaient prendre leur propre maison. Le jour où ils vont se marier, ils seront chez eux, sauf celui qui veut rester ici, il reste ; celui qui veut partir dans sa propre maison qu'il le fasse. »

Concernant les étudiants vivant au domicile parental, le regard est légèrement différent de ceux qui travaillent ou des chômeurs qui logent chez leurs parents. Le fait qu'ils soient encore sur les bancs d'un lycée ou à l'Université est plus accepté par les jeunes. C'est le cas de Jean(n°76), 53 ans, père de 4 enfants 2 garçons et 2 filles. Tous ses enfants sont encore à l'université et à l'école : *« Je trouve que c'est normal tant que les enfants ne sont pas mariés ; je trouve que c'est juste. Ils sont chez eux ici. Lorsqu'ils se marieront ils iront chez eux. »*

Dans le cas des 2 filles, le père confirme les préjugés de la société sur les jeunes femmes qui vivent seules. Il précise que leur présence n'est pas une charge tant qu'elles ne sont pas mariées. Toutefois, cela est plus compréhensible chez les jeunes adultes vivant au domicile parental et poursuivant les études contrairement à ceux ayant abandonné ou qui n'ont pas d'emploi mais qui sont toujours sous le toit des parents. Les explications données sur la cohabitation parentale de sa fille et les différentes charges sont les suivantes : *« Oui et non, oui parce que son éducation, sa santé, bref sa vie ici a un coût ; cela est à ma charge. Non parce qu'elle est chez elle et c'est normal qu'elle soit ici tant qu'elle n'est pas mariée, je ne permettrai même pas qu'elle aille vivre ailleurs seule ou avec quelqu'un tant qu'elle n'est pas mariée. Parce qu'en Afrique c'est comme ça, en plus c'est une fille, elle est fragile, si c'était les garçons je peux comprendre. Je pense qu'un garçon adulte doit pouvoir être autonome et apprendre la vie avant de se marier. Mais une fille pour des contraintes majeures, de travail ou de conflits, je ne vois pas pourquoi elle irait prendre une maison seule ou avec quelqu'un. Ça ne rentre pas dans nos mœurs. En plus ses parents sont là. Mais si par exemple pour des raisons d'études elle va dans une ville où elle ne connaît personne, elle est obligée de prendre une maison. Sinon je trouve que c'est même indécent de le faire. Mais dans le monde d'aujourd'hui on voit tout, ça c'est dommage. »*

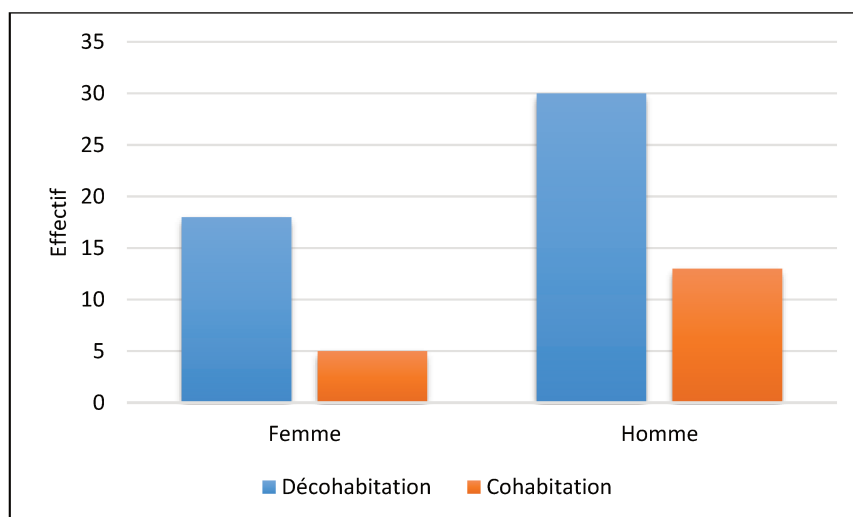
Les mères ont un avis pas très différent de celui des hommes, toutes celles interrogées dans notre enquête évoquent les mêmes considérations. Comme le dit Germaine(n°74), 64 ans mère d'une fille adulte résidant au domicile familial : *« C'est normal que ma fille soit avec moi tant qu'elle n'est pas mariée ; je préfère qu'elle soit à domicile ici, si elle était à l'étranger ou qu'elle n'avait pas le choix, je peux comprendre mais à Ouagadougou ici, je ne peux pas l'accepter parce que ça ne fait pas honneur à la femme, c'est mal vu par la société. »* En effet, c'est le mariage qui permet aux jeunes femmes de s'affranchir de l'autorité parentale. Cependant, les jeunes eux-mêmes disent

être mal à l'aise de continuer de vivre dans le domicile parental à un certain âge. Quelles sont leurs motivations dans le processus de décohabitation et de quête d'autonomie ?

5.6.2. Les jeunes adultes en situation de décohabitation parentale : la quête de l'autonomie résidentielle

Le cycle de vie inclut dans la majorité des cas une décohabitation des jeunes adultes du logement parental et une autonomisation progressive qui aboutit à leur indépendance totale vis-à-vis de l'autorité parentale ou familiale (Galland, 2001 ; Amrouni et Labadie, 2002 ; Van de Velde, 2007). La dimension familiale est très importante dans les départs et dans l'autonomisation du jeune adulte. Pour atteindre cet état de fait, la phase de décohabitation est incontournable. Dans le cadre de nos recherches, les deux tiers des jeunes rencontrés (48 sur 66) étaient en situation de décohabitation parentale, dont 30 hommes et 18 femmes. Le graphique n° 9 montre les jeunes en cohabitation et ceux en décohabitation parentale en fonction du sexe.

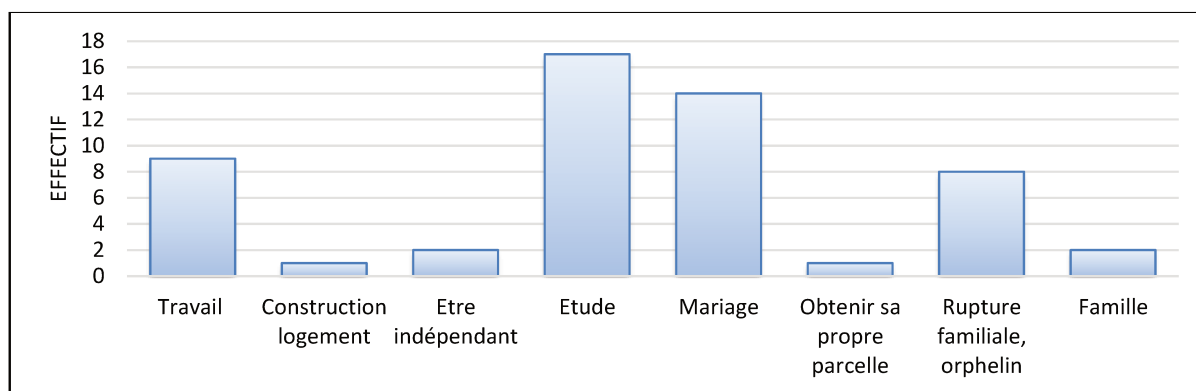
Graphique 39 : Cohabitation et décohabitation des jeunes adultes selon le sexe



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Plusieurs raisons sont avancées par les jeunes adultes interrogés pour expliquer leur situation de décohabitation résidentielle. Les études viennent en première position comme motif de départ du logement parental pour cette catégorie de jeunes. Ensuite, le mariage, qu'il soit traditionnel, religieux ou administratif, est également évoqué comme un motif de départ, surtout par les jeunes femmes. L'obtention d'un travail vient en troisième position, un statut qui permet de louer une maison, d'acheter ou encore de construire. On enregistre également comme facteurs de la décohabitation les ruptures familiales consécutives à par des conflits au sein de la famille, des mésententes avec les parents ou l'un des deux, ou encore avec un membre de la famille. Les raisons sont aussi d'ordre social et professionnel : affectation professionnelle, désir d'être proche du réseau familial ou de rejoindre un parent, ou encore projet de construction d'un logement.

Graphique 40 : Motif de la décohabitation des jeunes adultes



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Plusieurs explications ont été fournies par les enquêtés sur la question ; concernant les études, il s'agit de se rapprocher du lieu d'étude. C'est le cas de Youba (n°38), 22 ans qui a quitté la cour familiale pour s'installer en colocation mais qui dépend toujours de ses parents restés à Abidjan et de son oncle chez qui il habitait à Nagrin, un quartier du Sud de la ville à environ 20 km de l'Université, mais pour des raisons de distance, il a dû déménager à Karpala, un quartier plus proche de l'université de Ouagadougou et proche également du SIAO (Salon international de l'artisanat de Ouagadougou) où il prend régulièrement des cours. Il expliquait cela en ces termes : *« C'est parce que là-bas c'est loin de l'Université, donc j'ai décidé de me rapprocher. J'ai alors contacté un ami qui était à l'université qui m'a dit que son colocataire allait partir ailleurs et qu'il allait rester seul. Il voulait quelqu'un pour venir vivre avec lui. Je lui ai dit que j'étais intéressé, c'est comme ça que je l'ai rejoint au mois de septembre passé, cette année scolaire. »*

Ces mêmes remarques ont été faites par Fanta (n°44), 25 ans, qui a quitté le logement parental et qui est venue à Ouagadougou pour des raisons d'étude. Elle habitait chez un de ses oncles à Tampouy, un quartier situé au nord de la ville, à environ 15 km de l'université : *« La distance avec le campus me fatiguait déjà, surtout sur la question du déplacement, mon oncle me donnait de l'argent pour le taxi. Il venait me déposer et revenait me chercher. Si je finissais un cours, j'attendais qu'il vienne me chercher. Il a insisté pour que je reste mais comme j'ai refusé, après il a compris parce que la distance me fatiguait, et comme je lui ai dit c'était avec une autre étudiante, il a cédé. Si c'était seule peut-être qu'il n'allait pas accepter, parce qu'il m'a toujours dit qu'une femme ne doit pas vivre seule car c'est très mal vu dans la société ouagalaise. »*

Selon Amrouni et Labadie (2002), certains des jeunes ayant décohabité ne sont pas indépendants pour autant, parce qu'ils dépendent toujours de leurs parents. C'est le cas des deux jeunes évoqués ci-dessus.

Concernant la décohabitation pour raison de mariage, il ressort que cela concerne en majorité les jeunes filles, même si la décohabitation pour cause de mariage concerne aussi certains jeunes

hommes. Cela s'explique par le fait que loger seule pour une femme ne reflète pas une bonne image, selon les explications données par certains parents.

Ainsi Sétou (n°35), 26 ans, mariée, a décohabité en raison de son mariage, comme elle l'explique : « *Je suis arrivée à Somgandé chez le petit frère de mon père en 2010, j'y suis restée jusqu'en 2014. C'est après mon mariage que j'ai rejoint mon mari ici à Wemtenga, en 2014* ». Il en est de même pour Binaté (n°18), 25 ans, mariée : « *Je suis arrivée à Ouaga en 2010 après mon mariage au village.* »

Le départ du domicile parental pour raison de travail concerne plus les jeunes garçons, pour ce qui est de l'obtention ou la recherche d'un travail, pour une affectation, ou encore pour la prise d'un nouveau poste. On observe que certaines jeunes filles, même lorsqu'elles obtiennent un travail, vivent toujours chez leurs parents, dans l'attente d'un mariage ou d'une mise en couple. C'est le cas de Solange (n°9), 25 ans, qui vit dans le logement parental malgré le poste d'agent commercial qu'elle occupe dans une entreprise.

A l'inverse, le travail de maison comme fille de ménage conduit certaines jeunes filles à décohabiter. Très souvent, elles habitent dans le même logement que leurs employeurs. C'est le cas de Marina (n°65) et de Jeanne (n°49), célibataires de 18 ans, venues respectivement de Kassoum, dans la région de la Boucle du Mouhoun et de Dissin au Sud-Ouest. N'étant pas nées à Ouagadougou, elles font partie des migrants durée de vie. Il ressort en effet du croisement entre les jeunes adultes et les motifs de décohabitation que les migrants décohabitent principalement pour des raisons de travail et d'études.

Cela est confirmé par les propos de Patrice (n°16), 32 ans, vendeur de téléphone né à Nobéré dans le sud du Burkina Faso : « *Je suis venu à Ouaga en 1992, pour chercher du travail.* » Il en est de même pour Lassine (n°23), 24 ans né à Manga, région du Centre-Sud. Il est venu en 2000 à la recherche de travail.

Quant à Sidik (n°27) 28 ans et Denis (n°5) 33 ans, nés respectivement à Safané (Ouest du Burkina Faso, région de la Boucle du Mouhoun) et à Divo en Côte d'Ivoire, ils sont venus en 1998 et 2004 pour des raisons d'étude.

Ces résultats ont été confirmés dans plusieurs travaux, (Ouédraogo et Piché, 2007 ; Boyer et Delaunay, 2009). Contrairement aux natifs de la ville de Ouagadougou, qui décohabitent le plus souvent pour des raisons de mariage ou encore lorsqu'ils changent de statut et qu'ils obtiennent leur propre logement, le plus souvent après avoir obtenu un travail.

Comme l'explique Martin (n°6), 30 ans, né à Ouagadougou dans le quartier de Gounghin : « *Après Gounghin en famille, comme je voulais vivre avec ma femme, je suis allé louer une maison.* » Il en

est de même pour Viviane (n°31), 27 ans, née à Tampouy au Nord de Ouagadougou qui a décohabité pour raison de mariage.

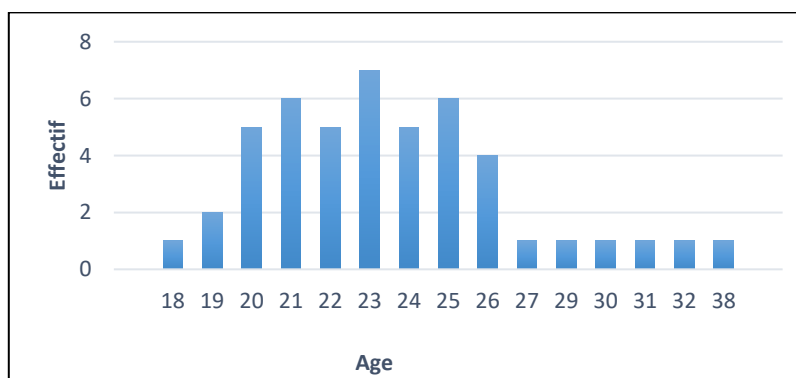
En France, une étude de l'INSEE de 2005 a montré que la majorité des jeunes âgées de 18 à 29 ans ne vivaient plus chez leurs parents. Elle montre également que les filles quittent généralement plus tôt le domicile parental que les garçons. Entre 18 et 21 ans, une jeune fille sur quatre ne vit plus chez ses parents, contre seulement un jeune homme sur dix. Ce départ plus précoce des jeunes femmes s'explique notamment parce qu'en moyenne elles vivent en couple et ont des enfants plus tôt, mais ce n'est pas la seule raison.

A Ouagadougou au contraire, les jeunes hommes quittent plus tôt le logement parental, soit pour les études, soit à la recherche d'un boulot ou pour préparer leur futur mariage. On définit souvent l'âge adulte comme un aboutissement, comme un nouveau statut, caractérisé par la fin des études, l'entrée dans le marché du travail, le départ du domicile parental, la mise en couple, puis la naissance des enfants (Buzzi, 2000). Cependant, pour une partie des jeunes, le processus est beaucoup plus progressif dans le détachement de la famille d'origine. Certains bénéficient d'une double résidence, c'est-à-dire qu'ils vivent chez leurs parents sans y habiter en permanence. Une proportion relativement élevée des jeunes ayant quitté leurs parents revient vivre chez eux après ce premier départ, à la suite de certaines difficultés. Dans l'analyse du départ de chez les parents, il faut donc bien distinguer deux situations différentes, que Buck et Scott proposaient de différencier dès 1993 : *leaving home*, c'est-à-dire accéder à une résidence véritablement indépendante et *living away*, c'est-à-dire vivre à l'extérieur du ménage familial tout en conservant des liens avec lui (Galland, *op. cit.* : 629).

5.6.3. L'âge de la décohabitation résidentielle : un événement de plus en plus tardif

L'âge de la décohabitation est l'âge auquel les jeunes adultes quittent le logement parental. Selon l'enquête, et comme le montre le graphique ci-dessous, l'âge minimum de décohabitation est de 18 ans, le maximum est de 38 ans, avec un âge moyen situé à 25,7 ans, et un pic à 23 ans.

Graphique 41: Age de décohabitation parentale des jeunes adultes ouagalais



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Gérard (n°2) décrit ainsi son départ du logement parental à 23 ans : « *Bon je peux dire que j'ai pris mon autonomie en 1997, j'avais environ 23 ans. Puisque j'étais chez mon tuteur et après son décès son grand frère qui est comptable à Abidjan, a souhaité que je vienne rester avec lui ; je n'ai pas voulu trop l'agacer, donc je crois que c'est à partir de cet instant que j'ai commencé vraiment à être autonome. Parce qu'il fallait me prendre en charge, je me suis mis à faire des petits boulots. J'ai cherché une maison entrée-couché (une pièce) que je payais grâce aux petits boulots. Je faisais un peu de tout : décharge de marchandises, transport etc.* » Le cas de Gérard est lié à une rupture familiale : querelle avec des membres de l'entourage familial, difficultés avec la marâtre, liées à un abandon scolaire.

Le cas de Viviane (n°31) qui a quitté le logement parental à 23 ans, montre que certains facteurs ou contraintes entraînent des décohabitations un peu forcées, comme elle l'explique : « *Je me suis mariée vers l'âge de 23 ans, comme je suis tombée enceinte, j'étais obligée de partir de la maison de mon père pour retrouver mon mari et depuis on vit ensemble* ».

Quant à Fanta (n°44) et Agnès (n°39), elles ont quitté le domicile parental respectivement à l'âge de 20 et 23 ans pour des raisons d'étude. La décohabitation, la plus tardive est arrivée à 38 ans, Damien (n°10), l'explique par le fait qu'il attendait de construire son propre logement avant de quitter sa mère qui est veuve ; il n'a pas souhaité partir avant.

Dans le cycle domestique, l'étape de jeunesse, celle qui précède la formation de la famille biologique, tend à être négligée, alors qu'il s'agit des âges de forte mobilité, et donc de pratiques résidentielles diversifiées. Cette étape s'allonge par le recul de l'âge au mariage (l'âge moyen de la première union est de 30 ans pour les hommes et 24 ans pour les femmes) (Boyer et Delaunay, 2014 : 49).

Le croisement entre l'âge de décohabitation et le statut migratoire permet de s'en rendre compte. Les migrants décohabitent plutôt que les non-migrants. En effet, ils sont obligés de quitter très tôt leur famille pour se rendre à Ouaga à la recherche de travail. Cette décohabitation est encore plus fréquente chez les hommes que chez les femmes (Schoumaker *et al.*, 2002 ; 2017 ; Ouédraogo et Piché, 2007 ; Rossier *et al.*, 2011).

Villeneuve-Gokalp (2000), cité par Galland (2001) a montré en outre qu'un nombre croissant de jeunes bénéficient d'aides une fois leurs études terminées : pour les départs avant 24 ans, cette proportion a été multipliée par trois pour les garçons et par deux et demi pour les filles entre 1992 et 1997.

Selon Van de Velde (2008), au Danemark, la décohabitation du foyer parental est précoce : à 20 ans, la moitié des jeunes Danois ont franchi cette étape, l'autonomie étant valorisée, même en dehors de toute autre motivation (emploi, couple), dans un système familial démocratique et

égalitaire. Entre le départ du domicile parental et l'âge adulte, de nombreuses étapes se succèdent : séquences alternées ou simultanées d'emploi et d'études (84% des jeunes de 18 ans à 30 ans travaillent, et plus de la moitié sont étudiants), mise en couple. Dans un contexte de faible chômage des jeunes et de désir d'expériences multiples, les jeunes font de longues études : 28 % des 25-30 ans sont encore étudiants (Van de Velde, 2008 : 100). Il faut partir répètent les jeunes danois qui dans leur grande majorité, accèdent à l'indépendance dès la fin de l'adolescence : l'âge médian du départ y est de 20 ans pour les jeunes filles, 21 ans pour les jeunes hommes. Cela renvoie à une puissante norme d'indépendance individuelle : rester chez ses parents est associé à une « perte de temps », un isolement « néfaste », « dangereux » ou « honteux », car freinant la construction d'une « vie à soi ». Facilement accepté, voire encouragé par la génération parentale, ce départ frappe par son absence d'enjeu symbolique et apparemment financier, ainsi que par sa forme soudaine (Van de Velde, 2008). Au Danemark, le temps long de la jeunesse est vécu comme une phase de construction de soi au travers d'expériences : il s'agit de se trouver.

Ces mêmes constats ont été faits par Bonvalet et Fribourg en France en 1990. Il ressort de leur étude qu'en moyenne les jeunes quittent leurs parents à l'âge de 23 ans. Et les femmes quittent le domicile parental plus tôt que les hommes. Selon Bonvalet (1990 : 88), c'est à 23 ans en moyenne que les enquêtés se sont installés pour la première fois dans un logement indépendant. Le processus de décohabitation est sans doute l'étape à franchir qui pose le plus de problèmes aux jeunes générations. Ainsi, à la différence de la France et de la plupart des pays européens (Cavalli et Galland, 1993), dans les capitales africaines l'autonomie résidentielle représente l'une des dernières barrières avant l'indépendance au moment de la fondation d'une famille.

Conclusion du chapitre 5

Ce chapitre a permis de faire une analyse détaillée de nos données d'enquête sur les jeunes adultes interviewés et de poursuivre notre analyse du processus de décohabitation pour les jeunes ouagalais. L'accès à un logement autonome dépend de plusieurs variables telles que le sexe, l'âge, le statut matrimonial, l'activité professionnelle, le statut migratoire ou la localisation résidentielle dans la ville. Il ressort que les jeunes adultes exerçant une activité indépendante sont les plus nombreux, particulièrement dans l'informel. Le chapitre a permis aussi de faire ressortir la diversité des profils professionnels rencontrés : coiffeurs, commerçants, consultants, couturiers, informaticiens, gardiens, etc. La région du Centre du pays fournit le plus grand contingent de migrants internes. Les motifs des migrations sont les études, le travail, et le suivi de la famille. La majorité des jeunes habitent dans des logements de type chambre-salon (F2), le deuxième type étant la maison simple (d'une à 3 pièces), puis viennent les mini-villas (F3) ; les studios (entrée-couché) et les appartements de type deux-chambres-salons (F3) étant moins fréquents. La taille

moyenne des logements enquêtés est réduite (2 pièces) ; la taille des ménages qui les occupent étant en moyenne de 4 personnes. Plusieurs types de relations entre les membres des ménages enquêtés ont été identifiés : frères et sœurs d'une même famille, mais aussi entre fratrie et parents. On a relevé également des relations d'entraide réciproque et de partage portant sur les vivres, les aides financières, la prise en charge des études. Les jeunes apportent plus d'aides à leurs frères et sœurs lorsqu'ils habitent dans le logement parental. Certains parmi les jeunes enquêtés n'ont pas les moyens pour venir en aide à leurs proches.

Le chapitre 5 a également montré l'ampleur des rapports conflictuels entre les aînés et les cadets, rendant difficile l'autonomie résidentielle de certains jeunes. Il a également montré des rapports souvent difficiles entre les jeunes et leur entourage parental, surtout quand les parents directs sont décédés ou absents et que le jeune adulte doit cohabiter avec des membres plus éloignés de sa parentèle (oncles et tantes, beaux-parents, tuteurs, etc.). Ces conflits jouent un rôle important dans le processus de décohabitation, ils peuvent fonctionner comme un accélérateur dans le parcours vers l'autonomie résidentielle. Plusieurs facteurs peuvent entraver ce parcours et inciter les jeunes à rester dans le logement parental : l'assistance et le soutien familial reçus des parents et du reste de la famille, le manque de moyens financiers, la commodité d'un hébergement gratuit pendant les études ou pour le travail, mais aussi pour les jeunes femmes, les préjugés qui pèsent sur celles qui voudraient vivre seules dans un logement.

Nous avons également montré les différents arguments avancés par les jeunes pour expliquer leur décohabitation résidentielle : les études viennent en première position, ensuite le mariage (surtout pour les femmes) et le travail.

Les difficultés accumulées par les jeunes adultes dans la recherche d'un logement autonome, ainsi que l'étranglement de l'offre de logements sur le marché immobilier et les caractéristiques de la politique publique des lotissements conduisent les jeunes à développer des stratégies très contraignantes et très différentes des trajectoires qu'on peut observer en Europe par exemple. Ces stratégies et ces tactiques vont constituer le sujet du chapitre 6.

Chapitre 6 : Les trajectoires et stratégies résidentielles des jeunes adultes ouagalais

« Un proverbe africain dit que si tu dors sur la natte de ton voisin, il faut considérer comme si tu étais à terre, puisqu'à tout moment le voisin peut venir prendre sa natte ». Extrait de l'entretien réalisé en 2015 chez Madou (n°54), 25 ans, qui habite le quartier non-loti Nioko II, à Ouagadougou.

« On peut saisir des trajectoires résidentielles comme des successions d'états des ménages dans des logements et dégager, à partir de cheminements et de pratiques des types de stratégies, dans la mesure où l'on repère des collections de cas, des régularités de comportements. Si l'on relie ces mouvements des ménages à l'offre de logements, on observe des concurrences entre différents groupes sociodémographiques pour l'accès à certains segments du parc et, en ce sens, enjeux et stratégies... (Berger, 2006 : 1) ».

Dans le prolongement du chapitre 5, centré sur la question de l'autonomisation et la relation des jeunes à leur entourage résidentiel, le chapitre 6 s'intéresse aux trajectoires résidentielles des jeunes ouagalais dans leur dimension dynamique. Face aux difficultés d'accès au logement dans la capitale burkinabè, de nombreuses pratiques et stratégies sont développées par les habitants pour parvenir à se loger. Certains ont un choix large parce qu'en plus des moyens financiers, ils ont un réseau familial qui les soutient, d'autres non. Cependant, chaque jeune essaie de mettre en place un ensemble d'actions planifiées et à un moment, un arbitrage est effectué en ce sens. On parle alors de stratégie résidentielle (Berger, 2006). Ainsi, les logiques et les choix se font selon plusieurs critères qui sont pour Bonvalet et Brun (2002) le statut d'occupation, le type de logement, ou la localisation du logement, qui ne sont pas soumis exclusivement aux règles du marché. Certes la logique économique joue un rôle important, notamment le capital possédé par le jeune ou sa famille, la catégorie socio-professionnelle ou le revenu, mais elle ne suffit pas à assigner à chaque ménage un type de logement, une localisation et un statut d'occupation précis. D'autres facteurs d'ordre social ou culturels interviennent également, comme la position dans le cycle de vie, l'habitus familial en matière de logement, les goûts personnels, etc. D'autre part, les choix résidentiels se font souvent en fonction de la localisation de la parentèle.

Le contexte ouagalais, caractérisé par l'obsession des jeunes adultes pour être propriétaires, doit être examiné. Comprendre les stratégies d'accès au logement et la construction de parcours individuels sur le long terme, par accumulation des choix résidentiels successifs, constitue l'intérêt de ce chapitre. Ce chapitre s'intéressera donc aux statuts d'occupation des logements, au cycle de vie des jeunes, à leur parcours résidentiel et aux motifs de leurs déménagements, afin d'établir une typologie de ces trajectoires résidentielles.

6.1. Statut d'occupation et cycle de vie

Cette première section porte sur l'impact des statuts d'occupation du logement sur la situation résidentielle des jeunes adultes, en s'appuyant principalement sur les résultats de notre enquête de terrain. Les différents statuts sont propriétaire, locataire, usufruitier, héritier, hébergé ou sans-domicile-fixe (SDF). A quoi correspond chacun de ces statuts d'occupation et quelles sont leurs implications dans les conditions d'accès et d'usage du logement ? De nombreux travaux effectués (Bonvalet et Fribourg ; Brun, Gotman, 1990 ; Bonvalet et Dureau, 2000 ; Madoré, Pihan, 2003 ; Diagne et Lessault, 2007 ; Boyer et Delaunay, 2009 ; Fol et *al.*, 2014 ; Agoma, 2014) permettent de discuter et d'apporter un regard sur la question. Tout commence par le statut d'occupation du logement par les individus. Ensuite interviennent les pratiques et les stratégies adoptées. Le statut d'occupation est lié à plusieurs facteurs dont l'histoire de vie, la position professionnelle et le revenu, le statut matrimonial, le nombre d'enfants et l'espace de vie (Bonvalet et Lelievre, 1990).

Selon le dictionnaire du logement (Segaud et *al.*, 2002 : 397), le lien juridique entre le logement et le ménage est apparu pour la première fois en France en 1954, dans l'enquête nationale sur le logement. Cette notion est appliquée essentiellement aux résidences principales et plusieurs statuts sont définis. On distingue tout d'abord les propriétaires, détenteurs du sol et les copropriétaires détenteurs du logement seul. Il y a ensuite les locataires et sous-locataires, qui peuvent louer un logement vide, de type HLM (16% des ménages) ou relevant du marché libre (22,8% des ménages), ou un logement meublé ou une chambre d'hôtel (1,9%). Les ménages logés gratuitement (4,6%) sont en baisse, alors que le nombre de logements locatifs est stable, avec un accroissement majeur de la propriété. La catégorie des ménages logés gratuitement est la plus difficile à appréhender, même si les nomenclatures détaillées permettent de savoir qui les loge (un employeur, un parent, etc.).

En somme, la stratégie résidentielle dépend de différents paramètres tels que le statut d'occupation (propriétaire, locataire, autre), le type d'habitat (rural, urbain) ou la localisation résidentielle (Bonvalet, Fribourg, 1990 ; Bonvalet, Dureau, 2000 ; Madoré, Pihan, 2003 ; Dodier, 2004 ; Authier et al, 2010).

Au Burkina Faso, l'INSD (2009) a également défini le statut ou le mode d'occupation comme étant le lien existant entre l'occupant et son logement. On distingue plusieurs statuts dont : le propriétaire, celui à qui le logement appartient. Le locataire est un ménage qui occupe un logement en payant un loyer. Le logement gratuit est un logement gracieusement offert au ménage par une tierce personne qui ne perçoit aucun loyer en retour.

Pour comprendre les différentes pratiques et stratégies mises en œuvre par les jeunes adultes dans la ville de Ouagadougou pour accéder à un logement, et bien plus pour être propriétaire d'un

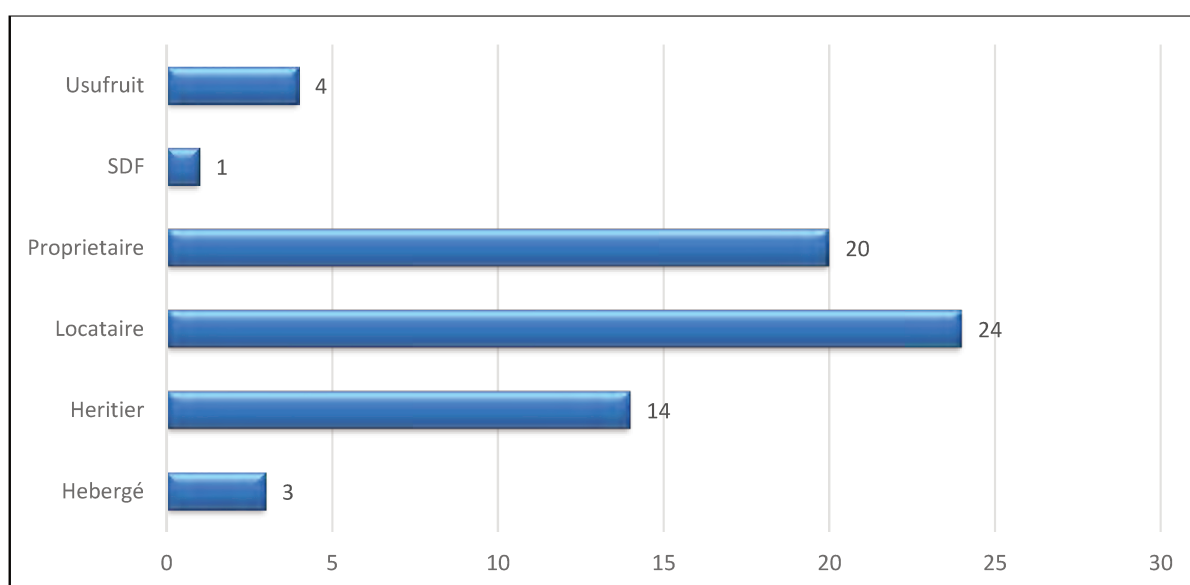
logement, il est nécessaire de comprendre les différents statuts d'occupation des jeunes, tout en leur donnant la parole à travers des récits et des expériences personnelles. Ainsi, des croisements seront effectués en fonction de l'activité professionnelle, de l'âge, du quartier ou du statut matrimonial.

Selon Boyer (2009 : 49), « *le statut d'occupation joue un rôle dans l'appréhension de la sécurité de la résidence comme dans son caractère durable. Etre propriétaire de son logement dans un quartier non-loti n'a pas le même sens qu'être locataire ou logé gratuitement dans un quartier loti. Alors que les occupants ont affaire à l'insécurité foncière dans le premier cas, les deux statuts suivants peuvent être vus comme des modes transitoires de logement, la propriété légalement reconnue restant l'aspiration de tous* ».

Les statuts d'héritier et d'hébergé sont marqués par une différence très nette. L'hébergé n'a le plus souvent aucun lien familial avec le propriétaire, alors que l'héritier est l'un des ayants droit des parents, souvent un enfant du propriétaire. Nous avons tenu à les distinguer les uns des autres parce que ces deux statuts correspondent à des situations différentes, comme nous avons pu le constater sur le terrain.

Le statut d'occupation des 66 jeunes adultes que nous avons interviewés se présente comme suit : les locataires (24), les propriétaires (20), les héritiers (14) qui constituent les enfants du propriétaire et qui vivent dans le logement parental, les usufruitiers (4), les hébergés (3) et 1 SDF. Le graphique suivant montre que parmi les jeunes, les locataires comme les propriétaires représentent environ 1/3 de l'effectif des jeunes interrogés. Les héritiers vivant au domicile parental représentent environ le quart. Les moins nombreux sont les hébergés gratuitement.

Graphique 42 : Statut d'occupation du logement des jeunes adultes ouagalais



Source : SERE, enquête terrain 2014-2015

Des résultats issus de nos entretiens, on constate que la catégorie des jeunes est plus présente dans le locatif. Alors que l'étude menée par la commune de Ouagadougou (1998) portant sur l'ensemble de la population, le statut du logement met en première position les propriétaires : 62% des ménages étaient propriétaires de leur logement, 24% d'entre eux étaient locataires et 15% étaient hébergés gratuits en 1998. Selon les résultats du RGPH (2006) et l'étude monographique de la commune de Ouagadougou menée en 2000, 70% des ménages étaient propriétaires, 14% locataires (MHU, 2007). Il en est de même dans l'enquête « *Ouaga 2009* », évoquée dans le chapitre 4, 62 % sont propriétaire d'un logement. Notre enquête, limitée aux jeunes adultes (18-40 ans), montre une différence notable, puisque ces derniers, en situation de transition résidentielle (entre le logement parental et le logement autonome), constituent une tranche d'âge majoritairement présente dans le locatif.

6.1.1. Etre locataire, un statut dévalorisant

En Afrique subsaharienne de manière générale, le statut de locataire est considéré comme un statut transitoire vers celui de la propriété. A Dakar les locataires sont plus souvent des individus ayant passé le plus de temps dans le centre. Selon Agoma (2014), aussi bien à Abidjan qu'à Lomé, la part du locatif dans le marché immobilier est importante. Selon (Antoine, 1999) ce type d'habitat se retrouve essentiellement au Nord-ouest de la ville à Yopougon et à Abobo en Côte d'Ivoire, où logent environ 35 % de la population. Dans un autre contexte métropolitain du Sud, à Bogotá, certains ménages renoncent volontairement à la propriété : « la location n'est pas forcément subie, ni pathologique » (Dureau *et al.*, 2000).

Cela n'est pas le cas du contexte ouagalais, où la location est toujours vécue dans la culture locale comme un échec. Parvenir à avoir un chez-soi est un signe de réussite sociale et de reconnaissance. Les jeunes interrogés en location sont majoritairement les migrants surtout dans les quartiers situés dans la zone du péri-centre urbain, très prisé à cause de sa proximité au centre-ville et son accès facile. Cette location est faite surtout dans les habitations appelées cours communes, constituées de plusieurs logements, les uns à côté des autres, avec très souvent les douches et toilettes communes. C'est l'auto-construction qui a permis l'érection de la plupart de ces logements. Si dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, les promoteurs immobiliers investissent pour la location, au profit de la classe moyenne (Antoine, Dubresson et Manou-Savina, 1987), ce n'est pas le cas à Ouagadougou où les sociétés privées de construction ne construisent pas pour la location mais pour la vente à une certaine classe moyenne ou aisée.

Cependant plusieurs types de locataires ont été observés sur le terrain, ceux qui sont en location et qui l'assument ; en somme ceux qui ont les moyens pour assurer le loyer chaque fin du mois, et ceux qui sont en location par contrainte et qui subissent en quelque sorte cette situation. Ceux qui

sont dans une situation de contrainte sont ceux qui vivent pour la plupart une situation professionnelle difficile, notamment les sans-emploi et les travailleurs du secteur informel, ou encore les étudiants.

De manière générale, les locataires sont plus présents dans les quartiers du péricentre comme Zogona, Wemtenga, Kalgoné, Zone 1, Gounghin. L'ancienneté du bâti qui distingue ces quartiers de ceux de la périphérie constitue une autre caractéristique de ces zones, où les locataires sont plus nombreux qu'ailleurs.

Le contexte ouagalais est également marqué par la colocation. Ce phénomène est surtout observé chez les étudiants qui logent à 2 ou 3 dans le même logement, afin de réduire le coût du logement. C'est le cas de Youba (n°38), étudiant de 22 ans, qui habite à Karpala en colocation avec un autre étudiant. Madou (n°54), étudiant est également en colocation. En plus des étudiants, les célibataires sont les plus concernés. En effet, les jeunes adultes vivant en colocation sont tous des célibataires. Lorsqu'ils sont en couple, la colocation est abandonnée.

On observe également sur le terrain des locataires qui vivent avec le propriétaire dans la même cour, c'est le cas de Fanta (n°44) à Zogona, et d'autres qui vivent sans le propriétaire dans l'espace du logement, comme Yaya (n°47), à Wemtenga. On trouve aussi, des locataires vivant dans une cour unique. Le plus souvent, il s'agit des mini-villas, de types F3 ou F4, et des villas. Les locataires estiment plus contraignant lorsque le propriétaire habite dans la cour. Il faut se plier à ses règles, l'instauration d'heure de fermeture de la porte d'entrée principale, des intimidations sur le loyer, l'utilisation des frais d'électricité et d'eau à d'autres fins, ce qui engendre très souvent des conflits.

C'est le cas de Fanta (n°44), 25 ans, étudiante, qui habite dans la même cour que son bailleur, dans un studio à Zogona, qu'elle loue à 10 000 FCFA : *« Ce qui ne me plaît pas, c'est que le bailleur ne paie pas souvent l'électricité. Chaque fin du mois, on se tue pour lui donner l'argent de l'électricité mais il ne paie pas les factures. L'année dernière, j'ai préparé ma session avec une torche dans l'obscurité. Ils ont coupé l'électricité, donc il fait ce qu'il veut, comme il sait qu'il n'y a pas de maison à Ouaga. Et si tu protestes, il s'énerve et te vide de sa maison. Il dit si tu sors, en une journée la maison sera reprise. »*

Le statut de locataire apparaît donc comme un échec social, il est ainsi mal perçu par de nombreux jeunes. Comme l'explique Yaya (n°47), 30 ans qui est en location dans une chambre-salon à Wemtenga, un quartier du péricentre de Ouagadougou : *« Il faut dire que, vraiment ce n'est pas facile la location à Ouagadougou ; le seul problème qui est vraiment très délicat c'est le problème du loyer. Depuis que j'ai mis le pied dans cette maison, je me suis rendu compte que ce n'est pas facile ; mais regardez les dimensions de la maison et on te dit de payer 25 000 FCFA ; regardez*

vous-même, ce n'est pas sérieux. » Pire, le propriétaire a augmenté le loyer à 35 000 FCFA, sans l'avis des locataires. Selon Yaya, le problème ce sont les propriétaires, qui ne respectent pas souvent le locataire et procèdent à l'augmentation sans motif valable. Et lorsque le loyer n'est pas payé, alors le locataire est mis à la porte. Ainsi, des conflits naissent très souvent, ce qui n'honore pas le locataire qui est mal vu par les voisins et autres connaissances.

Noël (n°64), 29 ans, sans-emploi en location à Kalgoné dans une chambre-salon qu'il paie 15 000 FCFA, relate ceci : *« C'est très important pour moi, je veux ma propre parcelle maintenant parce que j'ai ma famille à héberger. Si je n'ai pas ma propre parcelle, comment je pourrais avoir ma propre maison ? Si tu vois qu'on veut forcément les parcelles. Si tu as les moyens, tu paies et tu y habites, il n'y a pas de problème. Aussi c'est parce qu'on ne sait pas ce qui peut d'arriver demain, tu peux faire un accident ou tu ne peux plus te lever, ou soit tu es malade et que tu ne peux plus travailler, mais si tu es en location, comment faire pour payer ta location, alors que si tu es dans ta propre cour, tu pries maintenant pour te nourrir sinon la situation de locataire est difficile à tenir. »*

Ce contexte d'insécurité sociale liée au logement, est également développé par Lévy (2003) à Paris. Selon l'auteur dans les milieux populaires ou l'emploi est instable et mal payé, la propriété du logement (ou le HLM dans le cas français) constitue la principale garantie sociale.

Le statut de locataire diffère aussi selon le statut migratoire. En effet, la majorité des locataires sont des migrants. L'étude *Ouaga 2009* avait montré également pareil résultat. Les migrants sont majoritairement des locataires, contrairement aux autochtones. Choplin (2006 : 447), montrait aussi que les sénégalais migrants en Mauritanie y étaient venus pour des raisons économiques et se retrouvent pour la plupart dans le locatif. Selon ses résultats, la majorité des enquêtés disent avoir rejoint la Mauritanie pour gagner de l'argent (65%) ou pour retrouver un membre de leur famille (21%).

6.1.2. Le statut de propriétaire

Dans le contexte français, selon Bourdieu (1994), le statut de propriétaire est stratégique pour les familles modestes parce qu'il permet d'accorder des droits aux populations en cas d'utilité publique. Dans le contexte ouest-africain, l'aspiration légitime de tout citoyen est d'être propriétaire. Posséder son propre logement est un signe de prestige, de prospérité et de richesse. Cette prédominance de la propriété se retrouve dans la plupart des villes africaines (Bamako, Ouagadougou, Lomé, Dakar, etc.) et constitue une aspiration très forte de la part des populations. C'est un symbole d'ascension sociale. Ainsi, toutes les couches sociales s'activent pour obtenir ce statut (Guézéré, 2011 ; Boyer, 2009 ; Bertrand, 2012 ; Agoma, 2014). Selon l'étude *« Ouaga 2009 »*, Ouagadougou reste une ville de propriétaires, à plus de 71% de la totalité des logements.

Ainsi, la propriété privée est le rêve de tous les ménages ouagalais. En effet, *«la propriété confère une position résidentielle et par là une position sociale que le statut professionnel ne permet pas toujours d'acquérir »* (Dureau et Bonvalet, 2000 : 137). La propriété permet non seulement de sortir du statut de locataire et de ne plus payer le loyer, elle permet aussi de gagner des revenus.

Tous les jeunes propriétaires interrogés habitent dans les quartiers périphériques comme Rimkièta, Socogib, Ouaga 2000, Pissy, Balkui, Karpala, où le coût des parcelles est moins cher par rapport aux quartiers du centre et du péricentre. Parmi les propriétaires, la moitié habite en zone non-lotie, contre 9 en zone lotie, dans les quartiers de Tabtenga, Watinoma, Tengandogo, Zongo et Saaba. Inversement, les quartiers périphériques sont nettement dominés par la propriété et la mise à disposition de logements gratuits.

L'exemple de Denis (n°5) 33 ans, qui habite en location à Tampouy, permet de comprendre l'ampleur des hébergements gratuits dans les quartiers non-lotis. Etant à l'origine lui-même en location à Tampouy, il a acheté une première parcelle dans un quartier non-loti. A force d'attendre en vain un éventuel lotissement, il est allé dans un autre quartier non-loti où il a acquis une nouvelle parcelle et l'a remise à titre gracieux à des personnes avec qui il n'a aucun lien de parenté : *« Entre-temps, j'avais cherché à avoir un terrain non-loti, puis j'en ai acheté à Tampouy et depuis lors c'est resté un quartier instantané et jusqu'à présent ils n'ont pas encore loti, donc j'ai perdu l'espoir d'aller chercher ailleurs. J'en ai acheté un autre dans la zone non-lotie du quartier Marcoussis, à 125 000 FCFA. Je suis passé par un monsieur du quartier, à qui j'en avais parlé et il m'a dit qu'il allait voir les propriétaires terriens, nous y sommes allés, on a vu un terrain et je l'ai négocié à 125 000 F. J'ai construit une maisonnette de 16 tôles. Je n'habite pas là-bas parce qu'il n'y a pas les conditions, c'est cette année que l'eau est arrivée dans le quartier, il n'y a pas d'électricité, c'est pourquoi j'ai préféré rester de l'autre côté. J'ai confié ça gratuitement à des jeunes qui y habitent. »*

Comme Denis (n°5), Fabrice (n°14) habite dans le domicile parental à Kalgoné. Il possède également un terrain dans le quartier non-loti de Djikofè, dans lequel loge gracieusement un de ses amis, attendant un éventuel lotissement : *« J'ai une parcelle à Djikofè, un quartier non-loti, que j'ai achetée il y a de cela 4 ans. Il y a une maisonnette de 8 tôles qui s'y trouve. J'ai un ami qui y loge gratuitement, ça m'a coûté 250 000 FCFA. »*

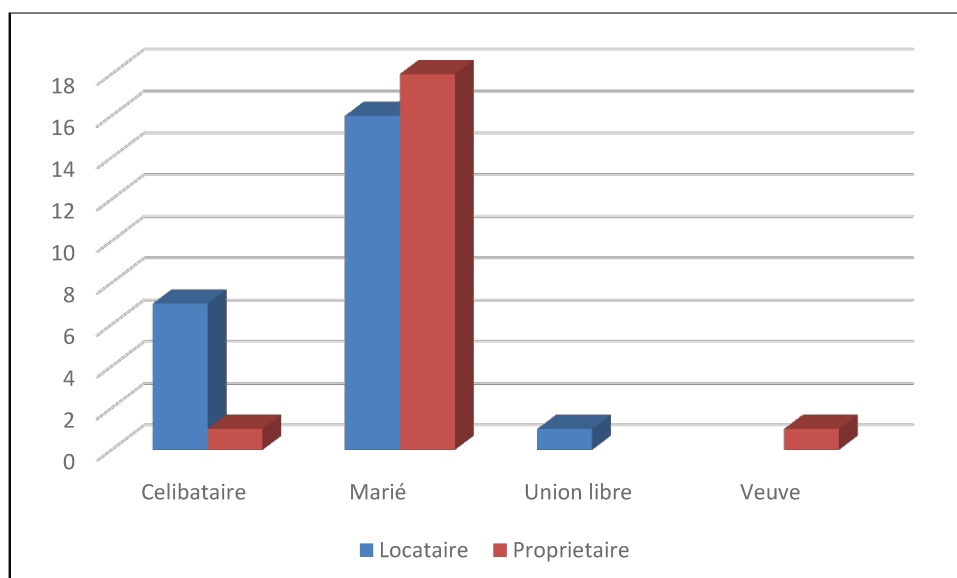
Quant à Hamidou (n°15), habitant de Dapoya et vivant dans le domicile parental, il avait deux parcelles dont l'une dans le quartier non-loti de Boulmiougou à Zongo et l'autre dans celui de Niko 1. Les deux parcelles étaient habitées gratuitement jusqu'à la survenue des inondations du 1^{er} septembre 2009, où il a bénéficié comme aide de l'Etat d'une parcelle dans une zone lotie à Yagma. Quant à la 2^{ème} parcelle, celle de Nioko 1, elle a été confiée à titre gratuit à des jeunes du village qui y habitent : *« Oui, on en a deux, il y a une à Yagma et l'autre à Nioko 1, et c'est cette*

parcelle-là que je voulais vendre pour pouvoir voir au niveau des logements sociaux, mais ils ne m'ont pas convaincu. J'avais un non-loti à Boulmiougou et avec les inondations du 1^{er} septembre, j'ai été attributaire à Yagma et on nous a tous transféré là-bas, quelqu'un y habite gratuitement pour surveiller étant donné que c'est une nouvelle zone. J'ai acheté celui de Nioko 1. C'était en 2008, ça m'a coûté 150 000 FCFA. Celui de Boulmiougou m'a coûté 125 000 FCFA en 2005. Un jeune du village à qui j'ai confié la surveillance y habite. Pour toutes ces parcelles je ne suis pas passé par un démarcheur, je suis allé dans la zone, j'ai demandé, j'ai vu les chefs de terre, on s'est accordés, j'ai payé. »

Le croisement entre le statut d'occupation et l'âge a permis de faire ressortir l'âge auquel les jeunes deviennent propriétaires à Ouagadougou. Des 20 propriétaires interviewés, plus de la moitié a un âge compris entre 30 et 40 ans. Les âges clés des propriétaires au moment des entretiens sont : 25, 27, 30 37 et 39 ans. Ces résultats confirment que les jeunes accèdent à la propriété entre 30 et 40 ans. Ces résultats ont été également observés dans les travaux d'Osmond (1981), de Diagne et Lessault (2007), d'Agoma, (2014). Selon les résultats d'Agoma, (*op.cit*) sur la ville de Lomé, l'âge se situe entre 20 et 40 ans, alors qu'à Abidjan, l'accès à son propre logement intervient assez tardivement. Les jeunes adultes propriétaires exercent pour la plupart un métier. Ils sont localisés dans les quartiers centraux et périphériques.

Le rapport entre le statut d'occupation et le statut matrimonial indique que les propriétaires sont dans la plupart des cas mariés, contrairement aux locataires. Chez les célibataires, les locataires sont les plus nombreux. Ces résultats corroborent ceux trouvés par Agoma (2014) à Abidjan et à Lomé. Le graphique suivant montre cette répartition selon le statut matrimonial.

Graphique 43 : Statut d'occupation des jeunes adulte ouagalais selon le statut matrimonial



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

6.1.3. Le statut d'héritier

Considéré comme les ayant-droits, les enfants du propriétaire du logement logent très souvent dans le logement parental. Cette pratique est surtout observée chez l'aîné, qui impose sa vision lorsque le père atteint un âge avancé et qu'il n'est plus en mesure de contrôler la vie du logement, ou encore lorsque celui-ci décède.

Les jeunes adultes vivant dans le domicile familial sont nombreux. C'est le cas de Solange (n°9), 25 ans, qui habite toujours le logement parental dans le quartier de la Cité an II. Elle est agent commercial. Célestin (n°43), 30 ans, habite à la cité An III, avec ses parents. Il en est de même pour Amidou (n°15), 40 ans, qui habite dans la cour familiale dans le quartier Dapoya. On les retrouve aussi bien au centre-ville, dans les quartiers comme Saint-Léon, Dapoya, 1200 logements, Cité an II ou Kalgoné. Le croisement entre le statut d'occupation et l'âge montre que les héritiers habitant le logement parental ont un âge variant entre 19 ans et 40 ans. Ils mènent plusieurs types d'activités. Entre autres, ils sont étudiants, travailleurs dans l'informel, commerçants, et même fonctionnaires. C'est le cas de Issouf (n°20), 36 ans, commerçant qui a la charge de la famille après le décès du père de la famille.

6.1.4. Le statut d'hébergé

Le contexte africain et particulièrement ouagalais montre que la crise du logement contraint certaines personnes au statut « d'hébergé », occupant gratuitement son logement (Agoma, 2014 ; Boyer et Delaunay, 2009). Les hébergés sont aussi bien dans les quartiers périphériques, péricentraux ou centraux, comme l'a indiqué l'étude « *Ouaga 2009* » (cf. Chapitre 3). Certains ont un lien direct avec le propriétaire ou le chef du logement, quand d'autres n'ont aucun lien de parenté. Ce statut d'hébergé peut durer lorsqu'il existe un lien de parenté avec le chef du ménage. Par contre il dure moins lorsqu'il n'y a pas de lien.

L'enquête réalisée par Lessault et Diagne à Dakar (2007) a permis de montrer qu'environ 85 % de jeunes âgés de 30 à 35 ans sont hébergés par leur famille. Parmi eux, environ 90 % étaient des hommes, contre 79 % des femmes. Très peu parmi eux étaient propriétaires. Le reste était des locataires avec un effectif au-dessus de celui des propriétaires.

Nos entretiens nous ont permis de constater plusieurs cas de figure d'hébergés à Ouagadougou. Ainsi, il y a ceux qui sont logés chez un tiers ou dans le réseau familial pour raison de travail ou pour raison d'études. C'est les cas de Marina et de Jeanne, toutes deux ont 18 ans et sont hébergées par leur employeur avec qui elles n'ont aucun lien de parenté. Kassoum (n°45), héberge son apprenti mécanicien chez lui, venu de Bobo-Dioulasso pour apprendre la mécanique moto.

Concernant les hébergés pour des raisons d'études, ils sont nombreux, c'est le cas de Drissa, élève en classe de seconde, hébergé chez son cousin pour ses études.

Les migrants ont dans leur majorité été hébergés par des membres de la famille élargie ou par des amis et connaissances avant d'être dans leur propre logement. Selon l'étude « *Ouaga 2009* », les hébergés sont pour la plupart des employés domestiques, des apprentis. Ainsi, l'hébergement est particulièrement important à la fois chez les individus non-mariés et chez les migrants. Parmi les non-natifs de Ouagadougou, 22 % sont hébergés, alors que seuls 10 % des natifs le sont. Cependant, l'hébergement peut s'appréhender comme une étape vers l'autonomisation, par l'accès à un logement, les migrants se distinguant une fois de plus des natifs par leur autonomie résidentielle plus précoce. 16 % des logements enquêtés sont unipersonnels, ces personnes restant seules le temps de fonder une famille. Leur localisation urbaine se diversifie selon leur situation socio-économique. Les étudiants parviennent à louer une chambre à proximité du centre-ville, les plus précaires se retrouvent dans des localisations périphériques, financièrement plus accessibles. Le choix de la localisation du logement est soumis aux contraintes foncières lors de l'accession à la propriété, ce qui fait que ces familles jeunes sont souvent reléguées en périphérie. L'analyse plus fine de ces mobilités montre que les ménages les mieux dotés (notamment les actifs éduqués) bénéficient de localisations périphériques plus favorables, en termes d'accessibilité au centre-ville et de niveaux d'équipements.

L'hébergement est un facteur de complexification de la cellule domestique. Il s'agit d'un arrangement résidentiel qui découle des mobilités que l'on peut qualifier de satellites à la famille nucléaire. Les hébergés sont donc des personnes assez mobiles, résidents temporaires ou pratiquant la multi-résidence. Cette dépendance entraîne souvent des séjours de courte durée.

6.1.5. Le statut d'usufruitier, un refuge précaire

La crise de logement fait que plusieurs personnes ont un statut d'usufruitier. Le phénomène est plus fréquent dans les quartiers périphériques, qui sont également dominés par les prêts de logement, comme l'a indiqué l'étude « *Ouaga 2009* ». Les usufruitiers peuvent avoir ou non un lien direct avec le propriétaire ou le chef du logement. Nos entretiens nous ont permis de constater plusieurs cas de figure d'usufruitiers et les conditions dans lesquelles le logement a été obtenu à titre gratuit.

C'est le cas de Madou (n°54), qui habite un logement à titre gratuit dans le quartier de Nioko 2. Sans-emploi, il n'a aucun lien de parenté avec le propriétaire, qui serait un fonctionnaire résidant en province. Il occupe le logement à titre gratuit par l'intermédiaire d'un de ses amis qui connaissait le propriétaire, lequel était à la recherche d'une personne pour occuper son logement. Ils sont actuellement 2 à l'occuper. Madou explique sa situation en ces termes :

« D'après un proverbe africain, si tu dors sur la natte de ton voisin, il faut considérer comme si tu étais à terre, puisqu'à tout moment le voisin peut venir prendre sa natte. Je peux dire que quelle que part, je ne suis pas à l'aise, je trouve que je suis là pour un bout de temps. Je ne suis pas là pour rester. Comme ma situation aussi peut changer à tout moment, le jour où le propriétaire aura besoin de sa maison, je suis prévenu de tout. En tout cas je ne le souhaite pas trop, je ne suis pas heureux de ma situation actuelle ».

Tout comme Madou (n°54), Sidik (n°27), qui habite dans le logement de sa tante dans le quartier non-loti de Tengandogo au Sud de la ville Ouagadougou. Il l'occupe au profit de sa tante, en attente d'un lotissement. Tout en confirmant que ce n'est pas son lotissement, il convient que c'est une situation qui arrange chacune des parties. Il loge gratuitement mais en même temps il veille sur la maison au profit de sa tante. Ses propos sont les suivants : *« C'est la maison de ma tante et j'habite là depuis 2007. Je vis ici, sinon c'est sa propriété. Je suis venu en 2007 et comme l'école n'a pas marché j'ai demandé à m'installer ici et elle n'a pas refusé car la maison n'était pas occupée ; mais avec le temps je souhaiterais habiter chez moi. Pour l'instant ça m'arrange c'est gagnant-gagnant. »*

Autre exemple, Sylvain (n°30) loge à titre gratuit dans un quartier loti, dans le logement de son oncle dans la Zone 1. Il a un lien de parenté avec le propriétaire du logement. Il précise : *« Je n'ai pas choisi, on me l'a offert pour habiter, et en même temps je m'occupe de la cour, lorsque les locataires paient je remets l'argent à mon oncle. C'est à mon oncle, c'est vrai, ce n'est pas ma maison, mais entre membres de la famille on se rend service. C'est vrai que chacun rêve d'être dans sa propre maison, mais lorsqu'on n'a pas les moyens on est bien obligé de se faire aider. C'est surveiller la cour. Sinon je ne paie pas. »*

6.1.6. Le statut de SDF

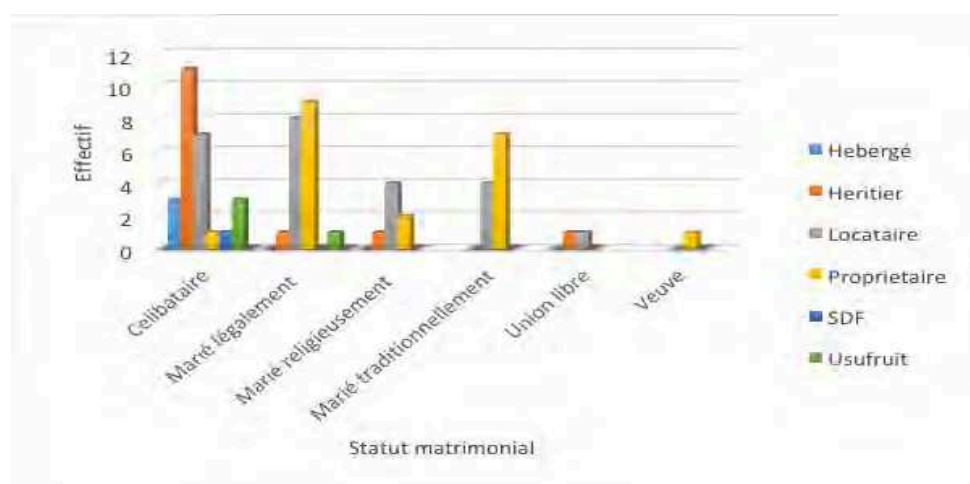
La question de l'accès au logement dans une métropole montre une grande différence entre les métropoles du Nord et celles du Sud, où la précarité de l'habitat génère de nombreux sans-domicile-fixe, pour qui la seule possibilité offerte est la rue (ONU-Habitat, 2008). La notion de SDF désigne les personnes qui n'ont pas de logement. Ils résident et dorment dans des lieux divers (rue, caves, parking, voiture, entrepôt, gare, etc.). Pour ce qui est de Ouagadougou, le seul cas de SDF rencontré dans notre enquête s'explique par une rupture familiale, suivie d'un conflit persistant. Sidoine (n°3), qui est dans ce cas, explique sa situation de la manière suivante : *« J'ai perdu mon père lorsque j'étais encore bébé, je ne l'ai pas connu, ma mère n'arrivait pas à subvenir à nos besoins, à l'âge de 7 ans, ma mère m'a envoyé chez mon oncle qui était à Ouaga, qui a refusé que je reste chez lui. C'était ma mère et moi qui avons voulu rester chez lui, mais il a refusé. Après son refus ma mère a été obligée de repartir à Kaya. Elle voulait partir avec moi, mais elle*

s'est dit que je suis son fils quand même et elle m'a laissé en se disant qu'il allait finir par m'accepter. Après son départ mon oncle m'a chassé loin de chez lui. Il habitait à Zogona vers le Canal et il m'a abandonné vers l'avenue Babanguida et il m'a menacé de ne pas venir chez lui. C'était ma première fois de mettre les pieds à Ouaga, donc c'était difficile pour moi de retrouver sa maison. C'est comme cela que j'ai découvert l'Université de Ouagadougou. Je suis resté à l'université et je dormais sous les halls des amphis, je me lavais dans les toilettes des amphis, qui n'étaient pas fermées, et c'est comme ça jusqu'à aujourd'hui, mais actuellement en plus des amphis je dors souvent au niveau des secrétariats publics qui sont autour du campus. Je mange en demandant auprès des étudiants, certains me donnent des tickets pour que je puisse manger. Je remercie les étudiants qui m'ont aidé dans cette situation difficile que je traverse jusqu'à aujourd'hui. Lorsque mon père était en vie, il n'a pas soutenu mon oncle, c'est ce que certains ressortissants du village m'ont dit. Et ma mère a confirmé cela. Il a dit que comme son grand frère ne l'a pas soutenu, pourquoi va-t-il s'occuper de son enfant. Il y a des gens même qui lui ont dit que si son grand frère était là et que c'était lui qui était dans cette situation, le grand frère ne va pas l'aider. »

6.1.7. L'effet de la situation matrimoniale sur le statut d'occupation du logement

Le statut d'occupation selon le statut matrimonial permet d'observer que les célibataires sont surtout héritiers ou locataires, alors que les mariés (légalement ou traditionnellement) sont davantage propriétaires. Les locataires viennent en 2^{ème} position au niveau de ces 2 statuts. Les personnes en union libre sont surtout en location, alors que les veuves sont toutes propriétaires. Le graphique ci-dessous illustre la situation.

Graphique 44 : Le statut d'occupation des jeunes adultes selon le statut matrimonial



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

6.1.8. L'effet du niveau d'étude sur le statut d'occupation du logement

Le lien entre statut d'occupation et niveau d'étude montre que les jeunes adultes n'ayant aucun niveau d'étude ou un niveau d'étude élémentaire, entre le primaire et le premier cycle du secondaire, sont surtout propriétaires de logements ou de parcelles dans les quartiers non-lotés. Au contraire ceux ayant un niveau plus élevé, du second cycle du secondaire au niveau universitaire, sont propriétaires surtout dans les quartiers lotés périphériques. Aussi, cette catégorie est de plus en plus propriétaire à travers les promoteurs immobiliers et les structures de l'Etat, que ce soit par les logements sociaux, par la location-vente de la CNSS ou de la CEGECI, ou par l'achat d'une parcelle auprès de la SONATUR.

C'est le cas de Malik (n°34), 39 ans qui a un niveau d'études supérieur et qui habite la Cité Azimmo Ouaga 2000. Il est devenu propriétaire par l'entremise de la SOCOGIB, une société immobilière privée. Quant à Balibié (n°25) et Passéré (n°48) respectivement 39 et 37 ans, ils ont également un niveau supérieur. Tous deux sont habitants de la cité des logements sociaux de Rimkiéta et sont devenus propriétaires par l'intermédiaire de l'Etat.

6.2. Les stratégies et les choix résidentiels des jeunes adultes ouagalais

Le concept de stratégie est important en géographie sociale (Fagnani, 1990). Appliqué au logement, le concept de stratégie résidentielle désigne la façon dont les habitants définissent leurs choix, selon leur capacité à mobiliser des ressources économiques et sociales, mais aussi selon leurs trajectoires individuelles et leurs aspirations en termes de mode d'installation (Bonvalet, Dureau, 2000).

Selon Grafmeyer (2010: 37), en France le choix résidentiel des habitants repose sur deux postulats : *« sauf exception, les habitants ne se limitent pas à une seule caractéristique du logement pour arrêter leur choix : ils tendent plutôt à mettre en regard et en balance plusieurs critères (taille, localisation, etc.) ; les modalités selon lesquelles ils sélectionnent, comparent, hiérarchisent et combinent les critères ne peuvent être dévidées a priori : elles varient d'un individu à l'autre, elles sont socialement différenciées, et elles ne peuvent être connues que par l'observation »*.

Les stratégies résidentielles des ménages ne peuvent être dissociées d'un ensemble de décisions qui concernent tous les autres aspects de leur vie. Le choix de la localisation résidentielle n'est qu'un des éléments qui interviennent dans les arbitrages que font les ménages à chaque moment. Au cours de leur vie, individus et ménages peuvent changer de stratégie dans l'un ou l'autre des domaines où ils ont à prendre des décisions. Cela peut transformer leur stratégie résidentielle (localisation, caractéristique et/ou statut de leur logement) (Berger *et al.*, 1990). Bonvalet (1988) estime de son côté que *« la redistribution spatiale de la population en région parisienne au profit*

de la grande banlieue s'est faite sous la contrainte ». En effet, de nombreux ménages ont dû ou doivent quitter le centre de Paris pour acquérir ou louer un logement en banlieue correspondant à leurs exigences de confort et à leurs disponibilités financières, surtout lorsque la taille de la famille s'accroît. Les choix résidentiels qui s'expriment dans les dynamiques spatiales et dans les modes d'habiter le logement, dépendent aussi des caractéristiques individuelles. En effet, les mobilités des habitants participent de leur insertion dans l'espace urbain, le logement étant l'une des marques de cette insertion (Dureau, Lévy, 2002).

Selon Chauviré *et al.* (1990), si l'on veut pousser plus loin l'analyse, ce sont les stratégies individuelles qu'il faut prendre en compte. Il y a ainsi en matière de choix résidentiels des stratégies pour être propriétaire ou locataire. Les variations du niveau de l'épargne chez des ménages aux revenus équivalents entraînent également des localisations différentes. Pour Bonvalet et Fribourg (1990) ; Bonvalet et Dureau (2000) ; Ségau et al., (2003), trois principaux facteurs jouent un rôle primordial dans les stratégies résidentielles des ménages, il s'agit du statut d'occupation, le type de logement et sa localisation.

Le statut d'occupation, qui a été étudié dans la section précédente, semble primer sur les deux autres facteurs dans l'expression des logiques résidentielles. Ainsi, il ressort de leurs travaux que dans de nombreux pays, quel que soit leur niveau de développement économique : « *la propriété est associée à un schéma résidentiel ascendant, car elle confère à la fois une position sociale valorisante et une certaine sécurité* ». D'une part, le choix d'une localisation résidentielle peut primer sur le statut d'occupation, la prime à la centralité et à ses aménités multiples pouvant se révéler déterminante dans la stratégie résidentielle, ce qui conduit alors des ménages aisés à occuper un logement locatif au cœur des agglomérations. D'autre part, le choix d'un statut d'occupation est en partie déterminé par un effet de reproduction intergénérationnelle, comme l'ont bien montré les travaux de Cuturello (1993), Bonvalet (1993, 1999), Gotman (1993, 1999), Maison (1993) ou de Grafmeyer (1993, 1999). Ainsi, Bonvalet et Gotman (1993), rappellent que « *la distinction entre propriété et location ne recoupe que très imparfaitement la hiérarchie des ressources ou celle des positions socioprofessionnelles, car aussi bien dans la réalité de cette hiérarchie que dans son imperfection, intervient une multiplicité de facteurs, parmi lesquels les dynamiques intergénérationnelles* ».

En deuxième lieu, le type d'habitat révèle un facteur culturel avec plusieurs préférences allant de l'individuel au collectif, prenant l'exemple des pays du monde industriel. Sur l'existence de ces modèles culturels, rappelant « la recherche de l'habitat individuel dans les pays anglo-saxons ; le goût de la « centralité » et du collectif dans l'Europe latine ». Par ailleurs, plusieurs auteurs ont bien montré comment un habitat collectif sécurisé et fermé destiné aux catégories aisées se développait dans de nombreuses métropoles, comme à Bogota (Dureau, 2000 ; Capron, 2006).

Quant à la localisation, les auteurs divergent sur son rôle dans les stratégies résidentielles, car la dimension spatiale est rarement explicite dans l'expression des choix résidentiels. Se résume-t-elle à une simple variable-relais (Brun, 1990) ou, au contraire, est-elle porteuse de sens (Bonvalet et Dureau, 2000) ? La réponse à cette question varie selon les valeurs qui, précisément, peuvent être porteuses de sens en termes de localisation du logement. Il est clair que la variable localisation correspond à un choix de vie qui peut s'avérer déterminant. Elle peut même, dans certains cas, primer sur toute autre considération, comme le statut d'occupation, le type ou la taille du logement. Nous avons déjà souligné que certains ménages font le choix d'une localisation centrale, afin de profiter des aménités et des valeurs associées à cette position géographique, quitte à sacrifier un statut résidentiel de propriétaire et à se priver d'une maison individuelle plus grande en périphérie.

Cependant, si on cherche à isoler la signification sociale rattachée à la localisation du logement, l'absence de certitude l'emporte. A priori, on pourrait postuler que le critère de l'image sociale renvoyée par le quartier est un des critères déterminants du choix des ménages, sachant combien est grand leur souhait de faire correspondre leur position résidentielle et leur position sociale. Cependant, lorsque l'on essaie de dégager ce facteur de choix dans la construction des stratégies résidentielles, à travers la réalisation d'enquêtes, force est de constater que la réalité semble nettement plus complexe. Rossi (1980), l'un des pionniers de l'analyse de la mobilité résidentielle, connu pour ses recherches sur Philadelphie où il a travaillé auprès d'un échantillon de 1 000 ménages, n'a-t-il pas montré que la localisation résidentielle n'intervient pas directement dans le choix résidentiel, mais plutôt de façon immédiate et secondaire ? Catherine Rhein (1990) rappelle pourquoi l'influence de la dimension spatiale est si difficile à distinguer. Elle souligne que les choix préférentiels de localisation « *sont en réalité des choix de type de logement et de statut d'occupation, avant tout, et ces choix de localisation dépendent implicitement de la répartition spatiale des stocks et des logements recherchés* ».

Grafmeyer (1993), dans ses travaux sur les stratégies résidentielles d'un échantillon de population habitant les beaux quartiers centraux de Lyon, confirme également l'absence, dans la plupart des réponses données par les ménages pour expliciter leur choix résidentiel, de toute référence à l'image sociale du lieu. Il souligne en particulier que « *les enquêtés ne font pas mention directement du prestige de l'adresse elle-même, ou, à défaut, de l'image valorisante dont bénéficie le quartier* ». Les marquages sociaux n'interviendraient-ils que de façon inconsciente dans les déterminants de la mobilité résidentielle des ménages ? De fait, tout se passe comme si l'image sociale d'un lieu résultait de l'addition d'un grand nombre de décisions individuelles dont aucune, prise séparément, ne semble rechercher consciemment à produire ou à conforter cette image, peut-être parce que celle-ci est intériorisée et devient implicite dans l'expression du choix. Celui-ci se fonde alors avec d'autres paramètres plus directement perceptibles et sensibles, comme le coût

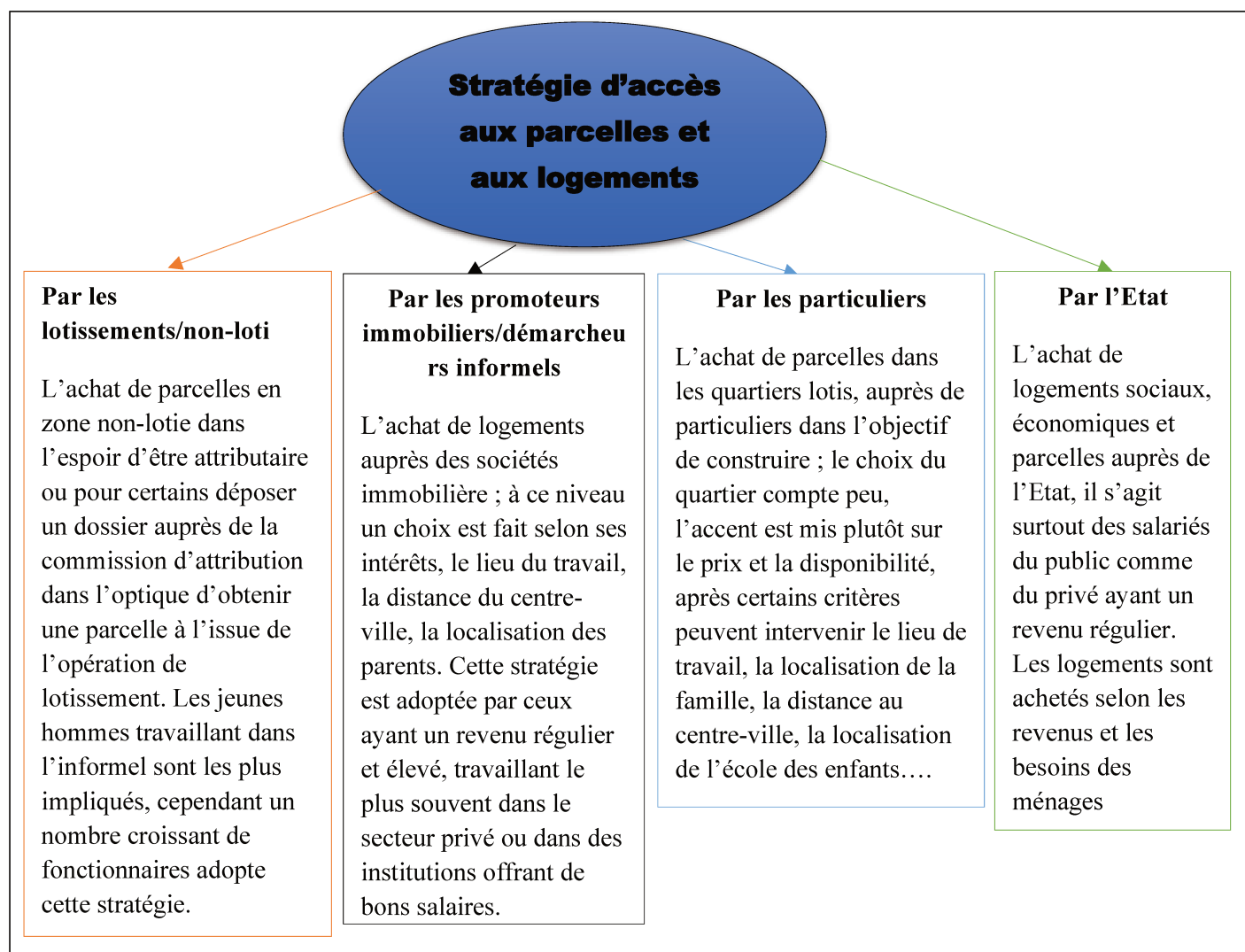
d'acquisition et l'ambiance du quartier. Faut-il alors en conclure qu'il « *est très difficile, sinon arbitraire, de tenter d'isoler une dimension spatiale dans les stratégies résidentielles* », dans la mesure où « *la localisation n'est pour ainsi dire jamais un but en soi, mais un moyen de jouer sur les éléments d'un arbitrage entre des enjeux professionnels, patrimoniaux, familiaux* » (Brun, 1990).

Dans cette perspective, l'analyse des mobilités résidentielles requiert de porter une attention particulière aux échelles temporelles, des cycles longs (cycles de vie, cycles conjugaux, mobilité professionnelle avec changement de résidence) aux cycles courts (quotidiens, hebdomadaires ou infra annuels) liés à l'emploi, à la formation, aux loisirs... Même s'il est difficile d'isoler la dimension spatiale dans les choix résidentiels, ces choix n'en sont pas moins porteurs d'enjeux spatiaux majeurs : les stratégies résidentielles des ménages et leur traduction en termes de demande de logements influencent la production des espaces urbains (Kouadio, 2010 ; Agoma, 2014).

Il ressort de notre enquête que plusieurs stratégies sont mises en place par les jeunes adultes pour atteindre leur objectif principal d'être propriétaires soit d'une parcelle, soit d'un logement. Dans le contexte ouagalais, tout commence par la parcelle, l'accès à un logement déjà construit n'intervenant qu'en deuxième instance. On pourrait parler d'une « *guerre aux parcelles* » tant la course est effrénée. Les choix se font selon l'offre disponible, selon le quartier et la distance.

Les ouagalais développent chacun à son niveau plusieurs stratégies. L'acquisition d'une parcelle est réfléchie, selon principalement ses moyens. Ainsi, quatre types de stratégies sont développés ci-dessous, permettant de comprendre comment les habitants de Ouagadougou et principalement les jeunes adultes arrivent à satisfaire leur désir de parcelles ou de logement.

Figure 9 : Stratégie d'accès aux parcelles et à la propriété des jeunes adultes ouagalais



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

6.2.1. Les stratégies d'accès au logement par les non-lotis et les lotissements

Cette stratégie consiste en l'achat de parcelles irrégulières en zone non-lotie dans l'espoir d'être attributaire plus tard d'une parcelle légale pendant la phase ultérieure de lotissement. Elle est bien connue des ouagalais qui, en effet, mûrissent leur décision avant de s'engager. Puis, ils planifient des actions tendant à consolider leur projet. Ces actions sont entre autres l'intervention de certaines personnes ressources telles que les propriétaires terriens ou encore un chef de quartier ou tout autre leader social pouvant intervenir en leur faveur. Selon Tribillon (2002 : 8) « *les capacités foncières des groupes sociaux sont les résultantes de rapports sociaux construits stratégiquement et gérés tactiquement, l'Etat n'étant qu'un acteur parmi d'autres qu'il s'agit de capturer, le droit n'étant qu'un argument supplémentaire* ».

Pour être propriétaire, certains ouagalais déposent des dossiers au niveau des arrondissements concernés dans l'optique d'obtenir une parcelle à l'issue d'une opération de lotissement, qui intervient plusieurs années plus tard. Les jeunes adultes travaillant dans l'informel, les migrants

internes sont fortement impliqués dans cette stratégie, même si un nombre croissant de fonctionnaires adoptent cette stratégie d'accès à la propriété. Elle consiste à acquérir une parcelle dans une zone non-lotie, par exemple située le long de la route menant à son village d'origine. Cette spécificité est en général liée à la présence dans le quartier de ressortissants du même village. Certains s'y installent pour y vivre, d'autres non et attendent un éventuel lotissement. Lorsque l'arrondissement décide de lotir le quartier, alors intervient un long processus. Le plus souvent, un bureau d'étude est commis à cette tâche et un comité est mis en place avec le Maire d'arrondissement comme Président. Une opération de recensement est effectuée, au cours de laquelle les habitations sont identifiées selon un identifiant qui est marqué sur le mur et indique le statut de résidence de l'habitant :

- les résidents réels (RR) : ce sont les individus qui habitent leur logement quotidiennement, dont la présence est constatée par les agents de recensement ;
- les résidents virtuels (RV) : le bâtiment est inoccupé ;
- les résidences en ruines (RI) : les bâtiments construits se sont effondrés en partie, certains n'ont pas résisté aux intempéries, ils peuvent être sans toit et souvent sans ouverture.

A l'issue du recensement, une taxe de contribution à l'aménagement est demandée aux habitants au profit de la caisse de la Commune. Dans les attributions de parcelles, la priorité est réservée respectivement à la catégorie des résidents réels, puis des résidents virtuels, et enfin des propriétaires des ruines. Ainsi les RR paient 35 000 FCFA, les RV 50 000 et les RI 75 000. Un coupon ou carton est alors remis aux différents acquéreurs. Le non-paiement de cette taxe empêche d'être attributaire d'une parcelle légale.

Cette phase s'achève par l'attribution de coupons, en fonction de chaque catégorie. Enfin, la commission affiche la liste des bénéficiaires et attribue à chaque bénéficiaire une parcelle. Cependant, des difficultés demeurent, notamment des cas de fraudes surtout sur :

- le statut de résidence : il s'agit de procéder au changement de leur statut. En effet, certains habitants arrivent à faire changer leur statut de RV ou de RI en RR. Cette transaction se négocie autour de 75 000 à 100 000 FCFA, voire plus.
- la vente des coupons : l'acquisition d'un numéro est subordonnée à la résidence ou à la possession d'un logement. Certains individus arrivent à passer outre le règlement pour se faire attribuer des numéros. Les prix des coupons varient en fonction du statut de résidence. C'est ainsi que le prix de la catégorie RR se négocie autour de 100 000 à 150 000 FCFA. La transaction peut aussi aller jusqu'à une promesse de « positionnement » de coupon, c'est-à-dire la promesse d'obtention d'une parcelle. Dans ce cas, l'acheteur avance une certaine somme, et le vendeur suit le processus d'attribution afin que le coupon soit à attributaire.

Plusieurs jeunes adultes de notre enquête sont passés par cette stratégie, comme en témoigne le récit de Hassane (n°46), 30 ans propriétaire à Balkui, qui est passé par le non-loti pour être propriétaire officiel aujourd'hui : *« J'ai acheté le terrain à 75 000 FCFA en 2003, Balkui, n'était pas encore loti. On était en non-loti, c'est parce que c'est situé sur la route de mon village, Manga, que j'ai acheté. Lorsque je suis arrivé il y avait déjà des amis qui habitaient par ici ; ce qui a facilité les choses pour moi. Je suis passé par ces amis qui connaissaient les propriétaires terriens, et ensemble nous les avons contactés et ils n'ont pas trouvé d'inconvénient. Faute de moyens financiers, nous sommes rentrés dans des conditions financières difficiles mais comme je connaissais des amis ici c'était plus facile pour moi de m'intégrer et d'avoir une maison pour moi et ma petite famille. Je suis venu d'abord et lorsque j'ai obtenu le terrain, le reste de la famille m'a rejoint ».*

Certains des interviewés sont toujours dans cette stratégie depuis plusieurs années. D'autres jeunes que Hassane sont dans cette situation et possèdent des parcelles ou logements dans les quartiers non-lotis. Ils représentent environ 1/6^{ème} de notre effectif.

Aujourd'hui, les méthodes ont évolué, l'installation dans certains quartiers non-lotis (Boassa, Polesgo) ne se fait plus dans le désordre. Selon les habitants, les quartiers irréguliers ne font plus l'objet d'un quelconque lotissement de la part de l'Etat. Alors, ils décident d'organiser eux-mêmes leur espace de vie. Ce constat a été fait dans les nouveaux quartiers non-lotis comme celui de Boassa, zone très prisée. Autrefois, le non-loti était l'apanage des pauvres et surtout des employés du secteur informel mais aujourd'hui, on y trouve de plus en plus des fonctionnaires, avec une hausse du prix des parcelles. Les méthodes changent également ; en effet, la nouvelle méthode des vendeurs de parcelles consiste à construire des logements d'1 ou 2 pièces, qu'ils revendent. Le cas de Boassa nous en donne une idée : un logement de 8 tôles est vendu entre 900 à 1 million FCFA, et 10 tôles de 1,5 à 1,7 million.

6.2.2. Les stratégies d'accès par les promoteurs immobiliers ou les démarcheurs informels

Le projet d'achat de logement auprès des sociétés immobilières est fait selon les intérêts des souscripteurs. Les principaux facteurs de choix sont le lieu du travail, la distance au centre-ville, la localisation de la famille et des amis, mais aussi la disponibilité et le coût des logements. Cette stratégie est adoptée par les jeunes adultes disposant d'un revenu régulier et de bon niveau, travaillant le plus souvent dans le secteur privé ou dans les institutions offrant de bons salaires. Elle concerne aussi les jeunes de la diaspora ivoirienne. Une préparation financière s'impose le plus souvent avant tout contact avec l'entreprise concernée. Les habitants font le choix selon leurs moyens financiers et signent un contrat avec l'entreprise. Un échéancier de traite est mis en place dans le contrat signé.

L'exemple de Malik (n°34), habitant de la Cité Azimmo de Ouaga 2000 nous informe sur cette situation. En effet, après réflexion, il est passé par les promoteurs immobiliers pour acheter un logement, qu'il a finalisé par ses propres moyens.

« A un moment donné je cherchais une bonne maison pour y loger ; j'avais déjà une parcelle à Karpala et face à la difficulté d'accès à la zone, et il n'y avait pas d'électricité, et je n'arrivais pas à trouver un quartier ou c'était vraiment bien. C'est alors que je me suis adressé à la SONATUR mais il n'y avait pas de terrains. Les seuls qu'il y avait coûtaient 10 millions et je n'avais pas assez de ressources. J'ai un ami qui m'a parlé de la SOCOGIB, là-bas tu peux régler d'abord la moitié du prix avant de solder le reste par tranche. J'ai trouvé l'idée assez intéressante. C'est une villa de 3 chambres-salon. Je l'ai achetée en 2008 et à l'époque je l'ai prise avec seulement les murs, sans fenêtres, sans plafond. J'ai assuré la finition. Le prix d'achat était de 22 millions à payer en 12 mois. Les modifications avoisinaient les 13 millions. »

Ce recours aux sociétés immobilières est également confirmé par le directeur général d'une agence située à l'Est de la ville. Il ressort de son interview une variation des types de clients qui sollicitent ses prestations, des nationaux aux expatriés. Si les fonctionnaires sont les plus nombreux, la majorité de ses clients viennent de l'étranger : *« La plupart de nos clients, il faut reconnaître qu'au Burkina Faso on a un sérieux problème de logement et on prie Dieu qu'avec le changement, les autorités essayent de voir, parce que le problème du logement aujourd'hui, surtout dans la ville de Ouagadougou et un peu partout dans les villes du Burkina Faso c'est un peu compliqué. Le prix des parcelles est vraiment élevé et quand quelqu'un investit il faut qu'il récupère son investissement. Donc ça fait que ce n'est pas facile. Au début, nos clients c'étaient des fonctionnaires qui venaient d'être affectés, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas, avec l'histoire de la Côte d'Ivoire beaucoup de Burkinabè sont rentrés. Donc c'est pour dire que toute personne devient maintenant locataire, le commerçant, le fonctionnaire. Nos clients maintenant c'est la population entière. Même aujourd'hui, je prends un exemple, à votre âge si vous êtes toujours avec le papa, vous êtes obligé quand même de vous caser quelque part, car rester toujours dans la cour familiale ce n'est pas évident. »*

Le regard des jeunes adultes sur le rôle des démarcheurs, des agences et sociétés immobilières

Les démarcheurs ainsi que les agences et les sociétés immobilières jouent un rôle important dans l'accès au logement des ouagalais. Les démarcheurs, encore appelés intermédiaires, peuvent être considérés comme des courtiers informels. Ce sont des agents qui se chargent d'accomplir certains et formalités administratives pour le compte de personnes physiques ou morales de droit privé, moyennant une rémunération. Ils sont pour la plupart sans formation, sans expérience ni connaissance de la législation foncière. Ils ne sont pas organisés en association ni groupement avec

un fonctionnement bien déterminé. Chacun y va de ses propres connaissances et de son propre réseau. Ils interviennent auprès des impôts dans l'ensemble de la chaîne fiscale, domaniale, foncière et cadastrale.

Environ 1/3 des jeunes adultes interviewés ont eu recours aux agences immobilières ou aux démarcheurs pour avoir accès à un logement. Leur contribution est de faciliter l'obtention d'un logement ou d'une parcelle. Sur le terrain, on enregistre plusieurs modes d'intervention.

Parmi les démarcheurs, on distingue ceux qui opèrent de façon individuelle. Le plus souvent, ils n'ont pas de siège, ils échappent aux services de la mairie et ils ne paient pas de taxe. Ils informent leurs clients de bouche-à-oreille sur leurs services. Ils sont contactés le plus souvent par téléphone. Cependant, ils ont un repère, un lieu où on peut toujours les trouver. Ils y installent un tableau fixé à terre ou adossé à un mur ou encore contre un arbre sur lequel figurent les numéros de téléphone. Leurs prestations se résument à la recherche de locations ou à la vente de parcelles ou de logements. C'est le cas d'Ousmane, jeune démarcheur, qui nous indique qu'il est dans le métier depuis un peu plus de 5 ans, qu'il couvre les quartiers Est et Sud de la ville de Ouagadougou. Sur son tableau dressé contre un arbre, il est mentionné : *"mini villa, secteur. 30 : 65 000 FCFA ; mini villa, 2 chambres-salon, secteur 29 : 60 000 FCFA ; 2 chambres-salon, (secteur 30) : 40 000 FCFA ; chambre-salon, plafond, douche interne : 30 000 FCFA ; chambre-salon plafond : 25 000 FCFA ; entrée-couché : 10 000 FCFA, parcelle (3) : 8 000 000 FCFA ; maison en vente, secteur 28 : 35 000 000 FCFA."*

La vue ci-dessous d'une annonce affichée sur un tableau par ce démarcheur montre qu'il intervient aussi bien dans la location que la vente des parcelles ou de logements. Il montre aussi que les conditions sont les suivantes : le coût de toute visite est de 2 000 FCFA, pour couvrir les frais de carburant. Ensuite, si le client est satisfait de la maison, le coût final de sa prestation est fixé à 50 % du coût du mois de la location si la maison revient à 50 000 FCFA par mois, il touche 25 000 FCFA en plus des frais de déplacement. Pour les parcelles et les maisons en vente, il obtient comme honoraire 5 à 10 % du coût de la parcelle ou de la maison.

Planche photographique 20: Tableau d'affichage de location ou de vente de logement des agences immobilières



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

A côté des démarcheurs, on trouve des agences immobilières qui ont, en général, un bureau bien identifiable sur le terrain. Comme pour les démarcheurs, leur effectif n'est pas connu car leur fonctionnement est, lui aussi, informel. Elles se voient confier la gestion des logements par certains propriétaires qui n'auraient pas le temps de le faire ou simplement ne souhaitent pas avoir trop de contacts avec les locataires.

Planche photographique 21: Agence immobilière à Ouagadougou



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Les prestations en termes de vente de logement pour ces agences varient d'un quartier à l'autre. Cependant nous avons effectué des croisements. Il ressort de nos investigations que les coûts dans les quartiers périphériques sont moins élevés que dans le péricentre, qui est lui-même moins cher que les quartiers centraux. Plus on s'éloigne du centre-ville, plus le coût des logements et des parcelles baisse. Le tableau suivant récapitule le coût aussi bien des loyers selon le standing des logements que des parcelles chez les particuliers selon qu'on soit au centre, dans le péricentre ou dans la périphérie.

Tableau 21 : Coût des logements en location et des parcelles par secteur (en FCFA) entre 2014-2015

Centre (Ouidi, Dapoya, Saint Léon, Bilbalogho, Cité an III, Cité an II)					
Entrée-couché, F1	Chambre salon, F2	2 chambres Salon, F 3	Mini-villa et 3 chambres salon, F 4	Villa	Duplex
15 000 à 30 000	35 000 à 50 000	60 000 à 80 000	150 000 à 180 000	250 000-300 000	400 000 et plus
100 à 200 m²	200 à 300 m²	300 à 400 m²	400 à 500 m²	500 à 800 m²	800 à 1000 m²
20 à 30 000 000	30 à 40 000 000	40 à 50 000 000	50 à 60 000 000	60 à 70 000 000	80 000 000 et plus
Péricentre (Tampouy, Gounghin, Wemtenga, 1200 logements, Kalgondin, Nonsin, Patte d'oise, Zone I, Dassasgho)					
Entrée couché, F1	Chambre salon, F2	2 chambres Salon, F 3	Mini-villa et 3 chambres salon, F 4	Villa	Duplex
10 000 à 20 000	25 000 à 40 000	50 000 à 70 000	100 000 à 150 000	200 000-250 000	300 000 et plus
200 à 300 m²	300 à 400 m²	400 à 500 m²	500 à 700 m²	700 à 1 000 m²	1 000 m² et plus
15 à 20 000 000	20 à 30 000 000	30 à 40 000 000	40 à 50 000 000	50 à 60 000 000	60 000 000 et plus
Périphérie sans Ouaga 2000 (Wayalghin, Rimkieta, Karpala, Kilwin, Pissy, Balkui, Cité de l'avenir Rimkieta, Socogib Ouaga 2000, Tampouy, Niokol cité Sonatur)					
Entrée couché, F1	Chambre salon, F2	2chambres Salon, F 3	Mini-villa et 3 chambres salon, F 4	Villa	Duplex
10 000 à 15 000	20 000 à 35 000	50 000 à 60 000	60 000 à 150 000	200 000-300 000	300 000 et plus
200 à 300 m²	300 à 400 m²	400 à 500 m²	500 à 700 m²	700 à 1 000 m²	1 000 m² et plus
5 à 7 000 000	10 à 20 000 000	20 à 30 000 000	25 à 30 000 000	30 à 35 000 000	35 à 40 000 000 et plus
Ouaga 2000					
Entrée couché, F1	Chambre salon, F2	2 chambres Salon, F 3	Mini-villa et 3 chambres salon, F 4	Villa	Duplex
15 000 à 30 000	35 000 à 50 000	60 000 à 80 000	150 000 à 180 000	250 000-300 000	400 000 et plus
200 à 300 m²	300 à 400 m²	400 à 500 m²	500 à 700 m²	700 à 1 000 m²	1 000 m² et plus
15 à 25 000 000	25 à 30 000 000	30 à 40 000 000	40 à 50 000 000	45 à 50 000 000	50 000 000 et plus

Source : SERE, enquête de terrain, 2015, 2016

Le tableau montre que les coûts du logement et des parcelles sont élevés à Ouagadougou, et cela est fonction de la localisation de l'habitation. Ainsi, les coûts sont plus élevés dans les quartiers centraux que dans la zone du péricentre et en périphérique de Ouagadougou, hormis Ouaga 2000. Malgré le fait que Ouaga 2000 soit en périphérie, les coûts des logements et des parcelles sont élevés. Cela s'explique par le standing élevé du quartier. Il abrite la Présidence, plusieurs ambassades et institutions d'aménagement, les rues sont larges et bitumées, ce qui fait que le quartier est prisé.

Planche photographique 22: Vue du quartier Ouaga 2000 situé au Sud de Ouagadougou



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Enfin, la troisième et dernière catégorie correspond aux sociétés immobilières, plus organisées, avec un siège officiel, qui ont pour vocation principale la construction et la vente de logements et de parcelles. Selon le MUH en 2016, on comptait 32 sociétés immobilières installées régulièrement. Depuis la libéralisation du secteur après la période de la révolution (1983-1987), on a assisté à la naissance de promoteurs immobiliers privés, ainsi que la première société de droit privé AZIMMO qui a vu le jour en 1997.

Les promoteurs privés interrogés se plaignent du faible soutien de l'Etat dans la production de logements. La loi « portant promotion immobilière » (2008) prévoyait des avantages comme des mesures d'exonération sur certains matériaux, mais ces mécanismes ne sont pas encore bien mis en œuvre.

Planche photographique 23: Sociétés immobilières



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Le prix des logements varie d'un promoteur immobilier à un autre ; cependant, nous avons effectué des recoupements en vue de savoir et les différentes offres et les tarifs. Ainsi, les offres diffèrent d'un standing à un autre et les moins chers sont les F2 et les plus chers sont les duplex. Le tableau suivant montre les coûts des logements chez un promoteur immobilier agréé.

Tableau 22 : Coût estimatif d'un logement chez les promoteurs immobiliers en FCFA entre 2014-2015

Chambre salon, F2	2 chambres Salon, F 3	Mini-villa et 3 chambres salon, F 4	Villa	Duplex
7 à 15 000 000	15 à 20 000 000	20 à 30 000 000	30 à 50 000 000	50 000 000 et plus

Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Depuis la libéralisation du secteur, des opérations de production sont initiées dans la ville de Ouagadougou par des promoteurs fonciers et immobiliers privés, mais dans les faits, seuls les ménages riches peuvent prétendre aux produits proposés.

La majorité des habitants interrogés trouvent que les démarcheurs, les agences immobilières et les sociétés immobilières jouent un rôle important dans la recherche de logement. Cependant, certains trouvent qu'ils sont chers et surtout qu'ils abusent un peu de la confiance des clients, qu'ils font souvent déplacer en sachant que les logements ne répondent pas à leurs souhaits, juste pour obtenir les 2000 FCFA de frais de déplacement.

De manière générale, ce phénomène existe dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Agoma (2014) l'évoque à Abidjan et Lomé. Fofana (2017 : 209) précise que : « *Les démarcheurs sont au cœur des nombreuses transactions foncières et immobilières et leur rôle est très important quant à la compréhension des contours de la dynamique foncière. Ils disposent de beaucoup d'informations foncières, tant pour la vente que pour l'achat. Pour chaque transaction (vente ou achat), ils prélèvent une commission qui varie entre 5 et 10% du prix de la parcelle* ». La commission prélevée est identique à celles pratiquées à Ouagadougou.

Les démarcheurs, dont la majorité n'est pas déclarée, contribuent à obscurcir davantage le marché foncier, à travers un manque de transparence. Accusés de spéculation et de surenchère, il leur est reproché d'augmenter les coûts des loyers auprès des propriétaires de logements. Comme le souligne Noel (n°64), locataire dans le quartier Kalgoné situé dans la zone péricentre : « *Il y a un même qui a augmenté le prix du loyer ; il me dit la maison c'est 15 000 FCFA pourtant c'est 12 500 FCFA. Le propriétaire m'a dit que ce n'est pas 15 000 FCFA mais 12 500 FCFA* ».

Cet autre cas à Kilwin, que nous présente Denis (n°5), montre que les frais de déplacement pour voir une maison sont passés à 5 000 FCFA : « *A Kilwin je suis passé par un démarcheur, à travers une agence immobilière appelée Faso Démarche ; j'avais pris le contact sur la plaque ; j'ai appelé et ils m'ont dit de déposer la requête avec le nom du quartier que je veux, plus la somme de 5 000 F, et une fois la maison trouvée, je dois verser 50% du prix du loyer au démarcheur.* »

6.2.3. Les stratégies d'accès par les particuliers

Une pratique très développée est à l'origine de l'auto-construction. La stratégie consiste à acheter une parcelle, déjà construite ou non, chez des particuliers, dans les quartiers lotis surtout. Le choix

du quartier importe peu, l'accent étant mis plutôt sur les prix pour construire, ensuite certaines considérations s'ajoutent au choix de localisation résidentielle, comme le lieu de travail, la localisation de la famille, la distance au centre-ville, la localisation de l'école des enfants.

Un exemple de cette stratégie est donné par Arnaud (n°13), 26 ans, qui a pu s'acheter une parcelle par l'intermédiaire d'un de ses amis : *« C'est par l'intermédiaire d'un ami avec qui je prends le thé souvent. Il m'a fait la proposition en disant qu'il y a un monsieur qui veut vendre son terrain pour aller en Côte d'Ivoire. Je suis allé voir le terrain, ça me plaisait et j'ai acheté. Il faut dire que je suis quelqu'un de très dynamique et à chaque fois j'ai ce genre d'occasion qui tombe sur moi... Et après renseignement auprès d'un vieux du quartier par rapport aux prix des terrains là-bas. Au début le vendeur parlait de 4 millions et c'est finalement à 2 800 000 FCFA qu'on s'est accordé pour l'achat, c'est une parcelle de 300 m² ».*

Rahamane (n°75), un parent interrogé, est dans la même dynamique. Sa stratégie est d'acheter des parcelles ou des logements en vente dans les quartiers lotis, puis de les mettre en valeur avant de les revendre. Il explique la situation de la manière suivante : *« Le seul investissement que nous avons trouvé c'est le foncier, nous achetons les parcelles et nous les mettons en valeur au fur et à mesure. Généralement la parcelle est identifiée au nom d'un enfant de la famille, maintenant pour la mise en valeur, on met les moyens ensemble pour accélérer le processus de construction et quand on finit pour un on entame aussi pour l'autre. Ce sont des logements, tout est construit. Actuellement, il y a quatre maisons qui sont en location, mais il y a au moins deux parcelles qui ne sont pas encore construites. Il y a des mini-villas et de plus en plus nous construisons des célibatérium. Il y en a dans plusieurs quartiers, à Silmissin, à Tolce Yaar, à Nonssin et il y a également le nouveau quartier non-loti qu'on appelle Bargo, sur la route de Fada après le péage à gauche. Ce n'est pas le hasard mais c'est lié au marché des parcelles à l'époque. Aujourd'hui, quand on veut acheter une parcelle, vous êtes obligé d'aller à la périphérie ; mais à l'époque, les premières parcelles on les a acquises au temps où les quartiers n'étaient pas très habités. Actuellement nous reculons aussi au fur et à mesure ; comme on n'a pas assez de moyens nous reculons par rapport aux lotissements qui se font. On n'a jamais décidé d'acheter des parcelles par rapport au nom du quartier, on demande généralement aux démarcheurs, si vous trouvez une parcelle dont la valeur est comprise entre une valeur donnée, informez-moi. Ce n'est pas lié au choix du quartier. Au niveau de Silmissin ça nous a coûté 5 millions FCFA par parcelle, au niveau de Toebin vers Tolce yaar, c'était 10 millions, au niveau de Nonssin 5 millions et au niveau de Bargo aussi c'est 5 millions ».*

6.2.4. Les stratégies d'accès par le logement social

Cette stratégie est assez récente, elle est apparue à partir de 2008, avec le retour d'une implication de l'Etat dans les logements sociaux. Dans ce cas, l'accès à un logement se fait par l'achat d'un logement social auprès de l'Etat ou de sociétés immobilières travaillant pour lui. Les acquéreurs sont surtout des salariés du public ou du privé ayant un revenu moyen. Les logements sont achetés selon les revenus et les besoins des ménages.

A titre d'exemple, les critères d'éligibilité au Programme de construction des « 10 000 logements » étaient les suivants :

- ne pas être propriétaire d'une parcelle ou d'un logement ;
- avoir un compte à la Banque de l'Habitat du Burkina Faso (BHBF) ;
- avoir un revenu inférieur à 100 000 FCFA (un seuil ensuite élevé à 240 000) ;
- avoir moins de 15 ans de service (année de travail).

Ce programme n'a pas connu un franc succès, en raison de nombreuses difficultés liées à la faiblesse de la production, à la contrainte d'ouvrir un compte à la BHBF et à la qualité des maisons, décriée par certains souscripteurs.

Planche photographique 24: Logements sociaux construits par l'Etat dans le cadre du programmes 40 000 logements



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

A la faveur de la V^{ème} République, le nouveau Président du Faso a décidé de modifier et d'améliorer le Programme des 10 000 logements, qui a été remplacé par celui des « 40 000 logements ». Des modifications ont été apportées et le nouveau programme vient d'enregistrer ses premiers souscripteurs.

Les conditions d'éligibilité ont été assouplies, il s'agit de :

- tout Burkinabè âgé d'au moins 21 ans ;
- tout Burkinabè de l'intérieur et de la diaspora ivoirienne ;
- les travailleurs du public, du privé, du secteur informel et des professions libérales ;
- les mutuelles et autres organisations socioprofessionnelles de travailleurs ;

- les personnes disposant d'une parcelle et désireuses d'un accompagnement pour la construction.

Ce programme permet l'accès à des logements sociaux, des logements économiques, des logements de haut standing et à des appartements dans des immeubles (HLM). Un changement est à noter : contrairement au programme précédent, le programme de construction des 40 000 logements est élargi aux jeunes (21 ans), aux ménages populaires (informel) et à la diaspora. En dépit de l'élargissement, le caractère social peine à être prouvé (Compaoré, 2014), d'autant plus que le revenu constitue un facteur bloquant, pour les jeunes sans-emploi, les travailleurs informels (sans revenu régulier), les personnes vulnérables (malades, âgés, veufs et veuves), etc.

Cependant il ressort des entretiens que certains jeunes du public comme du privé ou exerçant une activité libérale ont eu recours à ces programmes de logements sociaux, même si certains dénoncent la qualité des logements, leur accessibilité, l'absence d'infrastructures sociales ou économiques comme les centres de santé, les écoles, etc.

C'est le cas d'Amidou, qui se plaint de la qualité des logements construits ; ce qui l'a dissuadé lui et sa femme, de passer par cette voie pour devenir propriétaire. Après avoir analysé le coût et la qualité des logements, il a renoncé. Il évoque plusieurs difficultés, entre autres, la petite taille des pièces principales et des dépendances comme le garage, la cuisine et autres : *« Je trouve que les maisons des logements sociaux sont petites, parce que mon épouse et moi avons souscrit à un logement. J'ai remarqué que les chambres sont trop petites, le salon c'est encore pire. Dans la chambre, à peine si tu peux placer un lit de 2 places, Tu as des difficultés pour installer une armoire. Le garage, à peine si tu gares un véhicule. Ce n'est pas qu'on ne veut pas mais vraiment c'est petit, je ne sais pas comment ils ont mesuré ou si c'est des poulets qui vont loger dedans. Quand je prends l'exemple de la Côte d'Ivoire, il y a une grande différence, tu peux garer deux véhicules, les chambres sont bien vastes. Ici, il faut vraiment corriger ces aspects. Ils ont dit c'est extensible mais ça ne va pas, tu peux juste agrandir ta chambre. Si tu veux faire une dépendance, une cuisine externe, ce n'est pas possible. Je pense que l'Etat pouvait accorder les agréments de construction et imposer aussi des plans. »*

Quant à Balibié (n°25), en dépit des difficultés qu'il reconnaît, il est passé par cette stratégie pour devenir propriétaire et se dit satisfait. Plusieurs travaux supplémentaires ont été nécessaires avec des imprévus à l'appui, à hauteur de plus d'environ 2 millions FCFA : *« La difficulté que j'ai se trouve au niveau du toit. A un certain moment on a dû faire de l'étanchéité. En dehors de ça la maison elle-même ça va. Au niveau de la cité, au début on avait des difficultés au niveau des voies de desserte, il n'y avait pas encore d'électricité et on a dû faire recours au ministère de tutelle en son temps qui est le ministère de l'habitat pour vraiment lui expliquer toutes nos difficultés. Le Ministre avait pris ça en son temps comme étant du zèle et à la fin il nous a donné raison et le*

gouvernement s'est engagé et a déployé le réseau SONABEL, et Dieu merci également l'ambassade de la France a aussi contribué à construire un morceau de goudron qu'elle a même éclairé. Je peux estimer à environ 2 millions FCFA ce que j'ai injecté sous forme de travaux supplémentaires et d'imprévus. Les clôtures n'étaient pas faites, pas de plafonnage ni de peinture intérieure. Mais je suis satisfait dans l'ensemble ».

Ces témoignages confirment l'idée de Bourdieu (1994) selon laquelle l'acquisition d'une maison est un double investissement : économique et social. Ainsi, l'achat d'une maison est un investissement social souvent focalisé sur des choix et des modes d'habiter.

6.3. Typologie des trajectoires résidentielles des jeunes adultes de Ouagadougou

La présente section analyse les typologies des trajectoires résidentielles des jeunes adultes interrogés. Plusieurs trajectoires ont été identifiées ce qui a permis de réaliser des typologies. Ainsi, la section aborde les sous-sections suivantes : trajectoire résidentielle et accession à la propriété, les trajectoires marquées par les études et le travail. Puis elle présente les logiques spatiales des trajectoires et l'effet des migrations sur les trajectoires résidentielles.

6.3.1. Trajectoire résidentielle et accession à la propriété

Les trajectoires et les choix résidentiels vont de pair. Cette dualité s'explique par le fait que les trajectoires sont régies par une succession de choix résidentiels. Les motifs des déménagements sont divers et les trajectoires variées ainsi que plusieurs travaux ont permis d'étudier les trajectoires résidentielles à travers les enquêtes biographiques ou à travers les histoires ou parcours de vie (Bonvalet, 1994 ; Berger, 2000 ; Delaunay et Dureau, 2003 ; Imbert, 2005 ; Boyer et Delaunay, 2009 ; Bonvalet et Lelievre, 2012 ; Le Roux, 2015). La réflexion menée ici permet de comprendre les trajectoires résidentielles et l'ancrage dans l'espace de la ville. Les trajectoires résidentielles des grandes villes sont le plus souvent de type centrifuge, orientées du centre-ville vers les périphéries. Cela s'explique par la saturation et le processus de desserrement des centres villes vers les périphéries urbaines (Dupont, Pumain, 2000).

Ce constat est également fait par Dureau *et al.* (2000) qui montre cette situation dans les villes du Nord comme dans celles du Sud. La trajectoire résidentielle *« fait donc référence aux positions résidentielles successivement occupées par les individus et à la manière dont s'enchaînent et se redéfinissent au fil des existences ces positions »* (Authier, 2010 : 4).

Dans la capitale sénégalaise, Dakar, on constate (Lessault, Imbert, 2007 : 11) que les trajectoires résidentielles centrifuges révèlent deux dynamiques distinctes : *« une mobilité résidentielle du centre dense vers les banlieues proches et, une mobilité résidentielle dirigée des banlieues proches et lointaines vers le périurbain : 30 % des habitants du périurbain vivaient en banlieue lointaine*

en 1984 et 25 % vivaient en banlieue proche à la même date ». Des travaux antérieurs affirmaient déjà, cette tendance de mobilité urbaine que « les 2/3 du peuplement périurbain sont le fait de citadins dakarois poursuivant leur « carrière résidentielle en périphérie » (Lessault, 2005 : 11).

A Ouagadougou, on retrouve les mêmes tendances : une mobilité résidentielle centrifuge, avec des mouvements centripètes plus rares. Ces résultats corroborent ceux de Lessault (2005) et de Lessault et Imbert (2007), qui indiquent en effet que les trajectoires centripètes sont plus rares et plus sélectives : elles concernent presque exclusivement des mouvements du péricentre vers le centre et de la banlieue proche vers le péricentre.

Selon Baccaïni (2002 : 131), « l'accession à la propriété, plus rare dans les milieux défavorisés, a aussi de plus fortes contreparties en matière de déplacements quotidiens. Dans les milieux favorisés, il semble ainsi plus facile de combiner le choix en matière de statut d'occupation du logement et le choix en matière de localisation résidentielle ».

Notre enquête à Ouagadougou a permis de déterminer quatre grandes catégories de trajectoires résidentielles. Ces catégories sont définies par les différentes logiques observées dans l'accession au logement : la prégnance du désir d'être propriétaire, le souhait d'obtenir une parcelle, le coût du logement, etc., ainsi que les logiques sociodémographiques comme la position des individus dans le cycle de vie, notamment les études, le travail, la composition du groupe familial, le mariage, etc. Ces typologies sont proches des travaux antérieurs, notamment ceux de Authier (2010), qui identifie plusieurs logiques de mobilité résidentielle et qui définit six trajectoires suivant des logiques résidentielles, professionnelles, familiales, d'accession à la propriété et de transition biographique d'une part. D'autre part, les trajectoires résidentielles sont sous le coup de différentes contraintes : la précarité des individus, la nature des interventions publiques sur le logement, la diversité des modes de vie et le contexte local du marché du logement. Dans des travaux récents, Berroir *et al.*, (2016) identifient également 6 trajectoires résidentielles types, à savoir les locaux, les régionaux, les « revenants », les citadins, les provinciaux et les atypiques. Des travaux antérieurs avaient montré des tendances et des typologies analogues : Levy (2003) ; Cailly et Dodier (2007) ; Dodier (2012) ; etc.

Il ressort de nos résultats sur Ouagadougou que la majorité des trajectoires sont marquées par l'accès à la propriété. La quête du statut de propriétaire incite les jeunes à suivre plusieurs trajectoires résidentielles types. Elles sont pour la plupart centrifuges, orientées vers la périphérie de la ville de Ouagadougou. Différents travaux (Dureau *et al.*, 2000 ; Levy, 2003 ; Authier *et al.*, 2010 ; Agoma, 2014) confirment que les stratégies des ménages désirant être propriétaires d'une maison sont fortement orientées en banlieue ou périphérie. Le tableau suivant montre quelques trajectoires résidentielles ayant abouti par à la propriété.

Tableau 23 : Quelques trajectoires résidentielles ouagalaises marquées par l'accèsion à la propriété

Trajectoire résidentielle de Martin (n°6), 30 ans, 4 étapes résidentielles centrifuges (centre vers périphérie)	Né à Ouagadougou au quartier Gounghin situé dans le péricentre Ouest, après avoir vécu dans le logement parental dans ce quartier, il décide d'être autonome puis se marie. Lorsqu'il souhaite vivre avec sa femme il va dans le locatif au quartier Larlé, dans une maison divisée en chambres-salons, où il occupait une chambre-salon simple et sans plafond, en payant 10 000 FCFA. Ils y passent 2 ans, puis déménage à Nonssin où il reste 3 ans en payant 15 000 FCFA de loyer pour une chambre-salon simple, plafonnée cette fois. Ils déménagent ensuite à Watinoma, où ils vivent depuis une année comme propriétaire. « <i>On ne se plaint pas trop, ça va dans l'ensemble, sauf le problème d'eau et de route. Moi je me débrouillais ce n'est pas comme maintenant ou madame fait quelque chose, lorsqu'on était à Larlé et à Nonssin, elle ne faisait rien</i> ».
Trajectoire résidentielle de Patrice (n°16), 32 ans, 7 étapes résidentielles centrifuges (centre vers périphérie)	Né à Nobéré, dans la région du Centre-Sud, il habite au quartier Zongo. Lorsqu'il est arrivé à Ouaga en 1992, il exerçait de petites activités pour le compte de patrons informels, surtout dans la vente de galettes, comme vendeur ambulant, comme tablier, avant d'ouvrir son commerce actuel de vente de téléphone portable. Il a migré entre son village et Ouagadougou avant de partir en RCI puis de revenir à Ouagadougou, toujours en passant par son village. Ses étapes résidentielles dans la ville sont Bilbalogho, où il était hébergé et travaillait pour un patron. Après 1 an il a quitté son patron et est parti au quartier Paspanga où il a passé 2 ans chez un autre patron. Il a déménagé au quartier Koulouba, toujours en centre-ville, où il a passé 1 an avant de rejoindre le quartier Zongo, afin d'accéder à la propriété d'un logement où il réside depuis plus de 10 ans. Dans un premier temps il a été hébergé par sa grande sœur puis chez ses patrons avant d'être autonome. Par l'intermédiaire de son beau-père il a acheté une parcelle à un propriétaire terrien à 100 000 FCFA. Le quartier de Zongo, situé en périphérie, est un quartier non-loti construit essentiellement en banco.
Trajectoire résidentielle de Kassoum (n°45), 34 ans, 2 étapes résidentielles (péricentre vers périphérie)	Né à Bobo-Dioulasso, dans la région des Hauts-Bassins. Il arrive à Ouagadougou en 2000. Il a 2 étapes résidentielles : 5 ans au quartier Zogona et 10 ans à Djocofè. Arrivé à Ouagadougou, il s'installe dans le quartier Zogona situé dans la zone péricentre où il mène son activité de mécanique moto avant de déménager dans le quartier non-loti de Djicofè où il habite actuellement. Il est propriétaire d'un logement chambre-salon de 20 tôles constitué de 2 pièces, d'une superficie d'environ 250 m ² . Il a acheté le terrain auprès des propriétaires terriens à 50 000 FCFA.

Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

6.3.2. Des trajectoires résidentielles marquées par les études

Dans de nombreux cas, les trajectoires ou les étapes résidentielles sont engendrées par les études. Nos résultats montrent que de nombreux jeunes bacheliers ou élèves du secondaire rejoignent Ouagadougou pour poursuivre leurs études à l'Université ou encore dans les Lycées et collèges, soit volontairement, soit à cause d'un déménagement de leurs parents, soit de manière conjoncturelle, comme le cas de la crise ivoirienne, source de nombreux déplacements forcés. C'est le cas de Donald (n°28) et de Richard (n°29), respectivement 19 et 21 ans, venus d'Abidjan à la suite de la crise post-électorale pour poursuivre les études au collège. On enregistre également comme motifs des trajectoires résidentielles le rapprochement de l'université de Ouagadougou, dû à la grande distance entre le logement et l'université. Les universités publiques sont localisées dans le péricentre de la ville, comme l'université Ouaga I Joseph Ki Zerbo et l'université Ouaga II, qui pour l'instant est dans les locaux du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou. Quant aux universités privées, elles sont situées dans le péricentre et dans les quartiers périphériques. C'est le cas de l'Université Catholique de Saaba. Le tableau suivant montre quelques étapes résidentielles liées au motif d'étude.

Tableau 24: Quelques exemples de trajectoires résidentielles liées aux études

<p>Trajectoire résidentielle de Fanta (n°44), 25 ans, 5 étapes résidentielles (périphérie vers péricentre)</p>	<p>Elle est née en Côte d'Ivoire, et est arrivée à Ouaga en 2010. C'est en 2014 qu'elle arrive dans le logement enquêté. Elle a effectué au total 4 déménagements, son parcours résidentiel est le suivant : de la Côte d'Ivoire elle s'installe chez son oncle à Tampouy où elle a passé 1 an avant de se rapprocher de l'université de Ouagadougou située à environ 12 km du quartier Tampouy et 15 km du logement de son oncle où elle était logée gratuitement. Et c'est à Wemtenga qu'elle s'installe en 2011 où elle a passé 6 mois. Elle était en colocation dans une chambre-salon avec une de ses camarades et payaient 15 000 FCFA comme frais de location. Elle est partie suite à de différends. Elle a déménagé dans le même quartier où elle passe 1 an et demi toujours en colocation avec une autre camarade, le loyer était de 7 500 FCFA pour une entrée-couché. A l'issue de querelles, elle déménage à Zogona, un quartier voisin du précédent où elle passe 3 ans cette fois seule avec un loyer de de 12 500 FCFA. Afin de se rapprocher de l'école où elle faisait la vacation. Elle déménage à Toukin un quartier non-loti situé au Nord de la ville de Ouagadougou. Elle y vit depuis maintenant 1 an dans un logement 1 pièce avec un loyer de 5 000 FCFA.</p>
<p>Trajectoire résidentielle de Youba (n°38), 22 ans, 2 étapes résidentielles (périphérie vers périphérie)</p>	<p>Youba est arrivé à Ouaga en 2005 d'Abidjan et dans le logement en 2013, afin de poursuivre ses études. Il est étudiant en droit, il est dans le logement depuis 2 ans, dans le quartier Karpala, 2 ans. Hébergé dans un premier temps, à Nagrin par son oncle, ce quartier étant loin de l'Université Ouaga2 (environ 20 km) dont le site principal est au SIAO, où il prend ses cours de Droit. Il décide de déménager pour être plus proche du SIAO. En colocation avec 2 de ses amis tous étudiants dans le quartier de Karpala voisin de celui qui abrite le site du SIAO. Le coût du loyer est de 20 000 FCFA. C'est une chambre-salon (F2, 2 pièces).</p>
<p>Trajectoire résidentielle de Issaka (n°51), 28 ans, 5 étapes résidentielles centrifuges (centre vers périphérie)</p>	<p>Né à Banfora au Burkina Faso, il est arrivé à Ouaga en 2008 après avoir été admis à son BAC. Il a effectué au total 5 étapes résidentielles, son parcours résidentiel est le suivant. Il s'installe chez des amis à Dapoya après 1 an il décide de se rapprocher davantage de l'université de Ouagadougou située à environ 6 km du quartier de son logement au quartier Dapoya. Il s'installe alors dans le quartier Kalgodin en 2009 à 4 km de l'université, dans le logement d'un de ses frères qui avait entre-temps trouvé un studio pour son séjour lorsqu'il était de passage à Ouagadougou. Le loyer était 7 000 FCFA, pris en charge par son frère. Après avoir effectué 2 ans dans ce quartier, il déménage à Wayalgin avec 1 ami dans 1 chambre-salon à la suite de mésententes avec son frère situé à environ 8 km de l'université. De à il aménage à Tanghin en 2012 en location dans une chambre-salon à 20 000 FCFA, pour des raisons de finance, il ne fait qu'1 an dans ce quartier avant de rejoindre le quartier non-loti de Polesgo une chambre-salon où il y vit actuellement en location, un non-loti situé en périphérie Nord de la ville où le loyer lui coûte 10 000 FCFA le mois.</p>

Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

6.3.3. Des trajectoires résidentielles marquées par les évènements familiaux et sociaux

Selon Authier *et al.* (2010 : 27) « *La prise en compte des relations familiales s'est révélée indispensable à la compréhension des trajectoires résidentielles : par des flux patrimoniaux et de socialisation* ». Le rapport entre famille et lieu de résidence est indispensable pour comprendre les trajectoires. Cette assertion se confirme dans le cadre de nos travaux. Les étapes résidentielles des jeunes adultes ouagalais et les logiques sociales se résument en premier lieu au mariage. Il y a également le réseau social à travers la famille, les amis et l'environnement social. Le rapprochement du groupe familial exerce par exemple une forte influence. A l'inverse, les querelles entre locataires contribuent souvent au déménagement. Le tableau suivant présente quelques illustrations de l'impact du mariage sur la trajectoire résidentielle.

Tableau 25: Quelques trajectoires résidentielles liées aux évènements familiaux (mariage)

Trajectoire résidentielle de Binaté (n°18), 25 ans, 3 étapes résidentielles centripète (centre vers centre)	Binta, est arrivée à Ouagadougou en 2013 de Gorom Gorom pour raison de mariage. Elle a 3 étapes résidentielles et a passé une année à Bilbalogho, dans sa belle-famille avant de rejoindre son mari à Saint Léon où elle y vit depuis maintenant 2 ans en location 10 000 FCFA dans 1 entrée-couché (chambre uniquement (F1), situé dans une cour commune au centre de la ville de Ouagadougou.
Trajectoire résidentielle de Christine (n°42), 23 ans, 2 étapes résidentielles centrifuges (péricentre vers périphérie)	Née à Ouagadougou en 1992, elle habitait le quartier de la zone 1, avec ses parents et ses 4 frères et sœurs dans 2 chambres-salon (F3). Elle rejoint son conjoint toujours dans le même quartier mais dans la zone non-lotie, dans 1 chambre-salon de 20 tôles constituée de 2 pièces, d'une superficie d'environ 250 m ² . Après l'achat d'une parcelle et la construction en 2013, le couple déménage dans le quartier Saaba situé à la périphérie Est de la ville Ouagadougou, où elle vit actuellement.
Trajectoire résidentielle de Fatima(n°55), 25 ans, 2 étapes résidentielles centrifuge (péricentre vers périphérie)	Fatima 23 ans est née à Ouagadougou au quartier de Gounghin en 1990 où elle vivait avec ses parents et ses frères et sœurs dans une cour familiale jusqu'à son mariage qui l'a conduite au quartier non-loti appelé Tengandogo ou Simontenga, en 2009 quartier populaire construit en banco situé en périphérie Sud sur l'axe Ouaga Léo. Non-loti avec son conjoint et ses enfants, une chambre de 8 tôles, constituée d'une pièce et d'une superficie d'environ 64 m ² .

Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

6.3.4. Des trajectoires résidentielles marquées par le travail

Les motifs soutenant les trajectoires résidentielles liées au travail sont surtout le lieu d'affectation et le rapprochement du lieu de travail. Nos observations sur ce dernier facteur corroborent les résultats de nombreux travaux antérieurs : Baccaini, 2002 ; Levy et Dureau, 2002 ; Levy (2003) ; Authier (2010) ; Kouadio, 2010 ; Agoma, (2014).

Selon Taffin (1987), parmi les facteurs qui expliquent habituellement la mobilité résidentielle (l'âge, le revenu, le niveau de formation, la structure familiale et les caractéristiques du logement), une des principales causes de déménagement est liée à l'emploi. Authier et *al.* (2010 : 20) ont également identifié le rôle du travail comme paramètre important dans la typologie des trajectoires résidentielles. Plusieurs résultats de recherches corroborent ces résultats (Agoma, 2014 ; Le roux, 2015). Selon ces auteurs, la mobilité résidentielle varie aussi en fonction de la situation des ménages vis-à-vis de l'emploi. Ainsi, nombreux sont les déménagements de longue ou de courte distance qui sont effectués pour des raisons de travail, il en est de même pour les chômeurs en quête d'emploi.

A Ouagadougou, on constate que l'emploi se concentre plus au centre-ville, d'où les mouvements centripètes, comme c'est le cas de Lassine, 24 ans, dont la trajectoire est décrite dans le tableau ci-dessous, ou celui de Patrice, 33 ans, qui s'est d'abord rendu à Ouagadougou notamment dans le centre-ville à Dapoya avant de déménager dans le quartier de Zongo où il a acheté une parcelle, afin d'être propriétaire.

On voit également de nombreuses jeunes filles migrer des provinces vers Ouagadougou à la recherche de travail, comme c'est le cas de Jeanne et Marina, 18 ans. Elles font partie de ces jeunes qui viennent pour obtenir un travail de fille de ménage dans les familles aisées ou de classes

moyennes, mais aussi dans les bars et maquis de la ville. Elles se trouvent aussi bien dans les zones périphériques, au péricentre ou en centre-ville, là où le besoin existe du fait d'une présence de la classe moyenne. Ce phénomène a aussi été montré à Abidjan par Kouadio (2010), qui a analysé les trajectoires du personnel domestique féminin à travers les types de logement, la localisation des domiciles, le statut d'occupation des logements. Les motifs de la recherche de travail non-qualifié expliquent leur présence dans le secteur. Le tableau suivant présente quelques trajectoires résidentielles liées au travail.

Tableau 26 : Quelques trajectoires résidentielles des jeunes adultes liées au travail

Trajectoire résidentielle de Marina (n°65), 18 ans, 2 étapes résidentielles (Péricentre vers périphérie)	Marina est née à Kassoum, dans la région de la Boucle du Mouhoun, elle est arrivée à Ouagadougou en 2014, pour chercher du travail comme fille de ménage. A son arrivée, elle a fut accueillie par une connaissance du même village qu'elle, c'est par l'intermédiaire de cette personne qu'elle a obtenu ce travail. Après avoir passé quelques jours, elle rejoint le logement de travail. Hébergée chez son parton au quartier de Tampouy. Elle ne paie pas de loyer. Son travail consiste a effectué les tâches domestiques de la famille.
Trajectoire résidentielle de Lassine (n°23), 24 ans, 6 étapes résidentielles (périphérie vers centre puis vers périphérie)	Né à Manga, il est venu à Ouagadougou en 2010 pour chercher du travail. Son premier quartier était Karpala en périphérie Sud-est de la ville, parce qu'il avait le fils de mon grand-père qui y habitait et avait une quincaillerie dans laquelle il travaillait. Il dormait dans une annexe du logement principal. Après 1 an 2 mois, il est parti pour liquidation du magasin. Il s'est trouvé un autre patron, un commerçant d'article divers au marché de Sankariaré (marché), au quartier Dapoya il y fait 1 ans en 2002, et dormais dans le magasin au sein du marché parce qu'il était en même temps utilisé comme gardien, il n'était pas bien payé, et décide d'aller faire autre chose. Il rejoint le quartier de la Patte d'Oie en 2003, chez une dame, sa patronne où il vendait de l'eau. Il dormait dans un studio de 8 tôles, avec d'autres employés. Il y a fait 4 ans là-bas. Il rejoint Nagrin en 2007 sur proposition d'un monsieur à Nagrin pour qui, il travaillait. Charretier, il ramassait du sable dans la zone Sud de Ouaga 2000 qu'il stockait pour vendre. Payé (4 000 FCFA le mois) après 3 ans il décide de faire autre chose. Il change de travail devient maçon et s'installe à Tengandogo d'abord hébergé chez un ami, puis en location un entrée-couché dans le non-loti de Tengandogo avec 3 500 FCFA le loyer.

Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

6.3.5. La logique spatiale des trajectoires résidentielles des jeunes adultes à l'intérieur de l'espace ouagalais

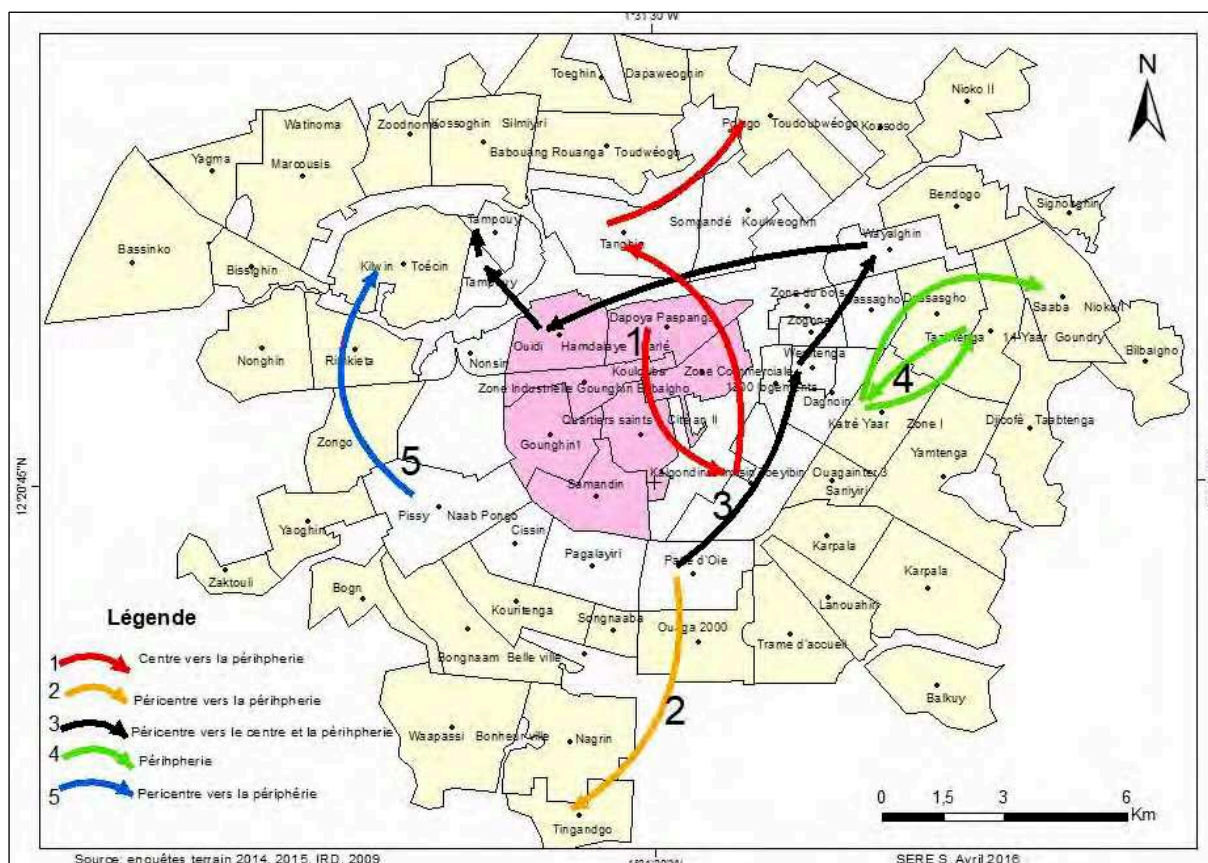
Intéressons-nous à présent à la dimension spatiale des trajectoires résidentielles des jeunes adultes au sein du territoire ouagalais. Ces trajectoires sont dans l'ensemble centrifuges, orientées vers les quartiers périphériques de Ouagadougou. Le découpage de la ville en 3 zones sur la carte ci-dessous, à savoir le centre-ville en rose, le péricentre en blanc et la périphérie en jaune, permet de cerner les directions qui se dégagent de nos entretiens auprès des jeunes adultes. Ainsi, nous distinguons 7 typologies directionnelles qui sont :

- 1) les mouvements du centre vers la périphérie: ils correspondent aux personnes dont la trajectoire est orientée vers l'obtention de parcelles dans les quartiers non-lotés. Ils concernent également les personnes désirant obtenir un logement dans les quartiers périphériques lotés, où le coût du locatif est très abordable ;

- 2) les personnes dont la mobilité résidentielle s'effectue toujours au centre-ville. Le plus souvent, elle est liée à une activité de prestation de service, ou à un réseau social auquel on est attaché ;
- 3) les mouvements du centre vers le péricentre: l'objectif est d'obtenir un logement à moindre coût que celui du centre-ville, où proche d'un emploi ;
- 4) les mouvements du péricentre vers le péricentre : ils concernent les personnes dont la mobilité résidentielle s'effectue toujours dans le péricentre dans un rayon proche du centre-ville, non loin des zones de service, des bonnes écoles et des universités. Le plus souvent, ils sont liés à un emploi, ou à un réseau social bien développé ;
- 5) les mouvements du péricentre vers la périphérie: l'objectif est l'obtention d'une parcelle dans les quartiers non-lotis mais également, l'obtention d'un logement dans les quartiers périphériques lotis où le locatif est à des coûts très abordables;
- 6) les mouvements de la périphérie vers la périphérie: ils concernent les personnes qui ont pour objectif l'obtention de parcelles dans les quartiers non-lotis mais aussi, l'obtention d'un logement dans les quartiers lotis où le locatif est abordable.
- 7) les mouvements de la périphérie vers le péricentre : ils concernent les personnes désirant se rapprocher du centre-ville, des bonnes écoles, des universités ou des emplois.

Ainsi les trajectoires dominantes se dirigent globalement du centre vers la périphérie. En témoignent ci-dessous les cas de trajectoires résidentielles sélectionnées auprès de 5 jeunes adultes interviewés dans le cadre de notre enquête. Ainsi, l'on remarque que les mobilités résidentielles s'effectuent principalement entre zones périphériques, entre zones loties et non-loties. Elles s'effectuent du péricentre vers les zones périphériques, uniquement entre le péricentre et des quartiers du centre-ville vers les quartiers du péricentre ou de la périphérie comme l'indique la carte ci-dessous.

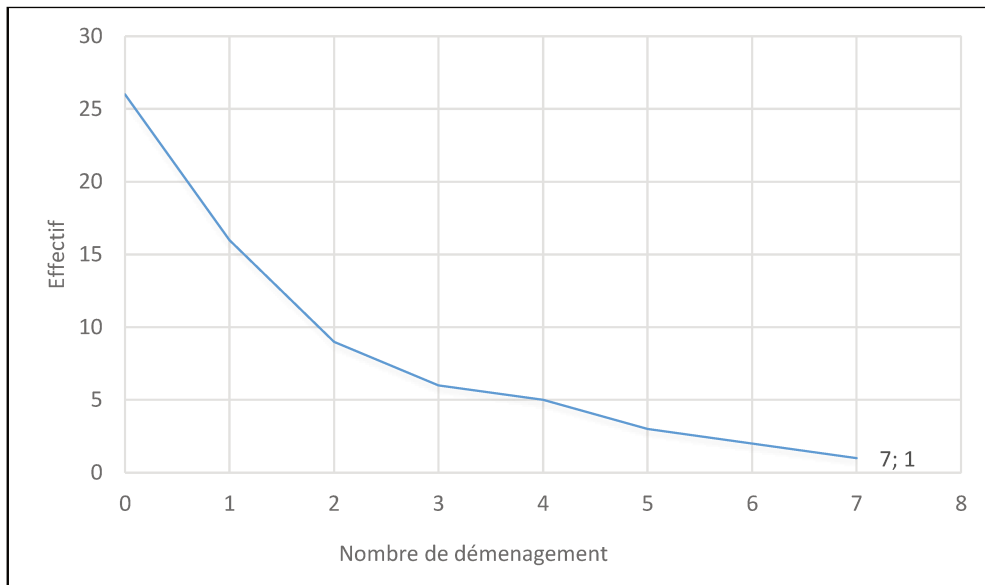
Carte 25 : Trajectoire résidentielle centrifuges des jeunes ouagalais



La carte présente différentes trajectoires résidentielles. Ces trajectoires identifiées sont orientées principalement vers la périphérie de la ville. On observe ainsi des trajectoires allant du centre-ville vers la périphérie (trajectoire 1), des trajectoires de la zone péricentre vers la périphérie (trajectoire 2 et 5) mais aussi au sein de la zone péricentre (trajectoire 3). On note des trajectoires présentes uniquement dans la zone périphérique (trajectoire 4).

Les différentes étapes des trajectoires résidentielles correspondent à des déménagements. Le graphique ci-dessous montre que le nombre de déménagements des jeunes adultes ouagalais varie en fonction du nombre de personnes. En effet, il ressort que, plus le nombre de déménagement est important, l'effectif de personnes impliquées est réduit.

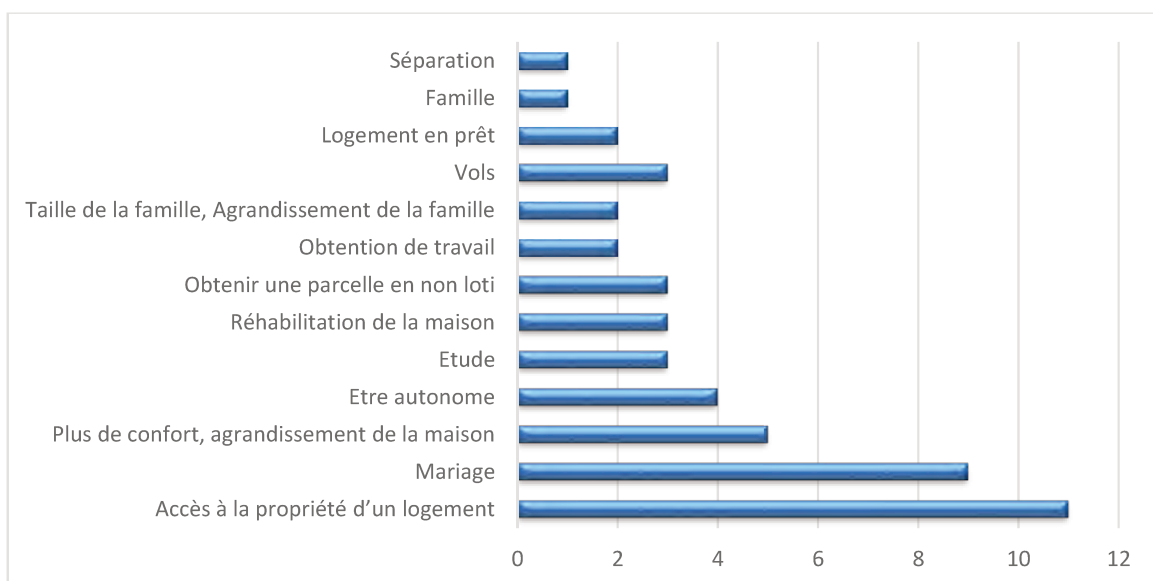
Graphique 45 : Nombre de déménagements effectués par jeunes adultes



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Les enquêtés déclarent qu'ils déménagent le plus souvent par contrainte, car non seulement le changement est difficile, il brise des habitudes et engendre un perpétuel recommencement sur plusieurs plans : économique et surtout social. Sur la question du social, Tillard et Rurka, (2013 :80) confirment cela en précisant que : « le déménagement met en péril des réseaux sociaux (voisins, familles, amis), auprès de qui les parents pouvaient trouver du soutien. Cependant, ce dernier élément joue de manière opposée selon que le déménagement permet à la famille de se rapprocher de sa parentèle ou nécessite de s'en éloigner ». Plusieurs raisons sont à l'origine des changements de résidence ou déménagement. Il ressort de nos entretiens que certains sont volontaires alors que d'autres ne le sont pas.

Graphique 46 : Motifs du dernier déménagement des jeunes adultes



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Figure 10: Nuage de mots des mots-clés sur les motifs de déménagement des jeunes adultes enquêtés à Ouagadougou en 2015



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Les deux figures ci-dessus permettent d'analyser les mots-clés issus du discours des jeunes ouagalais interrogés. Parmi les motifs du dernier déménagement effectué, l'accès à la propriété vient en première position, suivi du mariage, du confort, de l'autonomie, des études, de l'accès à une parcelle en non-loti, et puis d'autres éléments également centraux dans le discours des jeunes adultes. On remarque que le prêt d'un logement (usufruit) ou les séparations familiales ressortent moins dans le discours.

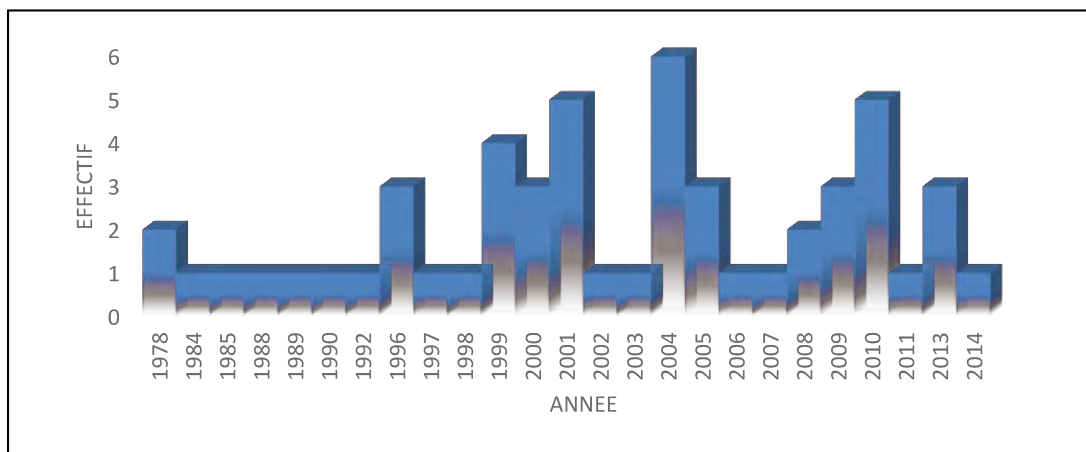
6.4. L'effet de l'origine migratoire sur les trajectoires résidentielles

Cette section analyse le parcours résidentiel des migrants, selon les motivations l'année d'arrivée à Ouagadougou. Puis elle propose une synthèse des parcours résidentiels des migrants.

6.4.1. Année d'arrivée des jeunes adultes à Ouagadougou

Les zones urbaines et surtout la capitale, Ouagadougou, ont toujours fait l'objet d'attraction des jeunes issus du reste du pays (Ouédraogo, Piché, 2007 ; Boyer et al 2009, Séré, 2011). Les années 1999, 2001, 2004 et 2010 sont celles où sont arrivés la majorité des jeunes migrants durée de vie que nous avons enquêtés à Ouagadougou. Ces résultats concernent aussi bien les migrants internes qu'internationaux.

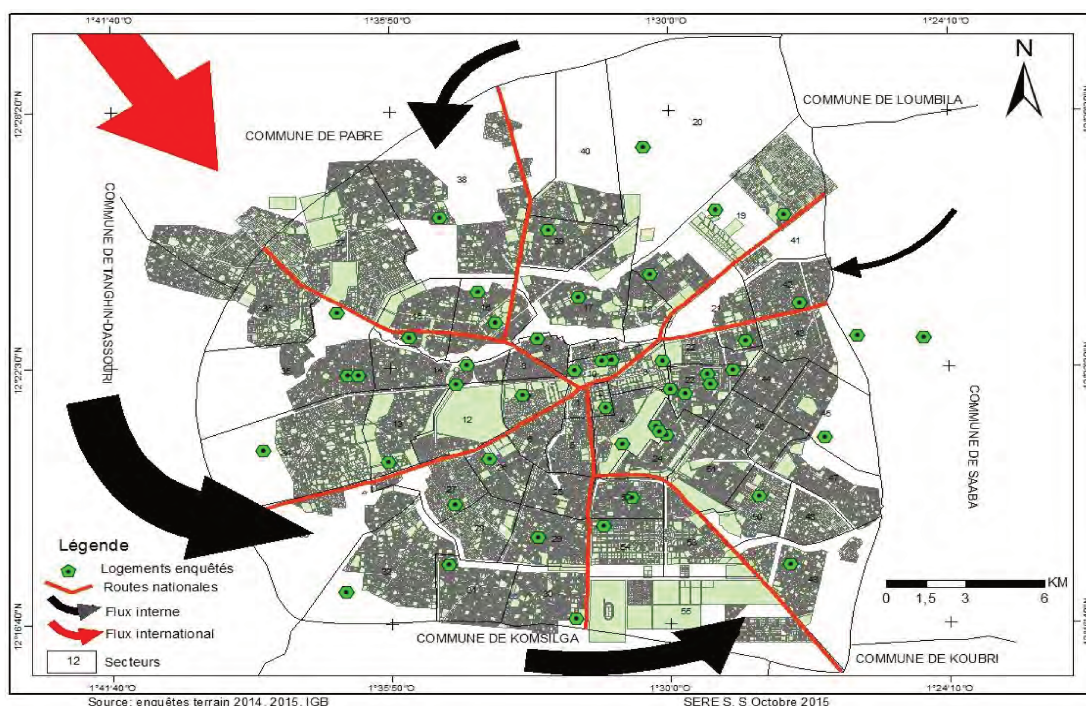
Graphique 47 : Année d'arrivée des jeunes adultes nés hors de Ouagadougou



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

A l'observation du graphique ci-dessus, qui montre les années d'arrivée des jeunes adultes nés hors de Ouagadougou, on constate une faiblesse des effectifs arrivés avant 1999, ce qui peut s'expliquer par un effet générationnel : les jeunes arrivés avant cette date avaient pour beaucoup, passé les 40 ans au moment de l'enquête (2014-2015). A partir cette date, on peut percevoir les effets de la décennie de la crise ivoirienne (1999-2010), avec notamment un pic en 2004. Il est possible que cette courbe dénote aussi un effet de la crise militaire qu'a connu le Burkina Faso en 2010-2011. Situé au centre du pays, la position de Ouagadougou facilite les déplacements vers elle. On enregistre ainsi plusieurs flux vers la capitale suivant les quatre points cardinaux.

Carte 26 : Flux migratoire vers Ouagadougou



L'analyse de la carte montre que la RN1 facilite l'entrée par l'Ouest, RN2 et 3 par le Nord, la RN4 par l'Est et les RN5 et 6 par le Sud. Les flux vers la ville de Ouagadougou sont importants à

l'entrée l'Ouest, Nord et Sud. Les migrants internationaux notamment ceux venant de la Côte d'Ivoire accèdent principalement par l'Ouest, comme le montre la carte ci-dessous. Des résultats émanent de nos entretiens, il ressort que les immigrants accèdent plus à la ville par l'entrée Ouest. Les quartiers et arrondissements d'accueil sont Zone1, Taabtenga, Djicofè, dans l'arrondissement 10 ; Nioko 2 dans l'arrondissement 4. Les quartiers de Zongo, Bissighin, Kilwin et Tampouy situé respectivement dans l'arrondissement 8, 9 et 3. Ainsi, que les quartiers situés au Sud de la Ville Tengadogo ; Nagrin. Quels sont alors les motifs des migrations vers capitale ouagalaise ?

6.4.2. Motifs des migrations vers Ouagadougou par les jeunes adultes

Plusieurs raisons sont évoquées par les jeunes adultes pour justifier leur migration vers la capitale. Il ressort de nos entretiens que les principaux motifs invoqués par les jeunes pour venir s'installer à Ouagadougou sont la famille, le travail et les études.

Ainsi, les jeunes adultes qui migrent à Ouagadougou expliquent leur arrivée principalement par des besoins de formations après le Baccalauréat et l'absence d'université dans leur région d'origine ; ce qui les a conduits à Ouagadougou. C'est le cas de Fanta (n°44) et Yacine (n°4), 25 ans, venus de la Côte d'Ivoire et de Bobo-Dioulasso pour poursuivre les études dans la capitale. La recherche d'un travail est surtout évoquée par les jeunes n'ayant aucun niveau scolaire. Après les travaux champêtres, ils se dirigent vers la capitale pour trouver de quoi s'occuper, surtout dans le secteur informel, comme le raconte Kassoum (n°45), 34 ans, venu de Bobo-Dioulasso en 2000 : « *Je suis venu à Ouagadougou ça fait maintenant 14 ans. Je suis venu m'installer et travailler, parce que c'est là-bas que j'ai appris le métier et je ne voulais pas rester là-bas, automatiquement c'est Ouagadougou qui m'a intéressé parce que tout le monde fuit pour venir à Ouagadougou, ça veut dire qu'ici l'argent circule, ici ça va mieux qu'à Bobo-Dioulasso, c'est pour cela que je suis venu ici.* »

Siaka (n°11), 32 ans, venu de Ziniaré en 2011, évoque les mêmes raisons : « *Je suis venu à Ouagadougou, je l'ai déjà dit, je voulais chercher du travail, afin de vivre avec ma femme. Mais lorsque je suis venu j'ai cherché en vain du travail et finalement c'est le poste de vigile que j'ai obtenu. C'était en 2011.* »

Les raisons sociales occupent également une place importante, à savoir les mariages, la santé, la vieillesse, comme le précise Binaté (n°18), 25 ans venue de Gorom Gorom pour rejoindre son mari. « *C'est le mariage qui m'a conduite à Ouagadougou, je suis venue rejoindre mon mari ici* » Il en est de même pour Ginette, arrivée en 2004 pour raison de mariage.

Quant aux jeunes migrants internationaux, ils expliquent leur présence par un besoin de rejoindre l'université après le Bac. Certains sont de retour après un séjour passé à l'extérieur. On note

également que la venue de certains a été causée par la crise ivoirienne. Par contre, à l'exception des jeunes qui viennent pour les études et les questions sociales, peu de jeunes migrants internationaux évoquent la question de travail comme motif de leur présence à Ouagadougou.

Figure 11: Motifs des migrations des jeunes adultes à Ouagadougou



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Ces motivations ont été confirmées par plusieurs travaux antérieurs sur les migrations urbaines de manière générale et sur le cas spécifique des migrations à Ouagadougou (Zourkaleini, Piché 2007 ; Dabiré, 2001 ; Beauchemin *et al.*, 2004 ; Ouédraogo et Piché, 2007 ; Boyer *et al.*, 2009 ; Guengan, 2009 ; Kabbanji *et al.*, 2007 ; Séré, 2011). En effet, selon ces études, les migrations urbaines sont de plusieurs ordres dont l'exode rural, les migrations internationales vers les villes et les migrations interurbaines. Ainsi, les migrations vers les villes sont motivées par plusieurs facteurs : économiques, naturels et politiques, ainsi que sociaux. La migration en ville entraîne une croissance urbaine et par conséquent de nombreuses contraintes qui peuvent difficilement être résolues par des politiques urbaines et avec les outils de la planification urbaine.

Une fois arrivée en ville, les jeunes adoptent plusieurs types de stratégies d'insertion résidentielle et professionnelle. Selon, Dureau, 1985 ; Ouédraogo, 1987 ; Piché *et al.*, 2000 ; Ouédraogo et Pichet, 2007, l'insertion peut se décomposer en plusieurs modalités en fonction du domaine sur lequel elle se porte : insertion professionnelle et insertion sociale.

Les facteurs économiques représentent l'une des raisons essentielles des départs en migration (Fall, 1987 ; Bocquier *et al.*, 2000 ; Ouédraogo, 2002 ; Ouédraogo et Pichet, 2007 ; Lejeune, 2007 ; Guillot, 2007...). Selon la plupart des études (Todaro et Harris, 1970 ; Lututala, 1995 ; Pott, 1997 ; etc.) le travail reste la principale motivation des départs à l'émigration.

Les facteurs sociaux occupent également une part importante dans les déterminants de la migration. En effet, ces facteurs qui sont entre autres les exigences familiales, les études, l'attraction de la ville... sont évoqués dans plusieurs études (Antoine *et al.*, 1992 ; Fall, 1987 ; Ndione *et al.*, 2004...).

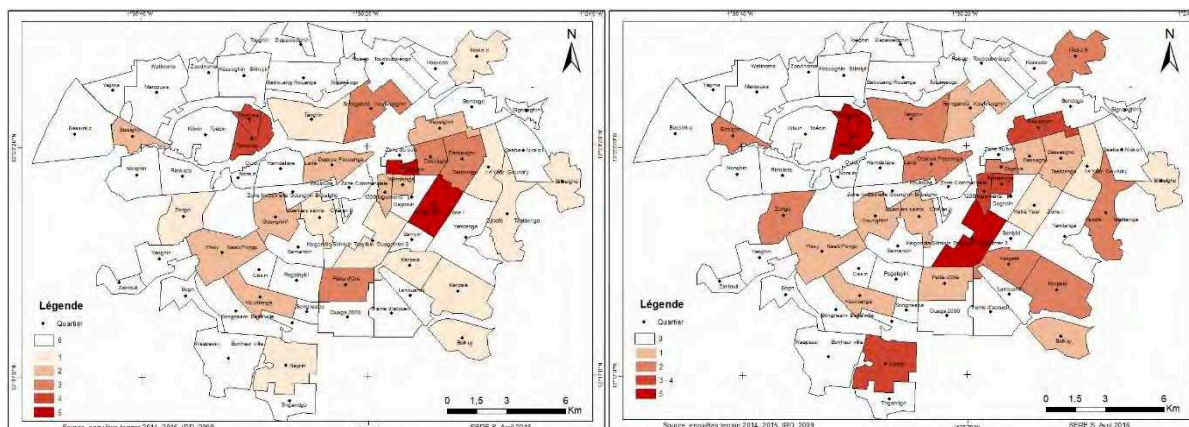
Schoumaker et *al.* (2002) ont montré l'ampleur des motifs sociaux dans les migrations vers la ville de Ouagadougou. La situation se présente comme suit : les raisons de famille viennent en première position soit environ 23 %, puis les études 17 % et la santé près de 5 %. Environ 40 % des femmes migrantes viennent à Ouagadougou pour des raisons de famille, majoritairement le mariage. Cette proportion est d'environ 5 % chez les hommes. La ville demeure selon ces chercheurs le lieu d'attraction pour les populations du pays, qu'elles résident à l'intérieur ou à l'extérieur du Burkina Faso. Beauchemin et Schoumaker (2004) évoquent les mêmes causes mais soulignent également l'équipement et les infrastructures dont disposent les deux grandes villes, notamment Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, comme autant de facteurs qui attirent les candidats à l'immigration.

Plusieurs stratégies sont développées par les migrants internationaux pour s'insérer et accéder à un logement à Ouagadougou. Ils s'insèrent notamment dans les quartiers proches de l'université : Zogona, 1200 logements, Wemtenga, Dagnoin, et dans une moindre mesure, la Zone du Bois, ainsi que les quartiers centraux de Koulouba et Paspanga. D'autres quartiers du centre historique ou du péricentre au sud comme au nord des barrages sont également concernés par ce type de migration internationale. Au cours des années 2000 à 2010, à la suite de la crise ivoirienne, nombreux sont les jeunes revenus par contrainte et qui se sont installés dans les quartiers tels que Marcoussis, Watinoma, situés au Nord de la ville, mais aussi dans les quartiers lotis centraux et péricentraux, particulièrement pour les étudiants.

Quant aux migrants internes, ils s'installent souvent en zone non-lotie, surtout les migrants qui viennent à la recherche d'un travail, le plus souvent ils ont très peu de moyens. Ils le font le plus souvent chez une connaissance, comme hébergés ou usufruitiers. Ou bien ils s'installent en zone lotie, en location, avant d'accéder à la propriété pour certains d'entre eux.

De nos résultats, il ressort que les premiers quartiers d'accueil à l'arrivée sont Katr Yaar et Zogona, Wemtenga, tous des quartiers situés à l'Est de la ville à cause principalement de l'université. Ainsi les quartiers de l'Est de la ville sont dans ce contexte la zone la plus habitée par les immigrants. Puis suivent les quartiers du Nord de la ville comme Tampouy, Tanghin, Somgandé, et aussi des quartiers comme la Patte d'Oie, Pissy, Kouritenga, Nagrin etc. Les cartes ci-dessous indiquent les premiers quartiers résidentiels à l'arrivée à Ouaga et ceux dans lesquels vivaient les jeunes au moment de l'enquête.

Carte 27 : Le quartier de résidence des jeunes adultes migrants, au moment de leur arrivée (à gauche) et au moment de l'enquête (à droite)



Le statut migratoire est une variable importante pour la compréhension des logiques résidentielles. Pour l'étudier, nous avons mis en regard de façon systématique le lieu de naissance des jeunes enquêtés avec les variables précédentes. La concentration des migrants internes dans les quartiers périphériques peut être comparée à la localisation des migrants internationaux, qui sont composés pour une très grande part de personnes nées en Côte d'Ivoire, le plus souvent d'origine Burkinabè. Les individus nés à l'étranger bénéficient de localisations plus contrastées : nombreux dans les quartiers proches de l'université, ils sont étudiants et donc attirés par la proximité de ce service. Ils se retrouvent aussi dans des quartiers semi-périphériques et dans les quartiers qui suivent l'axe de la route de Bobo-Dioulasso à l'ouest de la ville, contrairement aux migrants internes, qui sont plutôt installés en non-loti dans les périphéries.

Une dernière catégorie concerne les « non-migrants » sur la durée de vie, c'est-à-dire les individus nés à Ouagadougou, dans un quartier autre que celui où ils résidaient au moment de l'enquête. Il s'agit là de mobilités résidentielles à courte distance, à l'intérieur de la ville (même si certains ont pu connaître des étapes hors de Ouagadougou à un moment de leur parcours). Leur répartition actuelle est contrastée. Les quartiers du Nord de la ville sont assez nettement délaissés au profit de ceux du Sud, quel que soit le statut foncier de ces quartiers. Les migrants internationaux jouissent au contraire d'une localisation résidentielle assez centrale.

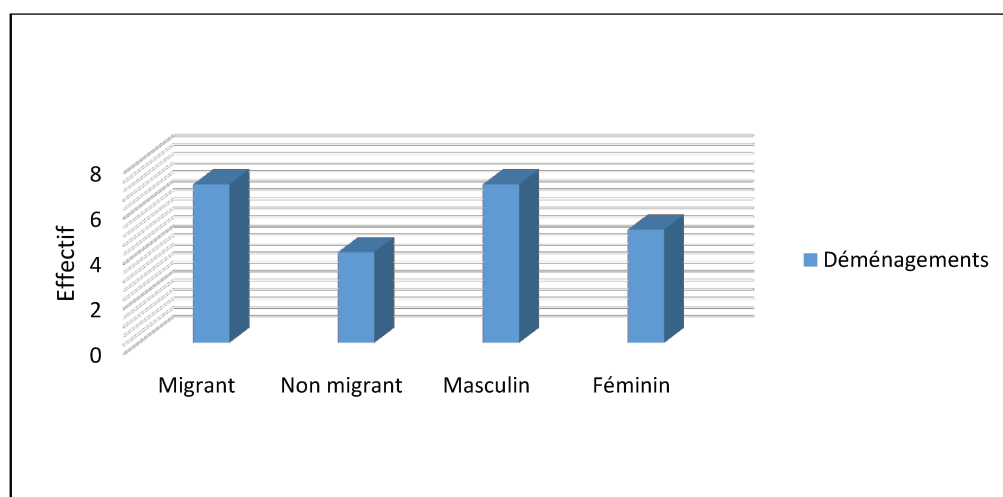
Situés au centre ou en semi-périphérie, les logements en location sont occupés pour quasiment la moitié d'entre eux par des personnes nées à l'étranger (hors Côte d'Ivoire). Ceux qui sont nés en Côte d'Ivoire sont également logés en location, pour 19,8 % d'entre eux, comparativement aux autres catégories. Souvent, les migrants internationaux ne disposent pas de réseaux familiaux et sociaux installés sur place à Ouagadougou qui leur permettraient d'accéder à un logement gratuit. Les migrants internationaux se localisent dans les parties centrales et péri-centrales. Leur importance diminue au profit des migrants internes lorsque l'on s'éloigne vers la périphérie (Boyer, 2010).

De nombreux migrants procèdent par l'achat de parcelles en zone non-lotie dans l'espoir d'être attributaires, ou pour certains par dépôt de dossier dans l'optique d'obtenir une parcelle à l'issue d'une opération de lotissement, en vue d'être propriétaires. Les jeunes garçons travaillant dans l'informel sont les plus concernés par cette situation. Quant à ceux qui sont en location ou en situation de prêt ou d'hébergement, ils s'installent dans un quartier puis ils déménagent en fonction de l'évolution de leur situation sociale, de leurs activités, ou de l'augmentation du loyer. Il ressort que les migrants durés de vie ont plus d'étapes résidentielles que les jeunes adultes nés à Ouagadougou. Ainsi, le plus grand nombre d'étapes résidentielles (7) est à l'actif d'un migrant contre 4 étapes maximum chez les non migrants.

Nous pouvons citer les exemples, comme jeunes adultes nés hors de Ouagadougou, de Lassine (n°23), 24 ans, 6 étapes résidentielles ; de Patrice (n°16), 32 ans, 7 étapes résidentielles ; Denis (n°5), 33 ans, 3 étapes résidentielles ; Fanta (n°44), 25 ans, 5 étapes résidentielles ; ou encore Issiaka (n°51), 28 ans, 5 étapes résidentielles.

On constate également que globalement, les garçons ont plus d'étapes résidentielles que les filles. En effet, les hommes ont connu 7 étapes en moyenne dans leur parcours, contre 5 pour les femmes. Cet effet de genre se retrouve également chez les jeunes adultes nés à Ouagadougou : ceux de sexe masculin enregistrent plus d'étapes résidentielles (6) que celles de sexe féminin (4). Il ressort que les natifs de la ville de Ouagadougou déménagent peu. Leur mobilité résidentielle est faible. Ainsi concernant les déménagements effectués, il ressort que les jeunes adultes enquêtés n'ayant effectué aucun déménagement sont les natifs de Ouagadougou. C'est le cas d'Irène (n°61), 25 ans ; de Fabien (n°14), 23 ans, tous deux étudiants ; de Issouf (n°20), 36 ans, commerçant ; ou encore de Madi (n°36), 24 ans, mécanicien moto.

Graphique 48 : Nombre de déménagements effectués par les jeunes migrants à Ouagadougou en 2015



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

6.5. En guise de synthèse : les parcours résidentiels types des jeunes adultes à Ouagadougou

Suivant une trajectoire type qui conduirait du logement parental à l'accession à la propriété, on peut distinguer trois grandes étapes qui marquent la trajectoire résidentielle des jeunes ouagalais dans le processus de décohabitation et d'autonomisation résidentielle, à savoir : l'hébergement, la location et la propriété, comme l'indique la figure ci-dessous.

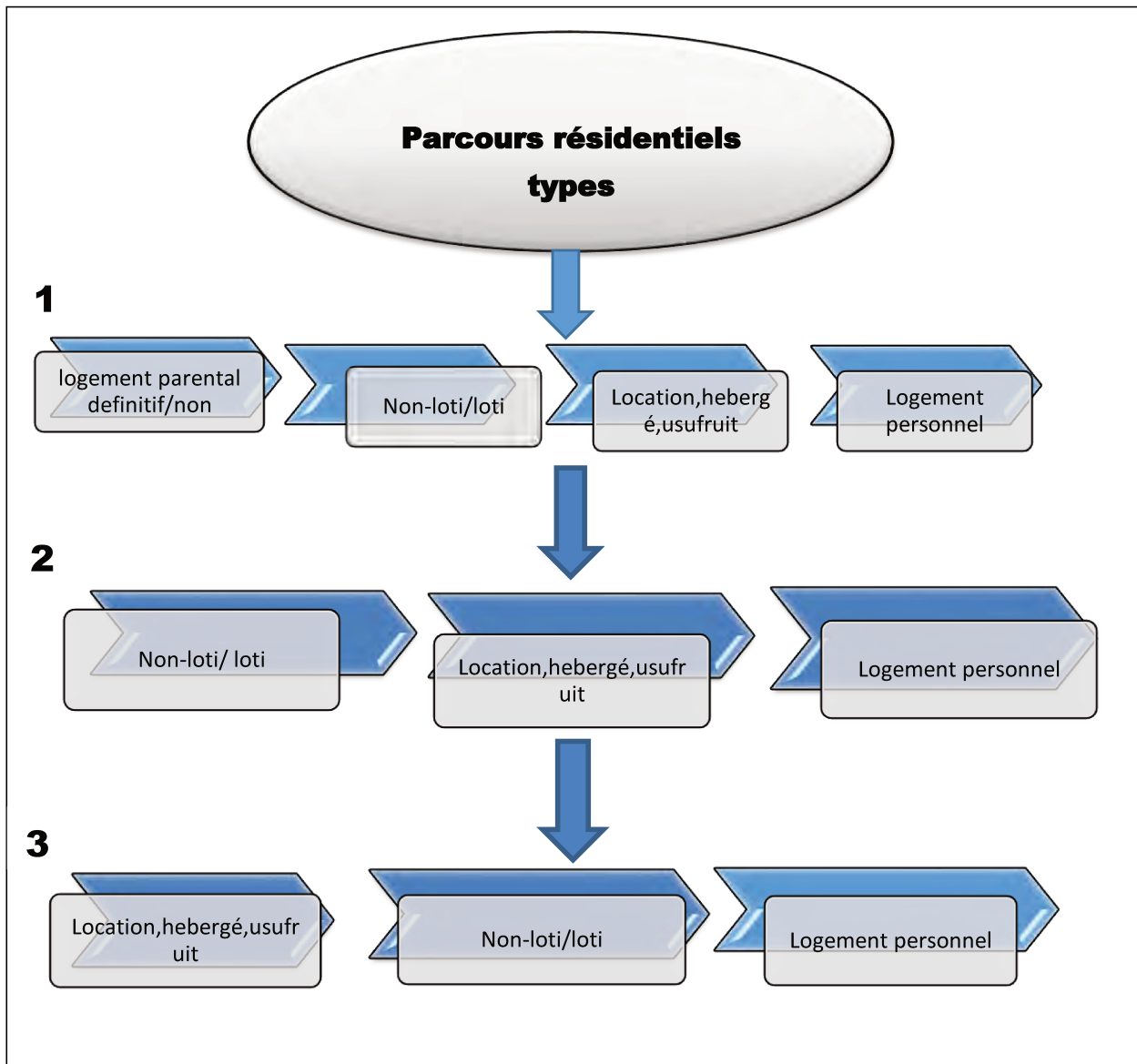
Figure 12: Etapes clés du parcours résidentiel des jeunes adultes ouagalais lors de la sortie du domicile parental



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

La première étape, celle de l'hébergement, se matérialise soit chez un tiers ou un usufruitier ou encore dans le logement familial, lorsque l'on est considéré comme un héritier. Ensuite intervient l'étape de l'autonomie ou de l'indépendance, qui se matérialise par le détachement des jeunes du cocon familial, cette étape transitoire passe le plus souvent par une phase de location, même si certains jeunes ont l'opportunité de passer directement du logement parental au statut de propriétaire. Il ressort de nos enquêtes que seuls les jeunes nés et ayant leur famille à Ouagadougou au moment de l'enquête ont cette opportunité. Ce n'est pas le cas des jeunes venus des provinces et de la Côte d'Ivoire. La description des trajectoires résidentielles a permis d'établir une typologie des parcours résidentiels qui se résume à travers le graphique suivant.

Figure 13: Parcours résidentiels types des jeunes adultes ouagalais



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

On distingue trois types de parcours résidentiels des jeunes, à partir des différents facteurs que sont le lieu de naissance, la localisation résidentielle et le statut d'occupation.

Premier parcours type : il concerne les natifs de Ouagadougou. Il y a ceux qui cohabitent dans le logement parental et qui restent dans le logement parental même au-delà de l'âge adulte, après leur mise en union, et ceux qui décohabitent pour assumer leur autonomie résidentielle, le plus souvent au moment de la mise en couple. Ils quittent alors le logement parental et s'installent à leur propre compte, soit dans le locatif, soit dans leur propre logement, dans un quartier loti ou non-loti.

Deuxième parcours type : on distingue les jeunes migrants internes qui arrivent à Ouagadougou des provinces du pays, le plus souvent pour les études ou à la recherche d'un travail, ou encore pour des raisons familiales, ou simplement de retour après un séjour à l'extérieur. Ils s'installent soit en zone non-lotie, surtout les migrants qui viennent à la recherche d'un travail. En général, ils ont très peu de moyens, ce qui les emmène souvent chez une connaissance comme hébergé ou en

usufruitier. Ils s'installent en zone lotie en location lorsque leur situation financière s'améliore, ou comme hébergé, avant d'accéder à la propriété d'une parcelle en périphérie.

Troisième parcours type : il concerne les jeunes adultes migrants internationaux, qui arrivent à Ouagadougou de l'extérieur du pays, principalement de la Côte d'Ivoire, le plus souvent pour les études ou à la recherche d'un travail ou encore pour des familles chassées par la crise ivoirienne. Ils s'installent lorsqu'ils ont un peu de moyens, ce qui est souvent le cas, dans le locatif en zone lotie, ou chez une connaissance comme hébergé, avant d'accéder à la propriété pour certains.

Conclusion du chapitre 6

Ce chapitre a permis de mener une étude détaillée du lien entre le cycle de vie des jeunes adultes, leur trajectoire résidentielle et le statut d'occupation du logement, à travers les variables telles que le sexe, l'âge, le statut migratoire, le statut matrimonial et l'activité professionnelle. Il a eu également pour intérêt d'analyser les différentes pratiques et stratégies d'accès à un logement ou à une parcelle, de faire une typologie des trajectoires résidentielles, en caractérisant les paramètres de la mobilité résidentielle et les parcours types des jeunes adultes ouagalais. Les résultats montrent une grande diversité de situations, quant aux statuts d'occupation.

Nous avons également pu identifier le cas particulier, plus rare, des héritiers, qui sont les enfants du propriétaire du logement parental, et deux catégories marginales que sont les usufruitiers et hébergés, ainsi que les sans-domicile-fixe. Nous avons pu établir également l'effet du statut matrimonial et notamment du mariage dans la trajectoire résidentielle des jeunes adultes : c'est souvent le mariage qui marque une rupture définitive avec la dépendance du logement parental, mais le mariage signifie aussi pour de nombreuses jeunes filles de passer de la coupe des parents à celle du mari, surtout quand elles ne travaillent pas. Les propriétaires sont dans la plupart des cas mariés, contrairement aux locataires qui sont le plus souvent célibataires ou en union libre. Les hébergés et les locataires sont en majorité localisés dans les quartiers périphériques, contrairement aux propriétaires qui sont au centre et dans le péricentre.

Quatre pratiques ou stratégies d'accès au logement ont été identifiées : il s'agit de la voie des non-loti ou lotissements, des promoteurs immobiliers, les particuliers ou démarcheurs informels (auto-construction) et par l'Etat (parcelles, logements sociaux et économiques). Les stratégies les plus développées sont celles du non-loti, et de l'auto-construction.

Deux grandes typologies de mobilités résidentielles ont été identifiées : il s'agit des mobilités liées à l'activité, à savoir les études, le travail, le social et celles directionnelles c'est-à-dire du centre vers la périphérie, du péricentre vers la périphérie, à l'intérieur du péricentre, entre le péricentre et

la périphérie. Les motifs principaux des mobilités sont l'accès à la propriété, le mariage, et la quête d'autonomie résidentielle.

Enfin, ce chapitre a analysé l'effet de l'origine migratoire sur les trajectoires résidentielles. On constate que les migrants internationaux déménagent plus que les migrants nationaux. Enfin, les motifs et la date d'arrivée à Ouagadougou, ainsi que les étapes résidentielles et les parcours types ont été étudiés. Il ressort 3 parcours types, celui des non-migrants, des migrants internes et des migrants internationaux, avec une logique d'étapes résidentielles qui vont de la cohabitation dans le logement parental vers le statut d'hébergé puis de locataire et en dernière instance de propriétaire.

La chapitre 6 a également permis de vérifier la seconde des hypothèses formulées au début de la thèse, qui stipulait que « *l'accès au logement des jeunes adultes est principalement le résultat de pratiques et de stratégies individuelles, informelles et familiales, qui ont peu de liens avec les politiques publiques* ». En effet, il ressort de notre enquête que les stratégies et les pratiques développées par les jeunes adultes pour accéder à une parcelle ou un logement sont des pratiques plutôt individuelles et en bonne partie informelles.

La question qui reste à étudier maintenant, c'est comment les jeunes adultes occupent le logement, quel ancrage et quelles représentations ont-ils de leur logement et de leur espace domestique, et comment vivent-ils à partir de logement ? Ces différentes questions seront analysées dans la dernière partie et les deux chapitres suivants ?

TROISIEME PARTIE : HABITER LE LOGEMENT ET LE QUARTIER : PERCEPTIONS ET PRATIQUES QUOTIDIENNES DES JEUNES ADULTES A OUAGADOUGOU

Dans la troisième partie, il est question de la relation qu'entretiennent les jeunes adultes ouagalais avec leur logement et avec leur quartier, aussi bien leurs modes d'habiter que leurs pratiques quotidiennes. Elle est constituée de deux chapitres.

Le chapitre 7 scrute l'aménagement extérieur et intérieur du logement, à travers des typologies. Est étudié également dans ce chapitre le décor des maisons, ainsi que les représentations que les jeunes adultes ont de leur logement. Il montre le niveau d'ancrage, d'enracinement ou d'appropriation de l'espace de vie de la part des jeunes adultes. L'analyse des modes d'habiter le logement s'appuie notamment sur un corpus d'illustrations photographiques, dont le contenu est exploité en le croisant avec les différents paramètres précédemment utilisés dans la thèse : statut d'occupation, statut migratoire, niveau d'instruction, activité, etc., ainsi que le type d'habitat, loti ou non-loti.

Le huitième chapitre aborde la vie quotidienne, les pratiques ainsi que les mobilités quotidiennes des jeunes adultes dans le quartier où ils habitent, les perceptions qu'ils ont de ce quartier, et plus largement de l'environnement du logement. Ces représentations sont étudiées en termes de points forts et de points faibles. Les contraintes, les parcours quotidiens, les lieux fréquentés, sont autant de points développés dans le chapitre. Enfin, un regard est également porté sur l'aménagement et l'équipement des quartiers, ainsi que sur les aspirations et les projets de mobilité résidentielle des jeunes adultes.

Le lien entre la situation résidentielle des jeunes et l'habiter, selon le type de logement qu'ils occupent, sa localisation dans la ville et le statut d'occupation, font que tous les jeunes ne se trouvent pas dans la même situation. Certains sont en bonne position, d'autres en situation précaire (logement insalubre, quartier sous-intégré, etc.). Nous terminerons donc sur la diversité des profils des jeunes adultes ouagalais, qui sont loin de constituer une catégorie homogène.

Chapitre 7 : La relation des jeunes adultes ouagalais à l'espace du logement

« Je suis en location dans une chambre-salon avec douche interne. Je payais 25 000 FCFA mais à cause du nouveau goudron que l'Etat vient de mettre juste à côté, le bailleur a fait passer le loyer à 35 000. Pourtant il ne paie aucune taxe et en plus le salon et la chambre sont petits. Le salon me sert en même temps de cuisine, c'est là que je cuisine, c'est dangereux parce que toute la maison chauffe, ça met mal à l'aise les visiteurs et il y a des risques d'incendies. Il faut que les promoteurs immobiliers ou les propriétaires proposent des plans avec une petite cuisine pas trop chers. La décoration c'est moi-même ; j'ai juste accroché les images au mur c'est tout. Comme je suis célibataire, ce n'était pas une priorité pour moi, mais quand je vais me marier, ça va être à elle de le faire ». Extrait d'entretien avec Yaya (n°47), 30 ans, habitant du quartier Wemtenga, juillet 2014.

L'espace domestique ou l'espace du logement devient de plus en plus un enjeu de recherche dans la littérature francophone : Durang, 2001 ; Authier, 2001 ; Collignon et Staszak, 2003 ; Imbert, 2005, Larceneux, 2011 ; Chabrol, 2011, Dubuc, 2009 ; Cailly et Dureau, 2016. Ces auteurs sont unanimes sur l'importance de l'investissement personnel et matériel dans le logement (Authier et al, 2001). Habiter son logement, c'est « s'approprier son domicile et en faire l'adjuvant de ses projets ». L'habitat joue un rôle dans la constitution de l'identité puisqu'il en est un support spatialisé (Bernard, 2005).

Plusieurs facteurs matérialisent l'ancrage et l'appropriation du logement par l'homme. Cette relation amène l'habitant à modeler son logement qui constitue l'élément de base d'une ville- selon ses désirs, ce qui détermine son attachement, plus ou moins fort, à son unité d'habitation et à son lieu de vie. Le logement est ainsi occupé et enrichi par la présence de ses habitants. Le rapport de l'habitant à son logement est encore assez peu exploré en Afrique et en particulier au Burkina Faso, alors qu'il place l'individu et le logement au centre de l'analyse. Ce chapitre examine le rapport des jeunes adultes Ouagalais avec leur logement, considéré comme l'espace de vie intime. Comment l'occupent-ils ? Comment l'aménagent-ils, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ?

Ce chapitre se penche donc sur l'habiter et les manières d'occuper et de décorer les espaces du logement, ainsi que sur les représentations que les jeunes adultes se font de leur logement. Il est centré sur les formes d'appropriation, d'ancrage ou d'enracinement dans l'espace physique du logement. A travers notamment des relevés photographiques qui ont été réalisés de manière systématique lors des enquêtes, nous montrerons la diversité des formes d'habiter le logement, en essayant de voir comment les paramètres précédemment utilisés dans la thèse, tels que le type de quartier (loti ou non-loti), le statut d'occupation, le statut migratoire, le niveau d'instruction ou l'activité professionnelle permettent de comprendre la diversité des situations observées.

7.1. La notion d'habiter et les différentes façons d'occuper le logement

Le logement a toujours été un besoin pour l'homme, et « l'habiter » un concept central dans de nombreux travaux de recherche en sciences sociales (Bachelard, 1957 ; Heidegger, 1990 ; Stock, 2001, 2003, 2004, 2005 ; Serfaty-Garzon, 2003 ; Levy, Lussault, 2003 ; Lazzaroti, 2006 ; Leroux, 2008 ; Herouard, 2008). Selon le dictionnaire de l'habitat et du logement (Segaud *et al.*, 2001 : 213), un logement est un lieu d'habitation. C'est un local, un appartement ou une maison et plus généralement tout endroit où une ou plusieurs personnes peuvent s'abriter, en particulier pour se détendre, dormir, manger et vivre en privé. C'est également un endroit pour s'abriter aussi bien le jour que la nuit contre les intempéries. S'appuyant sur plusieurs recherches dont ceux de Segaud *et al.*, (2003), on peut situer l'habiter sous plusieurs angles à savoir : l'habiter et être, l'habiter et l'intimité.

Selon Herouard (2008), les pionniers de la notion de l'habiter sont Gaston Bachelard (1957) et Martin Heidegger (1958), qui sont les premiers à cerner le concept d'habiter comme une notion primordiale dans les sciences sociales. Selon ces auteurs, habiter est considéré comme un phénomène indispensable à l'homme puisqu'il exprime le fait de demeurer, de séjourner en paix sur terre. Heidegger va plus loin en avançant qu'habiter c'est être. Il considère l'habiter comme l'expression de l'être et comme constituant de celui-ci. Or Bachelard considère que l'être commence par le bien-être, si bien qu'habiter commence par le bien-être.

L'accès à la compréhension de l'essence de l'habiter passe, selon Heidegger (1990), par le rapprochement entre cette notion et « être » à partir d'une exploration étymologique des termes. Cette exploration établit la filiation entre « j'habite » et « je suis » et le fait que ces deux termes aient pu être indistinctement utilisés dans une langue. En plus, le fait que la langue ait pu aussi, à un moment de son évolution, identifier l'habiter au bâti, sont des indications certaines de la nature coextensive de l'être et de l'habiter. Le fait d'exister dans l'usage de l'habitation de l'idée de durée et de stabilité, à tel point qu'en grec ces verbes étaient capables de commuter entièrement avec le verbe être dont ils étaient de véritables synonymes (Herouard, *op. cit.*).

Pour la recherche en géographie, l'habiter renvoie à des pratiques et des représentations socio-spatiales inscrites dans le temps. Il consiste donc en une forme d'appropriation des lieux. Habiter son logement signifie donc être actif, agir, sur le vaste espace du monde pour le qualifier et constituer son habitation, pour enclôser celle-ci et en définir le seuil, l'intérieur et l'extérieur. Il faut aussi en moduler l'ouverture et réaliser l'hospitalité. L'individu fait sortir du monde environnant les éléments qui vont former son habitation. L'habiter organise le monde à partir d'un centre. La demeure est un lieu centré, structuré, significatif et concentré. Elle permet le retrait et ouvre les horizons, Elle organise un univers à partir duquel l'habitant rayonne, va et vient, fait,

l'expérience du voyage ou de l'exil, mais aussi celui de retour. En cela, l'habiter équivaut également, selon Herouard (*op. cit.*), à une prise de responsabilité.

L'habiter et sa manifestation dans l'appropriation s'accomplissent, selon Serfaty-Garzon (2003), à partir d'un chez-soi, d'une maison. L'homme se tient dans le monde à partir d'un dedans, d'une attention à soi-même, d'une intimité qui est l'ancrage même de sa capacité d'aller au dehors vers le monde. Cette intimité se déploie certes dans la maison objective, dans le lieu bâti, mais ce déploiement ne serait pas possible sans l'existence d'une demeure non objective qui est un for intérieur, une intériorité humaine, ni sans l'existence d'une conscience des possibilités qui s'ouvrent à elle.

La notion d'habiter est donc ancienne en géographie. Selon Stock (2004), habiter peut-être défini comme les multiples façons d'intégrer de l'espace dans les pratiques des êtres humains. Le logement joue un rôle important pour l'individu, c'est l'espace à partir duquel vont se déployer ses pratiques socio-spatiales. Pour Dubucs (2009 : 47), le concept d'habiter désigne dans le sens commun le fait d'occuper une habitation, de l'aménager et d'y déployer des activités. L'évolution récente de la notion procède d'un double déplacement du regard. Premièrement, le terme renvoie aux représentations, aux décisions et aux actions d'individus sur leur environnement. D'ailleurs, il faut rappeler que l'attrait renouvelé pour la notion d'habiter coïncide avec un contexte disciplinaire et épistémologique qui replace l'individu au cœur des préoccupations. Pour cet auteur, l'habiter s'émancipe du strict champ de la résidence pour désigner beaucoup plus largement les rapports des habitants à l'espace. Ainsi, si l'habiter désigne un rapport individuel aux lieux, celui-ci s'exprime et se construit par un ensemble de pratiques, et la notion vise à saisir les interactions entre elles.

Habiter son logement, c'est également vivre avec, cohabiter avec des membres qui peuvent être ou non de sa famille. En Afrique, la cohabitation prend un autre sens plus large parce que le réseau social et les sollicitations sont très forts. Cette cohabitation avec l'entourage Bonvalet *et al.* (2012) implique aussi le voisinage, dans une relation dont la conséquence est le partage de l'espace public et de l'espace privé.

Du « *j'habite donc je suis* » (Lancereau, 2011) au « *chez-soi ou moi* » (Leroux, 2008), se trouve le point de départ de la construction personnelle selon ces auteurs. Pour Leroux, c'est l'espace du corps et de l'intimité.

Constituer son chez-soi, c'est investir un lieu et le posséder par l'appropriation, y faire habiter son corps et y faire habiter ses objets. L'habitat est à la fois le nid, l'habit, le repère, selon Serfaty-Garzon (2003).

Pour Leroux (2008), l'habitation doit pouvoir être vécu en fonction de ses différents ressentis et son occupant doit la faire vivre par les gestes et les rituels du quotidien : le confort du lit, l'odeur matinale du café, l'apaisement à la vue d'une photo, les bruits de la rue, etc. tout en poursuivant il précise que l'habiter, c'est aussi se montrer, se mettre en scène sur un espace défini. C'est la révélation choisie et maîtrisée de soi. L'habitation est dans son essence, une limite assumée. Elle procède du consentement de l'habitant à se doter d'un univers borné, d'un dedans à partir duquel il a accès à son for intérieur et sans lequel l'impulsion vers le dehors et donc vers la liberté n'aurait ni ancrage ni sens.

Nous avons compris que l'habitat et l'acte d'habiter font partie intégrante de la vie de l'homme dans notre société : la demeure est l'enveloppe qui permet de se protéger et donc de survivre. Elle permet aussi de vivre son intimité, de cacher tout ce qui est dérangeant ou trop secret dans la vie d'une personne, afin de montrer une image relativement maîtrisée de soi ; et enfin, elle permet l'obtention d'un statut social et aide à se situer dans la communauté.

Niang N'diaye, dans l'ouvrage *Les espaces de logement* (Cailly et Dureau, 2016) fait une analyse de l'évolution de l'habiter depuis les années 1980. Pour elle, le champ de recherche sur l'habitat a largement montré le rôle de la résidence dans le processus de construction et de la représentation socio-spatiale des individus.

Une autre approche est faite par Staszak et Collignon, (2004 : 5). Ils définissent la résidence comme un lieu d'expression des logiques individuelles et familiales du fait de l'aménagement et de l'investissement matériel et immatériel que les individus y font. Dans cet ouvrage, l'espace domestique représente une construction socio-historique et identitaire. Pour ces auteurs, « *la façon dont on utilise l'espace domestique et les limites fondamentales qu'on y établit reflètent des valeurs culturelles, des normes et des idéologies* » (2004 : 9). Ils montrent que l'espace domestique peut être un lieu de pratiques qui intègre un système de représentation, au travers de rapports identitaires qui lui donnent un sens. Ainsi, le logement et les espaces qui l'entourent constituent une composante fondamentale de l'expérience géographique des individus. Les acteurs sociaux ne sont pas de simples opérateurs mus par le « marché », mais des habitants dont les pratiques résidentielles, et plus largement, les modes d'habiter occupent une place centrale dans l'analyse.

Accéder au logement, le changer, s'approprier l'espace domestique, le partager, ou encore investir d'autres espaces, telle une extension de l'habitat (quartier, lieux privés ou publics). L'ensemble de ces facteurs constituent autant de situations au cours desquelles les individus, en réponse aux contraintes externes ou internes qui s'imposent à eux. Face à ces contraintes l'homme s'adapte, et innove selon ses besoins. A travers ces situations ce sont également les effets urbains des formes d'appropriation du logement qui sont appréhendés. L'habiter ne se limite pas à se loger mais

renvoie également à d'autres types de rapport aux lieux comme l'attachement, la représentation ou l'ancrage, que nous allons analyser dans la section suivante.

7.2. L'attachement aux lieux, entre représentations et ancrage

De plus en plus, la recherche scientifique aborde la question de l'espace domestique. La vie de l'homme dans son logement engendre un certain nombre de rapports et d'attachement à ce lieu. Ce qui conduit l'homme à le modeler. Pour Staszak, (2001 : 346) c'est l'espace domestique qui constitue le « *territoire fondamental de l'individu* ». Selon l'auteur, c'est un endroit qui détermine l'homme, malgré le temps que l'on passe hors du logement.

Une démarche particulière, désignée sous le terme d'approche « ethno-architecturale » (Pinson, 1988 ; 1992) permet d'aborder ce type de question. Elle repose sur l'utilisation combinée de l'analyse du discours des familles recueilli en entretiens et de l'interprétation des espaces au moyen de leur représentation graphique et photographique. C'est ce type de démarche que nous allons explorer dans le présent chapitre.

L'habitat joue un rôle dans la constitution de l'identité puisqu'il en est le « support spatialisé » (Bernard, 2005). Des travaux récents se sont intéressés à l'espace domestique, théorisé notamment par Staszack (2001). Pour lui, l'espace domestique, délimité par une clôture, matérielle ou non, identifiable tant de l'intérieur que de l'extérieur, est le fait de « l'habitant-aménageur » mais aussi « le produit d'une société dont il porte les normes ». Bernard (2005) a, quant à elle, travaillé sur le « chez-soi », mettant en évidence les relations existantes entre l'identité et le lieu ainsi que les processus d'appropriation de l'espace qui les accompagnent.

L'espace d'ancrage est avant tout un point de référence, un lieu central, générateur, à partir duquel s'organise le territoire et où se structure l'espace de vie de l'individu. L'ancrage a ainsi le sens de « prendre racine » en un lieu pour ensuite pouvoir se développer et s'investir dans l'espace qui l'entoure. Le logement est le plus souvent considéré comme le point d'ancrage au territoire, le lieu de ressourcement « dont on ne peut dans certains cas que difficilement se départir » et dont on insinue un fort attachement. Or, d'autres formes d'ancrage existent. En effet, Ramos (2006), différencie l'ancrage « en dur » de l'ancrage à disposition. L'ancrage « en dur » s'exprime dans un lieu particulier (une maison de vacances ou une maison d'enfance) et est souvent à l'origine de tiraillements lorsque ce lieu d'ancrage et le lieu de vie sont distants. Au contraire, l'ancrage à disposition se traduit au niveau des objets (objets familiaux, photos) que l'individu peut apporter avec lui. Cette disposition implique que l'individu ne peut pas forcément être ancré à un seul lieu. Par exemple, le fait d'avoir une résidence secondaire loin de son lieu de vie entraîne un fort ancrage et de fortes attaches aux deux résidences. Par ailleurs, l'individu peut être ancré à plusieurs lieux à la fois. En effet, « le fait d'être de plusieurs lieux, de se sentir devenir soi-même en changeant

d'espace peut constituer l'élément fondateur qui leur permet de s'investir en un lieu, même provisoirement » (*Ibid.*).

L'ancrage peut ainsi se traduire en plusieurs lieux ou objets qui ont un sens pour l'individu. De plus, l'attachement au territoire et l'ancrage sont étroitement liés. Néanmoins, ce dernier contient d'autres dimensions qu'il faut prendre en compte : l'appartenance au territoire qui permet l'organisation du réseau socio-spatial et la mobilité, résidentielle et quotidienne, dans leur sens, leurs significations et leur direction, qui permettent de détailler les pratiques des individus dans le territoire et ainsi le degré d'ancrage. Par conséquent, l'ancrage peut s'expliquer selon deux concepts comprenant :

- l'appartenance au territoire qui consiste à l'évaluation des relations sociales entre l'individu et les autres habitants du territoire.
- l'attachement au territoire qui touche au domaine affectif de l'individu vis-à-vis du territoire et de ce qui le compose. (Ramos, *op. cit.*).

Selon Carneiro (2012), en outre, l'appartenance consiste à l'acceptation de faire partie d'un groupe social ayant les mêmes caractéristiques. Cette notion correspond aussi à l'évaluation des relations qu'exerce l'individu avec les autres personnes du même lieu de résidence, c'est-à-dire ses voisins, et aussi avec les habitants du périurbain. Ainsi, la question de l'appartenance renvoie à celle de la cohésion sociale qui relie les individus entre eux, au travers d'une certaine homogénéité, d'un ensemble de références, de normes, de règles et de pratiques collectives.

La pratique des lieux d'un individu s'effectue au sein d'une société qui agit dans un territoire. Ainsi, elle permet la rencontre d'autres personnes et l'entretien de relations sociales et par conséquent l'intégration de l'individu au sein de la société locale. De plus, la réalisation d'activités en groupe peut influencer sur la pratique des lieux. Aussi, des activités de loisirs entre amis entraînent la fréquentation de nouveaux lieux que l'individu ne serait pas forcément amené à fréquenter tout seul. Par conséquent, l'appartenance au territoire peut jouer un rôle sur la mobilité et sur son implication au territoire et donc avoir une influence sur son ancrage. Comme le soutient Dubucs (2009) l'ancrage professionnel et l'accession à la propriété sont liés.

Quant aux espaces de vie, ils sont définis comme l'ensemble des lieux avec lesquels l'individu est en rapport (Robette, 2012) et l'ancrage comme l'attachement à un lieu, qui peut représenter, pour certains, « *le point de référence à partir duquel des explorations extérieures se font* » (Rémy, 1996). Il se mesure selon les activités (loisirs et sociabilités) pratiquées dans le logement ainsi que dans les différents registres d'usage du quartier et leur intensité (fréquentation des commerces, des cafés, etc.) (Authier, 2001). L'ancrage est également lié aux relations sociales tissées dans un lieu (Imbert, 2005). Renvoyant ainsi à la fois à des pratiques, à des relations sociales, à des investissements dans la vie locale et à des représentations valorisantes des lieux, l'ancrage est un

processus composite résultant d'une multitude de dimensions entrelacées, individuelles et collectives, contextuelles, temporelles et biographiques (Sencébé, 2004).

Selon Brunet (1992 : 245) « *Identité va souvent de pair avec territoire et touche à la conception qu'a l'individu de lui-même et de son environnement social* ». Variant en fonction des individus et des contextes, elle peut apparaître comme quelque chose de sentimental et subjectif (Guermont, 2007). La construction de l'identité territoriale est favorisée par les représentations que les personnes ont d'un territoire, les mobilités venant perturber l'idée que la construction identitaire et le lieu de naissance seraient liés. Pour Lussault (2003) l'identité spatiale n'existant pas en soi. Cependant, elle peut être construite collectivement aussi bien par la pratique des lieux que par les représentations (Stock, 2006 : 142).

Nos échanges avec les jeunes Ouagalais ont permis d'observer que l'attachement et l'ancrage constituent peu de différence pour les Ouagalais. Ils prennent en compte plusieurs aspects et varient d'un individu à l'autre. En effet, les locataires et les migrants évoquent la durée dans le logement, alors que les propriétaires avancent plutôt les investissements réalisés. Cette temporalité évoquée par cette représentation se fait aussi bien dans le logement que dans le quartier comme le montre la section suivante.

7.3. L'espace du logement et l'espace domestique, quel lien ?

Cette section montre les liens entre l'espace du logement et l'espace domestique. L'homme a toujours organisé son environnement social et bâti par un ensemble d'actions mettant en place un cadre de vie, indiquant ses rapports en société. La première forme de socialisation se fait au sein du cadre familial, qui est en soi la première cellule de société. Cette première approche de la vie se réalise dans un environnement social bien défini : la famille qui permet d'appréhender les contraintes. La maison et son architecture en sont des outils. Dans ce processus, l'architecture de la maison prend place à tous les niveaux tendant à définir des lieux et leur interaction à la vie en communauté. Elle hiérarchise et précise la relation entre les hommes et ce jusqu'à la relation entre l'homme et son environnement. Pour ce faire, il définit un ou plusieurs espaces bien connus. Il définit cet espace comme domestique dont l'essence même est la vie en communauté.

Calbérac (2004) dans un compte rendu de lecture, a présenté l'espace domestique en l'opposant à l'espace public. Classiquement, les sciences sociales ont opposé espaces publics et espaces domestiques. Alors que ce qui se joue à l'intérieur des logis, à l'ombre des rideaux, des fenêtres et autres seuils relève aussi de la sphère sociale : les relations familiales, l'organisation spatiale des logements... Des éléments qui sont tout autant porteurs de sens que les constructions sociales qui se font jour dans l'espace public.

En d'autres termes, Calbérac montre que l'espace domestique est : « *un espace à part entière qui est caractérisé par ses mécanismes, ses modes de production, ses organisations* ». Il ressort aussi que le terme « espace domestique » est pluridisciplinaire, d'où la difficulté de le cerner.

Staszak (2001) quant à lui donne les caractéristiques de l'espace domestique. Il ressort que l'espace domestique est anthropique, différencié, privé et familial ; donc un territoire fondamental. Il est anthropique en ce sens qu'il résulte de l'action de l'homme. « *Au-delà de la grande variété des modes de construction des techniques plus ou moins complexes l'espace domestique demande un aménagement* ». Ensuite, l'espace domestique est organisé : « *Même si le foyer se résume à une seule pièce, on n'y fait pas n'importe quoi n'importe où : l'espace-y est organisé. Un coin est réservé à la toilette, à la cuisine, au sommeil, aux visiteurs, au stockage, etc.* ». De plus, il s'agit d'un espace est privé, un « chez-soi » fermé au public. C'est également un espace familial selon l'auteur, « *celui du ménage, du foyer peut-on dire plus justement, pour prendre en compte les personnes qui vivent seules* ». Outre ces caractéristiques, l'espace domestique est un territoire fondamental : « *c'est l'espace le plus approprié, le plus chargé, celui qui porte le plus d'émotions et d'affects, de souvenirs et d'espoirs.* » (Staszak, 2001 : 344-347). L'espace domestique est donc anthropique et il demande un aménagement pour y dormir ou y cuisiner, pour s'y protéger ou s'y réunir ; il est équipé, décoré, chauffé, etc. L'espace domestique est une construction, qui est à échelle ou à la mesure du corps : il faut bien passer sous les portes et les plafonds, attraper les poignées, assurer une température supportable, etc. Il n'est pas forcément l'espace où on vit le plus, il peut arriver que l'on passe plus de temps sur son lieu de travail ou en voyage.

Collignon et Staszak (2002) présentent la maison comme un espace de contrôle, puis définissent le rôle de chaque entité au sein de cet espace. La chambre du couple par exemple implique l'exclusion des gens du dehors et des enfants. A côté de ces espaces d'exclusion existent des espaces de rapprochement pour la famille, comme la cuisine, et pour autrui, comme la salle de séjour.

Le contrôle spatial renvoie à la question centrale du chef de maison. Selon les cultures, précise Collignon, l'homme ou la femme obtient par coutume ce privilège. Dans les sociétés occidentales, la maison tend à devenir un lieu de négociation. L'espace domestique s'avère alors un espace de tension continue entre des désirs contradictoires.

C'est donc au sein de la maison que l'on apprend que l'espace possède des limites, qu'il est différencié, avec des espaces d'accès réservé. Les divisions de l'espace domestique se négocient et constituent la maison en un territoire différencié, qui s'aménage selon certaines valeurs collectives ou individuelles, autour de notion comme l'ordre ou le désordre, le propre ou le sale, le masculin ou le féminin, le jour ou la nuit etc.

Le dicton courant « *dis-moi où tu habites, je te dirai qui tu es* » renvoie à deux significations différentes. Je mets beaucoup de moi-même dans ma maison et on me connaît mieux si on la visite. Je suis porté par les espaces domestiques dans lesquels je vis et j'ai vécu.

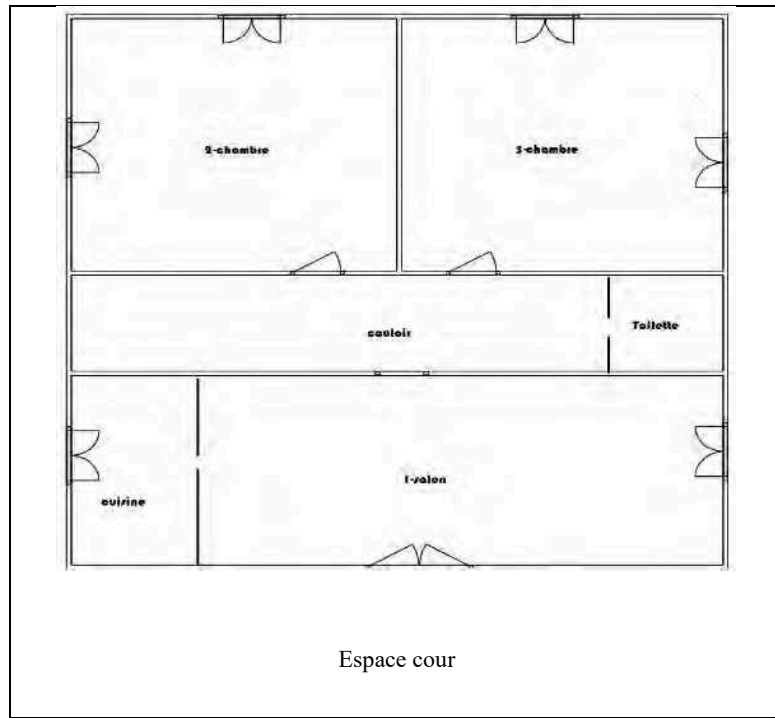
L'espace du logement est peu abordé comme objet de recherche en Afrique, et encore moins par les chercheurs africains. Cependant, nos investigations indiquent quelques réponses à travers les publications de Osmont, 1981 ; Alioune et Lesssault, 2007 à Dakar ; Antoine et *al.* (1987) à Abidjan ; Durang (2001) à Yaoundé ; Bertrand (1999) à Bamako ; Bertrand et Delaunay (2005) à Accra ; Choplin (2006) à Nouakchott ; Boyer et Delaunay (2009) à Ouagadougou ; Assogba (2011) et Agoma (2014) à Lomé. Ces travaux soulignent par exemple l'importance de l'espace de la « Cour » dans le contexte africain.

Boyer et Delaunay (2014) abordent la question des espaces de la famille à Ouagadougou. Ces espaces sont analysés comme une construction sociale inscrite dans trois temporalités : le cycle de vie des individus, la vie quotidienne dans la sphère domestique, et le rythme urbain de la ville. Chacune de ces temporalités a une échelle spécifique, et toutes impriment simultanément leur marque et tendent à se superposer dans le cadre de ce moment particulier qui caractérise les transitions démographique et urbaine que connaît Ouagadougou actuellement.

L'étalement urbain est si rapide que le cycle domestique est pratiquement inscrit dans l'espace : familles en fin de cycle dans le centre, jeunes couples en périphérie, en quartier loti ou non-loti. L'obsession des Ouagalais pour obtenir leur propre cour a entraîné une résistance, voire une phobie à l'idée d'habiter dans un immeuble collectif. Ce qui a comme conséquence de privilégier la vie en périphérie, et donc de favoriser l'étalement de la ville, qui se construit sur un mode horizontal.

Le chapitre 5 a montré que les types de logements majoritaires chez les jeunes Ouagalais sont les chambres-salon, occupées notamment par les jeunes en location, ainsi que les maisons de type cour, occupée surtout par les jeunes vivant dans le logement familial. Dans les cours construites pour un usage locatif, communément appelée « cours communes », les locations disposent de très peu d'espace au sein de la cour, contrairement aux cours familiales, où il y a plus d'espace pour les membres de la famille. Les plans suivants montrent cette situation.

Figure 25 : Deux modèles de plan simplifié de logement montrant l'espace cour et les différentes pièces



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015, MUH, 2017

De ces différents plans, il ressort que les espaces domestiques associés au logement sont situés aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de ce dernier. C'est pourquoi dans nos recherches, nous avons porté un regard tant sur l'extérieur du logement, notamment dans la cour propre, que sur

l'intérieur, notamment la décoration et l'embellissement de la maison ou de l'appartement. Comment se présente le logement dans son environnement proche ? Comment se présentent les aménagements et la décoration extérieure et intérieure des logements, aussi bien dans les zones loties que dans les zones non-loties ?

7.4. L'environnement externe et interne du logement des jeunes adultes enquêtés

Cette section scrute l'environnement externe et interne du logement. Elle oppose dans un premier temps les extérieurs embellis et ceux qui ne le sont pas. Dans notre enquête de terrain, portant sur 66 logements qui ont été visités à Ouagadougou entre 2004 et 2015 (cf. chapitre 2), deux grands types de décors extérieurs sont observés. On distingue les logements dont la devanture est aménagée ou embellie et ceux dont ce n'est pas le cas. L'aménagement du lieu d'habitation dépend de plusieurs facteurs à savoir le type de quartier, loti ou non-loti, et son standing social, de type « Cité » ou plutôt populaire. Nous sommes partis de l'hypothèse que les propriétaires et les locataires n'arrangent pas de la même façon leur logement.

7.4.1. Les logements des jeunes adultes dont l'extérieur a été aménagé ou embelli

Notre enquête nous a permis d'observer que l'embellissement est de façon générale sensible au lieu d'habitation ou au quartier. En effet, le regard porté sur l'extérieur des logements montre que la plupart de ceux dont la façade a été embellie à l'entrée sont situés dans des quartiers qui eux-mêmes ont été aménagés. Ces opérations sont menées à la faveur d'opérations de viabilisation des lotissements, à l'image des opérations qui ont été menés dans les Cités réalisées sous la révolution : les 1200 logements, les Cités An II et An III. C'est aussi le cas des Cités construites récemment à la faveur de la libéralisation du secteur du logement, comme par exemple, des Cités Socogib, Ouaga 2000 et Azimmo à Tampouy, ainsi que des programmes récents de logements sociaux, comme la Cité verte située dans le quartier Karpala, ou la Cité de l'avenir, où logent certains jeunes interrogés. Dans ces différentes Cités, les logements sont en cour unique et non en cour commune, et les embellissements concernent aussi bien les logements des locataires que ceux des non-locataires. Le plus souvent l'embellissement est initié par le propriétaire mais entretenu par le locataire, qui apprécie que son cadre de vie soit embelli.

Quelques exemples illustrent ces faits. C'est le cas du logement de Salam (n° 59), jeune locataire habitant la cité Azimmo au quartier Tampouy, à environ 400 m de la première route bitumée. Le logement est dans un environnement propre, la majorité des logements ont leur entrée principale embellie de parterre de fleur. A l'entrée du logement on aperçoit un numéro sur le portail de Salam. Selon lui, le logement était déjà embelli par le propriétaire à son arrivée. Toutefois, il s'est engagé à prendre en charge l'entretien aussi bien des fleurs que du lieu.

Planche photographique 26: Entrée principale embellie du logement de Salam (n°59), Cité Azimmo de Tampouy



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Tout comme le logement de Salam, l'entrée principale du logement de Alidou (n°12) est elle aussi embellie. Son logement est situé dans le quartier « Cité verte », construit dans le cadre de programmes récents de logements sociaux. Il en est de même pour Balibié (n°25). Son logement est situé dans la Cité de l'avenir des logements sociaux située dans le quartier Rimkiéta. Le portail est de couleur marron comme le montre l'une des images ci-dessous.

Planche photographique 27: Entrée principale embellie du logement de Balibié (n°25) dans la Cité de l'avenir



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Les murs sont de couleur rouge, embellis par une couverture végétale. Il en est de même du logement de Malik dont l'entrée est embellie de fleurs, les murs de couleur rousse sont arpentés de fleurs (image ci-dessous).

Planche photographique 28: Entrée principale embellie du logement de Malik (n°34) dans la cité Azimmo de Ouaga 2000



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Les jeunes adultes occupant ces logements avec une devanture aménagée sont tous des salariés du privé ou du public, avec un niveau de vie correct. En effet, ils nous ont expliqué que ces embellissements nécessitent des ressources et de la volonté pour l'entretien. Il n'existe pratiquement pas de boutique, de magasin ni d'atelier le long des murs. La situation se présente autrement dans les quartiers populaires auto-construits et les quartiers non-lotés de la ville de Ouagadougou.

Les résultats de cette étude montrent qu'au Burkina Faso, certaines maisons des jeunes ont des façades embellies. Le même constat est fait à Londres et il ressort que certains logements ont des façades aménagées et embellies. Les images du site intermédiaire Inkerman (Londres) présentent des logements dont les façades et les devantures aménagées et embellies. A Paris, sur le site Brodet, les logements présentés ont des façades aménagées et embellies, souvent par des carreaux, des jardins de fleur et de gazon (Launay, 2011 : 243).

7.4.2. Les logements dont la façade n'a pas été aménagée ou embellie

Contrairement aux logements situés dans les cités, ceux situés dans les quartiers populaires ont pour la plupart une entrée principale qui n'a pas été embellie, à l'exception de quelques logements bénéficiant d'embellissements sommaires. Ce constat concerne aussi bien les logements des jeunes vivant dans les logements parentaux que ceux dans le locatif ou dans les quartiers non-lotés. Nous décrivons ici, à titre d'exemple, des logements de jeunes interrogés aussi bien dans les quartiers populaires lotés que dans les quartiers populaires non-lotés.

Quelques exemples permettent d'illustrer ces assertions. Les images ci-dessous représentent les façades extérieures des logements de jeunes habitants dans les logements parentaux.

Premier exemple, Solo (n°62), 35 ans, agent de l'administration publique, vit dans le logement parental dans le quartier Tampouy (2 premières photos ci-dessous à gauche) au Nord de Ouagadougou. Situé en face d'un espace vert servant de marché au bois, on traverse les rails en direction de Kaya. Le logement a un portail de couleur bleu-ciel des murs non peints. Les murs et la devanture de la cour ne sont pas embellis. Il y a un manguier à l'entrée de la cour, un atelier de menuiserie et des boutiques qui longent les murs du logement.

Le jeune Ilyas (n°19) (32 ans, stagiaire en informatique) vit dans le quartier Kalgoné dans le logement parental. De l'extérieur, on note une entrée avec un mûr et une petite porte faite de tôle, une clôture, dont les murs ne sont pas peints comme le reste des bâtiments. A l'entrée de la maison, aucun embellissement n'est visible.

Dernier exemple, Aimé vit également dans la cour de son père dans le quartier Kalgoné. Les murs ne sont pas peints et la devanture n'est pas embellie. Un arbuste y sert d'abri et de lieu de causerie à Aimé et à ses amis.

Planche photographique 29: Façade extérieure de logement de jeunes habitants dans le logement parental (Solo (n°62), photo 1 et 2) et Ilyas (n°19), photo 3)



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

En plus de l'absence d'embellissement, on remarque très souvent que les murs ne sont pas peints. Le portail est fait le plus souvent de manière sommaire de tôle peu solide. Il n'existe pratiquement pas de boutiques, de magasins ou encore des ateliers le long des murs. Il ressort également que les logements situés dans les quartiers populaires ont en face de l'entrée principale du portail, un ou plusieurs arbres ou arbustes en remplacement des parterres de fleurs, contrairement aux logements situés dans les cités.

Planche photographique 30: Façade extérieure avec présence d'arbres dans les quartiers populaires



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Tout comme les cours familiales où habitent certains jeunes adultes, le même constat est fait à l'entrée des logements des jeunes en location. On note une absence d'embellissement. Il en est de même pour les cours communes, appelées célibatérium. La situation est pratiquement identique pour les locataires de cour unique (lorsque le locataire dispose d'un espace de cour pour lui seul).

Planche photographique 31: Façade extérieure de cours communes, sans embellissement



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Cependant, il y a des exceptions. Certaines personnes, dans les quartiers populaires, comme c'est le cas de Balli qui habite Wemtenga, un quartier populaire. Selon lui, c'est une question de culture personnelle de l'aménagement paysager. Il aime lorsque la cour est propre malgré son statut de locataire, qui ne l'empêche pas d'en prendre soin par la mise en terre de quelques fleurs.

Quant aux quartiers populaires non-lotés, le tableau n'est pas meilleur en termes d'embellissement à l'entrée de la cour. Peu de logements ont des arbres ou des parterres de fleurs devant la cour, comme le montrent les photos ci-dessous. Cela s'expliquerait par la recherche effrénée de parcelles et par le statut précaire et temporaire des habitants.

Planche photographique 32: Façade extérieure de cour commune, sans embellissement



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Au-delà des logements ayant des façades extérieures et intérieures aménagées et embellies, il existe des logements privés d'aménagement et d'embellissement. Comment se présente l'espace cour des logements où vivent les jeunes adultes ? Le point suivant permet de mener une analyse sur la situation observée dans le cadre de nos travaux.

7.4.3. L'espace cour du logement

L'analyse portée sur l'espace de la cour intérieure a permis d'effectuer des typologies selon les différentes situations rencontrées sur le terrain. Ainsi, les critères définis sont la taille de l'espace (petite ou grande) et son organisation (embelli ou pas, affaires rangées ou pas).

De manière générale, il ressort de nos observations sur le terrain que l'espace cour est plus réduit dans le locatif et dans les quartiers non-lotés. En effet, lorsqu'on pénètre dans l'entrée des logements locatifs, les espaces sont plus réduits et se résument souvent à des couloirs réduisant du même coup l'espace de vie commune. La volonté des propriétaires est de tirer le maximum de profit des terrains, ce qui fait qu'ils construisent pratiquement sur l'ensemble de la surface.

Ces résultats corroborent les résultats de l'étude menée dans le quartier musulman à Yaoundé par Durang (2001), où l'on rencontre également des logements n'ayant pas assez d'espace, ce qui constitue un frein pour d'éventuels aménagements. Il en est de même des résultats de Dubucs (2009 : 283) qui présente aussi des espaces d'accès à l'intérieur des logements très petits : « *Au cours du parcours est mise en avant, comme posture valorisante, la capacité à connaître et à*

décrire des lieux peu visibles ou inattendus, comme une ruelle étroite et peu engageante entre deux corps de bâtiment, donnant accès à un panorama sur le jardin intérieur d'une villa ».

Planche photographique 33: Cour commune ou encore célibatierium avec peu d'espaces communs



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

A contrario, certains jeunes adultes habitent dans des logements où l'espace est plus grand et plus ouvert, donc un cadre plus aéré. Il s'agit surtout des jeunes vivant dans le logement parental ou dans le locatif mais en cour individuelle, appelée communément cour unique ou mini villa, ou encore dans des villas. Les grands espaces de cour sont surtout dans les quartiers résidentiels tels que Ouaga 2000, la Zone du bois et les cités des logements sociaux et les anciens quartiers centraux comme Dapoya, Paspanga ou Koulouba. Les superficies de ces espaces varient de 300 à 500 m² voir 1ha et plus. Il s'agit de lotissements construits avant les années 2000 (Ouaga 2009).

Planche photographique 34: Espace cour de grande taille



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

On observe des espaces plus réduits dans le non-loti. La recherche d'un lopin de terre a conduit les habitants à se contenter du strict minimum. La taille des parcelles va de 50 à 100 m², voire de 200 m² pour les grandes.

S'agissant de l'organisation de l'espace des cours intérieures, deux types se dégagent, à savoir les espaces cour ordonnés et ceux qui ne le sont pas. Ceux ordonnés s'identifient par le fait que les objets sont bien rangés et que la cour peut être embellie.

Cette première catégorie correspond à la moitié environ des logements étudiés. On retrouve ces logements principalement dans les cités et les quartiers résidentiels (comme Ouaga 2000 ou la Zone du bois) mais aussi dans certains quartiers populaires lotis. C'est le cas de Joël qui habite le quartier la Cité SONATUR à l'est de la ville. Il habite dans une cour commune, en compagnie d'autres locataires (Planche photographique n° 35).

Dans la cour, il n'y a pas d'objets jetés au sol. Juste à l'entrée à gauche, il y a des toilettes externes. La cour est cimentée et des motos y sont garées. Par contre sur le toit on aperçoit des antennes paraboliques. Chaque logement a un espace propre et les devantures des logements sont séparées par des murets. La terrasse extérieure n'est pas carrelée. Au fond, un espace est dédié au linge : avec un robinet pour chacun des locataires et des séchoirs d'habits. Des chaises traditionnelles sont déposées dans la cour.

Planche photographique 35: Espace cour ordonné ou rangé



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

L'exemple du logement de Yaya (n°47), dans le quartier de Wemtenga, permet de comprendre la situation. Aucun embellissement n'est visible ni dehors ni à l'intérieur de la cour. Cependant, elle est propre. Le sol est couvert de pavés. Les ouvertures et les murs des logements sont peints de couleur marron. Il n'y a pas de plaques solaires. Le toit est en tôle. Des murets séparent les locataires. Des motos sont garées devant chaque logement.

A l'inverse, les logements avec des objets non rangés pêle-mêle dans la cour sont les plus nombreux (un peu plus de la moitié des logements visités soit 36 sur 66). Ils se rencontrent plus fréquemment dans les quartiers populaires non-lotis, mais on en trouve également dans les quartiers lotis.

Le cas de Ginette (n°7), dans le quartier Zongo, comme le montre la planche photographique ci-dessous. Dans la cour, les toilettes sont à l'entrée. Le toit est fait de tôle. Plusieurs cordes servant

de séchoir traversent la cour. Les habits et d'autres effets (tabouret, moto, chaussure, bois, tôle, etc.) sont un peu partout dans la cour. La cuisine est dehors et se fait avec du bois et du charbon.

Planche photographique 36: Espace de cour non ordonné, dans les quartiers non-loti de Tabtenga (photo 1) et de Zongo (photo 2)



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Il en est de même de Martin (n°6), habitant le quartier non-loti de Watinoma, au Nord de la ville, non loin du logement où vit également Geneviève. Plusieurs cordes traversent la cour un peu partout, servant de séchoir à vêtements. La cuisine traditionnelle est située dans la cour et se fait avec du bois et du charbon. Plusieurs effets sont déposés pêle-mêle : vêtements, marmite, chaussure, seau, cuvette, moto, chaise, etc. Un hangar fait de bâche est situé juste à l'entrée de la maison.

Planche photographique 37: Espace cour non ordonné dans le quartier loti Kalgoné (photo 1) et de Watinoma (photo 2)



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

L'analyse de ces deux types de cours, organisées et non organisées, permet de faire le lien entre le niveau d'éducation des jeunes, leur revenu, le type de quartiers, en somme le niveau de vie. En effet, nous avons pu observer que ces différents facteurs influencent l'attitude des jeunes dans leur logement et constituent des indicateurs clés. Ainsi, plus le niveau d'éducation est élevé, plus les jeunes organisent mieux leur espace cour.

L'espace de la cour de certains jeunes adultes à Ouagadougou n'est pas ordonné. Ce constat est également rapporté à Abidjan par Antoine et *al.*, (1987) et à Bamako par Bertrand (1999), comme étant des cours familiales dans lesquelles vivent plusieurs ménages d'une même grande famille, ou de familles différentes mais en location. Certains logements sont encombrés ce qui réduit

l'espace de vie. C'est ce qui a été souligné par Durang dans *L'espace domestique dans la ville africaine* (2001 : 370). L'exemple du quartier musulman de Yaoundé montre que : « l'encombrement constitue un autre problème : il limite l'espace de vie. Dans le cas des pièces uniques, la vie ordinaire (sommeil, jeux des enfants, accueil des visiteurs, repas, etc.) se déroule dans des lieux très encombrés. Le linge sèche sur des cordes au-dessus du lit, l'espace de circulation est occupé par des ustensiles de cuisine, du matériel nécessaire à la « débrouillardise » (machines à coudre, lots de vêtements, planches, etc.), ou par le seau utilisé comme réserve d'eau potable. Toutefois, cette accumulation d'objets reste limitée par la pauvreté ». Examinons à présent l'intérieur des logements, afin de faire ressortir leurs caractéristiques et une typologie de l'aménagement intérieur des logements des jeunes adultes.

7.5. Typologie de l'espace intérieur des logements des jeunes adultes ouagalais

La typologie de l'intérieur des logements enquêtés permet de mesurer le niveau d'appropriation et d'attachement au lieu de vie, mais c'est aussi un indicateur de richesse. Pour des raisons pratiques (impossibilité d'explorer de façon systématique l'intégralité du logement lors des entretiens, par respect de la vie privée des personnes interrogées), mais aussi du fait que c'est pièce principale et celle qu'on rencontre dans pratiquement tous les logements, notre analyse des espaces intérieurs a porté principalement sur la salle de séjour, appelée communément « salon » dans le contexte ouagalais. Notre typologie des espaces intérieurs s'est faite à partir de critères bien définis. Il s'agit des meubles présents dans la salle de séjour, de la décoration des murs, du sol et du plafond.

Dans cette typologie de l'agencement intérieur des logements, plusieurs catégories ont été définies. Le mobilier, d'une part, et la décoration, d'autre part, ont été qualifiés de modernes, de sommaires ou de non-meublés/non-décorés. Les murs ont été classifiés comme peints ou non peints ; les plafonds d'embellis ou non embellis ; les sols de carrelés, cimentés ou aucun des deux.

Tableau 27 : Quelques critères d'évaluation de l'espace intérieur des logements des jeunes adultes ouagalais

	Meublé	Embelli/Décoré	Mur	Terrasse	Plafond
Non	36	36	36	36	36
Oui	30	30	30	30	30
Total général	66	66	66	66	66

Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

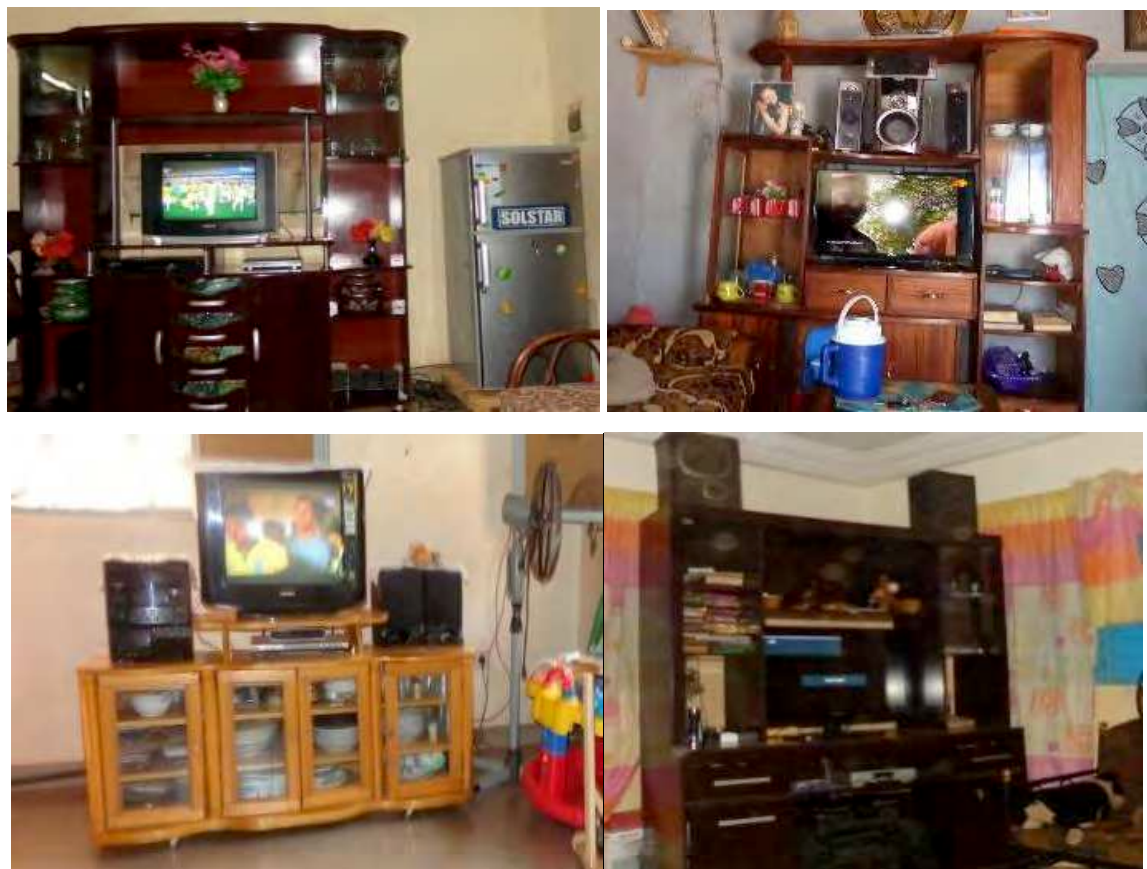
Il ressort des entretiens qu'un peu plus de la moitié (36) des jeunes enquêtés n'embellissent pas leur logement. Par manque de moyens, certains n'ont pas de solutions et font avec ce qu'ils peuvent. Notre analyse a croisé les caractéristiques intérieures des logements avec des

caractéristiques portant sur le logement (ex : en quartier loti ou non-loti) ou sur la personne interrogée (ex : statut migratoire, niveau d'éducation, etc.), afin de pouvoir interpréter au mieux les différences observées.

7.5.1. Le mobilier intérieur

La majorité des logements visités ont un intérieur meublé, ce constat a été fait aussi bien dans les quartiers lotis que non-lotis. Le mobilier est constitué de fauteuils, de guéridons, de buffets ou encore de meubles de cuisine. Cet ameublement diffère d'une personne à l'autre et aussi en fonction du lieu de vie, que l'on soit en zone lotie ou non-lotie. Le niveau de confort et la qualité du mobilier diffèrent selon les moyens financiers des jeunes. Les jeunes vivant dans les quartiers lotis ont l'avantage de disposer de l'électricité, ce qui les pousse à acheter des meubles modernes. Les exemples de Justin (n°8), Claude (n°17) et Denis (n°5), tous trois salariés, ou d'Amidou (n°15), travaillant à son propre compte, en sont quelques illustrations. Habitant respectivement la Cité SONATUR de Saaba, Wayalghin, Dapoya et Zogona, leurs salles de séjour sont meublées de buffets et de fauteuils. Ces jeunes ont une activité professionnelle stable et un niveau de vie confortable.

Planche photographique 38: Salles de séjour confortablement meublées en quartiers lotis



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

A l'inverse, certains jeunes habitants des quartiers lotis n'ont pas de meubles ou un mobilier très sommaire, comme une ou deux chaises accompagnées d'une table ou d'un banc. Il s'agit pour la plupart de sans-emplois ou d'étudiants. Nous les avons rencontrés le plus souvent dans les quartiers du péricentre, près de l'université de Ouagadougou, ainsi que dans les quartiers périphériques lotis. C'est le cas de Yacine (n°4), étudiant en droit, qui habite à Karpala, non loin du site du SIAO où il suit ses cours. Il en est de même d'Alima, habitante du quartier Zogona, étudiante en Géographie et de Sidoine (n°3), sans-emploi, habitant également le quartier de Zogona. Ces photos ci-dessous illustrent ce type de salle de séjour.

Planche photographique 39: Salles de séjour avec un mobilier sommaire dans les quartiers lotis



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Lorsqu'on s'intéresse au statut migratoire, il ressort que les migrants internationaux vivent dans des logements avec plus de meubles et de confort que les migrants internes. Les migrants internationaux arrivent le plus souvent dans la ville de Ouagadougou avec un niveau de vie plus élevé. Ils s'installent dans les quartiers lotis du péricentre et des périphéries. Les migrants internes au contraire arrivent avec peu de moyens et s'installent dans les quartiers non-lotis avec un mobilier précaire.

Fort logiquement, on observe un niveau du confort plus bas dans les quartiers non-lotis que dans les quartiers lotis. Dans le premier cas, la majorité des jeunes vivent dans la précarité, avec des ressources limitées, souvent sans eau ni électricité. Toutefois, on trouve dans ces quartiers certains jeunes qui sont bien équipés, comme le montrent les images ci-dessous, avec un mobilier qui peut être constitué de buffets, de fauteuils, de tables et de chaises.

Planche photographique 40: Salles de séjour meublées dans les quartiers non-lotis de Tabtenga (photo 1) Tengandogo (photo 2) et de Bissighin (photo 3)



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Mais le plus souvent, on trouve dans les quartiers non-lotis, qui ne sont pas viabilisés, des logements avec un mobilier sommaire, qui se résument souvent à quelques chaises plus une table. Ces situations sont beaucoup plus fréquentes en quartier non-loti que loti.

Planche photographique 41: Salles de séjour avec des meubles sommaires dans les quartiers non-lotis



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Une tendance générale qui ressort de notre étude est que les salles de séjour sont de moins en moins équipées de grands meubles, mais plutôt d'un petit mobilier, constitué de guéridons, de petits buffets, etc. Cela n'empêche par le mobilier d'être doté d'une certaine esthétique et d'un style, apprécié par les habitants, comme le montre la planche photographique suivante. Comment expliquer cette tendance ? Les jeunes interrogés répondent que le petit mobilier est moins encombrant et permet de se faire plus de place. Et aussi qu'il est facile à déplacer en cas de déménagement, car ce type de meubles est moins lourd. Aussi, ils trouvent que ces meubles ont plus de style, d'esthétique dans leur conception.

Planche photographique 42: Salles de séjour meublées dans les quartiers lotis



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

La majorité des jeunes n'ont pas de salle à manger proprement dite. Ils prennent leurs repas dans la salle de séjour, sur la petite table face à la télé. Les tables à manger ne se rencontrent que chez les jeunes ayant un bon niveau de revenu, et qui habitent pour la plupart dans des mini-villas ou des villas, offrant assez d'espace pour permettre cette commodité. Lorsque la salle de séjour est grande, certains jeunes installent une table à manger, comme chez Claude (n°17), qui vit à Wayalgin, ou chez Salam (n°59), à Tampouy. Dans un petit nombre de logements, une salle à manger est spécialement aménagée. Cependant, 5 jeunes seulement sur les 66 interviewés disposaient de cette facilité. Là encore, la question des moyens financiers est évoquée par les jeunes pour expliquer cette situation.

Planche photographique 43: Salles de séjour meublées dans les quartiers lotis



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Dans les travaux de Dubucs portant sur les Japonais de Paris (2009 : 274), ce dernier s'est également intéressé à la typologie de l'aménagement intérieur des logements. Il note que bon nombre des logements sont équipés et meublés. « *Dans le premier cas il s'agit d'un appartement loué meublé via une agence immobilière spécialisée dans la clientèle japonaise, au moment de l'arrivée à Paris, etc.* ». De même, les travaux de Chabrol (2011) montrent l'exemple des appartements de Suzanne et de la famille de Mouna, dans le quartier de château rouge à Paris, dont les images montrent que le logement est équipé et meublé.

7.5.2. L'agencement de la cuisine

La majorité des logements visités n'ont pas de cuisine propre. Ce qui conduit la plupart des jeunes à cuisiner dans la salle de séjour, à l'exception de ceux qui habitent dans des logements de type mini-villa (F3) ou villa. On rencontre donc dans les salles de séjour des meubles de cuisine confectionnés par les artisans pour recevoir un matériel de cuisine : cuisinière, bouteille de gaz, etc. Certains jeunes utilisent simplement des tables sur lesquelles ils installent la cuisinière, ou encore ils la fixent au mur. Ce constat est fait surtout au niveau des logements de type F2 et des studios, qui constituent plus de la moitié des logements enquêtés. Les jeunes sans emploi et certains étudiants qui n'ont pas assez de moyens financiers se procurer ce type d'équipement, ou ne cuisinent pas et se restaurent soit au restaurant universitaire ou encore chez les vendeuses de nourritures au bord des rues de la capitale. C'est le cas de Yacou, étudiant, qui ne cuisine pas chez lui et se contente du restaurant universitaire. Cela est aussi le cas de Sidoine (n°3) qui est sans emploi.

Les images ci-dessous montrent le dispositif de cuisine dans la salle de séjour des logements des jeunes interviewés. C'est le cas de Solo habitant à Tampouy, de Yaya habitant à Wemtenga, Noël qui habite à Kalgoné tous des salariés et habitant dans de F2.

Planche photographique 44: Cuisine dans la salle de séjour dans les quartiers lotis



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Cette situation n'est pas sans risque et certains jeunes voient dans cette pratique plus d'inconvénients que d'avantages. Noël, habitant de Kalgoné, résume la situation en ces termes : « *on n'a pas le choix, c'est des risques que nous prenons en cuisinant dans le salon. Il peut y avoir un incendie, au salon il y a souvent les enfants, trop de personnes passent, mais c'est ainsi fait, les* »

logements à notre portée n'ont pas de cuisine. Ceux qui en ont sont plus chers. Une entrée-couché avec cuisine intégrée, c'est autour de 35 000 FCFA et une chambre-salon avec cuisine c'est entre 40 000 et 50 000 FCFA, c'est hors de notre portée. Si les logements construits étaient systématiquement munis de cuisines propres et moins chers, ce serait l'idéal ».

Il en est de même chez Yaya (n°47) : *« ce qui me fatigue c'est la chaleur, il fait chaud et on est obligé de cuisiner et de rester dans le salon. En plus, il y a d'autres types d'appareil, avec le feu, c'est dangereux ; sincèrement, ce n'est pas du tout simple, on fait avec. On essaie d'être prudent, Dieu merci ça se passe bien ».*

S'il est ressorti que de manière générale les jeunes cuisinent dans la salle de séjour dans les quartiers lotis, la situation est légèrement différente dans les quartiers non-lotis. Aucun logement interrogé n'avait de cuisine propre, compte tenu des types de construction dans ces quartiers. Tout comme dans les quartiers lotis, certains jeunes utilisent la salle de séjour pour cuisiner (4 sur 18 interviewés en non-loti), les autres (14) n'utilisent pas la salle de séjour mais plutôt l'espace extérieur de la cour, ou se restaurent chez des vendeuses dans la rue.

Ceux qui cuisinent dans la salle de séjour utilisent du gaz butane, avec les gazinières du même type que dans les quartiers lotis, alors que ceux qui cuisinent dans la cour utilisent le bois de chauffe comme source d'énergie.

Planche photographique 45: Espace cuisine dans le logement des quartiers non-lotis



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Comme dans les quartiers lotis, les jeunes qui cuisinent dans la salle de séjour indiquent qu'ils n'ont pas le choix, parce qu'il n'y a pas d'endroit plus propice dans leur logement et parce qu'ils n'ont pas les moyens de prendre un autre type de logement. C'est le cas de Yacine (n°4) et Sidik (n°27), habitant respectivement à Nioko II et Tengandogo.

Parmi ceux qui utilisent la cour extérieure pour cuisiner, il y a l'exemple de Ginette (n°7), habitante de Zongo et de Viviane (n°31) à Watinoma. Elles l'expliquent par l'insuffisance de moyens financiers pour se procurer le gaz butane, dont le coût est élevé, à savoir 5 000 FCFA pour la bouteille de 12 kg et 2000 CFA pour celle de 6 kg.

7.5.3. L'équipement électroménager des logements

Il ressort de notre enquête que les niveaux et les types d'équipement électroménagers diffèrent selon le type de quartier (loti ou non-loti), le milieu de vie et selon l'activité professionnelle. Nous avons pris en compte les équipements suivants : radio, télévision, ventilateur, ordinateur, frigo ou congélateur, climatiseur. Trois catégories ou niveaux de l'équipement électroménager ont ainsi été définies : les logements faiblement, moyennement et fortement équipés.

a) Les logements faiblement équipés

Sont considérés ici comme faiblement équipés les logements dépourvus d'appareils électroménagers ou les logements équipés tout au plus d'une radio. Ces logements utilisent comme éclairage des lampes tempêtes ou solaires. Environ 1/3 des jeunes sur les 66 interrogés ont des logements faiblement équipés. Les plus nombreux (12 sur les 21 faiblement équipés) habitent dans les quartiers non-lotis. Les autres habitent dans les quartiers populaires lotis, situés surtout à la périphérie et dans le péricentre. Le croisement entre faible niveau d'équipement et activités professionnelles permet de voir qu'il s'agit surtout de sans-emploi. C'est le cas de Richard (n°29) et de Fatima (n°55), habitant respectivement dans les quartiers non-lotis de Bissighin et de Tengandgo. Ils relèvent du secteur informel et sont maçon, coiffeur, chauffeur, couturier, vendeuse de riz, etc. C'est le cas de Yassine (n°4), de Donald (n°28) ou de Samba (n°56) (cf. Annexe 4 : profil des enquêtés). A ces différents profils s'ajoutent les étudiants, comme Yacine (n°4). Ce sous-équipement pourrait s'expliquer par la faiblesse et l'irrégularité des revenus. En revanche cette catégorie des moins équipés n'est pas directement liée au niveau d'éducation : il concerne aussi bien ceux qui n'ont aucun niveau que ceux qui ont un niveau primaire, secondaire et universitaire.

b) Les logements moyennement équipés

Les logements moyennement équipés sont équipés, en plus d'une radio, d'un téléviseur, d'un ventilateur et utilisent comme éclairage des plaques solaires ou le courant électrique. Les

logements de cette catégorie moyenne sont les plus nombreux : ils représentent près des deux tiers des jeunes interrogés, soit 41 sur 66.

Les plus nombreux sont ceux qui habitent dans les quartiers lotis. Ils sont environ 37 sur les 41 jeunes identifiés. Le croisement avec l'activité professionnelle permet de voir qu'il s'agit notamment des salariés, comme c'est le cas de Sofiane (n°62), Claude (n°17), Solange (n°9), Passere (n°48) ou Justin (n°8), habitant des quartiers lotis situés dans le péricentre et à la périphérie de Ouagadougou. L'exemple de Justin (n°8) en est une illustration : à l'entrée de la salle de séjour, une télévision avec décodeur, le salon est meublé de fauteuils avec une table basse, un poste radio.

On trouve aussi quelques jeunes du secteur informel, parmi lesquels on peut citer comme activité tâcheron en bâtiment, mécanicien moto, couturier, etc. comme c'est le cas de Sidik (n°27), Sylvain (n°30) ou Kassoum (n°45) (cf. Annexe 6). Lorsqu'on s'intéresse au niveau d'éducation, tout comme les logements faiblement équipés, il ressort que cette catégorie rassemble aussi bien le niveau primaire, secondaire que supérieur.

c) Les logements bien équipés

Les logements bien équipés possèdent l'ensemble des équipements suivants : radio, téléviseur, ventilateur, frigo ou congélateur, ordinateur, climatiseur, et ils utilisent comme éclairage des plaques solaires ou le courant électrique. Les logements situés dans cette catégorie ne sont pas nombreux. Seulement 4 jeunes sur les 66 interviewés sont dans cette catégorie. Aucun de ces logements n'est situé dans les quartiers non-lotis. Le croisement entre le niveau d'équipement et l'activité professionnelle permet de voir qu'il s'agit surtout des salariés du privé. Les jeunes concernés, Djénébou (n°57), Drissa (n°58), Damien (n°10) et Malik (n°34), habitent dans les Cités ou à Ouaga 2000, dans le péricentre ou la périphérie de Ouagadougou (cf. Annexe 6). Comme activité, ces jeunes sont dans le domaine informatique et bancaire. Ces résultats corroborent également les observations de Dubucs (2009 : 277), qui constate lui aussi que les logements bien équipés concernent les occupants les plus riches.

7.6. Typologie de la décoration intérieure du logement

La décoration ou l'embellissement des logements à partir de l'espace domestique est analysée par Staszak dans son ouvrage *L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur* (2001). Il affirme que « *l'espace domestique est anthropique. Au-delà de la grande variété des modes de construction des techniques plus ou moins complexes, l'espace domestique demande un aménagement. (...) il est équipé, décoré, chauffé, etc.* ».

Notre enquête montre que plusieurs types de décoration sont utilisés par les jeunes adultes pour embellir leur cadre de vie, notamment dans la salle de séjour, ce qui témoigne de différentes formes

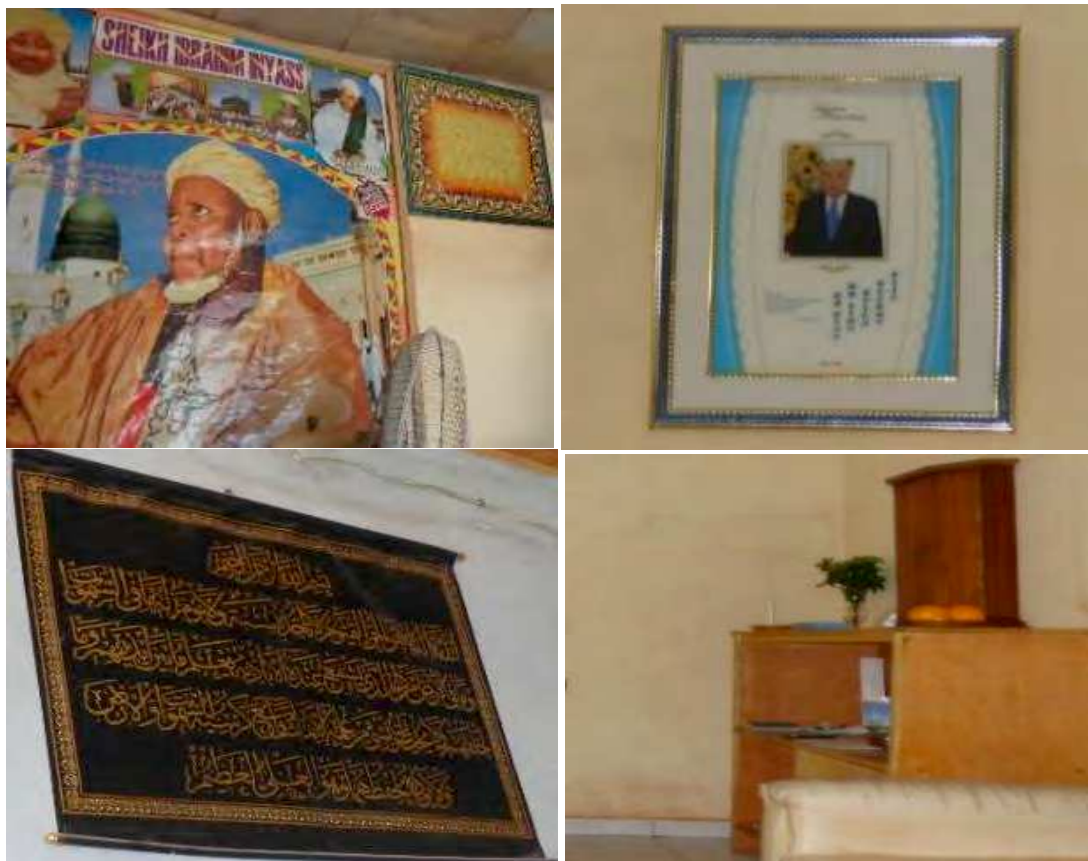
d'appropriation et d'ancrage dans leur cadre de vie domestique. Ces décorations sont pour la plupart au mur, au sol et au niveau du toit. Au sol, il s'agit très souvent d'objets déposés sur un support comme un buffet ou une table. Les décorations diffèrent selon le type et le standing du logement, mais aussi selon le type de quartier. Il ressort une différence majeure dans les types et la qualité de la décoration entre les zones loties et non-loties. On distingue plusieurs types de décoration de la salle de séjour, que nous avons structurés en 4 types : les décorations religieuses, les décorations familiales, les décorations de « tendance jeune » et les décorations mixtes.

7.6.1. Les décorations religieuses

Ces types de décorations reposent en général sur des symboles ayant un lien avec la religion d'appartenance. Elles se matérialisent par plusieurs représentations à savoir des posters, des affiches, des autels, des photos, des croix, etc. Elles concernent aussi bien les jeunes pratiquants, qu'ils soient chrétiens ou musulmans.

Plusieurs jeunes interrogés avaient ce type de décor. C'est le cas de Sidik (n°27), qui a orné son intérieur de posters de guides religieux musulmans. On remarque sur le mur du salon la présence d'un grand poster de format A0 d'un guide religieux d'origine sénégalaise et un tableau sur lequel figurent des écritures en arabe, ainsi que des posters de taille moyenne (A2 ou A3) où figurent des écritures en arabe. A la question de savoir pourquoi ce type de décor, il indique qu'il aime et considère ce guide, à qui il rend hommage. Pour lui, c'est un repère.

Planche photographique 46: Décorations religieuses des jeunes adultes ouagalais, Sidik (n°27), les 2 photos de gauche et Gérard (n°2), les 2 photos de droite



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Quant à Gérard (n°2), à l'intérieur de son logement peint en blanc ocre, on remarque sur les murs des tableaux d'un Grand maître Bouddhiste japonais et de sa femme. Un autel est dressé dans le salon et un programme de lecture Bouddhique est affiché au mur. Des adeptes de ce culte se retrouvent pour prier surtout les soirs. Il représente une personnalité importante pour lui. Nous avons noté également que les femmes utilisent moins ces décors lorsqu'elles ne sont pas en couple. Quand elles le sont, l'influence du conjoint peut intervenir, comme c'est le cas de Fatim (n°26) qui précise que « *c'est l'œuvre de mon mari et je n'ai pas trouvé d'inconvénient parce que c'est une source de renforcement de notre foi. Quand il a mis le poster je n'ai rien dit j'ai même trouvé cela joli* ».

7.6.2. Les décorations familiales

Ce type de décorations représente la famille dans son ensemble. L'objectif recherché est de rendre hommage et de témoigner son attachement à un proche, un membre de la famille. Il permet de décorer l'intérieur du logement. Il est constitué le plus souvent de photos de mariage, de photos de membres de la famille : les enfants, le conjoint, le père, la mère, un frère, etc. Ces décorations sont souvent constituées de tableaux et de portraits. Plusieurs autres accessoires peuvent accompagner

ce type de décor. Il s'agit de pots de fleurs, de photos et de poupées. Les images ci-dessous illustrent ce type de décoration.

Planche photographique 47: Décorations familiales des jeunes adultes ouagalais, Malik (n°34), les 2 photos à gauche et la photo en bas à droite et Noël (n°64), la photo à droite en haut



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Le constat est le même dans le quartier musulman de la ville de Yaoundé, étudié par Durang (2001 : 370). Une partie de la décoration intérieure des logements est consacrée à des images familiales : « *les décorations accrochées aux murs donnent également à lire aux visiteurs l'organisation hiérarchique de la maisonnée : le portrait du chef de famille trône à côté du reste de la parenté sur le mur du salon, parfois accompagné de celui du président, (père de la nation)* ». A cette décoration, s'ajoute l'exposition de la dot fournie par le mari, qui est une forme de décoration de l'intérieur des logements du quartier musulman de Yaoundé.

7.6.3. Les décorations « tendance jeune »

Les décorations de ce type sont faites d'affiches, de posters d'idoles, d'instruments de musique, d'objets d'art ou culturels, de tissus. Nous avons pu observer que divers objets sont utilisés par les jeunes, aussi bien en zone lotie que non-lotie. Ces décorations internes sont faites d'objets divers, tels que les posters de stars de football et autres apports, des pots de fleurs, des horloges, des calendriers, des tam-tams et masques, du batik, etc.

Planche photographique 48: Décorations « tendance jeune », Sétou (n°35), 1^{ère} photo à gauche ; Noel (n°64), 2^{ème} photo en bas à gauche ; Sidik (n° 27), 1^{ère} photo en haut à droite et Malik (n°34), 2^{ème} photo en bas à droite



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

7.6.4. Les décorations mixtes

Les décorations mixtes associent à la fois plusieurs types de décorations intérieures à savoir, religieuses et familiales ou tendance jeune. On les retrouve à la fois rangées sur les buffets ou encore sur les murs.

Planche photographique 49: Décorations mixtes des jeunes adultes ouagalais, Richard (n° 29), photo 1 et Fatim (n°26), photo 2



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Si l'on essaie de faire un rapprochement avec la typologie des espaces domestiques des migrants japonais à Paris qui a été menée par Dubucs (2009 : 270), il en ressort que dans ce dernier cas, «

l'acquisition d'un logement va de pair avec un investissement d'ordre plus affectif, qui concerne à la fois la décoration, l'ameublement, et les activités qui y prennent place ». Nous avons observé le même phénomène avec les jeunes adultes de Ouagadougou, avec différents standings dans la décoration des logements, qu'ils soient sommaires, moyens, ou de haut standing. Nous allons nous concentrer à présent sur cette question.

7.6.5. Rideaux autres types de décoration de la salle de séjour

Un rideau est une pièce de tissu placé au niveau des ouvertures (porte d'entrée du logement, au niveau des fenêtres ou des chambres à coucher), qui a pour objectif d'atténuer la lumière, de masquer la présence d'une ouverture, ou d'empêcher de voir directement dans la salle à séjour ou dans les chambres à coucher lorsqu'elles sont ouvertes. Il a également un rôle de décoration parce qu'il est constitué de plusieurs motifs, de nombreux tissus, de formes, de tailles, et de couleurs différentes qui embellissent la pièce. Cet accessoire a très souvent été rencontré dans l'intérieur des jeunes ouagalais, à l'entrée de la salle de séjour ou d'autres pièces et ouvertures. Quels que soient le type de quartier, le niveau d'éducation ou l'activité professionnelle, la plupart des jeunes utilisent les rideaux. La diversité des modèles utilisés est très grande. A la question de savoir pourquoi ils utilisent les rideaux, ils indiquent les rideaux embellissent leur logement et protègent l'intérieur des regards indiscrets de certains passants ou encore des visiteurs. L'exemple de Justin (n°8) et Sidik (n°27), en est une illustration. Selon eux « *ça permet aux passants ou aux visiteurs de ne pas voir l'intérieur mais aussi ça sert de décor* ». La planche photographique ci-dessous montre quelques exemples rideaux intérieurs.

Planche photographique 50: Rideaux autres types de décoration de la salle de séjour, Sidik (n°27), 1^{ère} photo à gauche ; Salam (n°59), 2^{ème} photo en bas à gauche ; Justin (n°8), 1^{ère} photo en haut à droite et Catherine (n°24), 2^{ème} photo en bas à droite



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

7.7. Typologie des décorations intérieures selon le standing

Lorsqu'on s'intéresse au standing de la décoration des logements des jeunes adultes ouagalais, plusieurs cas de figures se présentent. Nous les avons regroupées en trois standings : bas, moyen et élevé. Plusieurs paramètres permettent de qualifier le standing : les caractéristiques du quartier, les caractéristiques du logement (taille, matériaux de construction, etc.) et les caractéristiques de l'individu (parcours migratoire et scolaire, statut matrimonial, activité professionnelle, etc.). L'ensemble de ces paramètres influencent le type de décors.

7.7.1. Les logements avec standing de décoration sommaire

Ce type de décoration se résume uniquement par des objets de peu de valeur comme les calendriers, des affiches d'artistes, de footballeurs ou de guides religieux. Ce type de standing de décoration s'observe plus dans les quartiers non-lotis et populaires. Il ressort que le statut du quartier influence le type de décoration. Dans les quartiers en banco, les habitants sont majoritairement dans une situation transitoire de recherche de parcelle, ce qui ne les encourage pas à embellir leur logement avec des objets de valeur. Ainsi, le standing de décoration est fait surtout d'affiches diverses, de

calendriers et cela concerne surtout les sans-emplois, les jeunes ayant un assez bas niveau scolaire (primaire ou collège), un bas niveau de vie et souvent un emploi dans l’informel. C’est le cas par exemple de Richard (n°29), de Donald (n°28) ou de Lassine (n°23), respectivement sans-emploi, coiffeur et maçon, tous habitant des quartiers non-lotis.

Les quartiers lotis populaires sont également, concernés par cette situation. Il s’agit surtout des logements occupés par des étudiants, ainsi que des jeunes menant des activités dans l’informel. Youba (n°38) et Alima (n°53), étudiants, ou Arnaud (n°13), maintenancier, illustrent ces situations.

Planche photographique 51: Standing de décoration sommaire, Donald (n°28), Richard (n°29) et Youba (n°38)



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

7.7.2. Les décorations de standing moyen

Les décors de moyen standing sont constitués d’objets prisés par les jeunes mais cependant pas de luxe. Il y a entre autres les horloges, les pots de fleurs, les instruments de musique comme les coras, les photos. Ce standing de décoration s’observe plus dans les quartiers lotis.

Ainsi, ce standing de décoration concerne surtout les jeunes ayant un niveau scolaire de lycée ou universitaire, exerçant dans la fonction publique ou dans le privé. C’est le cas de Justin (n°8), de Salam (n°59), de Solange (n°9) ou de Solo (n°62), tous salariés du public ou du privé, avec un

niveau de vie moyen. La planche photographique ci-dessous illustre des décorations de ce type de standing.

Planche photographique 52: Standing de décoration moyen, Solange (n°9) et Djenébou (n°57)

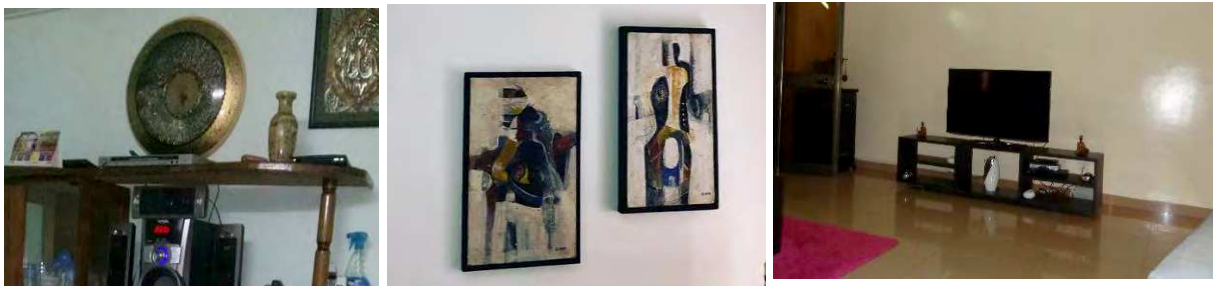


Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

7.7.3. Les décorations de haut standing

Les décorations de haut standing, raffinées ou riches, sont faites d'objets de valeur ou de luxe. On peut citer les tableaux peints, les batiks, les porcelaines et les portraits que certains jeunes ont qualifié de valeur parce qu'ayant un coût élevé. Ce type de standing s'observe plus dans les quartiers lotis et dans les Cités. Le standing de décoration concerne surtout les jeunes ayant un niveau scolaire universitaire ou exerçant dans la fonction publique ou dans le privé et ayant un niveau de vie élevé. Malik (n°34) et Salam (n°59), travaillant respectivement dans les secteurs informatiques et bancaires, illustrent ce standing, comme l'indiquent les images ci-dessous. Cependant, peu de jeunes sont dans cette situation : seulement 4 sur les 66 interrogés.

Planche photographique 53: Décorations de haut standing, Malik (n°34)



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

La typologie par standings que nous avons établie à Ouagadougou rejoint en partie celles établies en France et en Europe dans les travaux de Giroud (2007), de Dubucs (2009) ou de Chabrol (2011). Ainsi l'analyse menée par Dubucs sur les migrants Japonais à Paris montre des bâtiments de haut standing mais également des standings moyens. Giroud présente également des logements de plusieurs standing dans le secteur planifié d'habitat collectif et individuel Quinta do Jacinto à Alcântara. Chabrol (2011 : 188) analyse des logements de plusieurs standings qui résultent d'une transformation des habitants.

Conclusion du chapitre 7

Le chapitre 7 a examiné les rapports qu'entretiennent les jeunes adultes ouagalais avec l'espace aussi bien intérieur qu'extérieur de leur logement. Plusieurs travaux (Heidegger, 1990 ; Staszak, 2001, 2004 ; Lancereau, 2011 ; Serfaty-Garzon, 2003 ; Dubucs, 2009 ; Cailly et Dureau, 2016, etc.) ont expliqué l'importance du concept d'habiter et l'intérêt d'étudier le sens des formes d'occupation, d'aménagement et de mode de vie à l'intérieur du logement. De ces différentes recherches, il ressort que cette relation engendre un attachement, une appropriation et un ancrage qui se traduit de différentes manières. En effet, il ressort du cas de Ouagadougou que les jeunes adultes modèlent leur cadre de vie selon leur quartier de résidence, leurs moyens financiers, et leurs préférences personnelles. Dans les entretiens, les locataires et les migrants évoquent souvent la durée de leur présence dans le logement comme facteur d'attachement à ce dernier, alors que les propriétaires avancent plutôt les investissements réalisés.

Nos analyses ont porté sur les décorations internes et externes du logement, à partir du portail d'entrée à l'extérieur. Une typologie des aménagements à l'entrée du logement a été faite. Ainsi, les façades et les entrées embellies sont le plus souvent rencontrées dans les quartiers lotis, particulièrement dans les cités, et les façades ou devantures non embellies sont fréquentes dans les quartiers populaires lotis et non-lotis. De même, nous avons pu caractériser la diversité des types de cours et des modes d'utilisation de cet espace, à travers la taille et l'ordre qui règne ou pas de ce type de lieu, très important dans l'habitat ouagalais.

Ces analyses ont permis de faire une typologie des décorations d'intérieur, qui a porté sur plusieurs éléments à savoir : le mobilier, la décoration, les murs, les sols et les plafonds. L'analyse a montré que la distinction entre quartiers lotis et non-lotis reste structurante, même si d'autres facteurs sont tout aussi importants pour comprendre la diversité des formes d'habiter le logement : le statut migratoire, le niveau d'éducation, l'activité professionnelle ou encore la situation familiale.

Concernant la décoration interne, qui a surtout été étudiée dans la salle de séjour, nous avons distingué quatre types de décoration : les décorations religieuses, familiales, « tendance jeune » et mixtes. Il ressort de notre univers d'enquête que les hommes prennent plus l'initiative que les femmes dans la décoration du logement. En plus de cette typologie, des critères ont été définis pour tenir compte du standing des décorations. Nous avons considéré 3 niveaux de standing, bas, moyen et haut. Enfin le chapitre 7 s'achève sur une catégorisation de l'équipement électroménagers des logements, avec là aussi 3 catégories : les logements faiblement, moyennement et bien équipés. Il est ressorti qu'à Ouagadougou, les logements des jeunes adultes sont le plus souvent moyennement équipés, avec une radio, une télévision, un ventilateur et une lampe solaire ou électrique.

Chapitre 8 : L'espace de vie du quartier et les pratiques quotidiennes à partir du logement

« La connaissance de la ville est liée aux pratiques de chaque habitant ainsi qu'aux discours qui circulent à son propos (médias, rumeurs...), les espaces connus ne sont donc pas toujours les espaces vécus » (Biehler, 2010 : 269).

« Notre grin²⁶ est situé au château du quartier, on échange sur tous les sujets, on joue à la carte, aux boules, au damier. C'est comme une famille, quand il y a un évènement tout le monde se mobilise, vraiment c'est une bonne chose, j'apprécie bien cela ».

Extrait d'entretien réalisé en 2015 chez Martin (n°6), 30 ans, dans le quartier non-loti de Watinoma de Ouagadougou.

Les quartiers vécus de Ouagadougou, ceux auxquels se réfèrent les habitants de la ville, et qui figurent souvent sur les cartes et dans les documents, ne font pas partie des entités administratives, les Arrondissements et les Secteurs, qui structurent officiellement le territoire de la capitale (cf. chapitre 3), contrairement à d'autres villes comme Bamako ou Abidjan, où le quartier fait partie de ces entités. Les ouagalais se reconnaissent mieux dans les quartiers identifiés dans la vie courante que dans les découpages officiels. Le chapitre 8 aborde l'espace de vie des quartiers et la vie quotidienne à partir du logement, selon les différentes situations résidentielles à travers l'espace métropolitain. Ainsi on étudiera l'environnement du quartier, les lieux fréquentés et la perception qu'ont les jeunes de leur quartier, ce qui plaît et ce qui déplaît, aussi bien au niveau du logement que du quartier.

A travers ces analyses, il est également question d'analyser les difficultés des quartiers et les problèmes avant de jeter un regard sur l'aménagement et l'équipement de ces quartiers. Les projets de changement résidentiel et les aspirations résidentielles seront également analysés au cours de ce chapitre. Le chapitre commence tout d'abord par un développement général sur le quartier, qui est un objet recherche classique en France, mais un peu moins en Afrique.

8.1. Le quartier comme objet de recherche

Cette section présente les travaux réalisés sur le quartier et ses pratiques. Il ressort de la littérature scientifique que plusieurs travaux ont eu comme objet de recherche le quartier (Di Méo 1993, 1996 ; Grafmeyer, 1991, 2007 ; Giroud, 2007 ; Dubucs, 2009 ; Robette, 2009 ; Authier et

²⁶ Groupe d'amis de quartier se réunissant quotidiennement à un lieu donné (chez l'un d'entre eux où l'espace est disponible, sous un arbre, un hangar ou simplement au pied d'un mur) autour d'un thé pour échanger. Ce qualificatif, est commun aussi au Mali, à la Côte d'Ivoire alors qu'au Niger, il porte le nom de *fada*, Boyer (2014).

Bensoussan 2001 ; Authier 2006, 2008, 2011 ; Merlin et Choay, 2010 ; Launay, 2011 ; Carneiro, 2012 ; Segaud et *al.*, 2002 ; etc.). La plupart analysent la question du quartier comme étant une division administrative ayant certaines caractéristiques et une homogénéité qui l'identifie comme tel. Le terme quartier désigne selon Grafmeyer (1991) une partie de la ville, ou une portion plus moins individualisée de l'espace urbain. Il cite également Di Méo qui indique que le terme quartier peut être une division suggérée par la géographie physique, comme une unité spatiale engendrée par les accidents de l'histoire, ou bien encore un lieu singulier lié à la nature de l'habitat, à l'aspect architectural ou au symbolisme que recèlent certains monuments. Il y a aussi la spécificité de la fonction qu'il abrite (fonction résidentielle, industrielle, commerciale, administrative) ou des populations qui l'habitent (quartier bourgeois, quartier populaire, quartier chinois, quartier africain, etc.).

Selon le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (Merlin et Choay, 2010 : 652), le quartier est défini comme étant une fraction du territoire d'une ville, dotée d'une physionomie propre et caractérisée par des traits distinctifs lui conférant une certaine unité et une individualité. Dans certains cas le nom du quartier peut être donné à une division administrative, mais le plus souvent le quartier est indépendant des limites administratives. On se réfère aussi au quartier pour désigner la communauté des habitants d'une partie de la ville. Cette définition précise donc les critères de délimitation d'un quartier. Il y a entre autres : la configuration des sites et la topographie (quartier haut et quartier bas ; quartier du centre et quartier périphérique ; quartier nord et quartier sud) ; la période de création du quartier et les caractéristiques historiques, architecturales et urbanistiques qui en ont résulté ; la typologie dominante des bâtiments compte également (quartier d'hôtels particuliers, d'immeubles collectifs, pavillonnaires) ; les fonctions dominantes (quartier des affaires, administratif, commerçant, résidentiel) ; etc. On note aussi la marque des groupes socio-économiques dominants : quartier bourgeois, quartier ouvrier etc., ainsi que la composition socio-ethnique des habitants dans certains contextes : quartier européen, juif, noir, etc.

Cependant, selon Merlin et Choay (*op. cit.*), il n'y a pas de définition univoque et systématique du quartier. On retient que la notion de quartier s'impose, le plus souvent, comme la résultante des mécanismes de différenciation morphologique, économique et sociale qui affectent les espaces urbains au fur et à mesure du développement des villes.

Authier *et al.* (2007) rappellent de façon générale que le quartier est plutôt utilisé comme une entrée pour étudier des phénomènes liés à l'urbain. Pour eux ce cadre descriptif n'a de sens que confronté à d'autres échelles et d'autres espaces de la ville, tels que la rue et la place. La portion de ville que représente le quartier est une unité d'observation de l'espace urbain en tant que cadre et contexte de la vie urbaine. C'est un contenant, une enveloppe selon Humain-Lamouré (2008),

caractérisée par les formes spatiales de son cadre bâti, par des contextes socio-résidentiels et économiques particuliers. Authier (2006), cité par Launay (2011), stipule que le quartier possède des éléments physiques liés à la morphologie de son habitat, sa localisation, son image, ses ressources en termes de commerces, d'équipements, d'activités, etc. Tous sont attachés aux caractéristiques sociales de ses habitants et de leur localisation dans le quartier, des habitations et des espaces publics qui, à des niveaux variables, entrent en jeu dans la structuration des modes d'appropriation et de sociabilité attachés au quartier.

Chabrol (2011) aborde la question du quartier dans le même sens. Selon elle l'échelle du quartier est utilisée en recherche urbaine pour étudier les dynamiques liées aux mobilités à différentes échelles, résultant de processus plus globaux de mondialisation et de métropolisation. Sa réflexion sur la notion de quartier souligne que l'apparente simplicité du terme est trompeuse et que la notion signifie bien plus qu'un simple morceau de ville.

Les définitions et les approches du quartier sont donc multiples et varient selon qu'elles soient l'œuvre des pouvoirs publics, de sociologues, de géographes, de politistes ou d'urbanistes. Pour Grafmeyer (2007 : 23) « *le quartier oscille donc entre plusieurs définitions qui se font écho sans pour autant se superposer* ». Le quartier est avant tout une unité territoriale, qu'elle soit administrative, liée au bâti, aux fonctions, ou encore à des marquages sociaux. Du point de vue des habitants, le quartier est « *l'endroit où l'on habite, un espace de vie de pratique, et de relation pour toutes les classes sociales* » (Authier, 2003 : 355-357), ce qui correspond à des pratiques individuelles dans la proximité.

Certains travaux comme ceux de Authier (2008) indiquent qu'aujourd'hui en France la notion de quartier n'a pas bonne presse à cause des clichés et des représentations que la population fait de certains quartiers, avec les appellations telle que les « quartiers sensibles » ou « les quartiers en difficulté », des termes utilisés pour qualifier les quartiers où il existe des problèmes liés au chômage et à l'insécurité, avec des émeutes fréquentes. Ces quartiers précise-t-il sont pour la plupart situés dans les périphéries des grandes villes françaises.

Les habitants de Ouagadougou se reconnaissent plus dans les noms courants des quartiers que dans les Secteurs, qui représentent le niveau administratif le plus fin. Plusieurs jeunes interrogés ne connaissaient pas le numéro de leur secteur. Le quartier étant un territoire, comment est-il pratiqué par les jeunes adultes ? Cette question est analysée dans la section suivante.

8.2. Le quartier, un territoire de pratiques quotidiennes

Di Méo (1996 : 21) définit le territoire comme le « *milieu de vie, de pensée et d'action dans lequel et grâce auquel un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et identitaire* ».

Le quartier est un territoire avec des limites, un lieu de résidence ou de vie. Il fait partie d'un sous-ensemble de l'espace de vie. A ce titre, il constitue un objet de recherche privilégié pour les sciences sociales, notamment la géographie. Ce territoire constitue une dimension transversale majeure, à travers sa structuration matérielle et symbolique et les actions et interactions qui s'y rapportent et le reconfigurent constamment. Ainsi selon Fournier (2007), cette notion de territoire permet de comprendre l'espace comme étant approprié par un groupe social ayant une identité individuelle et collective. Il peut être défini comme « *un espace approprié* » par les habitants en vue de garantir un accès, un contrôle et un usage par la population résidente (Brunet, 1991 : 23).

Selon certains auteurs, les évolutions urbaines actuelles tendent « *à affaiblir le quartier comme territoire et échelle des pratiques sociales et à renforcer en revanche "aux deux extrémités" les échelles et territoires du logement et de l'agglomération* » (Authier *et al.*, 2007 : 8). Les relations sociales qui s'y déroulent y sont « *complémentaires d'autres modalités des liens sociaux s'exprimant dans d'autres lieux ou sous des formes non territorialisées* » (Authier *et al.*, *op. cit.*). La pratique d'un lieu permet à l'individu de tisser une relation à ce lieu, à travers la connaissance et la familiarité. Durant les échanges on dit très souvent, « *je connais cet endroit, ce lieu* ». Cette connaissance se fait avec l'expérience et se justifie en ces termes : « *je viens très souvent à cet endroit ; je connais des gens qui fréquentent ce lieu* ». Selon Authier (2008), des différenciations très marquées existent dans les manières d'habiter le quartier, par exemple entre les habitants qui ont un usage quotidien du quartier, pour qui ce dernier fonctionne comme un espace de proximité, et les habitants qui ont une vie de quartier détachée des pesanteurs du voisinage, pour qui le quartier fonctionne au contraire comme un espace ouvert sur le cosmopolitisme de la vie urbaine. En somme, le quartier est un lieu d'usages variés et souvent pluriels. Il se présente également ici comme un lieu dans lequel les habitants entretiennent leur vie quotidienne.

« *L'espace de vie* » est constitué des lieux fréquentés par les individus depuis leur enfance. Dans une perspective diachronique, les lieux de résidence occupés pendant l'enfance forment une catégorie importante de lieux constitutifs de « *l'espace vécu* » des individus. Ils ne se limitent pas aux lieux de résidence. D'autres localisations peuvent donner lieu à des visites ou à des séjours, comme les lieux de résidence de parents ou de proches, les lieux de vacances ou les résidences secondaires par exemple Carneiro (2012).

Selon Robette (2009), l'espace de vie prend place dans un large courant de recherche en sciences sociales, qui vise à l'identification de catégories d'analyse intermédiaires, entre micro et macro, entre individu et population. Dans le cas de l'espace de vie, l'objectif est de replacer l'individu dans une inscription spatiale qui dépasse son seul lieu de résidence. Cette catégorie intermédiaire est proposée tout d'abord en géographie, en particulier dans des travaux sur la perception de l'espace, mais trouve également un écho dans d'autres disciplines, comme la sociologie ou la démographie, pour qui l'espace ne constitue pas a priori la préoccupation dominante. Ainsi, l'individu n'est plus rattaché uniquement à son lieu de résidence mais à l'ensemble des lieux avec lesquels il est en rapport. La configuration de ces lieux intervient dans les choix de mobilité et se trouve en retour modifiée par la migration. Courgeau (1988) définit l'espace de vie en démographie comme « *la portion d'espace où l'individu effectue ses activités* ». Cette notion englobe non seulement « *les lieux de passage et de séjour, mais également tous les autres lieux avec lesquels l'individu est en rapport* » : logement, lieu de travail, résidence secondaire, lieu de vacances, résidences de parents et d'amis, etc.

Authier (2006 : 210) tout en faisant allusion à (Grafmeyer, 1994) souligne que le quartier est plus ou moins marqué par la répartition des catégories sociales dans l'espace urbain : « *les manières d'habiter le quartier et d'y cohabiter varient selon les caractéristiques sociales et l'histoire des individus* ».

L'analyse du système urbain et des pratiques des lieux de ces quartiers a permis de connaître les lieux fréquentés, leur attractivité mais également les moyens de transport pour y accéder. Il s'agit entre autres des supermarchés, des boutiques, des magasins, de bazars, de restaurants des salons etc. Cette attractivité reflète les mouvements particuliers de ces quartiers au sein des espaces géographique, économique, social etc. Il se pose dès lors la question du rapport des habitants à ces mouvements et aux changements induits.

Pour la thèse, le choix a été fait d'interroger les représentations et les pratiques spatiales ordinaires des habitants, constitutives de leur habiter. L'idée est de démontrer le rôle de cet habiter dans la création de continuités en matière de présences et de pratiques socio-spatiales. Il y a ceux qui pratiquent assidument le quartier, qui sont très présents dans le quartier, qui y mènent la plupart de leurs activités et qui y logent. A l'inverse, il y a ceux qui pratiquent peu le quartier où ils résident et qui passent plus de temps hors du quartier.

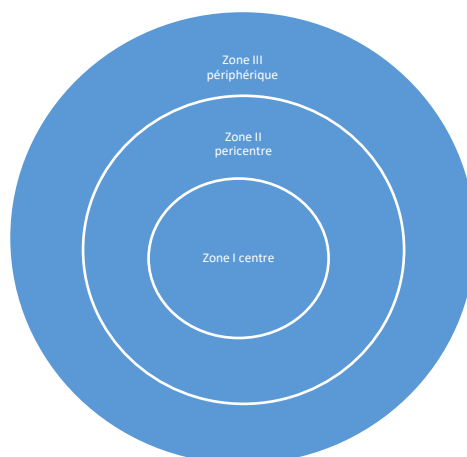
L'étude des processus d'urbanisation à partir des quartiers est relativement peu fréquente en Afrique, cependant, on enregistre quelques travaux allant dans ce sens (Le Bris *et al.*, 1985 ; Fournet *et al.*, 2008 ; Bertrand, 1999, 2000 ; Choplin, 2006 ; Boyer et Delaunay, 2009 ; Bielher (2010) ; Chenal, 2013 ; Agoma, 2014).

Agoma (2014 : 62) analyse la place des villes africaines dans les théories de l'école de Chicago. Ainsi, selon le concept d'aire naturelle de Robert Park (1915), le processus de formation des quartiers est naturel : « *un quartier de la ville est une aire naturelle parce qu'il naît sans dessein préalable et remplit une fonction spécifique dans l'ensemble urbain ; c'est une aire naturelle parce qu'elle a une histoire naturelle* ». Tout en faisant le rapprochement avec l'exemple de l'école de Chicago, dans les villes africaines, notamment à Lomé ou Abidjan, la formation des quartiers résidentiels résulte d'un processus, sachant que les riches cherchent à s'établir en fonction de leur statut social. Les pratiques résidentielles sont très diversifiées et la mobilité s'effectue généralement du centre vers la périphérie selon le modèle établi par Burgess sur la ville de Chicago.

Les théories de l'école de Chicago ne nous semblent pas s'appliquer de façon pertinente dans la formulation des quartiers de la ville de Ouagadougou, où les mécanismes d'industrialisation et de migration internationale, notamment ne se sont pas produits de la même façon que dans les villes américaines. Cependant, Agoma (*op. cit.*) pointe des ressemblances intéressantes. Il s'agit de la genèse des quartiers en cercles concentriques du centre vers la périphérie. À Ouagadougou, nous identifions trois zones (Figure 14 ») :

- la zone I correspond au centre des affaires et abrite les quartiers centraux construits avant et pendant la colonisation. On y trouve en outre les grands commerces et l'administration. Sa position stratégique fait qu'elle accueille d'importantes structures comme les départements ministériels et institutionnels, ou la ZACA (Zone d'Activités Commerciales et Administratives) ;
- la zone II constitue la deuxième couronne située dans le péricentre de la capitale. Elle est constituée de quartiers d'habitation et de quelques structures administratives ;
- enfin la zone III, située en périphérie, est constituée pratiquement de quartiers d'habitation populaire, principalement non-lotis.

Figure 14 : La configuration en aires concentriques de l'espace urbain de Ouagadougou



Source : SERE, 2017

L'étude « *Ouaga 2009* » montre cette évolution concentrique de la ville de Ouagadougou, au fil des programmes de lotissement, qui ont été analysés dans le chapitre 3. Elle s'est appuyée sur les quartiers pour expliquer la mobilité des ouagalais selon leurs statuts socio-professionnels, migratoires et l'organisation des familles.

Cependant, selon Biehler (2010 : 269), « *la connaissance de la ville est liée aux pratiques de chaque habitant ainsi qu'aux discours qui circulent à son propos (médias, rumeurs...)* ». De sorte que « *les espaces connus ne sont pas toujours les espaces vécus* ».

8.3. La mobilité quotidienne et les lieux fréquentés par les jeunes adultes ouagalais

La présente section analyse la mobilité quotidienne des jeunes adultes et leur rapport au quartier. Ainsi la première sous-section aborde la mobilité quotidienne comme un révélateur des relations avec le quartier et avec la ville de Ouagadougou. La seconde croise la mobilité et le genre.

8.3.1. La mobilité quotidienne des jeunes ouagalais : un révélateur des relations avec le quartier et avec la ville de Ouagadougou

Plusieurs motifs de déplacement ont été déclarés par les jeunes, ces motifs sont surtout liés aux événements d'ordre social, religieux, travail, distraction, et aux diverses courses. Concernant les modes de déplacement, trois catégories ont été identifiées, il s'agit de ceux qui n'ont aucun moyen de déplacement et qui marchent à pied, de ceux ayant un vélo ou une moto et de ceux ayant une voiture.

Les jeunes se déplaçant à pied, restent dans le quartier, comme c'est le cas de Sidoine (n°3) et Allou (n°1), présentés ci-dessous, ou encore de Binaté (n°18), Donald (n°28), Richard (n°29), ou Youba (n°38). Lorsqu'ils souhaitent aller plus loin, hors de leur quartier, ils empruntent des motos ou les transports en commun, quand c'est possible. Ci-dessous quelques témoignages sur les mobilités des jeunes adultes et leurs motifs.

<p>Sidoine (n°3), 21 ans habite le quartier Zogona, situé dans le péricentre de la ville de Ouagadougou.</p>	<p>N'ayant pas de moyen de déplacement, Sidoine se déplace à pied, les principaux motifs de ses déplacements hebdomadaires sont principalement les distractions dans les bars et maquis. Durant la semaine, il a été dans plusieurs maquis et bars du quartier mais aussi des quartiers riverains aussi au centre-ville à Dapoya, aux 1200 logements. N'ayant pas de domicile fixe, il se rend dans la journée à l'université, située dans le même quartier.</p>
<p>Allou (n°1), 33 ans, habite le quartier Saint Léon situé au centre-ville</p>	<p>Sans moyen de déplacement, il se déplace à pied. Ses motifs de déplacements hebdomadaires sont entre autres, le travail tous les jours dans le</p>

	<p>quartier, les courses au marché. Il va au marché du quartier pour des achats de tissus et divers autres articles pratiquement tous les jours et assez rarement pour les condiments, déplacement plutôt réservé à sa conjointe. Il se déplace pour les pratiques religieuses, notamment les prières à la mosquée, presque tous les jours.</p> <p>Récemment il s'est déplacé pour des motifs de santé, où il a accompagné sa tante au centre de santé dans le quartier voisin vers l'aéroport dans le même quartier.</p> <p>Il s'est aussi déplacé pour des motifs familiaux ou sociaux, notamment une visite de courtoisie à un ami au nord de la ville à environ 7 km du logement.</p> <p>Ses déplacements ont concerné également la gare ferroviaire à Dapoya.</p>
--	--

Les motifs de mobilité à vélo comme à moto conduisent les Ouagalais aussi bien dans leur quartier, ou des quartiers riverains tout comme dans des quartiers éloignés de leur logement. Quelques exemples de motifs de déplacements à vélo et à moto par Ginette (n°7), Denis (n°5), Patrice (n°16), Kassoum (n°45) et Gérard (n°2), sont représentés à travers les lignes suivantes :

<p>Ginette (n°7), 25 ans habitante du quartier Zongo situé à l'Ouest de la Ouagadougou.</p>	<p>Elle se déplace à vélo et ses motifs de déplacements sont liés aux courses dans le marché du quartier tous les jours. Dans la semaine, elle se rend à son lieu de travail qui est son restaurant situé dans le même quartier. Les raisons religieuses sont également des motifs de déplacements. En effet, elle va à l'église du quartier tous les dimanches, restaurant (lieux de travail). Pour se distraire, dans la semaine quelquefois elle se rend au cinéma du quartier.</p>
<p>Denis (n°5), 33 ans, habite Kilwin, situé dans la périphérie Nord de la ville de Ouagadougou</p>	<p>Il se déplace à moto, les motifs de ses déplacements hebdomadaires sont le travail tous les jours sauf les weekends.</p> <p>Les courses pour des achats divers dans une alimentation dans le quartier ainsi que les visites de courtoisie chez des amis dans le quartier Kilwin.</p> <p>Les raisons religieuses sont également des motifs de déplacements. En effet, les dimanches, elle va à l'église du quartier généralement les dimanches.</p>
<p>Patrice (n°16), 32 ans, habitante du quartier Zongo situé dans la périphérie Ouest de la Ouagadougou.</p>	<p>Il se déplace à vélo, pour des raisons de travail, tous les jours sauf le dimanche au centre-ville. Il effectue des courses, pour des achats divers de téléphone au petit marché Zabré daaga, non loin de son lieu de travail. Les motifs sociaux l'amènent également à effectuer des visites de courtoisie, à des amis dans le quartier. La restauration dans un kiosque du quartier pour prendre le café.</p> <p>Les pratiques religieuses sont également des motifs de déplacements ; les dimanches il va à l'église du quartier.</p>

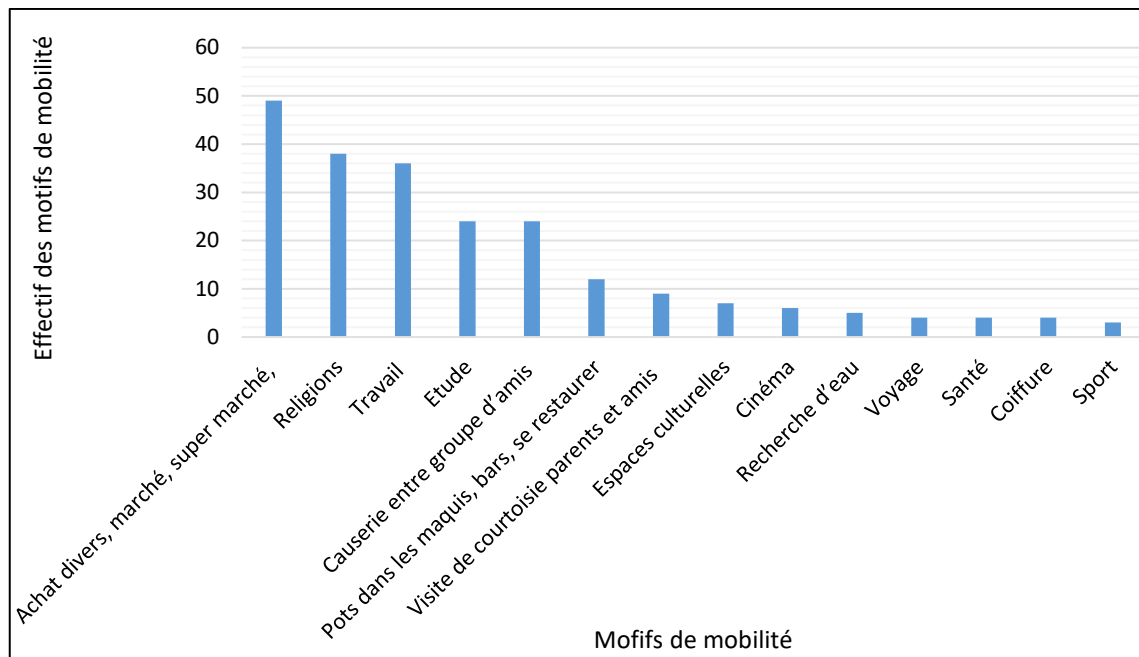
Kassoum (n°45), 34 ans habitant du quartier Djicofè, situé dans la périphérie Est de la ville de Ouagadougou	Il se déplace à moto tous les jours pour le travail, puis la religion est un des motifs qui comptent dans ces déplacements, il se rend pratiquement tous les jours au moins une fois à la mosquée. Il indique qu'il se déplace dans son grin de causerie surtout les soirs et aussi les week-ends quand il ne travaille pas les dimanches. Il se déplace aussi pour des raisons d'ordre social, notamment les visites de courtoisie à Tampouy chez un ami. Mais aussi pour des achats divers à Zogona quartier dans lequel il travaille.
Gérard (n°2), 40 ans, habitant du quartier Wemtenga, situé dans le péricentre de la ville de Ouagadougou	Bahi possède une moto pour se déplacer. Il précise que « <i>cette semaine je ne suis pas trop sorti, juste aider madame comme il y a le nouveau-né, je suis allé chercher la petite vers Ampo, à moto, et j'ai rendu une fois visite à un ami Ivoirien à Kalgoné, à moto, le reste j'étais à la maison</i> ».

Quant à ceux ayant une voiture comme moyen de déplacement, il ressort qu'ils se déplacent aussi bien dans l'environnement de leur quartier ou encore loin de leur quartier, comme ceux possédant, une moto ou un vélo. Quelques exemples de motifs de déplacements en véhicule par Malik (n°34) et Salam (n°59) viennent illustrer ces propos :

Malik (n°34), habitant du quartier Azimmo Ouaga 2000, situé dans la périphérie Sud-ouest de la ville de Ouagadougou.	Malik possède une voiture pour ses déplacements. Ses motifs de déplacements hebdomadaires sont surtout le travail, loin du logement environ à 25 km ; les visites de courtoisie hors du quartier chez des amis, le sport.
Salam (n°59), habite le quartier Tampouy situé dans le péricentre Nord de la ville de Ouagadougou.	Salam a comme moyen de déplacement une voiture. Ses motifs de mobilités hebdomadaires sont surtout le travail, loin du logement environ à 20 km ; les visites de courtoisie hors du quartier chez des amis.

Il ressort des mobilités hebdomadaires que les jeunes adulte se déplacent plus pour des achats divers dans les marchés et les supermarchés cités environ 50 fois, la religion, les activités professionnelles, les études, les visites et prendre des pots dans les bars et se restaurer. Les motifs les moins importants sont le cinéma, la corvée d'eau, le voyage, la santé, la coiffure et le sport. Le graphique suivant montre le nombre de fois ces motifs cités par les jeunes ouagalais.

Graphique 49 : Les motifs des mobilités hebdomadaires des jeunes adultes ouagalais



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

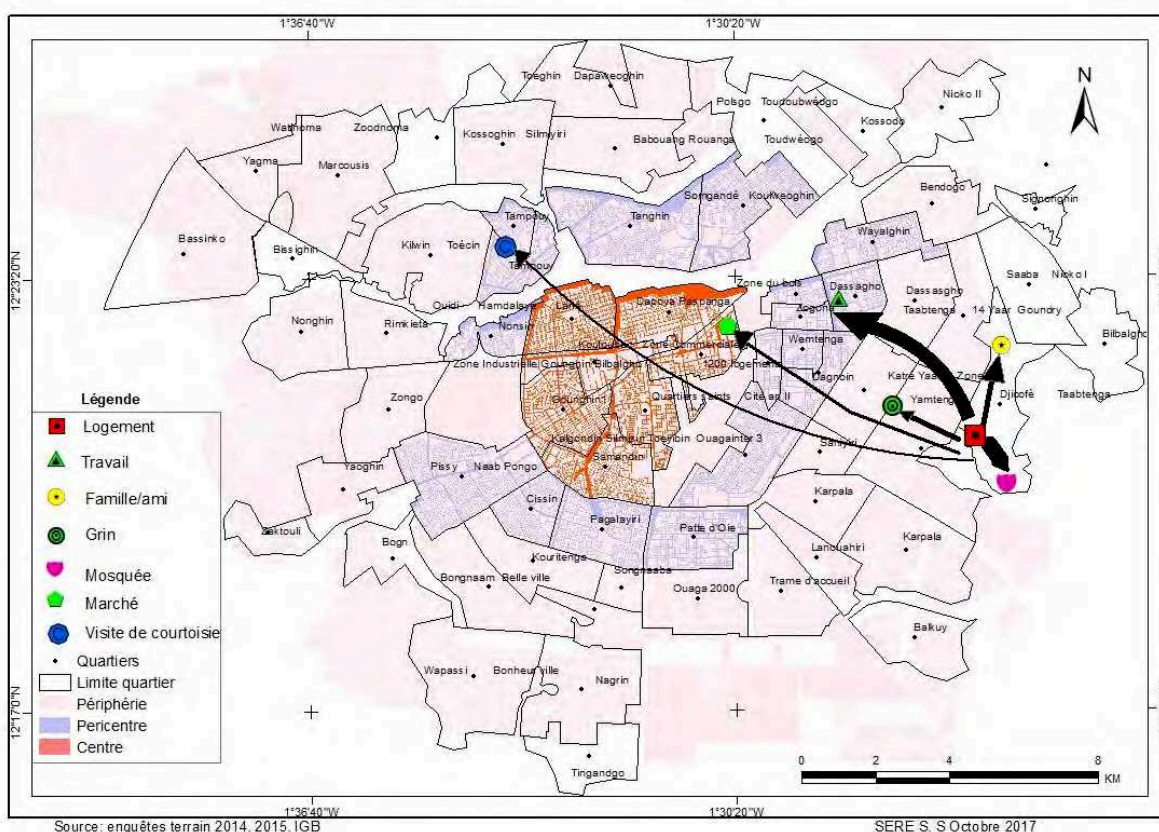
Ces résultats confirment ceux de l'étude « *Ouaga 2009* » portant sur l'ensemble de la population ouagalaise. En dehors des navettes pendulaires au lieu de travail (15,1% des déplacements) et au lieu d'étude (12,5% des déplacements), les achats alimentaires arrivent en premier (6,7%), suivis des visites à des amis (6,7%), des pratiques religieuses (3,0%), des visites à des parents (2,5%) et des loisirs (bar, restaurant...) (1,5%). Les motifs les moins importants sont entre autres les achats spécialisés (tissus, vaisselle) (0,3%), la participation à une association ou parti (0,8%) la santé (0,6%), les activités sportives (0,5%) et les démarches administratives (0,4%). Tout comme dans « *Ouaga 2009* », les principaux motifs de mobilité sont en premier lieu les navettes pendulaires (domicile-travail ou domicile-études), suivies des mobilités hors-navettes, parmi lesquelles dominant les mobilités liées à la consommation (achats, etc.), à la socialisation (visites aux parents ou amis) et à la religion. Les moyens de déplacement individuels influencent la dynamique de mobilité des jeunes. En effet, avec un véhicule personnel, le champ de la mobilité est plus large et peut s'étendre sur tout le territoire de la ville. Selon Boyer et Delaunay (2009 : 12), l'influence des deux roues indique que « *les inégalités s'exprimeraient aussi dans l'espace de vie couvert par la capacité à se déplacer, soit de proximité pour la marche et le vélo, soit, pour ceux qui disposent d'un véhicule, dans toute l'étendue potentielle de la ville* ».

Le croisement des motifs de mobilité selon l'activité professionnelle et le niveau de vie montrent que celle-ci influence les pratiques de mobilité. Les étudiants ont leurs déplacements surtout dirigés vers les lieux d'études et les visites entre amis, notamment les causeries dans les *grins* de thé. C'est le cas de Yacine (n°4) : « *Je passe pratiquement la journée au campus, je mange là-bas au restaurant universitaire avant de rentrer. Quand je n'ai pas cours comme hier, je suis allé voir*

des amis non loin du SIAO dans notre grin ». Il ressort des entretiens, que la fréquentation des grins est surtout réservée aux hommes, très peu aux femmes.

Au contraire les jeunes ayant une activité professionnelle, comme Kassoum (n°45) du quartier non-loti Djicofè, situé à l'Est de la ville, ont des mobilités surtout liées au travail et le weekend réservé aux visites et autres évènements de la société, tels que les visites de courtoisie : « *je n'ai pas le temps sauf le dimanche pour me reposer. Là aussi je profite pour rendre visite à la famille, c'est ce qui m'a conduit à Tampouy. Je suis allé voir un ami pour régler un problème* ». La carte ci-dessous montre les mobilités quotidiennes de Kassoum (n°45).

Carte 28 : Mobilité de Kassoum (n°45), 34 ans, habitant du quartier non-loti Djicofè en périphérie de la ville

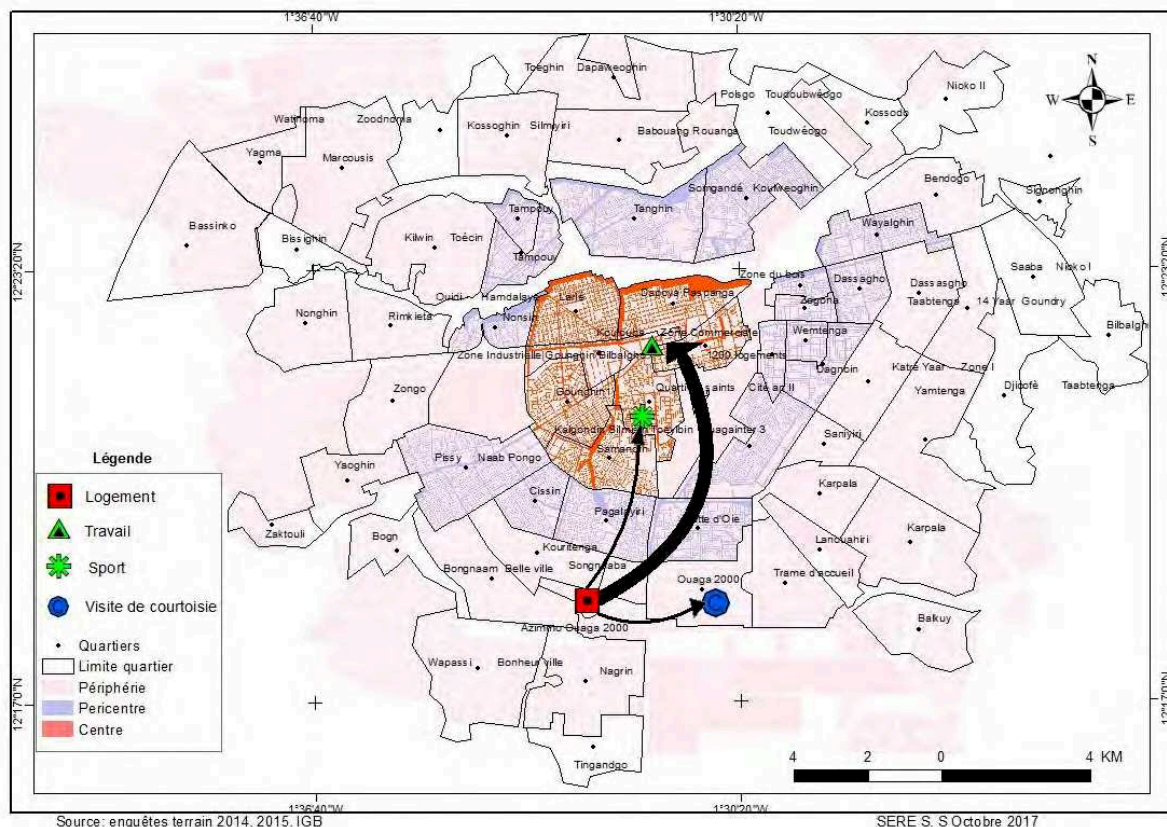


Résident d'un quartier périphérique non-loti, Djicofè, il apparaît ici qu'il se déplace surtout pour le travail, à une distance relativement importante puisque son emploi est situé à Zogona. La mosquée arrive en 2^{ème} position dans ses mouvements quotidiens, cette mobilité étant facilitée par la proximité de celle-ci, les lieux de culte étant très répandus dans les quartiers périphériques de Ouagadougou. La pratique de la ville par Kassoum (n°45) le conduit aussi dans son grin, également proche, et occasionnellement au marché de Sankariaré situé à Dapoya, un quartier du centre-ville. Ses liens sociaux le conduisent à rendre visite à sa famille, non loin de son domicile, et occasionnellement à Tampouy comme l'indique la carte ci-dessus. Possédant une moto comme moyen de déplacement, on constate qu'il a la possibilité de se rendre loin de son domicile, aussi bien dans les quartiers du péricentre que ceux du centre-ville et même au-delà.

Martin (n°6), 30 ans chauffeur habitant du quartier non-loti de Watinoma, décrit ses mobilités de la veille et de la semaine en ces termes : « *je suis allé à l'église avec ma femme, ensuite, je me suis rendu au grin pour prendre un peu de thé. Le soir on est sortie pour aller rendre visite à la famille du côté de Tampouy, puis revenir à la maison. Dans la semaine, c'est surtout le travail, puis lorsque j'ai le temps, je me rends au grin situé au château d'eau, on se retrouve pour causer prendre du thé, jouer au damier. Dans l'après-midi, je suis allé rendre visite à la famille du côté de Tampouy. J'ai aussi visité des amis dans le quartier même quartier que mes parents, c'est aussi mon ancien quartier* ».

Il en est de même pour pratiquement tous ceux qui ont une activité professionnelle, comme Hassane (n°46), couturier à Balkui, Salam (n°59), cadre d'une banque habitant Tampouy et Malik (n°34), informaticien habitant le quartier Azimmo « Ouaga 2000 », Sidik (n°27), tâcheron habitant à Tengandogo, etc. Tous affirment que leur activité professionnelle les occupe les jours ouvrables c'est-à-dire du lundi au vendredi et même samedi, les visites familiales et les causeries dans les grins se font surtout les dimanches ou après le service. La carte ci-dessous montre la mobilité de Malik (n°34).

Carte 29 : Mobilité quotidienne de Malik (n°34), 37 ans, habitant du quartier Azimmo Ouaga 2000



La majeure partie de son déplacement est dirigée vers le centre-ville. En effet, de sa pratique de la ville alors qu'il habite dans un quartier périphérique (Azimmo Ouaga 2000). Il ressort que c'est le travail qui occupe la première place dans la mobilité quotidienne de Malik (n°34). Situé à environ

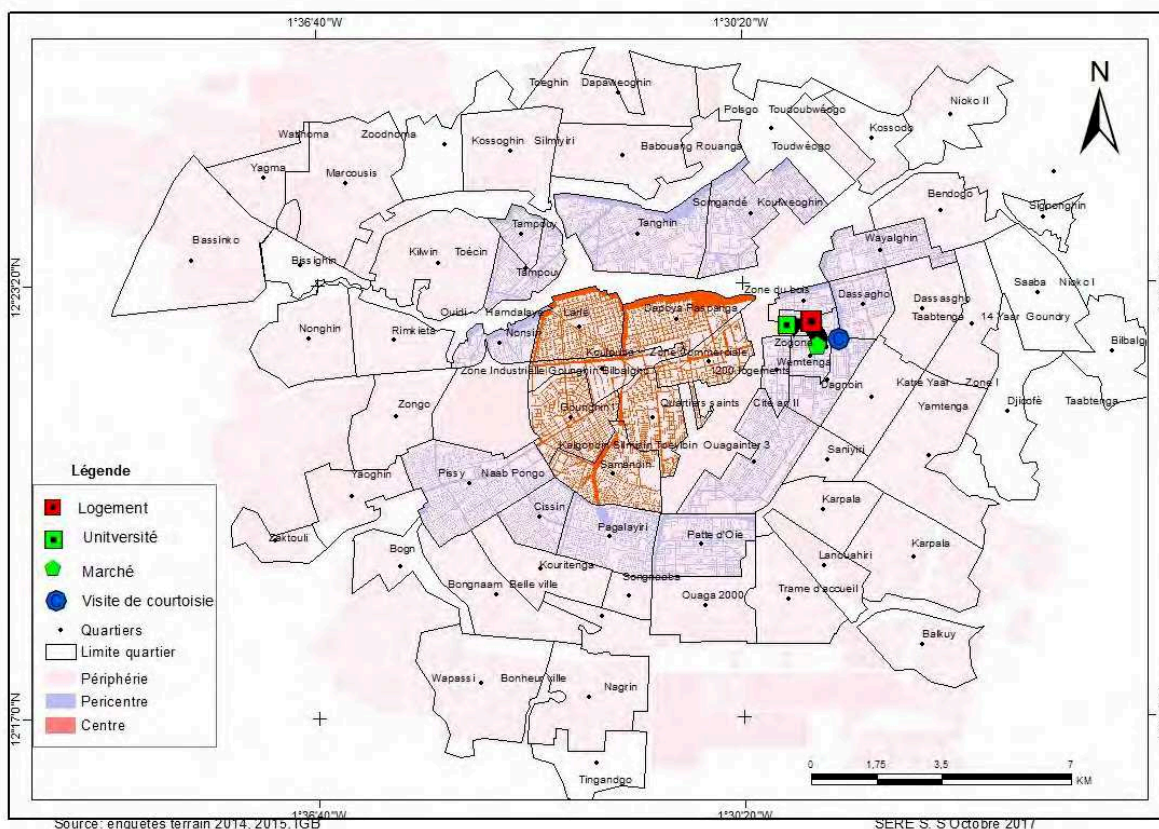
20 km de son domicile, il s'y rend tous les jours, en voiture, moyen qu'il utilise tous les jours, pour se déplacer dans la ville de Ouagadougou comme à l'extérieur. Ensuite, les visites de courtoisie auprès des amis et de la famille, mais également il pratique régulièrement le sport de maintien dans une salle du centre-ville. Cela est facilité par le fait qu'il dispose d'une voiture pour se déplacer. Enfin, sa mobilité liée à ses visites de courtoisie se fait dans la zone de *Ouaga 2000*. Disposant d'une voiture, Malik (n°34) fréquente différents lieux de la ville à de plus longues distances de son logement.

8.3.2. Une mobilité quotidienne marquée par un effet de genre

Les mobilités quotidiennes sont marquées par un important effet de genre, comme le montrent les exemples ci-dessous, avec des déplacements plus limités chez les jeunes femmes et davantage liés à la consommation (fréquentation des marchés pour l'approvisionnement du ménage) et aux pratiques religieuses. Leurs mobilités liées à la socialisation sont plus limitées.

Alima (n°53), 25 ans, réside à Zogona, un quartier du péricentre de la capitale. Elle décrit ainsi sa mobilité de la veille de l'entretien : « *Je suis allée voir la copine qui habite de l'autre côté et ensemble on est allées à pied au marché pour acheter des condiments pour la cuisine* ». Il ressort de la carte ci-dessous que tous ses centres d'intérêt se trouvent dans la même zone. En effet, elle fréquente des lieux qui sont à proximité de son domicile, du fait qu'elle ne se déplace qu'à pied. Nous observons aussi qu'elle se déplace surtout pour le marché, situé à Wemtenga, et pour l'université à Zogona. Ses déplacements pour les visites de courtoisie sont faibles. En définitive, ne disposant d'aucun moyen de déplacement individuel, la mobilité d'Alima est concentrée autour de son lieu de résidence.

Carte 30 : Mobilité quotidienne d'Alima (n°53), 25 ans, habitante du quartier péricentral de Zogona

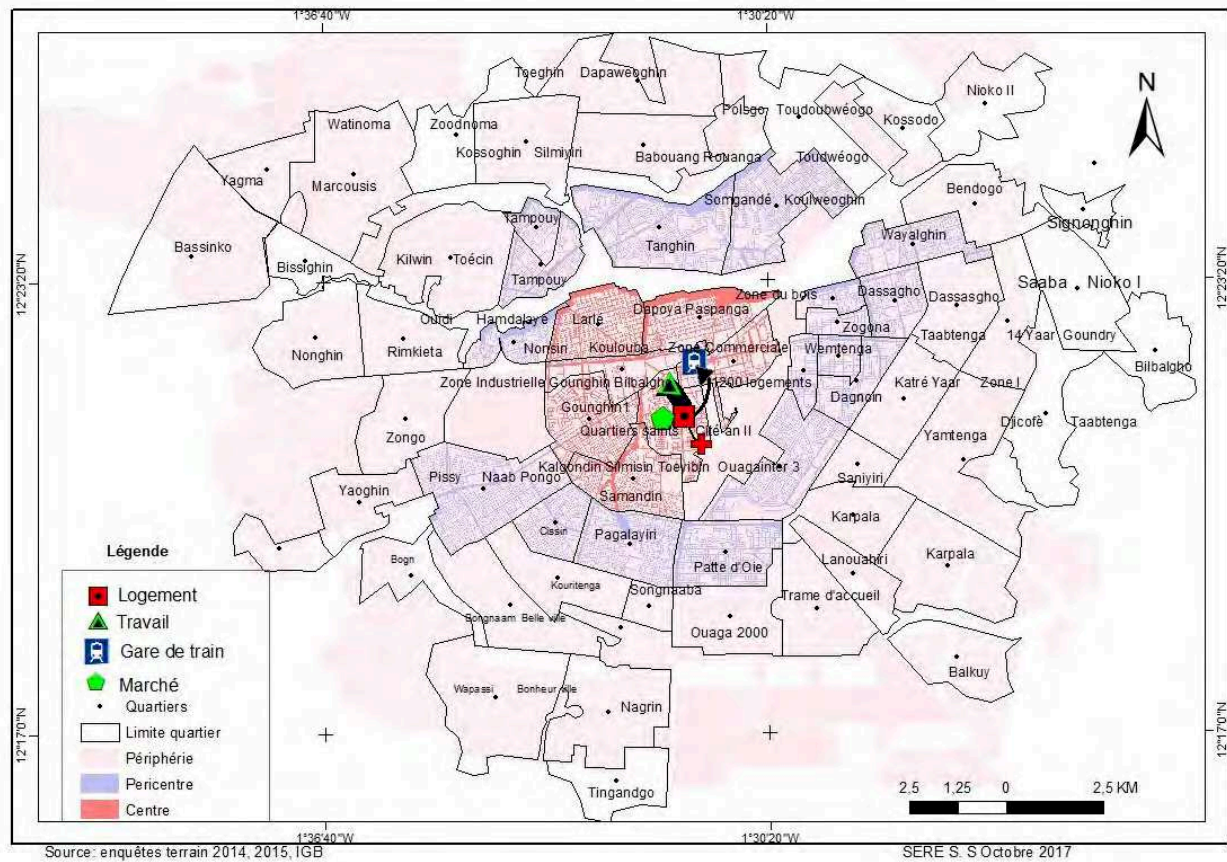


Comme Alima, Djenbou (n°57), habitante du quartier Tampouy, est allée la veille de son entretien au travail et au retour elle est passée au marché pour des achats alimentaires et divers. Bernadette (n°66) quant à elle habite les 1200 logements, sa mobilité de la veille se résume de la manière suivante : « *je suis allée à l'université, parce qu'il y avait une réunion de promo, à midi je suis revenue à la maison et dans l'après-midi ma mère m'a envoyée au marché pour acheter des condiments pour la cuisine. J'ai rendu visite à une amie en fin d'après-midi avant de partir à la messe* ». Quant à Viviane (n°31), restauratrice, habitante du quartier non-loti de Watinoma dans la périphérie Nord, elle a évoqué l'église d'abord, avant le marché puis les visites de courtoisie : « *le matin, je suis allée à l'église de retour autour de 9h, je suis allée au robinet pour puiser un peu d'eau. Ensuite, je suis allée au marché, pour acheter des condiments de cuisine, ensuite le soir on est sortis mon mari et moi pour rendre visite à nos familles du côté de Tampouy avant de revenir à la maison autour de 20h, mais dans la semaine c'est surtout le marché où je vais d'abord, puisque je suis restauratrice, ensuite c'est les visites à des amis dans le quartier, puis l'église pour prier Dieu afin qu'il nous protège toujours* ».

Habitant un quartier central (Saint Léon), la mobilité quotidienne d'Allou (n°1), est plus dirigée vers son lieu de travail, qui se situe près de son domicile. Il se rend fréquemment à pied à la gare de train pour faire des achats après les arrivées du train de la Côte d'Ivoire. Ne disposant d'aucun

véhicule individuel, sa mobilité est limitée surtout autour de sa zone de résidence, dans le centre de Ouagadougou, qui concentre la majorité des biens et services de la ville.

Carte 31 : Mobilité quotidienne d'Allou (n°1), 33 ans, habitant du quartier Saint Léon au centre-ville



Il ressort des entretiens que la disposition ou non d'un véhicule individuel, ainsi que la nature de ce véhicule (vélo, moto ou automobile) exerce une forte influence sur les pratiques de mobilité quotidienne. Ainsi, dans une ville où l'offre de transports en commun est très déficiente, l'usage d'un véhicule personnel permet aux jeunes d'effectuer leurs mobilités dans de meilleures conditions, en se rendant dans les quartiers où ils souhaitent. Les jeunes ayant une activité professionnelle et un véhicule motorisé se déplacent plus aisément et ont la facilité d'aller tout aussi bien dans la périphérie, le péricentre qu'au centre-ville, contrairement aux jeunes n'ayant aucun moyen de déplacement, ou ceux ne disposant que d'un vélo.

L'étude « Ouaga 2009 » avait montré les mêmes tendances. Boyer et Delaunay (2009) ont montré que les jeunes n'ayant pas accès à un vélo, une moto ou une voiture voient leur espace de vie restreint à un périmètre proche du logement, accessible à pied. La question de l'accès à un véhicule individuel est étroitement liée à celle de la pauvreté. Selon, Bertrand (2010) et Bertrand et Delaunay (2005), il existe un lien entre la mobilité et la pauvreté dans les villes africaines au sud du Sahara. En effet, la pauvreté limite la capacité de mobilité. Dans cette même perspective Leroux

(2014) ou encore Berroir *et al.* (2016) confirment que la mobilité urbaine est marquée par une mobilité quotidienne et résidentielle des ménages.

8.3.3. Les modes de déplacement des jeunes adultes ouagalais

On distingue plusieurs modes de transport dans la capitale ouagalaise, individuels et collectifs. Les modes de transport individuel sont constitués des véhicules à deux-roues, de l'automobile et de la marche. Surnommée « capitale à deux-roues », la ville de Ouagadougou est dominée par les motos et les vélos, qui constituent le mode de transport le plus utilisé les habitants : Diaz *et al.* (1998), Bamas (2003), Essone NKoghe (2012), Boyer *et al.*, (2016). Plusieurs raisons expliquent ce développement. Il y a entre autres l'arrivée tardive du transport collectif par autobus, l'existence d'une industrie des deux-roues depuis 1963, aujourd'hui fermée, la facilité d'acquisition et le faible coût des deux-roues importés (Gouëset, 2009).

Selon Gouëset (*op. cit.*), le vélo est le mode de transport le plus répandu dans la capitale burkinabè : 37,6% de la population de plus de 12 ans possède un vélo, alors que 18,2 % possède une moto et seulement 1,9% possède une voiture. L'étude précise que « *les Ouagalais doivent donc marcher où s'équiper. La nette prévalence des deux-roues est la marque d'une individualisation des moyens de transport, plus nette pour les vélos et motos-mobylettes. Les déplacements à vélo sont 8 fois sur 10 réalisés en solo, les trois quarts pour la moto ; les autres modes sont plus souvent le fait de personnes accompagnées, surtout la voiture et même la marche à pied* » (Gouëset, *op. cit.* : 156).

La voiture particulière est un mode de transport réservé à une minorité du fait de son coût élevé d'acquisition et d'entretien. Elle est toujours considérée comme un luxe et elle est utilisée surtout par des personnes relativement aisées. Cependant, l'effet du renouvellement du parc automobile en Europe (qui exporte ses vieilles voitures en Afrique) a favorisé le développement considérable de son usage au Burkina Faso.

La marche est le premier moyen de déplacement de tout habitant de Ouagadougou. Cependant, ce moyen de déplacement, qui ne nécessite aucun coût particulier, n'est pas bien exploité par la population. L'une des difficultés de la marche à Ouagadougou réside dans l'absence quasi-totale des trottoirs sur la plupart des voies, l'invasion des rues par des petits commerces, et dans la non-prise en compte des piétons dans le traitement des intersections. Cela pousse les piétons à côtoyer les autres modes de transport au risque d'être victimes d'accidents.

Quant aux modes de transport collectifs, ils comprennent les taxis, les taxi-motos et les autobus. Le parc de taxis était estimé à environ 1500 à la fin des années 1990, et il y avait en 2009 environ 4 000 autorisations de taxis (Gouëset, 2009). Toutefois, les Ouagalais ne sont pas satisfaits de la qualité de l'offre de taxis dans la ville. En effet, Binaté (n°18), 25 ans, habitante de Saint Léon

voulait utiliser le taxi pour aller à ses cours, explique que « *non seulement le nombre fait défaut mais les taxis sont vétustes, et ne donnent pas envie d'emprunter* ». Fanta (n°44), 25 ans, habitante de Toukin, a également le même sentiment ; elle qui était habituée au taxi en Côte d'Ivoire, déclare : « *les taxis de Ouagadougou, ce n'est pas la peine, ils ne rentrent pas dans les six mètres... Je suis obligé de marcher environ 3 km pour atteindre la route de Kaya, avant d'attendre encore qu'un taxi passe, ce n'est pas régulier, tu peux attendre 30 minutes avant d'avoir un taxi qui va dans ta direction. Ce jour-là je partais à Tampouy, il me fallait prendre 2 lignes, d'abord pour arriver au grand marché et du grand marché à Tampouy. Ce qui est énervant, c'est qu'il n'y a même pas de bons taxis ; que des taxis fatigués et pourris, il faut vraiment que l'Etat aide à faire rentrer de bons taxis, sinon ce n'est pas bon* ».

Les taxis, qui sont essentiellement des taxis collectifs, fonctionnent sous la pression du marché et en raison de la défaillance de l'offre d'autobus. Les liaisons assurées se structurent autour des gares, des marchés : marché central, marchés secondaires, gares interurbaines et gare de train. Il y aurait ainsi une trentaine de lignes, dont le fonctionnement est faiblement organisé.

En plus des taxis ordinaires, il existe dans la ville des tricycles appelés « taxi-motos ». Destinés au transport de marchandises, il n'est pas rare de voir ces tricycles transporter des passagers malgré l'existence de textes officiels qui interdisent cette pratique.

La ville de Ouagadougou a connu successivement trois entreprises de transports en commun au cours des 15 dernières années, constituées sur trois modèles de gestion différents, sans que ne soit résolu le problème de leur efficacité et de leur pérennité. L'entreprise actuelle, la SOTRACO, occupe une place marginale dans les transports urbains. En 2009, seuls 35 bus sur la cinquantaine que comptait son parc étaient en état de fonctionnement. Son parc était estimé à 78 bus en 2016, avec environ une quarantaine en état de fonctionnement selon la SOTRACO. Peu nombreux, ces bus n'ont pas suivi l'extension spatiale de la ville. Son parc roulant est vieillissant et immobilisé à la suite de pannes. En 2009, leur taux de remplissage était estimé entre 30 à 35% (Gouëset, *op. cit.*). En 2017, la SOTRACO a acquis 150 nouveaux bus, ce qui a fait augmenter le nombre de lignes. Le tableau suivant, montre les acquisitions selon les années.

Tableau 28 : Nombre de bus reçu par la SOTRACO de 2012 à 2017

Année	Nombre de bus reçu
2012	5
2013	20
2014	10
2015	18
2017	150
Total	203

Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

En dépit de cette progression, l'offre de bus est toujours très insuffisante par rapport à la demande. Le temps d'attente est encore long, de 30 minutes à 1h, ce qui décourage les utilisateurs des bus comme Fanta (n°44), qui affirme que « *les bus aussi ne vont pas partout et n'entrent pas dans les quartiers ; le temps d'attente est trop long et ça décourage* ».

Youba (n°38), 22 ans, étudiant en droit sans moyens de déplacement précise que « *si la SOTRACO était efficace, les étudiants et les élèves n'allaient pas acheter des motos, et cela allait réduire le nombre d'accidents, on met trop de temps à l'arrêt et en plus il ne vient pas à l'heure* ».

L'offre de transports est donc globalement déficiente. Quant à la demande, elle est relative au besoin de déplacement des populations. Les jeunes adultes sont fortement pénalisés dans leur désir de vivre et de pratiquer l'espace urbain de Ouagadougou. Au regard de l'étalement horizontal de la ville, les distances s'accroissent entre les habitations et le lieu de travail. Selon une enquête réalisée par le Ministère des transports en 2014, ce besoin est de 3,7 déplacements par jour par personne. La planche photographique ci-dessous montre les moyens de déplacement utilisés dans la ville de Ouagadougou.

Planche photographique 54 : Illustration des différents modes de déplacement à Ouagadougou

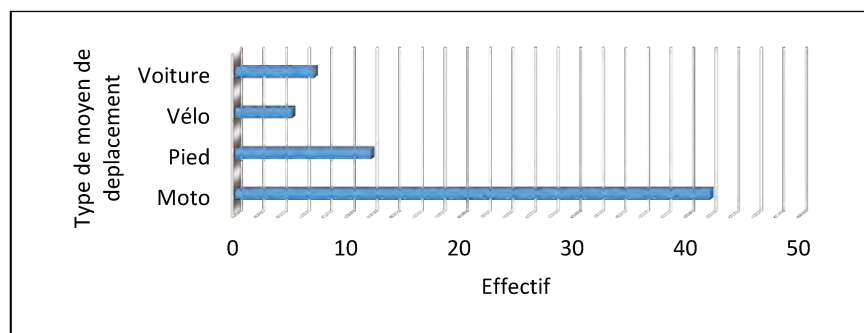


Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Chaque jour ce sont environ 900 000 déplacements de personnes qui entrent ou sortent de l'hypercentre. En outre, sur 100 véhicules qui circulent en accès au centre, 75 sont des deux-roues motorisés. Quant aux taxis et bus, ils constituent moins de 1% du trafic mais transportent 10% des personnes, selon le ministère du transport en 2016. Selon l'étude *Ouaga 2009*, quotidiennement la capitale était parcourue par 920 000 déplacements en vélo, 91 000 en deux-roues motorisés contre 143 000 en voiture. Quant aux taxis collectifs, ils effectuaient 36 000 trajets de personnes et le bus 15 000 environ. Au total, les déplacements motorisés ne couvraient qu'un quart des besoins, limitant ainsi 75% des déplacements à un espace de proximité.

Nos entretiens confirment que les jeunes adultes utilisent la moto comme mode de déplacement de prédilection, au détriment des autres modes de transport (taxi collectif, bus, voiture). Ainsi, plus de la moitié des jeunes interrogés en possèdent et l'utilisent régulièrement pour leurs déplacements quotidiens. Environ 1/5ème n'en possèdent pas, ces derniers marchent ou empruntent un engin lorsqu'ils veulent se déplacer. A défaut, ils empruntent un taxi ou le bus. Le graphique ci-dessous montre les modes de déplacement principal utilisé par les jeunes adultes.

Graphique 50 : Mode de déplacement principal utilisé par les jeunes adultes ouagalais



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

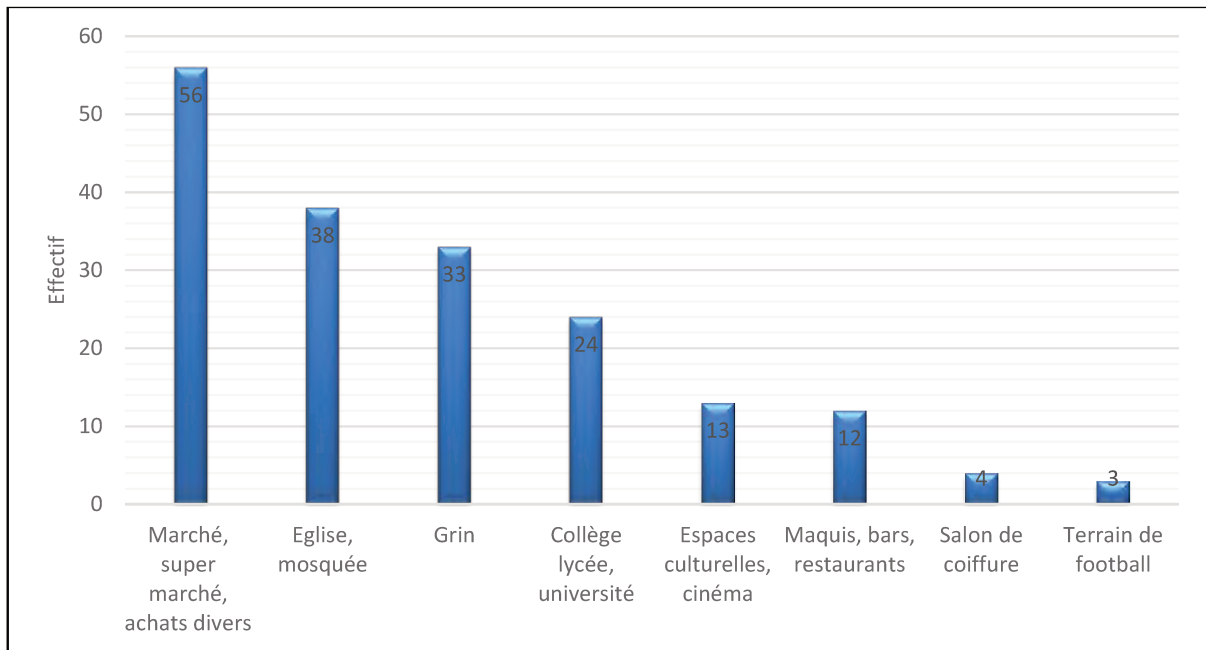
Les deux roues assurent aux populations modestes une autonomie de déplacement, que ne leur procurent pas les transports collectifs, à un coût relativement maîtrisé (Gouëset, 2009). Ce dernier précise que « *le vélo est donné aux jeunes qui n'ont pas les moyens d'acquérir un engin motorisé* ». Les conditions médiocres de mobilité quotidienne subies par les habitants sont le produit d'une politique des transports qui n'a pas su développer les transports en commun.

Nous venons de caractériser les différents modes de transport utilisés pour se déplacer, alors dans ces conditions, quels sont les lieux fréquentés par les jeunes ouagalais et quels sont les motifs de leurs mobilités hebdomadaires ?

8.3.4. Les lieux fréquentés et leurs représentations auprès des jeunes adultes

L'analyse des lieux fréquentés par les jeunes adultes ouagalais est une illustration de leur niveau d'ancrage dans le quartier et dans la ville. Elle nous parle également de ce que les différents espaces de la ville représentent pour eux. Selon Gresjeune et Thibault (2001) ou Ramadier (2006), c'est le gage du rapport que les personnes entretiennent avec les lieux où ils se rendent régulièrement. L'analyse qui suit porte sur les principaux lieux fréquentés par les jeunes ouagalais, en dehors des mobilités contraintes (ou navettes pendulaires vers le lieu de travail ou d'étude). Cela concerne les lieux fréquentés pour les mobilités qui s'effectuent par choix, par plaisir, et parfois aussi par contrainte, pour mener une autre activité que le travail ou les études, ou pour se divertir : les centres commerciaux, les marchés, les parcs, les salles de cinéma ou de spectacle, les lieux de culte (églises ou mosquées), etc. Les principaux lieux fréquentés pour les mobilités non contraintes se présentent comme suit.

Graphique 51 : Lieux fréquentés par les jeunes adultes



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Les marchés et les supermarchés sont les lieux les plus fréquentés par les jeunes ouagalais. 56 jeunes ont cité ces lieux, ou ils se rendent tous les jours de la semaine pour leurs courses quotidiennes. Cela concerne en priorité les femmes : De Alima (n°53) à Zogona, Ines aux 1200 logements, Aline (n°40) à Tampouy, Setou (n°35) à Wemtenga, en passant par Francine (n°22) à Pissy, toutes soutiennent qu'elles sont obligées tous les jours d'aller au marché, pour faire le marché afin de préparer à manger. Cependant, des hommes aussi y vont souvent, surtout pour des motifs liés à leurs activités professionnelles. C'est le cas de Kassoum (n°45) qui va presque tous les jours au marché de Zogona, proche de son lieu de service, pour acheter des pièces détachées de moto pour ses différentes réparations. Il en est de même pour Allou (n°1), qui va au marché central de Ouagadougou, *Rood-woko*, pour s'acheter des tissus. La plupart des quartiers ont un marché, cependant certains souhaitent aller faire le marché hors de leur quartier, très souvent à cause du coût, de la qualité des produits et des habitudes, comme par exemple lorsque la vendeuse est connue. Ils préfèrent s'y rendre même si c'est un plus loin. La majorité des marchés se tiennent dans la journée. Cependant, d'autres se tiennent le soir et durant la nuit. C'est le cas du petit marché situé aux abords de l'avenue Charles-de-Gaulle, entre les quartiers Zogona et Wemtenga. Ces marchés, tout comme les supermarchés, sont plus avantageux pour les célibataires, les salariés et les étudiants parce qu'ils sont encore ouverts au retour du travail ou de l'université, et permettent de s'approvisionner en fin de journée. C'est le cas pour Djénébou (n°57), habitante de Tampouy, qui s'arrête chaque soir pour faire le marché avant de rentrer car « *les produits arrivent des jardins bien frais* ». Les images ci-dessous montrent des images de marché de la ville de Ouagadougou.

Planche photographique 55 : Vue de quelques marchés et supermarchés de la ville de Ouagadougou.



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Les marchés représentent une ressource et un lieu emblématique très importants pour la ville et pour les jeunes. Poumon économique des quartiers à travers les transactions et les échanges entre les habitants, ces lieux permettent de booster la vie économique et de gagner de l'argent pour les personnes qui y travaillent. Source de vie, les marchés non seulement permettent de se ravitailler, mais également sont des lieux de rencontre et d'échange. Ainsi pour Bernadette (n°66), habitante des 1200 logements n'ayant pas de marché dans son quartier, elle se rend dans le marché de *Nabi yaar* dans le quartier voisin de Wemtenga. Elle affirme que « *le marché est d'une grande importance pour nous, même les yeux fermés, je peux m'y rendre, le reflexe est là, je connais les dames chez qui je dois acheter ; tout est bien calé et je suis bien habituée ; sincèrement ça nous fait du bien. Si le marché n'existait pas il faudrait le créer, parce qu'on en profite bien, le quartier est juste à côté et ça nous arrange* ».

D'autres lieux qui attirent les jeunes ouagalais sont les *grins*. En effet, les *grins* viennent en seconde position, après les lieux de culte. La fréquentation des *grins* est surtout masculine, à l'inverse des marchés : quel que soit le statut socioprofessionnel, tous les jeunes garçons interrogés ont un *grin*. Aussi bien les jeunes migrants que les non-migrants, les salariés que les non-salariés, chacun a un *grin* qu'il fréquente en fonction de sa disponibilité. Ces lieux sont des espaces de rencontre, d'échange et de causerie. Très prisés par les jeunes, on retrouve ces espaces dans tous les quartiers de la ville de Ouagadougou. Ainsi Arnaud (n°13), habitant de Kalgoné affirme que son *grin* se regroupe chez lui : « *notre grin se tient devant notre porte, chez moi tous les soirs,*

jusqu'au-delà de minuit souvent ». Les regroupements se font le plus souvent autour d'un thé comme le montrent les images suivantes :

Planche photographique 56 : Grin de jeunes hommes du quartier Zone 1 de Ouagadougou



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Appelés aussi QG (Quartier Général), les *grins* sont perçus par certains comme étant des lieux qui entretiennent le chômage des jeunes. Cependant, d'autres s'en défendent et expliquent que ces lieux leur permettent de débattre, d'échanger des idées, des expériences et de partager l'information et de l'entraide.

Ainsi pour Madou (n°54), 25 ans, habitant de Nioko II, les *grins* représentent comme une famille, il y a l'entraide et la solidarité, qui peut notamment faciliter l'accès au logement : « *C'est par l'intermédiaire d'un ami au grin qu'on s'est connus et il a accepté que j'occupe sa maison, et depuis on est comme une famille* ». Quant à Martin (n°6) habitant de Watinoma, il mentionne que lorsqu'il y a un événement heureux comme malheureux, le *grin* se mobilise pour y faire face. A ce sujet il disait : « *Notre grin est situé au château du quartier, c'est comme une famille, on échange sur tous les sujets, on joue aux cartes, aux boules, au damier, c'est comme une famille, ça fait que quand il y a un événement tout le monde se mobilise, vraiment c'est une bonne chose, j'apprécie bien cela* ». La majorité des *grins* sont situés dans les quartiers où vivent les jeunes, cependant, certains jeunes sont contraints d'aller un peu plus loin pour retrouver leur *grin*. Cela concerne surtout les jeunes en location qui souvent se retrouvent dans un nouveau quartier où ils ne connaissent pas grand monde, alors ils préfèrent garder le contact avec leur *grin* précédent. C'est le cas de Malik (n°34) habitant de Ouaga 2000 : son *grin* est à la Patte d'oie. Même lorsqu'il habitait son ancien quartier, Kalgoné, son *grin* était à la Patte d'oie. Il l'a conservé « *à cause de la familiarité qui existe entre nous, on est ensemble depuis l'université, dans les années 2000* ».

Les maquis, bars et restaurants sont également des lieux très prisés par les jeunes. Après les marchés et les *grins*, en dehors des lieux de cultes, les maquis viennent en 3^{ème} position comme lieux fréquentés cités par les jeunes adultes.

Planche photographique 57 : Maquis dans les quartiers Wemtenga (photo 1) et Tampouy (photo 2)

Ouagadougou



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Pour justifier leur fréquentation des maquis, les jeunes indiquent que ces espaces leur permettent d'oublier leurs soucis un moment, tout en buvant et en écoutant la bonne musique. Selon Gérard (n°2), de Wemtenga « *prendre un pot entre amis permet d'oublier un peu les soucis* ». Dans la même dynamique, il souligne l'utilité de « *ces lieux [qui] procurent du plaisir, de la joie de vivre, [qui jouent] un rôle social important, les maquis et bars représentent trop de choses, ça aide à combattre le stress* ».

Pour Hyppolite (n°63), 30 ans, habitant de la périphérie ouagalaise, les maquis et bars régulent la vie de la capitale : « *après le boulot, à la descente je prends toujours une pause dans un maquis pour changer un peu d'air avant de rentrer* ». Cependant, la fréquentation des *grins* est quasi exclusivement masculine contrairement aux maquis les jeunes filles sont plus présentes.

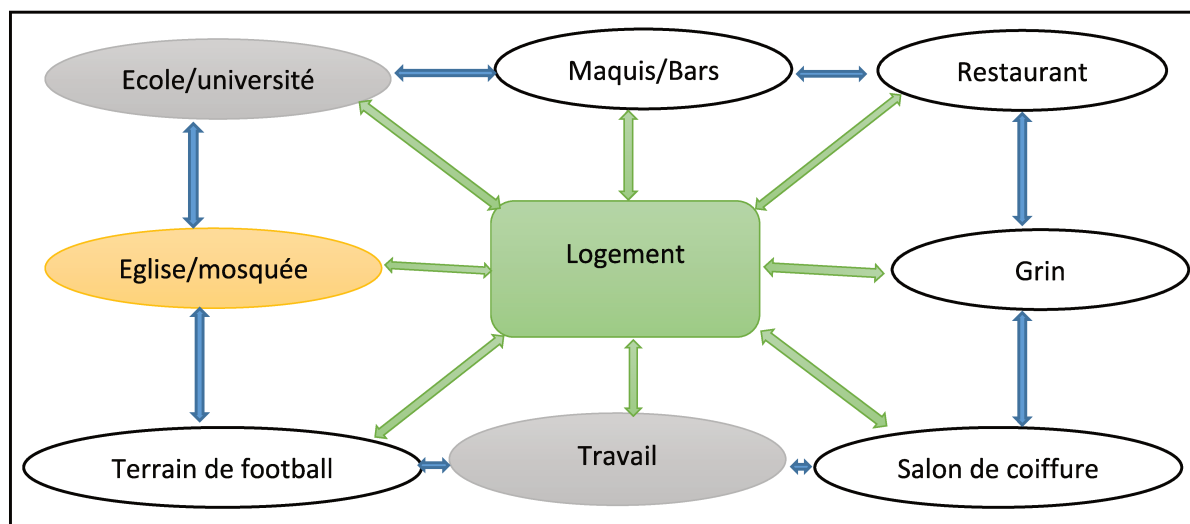
Dans l'ensemble, les jeunes Ouagalais préfèrent aller hors du quartier souvent très loin pour en profiter sans avoir le regard de certaines connaissances. Ce qui n'est pas le cas des *grins* ni des marchés. Sencébé (2004) l'explique par la familiarité des lieux fréquentés considérés comme l'espace de référence.

Dans un contexte différent, celui de Paris, Berroir et *al.* (2016) évoquent « l'hyper-proximité » des espaces de vie par rapport au logement. Les jeunes enquêtés dans la banlieue parisienne ont pour la plupart des lieux de travail et des lieux d'activité hors-travail (commerces, services, loisirs) proches du logement. C'est le cas de Gabriella, née au Mesnil-Aubry qui a un espace de vie structuré autour de cette commune où réside une grande partie de sa famille. La plupart des lieux qu'elle fréquente en dehors du travail sont situés dans un périmètre de 5 km. Les habitants fréquentent rarement des lieux plus éloignés, que ce soit pour le travail, pour rendre visite à des proches ou pour accéder à des services ou à des commerces spécialisés. Dureau et Gouëset (2010) remarquent cette même particularité des mobilités quotidiennes pour les ménages pauvres en Amérique latine, en périphéries surtout : elles tendent à se réaliser à proximité du logement.

Ouagadougou enregistre deux types de situations : la fréquentation des lieux se fait aussi bien près du logement pour les lieux de culte, le marché ou l'école que loin du logement pour le travail ou

les loisirs. Ainsi Malik (n°34) et Denis (n°5) travaillent respectivement à 20 et 17 km de leur logement. A l'inverse, Fatim (n°26) et Sita (n°41) se rendent au marché du quartier, tout près de leur logement, respectivement à Tengandogo et Djicofè. Quant à Drissa (n°58), 18 ans étudiant dans le secondaire, il va à l'école dans son quartier, à Tampouy. La figure suivante montre le lien qui existe entre le logement et les lieux fréquentés par les jeunes Ouagalais.

Figure 15 : Lien logement et lieux fréquentés par les jeunes adultes



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Cette figure montre les lieux fréquentés à partir du logement, ou d'un lieu à l'autre. Selon Berroir et al., (2016 : 84), « les habitants se distinguent par un attachement plutôt fonctionnel à l'espace local. Même s'ils se construisent progressivement un ancrage territorial, ils restent pour la plupart attachés à leurs anciens lieux de résidence ». Cette pratique, entraîne une appropriation de la ville par les habitants et engendre une certaine maîtrise du territoire. Ce qui témoigne une citoyenneté marquée par l'appartenance au territoire du quartier, et au-delà du quartier, de la ville. Cette situation a également été illustrée par Ouellet (2017), à partir d'un corpus photographique, ou par Bonny et al., dans *L'espace en partage* (2017). Ils montrent que la pratique de l'espace public (se déplacer, se promener, faire son marché, aller au café, faire les magasins, etc.) permet à l'utilisateur de vérifier son insertion dans l'environnement social local.

A l'exception des maquis et bars, des grins et de quelques parties de football, les jeunes Ouagalais ont des distractions peu variées, et plus encore les jeunes femmes, qui fréquentent très peu ces endroits. En effet, des échanges avec les jeunes, il est ressorti une fréquentation faible ou nulle dans les pratiques quotidiennes des espaces de distraction comme les cinémas, les boîtes de nuits, les piscines, les salles de jeu, les espaces de distraction, les parcs, les sites touristiques, ou encore les salles de sport. Cela s'expliquerait par des raisons financières, parce que la majorité de ces lieux ont un accès payant, ce qui n'est pas le cas des grins par exemple. Les différents quartiers de la ville de Ouagadougou ne sont pas équipés de suffisamment d'infrastructures de distractions comme celles citées plus haut.

Les jeunes ouagalais sont limités dans leurs pratiques des quartiers de la ville par des problèmes d'argent. Plus globalement, ces contraintes renvoient à des problèmes d'aménagement de la ville de Ouagadougou.

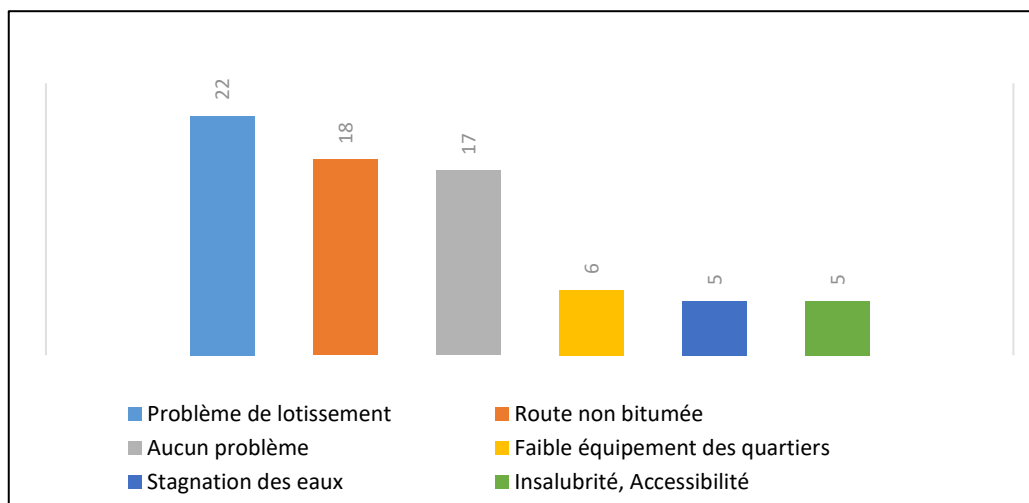
8.4. La perception par les jeunes adultes des problèmes d'aménagement et d'équipement des quartiers de Ouagadougou.

Cette section analyse les perceptions qu'ont les jeunes adultes de la ville de Ouagadougou, en général et de manière spécifique de leur quartier. Selon le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (2010), aménager sous-entend arranger un lieu, un local, en disposer les éléments en vue d'un usage précis. Par ailleurs, aménager, comme emménager ou déménager, fait aussi allusion à l'espace domestique et à des actions de la vie quotidienne. Les sociétés humaines aménagent l'espace dans lequel elles vivent, produisent, échangent. Elles doivent s'organiser, par exemple, pour gérer leurs systèmes d'échange et de transport, leurs ressources en eau, leurs déchets, etc. En d'autres termes, aménager est le fait de mettre en valeur un espace, d'organisation l'espace pour satisfaire les besoins d'une population en mettant en place des équipements et en valorisant les ressources naturelles. Aussi, aménager est un terme polysémique comme l'explique Brunet (1995) dans *L'Aménagement du territoire en France*, il précise les différentes acceptions que peut prendre ce verbe : aménager qui allie des actions de protection (empêcher, protéger) à des actions d'équipement (réaliser une infrastructure), des actions curatives (réparer) ou d'incitation (aider au montage de projet). L'aménagement porte aussi bien sur des éléments du paysage (routes, zones d'activité, habitations) que sur des lieux géographiques, à différentes échelles, qui peuvent faire l'objet d'un traitement spécifique : les littoraux, la montagne, etc. Ainsi, toute intervention de l'homme sur son territoire pour en organiser les éléments, améliorer l'existant, le rendre plus performant, constitue une action d'aménagement. L'aménagement est donc un acte recherche de cohérence là où les interventions individuelles pourraient produire du désordre. L'aménagement d'un lieu repose sur un diagnostic mettant en évidence les points à améliorer ou à modifier.

Le SDAGO de 2009, le Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga, couvre l'espace géographique formé par la commune urbaine de Ouagadougou avec sept communes rurales périphériques qui sont : Komki Ipala, Komsilga, Koubri, Loumbila, Pabré, Saaba, et Tanghin-Dassouri. Il n'est toujours pas adopté officiellement. Il prévoit notamment la réhabilitation des quartiers centraux anciens (Larlé, Nemnin, Niogh'sin, Paspanga, Ouidi, Kolog'Naba, Bilbalogo, Samandin, les quartiers saints, Koulouba, Zangouettin, Tiendpalogho), avec pour objectif la densification et la valorisation du centre ancien de Ouagadougou. Cette opération a connu un début d'application avec la mise en œuvre du projet Zone d'Activités Commerciales et Administratives

(ZACA), situé au centre de la capitale. Les populations des quartiers Koulouba, Tiendpalogho et Zangouettin ont été expulsées et relocalisées dans une « trame d'accueil » située à proximité de *Ouaga 2000*. Des aménagements modernes sont en cours dans cette zone, même si la mise en œuvre de l'ensemble du site n'est pas encore effective, près de deux décennies après l'expulsion de ses habitants. Cette restructuration avait été conçue comme un modèle d'aménagement des quartiers d'habitat spontané du centre, et par son caractère expéditif, comme un moyen de lutte contre la prolifération desdits quartiers. Nonobstant cette action, l'extension continue de la ville et à un rythme accéléré n'a jamais cessé de favoriser les quartiers d'habitats spontanés et les lotissements, mais en direction de la périphérie.

Graphique 52: Perception des problèmes d'aménagement des quartiers par les jeunes adultes ouagalais

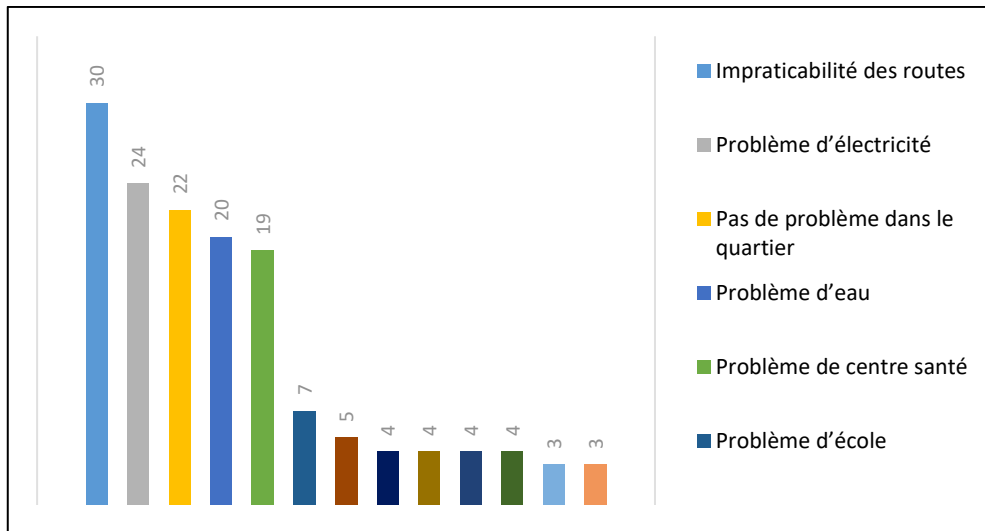


Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Pour ce qui concerne les problèmes d'aménagement, notre enquête de terrain a révélé que les principaux problèmes identifiés par les jeunes adultes enquêtés dans les espaces publics sont liés principalement à la question des lotissements et du non-bitumage des routes. Sont également évoqués comme problème le faible équipement des quartiers, l'insalubrité, l'accessibilité etc.

La figure ci-dessous nous renseigne sur les problèmes les plus récurrents dans l'équipement des quartiers. Le premier est l'impraticabilité des routes, suivi des problèmes d'électricité. Sont ensuite évoqués les problèmes d'insécurité, d'eau, de santé, etc.

Graphique 53 : Problème d'équipement des quartiers vécu par les jeunes adultes



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Ainsi pour Denis (n°5), 33 ans, habitant de Tampouy, « *c'est une bonne chose les logements sociaux, mais ça nécessite une vigilance de l'Etat, surtout le respect des cahiers de charges par les promoteurs immobiliers. Il faut éviter la prolifération des quartiers précaires, non-lotis, et promouvoir la construction en hauteur, améliorer les voies d'accès, aménager les caniveaux, protéger l'environnement, fixer les prix des logements comme au Sénégal, sinon on attend de voir ce que les décrets d'application de la loi sur le bail locatif vont donner* ». Ainsi, les logements de certains quartiers dégradés proches du centre, tels que Dapoya, Hamdallaye, Koulouba, ou Ouidi présentent des caractéristiques en termes d'équipements et de niveau de confort plus proches de celles des quartiers périphériques que des autres quartiers centraux. L'ancienneté du bâti y explique en partie cette situation.

Ainsi Allou (n°1), habitant du centre-ville, donne son avis en ces termes : « *C'est bon pour ceux qui ont les moyens et non pour les autres. Les lotissements sont très mal gérés par les mairies, il n'y a pas de transparence, ils octroient à leurs proches et ils vendent. Certains sont attributaires [de lots] mais ils revendent et vont s'installer ailleurs. [Il faudrait] réduire le coût du logement, bitumer et paver les voies* ».

Figure 16 : La représentation des problèmes d'équipement des quartiers par les jeunes adultes

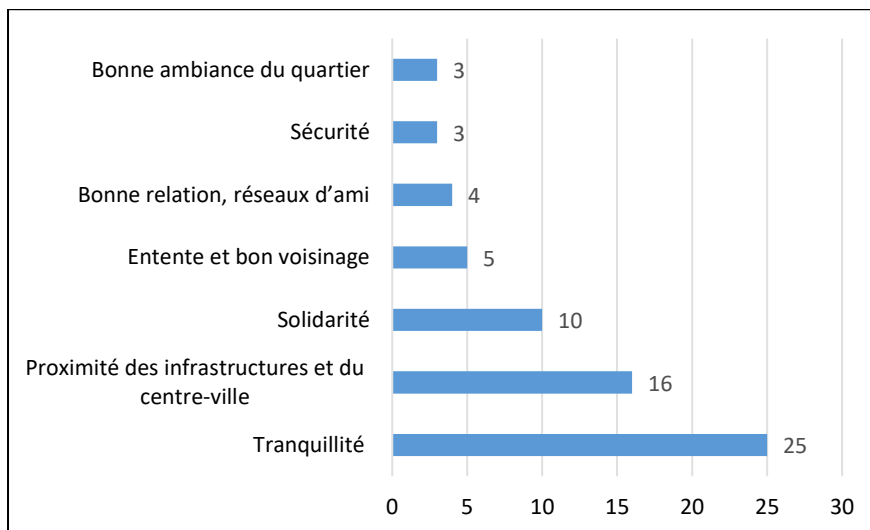


Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

8.4.1. Représentation et points forts des quartiers, ce qui plait

Le graphique ci-dessous montre que les points appréciés par les jeunes dans leur quartier sont la tranquillité, suivie de la proximité des infrastructures et du centre-ville pour les quartiers situés dans le centre ou le péricentre. Au-delà de ces aspects, il est à noter également comme avantage la solidarité, l'entente et le bon voisinage de ses habitants, la sécurité etc.

Graphique 54 : Points forts du quartier, ce qui plait au jeunes adultes dans leur quartier



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

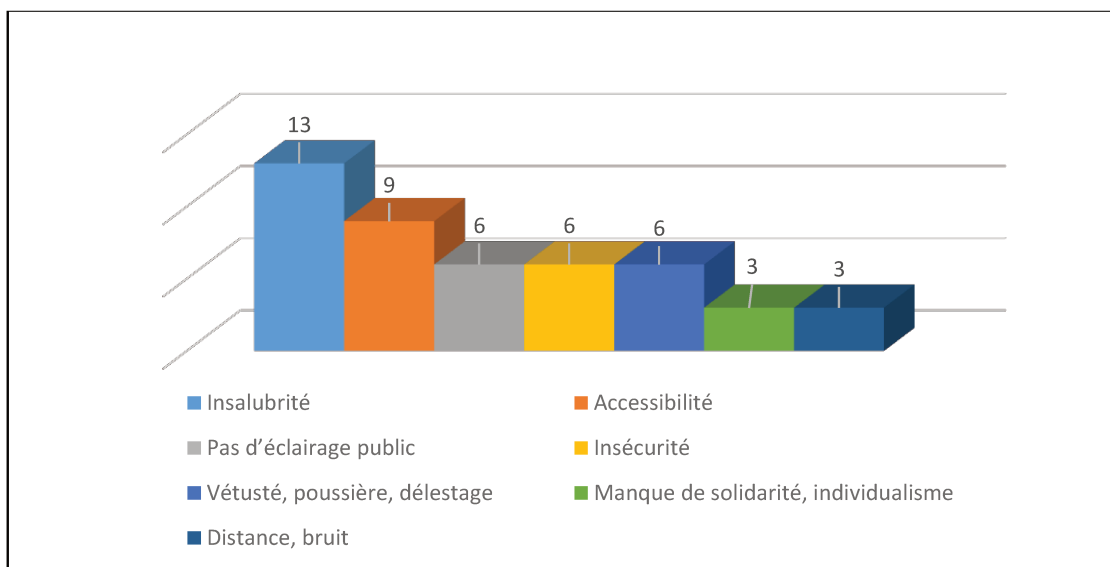
Les appréciations et les points fort sont fonction du lieu de résidence (périphérie, péricentre ou centre), mais aussi des expériences vécues et du passé dans le quartier. Il serait utile ici de distinguer les représentations des habitants du centre et de ceux de la périphérie.

Ainsi pour Allou (n°1), habitant de Saint Léon dans le centre, cela représente tout un symbole c'est une affaire de famille et de proximité : « franchement j'aime le quartier, c'est au centre-ville on ne va pas loin pour obtenir ce que l'on veut, tout est à côté à pied on peut aller où on veut ».

8.4.2. Points faibles des quartiers, ce qui ne plaît pas

Le graphique ci-dessous montre que les points faibles du quartier perçus par les jeunes sont l'insalubrité et le manque d'accessibilité. Viennent ensuite l'insécurité, le manque d'éclairage public, la vétusté, la poussière, le délestage, la distance, le bruit, le manque de solidarité et l'individualisme qui sont aussi des points faibles du quartier.

Graphique 55 : Points faibles du quartier, ce déplaît aux jeunes adultes dans leur quartier

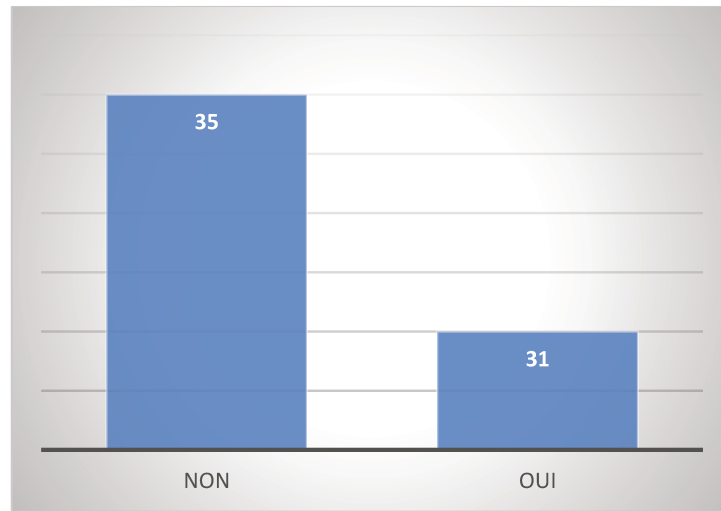


Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

8.5. Les projets de changement de résidence des jeunes adultes ouagalais

Environ la moitié des jeunes soit 31 ont un projet de changement de résidence, contre 35 qui n'en n'ont pas. Le futur quartier de déménagement choisi en priorité par les enquêtés est Karpala, ensuite viennent Wayalghin et Zone 1.

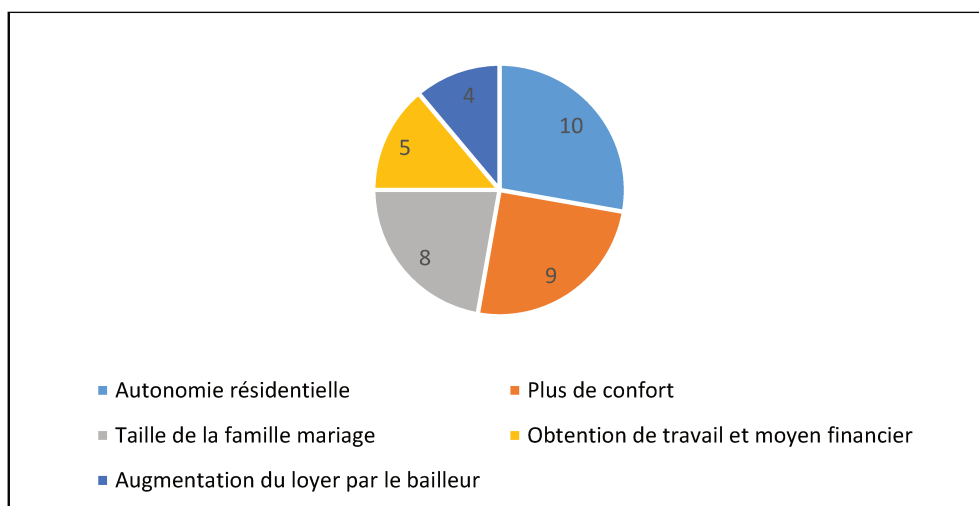
Graphique 56 : Projet de changement de résidence des jeunes adultes ouagalais



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Certains jeunes n'ont pas de projet de changement de résidence, comme c'est le cas de Viviane (n°31), restauratrice habitante du quartier non-loti de Watinoma : « *on n'a pas de perspective de déménagement pour l'instant, mais mon quartier d'aspiration résidentielle est Tampouy parce que c'est beau, pas de problèmes d'inondations, maisons bien construites en dur* ». Il en est de même pour Allou (n°1), habitant de Saint Léon au centre de la ville qui n'a pas d'autres perspectives en termes de logement que le centre-ville : « *Oui un projet de changement de résidence à moyen terme. Avec l'agrandissement de ma famille, bientôt un nouveau-né, ma femme est enceinte. Mais je compte toujours rester à Saint Léon. Je souhaite toujours rester dans mon quartier en cas de déménagement à cause de la proximité avec mon lieu de travail. Le quartier est situé au centre-ville, sa famille y habite et proximité avec les différents services public et privé* ».

Graphique 57 : Motivation des projets de changement de résidence des jeunes adultes ouagalais

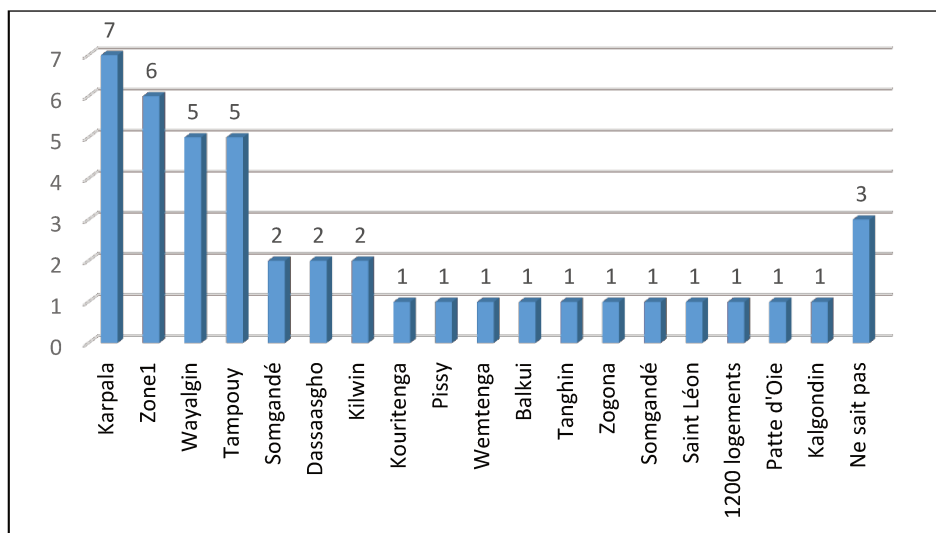


Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Le graphique montre que la motivation du projet de changement de résidence est surtout alimentée par l'envie d'une autonomie résidentielle, suivie par la recherche de plus de confort. Viennent ensuite l'augmentation de la taille de famille consécutive à un mariage, l'augmentation du loyer par les bailleurs etc. Comme Allou, Hamidou (n°15), habitant du centre-ville au quartier Dapoya, a lui aussi des perspectives de changement de résidence : « *Oui mais à long terme, parce que je souhaite être chez moi un jour. Ici c'est la cour familiale, ça appartient à tous les enfants et à la mère, donc il faut un jour que je sois dans un logement construit par mes propres moyens* ». Si certains ont une idée claire de leur futur quartier de déménagement d'autres par contre non. Gérard (n°2), quant à lui, n'a pas de projet de changement de résidence « *Pas dans l'immédiat, pas pour le moment, je peux voir si d'ici quelques temps mon pouvoir d'achat ne me permet pas d'assurer* ». Il en est de même avec Catherine (n°24), 28 ans, qui habite à Dasasgho et avec Lassine (n°23), 24 ans, habitant du non-loti de Tengandogo : ils n'ont pas de projet de changement de résidence actuellement.

La pratique du quartier conduit les jeunes adultes à avoir des aspirations résidentielles. Ainsi, les jeunes adultes interrogés ont une préférence s'installer à Karpala en cas de déménagement, même si ce n'est pas la seule option envisagée. Alexis (n°21), habitant de Dapoya compte s'installer à Saaba, c'est le quartier qu'il refère ici à Ouagadougou, « *à long terme, à Saaba parce que Saaba me plaît. Il possède une parcelle là-bas et il a des amis qui y habitent* ». Alors que Youssouf de Kalgoné, préfère les nouveaux quartiers, il compte s'installer à Karpala.

Graphique 58 : Quartiers envisagés par les jeunes adultes de Ouagadougou en cas de déménagement

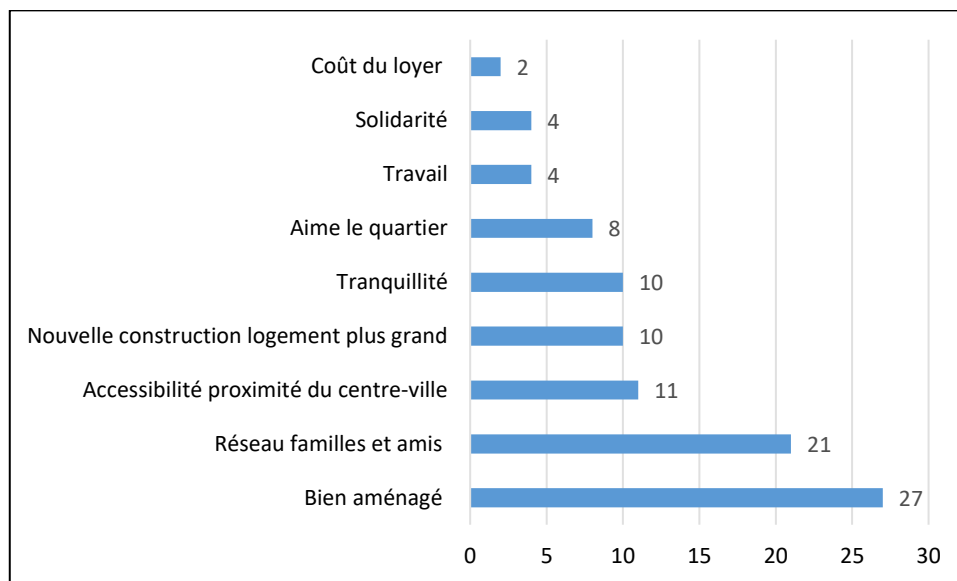


Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Les quartiers les plus prisés en cas de futur déménagement sont respectivement Karpala, la Zone 1, Wayalgin et Tampouy. Les quartiers comme Kouritenga, Pissy, Tanghin et autres enregistrent une faible affluence. Pour Gerard (n°2) de Wemtenga, son quartier d'aspiration résidentiel est Kalgoné,

parce que « j'ai mon réseau d'amis intimes ; l'accès est facile en toute heure, en plus c'est proche du centre-ville ». Les raisons avancées sont mentionnées dans le graphique suivant.

Graphique 59 : Motifs avancés par les jeunes adultes pour le choix d'un nouveau quartier en cas de déménagement



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

De l'analyse de ce graphique, il ressort que les motivations premières de l'aspiration résidentielle sont l'envie de bien aménager suivies du réseau familles et amis. Au-delà de ces deux grandes motivations, il y a aussi l'accessibilité proximité du centre-ville, la tranquillité, le travail, la solidarité etc., sont aussi des motivations qui alimentent l'aspiration résidentielle. D'autres raisons avancées sont les coûts moins élevés des loyers, facile accessibilité pour certains etc.

Figure 17: Motifs ou raison du choix de l'aspiration résidentielle



Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

Le 1^{er} quartier d'aspiration résidentielle ou quartier de rêve est Ouaga 2000, les arguments avancés sont entre autres le bon aménagement, qui se résume en la présence de voiries et réseaux divers

(VRD), les rues du quartier sont larges, bitumées, les carreaux d'évacuation d'eau, pas d'inondation, éclairage public, la beauté du quartier avec de belles villas. Après Ouaga 2000, suivent Karpala, Patte d'Oie, Tampouy, Zone du bois, les 1200 logements.

Conclusion du chapitre 8

Ce chapitre avait pour objectif de décrire l'environnement du quartier, les lieux fréquentés, la perception et les représentations qu'ont les jeunes de leur quartier, ce qui plaît et ce qui déplaît, aussi bien au niveau du logement que du quartier. Les analyses ont également porté sur les difficultés et problèmes des quartiers. Un regard a aussi été porté sur l'aménagement et l'équipement des quartiers, ainsi que sur les projets de changement résidentiel. Il a permis de montrer que le quartier, qui a fait l'objet de nombreux travaux dans la littérature francophone (Authier, 2008, 2010 ; Giroud, 2007 ; Dubucs, 2009 ; Boyer *et al.*, 2009, etc.) est une porte d'entrée féconde pour étudier les phénomènes liés aux pratiques quotidiennes dans une ville en transformation rapide comme Ouagadougou.

Dans la localisation résidentielle des migrants, il ressort que les migrants internes, dont le profil social est plus modeste, vivent surtout dans les quartiers périphériques, alors que les migrants internationaux occupent une position plus centrale, surtout dans des logements en location. Les ouagalais de naissance vivent, eux aussi, dans les quartiers centraux. Cette localisation différenciée, les uns vivant aux marges de la ville alors que les autres sont proches des ressources du centre, a évidemment des conséquences sur la relation que les jeunes adultes entretiennent avec l'espace du quartier, et plus largement avec le territoire urbain de Ouagadougou. Ces différences peuvent être mises en relation avec l'efficacité des réseaux familiaux et sociaux dont les uns et les autres disposent à l'intérieur comme à l'extérieur de la ville, ce qui contribue à accroître encore les inégalités entre jeunes adultes.

La pratique du quartier et de la ville est fortement liée aux modes de déplacement, et notamment à la possession ou non d'un véhicule individuel. Dans une ville l'offre de transports collectifs, trop rares, et de taxis, trop vétustes, est totalement inadaptée à la demande. Nous avons pu caractériser également les pratiques associées aux deux grands types de mobilité que sont les navettes pendulaires et les mobilités dites « non-contraintes », en dehors du trajet au lieu de travail ou d'étude.

Les pratiques de mobilité et la fréquentation des lieux dans la ville sont fortement liés au moyen de déplacement, qui lui-même dépend largement de la position socio-professionnelle des jeunes adultes. En effet, ceux ayant un revenu élevé disposent d'un véhicule individuel, leur permettant de se déplacer plus loin dans la ville, alors que ceux dont le niveau de vie est plus faible n'en ont pas et sont contraints de limiter leurs mobilités au sein du quartier. Les étudiants

constituent une catégorie particulière, avec un logement souvent locatif choisi à proximité du lieu d'étude, et des mobilités hors-navettes dominées par les relations sociales entre pairs et notamment la fréquentation des *grins* de thé.

La plupart des quartiers sont confrontés à des problèmes d'aménagement, notamment les problèmes de lotissement, de routes, de salubrité, de voiries et réseaux divers. Ces problèmes entravent la mobilité quotidienne des jeunes adultes. Plusieurs quartiers ont comme point fort la tranquillité, la proximité avec le centre-ville, et la solidarité. Alors que les points faibles, ce qui ne plaît pas, se résume à l'insalubrité, les problèmes d'accessibilité, et l'absence ou les délestages d'électricité.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de la présente recherche portant sur « *L'accès au logement des jeunes adultes à Ouagadougou (Burkina Faso) : pratiques et stratégies résidentielles* », revenons rapidement sur les objectifs de départ. Le but recherché était de comprendre les différentes pratiques et stratégies d'accès au logement pour les jeunes adultes dans une métropole en forte croissance, frappée par une pénurie de logements, et marquée par des modèles familiaux où l'accès des enfants à l'autonomie résidentielle est très tardif. Le choix des jeunes adultes comme cible d'étude se justifie par le fait que c'est la frange de la population la plus demandeuse de logements, dans une logique de décohabitation parentale, de mise en union et d'accès au monde du travail qui se traduit par une quête d'autonomie et d'émancipation. Le contexte de cette émancipation est particulièrement difficile. L'offre de logement est insuffisante et la situation professionnelle et financière des jeunes adultes est fragile pour la majorité d'entre eux. Pour mieux cerner cette problématique, une démarche méthodologique administrée à trois niveaux a été nécessaire : une recherche bibliographique et documentaire, une exploitation de la base de données du Programme « *Ouaga 2009* » et des enquêtes de terrain originales. Après avoir présenté la problématique et les concepts majeurs de la recherche ainsi que l'état de l'art -essentiellement francophone- sur le sujet, nous avons exposé la méthodologie de la recherche (sources d'information utilisées, outils de collectes de données et traitement puis exploitation des données d'enquête), pour finir par une description du terrain d'étude.

L'exploitation des sources d'informations secondaires a permis d'analyser les données de l'enquête « *Ouaga 2009* », réalisée par l'IRD en 2009. Cette enquête quantitative avait été menée à travers un questionnaire biographique, constitué d'environ dix modules à savoir : parcelle et logement, catégorie résidentielle, mobilités résidentielles annuelles, caractéristiques socio-économiques, biographie d'Ego, fratrie d'Ego, capital social d'Ego, mobilités quotidiennes, éducation et alimentation. Pour les besoins de la thèse, nous nous sommes intéressés tout particulièrement aux modules relatifs à la parcelle, au logement, à la mobilité quotidienne et résidentielle. En plus de ces données, des sources secondaires telles que le RGPH, le SDAU, le POS, l'enquête sur les conditions de vie des ménages, ont été examinées en profondeur.

Cet ensemble d'informations nous a servi de support pour bâtir ensuite un guide d'entretien qualitatif, dont l'objectif était de collecter des données auprès des populations cibles, afin de comprendre et approfondir les comportements résidentiels des jeunes adultes, que les données quantitatives ne permettent de comprendre que très incomplètement. La population cible est constituée des jeunes adultes de 18 à 40 ans, vivant soit en cohabitation au sein du domicile parental, soit ayant décohabité de ce domicile. Ont également été interrogés certains parents des

jeunes enquêtés, ainsi que des acteurs institutionnels de la question du logement au Burkina Faso, notamment au sein de l'administration publique, parmi les promoteurs privés, les institutions internationales, les ONG et certaines personnes ressources connaissant la question.

Les entretiens menés ont permis de produire un corpus de données très riche, qui nous a servi de support tout au long de la thèse, afin de répondre à la problématique centrale de la recherche. En parallèle, nous avons réalisé une revue de la littérature en rapport avec l'objet de l'étude, nous avons procédé à l'approfondissement du cadre théorique et conceptuel de la thèse, ce qui nous a permis de formuler des hypothèses de recherche. Enfin conformément à l'indissociable couple théorie et expérience, qui fondent la méthode de la recherche scientifique, nos hypothèses ont été soumises à l'épreuve des faits.

A l'issue de cinq années de recherche, les principaux résultats auxquels nous sommes parvenus sont : (i) un inventaire des travaux et des théories qui ont été développés pour analyser et comprendre le développement des villes (ii) une lecture compréhensive des théories sur la transition urbaine dans les pays en développement et plus particulièrement en Afrique subsaharienne, où une très forte croissance démographique génère de nombreux problèmes dans les plus grandes villes, confrontées à un aménagement urbain incohérent et à une demande de logement qui est largement supérieure à l'offre (iii) un constat qu'avec de très faibles budgets, les villes en développement n'arrivent pas à asseoir des politiques urbaines adaptées, ce qui engendre une vulnérabilité de l'habitat urbain avec pour corollaire, la multiplication des formes d'habitat auto-construits et précaires, connus sous le nom de « quartiers non-lotis » dans les villes d'Afrique de l'Ouest.

Néanmoins des efforts sont faits pour endiguer le problème, tant du côté de l'Etat central que des collectivités territoriales, des promoteurs privés, des ménages ou des individus ; le but étant d'assurer aux citoyens un cadre de vie décent et économiquement accessible. Cependant, cela demande encore beaucoup plus de temps et de moyens car les conditions d'accès demeurent aujourd'hui encore difficiles pour de nombreux ménages fragiles économiquement, comme c'est le cas dans la plupart des pays en développement. En effet, les programmes de logements sociaux, censés être la panacée, restent pour la plupart hors de portée des ménages pauvres.

Dans ce contexte difficile, des stratégies sont développées par les jeunes adultes en quête de parcelles constructibles ou de logements décents. A cet effet, la revue de littérature scientifique et la révision des sources institutionnelles disponibles montrent que les choix résidentiels sont de façon générale centrifuges, du fait des modestes ressources financières des jeunes adultes, et de la pénurie de logements ou d'espaces constructibles dans les espaces centraux et péri-centraux. Nous avons également pu analyser les caractéristiques du statut d'occupation, du type d'habitat et de sa localisation au sein du territoire métropolitain, ce qui nous a permis de prendre conscience d'une

grande diversité de profils parmi les jeunes adultes ouagalais, qui constituent une catégorie beaucoup moins homogène qu'on ne l'imaginait au lancement de la thèse. Les jeunes adultes subissent un ensemble de contraintes extrêmement lourdes, qui les conduisent à adopter des pratiques et des stratégies résidentielles complexes, qui fonctionnent à deux niveaux, celui de l'individu et celui du groupe familial dans lequel il s'inscrit. En ce sens, si les jeunes adultes les plus aisés ont un large éventail de choix qui s'offre à eux, les jeunes les plus démunis, en revanche, sont souvent contraints de résider aux marges des villes, dans des conditions de vie précaires.

Outre cette question de l'accès à un logement autonome, la littérature scientifique a mis en évidence le rôle de l'attachement au lieu de résidence (le logement) et de vie (le quartier, voire la ville) aux facteurs de mobilités. La prise de décision sur le choix du lieu de résidence, tout comme l'attachement au logement, sont tributaires de plusieurs facteurs, dont la disponibilité du logement, la présence de proche, la continuité des présences résidentielles. Il y a également les parcours d'habitants et les transformations, les installations et durées de l'habitant dans le quartier, les pratiques de transformation des logements anciens et changement urbain entre parcours individuel. Nous avons également pu montrer que les pratiques et les stratégies résidentielles reposent sur des habitudes et des modes d'habiter.

Quant au processus de décohabitation, nous avons pu établir que dans le contexte ouagalais, il est très entraîné par les différentes transitions qui accompagnent l'avancée en âge : les études, le mariage, l'évolution des relations intrafamiliales, etc. L'autonomie résidentielle nécessite des moyens financiers pour faire face aux charges liées à un logement propre. Alors que le souhait d'habiter chez-soi plutôt que chez les parents ou chez autrui apparaît comme le principal facteur motivant les jeunes à accéder à un logement autonome, le manque de moyens financiers apparaît en contrepartie comme le principal frein à cet accès à l'autonomie.

Nous avons, dans la thèse, procédé à une présentation de la ville de Ouagadougou dans son ensemble, à savoir son contexte historique et géographique, ce qui a permis de comprendre la très forte croissance démographique et spatiale que connaît aujourd'hui encore la capitale burkinabè. Nous avons vu également la genèse de la politique du logement depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, dans le pays, en général et de façon spécifique, dans la ville de Ouagadougou. La situation de l'offre et de la demande de logements a été étudiée et il en ressort un déséquilibre structurel entre une offre qui reste insuffisante face à une demande qui progresse de façon mécanique avec la croissance démographique et une évolution des modèles familiaux qui voit les jeunes adultes aspirer de plus en plus tôt à une sortie du logement parental.

Malheureusement, la ville de Ouagadougou ne dispose pas d'une politique forte en matière de logement. Jusqu'à présent, elle s'est contentée de suivre la politique de l'Etat, en tant que ville

capitale. En effet, c'est l'Etat qui initie les projets urbains majeurs, avec souvent une faible implication des autorités communales, qui n'interviennent que pour offrir la ressource foncière.

Ainsi, les actions majeures de la commune en matière de production de logement se limitent à l'initiation des opérations de lotissement, à l'échelle des arrondissements urbains, sans une coordination verticale ou horizontale des actions entreprises. Notre analyse permet de comprendre l'origine et les mutations qu'a connues la ville depuis la colonisation jusqu'à nos jours. Une analyse contextuelle à partir des données de l'étude "*Ouaga 2009*" et de nos entretiens a permis d'analyser des données sur les jeunes adultes de 18 à 40 ans, et de les comparer à la population totale, aussi bien pour les caractéristiques des populations que pour celles des logements. Egalement, nous avons pu comprendre la question de la gestion foncière et des lotissements. Aujourd'hui, la terre a trois statuts possibles : le domaine foncier de l'Etat, celui des collectivités territoriales et le patrimoine privé des particuliers. La question du logement de manière générale se déroule autour des questions foncières, mais le pouvoir coutumier n'est pas pris en compte dans les textes officiels tels que la RAF, alors même que c'est un acteur clé dans l'octroi des terres. En conséquence, le foncier fait l'objet d'une spéculation et d'une marchandisation qui est la source de nombreux conflits.

Bâtie autour du chassé-croisé entre les opérations de lotissement et la production de quartiers non-lotis, il ressort que la morphologie urbaine ainsi que les caractéristiques des logements dans les quartiers lotis aussi bien que non-lotis dans la ville de Ouagadougou restent préoccupantes. La tension entre quartiers lotis et non-lotis ou entre les lotissements anciens et récents est très marquée à Ouagadougou, ce qui renforce la pertinence de cette thèse. En effet, sous une apparente uniformité, les quartiers de Ouagadougou sont en réalité très différenciés, si l'on s'attache à la morphologie urbaine, à la structure du bâti et encore à l'accès au foncier. Des facteurs qui contribuent à une extrême diversité de situations dans l'accès au logement des jeunes adultes.

Dans sa composition sociale, la ville de Ouagadougou est peuplée en majorité de jeunes adultes nés hors de la ville, notamment des autres provinces du pays, ensuite de la Côte d'Ivoire. Pour ce qui est de la localisation résidentielle des migrants, il ressort que les migrants internes, de condition sociale plus modeste, s'installent plutôt dans les quartiers périphériques, où l'accès à un terrain constructible est plus facile compte tenu d'une grande informalité d'un coût du foncier plus modeste, tandis que les migrants internationaux occupent une position plus centrale et péri-centrale, surtout dans des logements en location. La localisation aux marges ou au contraire au centre de la ville peut être mise en relation avec la configuration des réseaux familiaux et sociaux dont les uns et les autres disposent, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'espace urbain. Les ouagalais de naissance, quant à eux, résident plus dans les quartiers centraux où ils sont nés, et parfois leurs parents avant eux.

Il ressort également de notre étude une grande variété de types de logements dans la ville, avec une dominance des logements individuels, et parmi eux, les petits logements (« chambre-salon ») sont les plus répandus suivis des maisons à plusieurs pièces, ensuite des chambres uniques et enfin des concessions. Les villas et les appartements en immeuble collectif sont les types de logements les moins courants dans la ville. Quant au statut d'occupation des logements, notre thèse montre que Ouagadougou est une ville constituée à 60% de propriétaires (dont 33% avec des titres de propriété et 29% sans titre), 23% des habitants étant en location et 15% étant des usagers à titre gratuit, présents surtout dans les quartiers non-lotés.

Il ressort également que la fratrie et le réseau social sont un facteur important dans la détermination des trajectoires individuelles et dans l'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes adultes. L'analyse des données recueillies a permis d'approfondir les façons dont les jeunes adultes accèdent à l'autonomie résidentielle, et les façons dont se recomposent les rapports intergénérationnels dans l'agglomération ouagalaise. Notre enquête a notamment interrogé le rôle de la famille et de l'entourage dans l'accès au logement.

Une description détaillée des jeunes adultes interviewés, suivant plusieurs variables telles que le sexe, l'âge, le statut matrimonial, l'activité professionnelle, le statut migratoire ou encore le type de quartier de résidence donne les résultats ci-après : les jeunes adultes exerçant une activité indépendante dans l'informel sont les plus nombreux : coiffure, commerce, consultation, couture, gardiennage, etc. La région du Centre fournit le plus de migrants nés hors de la ville. Les raisons de la migration interne sont les études, le travail et la famille (mise en union, entrée en parentalité, regroupement familial, etc.). La taille des logements est en moyenne assez réduite avec 2 pièces par logement, alors que la taille moyenne des ménages est au contraire élevée, autour de 4 personnes, ce qui génère des situations de suroccupation des logements très fréquentes. Les logements avec le moins de personnes correspondent aux ménages unipersonnels, constitués surtout de jeunes célibataires. Plusieurs types de relations entre les membres d'un même ménage enquêté ont été identifiés : cohabitation entre frères et sœurs au sein d'une même famille, cohabitation avec à la fois les frères et sœurs et les parents, etc. Il s'agit des relations d'entraide et de partage des vivres et des ressources financières, par exemple pour la prise en charge des études des plus jeunes au sein du groupe familial. L'aide financière varie en fonction de l'activité et des revenus des membres d'un même ménage. Les jeunes apportent plus d'aides à leurs frères et sœurs cadets lorsqu'ils habitent dans le logement parental, contrairement à leurs homologues qui sont en décohabitation. Certains parmi les jeunes n'ont pas les moyens de venir en aide à leurs proches. Cela génère parfois des rapports conflictuels entre l'ainé et les cadets, mais également avec les parents. Les raisons avancées par les jeunes pour rester dans le logement parental ou encore pour décohabiter tardivement sont l'assistance et le soutien à la famille et particulièrement aux parents,

suivi du manque de moyens financiers et du confort que représente le fait d'être hébergé gratuitement, pour les études ou pour le travail. Dans le cas des jeunes femmes, une autre raison les préjugés contre les femmes vivant seules dans leur logement. Ainsi, les résultats de notre enquête montrent que l'hypothèse de départ suivante était en partie fautive : *le manque de travail et l'insuffisance de moyens économiques sont les principales causes de la décohabitation tardive et du maintien des jeunes adultes dans le logement parental*. Cette hypothèse est partiellement infirmée, nos résultats d'enquête révélant que c'est le soutien à la famille qui arrive en première position comme facteur de maintien tardif de la cohabitation au domicile parental, devant l'insuffisance des moyens financiers ou la poursuite d'études. Les raisons familiales ont donc une grande influence sur les choix de décohabitation tardive chez les jeunes adultes.

A l'inverse, les raisons avancées par les jeunes en cas de décohabitation précoce sont la poursuite d'études en première position, suivie du mariage et de l'obtention d'un travail.

Le caractère plus vulnérable des jeunes adultes dans la recherche d'un logement, ainsi que l'offre insuffisante de lotissements, les amènent à développer des stratégies parfois complexes. Nous avons étudié les différentes stratégies ou tactiques que mettent en œuvre les jeunes pour décohabiter et obtenir un autre statut d'occupation. Le cycle de vie des jeunes adultes, à travers les variables telles que le sexe, l'âge, le statut matrimonial, l'activité professionnelle ou la migration ont été examinées. Notre intérêt a également porté sur l'analyse des différentes pratiques et stratégies des jeunes adultes pour accéder à un logement ou à une parcelle. Nous avons procédé à une typologie des trajectoires résidentielles et des motifs de déménagement.

Les jeunes adultes peuvent avoir plusieurs statuts d'occupation, dont les locataires (les plus nombreux), suivis des propriétaires, des héritiers (qui sont les enfants du propriétaire vivant dans le logement parental), des usufruitiers, des hébergés et des sans-domicile-fixe. Il ressort du croisement entre le statut d'occupation du logement et le statut matrimonial que les propriétaires sont dans la plupart des cas des personnes mariées, contrairement aux locataires qui sont en majorité des célibataires. Les hébergés et les locataires sont localisés plutôt dans les quartiers périphériques, contrairement aux propriétaires qui résident en zone centrale ou péri-centrale.

Quatre pratiques ou stratégies d'accès à un logement autonome ont été identifiées. Il s'agit (i) de la voie du non-loti, (ii) de la voie des promoteurs immobiliers, (iii) de la voie individuelle informelle à travers l'auto-construction ou le recours à des démarcheurs et (iv) par le recours à l'Etat à travers les logements sociaux. Les stratégies les plus développées sont le recours au non-loti et à l'auto construction.

Une seconde hypothèse, qui a été vérifiée, est liée au contexte urbain de Ouagadougou, une ville en forte croissance périphérique, avec l'auto-construction, qui est majoritairement le fait de jeunes

adultes confrontés à une crise de logement. La seconde hypothèse de recherche qui stipulait que : *« L'accès au logement des jeunes adultes est principalement le résultat de pratiques informelles et de stratégies à la fois individuelle, et familiale, sans grands liens avec les politiques publiques »*. Cette hypothèse est vérifiée. En effet, il se dégage de notre enquête que les pratiques et stratégies développées par les jeunes adultes pour accéder à une parcelle ou un logement sont des pratiques d'ordre essentiellement individuel et familial. Le rôle de l'Etat dans la production du logement reste très marginal.

Deux grands types de trajectoires résidentielles ont été identifiés dans l'étude. Il s'agit des trajectoires liées à l'activité, aux études, au travail et au social et celles directionnelles, c'est-à-dire du centre vers la périphérie, du péricentre vers la périphérie, intra-péricentre, intra-périphérie. Quelques trajectoires sont orientées de la périphérie vers le péricentre. Les motifs principaux de déménagement se résument comme suit : accéder à la propriété d'un logement, se marier, accéder à l'autonomie résidentielle ou enfin obtenir un logement plus confortable. L'enquête a également porté sur les trajectoires résidentielles des migrants. On constate que les migrants internationaux, qui sont majoritairement locataires, déménagent plus que les migrants nationaux.

Enfin, nous avons établi une typologie des parcours résidentiels à partir de la date d'arrivée à Ouagadougou, des motifs de la migration et des étapes résidentielles observées dans la ville. Cette typologie permet de comprendre le statut actuel d'occupation des logements, qui se décline en trois catégories principales : hébergé, locataire et propriétaire.

Les parcours posent la question du choix résidentiel, qui repose sur quatre grandes composantes que nous avons pu étudier à travers les entretiens réalisés : les aspirations individuelles et familiales, les étapes-clé de la vie (études, vie active, décohabitation, mise en union, parentalité), la configuration du ménage et la situation socio-professionnelle. La hiérarchie qui s'établit entre ces quatre composantes diffère d'un individu à l'autre mais le plus souvent les deux premières priment sur les deux autres.

Pour résoudre la difficulté des jeunes adultes à accéder à un logement autonome, les alternatives sont peu nombreuses, ce qui nous avait conduit à formuler l'hypothèse suivante en début de thèse : *« les logements sociaux, bien qu'appréciés, sont trop peu nombreux pour répondre à la demande, et de surcroît inaccessibles aux catégories les plus modestes, et bien que le non-loti et les quartiers auto-construits soient dénoncés dans les discours publics, ils constituent la seule issue possible au déficit de logement à Ouagadougou »*. Cette hypothèse est largement vérifiée dans nos entretiens, tant auprès des jeunes adultes que des acteurs publics et des professionnels du logement. Il ressort de l'avis général que toutes les couches socio-professionnelles n'ont pas accès à un logement formel ou à un logement social, seuls les salariés sont concernés, les acteurs du monde informel ne le sont pas. Ensuite, il y a le coût du logement que les habitants trouvent élevé pour des

logements sociaux, qui en réalité n'ont rien de social selon eux. Le troisième élément d'infirmité de cette hypothèse se trouve dans le volet infrastructurel, la qualité des maisons est mise en doute, à cela s'ajoutent les reproches liés à la petitesse des chambres, le manque d'infrastructures sociales sur place et le problème d'accessibilité de certains sites, comme celui de Bassinko.

Nous nous sommes ensuite intéressé au rapport que les jeunes adultes ouagalais entretenaient avec leur logement, aussi bien dans les espaces extérieurs qu'intérieurs. Différents travaux (Staszak, 2001, 2004 ; Lancereau, 2011 ; Serfaty-Garzon, 2003 ; Dubucs, 2009 ; Cailly et Dureau, 2016, etc.) expliquent à partir du concept de l'Habiter le sens de l'occupation du logement, de son aménagement intérieur et extérieur, de la façon d'y vivre. Il ressort de nos enquêtes que cette relation engendre un attachement, une appropriation et un ancrage plus ou moins fort au logement, qui se traduit de plusieurs manières. En effet, les jeunes adultes de Ouagadougou modèlent leur cadre de vie selon leurs moyens financiers, leurs préférences et le type de quartier où ils résident. Les locataires, le plus souvent des migrants, valorisent la durée de présence dans le logement, tandis que les propriétaires valorisent plutôt les investissements réalisés.

Nous avons mené un travail d'observation qui a porté sur les décorations externes et internes du logement, depuis le portail d'entrée jusqu'au salon. Sur la base de relevés photographiques systématiques, une typologie des aménagements externes et internes a été faite. Les travaux d'aménagement ou d'embellissement sont le plus souvent rencontrés dans les quartiers lotis, particulièrement dans les Cités, alors qu'ils sont plus rares dans les quartiers non-lotis, et plus largement dans les quartiers pauvres. Nous avons procédé à une typologie des aménagements extérieurs (façades, cours) et intérieurs (salons) qui a porté sur les embellissements, l'occupation de l'espace, le mobilier, la décoration intérieure et l'équipement des logements. Nous avons ainsi pu établir trois standings de décoration intérieure et trois niveaux d'équipement des logements, du plus bas au plus élevé. Il en ressort que sur les 66 logements étudiés, ce qui domine ce sont les logements de standing et de niveau d'équipement moyen, mais des différences importantes sont également apparues au sein de notre échantillon. Une première opposition majeure porte sur les quartiers lotis et non-lotis, mais les différences observées varient aussi selon la position socioprofessionnelle des jeunes adultes, selon le statut migratoire (avec un contraste marqué entre migrants internes et internationaux) et selon le niveau d'éducation. Il ressort également que les hommes sont plus impliqués dans la décoration du logement que les femmes.

Comme perspective de recherche, nos travaux pourront se poursuivre en se focalisant davantage sur les questions d'aménagement du territoire urbain et de gestion du foncier, à plusieurs échelles, de la ville au quartier et jusqu'à la parcelle. Nous souhaitons approfondir ces aspects, d'autant plus que la question de l'aménagement urbain n'est pas suffisamment développée dans les recherches menées sur la ville de Ouagadougou, et que les politiques d'urbanisme ont beaucoup évolué au

cours des dernières, notamment à la faveur des bouleversements politiques et institutionnels qu'a connu le pays depuis l'enquête *Ouaga 2009*, qui a servi de point de départ à notre étude. Comprendre les mécanismes de création et d'évolution des quartiers de Ouagadougou est d'autant plus important que le quartier ne figure pas dans le découpage administratif de la ville. Cela pourrait aussi déboucher sur des travaux sur le foncier urbain, en l'absence d'un cadastre unifié.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ADAMOU A., 2005, *Parcours migratoire des citoyens et problème du logement à Niamey*, Mémoire de DEA, Université Abdou Moumouni de Niamey, 157 p.
2. AFD, 2010, *Elaboration du POS de Ouagadougou, notes d'entretiens, synthèses et relevés de décision*, 39 p.
3. AFRICAPOLIS, 2008, *Dynamique de l'urbanisation, 1950-2020 en Afrique de l'Ouest* (rapport d'étude) : approche géo-statistique, 124 p.
4. AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL), 2009, *La colocation à Paris, une formule très prisée dans un univers non réglementé*, 30 p.
5. AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT, 2012, *L'enjeu de la question foncière pour la construction de logements dans le Val-de-Marne*, 32 p.
6. AGENCE IMMOBILIERE DU BURKINA, 2016, *Question de l'habitat au Burkina : « La cherté d'un bien résulte de sa rareté »*, site internet (<http://immo-ouaga.com/>), 3 p.
7. AGOMA B. M., 2014, *Les choix résidentiels à Lomé et à Abidjan, Entre opportunités spatiales, politiques de logement et stratégies des ménages*, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, 421 p.
8. ALLAIN R., 2004, *Morphologie urbaine, géographie, aménagement, et architecture de la ville*, collection U, 254 p.
9. ALLOU S., CHOPLIN A., HENNART C., RACHMUEHL V., 2012, *L'habitat, un levier de réduction de la pauvreté. Analyse du programme Twize en Mauritanie*, Coll. Études et Travaux, série en ligne n° 32, édition Gret, 147 p.
10. ALTMAN I., LOW S., 1992, *Place attachment: a conceptual inquiry*, Plenum Press, New York, p.1-12, 1992.
11. ALVERGNE C., 2008, *Le défi des territoires : les enjeux pour l'Afrique de l'Ouest et du centre*, PDM.
12. AMADOU S. M., KLISSOU P., MARCOUX R., TABUTIN D., 2009, *Villes du Sud : Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux, Paris, édition des archives contemporaines*, 374 p.
13. AMBLARD H., 1996, *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Seuil, 245 p.
14. AMROUNI I., LABADIE F., 2002, *L'autonomie résidentielle : aides familiales et publiques*, in *Agora débats/jeunesses, des pratiques artistiques des jeunes*, pp. 80- 95.
15. ANTOINE P., 1996, *La crise et l'accès au logement dans les villes africaines*, dans *Crise et Population en Afrique*, CEPED, pp. 274-291.
16. ANTOINE P., 1997, *L'urbanisation en Afrique et ses perspectives*, 21 p.
17. ANTOINE P., BOCQUIER P. 2007, *Enjeux de l'urbanisation ; l'apport de l'analyse des biographies aux sciences sociales*, pp. 109 à 117.
18. ANTOINE P., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A., 1987, *Abidjan « Côté cours »*, Paris, Ed. KARTHALA-ORSTOM, 288 p.
19. ANTOINE P., LANDING S., 1992, *Urbanisation et Migration en Afrique*, ORSTOM, 14 p.
20. ANTOINE P., RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., 2001, *Contraintes de rester jeunes ? évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo*, Autrepart (18), 21 p.
21. AQUINO P., 1998, *Le local entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante*, 50 p.
22. ARNAUD M., 1998, *Dynamique de l'urbanisation en Afrique au sud du Sahara*, Isted, 8 p.

23. ASSOCIATION INTERNATIONALE DE TECHNICIENS, EXPERTS ET CHERCHEURS (AITEC), 2009, *Face à la crise du logement : comprendre et intervenir politiques publiques, droit au logement, initiatives citoyennes*, 87 p.
24. ASSOGBA G., 2011, *L'obsession d'habiter sa propre maison à Lomé : quel impact sur la dynamique spatiale ?* Les Cahiers d'Outre-Mer n° 256, pp. 565-590.
25. AUDAS N., 2011, *La dynamique affective envers les lieux urbains : la place des temporalités individuels et urbaines*, Tours, Université François-Rabelais, thèse de doctorat en aménagement de l'espace/urbanisme, 621 p.
26. AUGÉ M., 1992, *Non-lieux, Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris, Le Seuil, 155 p.
27. AUTHIER J. Y., 2006, *Habitat et vie urbaine. L'évolution des rapports de proximité*, PUCA, note de synthèse, 27 p.
28. AUTHIER J.Y., BACQUE M.H., 2007, *Le quartier : enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, 102 p.
29. AUTHIER J.-Y., BENSOUSSAN B., GRAFMEYER Y., LEVY J-P., LEVY-VROELANT C., 2001, *Du domicile à la ville. Vivre en quartier ancien*, Paris, *Anthropos*, Collection villes, 220 p.
30. AUTHIER J.Y., BONVALET C., LEVY J.P., 2010, *Elire domicile, La construction sociale des choix résidentiels*, Presses universitaires de Lyon, 428 p.
31. AUTHIER J-Y., 2008, *Les citadins et leur quartier : Enquêtes auprès d'habitants de quartiers anciens centraux en France*, Presses Universitaires de France, pp. 21-46.
32. AUTHIER J-y., BIDET J., COLLET A., GILBERT P., STEINMETZ H., 2010, *Etat des lieux sur les trajectoires résidentielles*, PUCA, 85 p.
33. AUZOULT L., 2008, *L'autonomie, conceptions et pratiques* article in *Pratiques Psychologiques*, pp. 237-245.
34. BACQUE M. H., FOL S., 2011, *Politiques de mobilité résidentielle et de déségrégation : une analyse critique*, *Regards croisés sur l'économie* n° 9, pp. 261-271.
35. BACQUE M.H., AUTHIER Y., 2007 « Introduction », *Le quartier La Découverte « Recherches »*, dans Jean-Yves Authier et al., pp 177-180.
36. BADIANE E., 2004, *Développement urbain et dynamiques des acteurs locaux : le cas de Kaolack au Sénégal*, Thèse de Doctorat, 396 p.
37. BAGRE S-A., 1999, *Schéma Directeur d'Aménagement du « Grand Ouaga » (horizon 2010), volume I et II*, Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme, Ouagadougou, pp. 101- 199.
38. BANQUE MONDIALE, 2000, *Mobilité Urbaine : Etude régionale sur l'organisation, le financement et la rentabilité des micro-entreprises de transport urbain en Afrique subsaharienne, Tome II : Le cas de Bamako*, 61 p.
39. BEAUCHEMIN C., SCHOUMAKER B., 2004, *La migration vers les grandes villes au Burkina Faso. Le développement des régions d'origine a-t-il un impact ?* 39 p.
40. BEAUD M., 1997, *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA, ou de maîtrise ou tout autre document de travail*, La découverte, 785 p.
41. BEAUJEU-GARNIER J., *Géographie urbaine*, Armand Colin, 360 p.
42. BÉNAO A., 2011, *Foncier urbain et Dynamique citoyenne aux marges de la ville*, Mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou (UO), 107 p.
43. BERGE M., ROUGE L., 2012, *Être logé, se loger, habiter. Regards de jeunes chercheurs*, L'Harmattan, 322 p.
44. BERGEON C., DUREAU F., IMBERT C., LE ROUX G., LESSAULT D., 2013, *Et l'immobilité dans la circulation ?* dans e-migrinter, 206 p.

45. BERGER M., 1990, *A propos des choix résidentiels des périurbains : peut-on parler de stratégies territoriales ?* mis en ligne le 16 mars 2007 sur strate revue .org, 5 p.
46. BERGER M., ROUGER L., 2011, *Etre loger, se loger, habiter regards de jeunes chercheurs*, L'Harmattan, 320 p.
47. BERNARD N., 2006, *Maitriser son logement : réflexion sur l'inadaptation des instruments législatives, droit et société*, pp. 553-583.
48. BERROIR S., DELAGE M., FLEURY A., FOL S., GUEROIS M., MAULAT J., RAAD L., VALLEE J., 2016, *Trajectoires résidentielles, construction des espaces de vie et ancrage dans le périurbain. Enquête au nord de l'agglomération parisienne*, *Revue française des affaires sociales*, pp. 65-89.
49. BERTAUX D., 2010, *L'enquête et ses méthodes, le récit de la vie*, Armand Colin, 128 p.
50. BERTRAND M., 1998, *Marchés fonciers en transition : le cas de Bamako (Mali)*, dans *Annales de Géographie* n°602, pp. 381-409.
51. BERTRAND M., 1998, *Villes africaines, modernités en question*, *Villes africaines, modernités en question in Tiers-Monde*, tome 39 n°156, pp. 885-904.
52. BERTRAND M., 1999, *Bamako (Mali) : habitat de cour et mobilités résidentielles in Espace, populations, sociétés, les populations de l'Afrique subsaharienne*, pp. 137 -152.
53. BERTRAND M., 2001, *Familles urbaines du Ghana : positions résidentielles des aînés, circulation des cadets*, 25 p.
54. BERTRAND M., 2002, *Dynamique résidentielle dans les villes du sud*, les Editions de l'Aube, 210 p.
55. BERTRAND M., 2003, *"Du logement à la ville : nouvel agenda urbain et questionnements scientifiques*, Autrepart 1, n° 25, Presses de Sciences Po, pp. 5 -19.
56. BERTRAND M., 2003, *Métropole au microscope : cohabitation et composition résidentielle dans la Région du Grand Accra (Ghana)*, Autrepart (25), pp. 69-85.
57. BERTRAND M., 2006, « *Mobilités et ancrages* » *Métropoles en perspective en Afrique de l'Ouest francophone et anglophone*, HDR ,592 p.
58. BERTRAND M., 2006, « *Mobilités et ancrages* » *Métropoles en perspective en Afrique de l'Ouest francophone et anglophone*, Volume I. Itinéraire et travaux, 278 p.
59. BERTRAND M., 2010, *De l'accès au logement à la relation domicile-travail : enjeux sociaux et spatiaux des mobilités dans la région du grand Accra (Ghana)*, *Revue Tiers Monde* n° 201., pp. 87-106.
60. BERTRAND M., 2011, *Histoires familiales, récits de migrations, épreuves citadines : « ressortissants » du Nord malien à Bamako (exploitation du corpus EFG Ba.1)*, rapport d'étude du programme 4 « *Parcours citadins et dimension transgénérationnelle de la migration* », 35 p.
61. BERTRAND M., 2012, *Du district au « grand Bamako » (Mali) : réserves foncières en tension, gouvernance contestée*, 18 p.
62. BERTRAND M., 2012, *Notion de logement, pratiques résidentielles en discussion*, in Schandorf E., Yankson P. ; Bertrand M., *Accra, capitale en mouvement. Familles citadines, logement et pratiques résidentielles*, Dakar, Codersria, 288 p.
63. BERTRAND M., DELAUNAY D., 2005, *La mobilité résidentielle dans la Région du Grand Accra : différenciations individuelle et géographique*, INED, IRD, Paris 4, 5, 10, 68 p.
64. BESSY-PIETRI P., 2000, *Les formes récentes de la croissance urbaine*, 18 p.
65. BIEHLER A., COLIN, A., 2006, *Renouveau urbain et marginalisation. Le cas d'habitat du centre-ville de Ouagadougou, Burkina Faso*. *Revue du tiers monde*, 2006/1-n°185, pp. 57-78.
66. BIEHLER A., 2010, *Enjeux et modes de constitution des espaces publics à Ouagadougou (Burkina Faso)*, Thèses de doctorat, 637 p.

67. BOCQUIER P., TRAORE S., 2000, *Urbanisation et développement migratoire en Afrique de l'Ouest*, Paris ; Harmattan, 148 p
68. BOLOGO E-A., 2007 *Transferts fonciers intergénérationnels et intrafamiliaux dans l'Ouest du Burkina Faso : modalités et mutations* in Philippe Antoine, pp. 213-230.
69. BONNY Y., BAUTES N., GOUËSET V., 2017, *L'espace en partage, approche interdisciplinaire de la dimension spatiale des rapports sociaux*, Presse Universitaire de Rennes, 360 p.
70. BONVALET C., 2012, *L'articulation des politiques publiques du vieillissement et du logement en France et au Royaume-Uni*, 14 p.
71. BONVALET C., BRUN J., 2002, *Etat des lieux des recherches sur la mobilité résidentielle en France*, in Lévy J.P., Dureau F., *L'Accès à la ville. Les mobilités spatiales en question*, Paris, l'Harmattan, coll. « Habitat et Société » pp. 15-64.
72. BONVALET C., BRUN J., SEGAUD M., 2000, *Logement et habitat. Bibliographie commentée*, 254 p.
73. BONVALET C., DUREAU F., 2000, *Les modes d'habiter : des choix sous contraintes, dans Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*, Paris, Anthropos, pp. 131-153.
74. BONVALET C., FRIBOURG A.M., 1990, *Stratégies résidentielles*, Actes du séminaire 1988, Paris, INED/Plan Construction et Architecture-MELTM (Coll. Congrès et Colloques n° 2), 460 p.
75. BONVALET C., GOTMAN A., GRAFMEYER Y., 1999, *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, INED-PUF, coll. Travaux et documents, cahier n°143.
76. BONVALET C., LELIEVRE E., 2012, *De la famille à l'entourage, l'enquête biographique et entourage*, INED, 474 p.
77. BONY L., 2012, *L'habitat, le logement et les jeunes*, *Agora Débats / Jeunesses*, n° 61.
78. BOUCHARD M-J., HUDON M., 2005, *Le logement coopératif et associatif comme innovation sociale émanant de la société civile*, 12 p.
79. BOURDIEU P., 2000, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Éditions du Seuil, Collection Liber, 289 p.
80. BOURDIEU, P., 1984, *Espace social et genèse des classes*, in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n° 52-53.
81. BOURDIEU, P., 1994, *Stratégies de reproduction et modes de domination, dans acte de la recherche en sciences sociales*, pp. 3-12.
82. BOYER F., 2010-a, *Croissance urbaine, statut migratoire et choix résidentiels des Ouagalais : vers une insertion urbaine ségrégée ?* *Revue Tiers-monde*, n°201, pp. 47-64.
83. BOYER F., 2014, « *Faire Fada* », à Niamey (Niger) : un espace de transgression silencieuse ? 17 p.
84. BOYER F., DELAUNAY D., 2009, « *Ouaga 2009* », *Peuplement de Ouagadougou et développement urbain*, rapport provisoire, 249 p.
85. BOYER F., DELAUNAY D., 2017-a, *Habiter Ouagadougou*, 85 p. <https://iedespubli.hypotheses.org/category/monographies-sud-nord>
86. BOYER F., DELAUNAY D., 2017-b, *Capital social, migration et développement Ouagadougou (Burkina Faso)*, 85 p.
87. BOYER F., DELAUNAY D., 2017-c, *La famille ouagalaise, la fonction reproductive et les arrangements résidentiels*, 95 p.
88. BOYER F., DELAUNAY D., 2017-d, *Se déplacer à Ouagadougou au quotidien, moyen, contraintes et pratiques de la mobilité*, 77 p.
89. BOYER, F., 2010-b, *Mobilité, pauvreté : les villes interrogées ; croissance urbaine, statut migratoire et choix résidentiels des ouagalais, vers une insertion urbaine ségrégée ?* *Revue du tiers monde*, pp. 47-64.

90. BRETON J.L.R., 1991, *Le logement des pauvres dans les grandes villes du Tiers-Monde*, Revue Tiers-Monde, Annales de Géographie, Vol. 100, n°558 pp. 230 – 231.
91. BRUN J., BONVALET C., 2002, *Approches quantitatives ou qualitatives de la mobilité résidentielle : éléments de bilan et perspectives*, in, Espace, populations, sociétés, Géographie et population. pp. 63-72.
92. BRUNET R., 1991, *Le territoire dans les turbulences*, Montpellier, GIP Reclus, 224 p.
93. BRUNET R., 1993, *Appropriation*, dans BRUNET R., FERRAS R., THERY H., *Les mots de la géographie, Dictionnaire critique*, 40 p.
94. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, GENEVE, 2006, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, 55 p.
95. CAILLY L., 2009, *Pratiques spatiales, identités sociales et processus d'individualisation. Etude sur la constitution des identités spatiales individuelles au sein des classes, moyennes salariées du secteur public hospitalier dans une ville intermédiaire : l'exemple de Tours*, Thèse de doctorat, Université François Rabelais, 445 p.
96. CAILLY L., DUREAU F., 2016, *Les espace du logement pratiques habitantes et politiques publiques*, L'Harmattan, 340 p.
97. CAMARA F., 2017, *Les titres fonciers autour de Bamako : modes d'accès et impacts sur les usages*, Vertigo la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 17 Numéro 1 mai 2017, mis en ligne le 25 mai 2017, consulté le 14 juillet 2017, 28 p.
98. CAPRON, G., 2006, *Quand la ville se ferme. Quartiers résidentiels sécurisés*. Paris, Bréal, 288 p.
99. CARRARD M., 2009, *l'impact de l'aéroport Notre-Dame-des-landes sur le devenir des relations entre Nantes et rennes : étude prospective à l'aide de la théorie de jeux* ; Université de Rennes 2, 287 p.
100. CASTELL L., THOUILLEUX C., MISSEGUE N., PORTELA M., RIVALIN R., 2016, *L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié*, Insee Références, édition 2016, 25 p.
101. CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS), 2006, *Petit livre à l'usage des auteurs*, In Espaces géographiques et Sociétés, 25 p.
102. CERTAINES E., ROBERT S., 1985, *Les nouvelles données de l'aménagement de l'espace rural* in, Economie rurale, N°166, pp. 17-21.
103. CHABROL M., 2011, *De nouvelles formes de gentrification ? Dynamiques résidentielles et commerciales dans le quartier de Château-Rouge (Paris)*, Thèse de doctorat, Université de Poitier, 383 p.
104. CHASSAGNE F., 2011, *Les jeunes, le logement et la colocation*, Conférence de presse Résultats de l'étude TNS Sofres, 31 p.
105. CHAUFFAUT D., VAN DE VELDE C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, in *Politiques sociales et familiales*, n°97, 2009. pp. 100-102 ;
106. CHENAL J., 2013, *Model de planification de l'espace urbain : la ville ouest-africaine*, MetisPresses, 367 p.
107. CHENE-SANOOGO A., 2012, *Enjeux fonciers et développement « durable » au Mali*, Université de Bourgne, Thèse de Doctorat, 848 p.
108. CHOPLIN A., 2006, *Fabriquer des villes-capitales entre monde arabe et Afrique noire : Nouakchott (Mauritanie) et Khartoum (soudan), étude comparée*, Université Paris 1 Pantheon-sorbonne, Thèse de Doctorat, 535 p.
109. CHOPLIN A., 2009, *Répondre au défi de l'habitat social dans les villes du Sud : L'exemple du programme Twize en Mauritanie*, Les Editions Du Gret ,123 p.
110. CHOPLIN, A., 2006, *Le foncier urbain en Afrique : Entre informel et rationnel, l'exemple de Nouakchott (Mauritanie)*, 91 p.

111. CICCHELLI V., 2001. *Les jeunes adultes comme objet théorique*. In : *Recherches et Prévisions*, n°65, Jeunes adultes. pp. 5-18.
112. CITY DEVELOPPEMENT STRATEGY (CDS), 2008, *Stratégie de développement urbain de l'agglomération de Ouagadougou Horizon 2025, rapport définitif, commune de Ouagadougou*, 86 p.
113. CLAVAL P., 1973, *Principes de la géographie sociale*, édition M.-TH. genin, 353 p.
114. CLEMENT C., BONVALET C., 2006, *Les espaces de vie des familles recomposées*, PUCA, 140 p.
115. COLLIGNON B., STASZAK J-F., 2004, *Espaces domestiques, construire, habiter représenter*, 250 p.
116. COMBY J., 2009, *Quelques idées simples sur les politiques foncières locales* in
117. COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE (FRANCE), 2012, *les conditions d'occupation des logements au 1er janvier 2011*, Chiffres & statistiques n° 343, 6 p.
118. COMMUNE DE OUAGADOUGOU, 2011, *Annuaire statistique 2010*, 183 p.
119. COMMUNE DE OUAGADOUGOU, 2012, *Rapport de présentation de - Plan d'Occupation des Sols (POS)*, AFC, 264 p.
120. COMPAORE G., 1990, *La rénovation des centres urbains : le cas de Ouagadougou- Colloque international, Maitriser le développement urbain en Afrique subsaharienne*, 1^{er} au 5 décembre 1990, IRD, Ouagadougou, 250 p.
121. COMPAORE G., 1993, *Dynamique urbaine et problèmes environnementaux à Ouagadougou*, Burkina Faso, *Berichte des sonderforschungsbereiches 268*, Bd.1, Francforts.l.M, pp. 33-45.
122. COMPAORE G., 2014, *Le logement social à Ouagadougou : leurres ou réalités*, dans *Revue de Géographie du Lardymes*, pp.105-119.
123. COMPAORE G., NEBIE O., 2003, *Croissance démographique et espace urbain à Ouagadougou (Burkina Faso)*, Bordeaux (France), CRET, pp. 9-28.
124. CONGRES DE STRASBOURG, 2010, *Rapport du conseil social éclairage sur le logement des jeunes*, 23 p.
125. CÓRDOBA ALDANA J. H., 2014, *Mobilité internationale et dynamiques résidentielles à Bogotá (Colombie)*, Thèse de doctorat, Université de Rennes2, 421 p.
126. COURGEAU D., 1985, *L'hypothèse d'une transition dans la mobilité simultanée à la transition démographique, est-elle vérifiée ? INED, France*, 7 p.
127. CROIZE J.C., *Politique et configuration du logement en France (1900-1980, volume II des années 1900 aux années 1940 : l'irruption du politique*, 271 p.
128. CROIZE J.C., *Politique et configuration du logement en France (1900-1980, volume III naissance d'une politique (1947-1953) et traitement de la question des loyers (1945-1980*, 205 p.
129. DAMON J., 2006, « Logement social et question sociale », *Revue Projet*, 2006/5 (n° 294), p. 33-40.
130. DANIEL C., 1991, *Déconcentration urbaine et renouveau du monde rural* in *Economie rurale*. N°202-203, pp. 92-96.
131. DAVID F., 2010, *Nouvelle Gestion Publique et logement social en Angleterre : une gouvernance sous haute surveillance ?* CNRS, EHESS, UP, UAPV, 13 p.
132. DEBRAND T., ET TAFFIN C., 2005, *Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans*, *Economie et Statistique* N° 381-382, pp125-146.
133. DEBROUX J., 2011 *Stratégies résidentielles et position sociale : l'exemple des localisations périurbaines*, *Espaces et sociétés*, 2011/1 n° 144-145, pp. 121-139.
134. DELAUNAY D., 2009-a, *Les dynamiques démographiques de la ville et de ses quartiers à l'aune des migrations*, dans le rapport « *Ouaga 2009* », pp. 50-63.

135. DELAUNAY D., 2009-b, *Travail et mobilité*, dans le rapport « Ouaga 2009 », pp. 64-74.
136. DELAUNAY D., DUREAU F., 2003, *Des individus dans la ville : les transitions résidentielles à Bogota*, in Autrepart, pp. 87-106.
137. DELFORGE H., 2004, « *Les horizons culturels de l'adolescence dans le contexte scolaire en Communauté française à Bruxelles.* » Centre de sociologie de l'éducation Ministère de la Communauté française - Recherche en Education N° 113/04, 26 p.
138. DELFORGE, H., 2004, *Les horizons culturels de l'adolescence dans le contexte scolaire en Communauté française à Bruxelles*, 26 p.
139. DELORME A., *Les jeunes et le logement. Etude de quelques pratiques de colocation en France*, GRACC, Université de Lille 3, 9 p.
140. DEMOPÆDIA, 2012, *Dictionnaire démographique multilingue seconde édition unifiée, volume français*, 2012, 195 p.
141. DESJARDINS X., 2008, *Le logement social au temps du néolibéralisme*, 14 p.
142. DESSOUROUX C., Romainville A., 2011 ; *La production de logements en Belgique et à Bruxelles : Acteurs, dynamiques, géographie*, 22 p.
143. DEVAUX J., 2013, *Mobilités du quotidien, manières d'habiter et socialisation d'adolescents d'un village rural francilien*, Thèse de doctorat, Université Paris-Est, 460 p.
144. DI MEO G., 2005, *L'espace social : Lecture géographique des sociétés*, Editeur Armand Colin, 304 p.
145. DIAGNE A., LESSAULT D., 2007, *Emancipation résidentielle différée et recomposition des dépendances intergénérationnelles à Dakar*. CEPED, 41 p.
146. DIAGNE S., 1996, *Plan d'action foncier du Sénégal*, 121 p.
147. DIALLA E. B., 2003, *La question foncière sur les périmètres hydro-agricoles du Burkina Faso*, série document de travail DT-CAPEs N°2003-07, 24 p.
148. DIARRA, B., 1999, *Dynamique spatiale et politique urbaine à Bamako : le rôle des images satellite spot dans la gestion des villes*, Thèse de doctorat, université Aix-Marseille I, formation doctorale espace méditerranéen et relation Nord-Sud, 281 p.
149. DIAZ L O., PLAT D., POCHET P., 2003, *Les quartiers sans la ville ? Accès aux services, transport et ségrégation urbaine en Afrique subsaharienne*, 18 p.
150. DIDIER-FEVRE C., 2015, « The place to be ? » *Vivre et bouger dans les entre-deux jeunesse et mobilités dans les espaces périurbains*, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, 456 p.
151. DIOCKEL YOUSOU N., 2012, *Le développement agricole face aux nouveaux enjeux fonciers dans la communauté rurale de Palmarin Facao* ; Université Cheikh Anta Diop de Dakar, faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) département de géographie ; Mémoire de master 2 : Aménagement du Territoire, Décentralisation et Développement Local (ATDDL), 81 p.
152. DIONGUE M., 2010, *périurbanisation différentielle : mutations et réorganisation de l'espace à l'est de la région dakaroise (Diamniadio, Sangalkam et Vene)*, Sénégal, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, 633 p.
153. DJALLAL G. HEUZE., 2003, *Logement des pauvres, médiation politique et contrôle urbain à Mumbai (Inde)*, Autrepart (25), pp. 153-167.
154. DODIER R., 2004, *L'espace dans les stratégies résidentielles des ménages*, ESO, n° 21, 9 p.
155. DODIER R., 2009, *Individus et groupes sociaux dans l'espace, apports à partir de l'exemple des espaces périurbains*. HDR volume 3, Université du Maine, 246 p.
156. DODIER R., 2010, *Modes d'habiter périurbains et intégration sociale et urbaine*, 10 p.
157. DODIER R., CAILLY L., 2007, *La diversité des modes d'habiter des périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre*, Norois (205) pp. 67-80.

158. DREVON G., 2016, *Mobilité quotidienne et stratégies d'adaptation spatio-temporelles des ménages : une approche comparée des espaces transfrontaliers et non frontaliers des métropoles luxembourgeoises et grenobloises*, Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes, 330 p.
159. DRIANT J-C., et LELEVRIER C., 2006, *Le logement social : mixité et solidarité territoriale*, Emeutes urbaines et protestations. Une singularité française. Presses de Sciences-po, pp. 177-193.
160. DRIANT J-C., RAAD L., VALEGEAS F., 2013, *Comment développer la colocation des jeunes dans Paris et sa petite couronne ?* UPEC et IUP, 85 p.
161. DUBOS-PAILLARD L., 2009, *De l'ontologie du domaine de la croissance urbaine à celle d'un modèle dynamique de croissance urbaine*, Université de Franche-Comté, 16 p.
162. DUBUCS H., 2009, *Habiter une ville lointaine. Le cas des migrants japonais à Paris*. *Sciences de l'Homme et Société*, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, 456 p.
163. DUFOUR S., FORTIN D., HAMEL J., 1991, *L'enquête de terrain en sciences sociales : L'approche monographique et les méthodes qualitatives*, 218 p.
164. DUPONT V., 2003, *Pratiques résidentielles dans le parc de logements publics d'une grande métropole indienne : l'exemple des DDA flats de Delhi*, Autrepart n° 25, Presses de Sciences Po, pp. 21- 36.
165. DUPONT V., DUREAU F., 1997, *Pratiques résidentielles et impact sur les dynamiques et la segmentation de grandes métropoles étude des formes de mobilité spatiale des populations de Bogota et de Delhi*, Rapport final, 180 p.
166. DUPONT V., PUMAIN D., 2001, *De la ville compacte aux métropoles polycentriques*
167. DUPUIS B., LEU P., SÖDERSTRÖM O., BIHELER A., 2010, *HANOI - Ouagadougou : mondialisations urbaines comparatisme urbain (quatrième partie)*, 63 p.
168. DUPUIS B., LEU P., SÖDERSTRÖM O., BIHELER A., 2010, *La mondialisation des formes urbaines à Ouagadougou*, deuxième partie, 323 p.
169. DUPUIS B., LEU P., SÖDERSTRÖM O., BIHELER A., 2010, *La mondialisation des formes urbaines à Hanoi et à Ouagadougou (première partie)*, Fond national de la recherche scientifique, 33 p.
170. DUPUIS B., LEU P., SÖDERSTRÖM O., BIHELER A., 2010, *La mondialisation des formes urbaines à Ouagadougou (troisième partie)*, Fond national de la recherche scientifique, 307 p.
171. DURAND-LASSERVE A., LE ROY E., 2012, *La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050*, 157 p.
172. DURANG X., 2001, *L'espace domestique dans la ville africaine. L'exemple du quartier musulman de Yaoundé* 382 p.
173. DUREAU F., 1996, *Les nouvelles échelles de la ségrégation à Bogota* ,10 p.
174. DUREAU F., 1999, *Les mobilités à géométrie variable des habitants de Bogota dans Espace, populations, sociétés, les mobilités spatiales*, pp. 329-344.
175. DUREAU F., 2004, *Croissance et dynamiques urbaines dans les pays du Sud*, 23 p.
176. DUREAU F., CONTRERAS Y., LE ROUX G., LULLE T., Helena MENNA H., BARRETO S., SOUCHAUD S., 2015, *Habiter la métropole : mobilités et choix résidentiels*, 263 p.
177. DUREAU F., DUPONT V., LELIÈVRE E., LEVY J.P., LULLE T., 2000, *Métropoles en mouvement Une comparaison internationale*, collection ville, 664 p.
178. DUREAU F., GIROU M., LEVY J-P., 2014, *L'observation des mobilités quotidiennes*, dans *IMBERT C., DUBUCS H., DUREAU F., GIROU M., d'une métropole à l'autre. Pratique urbaines et circulations dans l'espace européen*, Paris, Armand Colin, coll. Recherches, pp. 81-132. ATEMHA, 2004, *cycles de vie, comportements résidentiels et structures urbaines rapport de projet de recherche sur l'Île-de-France*, 205 p.

179. DUREAU F., GOUESET V. ET MESCLIER E., 2006, *Géographie de l'Amérique Latine*, Presses universitaires de Rennes, France, 374 p.
180. DUREAU F., HILY M-A., 2009, *Les mondes de la mobilité*, PUR, 192 p.
181. DUREAU F., LEVY J-P., 2007, *Morphologie urbaine et environnement : un état des lieux*, 19 p.
182. DUREAU F., PAQUETTE C., 2006, *Habiter la ville : stratégies et mobilités résidentielles* dans *Géographies de l'Amérique latine*, pp. 263-292.
183. ESSONE NKOGHE J. P., 2012, *Transports actifs et stratégies d'accès à l'emploi des populations des quartiers périphériques dans les villes africaines : le cas de Ouagadougou*, Thèse de doctorat, Université du Québec, 399 p.
184. ETIENNE R., 2006, *L'état du mal logement en France*, Rapport annuel de la fondation ABBE PIERRE pour le logement des défavorisés, 242 p.
185. FADIALA B., BERTRAND M., 2012, *Mesures démographiques et politique du logement dans la capitale malienne : un programme social au regard des pratiques résidentielles bamakoises*, XVIIe Colloque international de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française : « Démographie et politiques sociales », Ouagadougou, Burkina Faso, 22 p.
186. FAGNANI J., 1990, *De l'utilisation du concept de stratégie en géographie sociale : quelques éléments de réflexion*, dans *Revue.org*, mis en ligne le 16 mars 2007, <http://strates.revues.org/13417> p.
187. FIAWUMOR S., 2013, *Dynamiques des marchés immobiliers des villes d'Afrique de l'Ouest : Analyse des déterminants du statut d'occupation du logement à Lomé (Togo)*, rapport de recherche (travaux de terrain) Université de Montréal/ CRDI, 35 p.
188. FIJALKOW Y., 2011, *Sociologie du logement*, La Découverte, collection Repères, n° 585, 125 p.
189. FIJALKOW, Y., 2007, *Construction et usages de la notion de quartier-village. Village de Charonne et Goutte d'Or à Paris*, in Authier J.-Y., Bacqué M.-H, Guerin-Pace F. (dir.), *Le quartier, enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, pp. 75-97.
190. FOFANA S. I., 2017, *Enjeux des mutations et des recompositions du foncier autour de Bamako (Mali)*, Thèse de doctorat, Université de Rennes 2, 433 p.
191. FOL S., MIOT Y., VIGNAL C., 2014, *Mobilités résidentielles territoires et politiques publiques*, Presses Universitaires du Septentrion, 258 p.
192. FONDATION ABBE PIERRE, 2009, *Rapport annuel 2009 l'état du mal- logement en France*, 294 p.
193. FOURCHARD L., 2007, *Gouverner les villes d'Afrique. État, gouvernement local et acteurs privés*, CEAN, Paris : Karthala, 182 p.
194. FOURNET F., NIKIEMA A. M., SALEM G., 2008, *Ouagadougou (1850-2004) Une urbanisation différenciée*, Petit Atlas urbain, IRD ,145 p.
195. FREMONT A., CHEVALIER J., HERIN R., et RENARD J., 1984, *Géographie sociale*, chez masson, 290 p.
196. GALLAND O., 1990, *Un nouvel âge de la vie*, dans *Revue française de sociologie*, pp. 529-551.
197. GALLAND O., 2000, *Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées*, économie et statistique N° 337-338, 24 p.
198. GALLAND O., 2001, *Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations*, revue française de sociologie, Vol. 42, No. 4, pp. 611-640.
199. GALLAND, O., *Sociologie de la jeunesse*, Editions Armand Colin, Paris, 2002, pp. 52-55.
200. GAULLIER P., 2008, *La décohabitation et le relogement des familles polygames : Un malaise politique émaillé d'injonctions contradictoires*,12 p.

201. GIROUD, M., 2007, *Résister en habitant ? Renouvellement urbain et continuités populaires en centre ancien (Berriat Saint-Bruno à Grenoble et Alcântara à Lisbonne)*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Poitiers, 518 p.
202. GOITY E., MICHARD O., RASSELET C., 2013, *Habiter la métropole bordelaise Analyse croisée des pratiques et des représentations de 15 habitants*, rapport d'étude définitive 128 p.
203. GOLAZN V., 2007, *Vers une nouvelle définition des relations intergénérationnelles en milieu rural gusii (sud-ouest du Kenya)* in Philippe Antoine, pp. 231-249.
204. GOLDBLU M., 2000, *Bangkok*, IRD, 12 p.
205. GOUESET V., 2002, *Villes, société et action publique en Amérique latine : Etude de géographie comparée (Colombie, Argentine, Mexique)*, volume 3 : synthèse des positions de recherche, 266 p.
206. GOUESET V., 2009, *Développement urbain et mobilités à Ouagadougou : le rôle des politiques publiques*, dans « Ouaga 2009 » *Peuplement de Ouagadougou et développement urbain* pp. 136-137.
207. GOUESET V., 2015, *Habiter les cités géantes d'Amérique latine*, 41 p.
208. GRAFMEYER Y., 2010, *Approches sociologiques des choix résidentiels*, dans *Elire domicile, la construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 35-52.
209. GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION SUR LE FONCIER, 2008, *Lexique du foncier en français définitions des mots clés*, 54 p.
210. GUENGANT J P., 2009, *Evolution passée et future de la ville de Ouagadougou*, dans «Ouaga 2009», pp. 42-50.
211. GUERIN-PACE F., FILIPPOVA E., 2008, *Ces lieux qui nous habitent. Identité des territoires, territoires des identités*, Editions de l'aube, 276 p.
212. GUETTA M., MEGDICHE C., 1990, *Famille, urbanisation et crise du logement en Algérie*, In Sociétés contemporaines N°3, pp. 95-115.
213. GUIGMA L., 2008, *Dynamiques et enjeux de la fonction résidentielle au centre-ville de Ouagadougou*, EAMAU (Togo), Mémoire de Master, 68 p.
214. GUILLOT P., 2006, *Un maire de banlieue face à la question du logement entre discours et pratique : le cas d'André Morizet (1919-1942)*, cahier d'histoire ,9 p.
215. HAERINGER P., 1969, *Structures foncières et création urbaine à Abidjan*, dans Cahiers d'études africaines. Vol. 9 N°34, pp. 219-270.
216. HAERINGER P., 1999, *Moscou*, IRD, 14 p.
217. HAERINGER P., 2000, *Abidjan quatre cercles plus un*, IRD, 8 p.
218. HAMBERGER K., DAILLAN I., 2014, *L'analyse de réseaux de parenté : concepts et outils*, Cairn.info, publié dans annales de démographie historique 2008/2 (n°116), pp. 13-52.
219. HAMMAN P., BLANC M., DUCHENE-LACROIX C., FREYTAGT., et KRAMER C., 2014, *Les mobilités résidentielles à l'aune de la multilocalité*, néothèque, 170 p.
220. HERBELIN C., 2009, *Des habitations à bon marché au Viet Nam. La question du logement social en situation coloniale*, 21 p.
221. HEROUARD F., 2008, *Habiter l'hôtel, un reflet de la précarité dans les agglomérations de Caen, Lisieux et Rouen*, Thèse de doctorat, 439 p.
222. HEUZE D G., 2003, *Logement des pauvres, médiation politique et contrôle urbain à Mumbai (Inde)*, in Autrepart n° 25, Presses de Sciences Po, pp. 153-167.
223. HIBA A., 2011, *De l'aménagement numérique des territoires à l'intégration du Web dans l'analyse géographique*, Université d'Avignon, 278 p.
224. HIERNAUX D., LINDON A., 2003, *Pratiques et stratégies résidentielles dans la vallée de Chalco, périphérie de Mexico*, Autrepart n° 25, pp. 123-136.

225. HILGERS M., 2005, *Du quartier au secteur, l'évolution des limites urbaines au Burkina Faso*, Espaces et sociétés, pp.67-85.
226. HOYAUX A., 2003, *De l'espace domestique au monde domestiqué., Point de vue phénoménologique sur l'habitation.* Collignon B. et Staszak J.-F. Espaces domestiques. Construire, habiter, représenter, Editions Breal, pp.33-45.
227. IMBERT C., 2005, *Les ancrages des habitants des villes nouvelles franciliennes : des bassins de vie en construction*, Thèse de doctorat, 390 p.
228. IMBERT C., DUBUCS H., DUREAU F., M., 2014, *D'une métropole à l'autre : Pratiques urbaines et circulations dans l'espace européen*, Armand Colin, 496 p.
229. INS, 2014, *Résultats définitifs du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de la Côte d'Ivoire*, 12 p.
230. INSD, 2009, *Monographie de la commune urbaine de Ouagadougou*, 130 p.
231. INSD, 2009, *Rapport d'analyse des données du RGPH-2006, thème 9 : la croissance urbaine au Burkina Faso*, 118 p.
232. INSD, 2009, *Rapport d'analyse des données du RGPH-2006, thème 9 : la croissance urbaine au Burkina Faso*, 118 p.
233. INSD, 2010, *Rapport analyse de quelques résultats des données de la phase principale de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages, EICVM 2009*, 13 p.
234. INSD., 2009, *Rapport d'analyse des données du RGPH-2006, thème 10 : ménages et habitations*, 176 p.
235. INSD., 2009, *Rapport d'analyse des données du RGPH-2006, thème 11 : situation socioéconomique des enfants et des jeunes au Burkina Faso*, 132 p.
236. INSD., 2009, *Rapport d'analyse des données du RGPH-2006, thème 15 : mesure et cartographie de la pauvreté*, 208 p.
237. INSD., 2009, *Rapport d'analyse des données du RGPH-2006, thème 2 : état et structure de la population*, 181 p.
238. INSD., 2009, *Rapport d'analyse des données du RGPH-2006, thème 5 : caractéristiques économiques de la population*, 200 p.
239. INSD., 2009, *Rapport d'analyse des données du RGPH-2006, thème 8 : migrations*, 150 p.
240. INSD., 2009, *Rapport de synthèse des rapports d'analyse recensement général de la population et de l'habitation de 2006 (RGPH-2006)*, 28 p.
241. INSD., 2009, *Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisées dans le Système statistique national*, 150 P.
242. INSD., 2015, *Enquête multisectorielle continue (EMC), phase 1 rapport thématique 4 habitat, assainissement et accès à l'eau potable de la population et des ménages*, 43 p.
243. INSEE, 2015, *Les immigrés en Bretagne*, Dossier, 42 p.
244. INSEE., 2009, *Les parcours résidentiels : quel logement à quel âge ?* Insee Nord-Pas-de-Calais - Dossiers de Profils n° 93, 11 p.
245. INSEE., 2009, *Se loger en Nord-Pas-de-Calais les parcours résidentiels se transforment 1992 -2006*, Insee Nord-Pas-de-Calais - Dossiers de Profils n° 93 - Avril 2009, 60 p.
246. INSEE., 2017., *Les conditions de logement en France, Édition 2017*, 224 p.
247. IPSOS, 2005, *Les jeunes et la colocation*, appartager.com, 9 p.
248. ISABELLE M., *Politiques publiques et logement du plus grand nombre en Inde*, 7 p.
249. ISSP, 2011, *Données collectées au Round 0, Round 1 et au Round 2 : Rapport descriptif*, de l'OPO, 71 p.
250. ISSP, 2013, *Rapport scientifique sur la caractérisation sociologique des quartiers de l'OPO*, 116 p.
251. JAGLIN S., 1995, *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou : Pouvoir et périphéries (1983-1991)* ; Paris, Karthala-ORSTOM, 659 p.

252. JANIN P, 2001, *Une géographie sociale de rue africaine*, édition Karthala/politique (Bouaké, Cote d'Ivoire, c'est que le n°82, pp. 177-189.
253. JAUNEAU Y., 2007, *L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés*, 4 p.
254. JEAN S., 2014, *Ville ou banlieue ? Les choix résidentiels des jeunes familles de classe moyenne dans la grande région de Montréal*, Recherches sociographiques, LV, pp. 105-135.
255. KABRE F., *La politique des logements sociaux au Burkina Faso : une aubaine pour les populations ou du social de façade ? l'exemple de Bassinko à Ouagadougou*, Mémoire de Master, Université du Maine, 93 p.
256. KOBIANE J.F, 2003, *Pauvreté, structures familiales et stratégies éducatives à Ouagadougou*, in *Education, famille et dynamiques démographiques*, sous la direction de M. Cosio, R. Marcoux, M. Pilon, et A. Quesnel. Paris, Ciced, pp. 153-182.
257. KOUADIO, A. M., 2010, *Etude géographique de la mobilité des femmes : le cas des personnels domestiques féminins de la ville d'Abidjan*, Thèse de doctorat unique de Géographie, 378 p.
258. LACOMBE B., 1996-1997, *Pratique du terrain méthodologie et techniques d'enquête tome I*, Université de Paris I, Thèse de Doctorat en Démographie, presses universitaires du septentrion, 845 p.
259. LAFON E., SCHOON G. T., 2006, « Résidencité », *un siècle de logement social en région parisienne*, cahier d'histoire, Revue d'histoire critique, pp.83-88.
260. LAGIER, E., 2012, *Quitter le « quartier » et habiter la « ville ». Parcours résidentiels de jeunes femmes d'origine étrangère*, Agora débats/jeunesses, vol. 61, no. 2, pp. 93-104.
261. LARCENEUX F., 2011, *J'habite donc je suis, Etudes foncières*, ADEF, pp. 23-26.
262. LARES, 2009, *Etudier et habiter sociologie du logement étudiant, rapport final*, 186 p.
263. LAUNAY L., 2011, *Les politiques de mixité par l'habitat à l'épreuve des rapports résidentiels, Quartiers populaires et beaux quartiers à Paris et à Londres*, Thèse de doctorat, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, 496 p.
264. LAURENT M., 2010, *la faculté d'établir une servitude de cours communes pour assouplir les règles d'implantation de l'article 7 du règlement doit-elle avoir été prévue par le plus ?* in *Ecriture du PLU*, 11 p.
265. LE BRIS E., 1983, *Ville irrégulière, ville non maîtrisée, Afrique contemporaine*, numéro spécial trimestre, 1993, pp.218-230.
266. LE BRIS E., 2000, *Ouagadougou : De l'immobilisme à l'Entropie*, dans : Dureau, François, Dupont Véronique, Lelievre Eva, Lévy Jean Pierre /Lulle Thierry : *Métropole en Mouvement une comparaison internationale*, IRD, Paris, p 381-392.
267. LE BRIS E., 2000, *Ouagadougou : De l'immobilisme à l'entropie*, dans : Dureau F., Dupont V., Lelievre E., Levy J. P. /Lulle T., *Métropole en mouvement : une comparaison internationale*, IRD, Paris, pp.381-392.
268. LE BRIS E., CHAUVEAU F., 1992, *Jeunes ville emploi : quel avenir pour la jeunesse africaine ?* Paris, 353 p.
269. LE BRIS E., OSMON A., Marie A. Sinon A., 1987, « familles et résidences dans les villes africaines : Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé », Paris, Harmattan, 268 p.
270. LE QUATRE PAGE, 2012, *Logement des jeunes dans la technopoles universitaire*, PUCA n°2, 4 p.
271. LE ROUX G., 2015, *(Re)connaître le stade de peuplement actuel des grandes villes latino-américaines, Diversification des parcours des habitants et des échelles du changement urbain à Bogotá (Colombie)*, Thèse de Doctorat, Université de Poitiers 532 p.
272. LEDENT J., 1993, *Théories et modèles de l'urbanisation : un survol*, dans *Croissance démographique et urbanisation : Politique de peuplement et aménagement du territoire*, séminaire international de Rabat, 1990, Presses Universitaires de France, pp. 265-273.

273. LEFEBVRE H., 2000, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 485 p.
274. LELIEVRE E., LEVY-VROELANT C., 1992, *La ville en mouvement, habitat et habitants*, Paris, L'Harmattan, 357 p.
275. LEROUX N., 2008, *Qu'est-ce qu'habiter ? Les enjeux de l'habiter pour la réinsertion*, VST - Vie sociale et traitements 2008/1 (n° 97), pp. 14-25.
276. LESSAULT D., BEAUCHEMIN C., SAKHO P., 2011, *Migration internationale et conditions d'habitat des ménages à Dakar*, Population, 2011/1 Vol. 66, pp. 197-228.
277. LESSAULT D., IMBERT C., 2013, *Mobilité résidentielle et dynamique récente du peuplement urbain à Dakar (Sénégal)*, in Revues.org, 18 p.
278. LEVY J. P., 2003, *peuplement et trajectoires dans l'espace résidentiel : le cas de la Seine-Saint Denis*, Population (Vol. 58), pp. 365-400.
279. LEVY J. P., 2016, *Dynamique du peuplement résidentiel*, Sociétés contemporaines, pp. 41-72.
280. LEVY J., LUSSAULT D., 2003, *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*.
281. LEVY J-P., DUREAU F., 2002, *L'accès à la ville : les mobilités spatiales en question*, Harmattan, 411 p.
282. LEVY M., 2016, *Les Périphéries urbaines des « Villes du sud » : Les enjeux et les moyens d'une croissance maîtrisée*, Bulletin des professionnels de AdP Villes en développement N° 102, 10 p.
283. LORD S., 2009, *Etude longitudinale de la mobilité quotidienne et de ses rapports avec les choix résidentiels, l'expérience d'un groupe d'aînés vieillissant en banlieue, pavillonnaire*, Thèse de Doctorat, 276 p.
284. LOUCHART P., 2006, *Ile-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif*, l'Insee Ile-de-France, 7 p.
285. LUTUTALA M., 1995, *Les Migrations africaines dans le contexte socioéconomique actuel : une revue critique des modèles explicatifs*, in *Sociologie des populations*, pp. 391-416.
286. MADORE F., PIHAN J., 2003, *Habitat et stratégies résidentielles*, pp. 111-113.
287. MALAVOLTI C., 2015, *Les périphéries urbaines des « villes du sud » : Les enjeux et les moyens d'une croissance maîtrisée*, Document préparatoire, 30 p.
288. MANOU-SAVINA A., 1987, *Eléments pour une histoire de la cour commune en milieu urbain réflexions sur le cas ivoirien*, dans Abidjan coté cours, 10 p.
289. MARANTZ J-E., 2006, *Habitat social et patronat*, 16 p.
290. MARANTZ-JAEN E., 2006, *Habitat social et patronat Le Comité Interprofessionnel du Logement des Bouches-du- Rhône (1949-1970)*, pp. 115-136.
291. MARC A-P DE M., 2000, *Kigali après la guerre : la question foncière et l'accès au logement*, 44 p.
292. MARC L., Février 2016, *Les périphéries urbaines des « villes du sud » Les enjeux et les moyens d'une croissance maîtrisée*, Bulletin des professionnels de AdP Villes en développement, N° 102, 10 p.
293. MARC-ANTOINE PEROUSE DE M., 1995 ; *Kigali après la guerre : la question foncière et l'accès au logement*, 44 p.
294. MARIANNE M., 2003, *la persistance du logement locatif informel dans les villes d'Afrique du Sud Autrepart (25)*, pp. 53-68.
295. MARIE A., 1989, *Politique urbaine : une révolution au service de l'Etat-Politique africaine* N° 33, Karthala, Paris, 62 p.
296. MARPSAT M., 2009, *Une personne sur vingt s'est retrouvée sans logement personnel au cours de sa vie*, INSEE Première, 4 p.
297. MAUNAYE E., MOLGAT M., 2003, *Les jeunes adultes et leurs parents : Autonomie, liens familiaux et modes de vie*, Québec, collection culture et société, Presses de l'Université Laval, 227 p.

298. MAURY M., 2007, *Quel est le défi majeur que pose la gestion d'une grande ville ? in point de vue*, pp. 24-25.
299. MERCIER G., CÔTE M., 2012, *Ville et campagne : deux concepts à l'épreuve de l'étalement urbain*, Cahiers de géographie du Québec, vol. 56, n° 157, pp. 125-152.
300. MERLEAU- PONTY C., 1990, « Tribu », *Habiter, habité : l'alchimie de nos maisons*, Autrement n°116, 70 p.
301. MERLIN P., CHOAY F., 2010, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. 2ème édition, PUF, 848 p.
302. MEUNIER C., 2014, *Quand les albums parlent d'Espace. Espaces et spatialités dans les albums pour enfants*, Thèse de doctorat, Ecole Normale Supérieure de Lyon, 577 p.
303. MICHELE T-P., 2010, *Quelles politiques foncières pour le logement dans l'agglomération franco-aldo genevoise ?* 15 p.
304. MILIC, L., 2013, *Lotissements et extension territoriale de Ouagadougou, « Entre Anticipation, jeux d'acteurs et recomposition des espaces périphériques »*, Université Paris 7, Diderot, 127 p.
305. MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT, 2010, *Etude du schéma national d'aménagement du territoire du Burkina Faso, rapport n° 1 bilan, diagnostic*, 335 p.
306. MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT, 2010, *Etude du schéma national d'aménagement du territoire du Burkina Faso, rapport n° 2 : problématiques et orientations*, 278 p.
307. MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, 2008, *Politique nationale de l'habitat et du développement urbain*, 40 p.
308. MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, 2013, *Annuaire statistiques des parcelles produites dans les 13 capitales régionales du Burkina Faso*, 60 p.
309. MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, 2013, *Avant-projet de loi portant Bail d'habitation privée au Burkina Faso*, 18 p.
310. MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, 2013, *Etats généraux des lotissements au Burkina Faso Thématique 2 : cadres réglementaire et institutionnel des lotissements au Burkina Faso : atouts, disfonctionnements, perspectives*, 42 p.
311. MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, 2013, *Etats généraux sur le lotissement au Burkina Faso les 24 - 25 octobre 2013*, 283 p.
312. MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, 2013, *Résultats de l'Enquête sur le Bail des habitations Privées au Burkina Faso*, 64 p.
313. MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, 2015, *Annuaire statistique 2013*, 33 p.
314. MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, 2015, *Avant-projet de loi portant sur le bail d'habitation privée au Burkina Faso régissant les rapports locatifs entre bailleurs et locataires et son Projet de décret d'Application*, 20 p.
315. MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, 2015, *Déclaration des participants au terme des travaux du premier Forum urbain national du Burkina Faso*, 5 p.
316. MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, PNUD, 2008, *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté urbaine, rapport final*, 13 p.
317. MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, 2010, *Etude pour un dispositif d'assistance à l'auto construction au Burkina Faso (rapport de présentation)*, Agence Perspective, 199 p.
318. MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, 2013, *Etat des lieux du logement locatif privé au Burkina Faso, rapport provisoire*, 67 p.
319. MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI, 2008, *Politique nationale de jeunesse*, 71 p.

320. MINISTERE DES FINANCES ET DE LA PRIVATISATION (ROYAUME DU MAROC), 2008, *La nouvelle stratégie de logement au Maroc : Déclinaison des principaux axes et évaluation de leurs impacts*, 16 p.
321. MOGUEROU L., SANTELLI E., 2012, *Modes de (déco)habiter des jeunes descendants d'immigrés*, Agora débats/jeunesses, vol. 61, no. 2, 2012, pp. 79-92.
322. MOLEY M., 2003, *Entre ville et logement en quête d'espaces intermédiaires*, Ecole d'architecture de Paris - la villette, 178 p.
323. MOLGAT M., MAUNAYE E., 2003, *Les jeunes adultes et leurs parents. Autonomie, liens familiaux et modes de vie*, Collection, Culture et société, Québec Presses de l'Université Laval, 227 p.
324. MONNET B. P., 2005, *Migration rurale-urbaine et choix de l'activité économique en Côte d'Ivoire*, Ecole Normale Supérieure Lettres et sciences humaines, 47 p.
325. MORANGE M., BENIT C., 2004, *Les domestiques, la ville et l'accès à l'emploi du Cap et à Johannesburg : logiques de proximité et logiques de réseau*, pp. 539-565.
326. MOREAU C., PECQUEUR C., et DRONIOU G., *Rapport final de l'étude commandée à l'Association Rennaise d'Etudes Sociologiques (ARES) par le PUCA*, LARES, 186 p.
327. MORGAN M., 2003, *La persistance du logement locatif informel dans les villes d'Afrique du Sud*, 17 p.
328. MORICONI-EBRARD F., 1993, *L'urbanisation du monde*, Paris, Anthropos, 372 p.
329. MORICONI-EBRARD F., 2000, *La loi de la métropolisation et la notion du système urbain*, Paris, 10 p.
330. MORICONI-EBRARD F., 2006, *Dynamique de l'urbanisation, 1950-2020 en Afrique de l'Ouest (fiche documentaire par pays) : approche géo-statique*, Université Paris Diderot, 104 p.
331. MORIN R., MARCOUX R., GINGRAS L., OUEDRAOGO D., 1996, *Habiter à Bamako : conditions de logement et réponses des ménages dans une ville sahélienne*, Cahiers de géographie du Québec, vol. 40, n° 109, pp. 5-28.
332. MORO D., 1998, *Les grandes villes d'Afrique*, Manuel Belin terminale, 56 p.
333. NACAMBO H. y., SANOU B., 2015, *Aperçu des évolutions du cadre juridique et normatif de la gestion du Foncier au Burkina Faso*, 16 p.
334. NDIONE B., LALOU R., 2004, *Tendances récentes des migrations internationales dans le Sénégal urbain : Existe-t-il une dynamique de quartier ? Les exemples de Dakar, Touba et Kaolack*, Sénégal, 23 p.
335. NDON S., BYRON M., 2008, *Migrations, résidence et représentations de la famille : les familles caribéennes en France et en Grande-Bretagne*, Revue européenne des migrations internationales 24 - n°1, 23 p.
336. NERFIN M., 1965, *Pour une politique de l'habitat en Afrique* In : Tiers-Monde, tome 6 n° 24, pp. 959-988.
337. NICOLAS P., 2003, *Habiter à Dûwîqa au Caire : dedans et dehors d'une société de proximité*, Presses de Sciences Po, Autrepart - n° 25, pp. 119-137.
338. OGG J., RENAUT S., HILLCOAT-NALLETAMBY S., BONVALET C., 2012, *L'articulation des politiques publiques du vieillissement et du logement en France et au Royaume-Uni*, pp. 15-27.
339. ONU Habitat, 2004, *Rapport de mission de l'ONU au Burkina Faso*, 4 p.
340. ONU Habitat, 2007, *Profil urbain de Ouagadougou*, 37 p.
341. ONU Habitat, 2008, *Document de programme-pays 2008-2009 Burkina Faso*, 32 p.
342. ONU Habitat, 2010, *Guide pratique pour les décideurs politiques pour le financement du logement : Loger pauvres dans les villes africaines*.
343. ONU Habitat, 2010, *Rapport annuel 2010*, 71 p.

344. ONU Habitat, 2011, *"Programme participatif d'amélioration des bidonvilles-PPAB, phase ii-Burkina Faso. Produit 5 : notes conceptuelle (rapport final) »*, Agence Perspective, 31 p.
345. ONU Habitat, 2011, *"Programme participatif d'amélioration des bidonvilles-PPAB, phase ii-Burkina Faso. Produit 3 : stratégie d'amélioration et de prévention des quartiers sous intégrés (rapport final) »*, Agence Perspective, 29 p.
346. ONU Habitat, 2011, *"Programme participatif d'amélioration des bidonvilles-PPAB, phase ii-Burkina Faso. Produit 4 : stratégie de mobilisation des ressources pour l'amélioration des quartiers sous intégrés (rapport final) »*, Agence Perspective, 18 p.
347. ONU Habitat, 2011, *Programme participatif d'amélioration des bidonvilles-PPAB, phase ii- Burkina Faso. Annexes du produit 1 : analyse de la situation des quartiers*, Agence Perspective, 48 p.
348. ONU Habitat, 2011, *Programme participatif d'amélioration des bidonvilles -PPAB, phase ii - Burkina Faso. Produit 2 : études politiques et cadres règlementaires (rapport final)*, Agence Perspective, 32 p.
349. ONU Habitat, 2015, *Elaboration du rapport national habitat III du Burkina Faso*, Rapport final, 60 p.
350. ONU Habitat, 2017, *Nouvel Agenda Urbain*, Conférence Habitat III, Quito, 17-20 octobre 2016, Nations Unies, 72 p.
351. ONU Habitat, Cities Alliance, 2012, *Programme-pays urbain du Burkina Faso (rapport final)*, Agence Perspective, 199 p.
352. OPPENCHAIM N., *Mobilité quotidienne, socialisation et ségrégation : une analyse à partir des manières d'habiter des adolescents de Zones Urbaines Sensibles*, Thèse de doctorat Paris Est 595 p.
353. OSMONT A., 1980, *Modèles culturels et habitat. Études de cas à Dakar*, Anthropologie et Sociétés, vol. 4, n° 1, pp. 97-114.
354. OSMONT A., 1981, *Stratégies familiales, stratégies résidentielles en milieu urbain*, in Cahiers d'études africaines, vol. 21, n°81-83, Villes africaines au microscope, pp. 175-195.
355. OUATTARA A., 1993, *L'aménagement urbain à Ouagadougou*, in Eureka N°06, pp. 23-30.
356. OUATTARA A., 2004, *Les enjeux de la dynamique des extensions périurbaines à Ouagadougou (BURKINA FASO)*, dans *Dynamiques périurbaines : population, habitat et environnement dans les périphéries des grandes métropoles*, 6 p.
357. OUATTARA A., 2006, *Les processus d'urbanisation et l'aménagement urbain à Ouagadougou*, dans *Histoire de Ouagadougou des origines à nos jours*, pp. 283-313.
358. OUATTARA D., 2014, *Financement de l'habitat social au Burkina Faso : cas de la banque de l'habitat du Burkina Faso (BHBF)*, 75 p.
359. OUATTARA S., 2007, *Les enjeux fonciers : les stratégies de préservation et d'appropriation dans le département de Diébougou (province de la Bougouriba) Burkina Faso*, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Thèse de Doctorat de 3è cycle, 322 p.
360. OUATTARA, A. 1993, *Les enjeux de l'urbanisation à Ouagadougou*, in EUREKA, Bulletin du CNRST, n°6, juillet 1993, PP. 18-30.
361. OUATTARA, A., 2000, *Migrations et urbanisation : caractéristiques, incidences et enjeux* 15 p.
362. OUATTARA, A., 2004. « Les enjeux de la dynamique des extensions périurbaines à Ouagadougou (Burkina Faso) »,
363. OUEDRAOGO A. P., 1995, *L'insertion urbaine et la crise en Afrique*, ORSTOM.
364. OUEDRAOGO A. P., 1996, *La crise et l'accès au logement dans les villes africaines*, CEPED, Paris, 19 p.
365. OUEDRAOGO A. P., 2007, *La place et l'activité des personnes âgées dans sept capitales ouest-africaine*, pp. 32-61.

366. OUEDRAOGO A. P., 2007, *Les relations intergénérationnelles en Afrique, Approche plurielle*, CEPED, 259 p.
367. OUEDRAOGO A. P., PICHE V., 1998, *L'insertion à Dakar et à Bamako : une comparaison dans l'itinéraire*. Dans ANTOINE P., OUEDRAOGO D., PICHE V., *Trois générations des citadins au sahel*, l'Harmattan, Paris, pp. 11-44.
368. OUEDRAOGO A., OUEDRAOGO S., 2001, *Auto-construction et habitat précaire au Burkina Faso*, 4 p.
369. OUEDRAOGO D., 2002, *Migration circulaire et enjeux identitaires en Afrique de l'Ouest, in : les cahiers du GRES*, pp. 7-24.
370. OUEDRAOGO D., KONE H., 2010, *Dynamique démographique de l'Afrique de l'Ouest, rapport d'analyse*, Ouagadougou, 41 p.
371. OUEDRAOGO D., PICHE V., 2007, *Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso : Au-delà de la houe*, Harmattan, Presse universitaire de Ouagadougou, 329 p.
372. OUEDRAOGO I., 2018, *Inégalités spatiales d'éducation post-primaire et secondaire à Ouagadougou : Enjeux de gouvernance et d'aménagement du territoire*, Thèse de Doctorat Université de Caen, 388 p.
373. OUEDRAOGO, S., 2011, *Analyse des politiques urbaines en matière de logements*, Université de Ouagadougou, 66 p.
374. OUELLET A., 2017, *Coprésence et rapport à l'espace dans les petites villes touristiques et patrimoniales, lecture croisée de Dinan (Côtes-d'armor) et de Sarlat-la-canéda (Dordone)*, Thèse de doctorat, Université d'Angers, 418 p.
375. PAINTER S., 2013, *Habiter le logement social à Timișoara, Roumanie*, 96 p.
376. PAQUETTE C., 2000, *Santiago du Chili*, IRD, 10 p.
377. PASQUIER-DOUMER L., 2009, *Le rôle du réseau social dans les parcours de vie*, 11p.
378. PERISSOL P-A., 2012, *Regards sur l'activité informelle dans les grandes villes africaines*, les Ateliers, 130 p.
379. PHILIPPE A., 2007, *Les relations intergénérationnelles en Afrique : Approche plurielle*, Paris, 257 p.
380. PIERRE A., *Guide de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso*, 8 p.
381. PIERRE L., 2005, *Ambition international et renouvellement urbain*, dans : *Urbanisme : Villes, sociétés, cultures*, Ouagadougou, 29 p.
382. PIERRE L., 2005, *La ZACA pour réaménager le cœur de la ville* dans : *urbanisme : ville sociétés cultures*, 32 p.
383. PIERRE L., 2013, *le processus de lotissement et les textes : le labyrinthe des mots et de leurs usages*, 3 p.
384. PIERRE L., 2013, *les lotissements périphériques, une réponse à l'étalement urbain fondée sur l'image de la progressivité mais condamnée à la réalité du provisoire ? Actualité et perspectives*, 5 p.
385. PIERRE L., 2013, *l'étalement urbain ou le mauvais exemple que les grandes villes donnent aux plus petites et aux villages*, 4 p.
386. PILON M., 2007, *Disparités intra-urbaines en matière de scolarisation à Ouagadougou* », in COMPAORE F. et al., *La recherche face aux défis de l'éducation au Burkina Faso*, CNRST, Ouagadougou, 145-159 p.
387. PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E., VIMARD P., 1997, *Ménages et familles en Afrique : Approches des dynamiques contemporaines*, Paris, Centre français sur la population et le développement, 424 p.
388. PILON M., WAYACK P. M., 2009, *Education*, dans « *Ouaga 2009* », pp 163-192.
389. PILON M., WAYACK P. M., KOBIANE J F., PASQUIER-DOUMER L., *Les enjeux et les défis éducatifs pour Ouaga*, 14 p.

390. PIRON M., DUREAU F., MULLON C., 2006, *Dynamique du parc de logements à Bogota : Analyse par typologies multi-dates*, 23 p.
391. PIRON M., MULLON C., DUREAU F., DEMAN A., 2007, *Modèle dynamique des mobilités résidentielles intra- urbaines à Bogota*, pp 337-351.
392. PISON G., 2017, *Tous les pays du monde (2017)*, dans Population et Sociétés, bulletin mensuel d'information de l'INED, 8 p.
393. PLAN D'URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE (PUCA), 2009, *Modes de vie et logements des jeunes*, Atelier, 12 p.
394. POTTS D., 1997, *Urban lives: adopting new strategies and adapting rural links*, in: *Rakodi, C: The urban challenge in Africa: growth and management of its large cities*, Tokyo New York, United Nations University Press, pp. 447-494.
395. POUZOULE C., 2006, *La question du logement social à New York : De l'utopie à la ghettoïsation*, 15 p.
396. PRAT A., 1996, *Ouagadougou, capitale sahélienne : croissance urbaine et enjeu foncier*, dans: Mappemonde 1/1996, pp. 18-24.
397. QASMI L., DE VESVROTTE., 1986, *Le financement du logement au Maroc : évolutions récentes et perspectives tome xxv*, Editions du CNRS, 23 p.
398. QUIROGA P., 2014, *Mobilités urbaines et inégalités, le cas des personnes âgées des quartiers populaires de Recife (Brésil)*, Thèse de doctorat, Université de Rennes2, 397 p.
399. RENARD V., 2010, *Quelques éléments fondamentaux sur la question foncière*.
400. RESEAU RECHERCHE HABITAT-LOGEMENT REHAL, 25 et 26 juin 2015, *Journées d'étude « jeunes chercheurs » sur le logement et l'habitat*, Appel à communications, Université François Rabelais de Tours, 3 p.
401. RICHEZ J-C., 2009, *Logement des jeunes et insertion sociale*, 3 p.
402. ROBERT C., 2006, *Le rapport annuel 2006 de la fondation abbé pierre sur l'état du mal-logement en France*, 15 p.
403. ROBETTE N., 2009, *De l'espace de vie à l'espace d'une vie : décrire les espaces de vie individuels*, Thèse de doctorat, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 438 p.
404. ROCHEFORT M., 1988, *Problèmes généraux de la production du logement des pauvres in*, Tiers-Monde ; tome 29 n°116, pp. 1045-1054.
405. ROSSIER C., SOURA A., LANKOANDE B., MILLOGO M., 2011, *Observatoire de Population de Ouagadougou (OPO), Données collectées au Round 0, Round 1 et au Round 2 : Rapport descriptif*, 71 p.
406. ROSSIER C., SOURA A., LANKOANDE B., MILLOGO M., 2013, *Migration et santé à la périphérie de Ouagadougou. Une première analyse exploratoire*, In revue Quêtelet/Quêtelet journal, vol. 1, no. 1, pp. 91-118.
407. ROUX J M., 2013, *La question foncière et la crise du logement*.
408. SAWADOGO S., 2009-2010, *Microcrédit et réduction de la pauvreté féminine : cas du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) à Ouagadougou*, Université de Ouagadougou, Unité de formation et de recherche en sciences humaines, département de géographie, mémoire de maîtrise, option démographie, 101 p.
409. SCHOUMAKER B., 2007, *Urbanisation et migrations internes en Afrique sub-saharienne*, 27 p.
410. SCHOUMAKER B., BEAUCHEMIN C., DABIRE B., 2002, *Les migrations à Ouagadougou : Tendances récentes (1990-2000)*, Ouaga Focus N°30, ISSP, Ouagadougou.
411. SEBASTIEN L., 2016, *L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective ?* Norois, 238-239, PP, 23-41.
412. SEGAUD M., BRUN J., DRIANT J-C., 2003, *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, A. Colin, 451 p.

413. SENCEBE Y., 2004, *Etre ici, être d'ici : les formes d'appartenance sur un territoire de circulation*, le Diois (Drôme), Ethnologie Française, n°1, « Territoires en questions », Janvier-Mars, pp. 23-30.
414. SENCEBE Y., 2007, *Le logement social dans un pays rural sous influence urbaine : une forme hybride du périurbain*, 13 p.
415. SERE S., 2011, *Migrations et croissances urbaines*, mémoire de master 2, Université de Ouagadougou, 80 p.
416. SERFATY-GARZON P., 2002, *Appropriation*, dans, SEGAUD M., BRUN J., DRIANT J-C, *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, pp. 27-30.
417. SERFATY-GARZON P., 2003, *Le Chez-soi : habitat et intimité*, in dictionnaire critique de l'habitat et du logement, Paris, Editions Armand Colin, 9 p.
418. SILVA H-M., 2000, *São Paulo : la difficile gestion d'une inégalité croissante*, IRD, 8 p.
419. SILVANY A. J., 1971, *Aspects théoriques de l'urbanisation, la ville et l'organisation de l'espace dans les pays en voie de développement*, in Tiers-Monde, tome 12, n°45, pp. 99-113.
420. SOMA A., 2014, *Vulnérabilité et résilience urbaines : perception et gestion territoriale des risques d'inondation dans la ville de Ouagadougou*, Thèse de doctorat, Université de Ouagadougou, 429 p.
421. SORY I., SOURA A. B., 2014, *Recourir à l'entre-deux : une proposition pour mieux nommer et décrire la production des espaces informels de Ouagadougou*, Carnets de géographes, n°7 Rubrique Carnets de terrain, 16 p.
422. SORY I., TALLET B., 2012, *Des choix d'aménagement urbain porteurs d'inégalités sociales et environnementales : la gestion des déchets solides à Ouagadougou (Burkina Faso)* N° 89- 90, Métropolis Flux, pp. 79-89.
423. SOW A.S., KLISSOU P., MARCOUX R., TABUTIN D., 2009, *Villes du sud : dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux*, Paris, édition des archives contemporaines, 374 p.
424. STASZAK J F., 2001, *L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur* in, Annales de Géographie, n°620, pp. 339-363.
425. STECK J-F., 2006, *Qu'est-ce que la transition urbaine ? Croissance urbaine, croissance des villes, croissance des besoins à travers l'exemple africain*, Paris ,19 p.
426. STOCK M., 2003, *Pratique des lieux, modes d'habiter, régimes d'habiter : pour une analyse triologique des dimensions spatiales des sociétés humaines*, travaux de l'Institut Géographique de Reims, n°115-118, pp. 213-230.
427. STOCK M., 2004, *L'habiter comme pratique des lieux géographiques*, in Espacestems.net, 17 p.
428. STOCK M., 2007, *Théorie de l'habiter. Questionnements*, aux éditions Découverte, 14 p.
429. STOCK, M., 2006, *L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles*, dans Espacestems.net, 22 p.
430. STOCK, M., 2006, *Pratiques des lieux, modes d'habiter, régimes d'habiter : pour une analyse triologique des Dimensions spatiales des Sociétés humaines*. Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, pp. 213-230.
431. STOCK, M., 2011, *Eléments d'une Théorie de l'Habiter et d'un Modèle du Style d'Habiter poly-topique Pau*.
432. TABAH L., 1991, *Problème démographique du futur*, CEPED, France, 4 p.
433. TABAH L., 2000, *Villes d'Afrique*, La chronique du CEPED, France, 6 p.
434. TABURET A., 2012, *Promoteurs immobiliers privés et problématiques de développement durable urbain*, Thèse de Doctorat, Université du Maine, 378 p.
435. TABUTIN D., 2000, *La ville et l'urbanisation dans les théories du changement démographique*, 40 p.

436. THRIFT N., 1996, *Spatial Formations*. Thousand Oaks, Sage Publications, 367 p.
437. TIENDREBEOGO Y., 2015, *Histoire traditionnelle des mossis de Ouagadougou*, Journal de la Société des Africanistes, 46 p.
438. TILLARD B, RURKA A., 2013, « Trajectoires résidentielles familiales et interventions sociales à domicile », *Recherches familiales* 2013/1 (n° 10), p.
439. TODARO M., HARRIS J., 1970, *Migration, unemployment and development: a two sector analysis*, *the American economic review*, Vol, 60, N°1, pp. 126-142.
440. TRANDA-PITTION M., 2010, *Quelles politiques foncières pour le logement dans l'agglomération franco-valdo genevoise ?* 15 p.
441. TRIBILLON J. F., 1988, *Le logement du peuple par le peuple : le locatif populaire en Afrique et dans le Tiers Monde ; faits et politiques* in *Tiers-Monde*, Tome 29 n°116, pp. 1135-1144.
442. TRIBILLON J.-F., 1999, *Le logement du peuple par le peuple : le locatif populaire en Afrique et dans le Tiers Monde ; faits et politiques* in *Tiers-Monde*. 1988, tome 29 n°116, pp. 1135-1144.
443. TROIN J.F. (2000), *Les Métropoles des "Sud"*, Ed. Ellipses, Coll. Carrefours de Géographie, Paris, 2000, 160 p.
444. UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE, 2015, *synthèse de la conférence-débat : « changer de politique du logement ou changer de modèle urbain ? »*, 22 p.
445. VAN DE VELDE C., *Revue Horizons stratégiques* n° 4/avril 2007, *Autonomie et insertion des jeunes adultes : une comparaison France-Danemark*, 11 p.
446. WERLEN B., 1997, *Sozialgeographie alltäglicher regionalisierung*, Stuttgart, steiner, (2eme ed. 1999).
447. YAPI-DIAHOU A., 2003, *D'hier à demain : les défis l'aménagement du territoire*, 5 p.
448. YAPI-DIAHOU A., 1994, *Les politiques urbaines en Côte d'Ivoire et leurs impacts sur l'habitat non planifié précaire : l'exemple de l'agglomération d'Abidjan*, Thèse pour le Doctorat d'Etat, Université de Paris VIII, 718 p.
449. YAPI-DIAHOU. A., 2005, *D'hier à demain : les défis de l'aménagement du territoire*, *Cahiers d'Outre-mer*, 5 p.
450. YEPEZ, I., 2003, *Migration, urbanisation et mouvements urbains en Amérique Latine*, Canada, 12 p.
451. YRA A., 2001, *L'extension spatiale de la ville de Ouagadougou : un défi à l'aménagement et à l'équipement urbain*, mémoire IPD/AOS, 165 p.
452. ZELINSKI W., 1971, *The hypothesis of the mobility transition*, *Geographical Review* 61, pp. 219-249.
453. ZELINSKI W., 1983, *The impasse in migration theory: a sketch map for potential escapees*, in P. Morrison (ed.) *Population Movements: Their Forms and Functions in Urbanization and Development*, Ordina Editions, Liège.
454. ZENDJEBIL M., 2008, *Pratiques et modes d'habiter en territoire de grands ensembles à Toulouse. Penser la ville - approches comparatives*, Khenchela, Algérie, 132 p.
455. ZONGO M., KOUDOUGOU S., 2003, *Crise foncière et crise autour du sol dans la ville de Ouagadougou*, 22 p.
456. ZONGO M., KOUDOUGOU S., 2008, *Crises foncières et crises autour du sol dans la ville de Ouagadougou*, Réseau de Recherche Comparative (RRC), 21 p.
457. ZONGO M., 2012, *Foncier et migration*, 4 p.
458. ZOURKALEINI Y., PICHE V., 2005, *Migration et emploi urbain : le cas de Ouagadougou Burkina Faso dans Etude des populations africaines*, 69 p.
459. ZOURKALEINI Y., PICHE V., 2007, *Migration rurale-urbaine et insertion sur le marché du travail africain : le cas de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso)*, 45 p.

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: Typologie des logements.....	61
Tableau 2: Comparaison entre approche quantitative et approche qualitative.....	63
Tableau 3: Liste des quartiers d'enquête.....	70
Tableau 4: Modules du questionnaire « Ouaga 2009 ».....	75
Tableau 5: Récapitulatif des principales données exploitées des recensements de 1985, 1996 et 2006.....	77
Tableau 6 : Profil général de l'échantillon des enquêtes.....	84
Tableau 7: Liste détaillée du profil des personnes enquêtées.....	85
Tableau 8: Caractéristiques du corpus des jeunes et des parents enquêtés (2014-2015).....	89
Tableau 9: Découpage de la commune de Ouagadougou en arrondissements et secteurs suivant la superficie.....	101
Tableau 10: Limites géographiques des nouveaux Arrondissements.....	104
Tableau 11: Evolution de la population et du taux de croissance.....	107
Tableau 12: Comparaison de Ouagadougou avec quelques capitales ou anciennes capitales.....	113
Tableau 13 : Typologie des quartiers.....	116
Tableau 14: Importance des standings de logements à Ouagadougou en 2009.....	120
Tableau 15: Evolution de la population, du nombre de ménages et des besoins de logements de 2008 à 2020.....	145
Tableau 16: Lieux de naissance des ouagalais.....	154
Tableau 17: L'âge moyen selon le statut matrimonial.....	198
Tableau 18 : Typologie des activités professionnelles jeunes adultes ouagalais.....	200
Tableau 19 : Membre de l'entourage dans l'enquête « famille et entourage ».....	212
Tableau 20 : Les étapes de la cohabitation à l'indépendance.....	221
Tableau 21 : Coût des logements en location et des parcelles par secteur (en FCFA) entre 2014-2015.....	259
Tableau 22 : Coût estimatif d'un logement chez les promoteurs immobiliers en FCFA entre 2014-2015.....	261
Tableau 23 : Quelques trajectoires résidentielles ouagalaises marquées par l'accession à la propriété.....	267
Tableau 24: Quelques exemples de trajectoires résidentielles liées aux études.....	268
Tableau 25: Quelques trajectoires résidentielles liées aux événements familiaux (mariage).....	269
Tableau 26 : Quelques trajectoires résidentielles des jeunes adultes liées au travail.....	270
Tableau 27 : Quelques critères d'évaluation de l'espace intérieur des logements des jeunes adultes ouagalais.....	305
Tableau 28 : Nombre de bus reçu par la SOTRACO de 2012 à 2017.....	339

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution de la population de Ouagadougou de 1960 à 2016.....	106
Graphique 2: Evolution de la population de Ouagadougou par sexe de 1985 à 2012.....	107
Graphique 3: Pyramide des âges de la population de Ouagadougou.....	108
Graphique 4: Le mode d'occupation du sol dans la commune de Ouagadougou en 2013.....	118
Graphique 5: Typologie des matériaux utilisés pour les constructions.....	125
Graphique 6: Répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement.....	143
Graphique 7: Répartition des dépenses des ménages.....	148
Graphique 8: Lieu de naissance des jeunes de 18-40 ans.....	155

Graphique 9 : Proportion d'hommes et de femmes.....	158
Graphique 10 : Pyramide des âges de la population de Ouagadougou en 2009	158
Graphique 11: Statut matrimonial de la population totale et des 18-40 ans.....	159
Graphique 12 : Statut matrimonial selon le sexe des jeunes adultes.....	160
Graphique 13: Composition des ménages des logements enquêtés	161
Graphique 14 : Taille du logement selon la composition du ménage	163
Graphique 15: Niveau scolaire des jeune adultes ouagalais	164
Graphique 16: Niveau de diplôme selon le sexe	165
Graphique 17: Diplôme selon le lieu de naissance	166
Graphique 18: Types d'activités des jeunes adultes.....	167
Graphique 19 : Type de logement	168
Graphique 20: Loyer moyen des différents types de logement.....	171
Graphique 21: Loyer moyen des locations selon le quartier/logement	172
Graphique 22: Répartition des types de logement selon la période de construction.....	173
Graphique 23 : Superficie du logement selon le type de construction.....	175
Graphique 24: Distribution des logements selon le statut d'occupation	177
Graphique 25: Statut d'occupation du logement selon la localisation dans la ville de Ouagadougou	182
Graphique 26 : Equipement des bâtiments selon la date du lotissement	184
Graphique 27: Distribution de sanitaires selon le quartier et date de lotissement	185
Graphique 28: Raccordement au réseau d'eau selon la date de lotissement	186
Graphique 29 : Mode d'éclairage domestique dans les logements	187
Graphique 30 : Matériaux de construction des murs selon la localisation.....	190
Graphique 31 : Effectif par âge des jeunes adultes interrogés	197
Graphique 32: Statut matrimonial des jeunes adultes enquêtées selon le sexe	198
Graphique 33 : Statut de l'emploi des jeunes adultes	199
Graphique 34: Région de naissance des jeunes adultes enquêtés	202
Graphique 35 : Type de logement des jeunes adultes	204
Graphique 36: Nombre de pièces par logement des jeune adultes ouagalais.....	205
Graphique 37 : Types d'aides apportées par les fratries des jeunes adultes.....	215
Graphique 38: Motifs de la cohabitation parentale des jeunes adultes ouagalais	223
Graphique 39 : Cohabitation et décohabitation des jeunes adultes selon le sexe.....	229
Graphique 40 : Motif de la décohabitation des jeunes adultes.....	230
Graphique 41: Age de décohabitation parentale des jeunes adultes ouagalais	232
Graphique 42 : Statut d'occupation du logement des jeunes adultes ouagalais.....	239
Graphique 43 : Statut d'occupation des jeunes adulte ouagalais selon le statut matrimonial	244
Graphique 44 : Le statut d'occupation des jeunes adultes selon le statut matrimonial.....	248
Graphique 45 : Nombre de déménagements effectués par jeunes adultes	273
Graphique 46 : Motifs du dernier déménagement des jeunes adultes.....	273
Graphique 47 : Année d'arrivée des jeunes adultes nés hors de Ouagadougou	275
Graphique 48 : Nombre de déménagements effectués par les jeunes migrants à Ouagadougou en 2015	280
Graphique 49 : Les motifs des mobilités hebdomadaires des jeunes adultes ouagalais	332
Graphique 50 : Mode de déplacement principal utilisé par les jeunes adultes ouagalais	342
Graphique 51 : Lieux fréquentés par les jeunes adultes.....	343
Graphique 52: Perception des problèmes d'aménagement des quartiers par les jeunes adultes ouagalais.....	349
Graphique 53 : Problème d'équipement des quartiers vécu par les jeunes adultes.....	350
Graphique 54 : Points forts du quartier, ce qui plait au jeunes adultes dans leur quartier	351
Graphique 55 : Points faibles du quartier, ce déplaît aux jeunes adultes dans leur quartier ..	352

Graphique 56 : Projet de changement de résidence des jeunes adultes ouagalais	353
Graphique 57 : Motivation des projets de changement de résidence des jeunes adultes ouagalais	353
Graphique 58 : Quartiers envisagés par les jeunes adultes de Ouagadougou en cas de déménagement.....	354
Graphique 59 : Motifs avancés par les jeunes adultes pour le choix d'un nouveau quartier en cas de déménagement.....	355

TABLE DES CARTES

Carte 1: Localisation de Ouagadougou	65
Carte 2: Secteurs et zones non-loties de Ouagadougou	66
Carte 3: Les quartiers de Ouagadougou	70
Carte 4: Les quartiers enquêtés entre 2014 et 2015	71
Carte 5: Sondage aréolaire et découpages en polygone et secteurs pour l'étude « Ouaga 2009 »	74
Carte 6: Localisation des logements enquêtés pour la thèse entre 2014-2015.....	83
Carte 7: Organisation territoriale de Ouagadougou (1892-1932)	96
Carte 8: Localisation de la commune de Ouagadougou.....	97
Carte 9: Découpage administratif de la commune de Ouagadougou en 12 arrondissements et 55 secteurs	103
Carte 10: Répartition de la population par arrondissements en 2012	110
Carte 11: Densité de la population de Ouagadougou par arrondissements en 2012	111
Carte 12: Densité de la population de Ouagadougou par secteur en 2012.....	111
Carte 13: Evolution spatiale de la ville de Ouagadougou de 1932 à 2014.....	114
Carte 14: Evolution des lotissements de Ouagadougou	115
Carte 15 : Répartition de personnes nées au Burkina Faso	157
Carte 16: Répartition des personnes nées dans la zone d'enquête	157
Carte 17: Répartition de personnes nées hors de la zone d'enquête	157
Carte 18: Répartition de personnes nées à l'étranger	157
Carte 19: Age moyen des quartiers de la ville de Ouagadougou	173
Carte 20 : Proportion de logements en propriété Carte 21 : Parmi les propriétaires, proportion de titres coutumiers	178
Carte 22: Quartiers de Ouagadougou, selon l'ancienneté période de lotissement	181
Carte 23 : Proportion de locataires	183
Carte 24 : Proportion de logements sans eau ni électricité	187
Carte 25 : Trajectoire résidentielle centrifuges des jeunes ouagalais.....	272
Carte 26 : Flux migratoire vers Ouagadougou	275
Carte 27 : Le quartier de résidence des jeunes adultes migrants, au moment de leur arrivée (à gauche) et au moment de l'enquête (à droite)	279
Carte 28 : Mobilité de Kassoum (n°45), 34 ans, habitant du quartier non-loti Djicofè en périphérie de la ville.....	333
Carte 29 : Mobilité quotidienne de Malik (n°34), 37 ans, habitant du quartier Azimmo Ouaga 2000.....	334
Carte 30 : Mobilité quotidienne d'Alima (n°53), 25 ans, habitante du quartier péricentral de Zogona.....	336
Carte 31 : Mobilité quotidienne d'Allou (n°1), 33 ans, habitant du quartier Saint Léon au centre-ville.....	337

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Typologie sociale et mobilités socio-spatiales dans les métropoles du Sud.....	41
Figure 2 : Modèle de production de l'espace urbanisé à Ouagadougou	60
Figure 3 : Localisation et vue des quartiers non-lotis dans la ville de Ouagadougou.....	67
Figure 4 : Vue d'un quartier non-lotis, Tengandogo.....	67
Figure 5 : Vue d'un quartier loti, la Patte d'oie.....	68
Figure 6 : Schéma simplifié d'un logement enquêté.....	81
Figure 7: Schéma du jeu d'acteurs de la gestion foncière	135
Figure 8: Acteurs de la production de logement	141
Figure 9 : Stratégie d'accès aux parcelles et à la propriété des jeunes adultes ouagalais	253
Figure 10: Nuage de mots des mots-clés sur les motifs de déménagement des jeunes adultes enquêtés à Ouagadougou en 2015	274
Figure 11: Motifs des migrations des jeunes adultes à Ouagadougou	277
Figure 12: Etapes clés du parcours résidentiel des jeunes adultes ouagalais lors de la sortie du domicile parental	281
Figure 13: Parcours résidentiels types des jeunes adultes ouagalais.....	282
Figure 14 : La configuration en aires concentriques de l'espace urbain de Ouagadougou....	328
Figure 15 : Lien logement et lieux fréquentés par les jeunes adultes	347
Figure 16 : La représentation des problèmes d'équipement des quartiers par les jeunes adultes	351
Figure 17: Motifs ou raison du choix de l'aspiration résidentielle	355

PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

Planche photographique 1: Vue d'ensemble de la ville de Ouagadougou.....	69
Planche photographique 2: Construction en dur en non-loti, Tabtenga.....	116
Planche photographique 3: Electricité dans le quartier non-loti de Tengandogo.....	117
Planche photographique 4: Logement grand ou haut standing	120
Planche photographique 5: Logement de bon standing	121
Planche photographique 6: Logement de moyen standing.....	122
Planche photographique 7: Logement de bas standing	122
Planche photographique 8: Habitat planifié, logements sociaux et économiques, cité de Bassinko	123
Planche photographique 9: Habitat populaire en zone lotie.....	124
Planche photographique 10: Habitat spontané ou non-loti	125
Planche photographique 11: Aperçu des cités construites sous la révolution (1983-1987) : les 1200 logements (photo 1) et la Cité An III (photo 2).....	137
Planche photographique 12: Villa à la cité Azimmo Ouaga 2000	169
Planche photographique 13: Maison simple aux 1200 logements photo 1 Kalgoné photo 2	169
Planche photographique 14: Concession ou cour familiale à Balkui.....	170
Planche photographique 15: Chambres-salons au quartier Tanguin photo 1 et Kilwin photo 2	170
Planche photographique 16: Exemple de chambre à Nioko II.....	170
Planche photographique 17: Logement numéroté dans le quartier non-loti de Yamgenta	174
Planche photographique 18: Voie d'accès dans le quartier non-loti de Boassa.....	191

Planche photographique 19: Vue de cours familiales dans les quartiers Dapoya (Photo 1) et Tampouy (Photo 2).....	224
Planche photographique 20: Tableau d'affichage de location ou de vente de logement des agences immobilières	258
Planche photographique 21: Agence immobilière à Ouagadougou	258
Planche photographique 22: Vue du quartier Ouaga 2000 situé au Sud de Ouagadougou....	260
Planche photographique 23: Sociétés immobilières.....	260
Planche photographique 24: Logements sociaux construits par l'Etat dans le cadre du programmes 40 000 logements	263
Figure 25 : Deux modèles de plan simplifié de logement montrant l'espace cour et les différentes pièces.....	296
Planche photographique 26: Entrée principale embellie du logement de Salam (n°59), Cité Azimmo de Tampouy.....	298
Planche photographique 27: Entrée principale embellie du logement de Balibié (n°25) dans la Cité de l'avenir	298
Planche photographique 28: Entrée principale embellie du logement de Malik (n°34) dans la cité Azimmo de Ouaga 2000	298
Planche photographique 29: Façade extérieure de logement de jeunes habitants dans le logement parental (Solo (n°62), photo 1 et 2) et Ilyas (n°19), photo 3).....	300
Planche photographique 30: Façade extérieure avec présence d'arbres dans les quartiers populaires	300
Planche photographique 31: Façade extérieure de cours communes, sans embellissement ..	300
Planche photographique 32: Façade extérieure de cour commune, sans embellissement	301
Planche photographique 33: Cour commune ou encore célibatierium avec peu d'espaces communs	302
Planche photographique 34: Espace cour de grande taille	302
Planche photographique 35: Espace cour ordonné ou rangé.....	303
Planche photographique 36: Espace de cour non ordonné, dans les quartiers non-loti de Tabtenga (photo 1) et de Zongo (photo 2)	304
Planche photographique 37: Espace cour non ordonné dans le quartier loti Kalgoné (photo 1) et de Watinoma (photo 2).....	304
Planche photographique 38: Salles de séjour confortablement meublées en quartiers lotis..	306
Planche photographique 39: Salles de séjour avec un mobilier sommaire dans les quartiers lotis	307
Planche photographique 40: Salles de séjour meublées dans les quartiers non-lotis de Tabtenga (photo 1) Tengandogo (photo 2) et de Bissighin (photo 3).....	308
Planche photographique 41: Salles de séjour avec des meubles sommaires dans les quartiers non-lotis.....	308
Planche photographique 42: Salles de séjour meublées dans les quartiers lotis	309
Planche photographique 43: Salles de séjour meublées dans les quartiers lotis	309
Planche photographique 44: Cuisine dans la salle de séjour dans les quartiers lotis	310
Planche photographique 45: Espace cuisine dans le logement des quartiers non-lotis.....	311
Planche photographique 46: Décorations religieuses des jeunes adultes ouagalais, Sidik (n°27), les 2 photos de gauche et Gérard (n°2), les 2 photos de droite	315
Planche photographique 47: Décorations familiales des jeunes adultes ouagalais, Malik (n°34), les 2 photos à gauche et la photo en bas à droite et Noël (n°64), la photo à droite en haut...	316
Planche photographique 48: Décorations « tendance jeune », Sétou (n°35), 1ère photo à gauche ; Noel (n°64), 2ème photo en bas à gauche ; Sidik (n° 27), 1ère photo en haut à droite et Malik (n°34), 2ème photo en bas à droite	317

Planche photographique 49: Décorations mixtes des jeunes adultes ouagalais, Richard (n° 29), photo 1	317
Planche photographique 50: Rideaux autres types de décoration de la salle de séjour, Sidik (n°27), 1ère photo à gauche ; Salam (n°59), 2ème photo en bas à gauche ; Justin (n°8), 1ère photo en haut à droite et Catherine (n°24), 2ème photo en bas à droite	319
Planche photographique 51: Standing de décoration sommaire, Donald (n°28), Richard (n°29) et Youba (n°38)	320
Planche photographique 52: Standing de décoration moyen, Solange (n°9) et Djenébou (n°57)	321
Planche photographique 53: Décorations de haut standing, Malik (n°34).....	321
Planche photographique 54 : Illustration des différents modes de déplacement à Ouagadougou	341
Planche photographique 55 : Vue de quelques marchés et supermarchés de la ville de Ouagadougou.	344
Planche photographique 56 : Grin de jeunes hommes du quartier Zone 1 de Ouagadougou	345
Planche photographique 57 : Maquis dans les quartiers Wemtenga (photo 1) et Tampouy (photo 2) Ouagadougou	346

ANNEXES

ANNEXE 1 : Outils de collecte des données

I/GUIDE D'ENTRETIEN : POPULATION (EGO ou répondant)

Naissance et scolarisation d'Ego

- Présentation (Nom prénom ; lieu de naissance ; âge ou année de naissance ; ethnie ; niveau scolarisation ; profession)
- Statut matrimoniale
- Scolarisation, âge, type d'école
- Financement de l'école
- Parcours professionnels et résidentiels

Famille, corésidence et histoire du logement

- Vie des parents (*père et la mère*) âge, lieu d'activité
- Type d'aide avec les parents
- Accueil dans le logement qui et fréquence, relation
- L'âge ou période de dépendance et de décohabitation

Fratrie (les frères et sœurs et les demi-frères)

- Vie des frères et sœurs, lieu de logement, scolarité, activités
- Relations entre frères, sœurs et les autres membres de la famille, entraide
- Aide des parents dans l'accès au logement forme et type

Statut, logique d'installation et stratégie résidentielle, financement, pratiques urbaines et aspiration résidentielle

- *Statut d'occupation du logement (locataire, propriété, prêt, gratuitement)*

Si propriétaire :

- Raison du statut de l'autonomisation
- Acquisition de la propriété du logement (parcelle, construction, achat du logement)
- Année d'acquisition de la parcelle
- Stratégie ou condition d'accès à la propriété
- Période d'accès à la propriété, temps, choix du quartier
- Caractéristique de la parcelle
- Procédures et temps mis pour l'accès
- Choix du quartier dans lequel vous habitez
- Lien avec les autres résidents, et environnement du quartier
- Lien avec le colocataire
- Procédure d'obtention de la parcelle
- Mode de construction, auto construction, société immobilière
- Financement du logement
- Changement de résidence dans le futur
- Héritage et partage de bien

- Politique de logement de l'Etat vu par le propriétaire
- Projet de changement de résidence
- Conflit ou source de conflit, tension entre habitant, dans le quartier ou autour d'une ressource
- Parcours résidentiel et changement de résidence
- Choix du quartier et autres quartiers
- Durée dans le quartier
- Acquisition de la parcelle et moyen de construction
- Financement du logement
- Appui de la famille dans la construction des logements
- Représentation quartier / ville
- Accessibilité au logement et aux infrastructures du quartier
- Ressources accessibles et non accessibles à partir du logement
- Environnement du quartier conflit avec l'entourage et solution
- Changements de résidence et statut personnel (professionnel, scolarisation, santé...)
- Insertion résidentielle des migrants
- Avis sur les politiques de logement
- Prospective : désir d'habiter dans d'autres quartiers

Si locataire :

- Raison du statut de l'autonomisation
- Méthode pour obtenir ce logement, intermédiaire
- Stratégie d'accès au logement
- Période d'accès au logement, temps, choix du quartier
- Choix du quartier dans lequel vous habitez
- Relation locataire-propriétaire
- Perception sur le locatif
- Avis sur les démarcheurs
- Avantages et inconvénients sur le fait d'être en location
- Coût de la location / mois
- Aspects positifs et négatifs dans le quartier (ce que vous aimez et ce que vous n'aimez pas)
- Politique de logement de l'Etat vu par le locataire
- Projet de changement de résidence
- Conflit ou source de conflit, tension entre habitant, dans le quartier ou autour d'une ressource
- Parcours résidentiel et changement de résidence
- Choix du quartier et autres quartiers
- Durée dans le quartier
- Accessibilité du quartier et services publiques
- Acquisition de la parcelle et moyen de construction
- Financement du logement
- Appui de la famille dans l'accès ou à la construction des logements
- Représentation quartier / ville
- Accessibilité au logement et aux infrastructures du quartier
- Ressources accessibles et non accessibles à partir du logement
- Environnement du quartier conflit avec l'entourage et solution
- Changements de résidence et statut personnel (professionnel, scolarisation, santé...)
- Insertion résidentielle des migrants

- Prospective : désir d'habiter dans d'autres quartiers

Si prêt, gratuit :

- Raison du prêt ou de la gratuité
- Lien usufruitiers propriétaires réels
- Projet de changement de logement
- Avantages et inconvénients sur le fait d'être logé
- Aspects positifs et négatifs dans le quartier (ce que vous aimez et ce que vous n'aimez pas)
- Projet de changement de statut : prêt, gratuit
- Politique de logement de l'Etat vu par le locataire
- Stratégie d'accès au logement
- Période d'accès au logement, temps, choix du quartier
- Caractéristique de la parcelle
- Conflit ou source de conflit, tension entre habitant, dans le quartier ou autour d'une ressource
- Parcours résidentiel et changement de résidence
- Choix du quartier et autres quartiers
- Durée dans le quartier
- Acquisition de la parcelle et moyen de construction,
- Financement du logement
- Appui de la famille dans la construction des logements
- Représentation quartier / ville
- Accessibilité au logement et aux infrastructures du quartier
- Ressources accessibles et non accessibles à partir du logement
- Environnement du quartier conflit avec l'entourage et solution
- Changements de résidence et statut personnel (professionnel, scolarisation, santé...)
- Insertion résidentielle des migrants
- Avis sur les politiques publiques
- Prospective : désir d'habiter dans d'autres quartiers

Si non-loti :

- Mode d'installation dans le non-loti
- Stratégie d'accès au logement
- Période d'accès au logement, temps, choix du quartier
- Lien avec les autres résidents du non-loti
- Perception sur le non-loti
- Condition de vie de et services publics dans en non-loti
- Opinion sur les opérations de lotissement, procédures de lotissement et d'attribution des parcelles
- Avis sur les conclusions des états généraux sur les lotissements : suspension des lotissements
- Perceptions des services municipaux
- Perception de la gestion coutumière de la terre
- Solution vis-à-vis des non-lotis
- Conflit ou source de conflit, tension entre habitant, dans le quartier ou autour d'une ressource
- Parcours résidentiel et changement de résidence

- Choix du quartier et autres quartiers
- Durée dans le quartier
- Acquisition de la parcelle et moyen de construction
- Financement du logement
- Appui de la famille dans la construction des logements
- Représentation quartier / ville
- Accessibilité au logement et aux infrastructures du quartier
- Ressources accessibles et non accessibles à partir du logement
- Environnement du quartier conflit avec l'entourage et solution
- Changements de résidence et statut personnel (professionnel, scolarisation, santé...)
- Insertion résidentielle des migrants
- Avis sur les politiques publiques
- Prospective : désir d'habiter dans d'autres quartiers

Si hébergé :

- Perception du statut d'hébergé
- Lien avec l'hébergeur
- Lieu habitation du propriétaire
- Personnes de recours en cas d'évènement sociaux ou de difficulté
- Relation avec Ego
- Condition, méthode d'hébergé
- Période d'accès au logement, temps, choix du quartier
- Avantages et inconvénients sur le fait d'être logé
- Politique de logement de l'Etat vu par l'hébergé
- Projet de changement de résidence pour être plus autonome
- Conflit ou source de conflit, tension entre habitant, dans le quartier ou autour d'une ressource
- Parcours résidentiel et changement de résidence
- Choix du quartier et autres quartiers
- Durée dans le quartier
- Acquisition de la parcelle et moyen de construction,
- Financement du logement
- Appui de la famille dans la construction des logements
- Représentation quartier / ville
- Accessibilité au logement et aux infrastructures du quartier
- Ressources accessibles et non accessibles à partir du logement
- Environnement du quartier conflit avec l'entourage et solution
- Changements de résidence et statut personnel (professionnel, scolarisation, santé...)
- Insertion résidentielle des migrants
- Avis sur les politiques publiques
- Prospective : désir d'habiter dans d'autres quartiers

Merci pour votre aimable contribution

GUIDE D'ENTRETIEN ACTEURS

MARIE CENTRALE ET ARRONDISSEMENTS

Présentation générale

- Présentation (Nom prénom ; profession ; mission ou responsabilité)
- Parcours de formation et professionnel

Politique de logement de l'arrondissement

- Prise en compte du logement dans les outils de planification urbain et politiques
- Prise en compte de la question du logement par les acteurs municipaux et l'Etat
- Place du logement dans les politiques de la Mairie/Arrondissement
- Programme 10 000 logements et la commune

Logique d'installation et choix résidentiel

- Accès de la population de la commune au logement
- Coût moyen du logement dans l'arrondissement, action de la commune

Accès au logement par le Non-loti et rapport autorité municipale/population

- Opération de lotissement dans l'arrondissement
- Raisons des conflits
- Avis sur la vie en non-loti
- Solutions pour une bonne gestion des conflits
- Mécanismes de médiation
- Perceptions des services techniques municipaux

Financement des logements

- Populations et financent de logement
- Programme d'accès au logement pour les habitants de la commune
- Pratiques urbaines et aspiration résidentiel

Programmes ou projets en cours pour l'accès au logement

Pratiques urbaines pour un développement cohérent de la ville Ouagadougou et aspiration résidentiel : avis et perspectives

ADMINISTRATIONS CENTRALES

Présentation générale

- Présentation générale (Nom prénom ; profession ; mission ou responsabilité)
- Parcours de formation et professionnel

Prise en compte du logement dans les outils de planification urbain et politiques

- Place du logement dans les outils de planification urbain et politiques publiques : SDAU
- Mise en œuvre de la question du logement à Ouagadougou

Offre et la demande

- Formes de production des espaces résidentiels
- Types de logement produits
- Parc de logements sociaux : le programme des 10 000 logements
- Parc de logement, bénéficiaires, critères, logements produits, type de logement produit
- Offre locative

Logement sociaux et extension de la ville de Ouagadougou

- Production de logements sociaux, de parcelles
- Production de logement extension de Ouagadougou
- Rénovation urbaine et de la production de logement

Logique d'installation et choix résidentiel

- Accès de la population au logement
- Coût de production de logement selon les catégories
- Cout moyen du loyer et actions du gouvernement

Accès au logement par les opérations de lotissements

- Opération de lotissement au Burkina Faso
- Quelles sont les raisons des conflits
- Avis sur la vie en non-loti
- Solutions pour une bonne gestion des conflits
- Mécanismes de médiation
- Perceptions des services techniques municipaux

Financement des logements

- Populations et financent de logement
- Programme d'accès au logement pour les habitants de la commune
- Pratiques urbaines et aspiration résidentiel

Programmes ou projets en cours pour l'accès au logement

Pratiques urbaines pour un développement cohérent de la ville Ouagadougou et aspiration résidentiel : avis et perspectives

SOCIETES IMMOBILIERES

Présentation générale

- Présentation générale (Nom prénom ; profession ; mission ou responsabilité)
- Parcours de formation et professionnel

Prise en compte du logement dans les outils de planification urbain et politiques

- Place du logement dans les outils de planification urbain et politiques publiques : SDAU
- Mise en œuvre de la question du logement à Ouagadougou
- Question du logement, une priorité nationale

Offre et la demande

- Formes de production des espaces résidentiels
- Types de logement produits
- Participation au programme des 10 000 logements (nombre, lieu, types de logement produit)
- Parc de logement, bénéficiaires, critères, logements produits, type de logement produit
- Offre locative
- Construction de cités : la location-vente
- Coût d'une maison selon les types
- Accès de la population au logement
- Coût de production de logement selon les catégories
- Cout moyen du loyer et actions du gouvernement
- Production de logements sociaux, de parcelles
- Production de logement extension de Ouagadougou
- Rénovation urbaine et de la production de logement

Accès au logement par les opérations de lotissements

- Opération de lotissement au Burkina Faso
- Production de parcelle et foncier
- Raisons des conflits
- Avis sur la vie en non-loti
- Solutions pour une bonne gestion des conflits
- Mécanismes de médiation
- Perceptions des services techniques municipaux

Financement des logements

- Populations et financent de logement
- Programme d'accès au logement pour les habitants de la commune
- Pratiques urbaines et aspiration résidentiel

Programmes ou projets en cours pour l'accès au logement

Pratiques urbaines pour un développement cohérent de la ville Ouagadougou et aspiration résidentiel : avis et perspectives

INSTITUTIONS INTERNATIONALES

Présentation générale

- Présentation générale (Nom prénom ; profession ; mission ou responsabilité)
- Parcours de formation et professionnel

Prise en compte du logement dans les outils de planification urbain et politiques

- Place du logement dans les outils de planification urbain et politiques publiques : SDAU
- Mise en œuvre de la question du logement et le développement de Ouagadougou

Offre et la demande

- Formes de production des espaces résidentiels
- Types de logement produits
- Le programme des 10 000 logements : chiffres (avantage et inconvénient)
- Parc de logement, bénéficiaires, critères, logements produits, type de logement produit
- Offre locative
- Construction de cités : la location-vente
- Coût d'une maison selon les types
- Accès de la population au logement
- Coût de production de logement selon les catégories
- Cout moyen du loyer et actions du gouvernement
- Production de logements sociaux, de parcelles
- Production de logement extension de Ouagadougou
- Rénovation urbaine et de la production de logement

Accès au logement par les opérations de lotissements

- Opération de lotissement au Burkina Faso
- Production de parcelle et foncier
- Raisons des conflits
- Avis sur la vie en non-loti
- Solutions pour une bonne gestion des conflits
- Mécanismes de médiation
- Perceptions des services techniques municipaux

Financement des logements

- Populations et financent de logement
- Programme d'accès au logement pour les habitants de la commune
- Pratiques urbaines et aspiration résidentiel

Programmes ou Projets en cours pour l'accès au logement

Pratiques urbaines pour un développement cohérent de la ville Ouagadougou et aspiration résidentiel : avis et perspectives

ANNEXE 2 : Exemple de fiche thématique

Identification

Quartier : Kilwin

Localisation : Périphérie

Coordonnées : N12 23 09.1 W1 35 24.3

Pseudonyme : Denis (n°5)

Fonction : Assistant en environnement et développement durable

Age : 33

Statut de l'interviewer : Locataire

Téléphone : 78 06 08 34

Date : 25-04-2014

Heure de l'entretien : 10h30

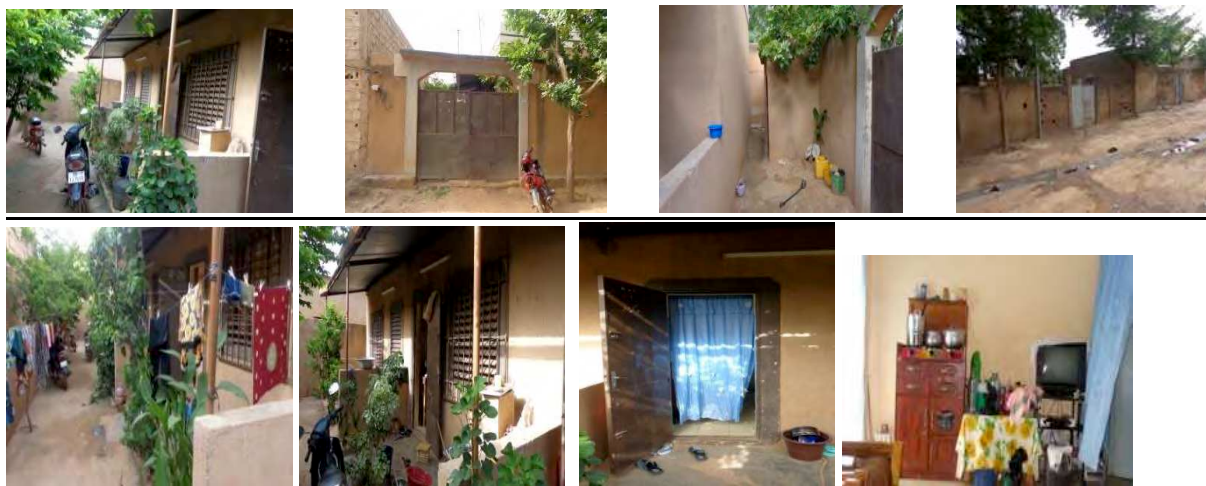
Durée : 55 mns 46 s

Langue : Français

Interview réalisée par : Seydou SERE (SS)

Transcription : Seydou SERE (SS)

Photos



Thèmes abordés au cours de l'entretien

I. Histoire de vie de l'enquêté

I.1. Vie de l'enquêté

- L'enquêté se présente et nous informe sur son année et lieu de naissance, ainsi que son activité.
- Il précise son statut matrimonial, le type d'union auquel il est affilié ainsi que l'activité de son épouse.
- Il indique également le nombre et la composition des membres du ménage, co-résidence.

- Aussi, il fait cas des moyens de déplacement de la famille en moto.

I.2. Parcours scolaire et professionnel

- L'enquêté précise son niveau scolaire et universitaire.
- Le financement de ses études par ses parents notamment.

I.3. Situation familiale

- Il donne la composition de sa fratrie où se trouve ses frères ainsi que son rang dans la fratrie.
- L'enquêté dit où se trouve ses parents.

I.4. Relation familiale et type d'aide

- L'enquêté parle des relations entre les membres de sa famille.
- Aussi, précise-t-il l'appui ou aide apporté à la famille.

I.5. Autonomie

- L'enquêté évoque de son âge d'autonomie ainsi eu les difficultés qui l'on amené à être autonome.
- L'enquêté donne les raisons de son autonomie et comment il assumait cette situation.

I.6. Parcours migratoires

- Il nous donne l'année de son d'arrivée à Ouagadougou.
- L'enquêté donne les raisons qui l'ont conduit à Ouagadougou.

II. Statut d'occupation, stratégies et logiques résidentielles

II.1. Statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire, prêt/gratuit)

- Il donne également son avis sur son statut d'hébergé chez un cousin à son arrivé à Ouaga.
- L'enquêté a précisé son statut de locataire et donne son avis sur le statut locatif.
- Il précise les caractéristiques de logements dans lesquels il a vécu.

II.2. Stratégies et logiques résidentielles

- L'enquêté raconte ses parcours résidentiels à Ouagadougou particulière comme hébergé et dans le locatif depuis son arrivé en 2004 à Ouagadougou,
- L'enquêté explique le choix du quartier de résidences.
- Il donne ses raisons de changements de résidence.
- Type et choix du quartier.
- Il mentionne comment il a procédé pour obtenir le logement dans lequel il réside.

II.3. Accession à la propriété et à l'autonomie par l'acquisition de parcelle ou le non-loti

- L'enquêté nous informe sur la possibilité d'accéder à propriétés par l'achat de parcelle et de construction.
- L'enquêté donne son avis sur l'accession à la propriété par les non-lotis.

II.4. Recours aux démarcheurs

- L'enquêté relate ses recours aux démarcheurs.
- Proposition pour l'améliorer le service des démarcheurs.

II.5. Type de logement et coût du loyer

- L'enquêté décrit également les logements dans quels il a vécu.
- Il donne les coûts des loyers dans les différents logements.
- Contribution dans les logements où l'enquêté a vécu.
- L'enquêté nous indique le temps, passé dans les logements.
- Il parle des augmentations fait par le propriétaire de la maison.
- Il fait cas de son terrain acheté en non-loti, l'objectif visé ainsi que le coût.
- Il parle également de ses rapports avec le bailleur.

II.6. Logements sociaux

- Point de vue sur les logements sociaux.
- Solution pour que les logements sociaux jouent pleinement leur rôle.

III. Perceptions et représentations

IV.1. Représentations géographiques du quartier dans la ville

- L'enquêté nous a fait connaître les raisons de son choix par rapport aux autres quartiers de la ville.
- Il a également donné son point de vue sur les distances parcourues qu'il parcourt de son domicile à son lieu de travail.
- Perception de la ville dans laquelle l'enquêté vit.
- Perception sur les lotissements.
- Perception sur les non-lotis.

IV. Services publics

- L'enquêté précise les services publics dans le quartier.
- Les distances des services publics au logement.

V. Mobilité urbaine

- Informe sur les lieux de sa mobilité au cours de la semaine.

VI. Politique de logement de l'Etat

- Perception, de la politique de l'Etat en matière de logement.
- Et des solutions pour une bonne politique de logement au profit des populations
- Amélioration du quartier selon l'enquête.

VII. Topophobies et topophilies

- Il dit ce qui le plaît et ce qui ne le plaît pas dans le quartier

VIII. Perspectives

- Projets de changement de résidence.

IX. Développement urbain

- Amélioration de la vie dans le quartier.

ANNEXE 3 : Exemple d'entretien réalisé

Identification

Nom Prénom : SY

Fonction : Consultant

Pseudonyme : Yaya

Identifiant : 55

Age : 30

Sexe : M

Quartier : Wemtenga

Statut de l'interviewer : Jeune autonome, location zone loti, péri centre

Localisation : Péricentre

Coordonnées : N12 22 06.6 W1 29 08.3

Téléphone : 78 01 04 78

Date : 15-07-2014

Heure de l'entretien : 15h00

Durée : 45 mns 51 s

Langue : Français

Interview réalisée par : Seydou SERE (SS)

Transcription : Seydou SERE

Photos



Enregistrement

SS : Bonjour, pouvez-vous demander de vous présenter, votre Nom, prénom et puis votre profession, vous faites quoi actuellement, votre activité ?

SY : Je me nomme S Y, né le 01 janvier 1984 à Abidjan et j'ai une maîtrise en Economie Agricole et de l'environnement, je me débrouille comme consultant dans des Bureau d'étude comme consultant indépendant.

SS : Quel est votre situation matrimoniale ?

SY : Suis marié religieusement, il y a à peu près 8 mois. Mais pas encore légalement.

SS : Votre fait votre femme comme activité ?

SY : Elle étudiante en 4^{ème} année de Géographie.

SS : Pouvez-vous nous retracer les étapes de votre cursus scolaire et universitaire ?

SY : J'ai toutes mes études primaires et secondaire à Abidjan, c'est lorsque j'ai eu le BAC en 2006 que je suis venu ici à Ouaga, et je me suis inscrit en Economie.

SS : Qui finançait vos études en son temps ?

SY : C'est mon vieux qui finançait mes études. Jusqu'en deuxième année à l'université à partir de la 3^{ème} année, c'est moi-même à l'aide du prêt Foner et les enquêtes que je réalisais auprès des bureaux d'étude.

SS : Vous êtes dans quel type de logement et vous combien a y vivre ici ?

SY : C'est chambre salon douche interne, plafonné et carrelé, nous sommes 2.

SS : Vous avez quel type de moyen de déplacement ?

SY : J'ai une moto JC ma femme également.

SS : Alors, vous êtes, vos parents sont à Ouaga ici ?

SY : Non les parents ne sont pas à Ouaga, les parents, ils sont à Abidjan. J'ai perdu ma mère lorsque j'avais 2 ans. Mais mon père s'est remarié et il a eu 5 enfants avec cette dernière.

SS : Donc vous êtes d'une famille de combien de frères et sœurs ?

SY : Nous sommes 2, ma grande et moi, le vieux s'est remarié avec une autre femme en 1993, il a eu actuellement 5 enfants avec cette dernière. Je peux donc dire on est en tout 7 dans la famille.

SS : Il habite où tes autres frères et sœurs ?

SY : Mes demi-frère-là sont en province avec leur mère, à Yako.

SS : Et ta grande sœur ?

SY : Ma grande sœur, elle aussi est mariée mais elle est en province, elle est à Kaya

SS : Vous êtes en contact avec vos frères ?

SY : Moi je suis en contact avec ma grande sœur, pas avec les autres enfants de mon père pas vraiment. Par contre ma grande et moi on s'appelle très fréquemment.

SS : Pourquoi ?

SY : C'est le vieux qui a favorisé cela, je ne sais pas ce qui leur a dit nous concernant, ils prennent leur distance envers nous nous aussi, on ne s'occupe pas d'eux.

SS : Vous vous venez avec votre sœur ou vos parents ?

SY : Je peux dire oui, mais surtout le soutien moral, comme elle est marié Dieu merci ça va un peu.

SS : Vous êtes venus à Ouagadougou en quelle année et à quelle occasion ?

SY : Je suis venu à Ouagadougou en 2006, voilà, après le Baccalauréat.

SS : Quel était votre premier quartier à Ouagadougou ?

SY : Quand je suis arrivé voilà, c'était d'abord à la Patte d'oie. A la cité universitaire, j'ai fait un mois, un mois à la patte d'oie, dans la cité, dans la cité universitaire. Je n'ai rien payé comme sommes venus en convoie en association, nous avons négocié et on nous prie en charge. Après là-bas j'ai été admis en cité Zogona au sien de l'université, après avoir fait la demande, j'ai fait 2 ans là-bas.

SS : Votre autonomie commence-t-il avec votre venu ici à Ouagadougou, vous aviez quel âge ?

SY : Oui, j'avais 22 ans, je peux dire que oui, c'est à cet âge-là que véritablement je me prenais en charge. Je décidais et j'assumais.

Quand on vient au pays, quand on quitte la cote d'ivoire pour venir, au départ les parents t'aident arriver un certain moment, après 2ans, ils coupent le robinet, tu te débrouilles maintenant. Ça été mon cas c'est comme ça. Tu te débrouilles seule.

SS : C'est bien ou ce n'est pas bien ?

SY : Ce n'est pas bien il faut soutenir la personne jusqu'à ce qu'ils finissent les études, sinon il peut faire de mauvaises choses, comme voler, ou abandonner les études.

SS : Le loyer était combien, c'était un studio ?

SY : Oui, c'était un studio de 2lits, avec table d'étude on l'occupait à 2, le loyer faisait 4 000 F, mon colocataire payais 2 000 F et moi je payais, 2000 F.

SS : Vous êtes parti où et pourquoi ?

SY : Il me restait 2 mois avant la fin de mandat pare que on avait droit 2 mandats de 2 ans, il y a eu une grève, on a payé les pots cassés, on nous chassé et l'université a été fermer. A cause des revendications sur nos conditions de vie et d travail.

SS : Vous ensuite partie où et pourquoi ?

SY : A Karpala là où j'ai fait 2 mois, chez une tante, c'était chaud et il fallait trouver un point de chute, j'ai négocié avec elle et vue la situation de l'université elle m'a accepté pour 2 mois le temps que je trouve un logement. Donc j'étais obligé de partir parce que j'étais une famille il n'y avait pas suffisamment de place, c'était dans une maison de 2 chambres salon. Je comptais prendre une maison avec des amis mais donc le temps de trouver j'étais là-bas.

SS : Et vous avez trouvé ?

SY : Oui de Karpala, je suis revenu, à Wemtenga avec des amis étudiants qui étaient dans la même situation que moi on payait la maison chambre salon à 15 000 F.

Après Wemtenga, je suis revenu au quartier Dagnoin, en face même du goudron, du goudron de la voie Circulaire.

SS : Pourquoi vous êtes parti ?

SY : On s'entendait pas avec les amis, je n'ai pas voulu qu'on se manque, alors j'ai préféré partir.

Donc je n'ai pas pris du temps, j'étais là-bas avec un ami, j'ai juste fait 5 mois, de là-bas je suis à la Zone I. Là-bas j'ai fait aussi presque 2 ans. C'est après Zogona que je suis venu ici à Wemtenga, ou j'ai fait 1 an.

SS : Pourquoi Wemtenga ?

SY : Je me suis marié religieusement l'année dernière, donc avant mon mariage.

J'ai voulu vivre seul, donc j'étais obligé de quitter mes amis. Et lorsque je cherchais maison c'est ici que j'ai eu.

SS : Je remarque dans votre parcours résidentiel, que vous avez habitez dans plusieurs quartiers vous n'avez pas beaucoup duré dans ces différents quartiers qu'est ce qui explique cela ?

SY : Effectivement, une explication, parce que moi personnellement quand j'arrive dans un lieu qui ne me plaît pas, ou que je ne m'entends pas avec les gens je ne prends du temps.

SS : Quand vous dite que les choses ne vous plaisent pas, c'est lié à quoi ?

SY : Par exemple les conditions de logement, parce que si c'est trop cher, je le choisis de partir, et puis de plus la vie sociale, c'est -à-dire la relation entre moi et ceux qui sont dans cour parce que je suis un homme, je n'aime pas, je n'aime pas créer des histoires, c'est ce qui fait souvent que je bouge.

SS : D'accord alors pendant tout ce parcours est ce que vous payez le loyer ?

SY : Oui je paie le loyer. A Wemtenga, c'était une maison de 2 chambres non une chambre salon, une chambre salon, et on était au nombre de 5 et on payait 15 000 F, chacun payait 3 000 F. A Dagnoin là non loin du SIAO un ami m'avait proposé de venir rester avec lui et là-bas la maison coûtait 35 000 F chambre salon, bien construit, carreaux, douche interne chacun payait 17 500 F. A Zogona c'était 12500 F, chambre salon on était 2 à payer. A la Zone I c'était 8000 F, c'était entrée-couché et on payait 4000 chacun on était 2.

SS : Chez votre quel était votre contribution lorsque vous étiez là-bas ?

SY : Par exemple la nourriture, par exemple souvent quand souvent elle m'envoie au marché je lui dis souvent ce n'est pas la peine de me donner l'argent d'essence parce que bon je peux voilà c'est tout.

SS : Ici maintenant à Wemtenga vous payez combien ?

SY : Je devrais me marier, il fallait que je laisse le milieu là-bas pour venir ici, voilà, je n'avais le choix que de trouver une maison ? Le plus vite possible, bon ici quand je suis arrivé, c'était 25 000 F.

SS : Pourquoi après votre mariage pourquoi vous êtes venu vous installer ici ?

SY : Je n'ai pas fait de choix particulier. Seulement je voulais être dans un quartier qui n'est pas loin du campus.

SS : Et actuellement vous payez combien ici ?

SY : Ils ont changé, dès ce mois même, à la fin de ce mois juillet on doit payer 30 000 F, sinon c'était 25000 F.

SS : Quelles analyses pouvez-vous faire par rapport au coût du loyer vous qui avez une expérience dans le locatif ?

SY : Il faut dire que c'est, vraiment ce n'est pas facile à Ouagadougou, le seul problème qui vraiment qui est très délicat c'est problème de loyer. Depuis que j'ai mis pied dans cette cour là, dans cette maison-là, je me suis rendu compte que ce n'est pas facile, mais regardez les dimensions de la maison et on te dit de payer 25 000 F regardez vous-même, ce n'est pas sérieux.

SS : Quel est le problème pouvez-vous dire les caractéristiques du logement ?

SY : Je me demande si ça vaut 8 tôles même, on te dit de payer 25 000 F. J'ai déposé 2 mois de cotions, 2 mois d'avance, 100 000 F du coup, et aujourd'hui, dans le mois d'avril, on nous envoie une note pour dire non, que compte tenue d'une situation, d'un contexte, ils sont obligés d'envoyer le loyer à 35 000 F, nous nous on ne sait même pas de quel contexte il s'agit.

C'est toutes les maisons qui sont concernées. Donc on leur demande mais on ne comprend pas, il n'y a même pas eu un changement dans la cour, rien ! et vous nous dites de payer les 35 000 F à partir du 1^{er} Juin, n'y a même pas eu de préavis, tout le monde sait que le préavis, le minimum c'est 3 mois.

Donc nous nous sommes concertés et on a ramené une note, pour dire qu'on ne pas augmenter sans aucuns travaux. Mais rien n'a été fait et après quelque jour il nous a envoyé une note, pour dire bon qu'il va réduire l'augmentation de 5000 F, parce qu'il a compris notre préoccupation un peu, mais cela prend effet à partir de mois de juin. Nous aussi, on ramener une note pour dire non, il n'a qu'a fait pardon, ça ce n'est pas une cour de maisons de 30 000. C'est parce que le quartier n'est pas loin du centre-ville que c'est 25000 F, sinon 25 000 F même est chers.

SS : Quelle a été sa réaction ?

SY : Il nous amène, une autre note pour dire que non, là même il nous a un peu menacé, il nous dit que celui qui sait qu'il ne peut pas qu'il quitte, la maison. Nous lui avons ramené encore une note pour dire que bon ! Comme c'est ça, nous exigeons une un préavis de 3 mois à compter du mois Juillet on est rentré dans la négociation pour d'avoir les 3 mois, chacun va se préparer pour partir, il nous amène encore une dernière pour dire que si celui qui sait qu'il ne va pas respecter les conditions, qu'il parte. Parce que si le mois de juillet fini et qu'il est incapable de payer les 30 000 F, ils vont prendre toutes sorte de condition pour rentrer en possession de leur argent. Donc actuellement chacun cherche une maison, en tout cas moi dès que je trouve une maison je vais partir.

SS : Des menaces alors ?

SY : En fait c'est devenu vraiment des menaces. C'est sa maison hein, nous ça ne nous dit rien mais cas même nous aussi on a droit à 3 mois un préavis. Les gens ont commencé à partir, nous-même on est en train de voir dans qu'elle mesure on va partir, comme les conditions ne sont pas encore réunies.

SS : Vous parlez de quelles conditions ?

SY : De l'argent pour prendre une maison il faut réunir une caution généralement c'est 3 moi du coût du loyer. Je suis en train de réunir un peu d'argent avant d'accentuer les démarches pour une nouvelle maison.

SS : Comment avez-vous trouvez la maison ?

SY : Par l'intermédiaire d'un démarcheur, je comptais sur une maison qui était en construction, du coup les choses ont changé là-bas, ils ont arrêté les travaux, j'étais obligé de courir derrière les démarcheurs, et c'est un démarcheur.

SS : Quels sont vos rapports avec le bailleur ?

SY : Je n'ai pas de rapport avec lui il a confié la gestion à un monsieur qui passe pour prendre le loyer. Donc moi personnellement je ne le l'ai jamais vu. J'ai su qui s'était à travers son nom et sa signature. C'est un professeur d'Université qui enseigne en plus à l'UFR Science Economique et Gestion, ou j'ai été formé.

SS : Il vous a enseigné alors ?

SY : Non, je le voyais comme ça sur le campus mais il ne m'a pas enseigné, heureusement d'ailleurs.

SS : Avez-vous des suggestions à faire ?

SY : Je pense que faut essayer de réglementer, parce que le problème, l'Etat doit prendre ses responsabilités.

Au Burkina Faso on peut encore mieux faire, essayer de voir par quartier, par la qualité de la maison voilà tel prix comme, au Sénégal je crois qu'ils ont règlementé.

SS : Un décret qui a été pris à cet effet

SY : Voilà, au Burkina, on peut le faire aussi. C'est une bonne idée, sinon vraiment les bailleurs sont graves ils se lèvent comme ça un bon matin, on vient te tendre une note d'augmentation c'est trop de désordre.

SS : J'ai remarque aussi que dans votre parcours, vous étiez toujours dans la partie Est de la ville existe-il une raison particulière ?

SY : C'est à cause du campus, si je m'éloigne, c'est un peu difficile, je n'avais d moyen de déplacement les bus aussi ne sont pas courant, et comme ces quartiers sont proches de l'Université j'ai préféré résider là-bas.

SS : Quel est votre avis sur la politique de logement de manière générale que mène le Burkina ?

SY : Il paraît que l'Etat construit, des maisons, soit ils mettent en disposition pour tous ceux qui veulent, une certaine somme qu'il faut payer. Ce qui est un peu bizarre c'est que tout le monde ne peut pas avoir. C'est toujours catégorie de personnes. Il y a trop de corruption. C'est un problème qui est là, mais c'est aussi difficile, compte tenu du coût aussi ce n'est pas à la portée de tous.

SS : Vous avez cherché à avoir un, votre propre logement ou une parcelle, ou les logements sociaux ?

SY : Bon, pour le moment j'ai ça en tête mais mes conditions financières ne me permettent pas de le faire.

SS : Dans le quartier, qu'est-ce qui vous plaît de plus ?

SY : Bon ! Ce qui me plaît c'est vraiment, y a une bonne collaboration avec les voisins, voilà, ceux dans la cour ainsi que les voisins. La proximité avec le centre-ville, je pense qu'en 10min, je suis déjà arrivé là où je veux.

SS : Qu'est ce qui ne vous plaît pas ?

SY : C'est le problème de loyer et le fait que les maisons sont petites.

SS : Qui s'est occupé du décor de la maison ?

SY : C'est moi, il n'y a rien de sérieux j'ai juste accroché les images c'est tout. Comme j'étais célibataire ce n'était pas une priorité pour moi, maintenant que je suis marié, c'est à elle de faire le reste.

SS : Quel sont les lieux que vous fréquentez dans le quartier ?

SY : Les lieux que je fréquente tous les jours il y a, la mosquée, l'université, les visites à domicile. Mon lieu de travail c'est un bureau d'étude c'est situé derrière le SIAO.

SS : Pouvez-vous retracer votre parcours de la journée d'hier ?

SY : Lorsque je me suis réveillé, le matin à 7h30 je suis au bureau à midi on n'est allé avec d'autres collègues au restaurant vers le SIAO le soir à 17h, je suis allé voir un ami à Bendogo, je suis rentrée à 19h moins à la maison je suis allé à la mosquée qui est juste en face.

SS : Vous avez les services publics ?

SY : Oui, tout est à côté, école, marché, banque, université, centre de santé, vraiment ça c'est bien.

SS : Vous êtes à quelle distance de la nouvelle voie bitumée, c'est la plus proche de vous ?

SY : Oui, à peine 200 m.

SS : Vous suggérez pour un développement de la ville de Ouaga ?

SY : Dans un 1^{er} temps ce que moi je suggère, c'est l'Etat de voir dans quelle mesure, il va aider nous autres là. Les gens construisent pour chercher de l'argent, et puis les constructions

aussi sont chères. Ils n'ont qu'à essayé de voir pour permettre aux gens d'être à l'aise, on peut s'élever comme ça, tout d'un coup comme ça, on augmente, souvent, on n'a même pas contrat, contrat bail et on augmente les choses au hasard, ça c'est un, 2 ils n'ont qu'à essayer de voir, dans un quartier, par exemple quand je vois Karpala, moi j'ai l'envi de partir, mais du fait que souvent je rentre tard, c'est un peu difficile, les voies ne sont pas bonnes. Et il faut mettre des lampadaires à peu près partout. Ça va permettre de d'endiguer les vols, ici ça va mais dans d'autres quartiers c'est pas facile mais s'il y a des lampadaires et que c'est bien éclairé ça peut contribuer à résoudre le problème.

SS : Quel est ton quartier de rêve ou si tu as des moyens tu comptes en tout cas aller t'installer pour y vivre et pourquoi ?

SY : Quartier, je compte vraiment aller à Bendogo, parce que les coûts des maisons sont encore acceptables et j'ai des amis là-bas qui me donnent toujours les informations.

SS : Quels sont les coûts là-bas ?

SY : Ce n'est pas trop différent mais les maisons sont bien construites. Les pièces sont bien grandes. Ce n'est pas comme ici.

SS : Merci beaucoup monsieur, comme je le dis, ça rentre dans le cadre de mes recherches de doctorat, je vous remercie infiniment d'avoir Contribué.

SY : Je vous remercie aussi, vraiment bon vent à votre travail

SS: Merci

ANNEXE 4 : Profil des enquêtés

Id e n t i f i a n t	Ps e u d o n y m e	S e x e	A g e	Com m u n e de Naissance	Situa tion matri moniale	Activité	Nive au d'étu de	Dé co ha bit a tion	Age de déco habi tation	Raison de la décohabitation	Raison de la non autonomie	Ann ee d'arr ivé à Oua ga	Ann ee d'arr ivé dans le logem ent	Rais on de la migr ation	Moy en de dépla ce ment	Stat ut d'oc cup ation	Quar tier d'ha bita tion	Typ e de loge ment	Lieux fréquentés	Problème du quartier	Nombre de déménagement effectué	Projet de changement de résidence
1 _1 8	Allou	M	3	Gorom Gorom	Marié religieuse	Commerçant	Jamais scolarisé	Oui	26	Travail, Mariage	NA	2007	2012	Travail	Pied	Locataire	Saint Léon	Chambre	Marché, mosquée, centre de santé, lieu de travail, la gare de la SITARAIL	Impraticabilité des routes en saison des pluies	2	Oui
2	Gérard	M	4	Abidjan	Union libre	Employé d'hôtel	Secondaire/premier cycle	Oui	23	Rupture familiale : divorce des parents, difficulté de vie avec la marâtre, abandon scolaire	NA	1999	2010	Travail	Moto	Locataire	Wemtegan	Deux chambre salon	Temple bouda, travail, maquis	Non	2	Oui
3	Sidine	M	2	Kaya	Célibataire	Sans emploi	Jamais scolarisé	Oui	7	Rupture familiale, orphelin, abandon de l'oncle	NA	2001	NA	Famille, travail	Pied	SDF	Zogona	NA	Université, bars, kiosque	Non	0	Oui
4	Yacine	M	2	Abidjan	Célibataire	Etudiant	Supérieur	Oui	23	Etude, distance université, conditions difficiles d'étude	NA	2010	2013	Etude	Vélo	Locataire	Nioko2	Chambre salon	Université, cité université, marché	Electricité, eau	1	Oui
5 _4 0	Denis	M	3	Divo	Marié légal	Assistant en environnement et développement durable	Supérieur	Oui	25	Etude	NA	2004	2009	Etude	Moto	Locataire	Kilwin	Chambre salon	Travail, grin de causerie, église, Super marché achat divers	Oui	2	Oui
6 _3 1	Marthin	M	3	Ouagadougou	Marié légal	Chauffeur	Secondaire/premier cycle	Oui	25	Fondé une famille, mariage	NA	1985	2014	NA	Moto	Propriétaire	Watino	Chambre salon	Travail, grin causerie, église	Manque d'eau, électricité, pas de centre santé, mauvais état des routes	3	Non
7 _	Gine	F	2	Nobéré	Marié traditionnel	Restauratrice	Primaire	Oui	19	Mariage	NA	2004	2004	Mariage	Vélo	Propriétaire	Zongo	Maison	Marché, église, cinéma, restaurant	Absence d'électricité,	0	Non

16-7	Patrice	M	32	Nobéré	Marié traditionnellement	Commerçant	Jamais scolarisé	Oui	21	Travail	NA	1992	2004	Travail	Vélo	Propriétaire	Zongo	Maison	Marché, grin, travail, Kiosque, centre-ville	Electricité ; lotissement, école primaire collège public éloigné	7	Non
17-24	Claude	M	33	Batié	Marié légalement	Conseiller en économie et développement	Supérieur	Oui	26	Etude	NA	2001	2011	Etude	Voiture	Locataire	Wayalhin	Minivilla	Grin, église, travail	Stagnation des eaux usées, mauvais état des routes en saison de pluie	5	Oui
18-1	Binaté	F	25	Gorom Gorom	Marié traditionnellement	Ménagère	Jamais scolarisé	Oui	22	Mariage	NA	2013	2013	Mariage	Pied	Locataire	Saint Léon	Chambre	Marché	Non	1	Oui
19-b	Ilyas	M	32	Ouagadougou	Célibataire	Elève	Supérieur	Non	NA	NA	Economique	NA	NA	NA	Moto	Héritier	Kalgondin	Maison	Marché, mosquée, travail	Eaux usées, fosse septique de vidange	0	Oui
20-b	Issouf	M	36	Ouagadougou	Marié religieuse	Commerçant	Jamais scolarisé	Non	NA	NA	Economique	NA	NA	NA	Moto	Héritier	Kalgondin	Maison	Marché, mosquée, travail	Pas de centre de santé	0	Oui
21	Alexis	M	28	Ouagadougou	Union libre	Commerçant	Secondaire/premier cycle	Non	NA	NA	Présence de la mère, père décédé, désir rester aux côtés de sa mère pour la soutenir	NA	NA	NA	Moto	Héritier	Dapoya	Maison	Marché, mosquée, travail	Prostitution, drogue	0	Non
22	Francine	F	39	Zorgho	Veuve	Commerçant	Secondaire/premier cycle	Oui	21	Mariage	NA	1996	1996	Mariage	Moto	Propriétaire	Pissy	Maison	Centre de santé, marché	Route impraticable en saison des pluies, éloignement du centre de santé	0	Non
23	Lassine	M	24	Managa	Célibataire	Maçon	Jamais scolarisé	Oui	18	Travail	NA	2000	2010	Travail	Moto	Locataire	Tengadogo	Maison	Travail, mosquée, QG de causerie-grin	Pas de centre de santé, manque d'eau d'électricité,	5	Oui
24-	Cath	F	28	Abidjan	Marié légal	Professeur	Supérieur	Oui	21	Etude, mariage	NA	2005	2009	Etude	Moto	Locataire	Wayalhin	Minivilla	Gare routière, marché, église	Impraticabilité des routes en	1	Oui

41-45	Sita	F	26	Bobo-Dioulasso	Marié traditionnellement	Ménagère	Jamais scolarisé	Oui	24	Mariage	NA	2009	2009	Mariage	Vélo	Propriétaire	Djicofè	Chambre salon	Marché, moulin, fontaine, barrage	Manque d'eau, électricité, pas de centre santé, mauvais état des routes	0	Non
42-46	Christine	F	23	Ouagadougou	Marié légalement	Ménagère	Secondaire/premier cycle	Oui	19	Rejoindre son conjoint	NA	NA	2013	NA	Moto	Propriétaire	Saba	Chambre salon	Marché, visite, église	Manque d'eau, électricité, pas de centre santé, mauvais état des routes	0	Non
43	Célestine	M	30	Sapodé	Célibataire	Inspecteur des impôts	Supérieur	Non	NA	NA	N'avais pas de travail, attend son affectation, nouveau fonctionnaire	1984	1984	NA	Moto	Héritier	Cité An III	Villa	Grin, visite de courtoisie	Insalubrité, drogue	0	Oui
44	Fanta	F	25	Daloa	Célibataire	Etudiant	Supérieur	Oui	20	Etude	NA	2010	2014	Etude	Pied	Locataire	Toukin	Chambre salon	Marché, mosquée, université, alimentation	Manque d'eau, électricité, pas de centre santé, mauvais état des routes	4	Oui
45-41	Kassoum	M	34	Bobo-Dioulasso	Marié religieuse	Mécanicien	Jamais scolarisé	Oui	20	Travail	NA	2000	2004	Travail	Moto	Propriétaire	Djicofè	Maison	Travail, mosquée, grin de causerie	Electricité, eau, route	1	Non
46	Hasane	M	35	Côte d'Ivoire	Marié religieuse	Couture	Secondaire/premier cycle	Oui	25	Travail	NA	2003	2003	Travail	Moto	Propriétaire	Balkui	Maison	Atelier marché, grin de causerie	Accessibilité, mauvais état des routes	0	Non
47-43	Yaaya	M	30	Abidjan	Marié religieuse	Consultant	Supérieur	Oui	22	Etude	NA	2006	2013	Etude	Moto	Locataire	Wemtega	Chambre salon	Travail, mosquée, grin de causerie, visite de courtoisie	Loyer chers, maison petite	4	Oui
48	Pasere	M	37	Pompoi	Marié légalement	Inspecteur des impôts	Supérieur	Oui	24	Etude	NA	1999	2010	Etude	Voiture	Propriétaire	Rimkiet	Villa	Travail, mosquée, grin	Non	3	Non
49	Jeanne	F	18	Disin	Célibataire	Fille de ménage	Jamais scolarisé	Non	NA	NA	Hébergé pour son travail	2013	2013	Travail	Pied	Hébergé	Wayalghin	Mini villa	Boulangerie, marché, boutique	Non	0	Non

50	Amie	F	36	Bobo - Dioulasso	Célibataire	Couture	Jamais scolarisé	Oui	26	Famille et travail	NA	2004	2004	Famille, travail	Moto	Us fruit	Zone I	Chambre salon	Travail, marché	Bruit du garage, route lorsqu'il pleut	0	Non
51	Issiak	M	27	Banfora	Célibataire	Sans emploi	Supérieur	Oui	24	Etude	NA	2008	2013	Etude	Moto	Locataire	Polego	Chambre salon	Université, marché, grin	Impraticabilité des routes	4	Oui
52	Abdoulaye	M	36	Bobo - Dioulasso	Célibataire	Salarié du privé	Supérieur	Oui	32	Etude	NA	1996	1996	Etude	Moto	Propriétaire	120 logements	Mini villa	Université, grin, marché	Non	0	Non
53	Alima	F	25	Abidjan	Célibataire	Etudiant	Supérieur	Oui	23	Etude, se rapprocher de l'université	NA	2005	2011	Etude	Pied	Locataire	Zogona	Chambre salon	Marché, université	Manque d'eau, mauvais état des routes	2	Oui
54	Madou	M	25	Bobo - Dioulasso	Célibataire	Sans emploi	Supérieur	Oui	21	Etude	NA	2014	2014	Etude	Moto	Us fruit	Nioko2	Chambre salon	Sotraco, DG causerie, marché, vidéo club	Manque d'eau, électricité, pas de centre santé, mauvais état des routes	0	Oui
55-56	Fatima	F	25	Ouagadougou	Marié traditionnellement	Ménagère	Jamais scolarisé	Oui	22	Mariage	NA	NA	2009	NA	Pied	Propriétaire	Tengdogo	Chambre	Marché, boutique	Manque d'eau, électricité, pas de centre santé, mauvais état des routes	1	Non
56-55	Samba	M	27	Côte d'Ivoire	Marié traditionnellement	Maçon	Jamais scolarisé	Oui	25	Obtenir sa propre parcelle	NA	1990	1999	Famille	Pied	Propriétaire	Tengdogo	Chambre	Mosquée, grin, travail	Manque d'eau, électricité, pas de centre santé, mauvais état des routes	1	Non
57-59	Djénébou	F	28	Orodara	Marié légalement	Caissière	Supérieur	oui	22	Etude	NA	2009	2013	Etude	Moto	Locataire	Tampouy	Mini villa	Super marché, marché, travail	Non	1	Non
58	Drissa	M	18	Bobo -	Célibataire	Elève	Secondaire/sec	Non	NA	NA	Hébergé pour les études	2010	2013	Etude	Moto	Hébergé	Tampouy	Mini villa	Ecole	Non	1	Non

ANNEXE 5 : Parcours résidentiel dans la ville de Ouagadougou

Identifiant	Pseudonyme	Genre	Lieu_naissance	Premier_quartier	An_née	Quartier_transit 1	Année_t_ransit 1	Quartier_transit 2	Année_t_ransit 2	Quartier_transit 3	Année_t_ransit 3	Quartier_transit 4	Année_t_ransit 4	Quartier_transit 5	Année_t_ransit 5	Quartier_actuel	Année_d'arrivé	année_e_nquete
1	Allou	M	Gorom Gorom	Bilbalgho	2007	Saint Léon	2009	Saint Léon	2012	Saint Léon	2013	Saint Léon	2014	Saint Léon	2015	Saint Léon	2009	2015
2	Gérard	M	Abidjan	Kalgondin	1999	Kalgondin	2000	Wemtenga	2010	Wemtenga	2012	Wemtenga	2014	Wemtenga	2015	Wemtenga	2010	2015
3	Sidoine	M	Kaya	Zogona	2005	Zogona	2011	Zogona	2012	Zogona	2013	Zogona	2014	Zogona	2015	Zogona	2005	2015
4	Yacine	M	Abidjan	Somgandé	2009	Kossodo	2011	Kossodo	2012	Kossodo	2013	Kossodo	2014	Kossodo	2015	Kossodo	2011	2015
5	Denis	M	Divo	Katr Yaar	2004	Tampouy	2006	Kilwin	2009	Kilwin	2013	Kilwin	2014	Kilwin	2015	Kilwin	2009	2015
6	Martin	M	Ouagadougou	Gounghin	2010	Larlé	2012	Nonsin	2013	Watinoma	2014	Watinoma	2014	Watinoma	2015	Watinoma	2014	2015
7	Ginette	F	Nobéré	Zongo	2004	Zongo	2011	Zongo	2012	Zongo	2013	Zongo	2014	Zongo	2015	Zongo	2004	2015
8	Justin	M	Abidjan	Zone 1	2000	Non-loti Taabtenga	2003	Katr Yaar	2004	Saaba	2010	Saaba	2014	Saaba	2015	Saaba	2010	2015
9	Solange	F	Bobo-Dioulasso	Patte d'Oie	1996	Cité an II	1997	Cité an II	2012	Cité an II	2013	Cité an II	2014	Cité an II	2015	Cité an II	1997	2015
10	Damien	M	Ouagadougou	Ouidi	1974	Koulouba	1988	Ouidi	1996	Ouaga 2000	2013	Ouaga 2000	2014	Ouaga 2000	2015	Ouaga 2000	2013	2015
11	Siaka	M	Ziniaré	Gounghin	2011	Gounghin	2011	Gounghin	2012	Gounghin	2013	Gounghin	2014	Gounghin	2015	Gounghin	2011	2015
12	Alidou	M	Abidjan	Dassagho	1998	Gounghin	2004	Karpala	2010	Karpala	2013	Karpala	2014	Karpala	2015	Karpala	2010	2015
13	Arnaud	M	Kombissiri	Dassagho	1988	Kalgone	1989	Kalgone	2012	Kalgone	2013	Kalgone	2014	Kalgone	2015	Kalgone	1989	2015
14	Fabien	M	Ouagadougou	Kalgondin	1992	Kalgondin	2011	Kalgondin	2012	Kalgondin	2013	Kalgondin	2014	Kalgondin	2015	Kalgondin	1992	2015
15	Amidu	M	Abidjan	Dapoya	1978	Dapoya	2011	Dapoya	2012	Dapoya	2013	Dapoya	2014	Dapoya	2015	Dapoya	1978	2015
16	Patrice	M	Nobéré	Tampouy	1992	Bilbalgho	1992	Gounghin	1993	Paspanga	1995	Koulouba	1996	Koulouba	2002	Zongo	2004	2015
17	Claude	M	Batié	Zogona	2001	Tampouy	2001	Wemtenga	2005	Somgandé	2007	Wemtenga	2009	Wayalghin	2011	Wayalghin	2011	2015
18	Binaté	F	Gorom Gorom	Saint Léon	2013	Saint Léon	2013	Saint Léon	2013	Saint Léon	2013	Saint Léon	2014	Saint Léon	2014	Saint Léon	2013	2015
19	Ilyas	M	Ouagadougou	Kalgondin	1982	Kalgondin	2011	Kalgondin	2012	Kalgondin	2013	Kalgondin	2014	Kalgondin	2015	Kalgondin	1982	2015
20	Issouf	M	Ouagadougou	Kalgondin	1978	Kalgondin	2011	Kalgondin	2012	Kalgondin	2013	Kalgondin	2014	Kalgondin	2015	Kalgondin	1978	2015
21	Alexis	M	Ouagadougou	Dapoya	1986	Dapoya	2011	Dapoya	2012	Dapoya	2013	Dapoya	2014	Dapoya	2015	Dapoya	1986	2015

22	Francine	F	Zorgho	Pissy	1996	Pissy	2011	Pissy	2012	Pissy	2013	Pissy	2014	Pissy	2015	Pissy	1996	2015
23	Lassine	M	Manga	Karpala	2000	Dapoya	2002	Patte d'Oie	2003	Pagalahiri	2005	Nagrin	2007	Tingadogo	2010	Tingadogo	2010	2015
24	Catherine	F	Abidjan	Wemtenga	2009	Wayalghin	2011	Wayalghin	2012	Wayalghin	2013	Wayalghin	2014	Wayalghin	2015	Wayalghin	2011	2015
25	Balibié	M	Zamo	Wayalghin	2002	Wemtenga	2006	Wemtenga	2012	Wemtenga	2013	Wemtenga	2014	Wemtenga	2015	Wemtenga	2006	2015
26	Fatim	F	Abidjan	Zone I	2010	Zogona	2012	Tanghin	2013	Tanghin	2014	Tanghin	2014	Tanghin	2015	Tanghin	2013	2015
27	Sidik	M	Safané	Patte d'oie	1998	Tengandgo	2007	Tengandgo	2012	Tengandgo	2013	Tengandgo	2014	Tengandgo	2015	Tengandgo	2007	2015
28	Donald	M	Abidjan	Bissighin	2004	Bissighin	2011	Bissighin	2012	Bissighin	2013	Bissighin	2014	Bissighin	2015	Bissighin	2004	2015
29	Richard	M	Abidjan	Bissighin	2004	Bissighin	2011	Bissighin	2012	Bissighin	2013	Bissighin	2014	Bissighin	2015	Bissighin	2004	2015
30	Sylvain	M	Ouagadougou	Zogona	1978	Wemtenga	2000	Dassasgho	2000	Dassasgho	2013	Dassasgho	2014	Dassasgho	2015	Dassasgho	2000	2015
31	Viviane	F	Ouagadougou	Gounghin	2010	Larlé	2012	Nonsin	2013	Watinoma	2014	Watinoma	2014	Watinoma	2015	Watinoma	2014	2015
32	Adelaide	F	Abidjan	Kouritenga	2001	Kouritenga	2010	Kouritenga	2012	Kouritenga	2013	Kouritenga	2014	Kouritenga	2015	Kouritenga	2010	2015
33	Nathalie	F	Abidjan	Kouritenga	2001	Bonheurville	2013	Bonheurville	2013	Bonheurville	2014	Bonheurville	2014	Bonheurville	2015	Bonheurville	2013	2015
34	Malik	M	Abidjan	Dassasgho	1999	Wemtenga	2002	Cissin	2007	Kalgondin	2009	Cité Azimo	2012	Cité Azimo	2015	Cité Azimo	2012	2015
35	Setou	F	Kaya	Somgandé	2010	Wemtenga	2014	Wemtenga	2014	Wemtenga	2014	Wemtenga	2014	Wemtenga	2015	Wemtenga	2010	2015
36	Madi	M	Ouagadougou	Polesgo	1991	Polesgo	2011	Polesgo	2012	Polesgo	2013	Polesgo	2014	Polesgo	2015	Polesgo	1991	2015
37	Simon	M	Kombissiri	Tanghin	1988	Ouidi	2001	Dassasgho	2002	Patte d'Oie	2006	Patte d'Oie	2014	Patte d'Oie	2015	Patte d'Oie	2006	2015
38	Youba	M	Abidjan	Nagrin	2005	Karpal	2013	Karpal	2012	Karpal	2013	Karpal	2014	Karpal	2015	Karpal	2013	2015
39	Agnès	F	Ouahigouya	Zone I	2008	Katryaar	2009	Saaba	2010	Saaba	2013	Saaba	2014	Saaba	2015	Saaba	2010	2015
40	Aline	F	Tanghin-Dassouri	Pissy	2009	Kilwin	2013	Kilwin	2013	Kilwin	2013	Kilwin	2014	Kilwin	2015	Kilwin	2013	2015
41	Sita	F	Bobo-Dioulasso	Djicofè	2009	Djicofè	2011	Djicofè	2012	Djicofè	2013	Djicofè	2014	Djicofè	2015	Djicofè	2009	2015
42	Christine	F	Ouagadougou	Zone I	1992	Saaba	2013	Saaba	2013	Saaba	2013	Saaba	2014	Saaba	2015	Saaba	2013	2015
43	Célestin	M	Saponé	Cité an III	1984	Cité an III	2011	Cité an III	2012	Cité an III	2013	Cité an III	2014	Cité an III	2015	Cité an III	1984	2015
44	Fanta	F	Daloa	Tampouy	2010	Wemtenga	2011	Wemtenga	2012	Zogona	2013	Toukin	2014	Toukin	2015	Toukin	2014	2015

45	Kassoum	M	Bobo-Dioulasso	Zogona	2000	Djicofè	2004	Djicofè	2012	Djicofè	2013	Djicofè	2014	Djicofè	2015	Djicofè	2004	2015
46	Hassane	M	Côte d'Ivoire	Balkui	2003	Balkui	2011	Balkui	2012	Balkui	2013	Balkui	2014	Balkui	2015	Balkui	2003	2015
47	Yaya	M	Abidjan	Zogona	2006	Wemtenga	2007	Dagnoin	2008	Zonel	2010	Wemtenga	2013	Wemtenga	2015	Wemtenga	2013	2015
48	Pasere	M	Pompoi	Zangouétin	1999	Wemtenga	2003	Zogona	2010	Zogona	2013	Zogona	2014	Zogona	2015	Zogona	2010	2015
49	Jeanne	F	Disin	Wayalgin	2013	Wayalgin	2013	Wayalgin	2013	Wayalgin	2013	Wayalgin	2014	Wayalgin	2015	Wayalgin	2013	2015
50	Amie	F	Bobo-Dioulasso	Wemtenga	2004	Wemtenga	2011	Wemtenga	2012	Wemtenga	2013	Wemtenga	2014	Wemtenga	2015	Wemtenga	2004	2015
51	Issiaka	M	Banfora	Dapoya	2008	Kalgodin	2009	Wayalghin	2011	Tanghin	2012	Polesgo	2013	Polesgo	2015	Polesgo	2013	2015
52	Abdoulaye	M	Bobo-Dioulasso	1200 logement	1996	1200 logement	2011	1200 logement	2012	1200 logement	2013	1200 logement	2014	1200 logement	2015	1200 logement	1996	2015
53	Alima	F	Abidjan	Zogona	2005	Wemtenga	2006	Zogona	2011	Zogona	2013	Zogona	2014	Zogona	2015	Zogona	2011	2015
54	Madou	M	Bobo-Dioulasso	NiokoII	2014	NiokoII	2011	NiokoII	2012	NiokoII	2013	NiokoII	2014	NiokoII	2015	NiokoII	2014	2015
55	Fatima	F	Ouagadougou	Gounghin	1990	Tingadgo	2009	Tingadgo	2012	Tingadgo	2013	Tingadgo	2014	Tingadgo	2015	Tingadgo	2009	2015
56	Samba	M	Côte d'Ivoire	Gounghin	1990	Tingadgo	1999	Tingadgo	2012	Tingadgo	2013	Tingadgo	2014	Tingadgo	2015	Tingadgo	1999	2015
57	Djenébou	F	Orodara	Somgandé	2009	Tampouy	2012	Tampouy	2013	Tampouy	2013	Tampouy	2014	Tampouy	2015	Tampouy	2013	2015
58	Drissa	M	Bobo-Dioulasso	Tampouy	2012	Tampouy	2013	Tampouy	2013	Tampouy	2013	Tampouy	2014	Tampouy	2015	Tampouy	2013	2015
59	Salam	M	Kourougnon	Patte d'oie	1999	Wemtenga	2000	Wayalghin	2010	Ouidi	2011	Tampouy	2012	Tampouy	2013	Tampouy	2013	2015
60	Alex	M	Ouagadougou	1200 logement	1994	1200 logement	2011	1200 logement	2012	1200 logement	2013	1200 logement	2014	1200 logement	2015	1200 logement	1994	2015
61	Irène	F	Ouagadougou	1200 logement	1989	1200 logement	2011	1200 logement	2012	1200 logement	2013	1200 logement	2014	1200 logement	2015	1200 logement	1989	2015
62	Solo	M	Ouagadougou	Tampouy	1979	Tampouy	2011	Tampouy	2012	Tampouy	2013	Tampouy	2014	Tampouy	2015	Tampouy	1979	2015
63	Hyppolite	M	Yargo	Taabtenga	2001	Saaba	2013	Saaba	2013	Saaba	2013	Saaba	2014	Saaba	2015	Saaba	2001	2015
64	Noel	M	Zaba	1200 logement	2004	Kalgondin	2006	Tohebin	2009	Karpala	2011	Kalgondin	2013	Kalgondin	2015	Kalgondin	2013	2015
65	Marina	F	Kassoum	Tampouy	2014	Tampouy	2014	Tampouy	2014	Tampouy	2014	Tampouy	2014	Tampouy	2015	Tampouy	2014	2015

66	Bernadette	F	Ouagadougou	Nonsin	1986	Nonsin		Nonsin	2012	Nonsin	2013	Nonsin	2014	Nonsin	2015	Nonsin	1986	2015
----	------------	---	-------------	--------	------	--------	--	--------	------	--------	------	--------	------	--------	------	--------	------	------

Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

ANNEXE 6 : Décors et équipements interne et externe du logement

Identifiant	Pseudonyme	Genre	Extérieur			Intérieur										
			Mur couleur état	Embelli	Plaques solaires	Mur et décor	Terrasse	Plafond	Decor	Meuble	Radio	Televiseur	Ventilateur	Ordinateur	Frigot/Congelateur	Climatiseur
1	Allou	M	Roux	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
2	Gérard	M	Gris	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
3	Sidoine	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
4	Yacine	M	Noir	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
5	Denis	M	Jaune	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
6	Martin	M	Noir	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
7	Ginette	F	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
8	Justin	M	Jaune	Non	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
9	Solange	F	Jaune sale	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
10	Damien	M	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
11	Siaka	M	Aucun	Oui	Non	Oui	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
12	Alidou	M	Jaune	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
13	Arnaud	M	Non	Oui	Non	Non	Non carrelé	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
14	Fabien	M	Non	Oui	Non	Non	Non carrelé	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
15	Amidou	M	Gris	Non	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
16	Patrice	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
17	Claude	M	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
18	Binaté	F	Roux	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
19	Ilyas	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
20	Issouf	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
21	Alexis	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
22	Francine	F	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
23	Lassine	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
24	Catherine	F	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
25	Balibé	M	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
26	Fatim	F	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
27	Sidik	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
28	Donald	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
29	Richard	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
30	Sylvain	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
31	Viviane	F	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
32	Adelaide	F	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
33	Nathalie	F	Roux	Non	Non	Non	Non carrelé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
34	Malik	M	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

35	Setou	F	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
36	Madi	M	Aucun	Non	Oui	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
37	Simon	M	Roux	Non	Non	Non	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
38	Youba	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
39	Agnès	F	Jaune	Non	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
40	Aline	F	Jaune	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
41	Sita	F	Aucun	Non	Oui	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
42	Christine	F	Aucun	Non	Oui	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
43	Célestin	M	Gris	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
44	Fanta	F	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
45	Kassoum	M	Aucun	Non	Oui	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
46	Hassane	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
47	Yaya	M	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
48	Pasere	M	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
49	Jeanne	F	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
50	Amie	F	Aucun	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
51	Issiak	M	Jaune	Oui	Non	Oui	Non carrelé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
52	Abdoulaye	M	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
53	Alima	F	Aucun	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
54	Madou	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
55	Fatima	F	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
56	Samba	M	Aucun	Non	Non	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
57	Djenébou	F	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
58	Drissa	M	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
59	Salam	M	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
60	Alex	M	Roux	Oui	Non	Oui	Non carrelé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
61	Irène	F	Roux	Oui	Non	Oui	Non carrelé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
62	Sofiane	M	Aucun	Non	Non	Oui	Non carrelé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
63	Hyppolite	M	Aucun	Non	Oui	Non	Non carrelé	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
64	Noel	M	Aucun	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
65	Marina	F	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
66	Bernadette	F	Roux	Oui	Non	Oui	Carelée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

Source : SERE, enquête terrain, 2014-2015

ANNEXE 7 : Liste des Promoteurs Immobiliers AGREES

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES
ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES

BURKINA-FASO
Unité- Progrès- Justice

Liste des Promoteurs Immobiliers AGREES

N° d'Ord.	STRUCTURE	REFERENCE
1	Société Africaine de Promotion Immobilière (SOPIM International SA)	Arrêté n° 2009-001/MHU/SG/SEP du 01 juin 2009
2	Société Immobilière Internationale WEND-PANGA (S.I.I.W.P-SA)	Arrêté n° 2009-001/MHU/SG/SEP du 01 juin 2009
3	Société de Gestion Immobilière du Faso (S.G.I.F)	Arrêté n° 2009-003/MHU/SG/DEP du 16 septembre 2009
4	Société ALIZ IMMOBILIER(AZIMMO)	Arrêté n° 2009-004/MHU/SG/DEP du 02 octobre 2009
5	Société « Bâtiment Travaux Publics Maintenance »(BTM Immobilier SARL)	Arrêté n° 2009-005/MHU/SG/DEP du 02 octobre 2009
6	Société Immobilière de Construction et de Courtage (S.I.C.C)	Arrêté n° 2009-006/MHU/SG/DEP du 02 octobre 2009
7	Société GELPAZ « IMMO SA »	Arrêté n° 2009-007/MHU/SG/DEP du 02 octobre 2009
8	Société de Construction de Gestion Immobilière du Burkina (SO.CO. G.I. B)	Arrêté n° 2009-008/MHU/SG/DEP du 02 octobre 2009
9	Société Général e de Commerce du Burkina (SOGECOM-B SARL)	Arrêté n° 2009-0010/MHU/SG/DEP du 17 décembre 2009
	Société Kanazoé frères	Arrêté n°2010 -0003/MHU/SG/DEP du 09 avril 2011
10	Agence de Sécurisation Financière ET Immobilière (EXPERTIS)	Arrêté n°2010 -0004/MHU/SG/DEP du 23 avril 2011
11	Société « MAISON D'AFRIQUE »	Arrêté n°2011-0002/MHU/SG/DEP du 10 février 2011
12	Société Economique Immobilière (ECO IMMO SA)	Arrêté n°2011-0003/MHU/SG/DEP du 10 février 2011
13	Agence Générale de Commerce et de l'Industrie (A.G.C.I)	Arrêté n°2011-0004/MHU/SG/DEP du 11 avril 2011

14	Société WEND-KOUNI SA	Arrêté n°2011-0005/MHU/SG/DEP du 12 mai 2011
15	Faso Construction et Services « FCS »	Arrêté n°2011-0006/MHU/SG/DEP du 06 juin 2011
	SOPRIM/K2A	Arrêté n°2012-0001/MHU/SG/DEP du 25 Avril 2012
16	Société IMODEV	Arrêté n°2012-0002/MHU/SG/DEP du 25 Avril 2012
17	SATMO - SA	Arrêté n°2012-0003/MHU/SG/DEP du 25 Avril 2012
18	Entreprise ABDOUL SERVICE	Arrêté n°2012-0003/MHU/SG/DEP du 11 septembre 2012
19	HOZA ET SAKO SARL	Arrêté n°2012-0003/MHU/SG/DEP du 11 septembre 2012
20	FASO HABITAT - SA	Arrêté n°2012-0004/MHU/SG/DEP du 11 septembre 2012
21	ROUN IMMOBILIER	Arrêté n°2012-0005/MHU/SG/DEP du 11 septembre 2012
22	SOCIETE D'INVESTISSEMENT DU FASO « SIFA- SA »	Arrêté n°2012-0008/MHU/SG/DEP du 10 Décembre 2012
23	G.I.T.P INTERNATIONAL	Arrêté n°2012-0009/MHU/SG/DEP du 10 Décembre 2012
24	CGE IMMOBILIER SA	Arrêté n°2013-0001/MHU/SG/DEP du 16 Avril 2013
25	Société SERVICE D'IMMOBILIER MOBILIER ET EQUIPEMENT	Arrêté n°2013-0002/MHU/SG/DEP du 16 Mai 2013
26	ENTREPRISE DE GENIE CIVIL AFRICAIN.B (EGCA.B)	Arrêté n°2013-0003/MHU/SG/DEP du 12 juin 2013
27	Société SATU SA BURKINA FASO	Arrêté n°2013-0005/MHU/SG/DGESS du 19 septembre 2013
28	Société TOUR D'ASSISTANCE ET DE CONTROLE « CAT »	Arrêté n°2013-0006/MHU/SG/DGESS du 19 septembre 2013

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	i
RESUME.....	iii
SOMMAIRE	v
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	vii
INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE GENERALE, METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET PRESENTATION DE OUAGADOUGOU.....	19
Chapitre 1 : Problématique générale et état des recherches sur l'accès au logement des jeunes adultes dans une ville africaine.....	21
1.1. Transition et croissance urbaine en Afrique de l'Ouest.....	21
1.1.1. Les théories de la dynamique urbaine	21
1.1.2. Croissance urbaine en Afrique de l'Ouest	25
1.1.3. Aménagement et gestion urbaine, facteurs de croissance.....	27
1.1.4. Politiques publiques et dynamiques socio-spatiales à Ouagadougou	30
1.1.5. Les politiques du logement face à la crise	33
1.2. Les conditions d'accès au logement des jeunes adultes	35
1.2.1. Le financement du logement	35
1.2.2. Statut d'occupation : entre stratégies, choix et mobilité résidentielle.....	38
1.3. Le rapport avec l'Habiter.....	44
1.3.1. Les modes d'habiter la ville.....	44
1.3.2. Rapport entre appropriation, attachement, représentation et ancrage aux lieux	47
1.3.3. La relation intergénérationnelle et la question de la décohabitation familiale.....	49
Conclusion du chapitre 1	53
Chapitre 2 : Sources d'information et méthodologie de la recherche.....	55
2.1. Sources d'informations et définition des concepts mobilisés	56
2.2. L'articulation entre données quantitatives et données qualitatives	63
2.3. Ouagadougou comme terrain de recherche	64
2.3.1. Le projet « Ouaga 2009 » et choix de la ville de Ouagadougou.....	64
2.3.2. La morphologie du terrain d'enquête	65
2.3.3. Les quartiers enquêtés	70
2.4. Autres sources d'informations et exploitation des données disponibles	71
2.4.1. Exploitation des données du programme « Ouaga 2009 »	71
2.4.2. L'exploitation des données de recensement	76
2.4.3. L'exploitation des autres sources d'information	78
2.5. La phase préparatoire de l'enquête.....	78
2.5.1. Les outils de collecte des données	78
2.5.2. Les choix des logements et des enquêtés à partir de l'enquête « Ouaga 2009 ».....	81
2.5.3. Le profil des enquêtés et le corpus de l'enquête.....	83
2.6. La phase de réalisation des enquêtes	85
2.6.1. L'approche de terrain, le contact avec les enquêtés.....	85
2.6.2. L'enquête exploratoire.....	86
2.6.3. Le déroulement de l'enquête principale	87
2.7. Traitement, exploitation et analyse des données	88
2.7.1. La transcription des entretiens	88
2.7.2. Le dépouillement, le traitement et l'analyse des entretiens	88
2.7.3. La réalisation de cartes thématiques, de graphiques et de courbes.....	91
2.8. Les difficultés rencontrées.....	92
Conclusion du chapitre 2	93
Chapitre 3 : Présentation de la ville de Ouagadougou, cadre réglementaire et institutionnel du marché du logement	95
3.1. Historique et géographie de la ville de Ouagadougou.....	95
3.1.1. Bref historique	95
3.1.2. Localisation, aperçu du cadre physique et découpage administratif de la ville de Ouagadougou	97

3.2.	Dynamique démographique et spatiale de la ville de Ouagadougou.....	105
3.2.1.	La croissance démographique de la ville de Ouagadougou.....	105
3.2.2.	L'extension de la ville de Ouagadougou par les lotissements et les non-lotis.....	112
3.3.	Typologie du logement et caractéristiques de l'habitat	119
3.3.1.	Typologie et standing des logements.....	119
3.3.2.	Typologie de l'habitat.....	122
3.3.3.	Les matériaux de construction	125
3.4.	La structure des ménages ouagalais.....	126
3.5.	L'évolution de la politique du logement de la période des indépendances à nos jours	127
3.6.	Le marché du logement entre l'offre et la demande	136
3.6.1.	La promotion immobilière : les acteurs de la production du logement à Ouagadougou.....	136
3.6.2.	Le parc du logement et le statut d'occupation par les ménages	142
3.6.3.	Les insuffisances règlementaires et le gaspillage du foncier	145
3.6.4.	Les difficultés d'accès au financement du logement	148
	Conclusion du chapitre 3	150
	DEUXIEME PARTIE : DYNAMIQUE URBAINE, PRATIQUES ET STRATEGIES RESIDENTIELLES DES JEUNES ADULTES	151
	Chapitre 4 : Dynamique résidentielle des jeunes adultes et analyse contextuelle à partir de l'enquête « Ouaga 2009 ».....	153
4.1.	Caractéristiques socio-démographiques des ouagalais à partir de l'enquête « Ouaga 2009 »	153
4.1.1.	Le lieu de naissance des jeunes adultes ouagalais et leur répartition selon le quartier de résidence	154
4.1.2.	La proportion d'hommes et de femmes	157
4.1.3.	Le statut matrimonial des jeunes adultes	159
4.1.4.	Le statut matrimonial selon le sexe	160
4.1.5.	La composition sociale du ménage.....	161
4.1.6.	Le niveau scolaire atteint par les jeunes adultes	163
4.1.7.	Le niveau de diplôme selon le sexe	165
4.1.8.	Les types d'activités des jeunes adultes.....	166
4.2.	Types de logements et statuts d'occupation	168
4.2.1.	Les types de logements et les coûts du loyer	168
4.2.2.	La typologie des logements, selon l'âge du lotissement.....	172
4.2.3.	Le statut d'occupation du logement : être propriétaire, un enjeu pour les jeunes.....	176
4.2.4.	La localisation des propriétés formelles et coutumières	177
4.2.5.	La montée de la location et de l'usage du logement à titre gratuit chez les jeunes adultes	179
4.3.	L'équipement et le confort du logement.....	183
4.3.1.	Les services sociaux de base dans les quartiers	183
4.3.2.	Les matériaux de construction.....	189
4.3.3.	L'évolution de la taille des parcelles	190
	Conclusion du chapitre 4	192
	Chapitre 5 : Choix résidentiels des jeunes adultes à Ouagadougou : entre famille, entourage et quête d'autonomie	195
5.1.	Caractéristiques sociodémographiques des personnes interrogées.....	195
5.1.1.	Le profil des jeunes adultes enquêtés	195
5.1.2.	Ouagadougou, une ville de jeunes adultes migrants.....	201
5.2.	Le rôle de la famille et de l'entourage dans les choix résidentiels des jeunes adultes	203
5.2.1.	Caractéristiques du logement et typologie des ménages.....	203
5.2.2.	Description et composition des ménages des jeunes adultes et leur entourage	207
5.3.	Les relations dans la fratrie et les types d'entraide au sein de la famille.....	212
5.4.	Le rapport à l'aîné des jeunes adultes ouagalais : une relation parfois conflictuelle.....	216
5.5.	Les relations intergénérationnelles : vivre avec ses parents, entre contraintes et avantages	217
5.6.	Cohabitation et décohabitation ; autonomie, émancipation, ou indépendance résidentielle : quels liens ?	218
5.6.1.	Le cas des jeunes adultes en situation de cohabitation parentale.....	222
5.6.2.	Les jeunes adultes en situation de décohabitation parentale : la quête de l'autonomie résidentielle	229
5.6.3.	L'âge de la décohabitation résidentielle : un événement de plus en plus tardif.....	232
	Conclusion du chapitre 5	234

Chapitre 6 : Les trajectoires et stratégies résidentielles des jeunes adultes ouagalais.....	237
6.1. Statut d'occupation et cycle de vie	238
6.1.1. Etre locataire, un statut dévalorisant.....	240
6.1.2. Le statut de propriétaire.....	242
6.1.3. Le statut d'héritier	245
6.1.4. Le statut d'hébergé	245
6.1.5. Le statut d'usufruitier, un refuge précaire	246
6.1.6. Le statut de SDF	247
6.1.7. L'effet de la situation matrimoniale sur le statut d'occupation du logement.....	248
6.1.8. L'effet du niveau d'étude sur le statut d'occupation du logement.....	249
6.2. Les stratégies et les choix résidentiels des jeunes adultes ouagalais	249
6.2.1. Les stratégies d'accès au logement par les non-lotis et les lotissements	253
6.2.2. Les stratégies d'accès par les promoteurs immobiliers ou les démarcheurs informels	255
6.2.3. Les stratégies d'accès par les particuliers	261
6.2.4. Les stratégies d'accès par le logement social	263
6.3. Typologie des trajectoires résidentielles des jeunes adultes de Ouagadougou.....	265
6.3.1. Trajectoire résidentielle et accession à la propriété	265
6.3.2. Des trajectoires résidentielles marquées par les études	267
6.3.3. Des trajectoires résidentielles marquées par les évènements familiaux et sociaux.....	268
6.3.4. Des trajectoires résidentielles marquées par le travail.....	269
6.3.5. La logique spatiale des trajectoires résidentielles des jeunes adultes à l'intérieur de l'espace ouagalais	270
6.4. L'effet de l'origine migratoire sur les trajectoires résidentielles.....	274
6.4.1. Année d'arrivée des jeunes adultes à Ouagadougou.....	274
6.4.2. Motifs des migrations vers Ouagadougou par les jeunes adultes	276
6.5. En guise de synthèse : les parcours résidentiels types des jeunes adultes à Ouagadougou ..	281
Conclusion du chapitre 6	283

TROISIEME PARTIE : HABITER LE LOGEMENT ET LE QUARTIER : PERCEPTIONS ET PRATIQUES QUOTIDIENNES DES JEUNES ADULTES A OUAGADOUGOU

Chapitre 7 : La relation des jeunes adultes ouagalais à l'espace du logement	287
7.1. La notion d'habiter et les différentes façons d'occuper le logement.....	288
7.2. L'attachement aux lieux, entre représentations et ancrage.....	291
7.3. L'espace du logement et l'espace domestique, quel lien ?.....	293
7.4. L'environnement externe et interne du logement des jeunes adultes enquêtés	297
7.4.1. Les logements des jeunes adultes dont l'extérieur a été aménagé ou embelli	297
7.4.2. Les logements dont la façade n'a pas été aménagée ou embellie	299
7.4.3. L'espace cour du logement.....	301
7.5. Typologie de l'espace intérieur des logements des jeunes adultes ouagalais.....	305
7.5.1. Le mobilier intérieur.....	306
7.5.2. L'agencement de la cuisine	310
7.5.3. L'équipement électroménager des logements.....	312
7.6. Typologie de la décoration intérieure du logement	313
7.6.1. Les décorations religieuses	314
7.6.2. Les décorations familiales	315
7.6.3. Les décorations « tendance jeune »	316
7.6.4. Les décorations mixtes	317
7.6.5. Rideaux autres types de décoration de la salle de séjour	318
7.7. Typologie des décorations intérieures selon le standing	319
7.7.1. Les logements avec standing de décoration sommaire	319
7.7.2. Les décorations de standing moyen.....	320
7.7.3. Les décorations de haut standing	321
Conclusion du chapitre 7	322
Chapitre 8 : L'espace de vie du quartier et les pratiques quotidiennes à partir du logement	323
8.1. Le quartier comme objet de recherche	323
8.2. Le quartier, un territoire de pratiques quotidiennes.....	326
8.3. La mobilité quotidienne et les lieux fréquentés par les jeunes adultes ouagalais.....	329
8.3.1. La mobilité quotidienne des jeunes ouagalais : un révélateur des relations avec le quartier et avec la ville de Ouagadougou	329

8.3.2.	Une mobilité quotidienne marquée par un effet de genre	335
8.3.3.	Les modes de déplacement des jeunes adultes ouagalais	338
8.3.4.	Les lieux fréquentés et leurs représentations auprès des jeunes adultes	342
8.4.	La perception par les jeunes adultes des problèmes d'aménagement et d'équipement des quartiers de Ouagadougou.	348
8.4.1.	Représentation et points forts des quartiers, ce qui plait	351
8.4.2.	Points faibles des quartiers, ce qui ne plait pas.....	352
8.5.	Les projets de changement de résidence des jeunes adultes ouagalais.....	352
	Conclusion du chapitre 8	356
CONCLUSION GENERALE		359
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		369
TABLE DES TABLEAUX		I
TABLE DES GRAPHIQUES.....		I
TABLE DES CARTES		III
TABLE DES FIGURES.....		IV
PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES.....		IV
ANNEXES.....		VIII
TABLE DES MATIERES		XLIII

Titre : L'accès au logement des jeunes adultes à Ouagadougou (Burkina Faso) : pratiques et stratégies résidentielles

Mots clés : Jeune adulte, pratique et stratégie résidentielle, mobilité résidentielle, trajectoire résidentielle, croissance urbaine, migration urbaine, décohabitation, autonomie résidentielle, aménagement urbain, Ouagadougou

Résumé : Comprendre les différentes pratiques et stratégies résidentielles des jeunes adultes est l'objectif recherché par cette étude. L'analyse a été centrée sur les jeunes adultes (18-40 ans), frange de la population la plus demandeuse de logements et difficile à loger, dans une logique de décohabitation parentale, de quête d'autonomie et d'émancipation.

Pour mieux cerner cette problématique, une démarche méthodologique administrée à trois niveaux a été nécessaire : la recherche documentaire, l'exploitation de la base de données de l'étude « Ouaga 2009 », et les entretiens réalisés dans les différents quartiers de la ville de Ouagadougou.

La thèse met en évidence l'état de l'art et présente le cadre réglementaire et le marché du logement à Ouagadougou au Burkina Faso. Elle fait une analyse contextuelle à partir des données de l'étude « Ouaga 2009 ». Puis elle analyse l'influence de la famille et de l'entourage dans le choix résidentiel et la quête d'autonomie résidentielle. Les stratégies et les trajectoires résidentielles ainsi que les modes d'habiter (décor interne et extérieur), puis les mobilités quotidiennes et les pratiques des jeunes adultes à partir du quartier et du logement sont les thématiques abordées.

Les résultats de la recherche indiquent que le processus de décohabitation des jeunes ouagalais est entraîné par l'avancée en âge et plus précisément par le mariage, par l'évolution des

rapports familiaux, par les études et l'entrée dans la vie active. Il nécessite des moyens financiers pour faire face aux charges qui en découlent. La majorité des jeunes habitent dans des logements de deux pièces. Il ressort qu'également que la fratrie et le réseau social sont un facteur important dans la détermination des trajectoires résidentielles des jeunes adultes, et notamment dans l'accès à l'autonomie.

Quatre trajectoires-types dans l'accès au logement des jeunes adultes ont été retenues. Il s'agit du passage par le non-loti (qu'il aboutisse ou pas à un logement dans le secteur loti), du recours aux promoteurs immobiliers, de l'auto-construction individuelle ou du recours à l'Etat, à travers les logements sociaux. Le non-loti et l'auto-construction sont les stratégies les plus développées. Deux grandes typologies de trajectoire ont été identifiées dans l'étude, il s'agit des trajectoires liées à l'activité et celles directionnelles (centre vers la périphérie). Concernant les formes d'appropriation du logement, nous nous sommes intéressés à la décoration interne des salles de séjour. Nous avons distingué quatre types de décorations : les décorations religieuses, familiales, tendance jeune et mixtes. La pratique de l'espace du quartier, à proximité du logement est fortement liée aux événements sociaux ou religieux, au travail, à la distraction et aux divers achats. Le moyen de déplacement privilégié pour circuler à partir du logement reste la moto.

Title : Access to housing for young adults in Ouagadougou (Burkina Faso): residential practices and strategies

Keywords : Young adult, residential practice and strategy, residential mobility, residential trajectory, urban growth, urban migration, decohabitation, residential autonomy, urban development, Ouagadougou

Abstract : Understanding the different residential practices and strategies of young adults is the objective of this study. The analysis focused on young adults (18-40 years old), the size of the active population and the difficult housing, in a logic of parental decohabitation, quest for autonomy and emancipation.

To better understand this issue, a methodological approach, it was necessary to do a literature search, database, "Ouaga 2009", and to prepare for the different neighborhoods of the city of Ouagadougou.

The state of the art and the regulatory framework and the housing market in Ouagadougou, Burkina Faso, have been highlighted. She made a contextual analysis based on data from the "Ouaga 2009" study. Then she analyzes the influence of the family and the entourage in the residential choice and the quest for residential autonomy. Residential strategies and trajectories as well as the current and future lifestyles of young adults from the neighborhood and housing are the topics discussed.

The results of the research were carried out according to the process of decohabitation of the young people or were

specified by age and more simply by marriage, by the evolution of the family relations, by the studies and the entry into the active life. He needs money to cope with the burdens that come with it. The majority of young people live in two-room dwellings. It appears that networks and the social network play an important role in determining the residential trajectories of young adults, including access to autonomy.

Four standard trajectories in access to housing for young adults have been retained. This is the passage through the non-loti (whether or not it leads to housing in the loti sector), the use of real estate developers, self-construction or recourse to the state, through social housing. Non-loti and self-construction are the most developed strategies. Two main typologies of trajectory were identified in the study, these are activity-related trajectories and directional trajectories (center to the periphery). Concerning the forms of appropriation of housing, we were interested in the interior decoration of the living rooms. We have distinguished four types of decorations: religious, family, youthful and mixed decorations. The practice of neighborhood space near housing is strongly linked to social or religious events, work, entertainment and various purchases. The preferred means of movement to travel from the housing remains the motorcycle.